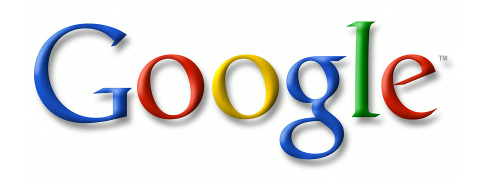





HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

CORMENIN

— TIMON —

LIVRE

DES

ORATEURS

DIX-HUITIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DE PORTRAITS INÉDITS

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE PAGNERRE

18, RUE DE SEINE, 18

1869

ŒUVRES

DE

CORMENIN

— TIMON —

I

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE RFURTH



CORMENIN

Publié par Pagnerre

CORMENIN

— TIMON —

LIVRE

DES

ORATEURS

DIX-HUITIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DE PORTRAITS INÉDITS

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE PAGNERRE

18, RUE DE SEINE, 18

1869

LOUIS-MARIE DE CORMENIN

Si la France n'est pas la terre de la liberté, elle est du moins la terre classique de l'opposition, de la satire, de la chanson, de l'épigramme et du pamphlet. La veine railleuse jaillit des profondeurs mêmes du moyen âge et coule à flots dans les *sirventes* des troubadours, les *fabliaux* des trouvères, le *Roman de Renart*, la *Ménippée* et les *Mazarinades*. Chaque crise sociale a ses livres précurseurs qui l'annoncent comme les oiseaux de tempête annoncent les naufrages. L'ancien régime s'écroule au bruit des applaudissements qui saluent *Figaro*, et la Révolution s'ouvre par un pamphlet[1] de Sieyès. Madame de Staël, Chateaubriand, Courier, font trembler l'Empire et la Restauration; la monarchie de 1830 trouve devant elle M. de Cormenin, et jamais plus vaillant soldat n'a porté des coups plus décisifs dans ces batailles que la France, à chaque révolution nouvelle, engage contre les gouvernements qu'elle se donne ou que la fatalité lui impose.

Louis-Marie de la Haye de Cormenin naquit à Paris, dans la rue Saint-Lazare, le 6 janvier 1788, d'une ancienne famille de robe, originaire de Montargis. Ses premières études furent faites sous la direction d'un maître particulier, nommé Le Prestre, et se terminèrent chez un professeur du Collége irlandais.

Reçu avocat en 1808, il fut nommé, deux ans plus tard, auditeur au conseil d'État; et, pour justifier son entrée dans un corps qui préparait les décrets, réglementait les provinces, surveillait les ministres et dictait nos codes à Turin, à Naples, à Hambourg[1], il se dévoua, avec une ardeur infatigable, à l'accomplissement de ses fonctions. Compris, en 1813, dans le décret impérial qui envoyait en mission, dans les vingt-six divisions militaires de l'empire, des conseillers, des maîtres des requêtes et des auditeurs pour y presser les levées d'hommes et organiser les armements, il suivit le comte de l'Apparent dans la vingtième division militaire, dont le chef-lieu était Périgueux, et déploya, dans l'accomplissement de sa mission, un zèle que ne justifiait que trop la gravité des circonstances; mais ce suprême effort ne pouvait retarder la marche des événements. La France n'avait plus de sang à donner au soldat aventureux qui l'avait conduite à l'abîme par le chemin de la victoire. Le 3 mai 1814, Louis XVIII entrait à Paris; le 13, il organisait les ministères, et M. de Cormenin était nommé maître des requêtes. Surpris bientôt par le retour de l'île d'Elbe, il ne voulut point conserver, sous Napoléon, le titre qu'il tenait de Louis XVIII; mais, en se séparant du gouvernement impérial comme fonctionnaire, il n'oublia point ce qu'il devait au pays comme citoyen. Après avoir offert au ministre de l'intérieur le trimestre de ses appointements qu'il venait de toucher, il partit en qualité de volontaire pour la frontière du nord, et resta en garnison à Lille jusqu'à la fin des Cent jours. Le 24 août 1815, la seconde restauration le rappela au conseil d'État, et il fut attaché, comme rapporteur, au comité du contentieux; circonstance décisive pour ses travaux, sa renommée et sa vie tout entière.

Durant cette première période de sa longue carrière, M. de

[1] Voy. l'article, intitulé : *Napoléon au conseil d'État,* publié dans *Paris ou le livre des Cent et Un,* t. IX, p. 1 et suiv.; et reproduit en partie dans cette édition.

Cormenin publia de loin en loin quelques pièces de vers, élégantes et classiques, qui dénotaient un homme de goût sans révéler un poëte[1]; mais les vers n'étaient pour lui qu'une simple distraction, et déjà il concentrait les forces de son intelligence sur le livre qui devait fonder sa réputation de jurisconsulte. Rapporteur assidu des affaires du contentieux, il comprit la nécessité de suppléer par la jurisprudence aux lacunes de la législation; car la Révolution et l'Empire, tout en organisant le mécanisme et le personnel de l'administration générale, avaient laissé à l'état de chaos le droit qui devait la régir dans ses rapports avec les administrés. Tout était vague, indéterminé, livré à l'arbitraire, et peut-être Napoléon avait-il évité de poser des règles pour donner plus de latitude à ses fonctionnaires, et fortifier son despotisme par celui de ses agents. M. de Cormenin entreprit de tirer des décisions rendues dans les innombrables espèces soumises à la juridiction du conseil d'État les principes qui devaient fixer la doctrine sur certains points et préparer les lois que de continuels conflits rendaient chaque jour plus nécessaires. Il porta dans cette vaste et difficile entreprise la double puissance de l'analyse et de la logique[2], et, réduisant en formules rigoureuses l'esprit des arrêts, tirant de ces formules les principes fondamentaux, il publia, en 1822, la première édition du *Droit administratif*[3], œuvre capitale, véritable modèle de clarté, de science et d'érudition, où l'auteur

[1] En voici les titres : *Ode au roi de Bavière*. Paris, 1811, in-8°. — *La Pologne régénérée*. Paris, 1811, in-8° de 16 p. — *Les adieux de Gallus à la nymphe de Blanduse*, ode. Paris, 1812, in-8° de 8 p. — *Odes héroïques*. Paris, 1813, in-4° de 24 p., tiré à 25 exempl. — *Adieux à Valence*. Composés en 1844 pendant un voyage en Espagne, ces *Adieux* ont paru, traduits en vers espagnols, dans le journal *el Heraldo* du 14 novembre 1844.

[2] *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er avril 1846, p. 17.

[3] Cette édition avait été précédée, en 1818, d'un travail intitulé : *du Conseil d'État, envisagé comme conseil et comme juridiction dans notre monarchie constitutionnelle*. In-8° de 238 p. L'édition de 1822, comme les trois qui la suivirent, est intitulée *Questions de droit administratif*. Le titre définitif ne fut adopté par l'auteur qu'en 1840, pour la cinquième édition.

a fait à lui seul, pour le code des services publics, ce que le conseil d'État avait fait sous l'Empire pour le code civil[1]. Dès sa première apparition, le livre fit autorité devant les tribunaux et la cour de cassation elle-même; le succès fut éclatant et incontesté. Louis XVIII, qui savait apprécier le vrai mérite, qualité rare chez les princes, voulut signer au contrat de mariage de l'auteur et le créa baron; M. de Serres le fit officier de la Légion d'honneur, et Charles X, par lettres du 26 janvier 1826, constitua un majorat en sa faveur, en y ajoutant un titre de vicomte, que du reste il ne prit jamais. Il avait alors trente-huit ans; et bien qu'il fût resté jusque là étranger aux luttes de la politique, sa réputation de jurisconsulte l'avait signalé à l'attention du pays. En 1828, les électeurs d'Orléans l'envoyèrent à la Chambre; il y prit place au centre gauche, et se fit une grande situation, comme influence et comme autorité, en combattant le double vote, la septennalité, le cumul, les lois d'exception, en un mot, tous les abus que la monarchie du droit divin avait greffés sur les abus du régime impérial.

A dater de la session de 1828, l'esprit pénétrant et sagace de M. de Cormenin entre dans une phase nouvelle. Uniquement occupé jusque là d'affaires administratives, il cherche, en mettant le pied sur le terrain brûlant de la politique, à remonter aux principes mêmes sur lesquels repose le gouvernement des Bourbons; il ne trouve que des ruines, et c'est alors que la théorie de la souveraineté du peuple et du suffrage direct et universel commence à se dégager dans sa pensée; la révolution de Juillet lui offre bientôt l'occasion d'affirmer le dogme politique

[1] Ce n'est point seulement aux fonctionnaires que le livre de M. de Cormenin a rendu un service signalé, c'est à tous les citoyens indistinctement; car si, d'un côté, ce livre apprend aux administrateurs ce qu'ils ont à faire, il apprend de l'autre aux administrés quels sont leurs droits vis-à-vis des agents de l'État, et leurs recours contre des mille petites tyrannies d'antichambre, de bureau ou de clocher qui s'exercent parfois d'une façon si tracassière et si mesquine. Il faut bien reconnaître, en effet, que si notre organisation administrative doit être justement considérée comme un modèle, on ne peut pas toujours en dire autant de tous ceux qui en font partie.

dans lequel il voit le salut des sociétés modernes. Le 12 août 1830, dans la séance même où la Chambre, sur la proposition de M. Bérard, déclare « que le trône est vacant en fait et en droit, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir, » il donne sa démission de député, parce qu'il ne reconnaît qu'au peuple seul le droit de faire un roi et de constituer un gouvernement[1]. Quelques jours plus tard, il résigne ses fonctions de maître des requêtes, ce qui était pour lui le plus grand des sacrifices. Après avoir refusé le ministère des travaux publics que lui avait offert le gouvernement provisoire, il refuse le ministère de l'instruction publique que lui offre Louis-Philippe. Les électeurs de l'Ain l'envoient à la Chambre en octobre 1830, et quand cette Chambre est dissoute en 1831, quatre colléges, ceux de Belley, de Pont-de-Vaux, de Montargis et de Joigny, le renvoient à la Chambre nouvelle[2]. Jurisconsulte de premier ordre, logicien inexorable, député indépendant, il est armé pour la lutte, et bientôt, ainsi qu'il le dit lui-même, il obscurcit l'air des flèches ailées de ses pamphlets.

II

Les premières années du gouvernement de Juillet sont marquées par une agitation qui rappelle, en les dépassant, les jours

[1] Voici la lettre par laquelle M. de Cormenin envoya au président de la Chambre sa démission de député :

« Monsieur le président,

« Je n'ai point reçu du peuple un mandat constituant, et je n'ai point encore sa ratification. Placé entre ces deux extrémités, je suis absolument sans pouvoir pour faire un roi, une charte, un serment.

« Je prie la Chambre d'agréer ma démission. Puisse ma patrie être toujours glorieuse et libre ! »

[2] En 1834, M. de Cormenin fut réélu par les électeurs de la Sarthe et de l'Yonne. En 1832, il avait opté pour Belley; en 1834, il opta pour Joigny.

les plus orageux de notre histoire. C'est tout à la fois la création et le chaos. Systèmes religieux, systèmes sociaux, systèmes littéraires et philosophiques, l'esprit français, comme les coursiers d'Homère, parcourt tout en deux bonds. La souveraineté de Dieu, la souveraineté des rois, la souveraineté du peuple, la famille, le travail, le mariage, la propriété, tout est discuté, nié, affirmé avec une ardeur fébrile. Orléanistes, républicains, légitimistes, bonapartistes, doctrinaires, prolétaires et bourgeois, porteurs de rogatons du néo-catholicisme, lévites de l'Église française, lévites de Ménilmontant, icariens, phalanstériens, babouvistes, poëtes méconnus, femmes libres, femmes incomprises, éclectiques, positivistes, buchezistes, lamennaisiens, orateurs de tribune, orateurs de carrefour, s'entrechoquent dans un immense pêle-mêle, et c'est au milieu de cette société en ébullition, si favorable aux hardiesses de la plume, que M. de Cornemin lance, sous le nom de *Timon*, ses premières *philippiques*.

L'article 23 de la charte de 1830 avait réservé la question de l'hérédité de la pairie. Timon publie trois *Lettres sur la pairie et sur la charte*, et remontant, suivant sa méthode, des faits particuliers aux principes généraux, il élève le débat à la hauteur d'un événement. « Le premier problème à résoudre, dit un illustre historien[1], était celui-ci : la Chambre des députés, en décidant du sort de la pairie, agissait-elle comme pouvoir constituant et souverain? ou bien, la pairie serait-elle appelée à ratifier la haute sentence dont elle allait être l'objet? La difficulté était inextricable au point de vue du droit et de la logique, parce qu'après la révolution de Juillet, le pouvoir nouveau s'était constitué en violation de tous les principes. Demander à la pairie elle-même si elle consentait à perdre la plus précieuse de ses prérogatives, c'était faire naître entre les trois pouvoirs l'occasion d'un effroyable conflit. Se passer de l'assentiment de

[1] Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, 10e édit., t. III, p. 22 et suiv.

la Chambre des pairs, c'était attribuer à la Chambre des députés le caractère d'assemblée constituante : le pouvait-on ? M. de Cormenin prouve le contraire avec un singulière vigueur de style et de pensée dans un pamphlet fameux. » L'hérédité, vainement défendue par MM. Thiers, Guizot et Royer-Collard, resta sur le carreau [1], et la charte elle-même fut atteinte d'une blessure dont elle ne guérit jamais, car Timon avait démontré qu'après une révolution qui avait fait remonter le pouvoir à sa source, il fallait, pour la confection du pacte social, le mandat spécialement constituant des députés, et pour la ratification de ce pacte, la convocation des assemblées primaires ou la récollection du vote secret de tous les citoyens dans chaque commune. Or la charte de 1830 avait été *bâclée* par quelques députés nommés par quelques électeurs, et cent mille individus ne pouvaient engager trente trois millions d'hommes. L'opinion publique fut profondément ébranlée. MM. Devaux et Kératry répondirent dans le *Journal des Débats*, et s'attirèrent une vigoureuse réplique. « Vous me dites que j'ai juré la charte ! s'écria Timon, oui, je l'ai jurée, et c'est pour cela que j'en veux le principe, qui est la souveraineté du peuple et ses conséquences, c'est-à dire l'abolition des monopoles, des cumuls, des sinécures, l'allégeance des impôts, l'élection de tous les corps délibérants, la responsabilité des ministres et de leurs agents, le suffrage universel ; voilà ma charte, messieurs ! Est-ce la vôtre [2]. »

L'éclatant manifeste de Timon, réimprimé à plus de cent

[1] Elle fut abolie par la Chambre des députés le 18 août 1831, et par la Chambre des pairs le 28 décembre de la même année.

[2] Une *Biographie des députés*, publiée sous le règne de Louis-Philippe, apprécie fort exactement en ces termes l'opposition de M. de Cormenin : « Ce n'est pas un conspirateur que la royauté importune. C'est un légiste habile, un penseur profond, qui pénètre dans toutes les veines de la loi, pour la montrer aux hommes, protectrice et vierge de toutes leurs violences. Pour lui, les rois et les ministres ne sont rien hors des limites de la loi ; il ne ménage aucun des fonctionnaires qui la corrompent ou la détournent à leur profit. »

mille exemplaires, circula dans la France entière; mais ce n'était là que le prélude d'un succès plus grand encore.

En 1830, on avait dit : « Que faut-il à un roi citoyen? Six millions au plus? » En 1831, on demandait pour la liste civile quinze millions, plus quatre millions de revenus en terres et en forêts, onze palais, deux millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent douze francs d'apanage et le domaine privé[1]. M. de Cormenin faisait partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi présenté par Casimir Périer; après avoir combattu vigoureusement ce projet, comme député, il porta la question devant le public, dans une série de *lettres*, pleines de raison, de logique, d'éloquence et de fine ironie[2].

Les *Lettres sur la liste civile* furent réimprimées vingt-quatre fois, de 1831 à 1836. Aujourd'hui, à la distance des années, elles n'ont pas vieilli, et pour leur rendre l'à-propos de la situation, il suffit d'augmenter les chiffres.

De nouveaux écrits suivirent, coup sur coup, ceux qui venaient d'assurer à M. de Cormenin une si retentissante popularité. Ces écrits, très-divers par leur objet, et tous également remarquables par les idées et par le style, comprennent :

1° Les *Études sur les orateurs parlementaires*, qui, publiées d'abord séparément sous forme de petites brochures, et complétées d'année en année par des études nouvelles, sont devenues plus tard le *Livre des orateurs ;* œuvre profondément originale et neuve, qui participe tout à la fois de la critique littéraire, de l'histoire, de la politique et du droit[3], et dont l'auteur a dit justement, sans se flatter lui-même, qu'elle donne une idée aussi exacte que possible de ce qu'a été dans notre pays l'éloquence de la tribune depuis Mirabeau jusqu'à nos jours ;

[1] Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, t. III, p. 137 et suiv.

[2] Les 15 millions furent réduits à 12, et 107 boules noires trouvées dans l'urne laissèrent la Cour sous le coup d'une véritable défaite.

[3] Chapuys-Montlaville, *Étude sur Timon*. Paris, 1838. in-18, p. 31.

2° Les pamphlets ou brochures politiques inspirés, de 1832 à 1848, par les incidents de chaque jour : le *Bilan du 13 mars*, 1831; — *Lettre sur la condamnation de* la Tribune; — *Pétition rédigée par le citoyen Cormenin et soumise au peuple de Paris par une société patriotique, pour obtenir le premier de tous les droits, le droit électoral; — État de la question; — Très-humbles remontrances de Timon au sujet d'une compensation d'un nouveau genre que la liste civile prétend établir*, avec cette épigraphe : *Rendez-moi mes lapins*, 1838; — *Questions scandaleuses d'un Jacobin au sujet d'une dotation*, 1840; — *Avis aux contribuables*, 1842; — *Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire*, 1846 [1];

3° Divers pamphlets sur les affaires de l'Église, entre autres : la *Défense de l'évêque d'Angers; —* la *Défense de l'évêque de Périgueux; —* la *Défense du cardinal de Bonald; — Feu! Feu! — Oui et non; — Refus de sépulture*, etc.;

4° Des traités de droit public, tels que le beau *Discours sur la centralisation*, qui est tout à la fois le tableau de l'unité française et l'histoire de sa formation, et la *Légomanie*, critique profonde, sous une forme légère, de cette passion pour les nouveautés, qui nous porte à faire des lois pour les défaire ou les violer;

5° Les *Dialogues de maître Pierre*, qui, retouchés, refondus, développés, améliorés à chaque édition nouvelle comme tous les ouvrages de l'auteur, sont devenus, sous le nom d'*Entretiens de village*, l'un des ouvrages les plus populaires et les plus utiles de notre époque.

[1] Le gouvernement de Louis-Philippe ne pardonna jamais à M. de Cormenin, et chaque fois qu'il fut question dans le public de sa candidature à l'Académie française, les journaux officieux la combattirent vivement. Quelques-uns même évitaient de prononcer son nom et ne l'appelaient que *l'homme du contentieux*. De leur côté, les doctrinaires et les fonctionnaires, pour lesquels il s'était montré fort sévère, les orateurs pour lesquels il s'était montré juste, lui gardaient rancune. Ils étaient trop nombreux au palais Mazarin pour qu'il pût obtenir la majorité, et il n'est enfin entré à l'Institut qu'en 1855, comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Toutes ces brochures, tous ces pamphlets, tous ces livres comptent pour le moins six éditions[1]; il en est qui en comptent dix, vingt et même trente, et l'on s'étonne, en présence d'une production aussi active, non-seulement que l'auteur ait pu écrire un si grand nombre de choses excellentes, mais même qu'il ait trouvé le temps de les réimprimer si souvent, tout en les perfectionnant toujours, et d'écrire encore, tout en les réimprimant, dans *la Nouvelle Minerve ; la Gazette des Tribunaux ; les Annales de la Charité ; le Populaire ; le Bon Sens ; la Thémis ; le Dictionnaire politique ; la Revue indépendante ; le Courrier français ; le Livre des cent et un ; le Dictionnaire de la conversation.*

Les dix-huit années du règne de Louis-Philippe ont été pour M. de Cormenin un combat de tous les moments, et sa place est marquée au premier rang des hommes qui ont occupé de leur nom les générations contemporaines, de ceux qui ont semé des idées et qui ont eu le rare privilége de les voir germer dans la foule.

Ouvrez les *Pamphlets politiques ;* vous le trouvez partout à la tête du progrès, laissant bien loin derrière lui le libéralisme écloppé des bonapartistes de la Restauration, le pédantisme constitutionnel des doctrinaires, et devançant même parfois les plus vaillants soldats de l'extrême avant-garde. Responsabilité effective des ministres et des fonctionnaires, élection des maires par les conseils municipaux, contrôle incessant des représentants du pays sur les finances, liberté d'association et de réunion, suppression du timbre et du cautionnement pour les journaux, application du jury aux délits de presse[2], inviolabilité

[1] Les pamphlets et articles de journaux écrits de 1828 à 1835 ont été réunis et publiés à Bruxelles, en 1836, sous le titre de *Libelles politiques*, 4 vol. in-18, petit texte. Les morceaux qui composent ce recueil sont au nombre de deux cent quarante-neuf.

[2] La première association pour la défense de la presse a été fondée à Montargis par M. de Cormenin, en 1833.

de la liberté individuelle; en un mot, tout ce que les oppositions ont réclamé ou réclament encore, il l'a réclamé vingt fois avant elles, et c'est ainsi qu'au moment où la presse libérale demandait l'abaissement du cens ou l'adjonction des capacités, il demandait le suffrage universel et qu'il se prononçait pour l'abolition de la pairie, lorsque la Chambre se bornait à discuter l'hérédité.

Ouvrez les *Entretiens de village;* ici encore l'initiateur, l'*attacheur de grelots*, comme il se nommait lui-même, se révèle avec une singulière intuition des besoins de son temps et des préoccupations de l'avenir. Il ne s'adresse plus à ceux qui gouvernent, mais à ceux qui travaillent et qui souffrent; il veut leur donner, par le développement du sentiment moral, une plus grande somme de dignité et de bonheur, doubler leur force par le savoir, en faire des hommes vraiment dignes de ce nom, et des citoyens capables de prendre part au gouvernement. Ce livre [1], si différent des *Pamphlets*, fut accueilli avec la même faveur. Le succès fut immense, et le résultat plus grand encore que le succès, car en éveillant l'attention des classes lettrées sur les classes rurales, et l'attention de ces classes sur elles-mêmes, il a puissamment secondé leur mouvement ascensionnel. Les instituteurs, dont il signalait les services et la triste situation, l'ont lu à leurs élèves; les curés des campagnes l'ont prêté à leurs paroissiens; quelques-uns même en ont tiré des sermons; les maires en ont tiré des discours; plus d'un écrivain en a tiré ses livres et plus d'un philanthrope sa philan-

[1] Les *Entretiens* ont été traduits dans toutes les langues, y compris le bas-breton. Les adversaires de M. de Cormenin, ceux mêmes qui attaquaient avec le plus de vivacité ses écrits politiques, n'ont trouvé que des éloges pour les *Dialogues de maître Pierre*. Voici en effet le jugement qu'en a porté l'un des écrivains orléanistes qui se sont montrés les plus sévères pour les *Pamphlets* : « Les *Entretiens* sont un livre pratique, s'adressant à la raison de tous, écrit d'un style simple, clair, souvent excellent. Le succès légitime qu'ils ont obtenu récompense M. de Cormenin de son retour à ces matières de législation et d'utilité sociale pour lesquelles il est fait. » *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er avril 1846, p. 27.

thropie. Que n'a-t-on pas dit, en effet, dans ces dernières années sur la diffusion des lumières, sur les classes laborieuses, sur l'instruction primaire gratuite et même obligatoire, sur la nécessité de multiplier les institutions de prévoyance et de donner aux femmes une instruction plus étendue, qui n'ait été dit, il y a trente ans et plus, dans les *Entretiens* qui ont pour titre : *Nécessité et objet de l'instruction primaire; les Écoles d'adultes; les Bibliothèques des villes et les Bibliothèques des campagnes; les Caisses d'épargne; les Caisses de prévoyance; les Salles d'asile*, etc. En prêtant à *maître Pierre* son esprit et sa raison, M. de Cormenin a résolu pour la première fois chez nous le problème de la littérature populaire; il a créé cette littérature et il en est resté le maître et le modèle.

Dans les écrits relatifs aux affaires de l'Église, M. de Cormenin se montre sous un jour entièrement nouveau. Profondément chrétien, il faisait remonter la démocratie à l'Évangile; il croyait à la conciliation du catholicisme et de la liberté, et c'est au nom de la liberté qu'il intervient dans les questions religieuses. Le cardinal de Bonald ayant attaqué dans un mandement la déclaration de 1682 et le concordat de 1801, fut frappé par le conseil d'État d'un appel comme d'abus[1]. M. de Cormenin prit parti pour le cardinal contre le conseil; « car il n'entendait pas, disait-il, lui citoyen, lui chrétien, se soumettre aveuglément aux théories gallicanes, parce qu'un despote adultère et un despote sabreur les avaient proclamées lois de l'État. » Et il ajoutait : « Si l'Église gallicane suffit, à quoi bon l'Église romaine? Si le gouvernement suffit à s'intro-

[1] Il nous est impossible d'entrer ici dans de longs développements au sujet du gallicanisme et de l'appel comme d'abus. Il nous suffira d'indiquer aux personnes qui voudraient se renseigner exactement sur la question, au point de vue des lois qui régissent la matière, l'article inséré par M. de Cormenin au mot *Abus* (*Appel comme d'*) dans le *Dictionnaire politique* publié par M. Pagnerre. Cet article, si court qu'il soit, résume tout; c'est un chef-d'œuvre d'exposition.

duire dans le culte, à quoi bon la liberté des cultes? Si les organiques suffisent, à quoi bon la charte?

« Il n'est pas besoin de tant se disputer pour reconnaître, avec le chaudronnier du coin, une distinction qui saute aux yeux de tout le monde.

« L'État a le droit et le devoir, en vertu de sa pleine et indépendante puissance, de régler l'extérieur des cultes et son rapport avec ses sujets quels qu'ils soient.

« Le pape, les évêques et les prêtres ne peuvent rien entreprendre sur le temporel des États, par voie de bulles, rescrits, mandements, lettres, sermons, discours, censures et notes quelconques.

« Le clergé ne peut injurier un citoyen dans l'exercice du culte.

« Tout ceci tombe sous la puissance du conseil d'État pour l'abus, de la police correctionnelle pour la peine, des tribunaux civils pour les dommages.

« Mais tout ce qui n'est que purement spirituel, tel que le refus de sépulture et de sacrements, l'application aux inférieurs des censures ecclésiastiques, l'interprétation des saints canons, les règles de la discipline, les changements de liturgie, les dogmes, les croyances, la foi, tout cela est étranger à la police, aux tribunaux, au conseil d'État.

« On va du prêtre à l'évêque, de l'évêque au métropolitain, du métropolitain au pape; par delà rien. »

On peut, sans être ultramontain et même sans être catholique, regarder la déclaration de 1682 et le concordat de 1801 comme d'habiles combinaisons qui tiennent plus du despotisme que de la liberté, car si elles affranchissent les princes vis-à-vis du saint-siége, elles placent la conscience des peuples sous la main des princes, et elles peuvent au besoin faire du pontife-roi le complice de la royauté ou de l'empire; mais quand il s'agit de Rome, la France, depuis saint Louis, est toujours

défiante : Rome et la liberté sont deux mots dont elle ne peut comprendre l'accouplement. La *Défense du cardinal de Bonald* souleva la presse dynastique, la presse légitimiste, la presse libérale ; une grêle de pamphlets tomba sur l'auteur. Son mandat de député ne fut point renouvelé, et ce fut là le dernier combat soutenu par le vaillant lutteur, sous le gouvernement dont il avait tant de fois ébranlé les bases.

III

La révolution de Février ne pouvait oublier l'homme qui avait combattu si longtemps pour les principes au nom desquels elle s'était faite. Lors des premières élections républicaines, M. de Cormenin fut nommé représentant du peuple dans les quatre départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, de l'Yonne et de la Mayenne. L'Assemblée constituante à son tour le nomma son vice-président, et, le 17 mai 1848, elle lui confia une fonction non moins importante, en l'appelant par 657 voix [1] sur 748 votants, à présider ceux de ses membres qu'elle avait chargés de préparer le projet de constitution ; enfin, à tous ces titres, vint s'ajouter celui de président du conseil d'État, dont il resta investi jusqu'au 11 avril 1849, époque à laquelle le conseil ayant été reconstitué par l'élection parlementaire, il fut nommé président du comité du contentieux.

Tout en apportant au travail préparatoire de la constitution la science et le zèle dont il avait donné tant de preuves dans ses

[1] Voici le tableau du vote : MM. de Cormenin. . 657 voix.
Marrast. 646
Lamennais. . . 557
Vivien. 517
de Tocqueville. 490
Dufaure. 393

travaux législatifs et administratifs, M. de Cormenin comptait peu sur la durée de son œuvre. « La constitution, écrivait-il dès la fin de 1849, ne convient à aucun parti ; tout en la caressant de sa main la plus douce, chacun jure en secret de la détruire; elle est trop révolutionnaire pour les conservateurs, et elle n'est pas assez socialiste pour les hommes de la Montagne. » Mais déjà en face des hommes de la Montagne et des conservateurs, orléanistes ou légitimistes, se dessinait un troisième parti qui grandissait et se fortifiait chaque jour. On parlait de révision, de coup d'État, de prochains conflits entre les pouvoirs publics. D'épouvantables catastrophes pouvaient éclater à tout instant. M. de Cormenin jeta le cri d'alarme : « Vous étouffez, s'écrie-t-il, dans l'un des plus brillants pamphlets qui soient sortis de sa plume [1], vous étouffez dans la constitution; mais pourquoi étouffez-vous ? Les ambitieux étouffent partout. Alexandre étouffait dans le globe, trop étroit pour lui. Nous verrons comme nous étoufferons à notre tour, dans les constitutions que vous nous ferez. »

La constitution ne fut pas révisée; elle fut déchirée, et bientôt l'empire s'éleva sur ses ruines.

Louis-Philippe, en montant sur le trône, n'avait point consulté le peuple par la « récollection du vote secret de tous les citoyens dans chaque commune, » et, M. de Cormenin, qui en 1830, avait voulu le suffrage universel, et repoussé, comme nous l'avons vu, la *charte bâclée*, avait alors résigné ses fonctions de maître des requêtes, et refusé deux ministères, « pour confirmer, ainsi qu'il le dit lui-même, la théorie par la pratique, » Louis Napoléon, en se faisant dans l'histoire une autre place que celle du pouvoir suprême fidèlement quitté, avait du moins fait ratifier l'empire par huit millions de suffrages, et pour rester cette fois

[1] Ce pamphlet, intitulé *Révision*, est reproduit dans *le Second Empire*. Il a été imprimé, mais les événements de décembre en ont arrêté la mise en vente. Nous le publions comme document historique.

encore conséquent avec lui-même, M. de Cormenin ne crut pas devoir refuser son concours au nouveau gouvernement, après l'application du principe qui était à ses yeux l'unique source du pouvoir. Il fut nommé conseiller d'État, section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes; mais, tout en acceptant d'être fonctionnaire, — et c'est là ce qu'ont oublié de dire ceux qui l'ont blâmé, — il refusa obstinément d'être sénateur, car il tenait, comme toujours, à confirmer la théorie par la pratique : il ne voulut point cumuler, parce qu'il avait attaqué le cumul, et ne voulut point siéger au Sénat, parce qu'il s'était toujours prononcé contre l'existence d'une *Chambre haute*, sous quelque nom qu'elle fût constituée. Il avait alors soixante-quatre ans; mais les années n'avaient en rien affaibli sa vigoureuse activité intellectuelle et sa merveilleuse puissance de production. Tourmenté du besoin de penser, né pour les hautes spéculations et toujours préoccupé des problèmes de la politique, de la morale ou de l'histoire, il travaillait sans relâche, et consignait au crayon, même en marchant, sur de petits papiers qui ne le quittaient jamais, les idées qui se présentaient à son esprit. Les feuilles qui avaient reçu ses premières confidences étaient ensuite recopiées, relues, classées méthodiquement dans des dossiers qui portaient chacun un titre spécial; et ces dossiers, au nombre de plus de trois cents, avaient fini par former une véritable bibliothèque, où les pages volantes, vingt fois remaniées, se transformaient peu à peu en brochures ou en volumes.

A part quelques petits écrits relatifs à des fondations charitables, M. de Cormenin, malgré les pressantes sollicitations de son fidèle éditeur, n'a rien voulu publier durant la dernière période de sa vie; mais tout en se recueillant dans le silence, il mettait la dernière main aux nombreux travaux qui avaient occupé tous les instants de sa longue carrière : il annotait le *Droit administratif*, corrigeait le *Livre des orateurs*, les *En-*

tretiens de village, et portait à ce degré de perfection dont il était si jaloux les œuvres qui paraissent aujourd'hui pour la première fois. C'est au milieu de ces nobles distractions, charme de sa vieillesse, qu'il fut frappé de l'un de ces coups terribles qui accablent les âmes les plus fortes et ne leur laissent que la consolation des larmes. Le 20 novembre 1866, il vit mourir, à l'âge de quarante-cinq ans, son fils unique, M. Louis de Cormenin, nature d'élite, qui unissait aux qualités les plus élevées de l'esprit les dons du cœur les plus aimables[1] et les plus rares. Cette perte était trop grande pour qu'il pût la supporter longtemps; il mourut à Paris le 6 mai 1868[2].

IV

Nous avons vu plus haut, en parlant des *Entretiens de village*, avec quelle généreuse ardeur M. de Cormenin a plaidé la cause des déshérités du savoir et de la fortune, et quelle influence considérable il a exercée, comme écrivain, sur le mouvement de progrès populaire qui restera dans l'avenir l'une

[1] M. Louis de Cormenin était un écrivain très-distingué, une brillante et vaste intelligence. Ses œuvres, dispersées dans les journaux et divers recueils périodiques, ont été réunies en 2 vol., sous le titre de *Reliquiæ*. Paris, 1868, 2 vol. in-8°.

[2] Voici en quels termes M. de Vuitry a fait part au conseil d'État de la mort de M. de Cormenin :

« M. de Cormenin était entré comme auditeur au conseil d'État en 1810, il y a près de soixante ans. Dans la première partie de sa carrière, il avait pour ainsi dire personnifié en lui la fondation en France de la science du droit administratif. Jeté ensuite dans les agitations de la vie politique, il avait pris une part active à ses luttes passionnées. Mais ceux qui voudraient juger M. de Cormenin sur cette partie de sa vie le connaîtraient peu et l'apprécieraient mal. Ils ne soupçonneraient pas ce que ce polémiste ardent, ce penseur profond et concentré avait, au fond, de bienveillance pour les personnes et de charité pour toutes les misères. Ce sont des œuvres pieuses de bienfaisance qui ont rempli particulièrement les dernières années de sa vie, et qui perpétueront sa mémoire dans le cœur des malheureux dont il s'est montré le bienfaiteur. »

Les pages qui suivent prouvent combien était sincère l'hommage rendu par M. de Vuitry à l'inépuisable charité de l'illustre écrivain.

des gloires de notre temps; mais ce n'est pas seulement par ses livres qu'il a provoqué, encouragé, activé ce progrès, c'est aussi par son exemple, par un concours personnel de tous les instants, par la généreuse application qu'il faisait de la totalité du produit de ses ouvrages à des œuvres de bienfaisance, par la dîme de la charité qu'il prélevait sur sa fortune patrimoniale. En 1844, il donne à la ville de Montargis une inscription de 500 francs de rente, « destinée et affectée annuellement comme récompense à la fille, femme ou veuve, vivant de l'ouvrage de ses mains, et qui sera jugée avoir le mieux mérité cette récompense par quelque bonne action, assiduité remarquable au travail ou moralité exemplaire[1]. » La même année, il fonde la *Société de patronage* pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées[2]; il fonde les premières bibliothèques populaires, les premiers ouvroirs campagnards au nombre de trente, dont quatre dans le département de l'Yonne et vingt-six dans le département du Loiret; il fait construire des maisons modèles pour loger des ménages pauvres; il crée à Paris l'œuvre des bains et ablutions d'eau chaude en faveur des écoles et des salles d'asile; il préside la première association pour l'instruction primaire qui ait été établie en France, et nous le trouvons mêlé à toutes les œuvres de prévoyance et de charité, soit qu'il travaille à les organiser, soit qu'il en réclame la création en faisant appel au gouvernement ou à l'initiative individuelle : établissement d'écoles de couture; enseignement d'ouvrages d'aiguille dans les écoles primaires aux garçons qui se destinent aux métiers de tailleurs, tisserands, cordonniers et autres semblables; refuges de jour pour les vieillards, chauffoirs pour les habitants des campagnes, assainissement du logement des pauvres, distribution de secours

[1] Voir la brochure intitulée : *Ville de Montargis, prix Cormenin*, imp. de Chrétien, in-18 de 32 p.

[2] Cette œuvre, qui existe encore, a fait rentrer dans leurs familles 7,138 personnes depuis le 1er juillet 1844 jusqu'au 31 décembre 1866.

pour les enfants, société d'assistance pour les nonagénaires, société de prévoyance pour les ecclésiastiques, M. de Cormenin s'occupe de tout avec un dévouement qui ne s'arrête devant aucune démarche, devant aucun sacrifice. En 1847, il soumet aux ministres de l'instruction publique et de l'intérieur un vaste plan d'enseignement *professionnel*, qui laisse bien loin derrière lui les programmes incohérents de cet enseignement *spécial* dont on a fait tant de bruit dans ces dernières années, et pour faire pénétrer au sein des masses l'habitude de la réflexion dans le choix des plus dignes, il dote diverses écoles de livrets de caisse d'épargne, qui doivent être attribués, chaque année, par les élèves d'une même classe, à ceux d'entre eux qui leur paraîtront les plus méritants, et il crée par là un cours élémentaire de suffrage universel à l'usage des enfants. Ce qu'il veut pour ceux qui travaillent des bras, il le veut aussi pour ceux qui s'épuisent aux rudes et trop souvent stériles labeurs de l'intelligence. Il propose, en 1851, d'organiser une sorte de compagnie d'assurance entre les savants, les lettrés et les artistes, rassemblés par une large et honorable solidarité; enfin, au-dessus de toutes ces associations qui ont pour objet de protéger l'enfance ou la vieillesse, de récompenser la moralité, de soulager des privations contre lesquelles le travail lui-même est souvent impuissant, il conçoit le plan d'une association nouvelle, qui a pour but d'aller chercher, dans les recoins les plus cachés de la capitale, les misères et les douleurs qui ne laissent à ceux qui les subissent d'autre pensée que d'en finir avec la vie, et, pour les arrêter au bord des abîmes de la désolation, il fonde l'*Œuvre des désespérés*.

Profondément religieux et pénétré jusqu'au fond de l'âme de la vérité du dogme catholique qui proclame la réversibilité des mérites et l'efficacité de la prière pour les morts, M. de Cormenin, comme les chrétiens des âges de foi, veut que la charité suive jusque dans la tombe ceux qui nous ont précédés sur cette

terre. « Si nos corps, dit-il, ne sont après la mort que du phosphate de chaux, pourquoi les accompagnons-nous de nos pleurs et de nos respects jusque dans leur dernière demeure! Pourquoi leur élevons-nous des tombeaux? Pourquoi les cimetières sont-ils des lieux saints? C'est que nous savons, c'est que nous croyons, c'est que nous sentons que ces corps ont été l'enveloppe d'une âme, et qu'un lien mystérieux rattache cette âme au monde des vivants. Malheur aux peuples qui perdent le respect des morts! malheur à ceux qui les oublient! »

C'est dans cette pensée, qu'au lendemain même de la révolution de Février, M. de Cormenin demande qu'un prêtre reçoive le corbillard du pauvre au bord de la fosse commune, et ce vœu démocratique et chrétien est réalisé par l'empereur, qui institue les *aumôniers des dernières prières*.

C'est dans cette pensée que M. de Cormenin demande « que de braves gens se joignent à lui, même après lui, pour fonder la *chapelle des victimes du dévouement*, à la mémoire des morts, trois fois sanctifiés, qui ont sacrifié leur vie dans un incendie, une épidémie, un naufrage, une rencontre d'assassins; « car voilà, dit-il, les vrais héros, qui ne sont point, comme les rois et les soldats, couverts du sang des batailles et qui ne figurent pas dans les panégyriques des poëtes, mais qui ont mérité de Dieu la couronne du martyre et les regrets des gens de bien. »

C'est dans cette pensée qu'il se met à la tête d'une association ayant pour objet d'ériger une chapelle funéraire à l'entrée des catacombes [1], et qu'il demande aux habitants de Paris, aux

[1] Voir la *préface* de M. de Cormenin en tête de l'intéressante brochure de M. Fassy intitulée : *les Catacombes de Paris, ou projet d'une chapelle funéraire*. Paris, Gaume, 1862, in-18. *L'œuvre des catacombes* fut recommandée par un bref spécial du pape Pie IX ; la préfecture de la Seine accorda une subvention considérable ; l'empereur souscrivit pour 10,000 francs, en autorisant l'inscription de son nom en tête de la liste des souscripteurs, et la pensée de M. de Cormenin allait enfin se réaliser, lorsque sa mort vint tout suspendre. Espérons que cette pensée ne tombera pas dans l'oubli et que la ville de Paris, qui a tant fait pour ses jardins et ses théâtres, ne refusera pas d'élever un monument commémoratif à l'entrée de l'immense

riches comme aux pauvres, le tribut de l'aumône pour payer la dette du souvenir et de la prière aux deux millions de morts qui dorment dans les rues souterraines de la grande cité.

Ainsi, par un touchant contraste, l'illustre publiciste, dont le nom a retenti avec tant d'éclat dans nos discordes civiles, se retrouve sur le terrain pacifique de la charité, à la tête de toutes les œuvres qu'inspire aux âmes généreuses le spectacle des douleurs humaines.

V

L'édition que nous présentons aujourd'hui au public fait revivre, par les manifestations les plus brillantes de sa pensée, l'homme éminent dont nous rappelons le souvenir dans ces pages. Cette édition contient, d'une part, les écrits les plus remarquables publiés de 1828 à 1848, et, de l'autre, en plus grand nombre, des œuvres inédites, extraites, après un examen attentif et sévère, des manuscrits de l'auteur.

Ces œuvres, dignes en tous points de celles qui les ont précédées, sont frappées comme elles au coin de la raison la plus ferme, de l'esprit le plus français, et souvent même elles les dépassent par l'étendue et la portée des idées. Elles comprennent entre autres :

1° *Le Second Empire; — les Nouveaux Orateurs; — Dialogues; — Réflexions et Boutades; — les Traités de* 1815 *et la France en* 1860;

ossuaire où sont venus s'entasser les restes de tant de personnages célèbres à divers titres; car c'est là que reposent, oubliés et inconnus, Montesquieu, Winslow, Mézeray, Perrault, Voiture, Benserade, Vaugelas, Malherbe, Moréri, Chapelain, Santeuil, Jean Jouvenet, Tourville, Rantzau, Créqui, Gilbert, André Chénier, Pichegru, la princesse de Lamballe, la plupart des victimes les plus illustres de la Révolution, et peut-être la Fontaine et Molière, car en exhumant les ossements des anciens cimetières et des anciennes églises de Paris, on n'a pris aucun soin de constater l'identité des sépultures, et tous les débris humains ont été jetés pêle-mêle dans les catacombes.

2° *Les petits Traités ; — les Questions religieuses* ; — *les Questions économiques et administratives ; — Paris, siége du gouvernement et des révolutions ; — la Bellomanie ;*

3° *Les Portraits de peuples ; — les Portraits de castes ; — les Esquisses morales et littéraires*, etc.

Dans la première série, l'auteur étudie les événements qui se sont accomplis depuis vingt ans sous nos yeux : la restauration républicaine et la restauration bonapartiste, et les hommes qui à des points de vue très-divers ont occupé la scène politique, Ledru-Rollin, Montalembert, Dufaure, Cavaignac, Favre, Billault, Rouher ; il les peint avec cette vigueur de touche et cet éclat de couleur qui, dans la première galerie, donnent tant de relief aux portraits de Berryer, de Lamartine, de Thiers et de Guizot. Le Timon des *Lettres sur la liste civile* se retrouve là tout entier, avec sa verve incisive et sa dialectique vigoureuse.

Dans la seconde série, l'auteur aborde, en philosophe et en publiciste, les problèmes qui s'agitent aujourd'hui dans les régions le plus élevées de la société française, aussi bien que dans les masses profondes de la démocratie : problèmes de la monarchie et de la république, du gouvernement personnel et du gouvernement représentatif, de la souveraineté du peuple et de l'hérédité de la couronne, de l'absolutisme et de la liberté, du suffrage universel et de son organisation, des grandes agglomérations et de leur rôle dans la civilisation moderne, du catholicisme et de son avenir, de la papauté et du pouvoir temporel, des rapports de l'Église et de l'État, de la propriété et du paupérisme, du droit de paix et de guerre.

Enfin, dans la troisième série, le publiciste fait place à l'observateur, au moraliste, au critique littéraire : Junius prend la plume d'Usbeck[1].

[1] Dans les dernières années de sa vie, M. de Cormenin s'occupait d'un grand travail intitulé : *l'Unité*, où il résumait ses vues sur la politique générale, en indiquant les moyens de mettre un terme aux maux et aux abus qui affligent les sociétés européennes. Il proposait dans ce but une sorte de fédération de tous les États, qui devait, suivant lui,

On le voit, par les détails qui précèdent : en suivant M. de Cormenin, de 1828 à 1868, à travers ses œuvres multiples, on touche à tous les grands faits de l'histoire contemporaine, on entend l'écho de tous les bruits qui pendant quarante ans ont retenti autour de nous. Doué d'une pénétration profonde, à la fois homme pratique et théoricien, jurisconsulte et publiciste, il devine, par une sorte de pressentiment infaillible, les évolutions de la société qui s'agite confusément sous ses yeux ; en 1830, il proclame l'avénement prochain de la souveraineté du peuple ; en 1848, dès les premiers jours du gouvernement provisoire, il signale les écueils contre lesquels se heurtera la république ; en 1852, dès les premiers jours de l'empire, il indique, en les précisant l'une après l'autre, les revendications que l'opinion publique adressera plus tard au nouveau système [1], Uniquement occupé de la vérité, sans autre souci que de la trouver et de la dire, il ne s'enferme pas dans les formules étroites des sectes ou des partis, mais, en s'élevant au-dessus de tous les partis, il cherche dans la justice et la liberté les lois fondamentales du progrès des sociétés humaines ; il va droit à l'attaque des sophismes dans le domaine des idées, à l'attaque des abus dans le domaine de la politique ; et, comme il le dit justement de lui-même, personne n'a combattu avec plus de vigilance les cumuls administratifs, judiciaires, militaires et scientifiques ; les attentats contre la liberté de conscience, de quelque côté qu'ils viennent, du fanatisme des croyances ou du fanatisme de l'incrédulité ; la corruption du principe électoral,

réaliser l'avénement de la fraternité, de la paix et de la justice universelles. Cette fois, l'esprit éminemment pratique de Timon s'était laissé prendre au piége des utopies ; et malgré quelques pages très-remarquables, le livre de *l'Unité*, qui d'ailleurs est resté inachevé et très-incomplet, n'est pas une des productions les plus heureuses de l'auteur. Nous n'avons pas cru devoir le reproduire, et nous nous sommes borné à en extraire quelques fragments qui ont pris place dans l'ensemble des autres œuvres.

[1] Il suffit, pour constater l'exactitude de cette remarque, de comparer, avec le projet de sénatus-consulte du 2 août 1869, les articles du *Second Empire* écrits de 1851 à 1854.

le charlatanisme des courtisans de la popularité, et la servilité des courtisans d'antichambre; l'énormité des impôts, des emprunts et des dépenses, les cruautés de la guerre et les ambitions meurtrières des parvenus du genre humain.

Parmi les écrivains et les penseurs du dix-neuvième siècle, combien en peut-on compter qui se présentent au jugement de la postérité avec de plus nobles titres?

Ch. LOUANDRE.

Paris, juillet 1869.

PRÉFACE

— 1847 —

On aime à savoir l'histoire des livres qu'on protége, et la constante faveur que le public m'a fait voir, m'engage à lui dire comment je m'y suis pris successivement pour lui plaire.

Je ne songeais pas le moins du monde, vous vous en doutez, cher lecteur, à portraire les orateurs de la Chambre, et ce fut Sarrans qui vint me proposer, pour épargner à mes clients les blessures du nom propre, de prendre le pseudonyme de Timon, de Timon que vous avez bien voulu, cher public, tenir, il y a plus de trente ans, sur les fonts de baptême, et dont vous fûtes le glorieux parrain.

Je ne peignis d'abord que les orateurs vivants, Guizot et Thiers, alors ministres, et puis vinrent les autres, en portraits ou en silhouettes. Mes traits furent plus vifs contre les vainqueurs, plus adoucis contre les vaincus; cela devait être.

Après les exemples, je traçai les préceptes de notre éloquence délibérative dans ses différents genres, selon l'usage des critiques de l'antiquité, et, dans les éditions subséquentes, je remis la didactique avant les portraits, selon l'ordre naturel de la logique.

Ma galerie devenant trop étroite pour l'affluence des amateurs, j'augmentai le nombre de mes cadres et je peignis la physionomie oratoire de la Constituante dans la personne de MIRABEAU, la physionomie oratoire de la Convention dans la personne de DANTON et de ROBESPIERRE; la physionomie oratoire de l'Empire dans la personne de NAPOLÉON; et la physionomie oratoire de la Restauration dans la personne de MM. DE VILLÈLE, DE SERRE, MANUEL, FOY, B. CONSTANT, R. COLLARD, MARTIGNAC.

Mon livre peut aujourd'hui donner une idée à peu près aussi complète que possible de ce qu'a été et de ce qu'est, dans notre pays, l'éloquence de la tribune.

J'ai tenu mes pinceaux dans des circonstances et dans des positions où ne peuvent plus se trouver aucun des hommes de la génération actuelle qui

entreprendraient de suivre mes traces. Car s'ils étaient hors des affaires, hors de la Chambre, et simplement gens de lettres, ils s'exposeraient à ne faire que des tableaux de souvenir ou de fantaisie, et s'ils avaient été dans les grands postes et acteurs eux-mêmes, leurs passions, leurs préjugés, leur vanité les empêcheraient d'avoir la visée nette et de peindre des peintures vraies et sincères. Je ne dis pas qu'il n'y ait quelquefois dans les miennes un peu de fantaisie et de passion, mais je dis que c'est ma faute si je n'y en ai pas mis moins, puisque j'étais pour cela dans des conditions meilleures que personne.

J'ajoute qu'il n'est pas possible non plus de bien voir l'orateur tel qu'il est ni lorsqu'on joue soi-même avec lui, sur la scène parlementaire, ni lorsqu'on ne le voit pas tous les jours, soit en manteau de pourpre, soit en déshabillé de coulisse, ni lorsqu'on ne le voit que du haut des tribunes publiques et non pas au milieu des bancs et des agitations intérieures du Forum, le point de vue d'optique étant alors tout différent, ainsi que le coup d'électricité. Eh bien, j'ai eu cette fortune de voir de la meilleure place, et sans en manquer une, les plus belles passes oratoires, et à la différence des autres spectateurs, qui n'étaient là que pour applaudir ou pour siffler les lutteurs, je n'y étais là, moi, que pour les regarder, pour les observer et pour les peindre.

En me tenant dans les réserves de l'impartialité, j'étais plus sûr, d'une part, d'arriver à l'exactitude de la ressemblance, et d'autre part, au lieu d'écrire un livre de circonstance, je préparais des matériaux pour l'histoire qui se faisait alors dans la Chambre et par la Chambre.

Mais, cher lecteur, n'oubliez pas qu'il y a toujours deux hommes bien distincts dans l'orateur : l'homme du fond et l'homme de la forme, l'homme du principe et l'homme du discours. J'ai dû peindre et j'ai peint les orateurs de la Constituante, de la Convention, de l'Empire et même de la Restauration avec la sévérité calme de l'historien, parce que je n'étais pas sous l'influence des circonstances et des passions qui les faisaient eux-mêmes agir et parler. Mais il n'en était pas et il n'en pouvait pas être ainsi pour moi des orateurs vivants. Je les voyais, je les entendais, je les appréciais : l'homme-orateur, d'après mon goût littéraire, et l'homme politique, d'après son principe peut-être? Non, d'après le mien ; car il n'y a pas deux principes dans un gouvernement libre. Le vrai pour moi, c'était le principe de la souveraineté du peuple. C'est d'après lui que j'ai absous ou condamné, comme j'espère que le fera un jour l'histoire, tous les hommes politiques de mon époque.

En portant le drapeau de mon principe haut et ferme, je rendais hommage à la vérité, et, en même temps, l'esprit d'une puissante unité se répandait dans tout mon livre. C'est dans ce sens et sans hésitation que j'ai jugé Foy, Manuel, C. Périer, B. Collard, Thiers, Guizot, et le reste.

J'approuve volontiers que la postérité, si elle daigne s'occuper de nous

tous, ce qui me paraît assez douteux, nous écoute et nous juge dans nos raisons.

Cependant, tout raide que je tienne aux miennes, je n'ai jamais porté leur ardeur jusqu'à la personnalité, et la vie privée des orateurs a toujours été close pour moi. Je n'avais pas grand mérite à cela, parce que je n'ai jamais haï personne, et que je ne puis comprendre comment l'on ne pourrait pas parfaitement s'estimer et même s'aimer, à cause que l'on ne partage pas les mêmes opinions religieuses ou politiques. De même je n'ai pas omis, en critiquant les défauts de nos orateurs, de louer leurs belles qualités; restant ainsi dans le vrai, tandis que les récits que nous en lisons habituellement ne sont que des satires outrées ou des apologies vantardes et ridicules.

Il faut, au surplus, que j'aie fait la portion bonne de l'éloge et du blâme, car nul ne s'est plaint à moi de ce que je l'eusse offensé, et c'est des rangs de mes adversaires politiques de la Chambre que me sont venus, sur mon livre, les compliments les plus fournis.

Mais, d'un autre côté, le malheur que j'ai eu, comme un vil et indigne pamphlétaire que je suis, d'attaquer avec trop de bonheur la cupidité de la cour, m'a valu des inimitiés suprêmes et basses qui n'ont épargné ni mes actes, ni mes intentions, ni mes principes, ni ma personne, ni mes œuvres. J'ai été atteint et convaincu de haute trahison et mis, par mesure de sûreté générale, au ban littéraire et politique des électeurs, de la presse officielle et des académies.

Pour n'avoir pas voulu traîner ma fière indépendance à la remorque d'aucun parti, même du mien, je suis resté seul sur le banc de mes œuvres, sans autre défenseur que mes services, mes principes et mon silence.

Mais non, je ne suis pas resté seul, puisque vous n'avez jamais cessé de m'être indulgents et fidèles, fidèles dans toutes mes traverses, lecteurs de toute classe et de toute opinion, qui m'avez avidement tiré, épuisé, tari, jusqu'à la dernière goutte de mes dix-sept éditions ;

Vous, cher public, le plus libre des juges, car vous n'êtes pas tenu d'aimer ou de haïr par ordre un homme quelconque ni d'acheter et de lire par complaisance un livre que ce soit; vous dont l'approbation répétée m'a valu d'être traduit en italien, en anglais, en allemand et en espagnol, et de vivre ainsi dans les autres langues en compagnie de mes orateurs; vous, qui n'êtes pas encore tout à fait la postérité, mais qui la commencez par la diversité, l'impartialité, l'abondance et la constance de vos suffrages; vous, le plus éclairé des critiques, non pas pris au détail de chacun de vous, mais dans votre ensemble, parce que vous voyez avec le plus d'yeux, de plus haut et de plus loin que personne; vous, qui avez excusé la faiblesse que j'ai eue dans mon livre, de parler de moi-même trop souvent et trop bien, parce que je me louais moins pour me louer que pour justifier mes jugements et mes principes; vous, qui ne m'avez jamais reproché, avec les critiques, de changer les

traits de mes figurants, au coulant de mon pinceau, lorsque je voyais avec vous changer leurs figures, et d'avoir effacé quelques crayons plutôt grotesques que plaisants et qui n'allaient point à la grande peinture d'histoire ; vous qui m'avez vengé des haines de cour par les vifs empressements de tant d'éditions ; vous, qui avez fait, avec une générosité dont nous vous remercions tous les deux, la fortune de mon éditeur et celle de mon nom.

DIVISION DE LA MATIÈRE

L'Éloquence est l'art d'émouvoir et de convaincre.

Cette définition s'applique à tous les genres d'Éloquence.

J'ai dû chercher d'abord les causes qui constituent, dans chaque pays, l'éloquence parlementaire, d'après le caractère de la nation, le génie de la langue, les besoins sociaux et politiques de l'époque, et la physionomie de l'auditoire.

J'ai dit ensuite les modes d'improvisation, de lecture et de récitation, dont se servent les orateurs ;

Les professions qui prédisposent à l'éloquence parlementaire ;

Les classifications diverses des orateurs d'après les qualités spéciales de leur esprit, leur tempérament, leurs goûts, leurs précédents ;

La puissance de l'improvisation ;

Les auxiliaires de l'orateur, tels que le sténographe et le compte rendu ;

La tactique générale, ou ce qui est relatif aux mœurs et à la polémique de l'opposition, de la majorité et des ministres ;

La tactique particulière des ministres de chaque département ;

La diction et le port ;

Les préceptes généraux de l'art.

J'ai voulu aussi comparer avec l'Éloquence parlementaire qui fait le fond de mon livre, les divers autres genres d'Éloquence, savoir : l'Éloquence de la presse, l'Éloquence de la chaire, l'Éloquence du barreau, l'Éloquence délibérative des conseils d'État, l'Éloquence officielle, l'Éloquence en plein air, l'Éloquence militaire.

Les différentes formes que l'Éloquence affecte, rassemblent et projettent leurs rayons, pour l'éclairer, sur l'Éloquence parlementaire que j'ai suivie sous la Constituante, dans la personne de Mirabeau ; sous la Convention, dans la personne de Danton ; sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, où elle fut remplacée par l'Éloquence militaire, dans la personne de Napoléon ; sous la Restauration, où elle reprit son éclat avec les Manuel, les B. Constant, les Villèle, les Royer-Collard, les de Serre, les Foy et les Martignac ; et sous

la révolution de Juillet, où elle ne brilla pas d'une lumière moins vive dans la parole puissante et animée des Berryer, des Thiers, des Guizot, des Dupin, des Odilon Barrot, des Lamartine.

Préceptes et exemples, il m'a semblé qu'il fallait la réunion de ces deux choses pour bien faire comprendre l'Éloquence, en quelque lieu et en quelque pays qu'elle paraisse, à quelques personnes qu'elle s'adresse et à quelque sujet qu'elle s'applique.

Tel est l'ordre logique que j'ai adopté dans la composition du LIVRE DES ORATEURS[1].

[1] Voy. les nouveaux portraits qui complètent la galerie.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉCEPTES

LIVRE PREMIER

DE L'ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE

CHAPITRE PREMIER

DES CAUSES QUI CONSTITUENT, DANS CHAQUE PAYS, LE GENRE PARTICULIER DE L'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE

Quatre choses sont à considérer dans l'éloquence parlementaire : le caractère de la nation, le génie de la langue, les besoins politiques et sociaux de l'époque, et la physionomie de l'auditoire.

I. Si le caractère de la nation est taciturne et froid comme celui des Américains, on aura de la peine à les émouvoir. Doués de patience, ils ne se fatigueront pas plus à parler qu'à entendre. Ils s'attableront, pour ouïr un orateur, pendant des heures entières, de même que pour fumer et pour boire.

Si, au contraire, le caractère de la nation est irritable et mobile comme celui des Français, il suffira de les toucher pour qu'ils se croient blessés, et de leur frapper légèrement sur l'épaule pour qu'ils se retournent. Les longs discours nous ennuient, et lorsque le Français s'ennuie, il quitte la place et s'en va. S'il ne peut s'en aller, il reste et cause. S'il ne peut causer, il bâille et s'endort.

II. Secondement, il faut faire attention au génie de la langue.

Si la langue est sifflante, dure et peu dédaigneuse, comme la langue anglaise, on s'attachera moins au style qu'aux choses. On ne sera point choqué des inversions ni des accouplements de mots. Si le génie particulier de la langue permet de suspendre le sens du discours et de transporter à la fin le verbe qui gouverne toute la phrase, on soutiendra davantage l'attention des auditeurs. On pourra se servir de figures communes, de maximes proverbiales, de termes bas et vulgaires, pourvu qu'ils soient expressifs. Ce que le discours perdra en sobriété et en convenance, il le gagnera en sincérité et en énergie.

Si la langue est pompeuse et douce comme la langue espagnole ou italienne, on recherchera la sonorité de l'expression et l'harmonie des désinences. Chez les peuples dont l'organisation est musicale, l'oreille a besoin d'être flattée autant que l'âme d'être remplie.

Mais si la langue est noble, élégante, polie, correcte, châtiée, philosophique, comme la langue française, il faudra, pour la parler publiquement, des préparations exercées et une longue habitude. Si la diction était trop paresseuse, on tomberait dans la monotonie; si elle était trop précipitée, on tomberait dans le bredouillement. On évitera les mots rédondants, les épithètes oiseuses, qui arrêtent l'effusion de la pensée et qui embarrassent la marche du discours. On n'oubliera pas que l'esprit d'une assemblée française est si prompt qu'il saisit le sens d'une phrase avant qu'elle ne soit achevée, et qu'il devine l'intention avant même qu'elle ne soit tout à fait conçue; si délicat, qu'il répugne aux répétitions, quelle que soit l'adresse des synonymies; si pur, que le moindre néologisme le blesse, à moins qu'il ne soit brillamment encadré, ou qu'il ne sorte, par une contrainte irrésistible, de la force de la situation elle-même.

III. L'époque où l'on parle est la troisième chose qu'il faut attentivement considérer.

Quand il s'agit de démolir un régime vieilli et déjà croulant, quand l'opinion gronde et menace autour de l'assemblée nationale, quand la patrie, la liberté, la constitution sont en péril, alors le discours s'élève, l'expression grandit, s'anime, se courrouce, et le désordre passionné des sentiments et des idées est la plus persuasive et la plus puissante des éloquences. L'auditoire s'unit à l'orateur, s'indigne et s'apitoie, se soulève et s'apaise avec lui, pour s'indigner et se calmer

encore. La violence des termes, l'enflure des prosopopées, la colère et l'emportement des mouvements oratoires, se pardonnent et s'effacent devant la grandeur périlleuse et fatale de la situation. Alors les partis, aux prises entre eux, écoutent moins qu'ils n'agissent, discutent moins qu'ils ne combattent. Alors on aime mieux frapper fort que juste, et lorsqu'une tête est l'enjeu d'un discours, on ne s'amuse pas à polir une phrase, et l'on ne s'étudie point à tomber avec grâce comme le gladiateur du cirque, sous le fer de ses ennemis.

Telle fut notre éloquence révolutionnaire, qu'il ne faudrait pas juger à distance, par les règles du goût, ou peser avec une froide raison et sans tenir compte ni du trouble de ce temps, ni des revirements extraordinaires de l'opinion, ni des mortelles inimitiés des partis, ni des réactions du dehors, ni de l'exaltation des âmes, ni de la nouveauté et de la grandeur des événements, ni des dangers imminents de la patrie.

Mais lorsque les temps sont calmes, que l'ennemi s'est retiré des frontières, que la cité est abondante et joyeuse, que les partis ne se déciment plus entre eux pour s'arracher l'empire et la victoire, que la députation n'est plus briguée comme un poste de péril, mais comme une riche exploitation d'honneurs et de lucre, et que la lutte n'existe plus que sur le terrain raffermi des principes et du droit, alors l'emploi théâtral de ces moyens et de ces figures déclamatoires ne serait plus que ridicule, parce qu'il ne serait plus nécessaire et naturel ; il trouverait de glace ceux qu'il trouvait de feu ; il ferait rire ceux qu'il faisait pleurer. A chaque époque son éloquence.

IV. Une autre et quatrième condition du discours, c'est de bien considérer devant qui on le prononce.

En effet, on ne doit pas parler devant une Chambre comme on parlerait devant le peuple. Le peuple aime les gestes expressifs qui s'aperçoivent de loin et par-dessus les têtes. Il aime les voix chaudes et vibrantes. Soyez naturel avec lui et ne faites pas le comédien. Si vous sentez des larmes rouler dans vos yeux, orateur populaire, ne les retenez pas ! Si quelque mouvement d'indignation bat dans votre poitrine, qu'il en sorte et qu'il se répande! Soyez vrai, remuant, pathétique. Interrogez et répondez, et interrogez encore. Ne cherchez pas la liaison des mots, mais la liaison des idées, ou plutôt ne la cherchez pas, si

vous voulez la trouver; car la passion a sa logique plus serrée, plus entraînante encore que le raisonnement. Figures saisissantes, émotions rapides, entremêlées de repos, voilà l'éloquence qui convient, en tout pays, au peuple. En France, pays moqueur, ajoutez-y un peu d'ironie amère ou fine.

Que si votre argumentation était trop décharnée ou trop métaphysique, le peuple ne la comprendrait pas. Ne fatiguez point son intelligence à découvrir les rapports abstraits de deux syllogismes. Que vos pensées ne restent pas à l'état de squelette, et de manière à ce qu'on en puisse compter les muscles, les tendons et les os. Mais couvrez-les de chair, qu'elles marchent, qu'elles se déploient, qu'elles se colorent, et qu'on sente en elles les tressaillements de la vie !

Les figures plaisent tant à l'imagination du peuple ! Les mouvements passionnés vont si bien à son âme ! Parlez-lui de patrie, de justice et de liberté, si vous voulez qu'il vous entende, qu'il vole dans vos bras, et que son cœur soit à vous. La patrie ! elle est souvent le seul bien qu'il possède. La justice ! il en veut pour les autres, car il en veut pour lui. La liberté ! elle est son besoin, son droit, sa force, et c'est par elle qu'il obtiendra un jour l'empire de la terre. Oui, le peuple vaut mieux que ceux qui le calomnient. S'il s'égare et se précipite vers les abîmes, on court après lui, on lui passe le mors dans la bouche et on le ramène ; si on lui dit : Ne murmurez pas, il se tait ; Vous avez tort, et il dit : C'est vrai ; Vous devez n'écouter que la raison, et il l'écoute ; Ne pas vous venger, et il remet son sabre dans le fourreau ; Combattre et mourir pour votre pays, et il combat et il meurt !

Mais il n'en est pas de même d'une assemblée d'hommes riches, blasés sur les émotions de l'âme aussi bien que sur les jouissances de l'esprit et des sens. La plupart ont servi plusieurs gouvernements, prêté plusieurs serments et traversé plusieurs fortunes ; véritables malheureux qui n'ont plus les illusions de la jeunesse, de la vertu et de la liberté ! leur cœur s'est flétri, leur vie s'est usée. Ceux qui ont beaucoup de bien et d'or sont tourmentés, moins du désir de gagner que de la peur de perdre ; ceux qui ont des emplois veulent les garder ; ceux qui n'en ont pas veulent qu'on leur en donne. Dans cette disposition d'esprit, les gouverneurs de Chambres n'ont que trois ressorts

à faire jouer : l'égoïsme, la cupidité et la peur, et c'est avec ces trois ressorts qu'ils tiraillent les bras et les jambes de tant de pauvres marionnettes. Dans leur comédie parlementaire, tous les rôles sont convenus et distribués, et le souffleur est à son poste. On sait d'avance qui montera sur les tréteaux, et ce qui sera dit, et ce qui sera omis, et ce qui sera éludé, et même ce qui sera décidé. Les paroles sont données, les votes sont enregistrés sur le carnet du contrôleur, et le scrutin est dépouillé par les entrepreneurs du spectacle, longtemps avant que les boules ne retentissent dans l'urne et que la toile ne tombe.

Il faut bien le dire : les poses des rhéteurs et la beauté sonore et amplifiée de leurs phrases, ne servent qu'à flatter la vanité littéraire de nos oreilles et de nos yeux. Sans doute un beau discours, qui ne peut absolument rien sur des opinions arrêtées, peut quelquefois rattacher les extrémités flottantes d'un parti qui ne tiennent plus à leur conducteur que par un bout de fil. Mais il n'est pas bien sûr qu'un raisonnement subtil, qu'un mot plaisant, qu'un chiffre inattendu, ne produisît le même effet. Les dialecticiens et les adroits groupeurs de chiffres ont plus de prise sur nos assemblées que les orateurs dont on se défie à l'avance, chacun prenant contre eux ses précautions, comme contre des enchanteurs.

L'éloquence n'a toute son action, son action forte, sympathique, remuante, que sur le peuple. Voyez O'Connell, le plus grand, le seul orateur peut-être des temps modernes ! Quel colosse ! comme il se dresse de toute sa hauteur ! comme sa voix tonnante domine et gouverne les vagues de la multitude ! Je ne suis pas Irlandais, je n'ai jamais vu O'Connell, je ne connais pas sa langue, je l'écouterais que je ne le comprendrais pas. Pourquoi donc suis-je plus ému de ses discours, mal traduits dans notre idiome, décolorés, tronqués, dépouillés des prestiges du style, du geste et de la voix, que de tout ce que j'ai entendu dans mon pays ? C'est qu'ils ne ressemblent pas à notre rhétorique tourmentée par la périphrase ; c'est que la passion, la passion vraie l'inspire, la passion qui peut tout dire et qui dit tout ; c'est qu'il m'arrache du rivage, qu'il roule avec moi et m'entraîne dans son torrent ; c'est qu'il frémit et que je frémis ; c'est qu'il s'échauffe et que je me sens brûler ; c'est qu'il pleure et que des larmes tombent de mes yeux ;

c'est qu'il jette des cris de l'âme qui ravissent mon âme ; c'est qu'il m'enlève sur ses ailes et qu'il me soutient dans les saints transports de la liberté ! Sous l'impression de sa grande éloquence, j'abhorre et je déteste d'une haine furieuse les tyrans de cet infortuné pays, comme si j'étais le concitoyen d'O'Connell, et je me prends à aimer la verte Irlande presque autant que ma patrie !

Mais que pourrait O'Connell lui-même dans nos assemblées de députés salariés ? Au moment de se laisser émouvoir, voilà que nos gens se sentiraient tirer par le bas de l'habit, et verraient leurs épouses en pleurs accourant avec les mémoires de robes et de chapeaux, les maîtres d'hôtels garnis avec la quittance de loyer, les restaurateurs avec la carte à payer, et les instituteurs de leurs fils et de leurs filles avec le quartier de la pension. Faites donc de l'éloquence à des gens qui tiennent déjà la plume levée sur la feuille d'émargement, et démenez-vous bien pour attendrir ces employés à la représentation qui poussent de toute la cavité de leurs poumons ce cri héroïque : « On ne nous arrachera nos traitements qu'avec la vie[1] ! »

CHAPITRE II

IL Y A PLUSIEURS MODES DE DISCOURIR

On peut admettre trois grandes divisions d'orateurs : ceux qui improvisent sans trop savoir ce qu'ils vont dire, ceux qui récitent ce qu'ils ont appris, et ceux qui lisent ce qu'ils ont écrit.

I. Les Improvisateurs sont assez forts sur l'exorde. Ils savent bien par où commencer, mais ce qui les embarrasse, c'est de savoir par où finir. Ils se laissent aller au fil de leur oraison, visitant sur leur passage prairies, bois, cités et montagnes. Ils ne savent pas jeter l'ancre au rivage et aborder. Ils entassent péroraisons sur péroraisons. Il n'y en a jamais moins de trois ou quatre. Mais, oratoirement parlant, laquelle de ces fins est la fin ? Ils se retiennent, de peur de tomber en descen-

[1] Mot d'un grand personnage qui en touchait et qui n'est plus.

dant, à chaque barreau de la tribune, et souvent le pied leur glisse lorsqu'ils le mettent sur la dernière marche.

Quand ils sont gonflés du vent de l'improvisation, leurs discours ressemblent à ces ballons lisses, sonores, rebondissants, qui s'élèvent et s'abaissent tour à tour, et qui reflètent les feux du soleil. Leur vent s'en est-il allé, ce n'est plus qu'une peau désenflée qu'on jette dans un coin, toute ridée et toute aplatie qu'elle est.

II. Le Récitateur ne regarde pas l'assemblée. Il se retire et s'enfonce en lui-même. Il se loge dans les cases de son cerveau, où toutes ses phrases sont proprement rangées à leur place. Il en fait mentalement la convocation, et il les produit, l'une après l'autre, à la lumière.

Quelquefois, le Récitateur va par saccade et vite, vite, de peur que les anneaux de son chapelet ne se désenfilent et ne se détachent. Quelquefois, au contraire, il s'arrête comme par mégarde, et pour laisser croire qu'il cherche ses mots et que leur enfantement a de la peine à venir, quoiqu'ils soient au monde depuis peut-être plus de huit jours. Mais le travail des périodes, le choix des tours, le fini du style, la trame entière du discours, trahissent, malgré lui, les efforts laborieux de sa mémoire.

N'allez pas dire au Récitateur : Prenez garde, monsieur, à votre mouchoir qui sort de la poche. Car, s'il se retournait, il briserait le fil de son oraison, et comment le rattacher? Si, dans ce cas, il le rattrape et le recoud tant bien que mal, c'est le hasard. Les gens nerveux de la Chambre ont toujours peur que le Récitateur ne vienne à broncher au beau milieu du chemin, et cela leur fait mal par sympathie. Le sténographe, au bas de la tribune, la plume haute, ne sait s'il doit attendre le dépôt des feuillets, ou courir après le rapide orateur.

Le Récitateur a l'œil terne, le col empesé et le geste faux. Il n'est jamais à l'unisson de l'assemblée. Il n'interrompt pas, de peur qu'on ne lui réplique. Il ne réplique pas, de peur de s'interrompre. Il ne sent point le dieu intérieur, ce dieu de la Pythonisse, qui agite et qui oppresse. Il a l'éloquence qui se rappelle, et non l'éloquence qui invente. Il est l'homme de la veille, tandis que l'orateur doit être l'homme du moment. Il est l'homme de l'art, il n'est pas l'homme de la nature. C'est un comédien qui ne veut pas le paraître et qui est

son propre souffleur. Il feint la vérité, joue le trouble et trompe le public, la Chambre, le sténographe et lui-même.

III. Les Liseurs sont des gens qui prennent leur temps, toussent, crachent, éternuent, posent leurs lunettes sur le marbre de la tribune, et en nettoient les verres avec le coin de leur mouchoir. Ils ont aussi des ruses de métier. Ils minutent très-serré l'endroit et le revers de la page, pour se faire petits et laisser croire qu'ils n'ont que cela. Les traîtres! vous verrez qu'ils ne tourneront pas encore le verso. Leur cahier est comme un cadran dont l'aiguille resterait immobile.

Les Liseurs mettent le papier devant leur bouche, et les sons répercutés n'arrivent pas aux auditeurs. Un Liseur dont la voix n'est pas éclatante est complétement inintelligible. S'il est Alsacien, il parle du fond du gosier; s'il est Gascon, du bord des lèvres; Parisien, il grasseye; Normand, il nasille.

S'il est trop diffus, il ennuie; s'il est trop concis, on perd haleine à le suivre. Le négligé sied à la tribune, le négligé a des grâces. Il ne faut pas qu'un orateur soit trop paré, trop brossé, trop endimanché. Faites donc de l'éloquence avec des points d'exclamation marqués à l'avance sur papier grand raisin! Ayez de la passion, tonnez, indignez-vous, pleurez juste au cinquième mot du troisième alinéa du sixième paragraphe de la dixième feuille! Comme cela est facile! Comme cela surtout est naturel!

Enfin, quand le Liseur débite son écriture, chacun des auditeurs se dit : C'est beau, ah! c'est sûrement très-beau! mais ce n'est pas la peine que j'écoute, je verrai cela demain dans le *Moniteur*.

Lorsque j'aperçois les Liseurs de l'opposition et les Liseurs du ministère gravir, de droite et de gauche, l'estrade de la tribune, leur cahier d'éloquence à la main, il me semble voir deux armées qui traîneraient parallèlement leur artillerie le long des deux rives d'un fleuve, sans pouvoir jamais s'aborder. Ils se fatiguent à rétorquer d'avance des arguments qu'on ne leur fera pas, et ils ne prévoient pas les arguments qu'on leur fera. Ils ne savent pas que, depuis la veille, la guerre a changé de terrain, et ils s'enfilent par des chemins fourrés et inconnus, où le moindre goujat de l'armée ennemie les ferait prisonniers. Il ne faut, pour les désarçonner, qu'un seul trait

lancé par un improvisateur qui viserait juste, et ils sont assez semblables à ces anciens chevaliers roidement enjambés sur leur palefroi: si, pendant qu'ils chevauchaient, quelque malin page tirait à l'aventure la crinière du noble animal, le voilà qui se cabrait et jetait à terre son magnifique seigneur.

CHAPITRE III

DE LA PUISSANCE DE L'IMPROVISATION

SUITE DU MÊME SUJET

La puissance de l'Improvisation vient de ce qu'elle est toujours en situation. Tel discours écrit peut se réciter indifféremment dans le parlement, dans un salon, dans une académie, dans un banquet. Mais l'Improvisation n'est bonne que pour le moment où on la prononce et pour ceux qui l'entendent. Si l'orateur est négligé, il n'en paraît que plus naturel, et les auditeurs lui savent gré de parler comme ils parleraient eux-mêmes, et de ne s'être point préparé pour les surprendre. S'il gesticule avec violence, si ses yeux ardents lancent des éclairs, si sa parole est pleine de tourbillons et de flamme, c'est que l'assemblée lui souffle ses colères. S'il est long, diffus même sur un point, et sec et brisé sur un autre point, c'est qu'apparemment ceux qui l'écoutent, ont voulu qu'il les entretînt longuement de ce point-là et brièvement de l'autre. Ne le jugez donc pas d'après les règles et les méthodes du discours écrit et prémédité; ne le lisez pas, allez l'entendre.

Allez vous placer sur les bancs des auditeurs; car il n'est pas à la tribune pour lui, mais pour eux, et l'on dirait que ce sont leurs propres pensées qu'il exprime, leurs passions qu'il respire, leurs volontés qu'il déclare. Il y a de la vie dans sa parole, parce qu'il y a de la réalité; il y a de la force, parce qu'il la tire de tout ce qui l'entoure; il y a de l'à-propos, parce qu'il parle des hommes du moment, de la minute, devant les hommes du moment, de la minute. Il ne sera pas froid si l'assemblée est exaltée, véhément si elle est

calme. Il ne prendra pas son vol, en déployant ses ailes, du haut de la montagne, tandis que l'assemblée chemine tranquillement dans la plaine. Il se met à son accord, à son pas, et il semble qu'il la suive jusqu'à ce qu'il s'en soit rendu maître, qu'il l'ait domptée, subjuguée, enchaînée, et que, passant de l'arrière à l'avant, il la conduise et la précipite dans ses propres voies.

L'âme de l'Improvisateur répond à l'âme de l'auditeur. Elles se prennent, elles se communiquent, elles se mêlent, elles se confondent. L'Improvisateur monte ou descend, et tend la main à l'auditoire pour l'attirer à lui, et l'auditoire lui tend la sienne, le seconde, l'aide machinalement, en quelque sorte, cherche avec lui les mots qui ne lui viennent pas, le pique de son aiguillon, le presse et l'anime de son souffle, comme un écuyer penché sur les narines de son coursier haletant. Ils font route ensemble, et ensemble ils touchent le but. A chaque relais, à chaque pas, se découvre un point de vue nouveau, un effet inattendu, une émotion, un tressaillement, une grâce.

L'Improvisateur ne sait pas tout ce qu'il va dire, et jamais comment il va le dire. Il est confiant, il quitte le bord, il va marcher sur les flots, il y déploie sa voile de pourpre, et les bras des spectateurs l'y portent, et tous les cœurs palpitent pour lui sur le rivage.

Mais je n'en dirai pas autant de ces faux orateurs de tribune, de ces discoureurs par écrit, qui manquent à la fois de spontanéité, de mémoire, de poumons et d'entrailles ; qui, ne pouvant émouvoir leurs auditeurs, cherchent du moins à leur plaire, et qui, pour renchérir sur les discours parlés et les tenir à distance respectueuse, veulent être parés, plus que parés, enluminés, fardés, attifés, coquets, toujours en toilette et le rubis au doigt. On veut faire briller aux yeux des spectateurs les scintillations de l'antithèse ; on s'enfle de gazes, on se surcharge de peintures, et l'on craindrait de laisser paraître la simplicité de la pensée et les grâces naturelles de l'allocution ; on s'étudie pour que chaque désinence soit un trait, et chaque réflexion un axiôme. Je reste froid et muet devant ces bouquets de feux d'artifice qui lancent des milliers de fusées et de gerbes étincelantes, à faire pâlir les étoiles du ciel, et qui vont ensuite se perdre et s'évanouir dans la profondeur de la nuit.

CHAPITRE IV

DES PROFESSIONS QUI PRÉDISPOSENT A L'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE

Il y a dans cet auditoire parlementaire, si vaste et si mêlé, des professions qui prédisposent plus particulièrement à l'art oratoire.

Je ne crois pas qu'on me reproche de pousser les diverses classes de la société à l'excitation criminelle des unes contre les autres, en disant que les députés dont les langues vibrent avec le plus de continuité et de fluidité sont les Avocats, les Professeurs et les Militaires.

I. Les Avocats parlent pour qui veut, tant qu'on veut, sur ce qu'on veut. Ils ont l'ouïe fine et toujours au vent, et si vous les interrompez, au lieu de les embarrasser vous ne faites que leur donner la réplique. L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non vrai et le vrai, fausse leur judiciaire. Après avoir pris au corps un ministre, ils le terrassent, le battent et le piétinent. Et puis, quand ils repassent devant le banc de cet homme tout meurtri de sa chute et de leurs coups, vous les voyez hocher la tête d'un air riant, lui tendant la main, et les voilà qui sont ensemble les meilleurs amis du monde ! Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner fort les provinciaux, juchés sur les hautes banquettes de la salle, qui se demandent entre eux comment on peut relever de si bonne grâce un ministre qu'on vient de traîner dans la boue, et si ce n'est pas là jouer la comédie ?

Les Avocats sont chaleureux de langue et froids de cœur, têtus, pointilleux et grands enfileurs de paroles. Ennemis de la logique, parce que la logique va droit à son but, et que leur affaire n'est pas d'arriver sitôt. Alertes en partant, leur verbe court tout d'une haleine, brûle le pavé, s'essouffle et tombe.

Les grands orateurs, semblables aux aigles qui planent au-dessus de la nue, se tiennent dans la haute région des principes. Mais le vulgaire des Avocats rasent la terre, comme l'hirondelle, font mille cro-

chets, passent et repassent sans cesse devant vous, et vous étourdissent du bruit de leurs ailes.

II. Les Professeurs s'emparent avec autorité de la parole, plutôt qu'ils ne la demandent. Ils régentent la Chambre comme une classe d'écoliers. Ils commencent par poser sur le marbre de la tribune leur bonnet carré, et les secrétaires de la Chambre en ont quelquefois surpris qui tiraient de dessous leur robe de pédant la férule et le martinet. Ils sont vains, subtils, rogues, secs, impérieux, humoristes, argutieux, dogmatiques, beaux parleurs et pleins d'eux-mêmes. Ils ne s'embarrassent guère de ce qu'on leur objecte ou de ce qu'on leur répond, mais de ce qu'ils vous disent. Ils ne veulent pas convaincre, mais contraindre. Ils ne persuadent pas la vérité, ils l'imposent. Ils ont la roideur des méthodes et le despotisme des axiômes. Mais comme on ne les élit députés qu'à cause de leur renommée, ils sont généralement d'un esprit supérieur, savant, profond, ingénieux, et, à l'occasion, divertissant ou fort ennuyeux.

La domination des Avocats et des Professeurs a répandu sur l'éloquence parlementaire les langueurs d'une solennelle monotonie. Elle y a peut-être gagné du nombre, de la dignité, de la facture, de la méthode; elle y a perdu en précision, en grâce, en chaleur, en naturel, en vérité, en coloris, en originalité. Les Avocats et les Professeurs, gênés par des formes de convention et d'état, n'ont plus leur physionomie propre. Tous leurs discours semblent jetés dans le même moule. Quel que soit le sujet, bref ou long, ils ne parleront pas moins d'une heure, parce que les Professeurs croient disserter encore devant leurs écoliers, dont la classe dure une heure, et parce que les Avocats croient se trémousser encore devant leurs clients, qui ne veulent pas qu'on plaide moins d'une heure pour une affaire de deux minutes, et qui se fâcheraient tout rouge si on ne leur en donnait pas pour leur argent. Ils remplissent donc la clepsydre jusqu'au bord, et, tant qu'elle va, leurs langues vibrent, pour s'arrêter subitement avec le dernier grain de sable, car leur heure est faite.

Le genre professeur et le genre avocat assiégent de leur flot toujours croissant la tribune aux harangues. C'est là l'inconvénient des assemblées préparatoires qui devancent l'élection. Des bourgeois ébahis préféreront toujours un braillard de cour d'assises ou un enfileur de

rhétoriques, sans science, sans logique et sans idées, aux Chateaubriand et aux Lamennais, qui, peu faits au trouble d'un débat public, ne savent que rougir et balbutier. Puis, ils vous expédient nos parleurs pour parler à la Chambre où il n'y a déjà que beaucoup trop de gens qui parlent. Pourtant il se rencontre quelques avocats, et des plus fameux, qui tremblent d'aborder la tribune, et nous gagnons à cette peur-là le plaisir de ne pas les entendre. Pour la plupart, ils ne savent, ils ne peuvent, tant l'habitude a d'empire, parler comme tout le monde, d'une voix naturelle, oublier le client pour le principe, donner la raison politique au lieu de la raison civile, quitter le détail, s'élever avec leur sujet, dominer une situation, crier de l'âme et non du poumon, conduire leur geste, dépouiller le vieil homme. Sous l'orateur, on sent presque toujours le professeur et l'avocat. Ils ressemblent aux chanteurs du Midi : tant qu'ils chantent, l'accent gascon se perd dans l'harmonie de la cadence, mais sitôt qu'ils parlent, il reparaît.

III. Les Militaires escaladent la tribune avec hardiesse, impatience et feu, comme ils escaladeraient une batterie. Ils portent la tête haut. Ils ont le geste du commandement et ils regardent les gens en face. On se met moins en garde contre eux, parce qu'on suppose que, s'ils peuvent se tromper, du moins ils ne cherchent pas à vous tromper. On passe aux orateurs militaires le mépris de la grammaire, l'amertume grossière des reproches, l'abus des figures de rhétorique et le décousu du discours. Ils peuvent se jeter brusquement hors de leur sujet, sans qu'on les y ramène. Ils peuvent dire, à peu près dans le langage qu'ils veulent, trivial ou correct, uni ou soubresauté, tout ce qui leur passe par la tête, sans qu'on les rappelle à l'ordre. J'ai vu le général Foy frapper du poing et des pieds, battre le marbre de la tribune, s'y cramponner, s'y démener comme un possédé. Il écumait et la colère lui sortait des deux côtés de la bouche. On le laissait faire. On eût imposé silence à un porteur de bonnet carré. Pour moi, dût-on me blâmer d'un tel goût, je préfère les militaires brutaux qui dégaînent leur sabre et qui marchent droit sur vous, à ces rhéteurs doucereux qui vous assassinent à coups d'épingles.

CHAPITRE V

DES CLASSIFICATIONS D'ORATEURS D'APRÈS LEURS SPÉCIALITÉS ET LEUR HUMEUR

Il faut prendre garde aux qualités principales qui, selon le tempérament, le génie ou l'habitude, prédominent chez l'orateur. L'imagination, la logique, l'éloquence et la malice, ont leur excès qu'il faut éviter.

Tel qui brille dans l'exposition des faits, nette, lucide, pas trop chargée d'incidents, bien ordonnée, bien déduite, se ralentit ou se trouble lorsqu'il faut raisonner. Tel autre a de la peine à entrer en matière, qui s'empare ensuite fortement de son sujet et de votre attention, lorsqu'il commence à s'échauffer et que ses idées s'étendent, se composent, se classent et s'enchaînent. Tel autre perd la trace et ne se retrouve pas, bat l'air, s'étourdit, s'oppresse et n'y voit plus Il se dérobe comme un pur-sang et quitte l'arène.

I. Les Imaginatifs vous éblouissent par la richesse de leurs métaphores. Mais l'abus des figures finit par ne remplir votre oreille que de tropes heurtés et de cadences rompues. Le style parlementaire ne doit pas être chargé de trop d'embonpoint, et il faut qu'on y voie saillir les muscles et les nerfs, comme dans un corps sain et vigoureux. Le style rose et frais n'est que de l'enluminure. Les Imaginatifs sont sujets à tomber dans l'amplification.

II. Les Logiciens de la parole, qu'il ne faut pas confondre avec les Logiciens de la presse, doivent être plutôt abondants que concis, plutôt pressants que serrés. Ils ne doivent pas oublier que l'attention d'une Chambre est courte et légère. Si vous résumez trop, vous n'êtes pas compris. Si vous délayez trop, vous fatiguez. Si vous aiguisez trop la pointe de l'argument, vous devenez subtil. Si vous vous traînez dans les quatre points du syllogisme, vous devenez lourd. Si vous ne montrez que les tendons et les fibres d'une proposition, sans chair et sans coloris, vous êtes sec et rebutant. Si vous ne laissez pas glisser sur le nu de vos raisonnements quelque filet de lumière, vous êtes

embarrassé et nuageux. Les Logiciens sont sujets à tomber dans l'obscurité.

III. Les Pathétiques doivent tour à tour élever et abaisser leur vol, s'oublier eux-mêmes, du moins le paraître ; laisser apercevoir qu'ils sont entraînés, malgré eux, par la force de la situation ou par une émotion intérieure qui les dompte et qui les emporte ; couper le discours par des repos haletants ; ne faire résonner de l'âme que les cordes les plus tendres, et tenir l'assemblée dans un état de moiteur et de peau assouplie. Mais si cet état se prolonge, le refroidissement ne tarde pas à succéder à l'émotion et le rire aux larmes. Les Pathétiques sont sujets à tomber dans la sensiblerie.

IV. Les Malins sont sans cesse occupés à repasser leurs flèches sur la meule, à les aiguiser par le fin bout, et à leur attacher, de chaque côté, des plumes rapides et légères, pour qu'elles volent mieux au but. Ils franchissent d'une sautée un gros raisonnement péniblement échafaudé, et le trait lancé par ces petits nains, à l'endroit sensible d'un colosse, le renverse tout de son haut. Quand les allusions sont délicates et fines, elles surprennent agréablement l'esprit, et, par le plaisir de les deviner, elles engagent, malgré soi, celui qui les écoute dans la complicité de celui qui les fait. Quand les allusions sont poignantes et enfoncées, elles laissent quelquefois l'aiguillon dans la plaie vive, et l'on en meurt. Mais le plus souvent elles irritent, dans ceux qu'elles blessent, ceux qui, à leur tour, craignent d'en être blessés, et alors elles manquent leur coup. Les Malins sont sujets à tomber dans la personnalité.

Vous avez encore les Économistes, les Juristes, les Spécialistes, les Sociaux, les Réglementaires, les Généralisateurs, les Phraséologues, et les Interrupteurs que j'oubliais.

Je reprends :

V. Il y a les Économistes qui font les choses en grand, et qui rafleraient huit cents millions sur un milliard, au risque qu'il n'y eût plus de justice, d'armée, de marine, de routes, de canaux, d'administration, de cultes et de services publics. Il y a les Économistes qui font les choses en petit, et qui consentiront bien volontiers à rogner sept francs cinquante centimes sur un traitement de vingt mille francs. Il y a des Économistes maréchaux de camp, qui trouvent que les premiers pré-

sidents sont surpayés, et des Économistes premiers présidents, qui trouvent que les maréchaux de camp reçoivent une solde trop forte. Il y a des Économistes qui groupent les chiffres d'une manière si ingénieuse qu'on croit être en avance quand on est en déficit, qu'on croit payer ses dettes quand on emprunte, et qu'on croit s'enrichir quand on se ruine. Il y a des Économistes vinicoles qui vous diront que l'impôt des vins est intolérable, tandis que l'impôt du sel est si léger et si facile à percevoir ! et des Économistes salins qui vous diront que l'impôt du sel doit être aboli, attendu qu'on peut, à toute force, se passer de vin, mais non point se passer de sel. Il y a des Économistes qui ne demandent pas mieux qu'on augmente l'impôt foncier, parce qu'ils n'ont pas de terres, pourvu qu'on ne réduise pas les rentes, parce qu'ils ont des rentes. Il y a des Économistes qu'on hacherait en morceaux plutôt que de leur faire voter les frais d'entretien de la grande route sur laquelle ils ne passent pas, mais qui solliciteront, avec un zèle tout patriotique, l'élargissement et le pavage d'un chemin de service qui traversera leur petit domaine. Enfin, il y a des Économistes, et ce sont les bons, lesquels disent qu'il faut préférer les impôts qui pèsent plutôt sur le riche aux impôts qui pèsent plutôt sur le pauvre, les dépenses qui produisent aux dépenses qui ne produisent pas, les intérêts généraux aux intérêts particuliers, les arrondissements aux communes, les départements aux arrondissements, et la France aux départements.

VI. Les Juristes décident par le droit civil ce qui est de droit politique. Ils trouveront des nullités dans les mesures les plus salutaires et les plus urgentes du gouvernement, si elles ne sont pas dressées et formulées selon toutes les règles de la procédure. Telle absurde, telle incompréhensible, telle barbare que soit une peine, ils seront d'avis qu'il faut l'appliquer dans toute sa rigueur, dès que la peine existe, fût-ce le pal et la torture. Ils sont esclaves, plutôt que sujets, de la loi et du pouvoir. Ils s'inclinent jusqu'à terre devant l'empire des textes. Pour eux, ce qui est écrit est écrit, et ce qui est écrit demeure. Ils tireront, par une subtile interprétation des mots, leur compétence de leur incompétence même. Ils découvriront un sens caché où il n'y a qu'un sens patent, des incompatibilités où il n'y a que des concordances, et des parités où il n'y a que des antinomies. Ils vous diront que

la Charte de 1830, qui veut la liberté de la presse, s'accorde avec les lois de la Restauration, qui voulaient la censure, et ils vous le prouveront par d'excellentes raisons puisées dans la loi du décemvir Appius. Ne les poussez pas trop de questions, si vous ne voulez qu'ils vous démontrent péremptoirement que le code grec de Théodose justifie la Révolution de juillet. Esprits secs, arides et faux, qui se courbent sur la lettre morte, de peur de s'élever à l'intelligence ; qui ne savent pas écouter la voix de la conscience, et qui sacrifient le fond à la forme, le droit à la procédure, et l'humanité à un axiôme.

VII. Les Spécialistes sont les utilités de la Chambre, et, les trois quarts du temps, ils sont les seuls qui sachent ce qu'ils disent, et qui le disent bien. Mais il ne faut pas que, par envie de briller, ils veuillent en dire plus qu'il n'en faut dire, ni quelquefois plus qu'ils n'en savent ; que, par orgueil, ils s'imaginent que les autres ne savent rien de rien, parce qu'ils ne savent pas cette chose-là ; que, par affectation, ils se servent du mot technique au lieu du mot naturel, et que, par système, ils substituent aux enseignements reçus et expérimentés de la science, les imaginations et les brouillures de leur cerveau.

VIII. Les Sociaux, gens sensuels, douillets, voluptueux, habitent, par leur esprit s'entend, bien avant dans les nuages, et à travers leur optique de là-haut ils aperçoivent la société fraîche, pimpante, couleur de rose, innocente et bonne, gorgée de biens, riante, douce, vertueuse, avec des habits de fête et des paroles pleines de tendresse et de poésie; charmante société, et d'autant plus facile à établir qu'on ne s'inquiète pas de savoir sous quel degré de latitude elle vivra, le froid et le chaud lui étant, à ce qu'il paraît, également indifférents, ni sous quelle forme de gouvernement on la fera fonctionner, le Grand Mogol étant évidemment tout aussi disposé à se prêter aux fantaisies humanitaires des Sociaux, que le président des États-Unis.

Pour nous, nous ne demandons pas mieux que d'adopter le plan des Sociaux, quand ils auront bien voulu nous faire connaître quel est ce plan, où sont leurs moyens d'exécution, et s'ils veulent y employer des créatures de la race humaine ; et comme ils ne peuvent pas nous dire tout cela commodément de si haut, nous les engageons à descendre de leurs nuages, et à venir, pour quelque temps du moins, habiter la terre.

IX. Les Réglementaires invoquent comme des lois, et même ils mettent au-dessus des lois et du bon sens, les précédents capricieux des bureaux et des couloirs, et parce que la Chambre aura déjà fait une, deux, trois, quatre sottises, ils vous soutiendront qu'elle est absolument dans l'obligation d'en faire une cinquième. Ils vous rappelleront, avec toute la satisfaction d'une mémoire heureuse, que, tel jour de telle année, tel président de telle session, a mis son chapeau sur sa tête d'une certaine façon, ou bien qu'il a commencé l'appel nominal par la lettre *a* et non par l'*y*, ce qui est vraiment surprenant. Si les barrières de la constitution sont rompues, et si le ministère envahit le sanctuaire de la légalité, que leur importe? Ils ne sont pas préposés à sa garde. Mais si le président accorde, sans y penser, la parole à l'un après l'avoir promise à l'autre, les Réglementaires s'agiteront sur leurs bancs. Ils seront furieux, hors d'eux-mêmes. Ils l'interpelleront, le poing fermé et la bouche pleine de colère, criant de toute la force de leurs poumons au scandale, et ne voyant pas que c'est eux qui le font. Ils ergoteront pendant des heures entières, avec une contention incroyable d'esprit, sur ce que le Règlement aurait dû contenir, sur l'importance majeure d'une syllabe, sur moins qu'une syllabe, sur un point, un accent, une virgule, et ils se rassoiront tout essoufflés et ruisselants de sueur, sans avoir fait avancer d'un pas la discussion et sans s'être compris eux-mêmes.

X. Les Phraséologues ne sont sensibles qu'à la musique du discours. Ils brodent sur tous les thèmes le chant de leur prose; ils l'alourdissent, pour qu'elle imite le roulement du tambour; ils la lancent à toute volée, pour qu'elle sonne comme un bourdon de cathédrale; ils la découpent et la juxtaposent, pour que toutes les notes s'entre-choquent comme des clochettes. Ils taillent leurs paroles, de même que le lapidaire taille les diamants à facettes, se suspendent à leurs pointes et se mirent dans leur eau. Ils sautillent gentiment d'une antithèse à une antithèse. Ils se pâment devant une figure de rhétorique. Ils s'abîment dans la pompe immense d'une période.

Le Phraséologue ne se pique pas de raisonner. Il est vide d'idées, mais il est fourni de mots, et il a étudié leur origine, leurs synonymies et leurs dérivés, dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il sait au bout du doigt le supin et le gérondif de chaque verbe. Il a scalpé la

règle des participes et du *que* retranché. Son style est toujours en grande toilette ; il le perle, il le dore, il l'habille à la dernière mode. C'est un fat de grammaire.

Dès que la nuit est venue, le Phraséologue prend mystérieusement congé de ses amis, renvoie sa femme et ses enfants, s'enferme dans son cabinet, et pousse les verrous. Là, à la lueur de deux bougies dont la clarté douteuse redouble le silence du lieu, il fait la répétition générale de son discours. Il range ses phrases avec symétrie, comme un général range ses troupes, et de manière que la tête de l'une ne dépasse point celle de l'autre, et qu'elles marchent toutes d'un pas uni et cadencé. A mesure qu'elles défilent devant lui, il leur ôte son chapeau et s'incline. Chacune a son nom, son rang, son effet propre, son mirage, son cliquetis. Il les conjoint ou les sépare, les arrête ou les précipite, et leur fait décrire mille sortes d'évolutions. Il les numérote à l'encre rouge de peur qu'elles ne se démarquent. Il les a toutes dans l'oreille, et en se promenant, de long en large, sur le tapis soyeux et discret de sa chambre, il en fait l'appel et le réappel pour le lendemain. La nuit, sa cervelle en tinte; il les marmotte tout bas avec amour, et sa femme, auprès de laquelle il est couché, croit qu'il est fou ou qu'il se trahit dans son rêve et qu'il nomme une maîtresse.

Le Phraséologue ignore les lois et les affaires. Il n'a jamais ouvert le budget. Il dédaigne les chiffres, la logique, les faits communs et le train vulgaire des choses. Il regarde comme beaucoup trop au-dessous de lui d'étudier l'administration, les finances, l'économie politique. Mais il est très-fort sur la mélopée; il sait ce que c'est que l'onomatopée, le pléonasme, l'euphonie, la métonymie, l'hyperbole, la prosopopée, la protase, la catachrèse et autres figures de rhétorique à l'usage des Grecs. Il polit, il vernisse, il arrondit sa phrase dans le petit comme dans le grand, et il la fait reluire en bosse. Ce ne sont que fleurs, ornements, découpures et arabesques de style. Au lieu d'accommoder son langage au sujet, il pliera le sujet à son langage, et il devisera sur l'impôt de la mouture, du même ton qu'il proclamerait l'invasion du territoire et les dangers de la patrie. Ne croyez pas qu'il parle pour convaincre, pour émouvoir, pour aider les siens, pour gagner sa cause; il parle uniquement pour avoir le plaisir de parler, de s'entendre parler. Quelquefois, il tient ses yeux à demi-fermés, comme

pour se recueillir ; il se penche et prête avidement l'oreille aux sons qu'il rend ; sa bouche semble les caresser au passage, et l'on dirait qu'il est absorbé dans la béate admiration de sa parole. Il bat du pied la mesure, il roucoule de la gorge, il se berce dans la molle harmonie de ses désinences, il s'enivre de lui-même, et le monde extérieur lui échappe. Ni les voix aigres des huissiers, ni l'assemblée qui cause, ni l'orateur post-opinant qui s'impatiente, ni les exhortations paternelles du président, ne le tireront pas de son extase, et il faut que l'un des secrétaires le vienne secouer par la basque de son habit, afin de l'avertir que les garçons de salle éteignent les quinquets, et que la séance est levée.

XI. Les Généralisateurs ne s'arrêtent pas aux fractions d'un million, fussent-elles de cent mille écus. Ils ne supputent que les sommes rondes. Il n'examinent pas, en posant une règle, si elle n'entraînerait pas tant d'exceptions qu'il n'y aurait plus de règle, ni, en établissant un principe absolu, si les conséquences de ce principe sont applicables. Ils ne tiennent nul compte des lieux, des temps, des hommes, des moyens, des nécessités, des circonstances, et ils ne s'aperçoivent pas que les affaires humaines se conduisent plutôt par les détails, les habitudes, l'expérience et l'infinie variété des incidents de chaque jour, que par la rigueur inflexible des théories. Ce sont de beaux phraseurs qui se balancent, comme des acrobates, entre le vrai et le faux, sur le versant des thèses constitutionnelles. Ils vous diront en quoi pèche un système, plutôt que ce qu'il faudrait mettre à sa place, et ils ne comprennent pas que le difficile n'est pas tant de dogmatiser que de pratiquer, et de discourir que de conclure.

XII. Les Interrupteurs sont de deux sortes :

Il y a les Interrupteurs qui ne parlent pas, et ceux qui parlent.

Les Interrupteurs qui ne parlent pas font beaucoup plus de bruit que ceux qui parlent ; car ils imitent avec un bonheur de ressemblance et une vérité d'exécution qui ne laisse rien à désirer, les cris de tous les animaux domestiques ou sauvages que le Créateur a jetés sur la terre. Ils jacassent, ils gloussent, ils jappent, ils miaulent, ils croassent, ils beuglent, ils bêlent, ils hurlent absolument comme eux. Lorsque tous ces pieds trépignent, que toutes ces mains font craquer leurs doigts, que toutes ces têtes se dressent et que toutes ces langues

sifflent, il se fait alors un murmure de bruits si mêlés, si divers, si aigres, si discords, si éclatants, que la voix de l'orateur s'y perd, comme le chant d'un oiseau dans les mugissements de la tempête.

Les Interrupteurs qui parlent sont très-forts sur l'emploi des monosyllabes et de l'interjection : *Eh!* — *oh!* — *hi!* — *ouf!* — *quoi?* — *qu'est-ce?* — *comment?* — *dieu!* — *ciel!* — *ah!* — Ils appellent cela ne pouvoir retenir le cri de la passion. Ils prétendent, d'ailleurs, que l'éloquence ne demande pas de si longs discours, et qu'ils n'ont besoin que d'un mot, d'un seul mot pour convaincre ou pour émouvoir. Ils font signe au Sténographe du *Moniteur* de leur envoyer les épreuves de la séance, et à peine le journal officiel a-t-il enregistré dans ses colonnes leur *Ouf!* ou leur *Oh!* qu'ils écrivent à leurs commettants : « Monsieur, vous verrez dans le *Moniteur* d'aujourd'hui que j'ai su apprécier l'étendue de mon mandat législatif, et que je n'ai pas voulu laisser passer la session sans qu'on entendît parler de moi. »

CHAPITRE VI

DU STÉNOGRAPHE

Quatre personnes ont le secret des faiblesses de l'orateur parlementaire : son médecin, son confesseur, sa maîtresse et son Sténographe.

Le Sténographe est, ni plus ni moins que Sancho, l'écuyer de notre Don Quichotte oratoire. Il l'habille et il le déshabille, il apprête sa toilette, son manteau de pourpre, ses fausses dents et son faux toupet. Il l'attend dans les coulisses, lorsque l'orateur quitte la scène, tout ruisselant de sueur, après avoir joué Démosthène. Il chauffe les serviettes et il le frotte de la tête aux pieds. Il lave ses discours à la pâte d'amande, les nettoie, les parfume et les fait reluire. On a dit qu'il n'y avait guère de héros pour leurs valets de chambre, il n'y a guère non plus d'orateurs pour le Sténographe.

C'est à ce fidèle Achate que le batailleur de tribune remet toutes les pièces de son armure, le casque, la cotte de maille, les brassards et

l'épée. Le Sténographe lui sert de second ; il porte ses cartels et ses billets doux, et il sait parfaitement à quoi s'en tenir sur ses airs de bravoure et sur ses bonnes fortunes.

Il est l'historiographe des campagnes parlementaires, et, en sa qualité de chef d'état-major, il écrit, sous la dictée du général, les bulletins de chaque corps d'armée. C'est lui qui, dans ses histoires, relate comme quoi Aristodème a terrassé le monstre de l'anarchie, et comme quoi Rodomont a, du tranchant de son épée, pourfendu les géants et les enchanteurs.

Je connais les faiblesses des orateurs de mon temps. L'irritation du tempérament, la colère de la contradiction, la passion politique, le combat du corps à corps, leur donnent des frémissements nerveux et des fièvres de vanité. Tous veulent être loués, principalement des qualités qu'ils n'ont pas. L'envieux ne se croit bien félicité que si l'on blâme ses confrères ; le pathétique veut qu'on dise qu'il raisonne logiquement ; le logicien, qu'il plaît surtout par ses grâces légères ; le poëte, qu'il brille moins par son imagination que par la solidité de son calcul ; l'inconstant, qu'il ne change jamais ; le financier, qu'en l'écoutant, tous les cœurs attendris se fondent de pitié ; le faiseur de madrigaux, que personne ne s'entend comme lui à disséquer un budget.

Le Sténographe est le confident officiel et discret de leurs réjouissantes communications et des ruses de leur orgueil.

En montant à l'estrade, on le coudoie sans daigner seulement lui ôter son chapeau. En descendant, on va droit à son banc, on le salue, on lui donne de petits noms, on lui conte de doux propos, on le flatte, on le cajole, et il endosse, avec une bonhomie rieuse, toutes ces lettres de change que les orateurs de clocher tirent sur la crédulité de leurs commettants.

Que d'orateurs ressemblent à ces vers luisants, diamants de la nuit, qui scintillent sur l'herbe, comme l'étoile aux cieux ! Mais, approchez une chandelle, et ils perdent tout à coup leur phosphorescence et leur éclat.

A peine les perles brillantes de l'improvisation sont-elles tombées, qu'un Sténographe les enchâsse dans le chrysocale, et les débite aux passants, sur son éventaire.

Le Sténographe est le fossoyeur du Parlement. Ces fiers Hercules qui tendaient leurs muscles et qui abattaient de leur massue l'hydre béante de l'anarchie, ces Jupiters tonnants, ces Adonis de tribune, dont la chevelure est si lisse et si artistement bouclée, passent dans les mains du Sténographe inexorable qui les attend au bas de l'estrade. On les lui abandonne comme des cadavres. Il les ensevelit, à sa fantaisie, dans des sarcophages de marbre, sur lesquels on lit : Ci-gît très-haut et très-puissant Seigneur ! ou bien, il les cloue entre quatre planches de sapin et il les jette dans la fosse commune, sans daigner marmotter sur eux le plus petit *De Profundis*.

Le Sténographe exhibe au public, par le trou de son optique, toute l'enfilée des orateurs de chaque séance, qui noir lequel était blanc, qui rouge lequel était jaune. Selon qu'il éloigne ou qu'il rapproche les verres, il vous fait d'un nain un géant, d'un éléphant un ciron.

Il faut voir comme le Sténographe tenaille nos Procustes parlementaires ! il leur allonge ou leur raccourcit les membres, de manière à les rendre plus grands ou plus petits que nature.

Il mêle et brouille vos feuillets comme un jeu de cartes. Il renverse tous les étages de votre discours, verso sur recto, place une tête énorme et chevelue sur un corps grêle, avance un pas, en recule deux, commence par la péroraison, finit par l'exorde. Vos lecteurs savent quelle est votre réponse, mais ils ne savent pas quelle était la question. Le Sténographe expose au long la conséquence que vous avez tirée, mais il ne dit pas de quel principe ; il met met en relief de plates oraisons que personne n'a écoutées ; il supprime net des oraisons saisissantes.

Le moyen de réclamer ?—Monsieur, vous m'avez prêté un raisonnement qui raisonne tout de travers. — Monsieur, vous ne m'avez fait voir que d'un œil et j'en ai deux ; regardez-moi bien ! — Monsieur, vous avez défiguré mon plus beau mouvement. — Monsieur, vous me donnez beaucoup trop de votre esprit, si vous vouliez me laisser un peu du mien ! — Monsieur, vous auriez dû dire que l'on a été touché de mon éloquence et que j'ai été fort applaudi. — Monsieur, vous avez prétendu que j'avais détonné comme une basse-taille, tandis que je n'ai crié qu'en fausset. — Monsieur, vous avez mis un *oh !* où j'avais mis

un *ah !* et un point d'interrogation où il fallait un point d'exclamation ! — On ne serait que ridicule.

Malheur, malheur à tout député qui a pour ennemi le Sténographe! il ne sera pas réélu et il aura beau lâcher sa couple de pigeons, ils ne rapporteront pas ses allocutions champêtres au colombier de son village.

Si le Sténographe est de vos amis, on le tire par le bout de sa manche, et, en lui remettant le petit discours que l'on vient de bégayer, on lui dit à l'oreille : Ah çà, n'allez pas oublier le *très-bien* où vous savez !

S'il est de vos adversaires politiques, il écrira, et qui l'en empêche, qu'on a murmuré où l'on a loué, et il vous fera dire quelquefois tout le contraire de ce que vous avez dit.

Il y a des lecteurs bonnes gens et sans opinion faite, qui ne comprennent absolument rien à ces séances rompues, imprimées en petit texte et quasi illisiblement dans un journal d'un mètre carré. Ils sautent par-dessus l'orateur et ses phrases, courent à la terminaison de la période, pour y voir seulement s'il y a *très-bien* ou *très-mal*, et ils répètent, sur la foi du Sténographe, et sans avoir lu un mot du discours : Voilà un orateur bien éloquent ! ou : Quel pauvre orateur !

Il y a des lecteurs encore plus embarrassés : ce sont les lecteurs de plusieurs journaux de plusieurs couleurs. Car où le Sténographe du ministère a mis *très-bien*, le Sténographe de l'opposition a mis *très-mal*. Lequel des deux croire? Il est vrai que, pour si peu qu'on ait de foi politique, on a la ressource de les croire alternativement l'un après l'autre.

Si le Sténographe n'est qu'un sot, il insérera votre discours tout au long, sans oublier de mettre que vous avez éternué trois fois avant de commencer, et que vous avez eu, en finissant, la précaution de répandre votre verre d'eau sucrée sur le nez de l'appariteur, et attendez-vous bien que de tout votre discours le lecteur ne se rappellera que cette malheureuse fin et que ce malheureux commencement-là.

Si le Sténographe a de l'esprit, il vous arrangera une petite harangue de sa façon, fraîche, enluminée et proprette, et il vous fera passer

pour un homme de goût et de bonnes manières aux yeux de vos mandataires, qui ne s'en doutaient pas.

Après deux ans d'exercice, tout Sténographe peut faire un excellent Député. Mais je ne voudrais pas parier ma tête ni mon petit doigt, que tous les Députés fussent en état d'être Sténographes.

CHAPITRE VII

DU COMPTE RENDU

Il y a cette différence entre le Sténographe et le Compte rendu, que le Sténographe a la prétention de reproduire les discours des orateurs, et que le Compte rendu a la prétention de les juger.

Nous nous connaissons beaucoup, le Compte rendu et moi ; je l'ai mis au jour il y a quelque quarante ans, et puis, quand il a eu suffisamment provigné, je l'ai laissé là. Il a grandi, il s'est installé, il a pris ses coudées dans le monde politique ; il court maintenant la ville et la province, en manière d'oracle.

Si l'orateur est le maître du jour, le Compte rendu est le maître du lendemain. Si l'orateur est ce qu'il veut, au dedans de sa petite église parlementaire, il n'est au dehors et pour toute la France que ce que le Compte rendu veut bien qu'il soit.

Le jugement des morts ne se fait pas attendre pour l'orateur. A peine est-il enfermé dans sa bière de papier, que deux journalistes s'approchent du corps. Ils se tiennent tous deux à ses côtés, comme son bon et son mauvais ange. Ils lui récitent leurs patenôtres en faux-bourdon, et ils l'aspergent, en guise d'eau bénite, l'un d'un panégyrique, l'autre d'une satire.

Je mettais, autant que de si loin, vous entendez bien, il peut m'en souvenir, je mettais de la passion dans mon Compte rendu, mais j'y mettais aussi quelquefois de la justice, et je ne disais pas toujours du mal de mes adversaires, toujours, toujours du mal ! Il paraît que depuis ce temps-là le genre du Compte rendu s'est singulièrement perfectionné, et même un peu trop, si l'on en juge par les échantillons suivants.

ORATEURS-AVOCATS

JOURNAL DE L'OPPOSITION

—

Même séance, même sujet, même orateur, même discours.

—

Gorgias, notre grand orateur, a été, d'un bout à l'autre, vif, nerveux, pressant. Il montait, dans son vol sublime, presque jusqu'aux cieux. Il a lutté contre les ministres avec une souplesse, une grâce, une force, une audace sans pareilles. Il a épuisé, tour à tour, tout ce que l'éloquence a de mouvements, tout ce que la parole humaine a d'harmonie, tout ce que le raisonnement a de vigueur, tout ce que la politique a de plus profond et de plus élevé. Les centres frémissaient d'impatience et de colère. Les ministres, cloués sur leur banc, rougissaient de honte et se cachaient la tête entre les deux mains. C'était un spectacle de pitié! Après ce coup terrible, c'en est fait du ministère, et nous pouvons l'affirmer à nos lecteurs, il est si malade qu'il ne s'en relèvera plus. Pauvre ministère!

JOURNAL MINISTÉRIEL.

—

Même séance, même sujet, même orateur, même discours.

—

Gorgias, l'avocat, a été, depuis le commencement jusqu'à la fin de son discours, flasque, pâle, énervé, affaissé sur lui-même. Cet aigle de l'opposition rasait la terre du vol le plus lourd. Il se traînait, il succombait sous le poids de sa phraséologie. L'assemblée riait aux éclats, tandis que l'opposition, confuse, chuchotait et se mordait les lèvres de dépit. C'est un bien beau jour pour le ministère! Le concours de la majorité lui est désormais assuré, et il peut se montrer dans l'éclat de son triomphe à ses amis comme à ses ennemis. Pauvre Gorgias!

ORATEURS-HOMMES D'AFFAIRES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

N'est-il pas curieux de voir le ministère ouvrir la bouche et crier à pleine gorge, en nous présentant Démade : Voilà, voilà un homme d'affaires!

Un homme d'affaires! dites un procureur hébergé, à tant le rôle, dans les estaminets de la chicane; un ergoteur d'école qui sait en quoi deux sens se contredisent, et non pas en quoi ils s'accordent; un fureteur de subtilités, qui ne peut s'élever à l'esprit de la loi, et qui patauge en pleine basoche. Démade a toujours la plume à l'oreille et le Code de procédure

JOURNAL MINISTÉRIEL

Oui, railleurs, Démade est un homme d'affaires. Il dit peu de mots, mais chacun porte; chaque raisonnement s'emboîte dans le raisonnement précédent, et son discours ressemble à ces souples et fortes mailles d'acier qui bardaient la poitrine des chevaliers, sans leur ôter la vigueur et la grâce de leurs mouvements. Démade ne bat point l'air de sa phrase vide et sonore; il ne cherche pas l'Océan dans la Propontide : il reste dans son sujet, et vous ne l'en arracherez point.

Il saisit d'un bras vigoureux vos bavards

ouvert devant lui, coupé, divisé par une multitude de signets bleus, jaunes, rouges, violets. Si on lui dit : « La chose est claire. — Permettez, répondra-t-il, je distingue ! » Si l'on ajoute : « Renfermez-vous dans la question, et ne voyez-vous pas qu'il s'agit ici des officiers de l'armée *navale* ? — C'est vrai, réplique Démade; mais il y a, dans le Code de procédure civile, un article 330, lequel, combiné avec l'article 287, et modifié par l'article 518, présente une double signification, et vous concevez alors qu'il m'est bien permis à moi de distinguer, et je distingue ! *distinguo*. Si la virgule était placée après le mot *navale*, on pourrait soutenir qu'il n'y a pas d'interruption dans le sens, mais il y a un point et une virgule, ce qui est bien différent, et ce qui suspend le sens et renverse toutes les proportions de la justice, de la procédure, de la grammaire, de la loi et de la constitution elle-même. « Oui, messieurs, je ne crains pas de le dire, la plupart des empires n'ont pas péri parce qu'on les a troués à coups de boulets, ou parce qu'on les a entourés de fortifications, ou parce qu'on leur a jeté des pavés à la tête, mais parce que le législateur n'a pas su mettre à sa place une virgule, oui, messieurs, une virgule ! » Là-dessus, si vous vous récriez, Démade rétorque : « Je distingue, et je sais bien que Rébuffe, à la page deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept de ses Apophthegmes, et Bartole, au paratitle quarante-neuf de sa Glose pandectaire, édition d'Amsterdam, *Amstelodami*, prétendent qu'il serait peut-être un peu trop rigoureux de perdre un empire pour une virgule. Mais, d'un autre côté, maître Chicoisneau, dans l'édition princeps de ses Argumentations *pro forma*, et Albert l'érudit, *Albertus eruditissimus*, dans sa Somme, titre vingtième, chapitre quarante, paragraphe septante-sept, note quatorze, soutiennent qu'il faut s'en tenir dévotement à la virgule, sans quoi il n'y aurait plus rien de sacré dans la nature, et qu'alors mieux de l'opposition, vos rhétoriciens échauffés qui jettent plus de fumée que de flamme, et il les étreint dans les cercles redoublés de sa logique; comme le forgeron qui, prenant le fer tout rouge entre ses deux tenailles, vous le bat et vous le tord sous l'enclume, jusqu'à ce qu'il l'aplatisse et le façonne à sa main.

Quelquefois, il soulève, avec de prodigieux efforts, les vastes réservoirs de sa mémoire, d'où s'épanchent des flots de lumière et des trésors d'érudition; quelquefois, comme devant un mur, il arrête tout court ses adversaires devant une citation, un texte, un fait, un chiffre, une date.

Démade est le répertoire universel du ministère, qui le met à côté de lui sur son pupitre et qui le feuillette, au doigt levé. Encyclopédie vivante, il marche, il s'arrête, il s'ouvre, il se ferme, il se remplit, il se vide, il parle, il se tait à volonté. Des utilités si consciencieuses, si positives, si redoutables, valent bien, pour l'expédition des affaires, vos génies plus ou moins transcendants, qui se nourrissent de pure ambroisie, dans les régions de l'éther.

Tandis que les aiglons criards de la gauche s'en vont donnant du bec contre tous les vitrages, Démade leur coupe les ailes avec ses ciseaux, et ils retombent lourdement à terre.

Démade sait, et il les répète comme s'il les lisait à livre ouvert, les précédents de la Chambre, les applications nuancées du règlement, la concordance des décrets et des lois, la jurisprudence des arrêts, les interprétations de la doctrine, les parités et les antinomies, les origines du droit, la conférence des articles, les évolutions d'une procédure, le sens apparent et le sens intime d'une circulaire, les exceptions, déchéances et fins de non-recevoir.

Vous ne le prendrez jamais en défaut, car il veille jour et nuit, son code sous le bras, autour du camp; et gardez-vous bien, au contraire, de ne pas tomber vous-même dans les piéges et chausse-

vaudrait voir, sans comparaison aucune, l'univers bouleversé. — Comment, reprend Démade, lorsqu'on aime son roi et son pays, comment, après tant de savantissimes glossateurs, parvenir à concilier ces violentes antinomies? C'est là le difficile, oui, messieurs, le difficile, et je distingue! *distinguo.* »

Et, comme pour échapper à ces distinctions, chacun prend un détour et s'en va à tire-d'aile, Démade retient par sa boutonnière l'huissier de service, qui se sauvait le dernier, et qui, en se débattant, lui laisse en main sa basque arrachée; tandis que Démade continue : « Je distingue et j'argumenterai, *distinguo et argumentabor.* »

Voilà cependant l'homme d'affaires du ministère !

trapes dont il a semé vos approches.

S'il reste au fond du débat quelque raison cachée, il la découvre; quelque source négligée, il l'épuise; quelque face obscure, il l'éclaire. A la fin, tous ses arguments se pressent, se serrent l'un contre l'autre, et accablent l'opposition de leur choc impénétrable et victorieux.

ORATEURS-MILITAIRES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Avez-vous entendu le général Chrysippe? Ah! il fallait l'entendre! comme il avait la démarche avinée, l'œil fixe, la voix chevrotante! mais c'est un harangueur de corps de garde! Il est fantasque, grotesque, burlesque et baroque; il estropie la grammaire; il crie, il hurle, il s'enroue; il s'égare, il se précipite hors de la question; il raconte, chemin faisant, des aventures de l'autre monde; il donne, sur le marbre de la tribune, des coups de fil et de pommeau, et, Dieu nous pardonne, nous avons cru voir derrière lui pendre le bout de son grand sabre. Accourez, huissiers, accourez donc, et emmenez-nous ce tapageur à la salle de police!

JOURNAL MINISTÉRIEL

Chrysippe est brave à la tribune comme au feu; plein de fermeté, de science et de jugement; rude, mais sincère; hardi, mais point téméraire. Il se peut que son style ne soit point fleuri, et que ses périodes ne retombent pas en cadence; mais il dit de bonnes vérités, et ses discours coupent comme une hache. Il s'agit bien ici vraiment de querelles d'orthographe, et de savoir si l'on doit mettre une *s* ou un *t* de plus ou de moins, après tel ou tel mot! il s'agit de sauver la patrie, et Chrysippe, par son éloquence aussi bien que par son courage, la sauvera.

ORATEURS-POËTES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Ctésiphon décline visiblement; il s'est noyé aujourd'hui dans une phraséologie

JOURNAL MINISTÉRIEL

Quel grand orateur! quel magnifique poëte! Quelle traînée de lumière Ctési-

vide et terne. Son style de tribune n'a ni le nombre de la poésie, ni les allures libres et fermes de la prose. D'ailleurs, ne nous parlez pas de ces poëtes orateurs! ils s'envôlent toujours, sur leurs ailes de cygne, à cent lieues de la question. Il s'agissait tout simplement, vous le savez, d'une nouvelle taxe à mettre sur les portes et fenêtres, et le voilà qui s'enfonce dans les sables de Lybie, et qui va interroger les oracles du dieu Memnon! On doit laisser la poésie aux amateurs de sons et d'images. Il faut, en affaires, parler le langage des affaires. Les prêtres de Memphis, les habitants de la mer Caspienne, et les Romains du Colisée, et les Lybiens, et le dieu Memnon, ne payeront pas, que je sache, nos centimes additionnels. Ctésiphon s'amuse à jouer sur sa flûte toutes sortes d'airs. Mais ce n'est pas avec des sons de flûte que l'on soulage le peuple et qu'on défend la liberté. Nous applaudirons à Ctésiphon, lorsqu'il représentera sur le théâtre les fureurs d'Oreste, ou lorsque, précédant les chœurs des musiciens, il chantera devant les jeunes époux : Hyménée! hyménée!

phon laisse après lui! il embrasse d'un seul regard les confins de l'horizon européen. Il marche, et, en trois pas, il franchit le monde. Il dédaigne le présent et il lit dans l'avenir. Il ressemble à la Sibylle antique, lorsque, toute remplie de son dieu intérieur, elle s'agitait sur le trépied, ou plutôt c'est Moïse couronné, sur le mont Sinaï, des rayons du Dieu vivant. Quelles périodes cadencées! quel souffle de l'âme! quels flots d'harmonie! Il semble que sa parole coule sur un sable doré, au milieu d'une prairie en fleurs. Il entre, il s'insinue avec une douceur irrésistible; il attire, il subjugue les esprits les plus rebelles, et les murmures flottants des passions politiques viennent expirer à ses pieds. Ctésiphon a remporté le plus beau des triomphes, et longtemps après qu'il fut descendu de l'estrade, les auditeurs restèrent plongés dans l'extase d'un saint recueillement; ils se tournaient encore vers la tribune où il n'était plus, et l'on eût dit qu'ils ne pouvaient détacher leur oreille des enchantements de sa parole.

ORATEURS-PHILOSOPHES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Eudamidas, cet aiglon de la philosophie, à sa première volée, s'est perdu dans les nuages. L'assemblée bâillait, le président bâillait, les huissiers bâillaient, et nous-mêmes nous bâillons encore, rien que d'y songer, et peut-être faisons-nous bâiller nos lecteurs, rien que de le dire. La philosophie est l'art de se connaître soi-même, et Eudamidas est philosophe. Comment ne se connaît-il pas assez pour savoir qu'il est impossible qu'il se fasse comprendre des autres, puisqu'il ne se comprend pas lui-même? Si vous m'en croyez, Eudamidas, vous resterez enveloppé de nuées, dans la sphère inaccessible de vos rêveries transcendantes. Le bas

JOURNAL MINISTÉRIEL

O philosophie, fille de l'idée, science de l'âme, sagesse des nations, n'est-ce pas toi qui régnas dans la Grèce et dans Rome? N'est-ce pas toi qui es le couronnement sublime de la politique? n'est-ce pas toi qui rapproches l'homme de Dieu? n'est-ce pas toi qui présides à nos actions et à nos discours? O philosophie, tu consoles les petits commis, lorsque leurs appointements ne leur suffisent pas! Tu enseignes aux contribuables à se contenter, malgré eux, du peu qu'on leur laisse; aux ministres, à promettre plus qu'ils ne peuvent tenir; aux nations qui n'ont plus de gloire, à jouir des charmantes douceurs d'une paix armée, et aux rois eux-

monde des affaires humaines n'est pas fait pour vous : il ne faut pour le conduire que du bon sens, du simple bon sens, Eudamidas, m'entendez-vous?

mêmes, à économiser dans les bons jours pour abdiquer, les mains pleines, dans les mauvais. Honneur donc à la philosophie ! mais honneur surtout à Eudamidas le philosophe ! il a été beau dans la séance d'hier, il a été superbe ! Quel amas d'imagination et de science dans cette tête chauve qui s'inclinait sous le poids de la pensée! quelle mystérieuse puissance dans ce verbe lent et solennel comme le bruit nocturne des grandes eaux? Jamais Platon, sous les ombrages de l'Académie, ne fit parler avec plus de magnificence la langue des dieux! jamais on ne pénétra, on ne s'enfonça plus avant dans les ténébreux replis du cœur humain; et si Eudamidas n'a pas fait avancer beaucoup la question, s'il l'a laissée bien loin derrière lui, se débattre et se trainer terre à terre dans le monde vulgaire des réalités, c'est la faute de la question, et ce n'est assurément pas la sienne, à ce grand philosophe !

ORATEURS-ÉPIGRAMMATIQUES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Lysis a visé aujourd'hui sur le banc des ministres, avec une justesse de tir et un bonheur inimaginables. Il les atteignait à la tête, aux jambes, aux reins, à travers corps ; tout coup faisait plaie. Les ministres irrités se débattaient comme ces taureaux tout percés, tout hérissés de flèches, qui se secouent, en beuglant, dans l'arène, perdent leur sang et tombent. Que Lysis a d'esprit! il désarme en riant ses adversaires. Il se joue de toutes les difficultés, et il les a résolues lorsqu'on croit qu'il n'a fait que les traverser. Lysis préfère les coups de pointe aux coups de massue. Avec un petit mot, il tranche une question; avec un trait délié, fin, imperceptible, il troue des armures bardées de fer, et le géant qu'il enfile tombe à la renverse, sans qu'on ait su d'où le trait mortel est parti. Ce qu'il ne peut dire, il le laisse à deviner, et on le devine. Ses

JOURNAL MINISTÉRIEL

Lysis est le Lilliputien de la tribune; il a en magasin des monceaux d'épigrammes aiguisées par le bout, toutes étiquetées et toutes pareilles. Quand il va en guerre, il bande son petit arc et il y attache de petites flèches, dont la plupart tournoient dans le vide et retombent à ses pieds. Il se cache, tantôt derrière un brin d'herbe, tantôt sous une feuille. Il va et vient, il se déplie, il se multiplie, il tourbillonne, il s'éparpille, il s'égosille, il s'épuise. Mais on irrite tout au plus, on ne renverse pas les géants du ministère, avec des piqûres d'épingles. On ne prend pas les lions dans des réseaux de toiles d'araignée. Lysis ne s'apercevra-t-il donc pas qu'on peut devenir monotone à force d'esprit, comme à force de bêtise; qu'il faut traiter sérieusement les affaires sérieuses : qu'il ne faut pas toujours se proposer à la sagacité de nos Œdipes parle-

arguments ont la transparence d'une gaze. Il travaille comme l'abeille, en quelque sorte, sous verre ; mais on ne peut l'attraper, même par le bout de l'aile. Où le prendre en effet et par où le saisir ? Il se dérobe, il s'échappe, il voltige, il glisse, il s'efface. Mon Dieu, que Lysis a d'esprit.

mentaires, sous la forme d'un logogriphe ou d'une charade ; qu'à s'abriter sans péril sous une équivoque, on triomphe sans gloire, et que plutôt que de trahir son opinion en la déguisant, il vaut mieux se renfermer avec elle dans la dignité du silence?

C'est avec cette impartialité vraiment digne d'éloge, que les journaux de l'opposition et les journaux ministériels rendent compte de la même séance, du même sujet et du même discours.

Quand il n'y a rien de mieux à faire, qu'il reste encore quelque page blanche à noircir et qu'il leur veut du bien ou qu'il leur veut du mal, le Compte rendu s'empare des orateurs secondaires, et il les expédie, par le premier ordinaire, aux sifflets ou aux louangeries des manants de leur endroit.

ORATEURS-UTILITAIRES

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Vive Néodème, qui ne nous a entretenus, tout le long du jour, que de houille et de betteraves! Qu'avons-nous donc fait à Néodème pour nous traiter de la sorte? qu'avions-nous besoin d'apprendre comment, dès avant le déluge, les fibrines des arbres carbonisés se sont déposées et accumulées, les unes sur les autres, dans le sein de la terre, ou combien la betterave rouge contient, dans ses pulpes, de particules sucrées?

Néodème est physicien, géologue, métallurgiste, chimiste, alchimiste, agriculteur, littérateur, orateur, et de plus, fabricant. Il vous dira tout ce qu'il sait, et il en sait long, mais Grâce ! Grâce ! Il est en possession de la tribune, c'est son tour, l'occasion est bonne et il en usera. Grâce ! Non, Néodème ne vous fera pas grâce d'un seul détail. Vous voyez, dans sa harangue, les racines avec leurs feuilles, la vapeur qui monte, les marmites qui fument, les rouleaux, les tranchoirs et les

JOURNAL MINISTÉRIEL

Certes, nous pouvons avouer avec cette impartialité dont nous nous ferons toujours une loi, que l'honorable manufacturier dont il est question n'est pas très-versé dans les délicatesses du beau langage ; qu'il n'est pas ferré sur les règles de la syntaxe ; qu'il a même un débit lourd et traînant ; mais c'est un homme spécial, un homme essentiel, un homme positif, un homme solide ; un homme qui jouit de la considération la plus distinguée, dans sa petite ville et autres lieux ; un homme qui a médité profondément sur le minerai et sur les racines, sur les engrais de l'agriculture, sur les procédés de la fabrication, et sur l'emploi le plut fructueux de ses capitaux. Néodème a fais un discours comme il faudrait qu'ils fussent tous ou à peu près tous, discours plein de science, nourri de faits, hérissé de calculs, technique et usuel, financier, économique, pratique, politique, patriotique, et qui a captivé pendant deux heu_

séchoirs. Il râpe devant vous le précieux tubercule, il en extrait le jus, il le fait bouillir dans les chaudières d'airain. Il vous conduit, d'opération en opération, jusqu'au dernier résidu. Il met en forme les sucres terrés et les raffinés; il les coiffe de papier gris, et il ordonne qu'on apporte les balances. Grâce, encore une fois, arrêtons-nous là, Néodème! nous en savons assez, nous en savons même trop; dites-nous au plus vite la taxe fixe ou proportionnelle que vous voulez qu'on établisse, et finissons-en! Aussi bien, ne voyez-vous pas que vous fatiguez l'audience, et que chacun prend son chapeau et gagne à petit bruit la porte de la salle? Encore, si vous parliez français!

res la Chambre, qui l'écoutait dans le silence le plus religieux.

Mais peut-être que, dans l'appréciation morale des caractères, le Compte rendu montre plus d'équité? Voyons :

JOURNAL DE L'OPPOSITION

Diphile a échoué et il a dû échouer, parce que les grandes pensées viennent du cœur, et que Diphile n'a pas de cœur, pas d'entrailles, pas de sentiments élevés, pas de véritable amour de la justice et de la patrie. Flatteur assermenté de tous les pouvoirs, Diphile a porté dans tous les camps les apostasies de sa foi politique et les bariolures de son drapeau. Il a trahi le gouvernement qu'il a servi, pour le gouvernement qu'il sert et qu'il trahira pour le gouvernement qu'il est sur le point de servir. Ennemi dangereux de la liberté, qu'il frappe par derrière; nature molle et fangeuse et de la pire espèce; défenseur de l'ordre par ton, ami de la paix par peur, aristocrate par vanité; courtisan délié, sensuel et avide, corrompu et corrupteur, bas et insolent, par-dessus tout ambitieux; toujours prêt à prendre tous les masques, à pousser dans l'abîme les puissances qui tombent, à épauler les usurpations triomphantes, à acheter les autres ou à se vendre soi-même : tel est Diphile!

JOURNAL MINISTÉRIEL

Diphile! oh, tout cède, tout ploie sous ce foudre d'éloquence. Avec cela, le plus beau caractère, un génie mâle, une parole austère. Homme simple dans ses mœurs, désintéressé, vertueux, religieux, persévérant, grand patriote. Que d'autres briguent les faveurs d'une popularité mensongère! Diphile brave les factions avec une âme ferme, avec un front serein. Il étouffe, dans leur berceau, les serpents de la sédition. Il combat intrépidement pour l'ordre, pour la religion, pour les lois, pour la paix. Il a, à côté de lui, pour compagnons tous les honnêtes gens; en lui, pour témoignage, sa conscience; devant lui, pour juge, la postérité.

Si vous êtes ministériel, le journal ministériel, et j'en dis autant du journal libéral pour les libéraux, vous confiera la trompette, et il vous permettra d'y souffler de toute la force de vos poumons.

L'analyse même du Compte rendu sera ou trop longue pour un tel hors-d'œuvre, ou trop courte et trop froide pour un tel chef-d'œuvre, et vous lirez le lendemain dans les journaux ce qui suit :

JOURNAL DE L'OPPOSITION	JOURNAL MINISTÉRIEL
La harangue de monsieur Ergaste a été plus assommante encore que de coutume, et nous croyons devoir en épargner la lecture à nos abonnés. C'est déjà bien assez qu'elle ait tant fait bâiller la Chambre.	Le discours de l'illustre Ergaste a été si saisissant, si beau, si logique, si complet, si bien enchaîné, qu'il échappe à l'analyse, et nous le publions tout entier pour l'offrir à l'admiration de nos lecteurs.

Allez maintenant chercher une peinture véridique du talent, du caractère et de l'influence de chaque orateur, dans le pour et le contre des Comptes rendus ! Le même homme est là un orateur incomparable, ici un barbouilleur de paroles. Là un héros, ici presque un lâche. Là un saint, ici un impie. Là un grand citoyen, ici un séditieux. Là un royaliste, ici un révolutionnaire. Là, l'assemblée a battu des mains, frémi d'enthousiasme, pleuré d'admiration, ici l'assemblée a ri de pitié, bâillé et décampé. Là l'orateur a grandi de dix coudées, ici il n'a que la taille d'un nain. Là on imprime son discours sur six colonnes du journal, ici on n'en dit mot. Enfin là, pour son éloquence, sa vertu et son courage, on le porte en triomphe au ministère, ici pour ses ridicules, son immoralité et sa couardise, on demande qu'il soit noté d'infamie et mis au banc des électeurs.

N'oubliez pas, je vous le répète, que, dans ces jugements si contradictoires, il s'agit toujours du même personnage, et concluez !

J'en dirais bien d'autres, si je ne craignais de me brouiller avec messieurs les journalistes de toutes les opinions, que je dois honorer et que j'honore, que je dois respecter et que je respecte infiniment et indéfiniment, qui ont dit trop de mal de moi, pour que je ne désire point qu'ils n'en disent plus autant, et qui en ont dit aussi trop de bien pour que je ne désire pas qu'ils n'en disent encore davantage. N'est-ce pas eux, d'ailleurs, qui distribuent ce pain quotidien, ce gâteau léger et feuilleté qu'on appelle la gloire, dont nous sommes si friands nous

autres faiseurs de portraits ou d'acrostiches, et vous entendez bien que, pour rien au monde, je n'irais m'aviser de soutenir que tous les journalistes, ou que plusieurs d'entre eux, ou même qu'un seul, soient assez absolus, assez tranchants, assez partiaux, pour ne voir dans un orateur qu'à louer ou qu'à blâmer.

Au surplus, c'est ma faute et je suis un peu cause des péchés de satire outrée et d'apologie exclusive qui se commettent dans la presse, tous les jours, à cette occasion.

Permettez-moi donc, chers lecteurs, de réciter devant vous mon *Confiteor*.

Je m'accuse du plus profond de mon cœur, et je demande pardon à Dieu et aux hommes, d'avoir inventé le Compte rendu, une si belle chose pourtant! Quand je dis inventé, c'est une façon de parler un peu présomptueuse; car je suis d'un temps et d'un pays où l'on n'invente guère, et c'est aujourd'hui plus que jamais le cas de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

CHAPITRE VIII

DE LA TACTIQUE GÉNÉRALE DE L'OPPOSITION, DE LA MAJORITÉ ET DU MINISTÈRE

L'étude de la Tactique entre pour beaucoup, j'allais dire pour presque tout, dans les conditions de l'éloquence parlementaire.

I. L'art, le grand art de l'Opposition est de suppléer par la valeur au nombre, et par l'habileté de la stratégie à la brutalité des gros bataillons. Il faut qu'on distribue et qu'on varie les rôles, et qu'on sache qui engagera le combat et sur quel terrain; comment les troupes s'ébranleront; si l'on fera feu les premiers, ou si l'on attendra; quels points seront soutenus, ou quels points abandonnés. Les Temporisateurs, les Questionneurs, les Logiciens, les Pathétiques et les Incisifs doivent se ranger en bataille et donner tour à tour et sans rompre les rangs, sans quitter la ligne. Les batteries cachées doivent être démasquées à propos. Il ne faut pas non plus toujours remettre au lendemain, pour planter son pavillon et compter les morts. Si l'on se sent le plus faible, on s'échelonne sur les ailes du centre, on tiraille, on

charge de côté, on simule des attaques, on se retranche, on se défend de poste en poste, tantôt caché, tantôt découvert, jusqu'à ce que la nuit vienne et laisse la victoire indécise. Si l'on se sent le plus fort, il faut s'attacher aux flancs de l'ennemi, le serrer, le mettre sous ses deux genoux et le forcer de s'avouer vaincu.

Malheureusement, l'Opposition a toujours été indisciplinable. Quand elle a triomphé, c'est uniquement par l'effet de sa coalition accidentelle avec des fractions détachées du centre, qui lui apportaient l'esprit de suite et l'accord de l'attaque et du vote.

Nos gens de l'Opposition n'imitent, dans la bataille, ni le triangle aigu de la phalange grecque, qui perçait les rangs ennemis, ni l'ordre profond des Romains, ni le bataillon carré de Napoléon, qui vomissait le feu de ses quatre flancs. Ils courent, ils s'élancent, ils pointent, ils s'éparpillent, ils se replient en désordre, à la manière des guérillas. Ils ont toujours résisté à s'enrôler sous le drapeau d'un chef. Vous dites que vous êtes indépendants et que vous ne relevez que de votre conscience. C'est fier! c'est beau! Mais votre prétendue conscience n'est que de l'orgueil, votre prétendue indépendance n'est que de l'anarchie. Autant de têtes, autant d'opinions; autant de soldats, autant de capitaines. Je vois des combattants, mais point d'armée; je vois des opposants, mais pas d'opposition. Sachez donc que toute opposition qui n'est pas systématique n'a pas de caractère, de principe, d'influence, de but, ni même de nom. Elle ne fait pas les affaires de la France, elle ne fait pas même les siennes. C'est un bariolage de couleurs rouges, bleues, jaunes, blanches, vertes, avec leurs teintes plus ou moins foncées. La merveilleuse troupe que cela fait.

On a promis de parler, d'être éloquent. Il y a cependant telle conjoncture où il vaudrait mieux ne pas parler, ne pas même être éloquent. Mais comment faire? le jour est pris, les billets donnés, l'orateur inscrit, le rôle su, les spectateurs en loge. On se risque, on pérore, on perd sa cause, que dis-je? sa cause, c'est celle du pays. Mais, le lendemain, les billets vous disent : Vous avez été beau! Et les journaux de la coterie répètent : Il a été beau!

Ariste parle avec des fluxions de mots, des télégraphies de gestes, et des contorsions de bouche inexprimables. La sueur coule de son front, sa gorge s'enroue, sa poitrine a le râle, et ses jambes ne peu-

vent plus le soutenir. Il faut le porter chez lui, où depuis le matin un bain aromatique l'attend. Mais demandez-lui ce qu'est devenue la question. Qu'est-ce que cela lui fait? il n'était là que pour parler une heure d'horloge.

Une heure! Timante est jaloux. Il passera la nuit à compulser le *Moniteur* et les Gloses. Il ne sera pas dit que Timante a discouru moins de deux heures, puisque Ariste, petit orateur, a bien tenu la tribune une heure durant. Si la cause est épuisée, qu'importe! Il ne s'agit pas pour lui de la gagner, mais de la plaider, et il la plaidera.

Il la reprend donc bien avant qu'on ne l'a prise, et il la porte plus loin qu'on ne l'a laissée. Exposé des faits primordiaux, argumentation en forme, descriptions variées, commentaire doctrinal, citations d'auteurs, lecture de pièces, aimables plaisanteries pour dérider les fronts les plus soucieux, raisonnements serrés pour complaire aux logiciens, mouvements oratoires pour toucher la passion, digressions entrecoupées de rafraîchissements, première, seconde, troisième, quatrième et cinquième péroraison, il n'épargne rien. Ni les murmures de ses adversaires, ni les bâillements étouffés de ses amis, ni sa voix qui tombe, ni le lustre qui s'éteint, ni la salle qui se vide, ne lui feront quitter place avant que la dernière minute de la seconde heure n'ait sonné. Que fallait-il dire pour vider le débat? trois mots.

II. La Majorité a d'autres allures. On dit qu'au bout de quatre mois d'école de peloton, les conscrits français font d'excellents soldats : il n'en faut pas tant pour dresser un bon ministériel. Les députés les plus novices, les débarqués, les innocents, n'ont besoin que de tenir leurs yeux constamment fixés sur le banc de la couronne, et de se rappeler, au moment de voter, le mot d'ordre de Casimir Périer : « Messieurs, attention, debout! »

Les Ministres doivent employer plusieurs sortes de tactique avec ces majorités ondoyantes que la fortune dépose entre leurs mains. Faites-leur du raisonnement, est-ce que vous y comptez beaucoup de logiciens? Faites-leur de l'éloquence, est-ce que chez elles l'imagination abonde? Parlez de religion, les religieux seuls s'en laisseront émouvoir. Touchez la question d'intérêt personnel, les intéressés seuls vous comprendront. Mais faites-leur peur, et vous les aurez tous! En vérité, je vous le dis : quand vous aurez épuisé tous vos autres moyens sur la

Majorité et que vous la trouverez sourde, inerte, rebelle même et murmurante, faites-lui peur, bien peur, et elle est à vous !

Il y a dans nos Chambres plus de gens qu'on ne le pense, qui, en mainte occasion, se cacheraient volontiers, tête et corps, sous leurs pupitres. Ceux-là particulièrement aiment qu'on les sauve ; c'est leur plaisir et leur fantaisie, ils aiment qu'on les sauve, ils y sont accoutumés ! Si le ministre ne finissait pas sa harangue en disant que, coûte que coûte, il se dévoue et qu'il va les sauver, ils se croiraient tous perdus, et le ministre, d'ailleurs, qui aurait manqué cette ritournelle, choirait de haut dans leur estime.

Vous aurez beau dire que c'est là un moyen de mélodrame. Eh ! mon Dieu, croyez-vous donc que le parterre du Palais-Bourbon soit autrement fait que le parterre des boulevards ? La terreur, messieurs, la terreur dans les Conventions, la peur, la peur dans nos petites Chambres, voilà le grand ressort.

L'Opposition juge de ce que les Ministres devraient être d'après ce qu'elle voudrait qu'ils fussent. Elle les gourmande de ce qu'ils n'ont pas un plan, un système, une volonté, une majorité compacte, ardente, dévouée, qui les suive à travers les rochers et sur le bord des précipices. Mais les Ministres se servent de ce qu'ils ont sous la main. Quand les Majorités ne comptent guère que des peureux et des faibles, elles aiment à s'appuyer sur les forts. Elles ne veulent pas qu'on les humilie, mais il ne leur déplaît pas qu'on les morigène, ni même qu'on leur force la main. Elles se croient par là dégagées de toute responsabilité personnelle. Elles vous savent gré de ce qu'on leur épargne la fatigue de penser et l'embarras de choisir. Si, au contraire, vous leur abandonnez les rênes flottantes sur le cou, elles sont inquiètes, elles regardent tout autour d'elles et elles tremblent de s'égarer. Serrez-leur le mors fort près de la bouche, et mettez-leur des œillères pour qu'elles ne s'effarouchent pas et qu'elles aillent tout droit devant.

Un chef d'Opposition doit diriger sa troupe sans laisser paraître qu'il la dirige, parce qu'il a affaire à des vaniteux. Mais avec la Majorité, le chef du cabinet doit se placer bravement à sa tête, parce qu'il a affaire à des effrayés.

Généralement, il vaut mieux la conduire à coups de fouet que de faire avec elle l'humble, le suppliant et l'attendri. Les moutons, s'ils

en avaient le choix, ne prendraient pas, pour se garder, d'autres moutons comme eux, mais bien des chiens vigilants et aboyeurs, au risque d'en être mordus. Il en est de même des Majorités.

Cependant, par exception, quand la Majorité se compose d'hommes moins peureux qu'indécis, il ne faut pas trop faire avec eux le turbulent et le maître ; car ils appellent leur timidité de la sagesse et leurs irrésolutions de l'indépendance, et si vous les pressez trop de prendre un parti, ils diront qu'on les violente. Alors il vaut mieux les suivre et les diriger en cachant les rênes, que de se mettre en avant et de les tirer par la bride.

Quitter ses bastions, ouvrir la poterne et se précipiter dans le camp de l'Opposition, c'est quelquefois d'un habile tacticien. Mais il faut être sûr de la victoire. Car, si vous faiblissez, si vous reculez, la Majorité lâche le pied et vous laisse tout seul.

Pareillement, mettre le marché à la main à la Majorité quand elle hésite et qu'il faut l'enlever, c'est un remède auquel les ministres peuvent recourir dans certaines crises parlementaires.

En ces occasions, on voit presque toujours les gens de la Majorité, pris à l'improviste, tout horripilés, se serrer les uns contre les autres et se tenir entre eux à peu près ce langage : « Mon Dieu, mon Dieu, « dans quel embarras les ministres nous jettent avec leur résolution « désespérée ! Est-ce que nous aurons jamais la force et la volonté « d'en choisir d'autres ?... S'il nous restait quelques jours devant « nous ? Mais tout de suite ! Et qui prendre ? qui prendre ?... et sans « savoir encore à qui nous allons appartenir !... Mon Dieu, mon Dieu, « quelle responsabilité ! c'est vraiment effrayant pour nos places et « pour nous-mêmes !... Après tout, autant ceux-ci que d'autres, et « pour si peu vaut-il de se brouiller ? »

C'est là l'ordinaire effet de ce remède héroïque. Toutefois, gardez qu'on ne vous prenne au mot et que le remède ne tue, non pas le malade, mais le médecin.

Encore quelques maximes générales :

Ne tombez pas dans cette erreur commune, que le gros des députés se laisse entraîner par la séduction des mouvements oratoires.

Nos chambres, issues de province, ne sont pas, tant s'en faut, des corps lettrés. L'éloquence ressemble aux pommes d'or du jardin des

Hespérides. Il n'est pas donné à tout le monde de la cueillir. Il faut du goût pour s'y connaître ; il faut un esprit sensible et délicat pour l'aimer. On mène plus volontiers les majorités, comme les grandes troupes de peuple et de soldats. C'est une loque blanche ou tricolore au bout d'une perche. C'est, selon les saisons, le cri de vive le Roi ! vive l'Empereur ! vive la République !

Un ministre peut dire qu'il répondra plus tard, car cela implique sa prudence. Mais il ne doit pas rester court, car cela implique son ignorance.

Un ministre qui est toujours prêt à parler de sa probité donne à croire qu'il est un fripon ; de sa vigilance, qu'il est un paresseux ; de sa loyauté, qu'il est un fourbe ; de sa reconnaissance, qu'il est un ingrat ; de son courage, qu'il est un lâche.

Un ministre ne doit pas jouer le matamore devant la loge des ambassadeurs étrangers ; il ne doit pas mendier non plus des notes d'approbation pour leur courrier du soir ; il ne doit pas faire à l'amour-propre de ses adversaires les blessures qu'il fait impunément à leurs opinions. Force contre les objections, modération contre les injures, voilà son rôle.

Les ministres emportés soulèvent les colères de l'Opposition, de même que les vents violents excitent les tempêtes. Les ministres polis abattent ces colères, de même qu'un vent doux et frais qui rase les flots, les apaise.

Les ministres doivent plutôt se défendre par leurs œuvres que par des protestations, par les faits que par des théories, par les précédents que par des hypothèses, par les exemples de l'histoire que par des inductions philosophiques. Les thèses d'école ne leur vont pas. Les boursoufflures de langage les ridiculisent.

Il faut qu'ils soient simples, mais exacts, car on dirait qu'ils mentent ; courts, mais pleins, car on dirait qu'ils manquent d'haleine.

S'ils généralisaient trop, on dirait qu'ils passent à travers les objections. S'ils entraient trop avant dans les détails, on dirait qu'ils négligent l'esprit des affaires.

Ce qu'on appelle de l'éloquence ministérielle n'est presque jamais que de la fausse éloquence, des lieux communs sur la morale de l'ordre

public, de la phraséologie, de la déclamation, des thèmes usés, des rebattues.

C'est la véhémence des passions, c'est l'inspiration, c'est l'emportement de l'âme, c'est la soudaineté qui enfantent l'éloquence. Or, qu'y a-t-il de plus dangereux pour l'homme d'État, que ces facultés éclatantes de soudaineté ? Car il doit avoir la prévoyance de ce qu'il va proposer ; s'occuper de ce qu'il doit taire encore plus que de ce qu'il doit publier ; garder tout son empire sur les passions des autres et sur les siennes ; se défier de l'enthousiasme ; s'arrêter, s'il le faut, au milieu de son triomphe même, afin de le mieux assurer, et ne jamais laisser tomber de ces mots illuminés que la presse ramasse et dont elle se joue.

Toutefois, si l'indépendance nationale est menacée ; s'il s'agit de venger la liberté outragée ; s'il faut briser les épaisses résistances de l'intérêt matériel, il est permis alors aux ministres d'être éloquents, pourvu que ce soit avec une noble et brève simplicité.

Malheureusement, tous ces beaux préceptes de rhétorique à l'usage des ministres reçoivent de rudes démentis des caprices de la Majorité. J'ai vu des ministres, à la honte de l'espèce parlementaire, produire plus d'effet sur les centres avec leur grosse voix de gorge, que n'auraient pu le faire Démosthène et Mirabeau, ces foudres d'éloquence. Les Centriers béants, l'œil fixe, le cou tendu, se tenaient suspendus à leur lèvre et semblaient leur dire : Allez, comédien, allez ! Faites-nous bien peur, si vous voulez nous faire bien plaisir !

CHAPITRE IX

DE LA TACTIQUE PARTICULIÈRE AUX MINISTRES DE CHAQUE DÉPARTEMENT

I. Un Président du Conseil doit plutôt conduire la discussion que discuter, pareil à un bon chef d'orchestre qui, le bâton levé, prévient les dissonances et les faux coups d'archet. Il ne faut pas qu'il parle, quand l'occasion est petite et ne vaut, quand il ferait mieux de se taire, quand il est interpellé hors de propos ; ni même, si l'occasion vaut et que le sujet abonde, il ne faut pas qu'il occupe la tribune comme

un avocat de longue cause. C'est à lui à engager le combat, à mettre en ligne telle troupe d'avant-garde, ou à faire donner tel corps de réserve, et à sonner, s'il y a lieu, la retraite. Enfin, il doit punir sévèrement les infractions à la discipine, et ne pas permettre, pour l'honneur de son panache, qu'il y ait dans l'armée plusieurs chefs, plusieurs commandements, et plusieurs plans de bataille.

II. Un ministre des affaires Étrangères doit ressentir plus vivement qu'un autre les chatouillements de la susceptibilité nationale; ne dire cependant que ce qu'il faut dire, le dire avec une énergie tempérée, et encore ne pas tout dire; opposer un silence ferme aux interpellations, si le salut de l'État le veut; se rappeler sans cesse que les ambassadeurs sont tapis dans le fond de leur tribune, à l'affût de ses moindres paroles, pour les rapporter charitablement à leurs maîtres, toutes envenimées de commentaires et d'illustrations; être sobre de théories; exposer les faits avec simplicité, et laisser ensuite tirer les inductions; ne pas ouvrir inconsidérément l'outre des tempêtes politiques; écrire ses discours, mesurer ses improvisations, se renfermer dans sa spécialité.

III. Un ministre de la Guerre ou de la Marine doit se montrer jaloux, plus que qui que ce soit, du courage, du patriotisme et de la bonne réputation de l'armée de terre et de mer. L'un est dans les Chambres le porte-drapeau, l'autre le porte-pavillon français. Ils représentent l'honneur même, ils doivent en parler le langage. Toutefois, qu'ils ne soient pas fanfarons de manières, et qu'on n'entende pas résonner sur les dalles la gaîne traînante de leurs sabres. Mais un peu de bravoure de paroles, à l'occasion, dans leur bouche, ne déplaît pas. Un ton de rondeur, des naïvetés de discours, je ne sais quoi de rude, de mal poli, de saccadé, ne leur messied point non plus. Pourvu qu'ils parlent un peu mieux que dans les camps ou à bord, cela suffit. On leur passe fautes de français, fautes d'orthographe, barbarismes, hiatus, familiarités, et jurons presque. S'ils se mêlaient d'intervenir dans la polémique des autres ministères, ou s'ils s'avisaient de faire les orateurs, on les trouverait déplacés, et l'on croirait que, pour avoir si bien appris le métier des autres, ils ne savent pas le leur, et qu'ils se connaissent mal à manier l'épée. Un ministre de la Guerre ou de la Marine doit toujours être prêt à donner les explications les plus étendues et les plus

précises sur les faits, les chiffres et les dépenses de son département, d'autant mieux qu'on ne lui demande pas de l'oraison, mais de la causerie d'affaires. Mais il ne faut pas que cette causerie dégénère en divagation, en propos interrompus et en commérages. Aller au but, à la tribune comme à la guerre, c'est là tout.

IV. Le ministre de la Justice doit être simple et lucide dans ses exposés, profond dans l'interprétation des lois, décent dans ses réfutations, grave dans son port, son action, sa voix, ses habitudes et ses manières. Mais comme on les tire presque toujours de la classe des avocats, on en a vu qui n'apportaient que trop souvent à la Chambre le sans-façon de la basoche, l'intempérance des gestes, la verbosité du langage et l'enflure du Palais. Celui-là se trémousse, il ressaute, il écume sur le trépied de la Pythonisse. Il invoque à grands cris les dieux de l'Olympe et les déesses du Ténare. Ses yeux sortent de leur orbite, sa cravate se tend, sa veine gonfle, et l'huissier de service s'inquiète s'il n'ira pas quérir le chirurgien pour lui ôter une palette de sang. On baisse la toile, et pendant l'entr'acte, les spectateurs de la tribune haute, habitués des boulevards, se disent entre eux : Comme ce gaillard-là jouerait le mélodrame ! il a été presque aussi beau que Frédérick Lemaître dans l'*Auberge des Adrets*. Arrière, arrière ce déclamateur à l'œil torve et ce L'Hospital de rencontre !

V. On exige généralement que le ministre de l'Instruction publique sache parler français.

VI. On demande un peu plus au ministre de l'Intérieur.

Soudoyer les délateurs pour calomnier les gens de bien ; pervertir les mœurs pour énerver les esprits ; faire la sourde oreille aux chants orduriers et la vue basse aux gravures libertines et aux romans infâmes; ourdir des complots pour empiéger les faibles ; paralyser la presse départementale par la persécution des imprimeurs ; ruiner la presse parisienne par des amendes et des incarcérations ; organiser des ateliers d'injures dans les repaires de la police ; payer à bureau ouvert les traites tirées par les préfets pour fourniture et livraison de suffrages ; intimider les trembleurs par la peur des destitutions ; gagner les vaniteux et les ambitieux par des promesses de places, de croix, de grâces personnelles ou locales ; avouer avec désinvolture la violation ouverte de la loi ; ne favoriser que les artistes, les savants et les poëtes qui ont

vendu leur âme pour un peu d'or ; se prostituer soi-même aux Tigellins de la cour ; négliger l'administration pour la police, les intérêts des départements pour l'intérêt de Paris, et le soin de la nation pour le soin d'un homme ; trahir la vérité, forfaire à sa conscience et mentir à son pays ! Et puis, venir avec candeur à la tribune parler de son innocence originelle et sans tache, de son amour pour la Constitution, pour la vertu, pour la liberté, de son respect pour la presse, de son admiration pour l'indépendance et la sincérité des élections, de sa vigilance, de son zèle et de ses talents pour le gouvernement de la France, c'est là ce que de mauvais ministres de l'Intérieur ont fait à leur damnation et à notre ruine.

Eh ! mon Dieu, ne frappez pas votre poitrine, les yeux baissés avec tant de componction. Ne couvrez pas le vide des choses par l'apprêt de la phrase. Purgez l'urne empoisonnée des élections. Encouragez les arts et non les coteries, les lettres indépendantes et non les lettres serviles. N'usez des fonds secrets que pour éclairer dans l'ombre la sûreté de l'État, et non pour servir vos passions et pour encenser votre orgueil. Réprimez plutôt la presse obscène qui corrompt, que la presse sérieuse qui discute. Soyez plutôt citoyen que courtisan, et grand administrateur plutôt que grand policier. Ayez toujours devant vos yeux, quand vous agissez et quand vous parlez, les droits de la liberté, les besoins de l'ordre, la force de l'État, le soulagement des pauvres, les intérêts des communes, la pureté des mœurs et la gloire de la patrie, et vous serez un bon ministre de l'Intérieur.

VII. Les devoirs bureaucratiques et l'office parlementaire d'un ministre des Travaux publics et du Commerce ne sont pas moins amples et moins sérieux.

Se garantir de l'esprit de système, toujours opiniâtre parce qu'il est étroit. Équilibrer la répartition des fonds. Ne pas sacrifier le Midi au Nord, ni l'agriculture au commerce, ni les routes aux canaux, et réciproquement. Ne pas étouffer par la fiscalité les industries naissantes. Ne pas s'entêter dans de fausses dépenses et des travaux improductifs. Étudier les législations comparées de l'étranger. Dresser des statistiques exactes. Vérifier, par les faits et par l'expérience, la certitude des théories. Ouvrir au commerce d'exportation des voies nouvelles, abondantes et sûres. Aplanir les difficultés des voies intérieures.

Préférer les consommateurs aux monopoleurs, et l'utilité générale à l'utilité locale. Résister aux surprises de l'intérêt personnel ou de l'intérêt collectif. Mettre de la simplicité, de la bonne foi, de la conscience, de la netteté et de l'ordre dans ses rapports et dans ses discussions : tels sont les devoirs de ce ministre.

VIII. Enfin nous arrivons au collecteur de l'impôt, au porte-bourse de l'État, à la clef d'or des chambres les mieux murées, au roi du budget, au ministre des Finances.

A en croire les corrompus de l'école de Walpole, un bon, un excellent ministre des Finances doit savoir, d'une main légère, tondre le contribuable sur le dos, dans les années où il est gras en chair et en laine, le plus près possible de la peau, mais sans l'entamer. Il doit pouvoir dresser, sur deux pieds inégaux, une pancarte normale où la dépense soit alignée toujours au-dessous de la recette, sauf à toujours l'excéder. Il doit posséder à fond toutes les synonymies du vocabulaire des crédits, l'ordinaire et l'extraordinaire, l'additionnel et le complémentaire, et le supplémentaire et le variable, et le facultatif e surtout l'augmentatif. Noble et magnifique langue que la langue des impôts! langue ancienne et toujours nouvelle, que ceux qui paient, gens à tête dure, n'ont jamais pu apprendre, et que ceux qui reçoivent ont sans cesse enrichie d'idiomes ingénieux, de tours de leur façon et de chiffres artistement groupés qui font le plus bel effet ! Enfin, un bon, un excellent ministre des Finances doit savoir grossoyer un Budget où les exposés, les rapports, les titres, les chapitres, les articles, les numéros et les zéros, les divisions et les subdivisions, les distinctions et les sous-distinctions, soient mêlés et emmêlés dans un ordre tellement savant, qu'il n'y ait que les savants et les très-savants en comptabilité qui puissent les déchiffrer, et que le reste des martyrs et payants n'y voie goutte.

Tout est dans le Budget, tout en sort et tout y rentre, les départements et Paris, les lettres et les sciences, l'agriculture et l'industrie, les gouvernements, les chambres, les armées, les religions, les dynasties, la police et les mœurs bonnes ou mauvaises. Le Budget est un petit abrégé des merveilles du monde. La terre et l'eau, l'air et le feu, la lumière elle-même ; ce qui dévore et ce qui est dévoré ; ce qui marche et ce qui ne bouge ; ce qui est à fleur de sol et ce qui gît au-

dessous; l'homme, les plantes et les animaux, tout ce qui a vie et tout ce qui est matière, est sujet à l'impôt. L'impôt progresse plus vite que la civilisation, et pour lui ce n'est pas une chimère que la perfectibilité indéfinie. Car, qui paie simple, paiera double. Qui ne paie pas encore, paiera. Dans chaque betterave qui pousse, dans chaque fibrine de mûrier, dans chaque brin de tabac, l'impôt voit poindre un rameau d'or, bon à cueillir. Si l'impôt ne rend pas, on en appellera à l'emprunt, et si l'emprunt ne tend pas l'oreille, on fera banqueroute. Digne et morale conclusion !

J'oserai dire encore au ministre des Finances :

Dégagez de l'impôt les industries nationales qui commencent à lever la tête, et ne tarissez pas la source avant qu'elle ne coule.

Extirpez sans pitié la verrue des cumuls et des sinécures.

Réduisez l'intérêt des fonds publics, pour qu'on vous prête à un intérêt plus bas[1].

Payez vos dettes avec vos capitaux, pour vous enrichir en vous acquittant.

Ne prodiguez pas à de hauts fonctionnaires, pour leur superflu, l'argent de l'impôt que les laboureurs et les artisans prélèvent sur leur nécessaire.

Ne compensez pas ce que la liste civile doit au trésor, avec ce que le trésor ne lui doit pas.

Ne donnez point en apanage, à des princes altissimes et richissimes, les forêts de l'État qui sont le patrimoine des pauvres.

Dégrevez les contributions qui pèsent sur ceux qui consomment, afin qu'ils puissent consommer davantage.

Laissez à l'agriculture, notre vache nourricière, assez de lait pour nourrir son veau.

N'élevez pas des maisons de marbre pour y loger des statues et des peintures, des ambassadeurs, des ministres et des rois, lorsque la pluie et le vent de bise soufflent par les ouvertures de nos toits de chaume.

Ne portez pas de dentelles, quand nous n'avons pas de chemises, et

[1] Vérifié.

ne suspendez pas à votre oreille des boutons d'émeraude, quand nous n'avons à nos pieds que des sabots.

Si vous alignez les dépenses fixes avec des recettes incertaines, vous ne joindrez pas bout à bout.

· Tirez, tirez la ligne de vos recettes fort au delà de vos dépenses, pour, avec l'excédant, rembourser vos dettes, déboucher le trop-plein de l'impôt, soulager les misérables, encourager la production, parer aux cas de guerre, de peste, de disette, et agir comme agissent tous les bons pères de famille, et comme doit faire, en toute occasion, un ministre loyal aimant les contribuables et son pays.

CHAPITRE X

DE LA DICTION ET DU PORT

Si la Diction de l'orateur est négligée, on dit qu'il ne se gêne pas. Si elle est théâtrale, on dit qu'il veut trop paraître.

Trop d'*s* sifflants, d'accents aigus ou d'*e* muets, offensent la grammaire et choquent l'oreille. Il ne faut pas qu'on sache, en vous écoutant, d'où vous arrivez en droite ligne, qui de Falaise, qui de Quimper-Corentin, qui de Pézénas, qui de Brives-la-Gaillarde.

Prenez garde que nos marchandes d'herbes ne se mettent à rire de votre accent empâté d'Alsace, de votre accent traînard de Normandie, ou de votre accent pointu du Languedoc. Ne criez pas d'un aigre fausset. Ne psalmodiez pas en plain-chant comme au lutrin. Laissez le jargon provincial et le patois de M. de Pourceaugnac à la porte de nos barrières, et souvenez-vous que, lorsqu'on est reçu dans la nouvelle Athènes, il faut en parler la langue élégante et polie.

Le Port comprend l'habit et le maintien. L'orateur doit veiller sur les dehors de sa personne.

Il y a tel orateur qui s'imagine que la Chambre rit à gorge déployée des aimables plaisanteries qu'il débite ; pas du tout, c'est d'une mouche importune qu'il chasse et qui ne veut pas quitter le bout de son nez.

Les gants jaunes du général Sébastiani, vieillard dameret, préoccupaient la Chambre beaucoup plus que ses graves dissertations sur la dette américaine.

Mettez à Démosthène un habit rouge et une perruque de travers, et vous verrez le fou rire qui s'emparera de nos Athéniens, même dans le moment le plus pathétique et lorsque le sublime orateur s'écriera : « J'en jure par les mânes des héros morts à Marathon ! »

O Athéniens, Athéniens ! il faut avoir vécu avec vous pour vous connaître.

On doit sans doute ici prendre en considération l'âge, l'état, le rang, le caractère, et les préceptes se modifient d'après les personnes. Mais, à qui que ce soit, il ne convient de se tenir le poing sur la hanche, en façon de matamore ; ni de se friser le haut du toupet pour mieux ressembler à l'Apollon du Belvéder ; ni de jouer négligemment avec la chaîne de son binocle ; ni de rouler terriblement la prunelle dans son orbite ; ni de gesticuler comme un escamoteur ; ni de rajuster les fausses dents de son râtelier ; ni de rabattre sa perruque sur ses yeux ; ni de se présenter la chevelure ébouriffée, comme un chat en colère dont le poil se hérisse ; ni de faire briller à son petit doigt l'éclat d'un rubis ; ni de laisser pendre les longs bouts de sa cravate ; ni de renverser en arrière le col de son habit ; ni de relever ses manches pour se donner du frais ; ni de laisser passer la chemise entre le gilet et le vêtement inférieur ; ni de remuer la tête à droite et à gauche, comme font les ours du Jardin des Plantes ; ni d'avaler les restes du verre d'eau sucrée que le préopinant n'a bu qu'à moitié ; ni de jeter par terre, dans le trouble maladroit de sa déclamation, ses livres, ses papiers, ses besicles, et l'urne même du scrutin ; ni d'escalader la tribune avec la pétulance d'un sauteur de corde ; ni de l'aborder comme les pleureurs d'enterrement qui aspergent un mort d'eau bénite ; ni de parler en faisant tourner sa tabatière entre le pouce et l'index ; ni de s'appuyer sur les deux coudes, pour causer familièrement avec la Chambre ; ni de s'interrompre, pour incidenter, avec le bureau, les *aparte* des couloirs et les ergoteurs de l'assemblée ; ni de fermer les yeux dans l'extase d'un recueillement affecté, ni de les tenir attachés au plafond comme si l'inspiration allait en descendre ; ni de menacer du geste ses adversaires, ni de leur lancer l'injure de

la voix ou du regard ; ni d'offenser, par l'étalage plaqué de ses décorations, l'égalité de la représentation nationale ; ni de paraître avec un costume de bal ou de cour, ou en déshabillé du matin, ou en habit de voyage. Il faut être propre sans être trop paré, et naturel sans trop de laisser-aller. Il faut, en un mot, qu'un député qui monte à la tribune ne déclame ni comme un avocat, ni comme un tragédien, ni comme un moine, mais comme un orateur, et qu'il soit mis comme tout le monde.

CHAPITRE XI

APHORISMES DE L'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE

On ne doit pas, à toute heure et pour toute cause, gravir à la tribune, discourir, se prodiguer. Je me lasse, diraient nos Athéniens, d'entendre toujours parler Démosthène.

Un argument répété est comme un dîner réchauffé.

Il ne faut pas, quand un orateur-chef a frappé du tranchant de son glaive, qu'un orateur-soldat vienne donner au même endroit des coups de plat de sabre.

Quand un ministériel a dit quelque grosse sottise, il ne faut pas qu'un anti-ministériel, plus sot encore, vienne la redire.

Quand l'assemblée est prête à pleurer, il faut la laisser sur son émotion et ne pas la faire rire.

Quand on voit que ses yeux clignent de fatigue et qu'elle va dormir, il ne faut pas jouer de la cornemuse pour rendre son sommeil plus profond.

Quand on vient de gagner la partie sur une grande question, il ne faut pas risquer de la perdre sur une petite.

L'éloquence parlementaire ne doit pas s'abandonner sans frein à ses transports comme une désordonnée. Elle a besoin, pour plaire, pour convaincre ou pour émouvoir, de guide, de règle d'expérience, et je dirai à l'orateur :

« Entrez en matière avec simplicité et tirez naturellement votre exorde de votre sujet.

« N'affectez pas une fausse modestie ni un dédain superbe.

« Ne soyez ni humble ni fier, soyez vrai.

« Ne vous noyez pas surtout dans le fastidieux parlage de vos précautions oratoires.

« Que votre exposition soit nette, variée, attachante, et que, dans l'ordre ingénieux de vos faits, on voie déjà poindre et surgir l'ordre de vos moyens.

« Ne multipliez pas trop vos gestes, de peur qu'on ne fasse que vous regarder, au lieu de vous entendre.

« Que votre voix ne soit ni traînante, ni précipitée, ni sourde, ni criarde, de peur que le son ne préoccupe de l'idée.

« Ne récitez pas de mémoire, comme un écolier bien appris et pour vous donner des airs d'improvisation, un discours laborieusement travaillé de la veille et dont le sténographe du *Moniteur* a déjà peut-être reçu la confidence.

« Si vous êtes militaire, ne contez pas des histoires de vivandières, avec des jurons et la pipe à la bouche. Ne retroussez pas votre moustache en façon de hérisson, et n'écorchez pas le français comme un Pandour, en mettant des *s* où il n'en faut pas[1], et en ôtant les *t* d'où il en faut.

« Si vous êtes avocat, ne levez pas douloureusement les yeux et les bras vers Jupiter tonnant, à propos d'une virgule oubliée. Ne parlez pas, comme un Bas-Normand, le patois des assignations à personne ou domicile. Ne délayez pas une seule idée, et quelle idée ! dans un océan de paroles, et surtout n'oubliez pas, quand vous aurez commencé, de finir.

« Si vous êtes savant, n'employez pas les mots techniques pour faire paraître que vous en savez beaucoup plus que nous et que nous ne sommes pas dignes de vous ouïr. Faites plutôt que les ignorants qui vous écoutent, se rengorgent en eux-mêmes de penser qu'ils vous comprennent, si bien vous vous mettez à leur portée. Ne vous laissez pas entraîner à des digressions infiniment trop prolongées, et songez que la Chambre n'est pas une Académie, que le discours n'est pas une le-

[1] Ne pas dire, par exemple, comme un illustre maréchal : les *oteurs* de Belleville.

çon, et que les lois ne doivent pas être rédigées en style d'école.

« Choisissez avec un instinct rapide et sûr, parmi les moyens qui s'offrent à vous, le moyen du jour qui peut-être n'est pas le plus solide, mais qui, d'après la disposition particulière des esprits, la nature de l'affaire et la singularité de la circonstance, est le plus propre à faire impression sur l'Assemblée.

« Emparez-vous fortement de son attention. Soulevez sa pitié ou son indignation, ou ses sympathies, ou ses répugnances, ou sa fierté. Paraissez vous animer de son souffle et recevoir ses inspirations, tandis que c'est vous qui lui communiquerez les vôtres. Quand vous aurez, en quelque sorte, détaché toutes ces âmes de leur corps, qu'elles viendront d'elles-mêmes se grouper au pied de la tribune et que vous les tiendrez sous la magnétique puissance de votre regard, alors ne les ménagez pas, car elles sont à vous, car on dirait véritablement que toutes ces âmes ont passé dans votre âme. Voyez comme elles en suivent les ondulations et le reflux ! comme elles s'élèvent et s'abaissent ! comme elles s'avancent et se retirent ! comme elles veulent ce que vous voulez ! comme elles font ce que vous faites ! Continuez, point de repos ! marchez, pressez votre discours, et vous verrez bientôt toutes les poitrines haleter, parce que votre poitrine est haletante, tous les yeux s'illuminer, parce que vos yeux lancent des flammes, ou se remplir des pleurs de la pitié, parce que vous vous attendrissez. Vous les verrez tous suspendus à vos lèvres par les grâces de la persuasion, ou plutôt vous ne verrez plus rien, vous serez dominé vous-même par votre propre émotion, vous plierez, vous succomberez sous votre génie et vous serez d'autant plus éloquent que vous aurez fait moins d'efforts pour le paraître !

« Nouez vos transitions sans embarras, et que la discussion les amène.

« Soyez, dans vos Rapports, clair, exact, précis, impartial.

« Ne cherchez pas à tout dire, mais à bien dire.

« Si la Chambre est distraite, ramenez-la par la grandeur de la cause ou par le sentiment de son devoir. Si elle est tumultueuse, étouffez le bruit sous l'éclat tonnant de votre voix.

« Quand le vingt-neuvième orateur a épuisé la question, ne la traitez pas pour la trentième fois. Ne remontez pas dans l'ordre de vos

preuves jusqu'à notre père Abraham. Ne dites pas que Dieu a fait le ciel et la terre et qu'un jour le monde finira, mais vous-même finissez.

« Attachez-vous au côté neuf de la question, ce qui jette dans les esprits une diversion agréable et vous fera passer pour ingénieux.

« Si l'attention de la Chambre est à bout, ne montez pas à la tribune, car on ne vous écouterait plus, et il est mortel pour un orateur de n'être pas écouté.

« De même qu'il n'y a que les grands objets qui s'aperçoivent de loin, tels qu'une maison, un arbre, une montagne, de même il n'y a que les raisons apparentes qui frappent le gros de l'auditoire ; négligez le reste.

« Telle puissante raison qui, la veille, aurait mis la Chambre en émoi, la trouvera inerte le lendemain ; si cette raison est dans votre discours écrit, rayez-la ; ne la dites pas, si vous improvisez.

« Si l'on a été plaisant avant vous, changez de manière et soyez grave, et si l'on a été grave, soyez plaisant. Songez que l'oreille n'aime pas à être toujours occupée du même son et que vous parlez devant une assemblée française, la plus distraite, la plus capricieuse, la plus femme de toutes les assemblées du monde.

« Si vous voulez qu'on vous écoute, et vous ne discourez que pour cela, évitez de parler dans votre propre cause ou pour votre clocher, si haut qu'il soit ! Ne dites pas : Rouen qui m'a vu naître, ou Nantes qui m'a envoyé, ou la ville de Lyon que j'ai l'honneur de représenter : vous vous trompez, Monsieur, vous ne représentez pas Rouen, Nantes, Lyon, mais la France.

« Ne dites pas non plus : Je suis Gascon, je suis Picard. Que nous importe que vous soyez de Thèbes ou d'Argos, pourvu que vous parliez grec.

« Ne faites pas toujours le rieur, car on dirait : Ce n'est qu'un homme d'esprit. Ne faites pas toujours le raisonneur, car on dirait : Il n'a qu'un argument.

« Si vous voulez être perpétuellement intéressant, soyez perpétuellement divers.

« Tant qu'un médicament ne produit que de la moiteur, il assouplit la peau. Si l'effet s'en prolonge, il la glace. Il en est de même du discours.

« Le difficile, pour un orateur exercé, n'est pas tant de trouver des paroles, que de savoir quand il ne faut plus en dire.

« Si, entraîné par le courant de l'improvisation, vous appréhendez de ne pas finir à temps, faites-vous attacher au pied une ficelle, et quand vous la sentirez doucement remuer par quelque ami complaisant, c'est qu'il faut vous arrêter et descendre de la tribune.

« Autre avertissement : si vous voyez que vos traits émoussés ne portent plus, que les causeries suspendues recommencent, qu'on tourne la tête, qu'il se fait sur tous les bancs des murmures d'inattention et de lassitude, que de légers bâillements effleurent les lèvres de vos auditeurs et que déjà leurs paupières s'assoupissent, craignez qu'à a fin de votre oraison la Chambre ne s'abandonne tout à fait au sommeil, et rompez court.

« Ne frappez pas à coups redoublés sur le marbre de la tribune, de peur que vous n'effrayiez les gracieuses cariatides qui le supportent, et qu'au lieu de partager votre émotion, on n'éprouve seulement que la crainte que vous ne vous fouliez le poignet.

« Ne vous laissez pas arracher, par l'entraînement du discours, des concessions dont vous vous repentiriez plus tard, et n'acceptez pas le combat sur des terrains que vous n'auriez pas étudiés ; car la feinte générosité de vos ennemis pourrait bien vous attirer dans une embuscade.

« Soyez plus attentif à ce qu'on vous tait qu'à ce qu'on vous dit, à ce qu'on vous cache qu'à ce qu'on vous découvre.

« Ne parlez que pour dire quelque chose, et non pas seulement pour qu'on dise que vous avez parlé.

« Si vous avez quelque document nouveau et décisif, tenez-le en réserve, et ne le portez dans la discussion que lorsque vous aurez bien préparé les esprits à le recevoir et qu'ils n'attendront plus que cette pièce, en quelque sorte, pour prendre un parti.

« Ne raillez pas pour le seul plaisir de railler et pour faire briller votre esprit, mais pour montrer le ridicule ou le faux d'un argument. Que si votre adversaire vous lance une personnalité, alors terrassez-le, si vous pouvez, d'un seul coup !

« Soyez maître de vos passions pour diriger celles des autres. N'ayez de colère que contre l'arbitraire, d'amour que pour la patrie et la

liberté, et d'admiration que pour le désintéressement et la vertu.

« Poussez dans la théorie les conséquences de vos principes aussi loin qu'elles peuvent raisonnablement aller; mais ne demandez dans la pratique que ce que vous pouvez obtenir.

« Enfin, songez que vos lois vont faire le bonheur ou le malheur du peuple, le protéger ou l'opprimer, le moraliser ou le corrompre. Parlez donc comme s'il vous écoutait ! Parlez comme s'il vous voyait ! Ayez toujours devant vous sa grande et vénérable image. »

LIVRE II

DES AUTRES GENRES D'ÉLOQUENCE

CHAPITRE PREMIER

DE L'ÉLOQUENCE DE LA PRESSE

La Presse est-elle le premier ou le quatrième pouvoir de l'État? question controversée.

Du point de vue des fictions constitutionnelles, la Presse n'est pas même un pouvoir. Du point de vue de la vérité-vraie, la Presse est le premier des pouvoirs.

En effet, qui parle toujours finit par avoir raison de celui qui ne parle pas toujours.

Qui procure la publicité est maître, en définitive, de celui qui reçoit la publicité.

Il n'y a que le Pouvoir qui agit incessamment, c'est-à-dire le Gouvernement, qui puisse lutter à égalité contre le Pouvoir qui parle incessamment, c'est-à-dire la Presse.

Aussi, le Gouvernement parlementaire cherche à introduire le plus de fonctionnaires qu'il peut dans les Chambres, et la Presse s'efforce d'y faire entrer le plus d'opposants qu'elle peut, à son tour.

De là le va-et-vient perpétuel du flot politique qui pousse le peuple, tantôt vers l'excès de l'ordre, autrement le despotisme, tantôt vers l'excès de la liberté, autrement l'anarchie.

Tout bien vu, la Puissance exécutive et les deux Chambres, dont l'une est toute de fonctionnaires et l'autre quasi toute de fonctionnaires, flanquées à elles trois de la presse ministérielle, ont bien de la peine à se défendre contre la presse de l'Opposition.

Et l'on demande après cela si la Presse serait bien le quatrième pouvoir de l'État, si même elle serait un pouvoir? Vraie dispute de mots.

Oui, la Presse est un pouvoir, mais ce pouvoir a plus de force collective que de force individuelle; en d'autres termes, il y a, en France du moins, plus de bons orateurs que de bons écrivains.

Et cependant n'est pas orateur qui veut; est, au contraire, écrivain, bon ou mauvais, qui veut.

N'était pas orateur parlementaire qui voulait, car il fallait payer, pour cela, cinq cents francs de contributions assis sur le plus clair d'un beau et bon domaine de ville ou de campagne[1]. Sans doute, Démosthène ou Cicéron, même avec un pourpoint percé vers le coude, la sandale aux pieds et la bourse vide, raviraient encore par leur éloquence l'admiration du peuple, mais s'ils eussent osé se présenter dans un collége de monopole pour y briguer les suffrages des électeurs, le président les eût poussés par les épaules sur les degrés de l'escalier, car Démosthène et Cicéron auraient pu très-bien ne pas payer le cens électoral[2]. Il était défendu à tout Français d'être orateur et de servir son pays à la tribune, s'il n'exhibait préalablement une quittance du percepteur, dûment légalisée, qui constatât que l'orateur pouvait mener une vie noble, si cela lui plaisait, c'est-à-dire une vie d'oisif. Voilà la loi, et n'est-ce pas que c'était une belle et digne loi[3].

Malgré cela, on ne comptait pas moins d'une douzaine d'orateurs dans la Chambre des députés. Admettez que la Chambre fût renouvelée en entier et sans qu'un seul de ces douze orateurs pût être réélu, vous eussiez trouvé facilement à recruter dans tous les barreaux de France une seconde douzaine d'orateurs d'à peu près pareille force. Enfin, supposez que l'entrée de la Chambre devînt libre par l'abolition du cens d'éligibilité, vous eussiez vu surgir, de toutes les classes de la société, une troisième et quatrième douzaine de nouveaux orateurs[4].

[1] Sous la charte de 1830.

[2] Des députés désignés, des siéges qu'on ne se procure qu'à prix d'argent, ne valent pas mieux que le cens d'alors.

[3] Depuis et aujourd'hui il n'y a plus de cens, d'éligibilité, ni d'électorat.

[4] Prévision non vérifiée.

Prenez garde que nous ne faisons pas entrer dans ce compte de cinq ou six douzaines de célébrités parlantes, les orateurs éventuels de vingt à trente ans, de cet âge heureux où l'imagination déploie ses plus riches facultés, où le geste a toutes ses grâces, où la voix de l'homme retentit de tout son éclat. Le nombre des orateurs français, en parlement et hors parlement, est donc considérable.

En est-il de même des grands écrivains politiques? Non. Cependant on n'exige pas pour écrire, comme on exigeait pour parler, un cens contributif de cinq cents, ni même de deux cents francs. La tribune de l'écrivain est ouverte pendant les trois cent soixante-cinq jours de l'année. Qui que ce soit peut y monter, mineur ou majeur, riche ou pauvre, infirme, sourd, aveugle même. On ne lui demande pas ce qu'il paie, ce qu'il fait, ce qu'il est, ni s'il est désigné. On ne voit pas les gendarmes foncer, le sabre à la main, dans son domicile et l'en expulser pour cause d'indignité, comme ils empoignèrent Manuel sur les marches de la tribune. On ne lui impose pas la contrainte électorale ou parlementaire d'un serment absurde. On ne le force pas à se renfermer dans ces formules oratoires qui masquent la pensée et qui ôtent à la parole humaine la liberté hardie et la vivacité de son allure. Gros livres, légers pamphlets, journaux, revues, feuilletons, il peut affecter toutes les formes et parler tous les langages. Qu'il soit bref ou long, pompeux ou simple, grave ou railleur, poétique ou logicien, véhément ou tempéré, roide ou souple, amer ou gracieux, on ne lui demande pas compte du caprice de ses couleurs, pourvu qu'elles saisissent les yeux et qu'elles peignent la vérité.

D'où vient donc qu'il y a si peu de bons écrivains et qu'il y a tant de bons orateurs?

C'est que l'art d'écrire est un si grand art, un art qui demande tant de travail, de si fortes études, une patience et une assiduité si merveilleuses! Il faut aussi beaucoup plus de courage pour écrire que pour parler; car les foudres du réquisitoire pendent sur les hardiesses de l'écrivain, tandis que l'orateur se réfugie sous l'abri de son irresponsabilité parlementaire; et puis *verba volant, scripta manent.*

Que la parole de l'orateur ait un certain goût de terroir; qu'elle soit simple jusqu'à la négligence, ou travaillée jusqu'à l'enflure; qu'elle manque de précision, de nerf et de grâce, ces défauts s'effacent

dans la chaleur ou l'éclat du débit. L'auditeur est indulgent, le lecteur est sévère. L'auditeur se laisse surprendre par le charme d'un organe flatteur et sonore, d'une pose noble, d'une physionomie vive et animée ; il va lui-même au-devant de l'illusion ; il sent ses nerfs tressaillir, il s'émeut, il se passionne, il s'indigne, il s'attendrit ; il monte sur la scène, il s'introduit dans le drame ; il s'incline ou se redresse sous la puissance de l'orateur ; il lui livre sans réflexion toutes les facultés de son âme ; il se met à découvert, à nu devant lui ; il s'offre à ses coups, il se pénètre des traits qu'on lui lance, et lorsqu'un orateur trouve son auditoire en veine, il peut produire de très-grands effets avec des mots presque sans suite, mais bien dits et adroitement placés.

Mais faites ensuite l'analyse, faites la lecture à froid de ces discours qui vous ont tant ému, qui vous arrachaient des élans de sympathie et des cris d'admiration, vous ne retrouverez plus ni ordre, ni méthode, ni élégance, ni correction de langage, ni profondeur de pensée, ni vigueur de raisonnement, et vous dites que ce n'est point là ce que vous avez entendu, qu'on a changé les idées et les phrases et qu'on vous a trompé. Non, l'on ne vous a pas trompé, car il faut écouter les orateurs et non les lire. Est-ce que la sténographie, quelle que puisse être sa fidélité, pourra jamais reproduire le son éclatant de la voix, le feu des regards, la passion, l'action, la pose et le geste ? et cependant presque tout l'orateur est là !

Les orateurs ne doivent vivre que par les souvenirs : l'examen de la loupe les tue. Démosthène et Cicéron ont refait avec un long et prodigieux labeur, dans un idiome d'une richesse incomparable pourtant, les admirables harangues que nous avons d'eux. Telles qu'ils les ont prononcées, elles eussent été illisibles. Qui achète, qui feuillette aujourd'hui les discours tant prônés du général Foy ? Et y a-t-il, depuis les révolutions de juillet et de février, un seul discours de nos meilleurs improvisateurs, qui puisse soutenir l'épreuve de la lecture ?

Cela n'empêche pas que, de notre temps, les plus vains des hommes ne soient les comédiens de tribune, plus vains que les comédiens de profession, plus vains même que les poëtes.

D'ailleurs, tous les grands sujets où puisse éclater l'éloquence sont

aujourd'hui bannis de la discussion parlementaire [1]. On en est réduit à paraphraser les textes les plus vulgaires, à tourner les positions et à se tordre la bouche pour ne rien dire. Aussi, y a-t-il peu de vérité et de substance dans les discours les plus applaudis et les plus vantés, et l'on est tout surpris, lorsqu'ils sont dépouillés du prestige de l'accentuation et du débit, de n'y plus rien retrouver, ni forme, ni fond. Ni forme, parce que la beauté et les grâces qui animaient la voix et les gestes de l'orateur ne passent point dans le style; ni fond, parce qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir dans tous ces discours, ni grands principes ni grandes pensées. Vus de près, ce n'est plus que l'ombre indécise et vague, les proportions descendues et la hardiesse effacée d'une colonne qui semblait monter dans les cieux.

Autre dissemblance de la Presse et de l'Oraison :

On écoute l'orateur avec enthousiasme, on lit l'écrivain avec réflexion. L'un agit davantage sur les sens extérieurs et sur les passions de l'auditoire, l'autre sur l'esprit et sur la raison des lecteurs.

La voix humaine des orateurs n'embrasse, quelque sonore qu'elle soit, que la portée d'un hémicycle restreint; la voix intellectuelle des écrivains est si rapide, qu'elle vole par-dessus les monts et les mers, et si perçante qu'elle traverse les murs des palais et qu'elle s'insinue par les fentes des chaumières.

Les coloristes de la Tribune ne font souvent que barbouiller de leurs enluminures les dessins de la Presse, sans rien ajouter ni à la pureté du trait, ni à l'invention du sujet, ni à la beauté des formes.

La Tribune a plus de mouvement, la Presse a plus d'idées.

La Tribune a plus d'autorité obligatoire, la Presse a plus d'initiative fécondante.

Avec un budget voté pour plusieurs sessions, des codes tout faits, des lois complètes, on pourrait absolument, si ce n'est constitutionnellement, se passer de la tribune pendant plusieurs années. On ne pourrait, d'aucune manière, se passer un seul jour de la Presse.

La puissance du Discours parlementaire est dans l'unité de son plan

[1] Fin de 1847.

et de son langage. La puissance de la Presse est dans la variété de son ton et dans la souplesse de ses formes.

Le Discours parlementaire éclate par intervalles et il est semblable au flot des montagnes qui se gonfle, bondit, tourbillonne et brise son écume contre le rocher du rivage; mais le rocher demeure et le flot passe.

La Presse parle chaque jour, et elle est pareille à la goutte d'eau qui, tombant, tombant encore, tombant sans cesse, creuse et troue à la fin le porphyre le plus dur.

Voyez ce que c'est que la Presse! Vous, homme parlementaire, représentant de Brives ou de Landernau, commissaire du budget, rapporteur d'une grande loi, vous travaillez tout le jour, vous veillez la nuit, vous faites un Exposé savant, consciencieux, immense, que nul journal ne reproduit et que nul député, presque, ne lit. Moi, homme de presse, je prends une note, une toute petite note jetée par vous négligemment au bas de l'une de vos cent pages: je la publie dans une feuille publique; les journaux de Paris et de province la répètent, et voilà votre note et votre nom qui se répandent dans toute la France. Qu'est-ce que la Chambre, les travaux législatifs et les orateurs, sans la Presse? Nous tirons vos diamants de leur écrin, nous les mettons à notre doigt, et ils brillent!

Les orateurs et les écrivains diffèrent encore par d'autres points:

L'orateur a la physionomie de toute sa personne.

L'écrivain n'a que la physionomie de son style.

L'orateur arrange ses plis, pour se draper à la romaine.

L'écrivain laisse saillir ses muscles et ses nerfs sur le nu de son discours.

L'un vit dans le monde des yeux et des oreilles, et l'autre dans le monde des idées.

Mais comme il est plus facile d'avoir des yeux et des oreilles que des idées, il est plus facile aussi d'avoir une personne originale qu'un style original.

On tient compte à l'orateur, en bien ou en mal, de ses avantages ou de ses défauts corporels; on ne s'en occupe pas dans l'écrivain.

Si Hortensius se présente aux rostres avec une barbe sale et négli-

gée et une grosse verrue sous l'œil, les Romains éclateront de rire. Mais qu'importe que Cicéron ait la ceinture flottante et un pois-chiche sur le nez, quand il écrit?

La tribune est un théâtre, l'éloquence un spectacle, et l'orateur un comédien. Quand on baisse la toile, le peuple le suit et l'accompagne en battant des mains. Il le nomme à haute voix. Il le salue dans les rues et sur les places de la ville, et il baise respectueusement le bas de sa toge. C'est un homme d'exposition publique. On le moule en plâtre, on le coule en bronze, on le pose sur le frontispice des temples et des Musées. S'il meurt, on porte son cercueil à bras, à travers une double haie de gens et à la lueur de mille flambeaux. Puis, on inscrit son nom sur le mausolée, et il faut dire que, le plus souvent, c'est de lui à peu près tout ce qui reste.

Mais quel est cet homme au front dépilé, dont le dos se voûte, et qui se glisse parmi la foule sans la voir et sans en être vu? C'est Chateaubriand! Quel est cet autre homme enveloppé d'un manteau brun, qui passe tout auprès et qui le coudoie? C'est Lamennais! Il clignotte de l'œil, il frôle la muraille et il porte ses mains en avant, de peur de trébucher. Mon Dieu! qu'ils sont, dans la rue, tous deux grêles et petits! Oui, mais dans leurs œuvres, ils ont dix pieds de haut.

L'art de parler et d'écrire n'est plus, comme la rhétorique de nos pères, un art sublime, mais frivole, fait uniquement pour l'amusement des nobles esprits. Il s'est élevé à la hauteur d'une mission sociale.

La civilisation a changé de courant. L'épée a cessé d'être la souveraine et unique maîtresse des empires. L'Éloquence et la Presse se soumettent, de proche en proche, toutes les parties de l'Europe. Les orateurs et les écrivains sont les rois de l'intelligence, et c'est l'intelligence qui finira par gouverner le monde après de longues intermittences.

CHAPITRE II

CONTINUATION DU MÊME SUJET

DIDACTIQUE DU PAMPHLET, ET EXEMPLES

Écrire ou parler, ce n'est qu'une différente forme de l'éloquence. Discours ou écrits politiques, autres moyens, même but.

Laissez-moi, cher lecteur, me jouer ici un moment dans les caprices de ma fantaisie et prodiguer mes couleurs : je vais peindre le pamphlet.

Qu'est-ce donc que le pamphlet? Le pamphlet est le bon compagnon du livre et du journal, lorsque tous deux s'en vont en guerre.

Le pamphlet, c'est l'art d'animer la pensée, de la refléter dans des prismes colorés, de la vêtir de force, de l'armer de traits et de feux, et de la lancer dans le combat.

Ne confondons pas cependant le pamphlet avec le libelle.

Le libelle attaque les personnes, les mord, les déchire et les égorge.

Le pamphlet n'atteint dans l'homme public que sa vie publique. Il n'a pas d'yeux, il n'a pas d'oreilles pour les bruits qui sortent de la vie privée.

Le libelle ne s'attache qu'à l'homme; le pamphlet ne s'attache qu'à l'abus.

Le libelle n'a pour objet que la satisfaction de sa haine; le pamphlet n'a pour objet que le triomphe de la vérité.

Je ne dis pas que le libelle, aiguisé par une colère vertueuse contre des méchants et des infâmes, n'ait pas eu, dans quelques cas rares, son besoin et son effet. Mais j'ai toujours résisté, quel que fût l'emportement de mon agression ou de ma défense, à me servir de cette arme-là. Et si par malheur, si contre mon devoir, il m'est jamais arrivé de blesser l'un de mes adversaires dans sa personne morale et privée, je n'hésite pas à lui en demander publiquement pardon.

Tout ce qui honore la vertu, tout ce qui flétrit le crime, tout ce qui

punit les tyrans, tout ce qui chante la gloire, la patrie et la liberté, tout cela est pamphlet.

Tacite n'a-t-il pas buriné le pamphlet historique, lorsqu'il peignait, avec sa touche mâle, les sombres figures de Tibère, de Caligula et de Néron? Archiloque, Horace, Perse, Juvénal, Boileau, Swift, Gilbert, n'ont-ils pas armé d'un vers sanglant le pamphlet satirique? Bossuet, Bourdaloue, Massillon, n'ont-ils pas fait le pamphlet sacré, lorsque, du haut de la chaire, ils tonnaient contre les vices des grands? Quand Fénelon, dans son *Télémaque*, agitait les terreurs nocturnes du tyran de Sidon, n'était-il pas un pamphlétaire? Quand le tendre Racine plaidait la cause des prolétaires accablés par l'impôt, et que Louis XIV disait : « De quoi se mêle ce poëte? » Racine n'était-il pas un pamphlétaire? Quand Socrate but la ciguë pour avoir flétri les dieux de l'Olympe, n'était-il pas non plus un sublime pamphlétaire?

A les bien comprendre, Démosthène et Cicéron ont été non moins pamphlétaires qu'orateurs. Les Olynthiennes, les Verrines, les Catilinaires, écrites et divulguées dans l'empire grec et romain, ont eu plus de retentissement que les allocutions de ces orateurs, perdues dans le cirque étroit de l'Agora ou du Forum. Mirabeau n'a pas été moins éloquent dans son pamphlet contre la noblesse de Provence que sur les bancs de l'Assemblée constituante. Aristophane, Lucien, Théophraste, Abeilard, Pascal, Molière, la Bruyère, B. Constant, R. Collard, Voltaire, Beaumarchais, Sieyès, Franklin, ces admirables pamphlétaires de la religion, de la philosophie, de la morale, de la littérature et de la politique, ont plus fait pour la gloire et le bonheur de l'humanité que tous les paraphraseurs de tribune.

Pour moi, je ne me suis jamais, je l'avoue, senti à ma place et à l'aise que dans le pamphlet.

Pourtant, cent fois on est venu me dire : Vous écrivez donc vos pamphlets dans l'intérêt d'un parti? Non. D'une coterie? Non. D'un prétendant? Non. Vous avez donc à venger, à satisfaire quelque ressentiment? Non. Vous voulez donc qu'on vous donne un grand emploi? Non. De l'argent? Non. Des honneurs? Non. La pairie? Non. Quoi! rien? Non, rien. Eh bien, tenez-vous alors pour averti que, si vous vous entêtez à dire la vérité à tout le monde, vous aurez contre vous tout le monde, et d'abord la Cour. Que m'importe? Le Parlement.

Que m'importe? La Presse. Que m'importe? L'Académie. Que m'importe? Vos envieux. Que m'importe? Et jusqu'à ceux qui vous aimaient. Que m'importe? On ne fera grâce ni à votre style. Que m'importe? Ni à votre logique. Que m'importe? Ni à vos œuvres. Que m'importe? Ni à vos services. Que m'importe? Ni à votre personne. Que m'importe? Ni à vos intentions. Que m'importe? Ni à votre renommée. Que m'importe? Et vous resterez seul, tout seul. Que m'importe? — Mais non, je vous arrête ici, et vous vous trompez. Je ne resterai pas seul tant que j'aurai pour moi l'appui des honnêtes gens, tant qu'ils continueront à entendre comme ils l'entendent le pamphlet que je continuerai à écrire comme je l'écris.

Le libelle en prose ne s'adresse qu'aux ennemis personnels de l'homme diffamé; la satire en vers ne s'adresse qu'aux beaux esprits; l'orateur ne s'adresse qu'aux gens toujours peu nombreux qui l'écoutent; le publiciste ne s'adresse qu'aux hommes d'État; le journaliste politique ne s'adresse qu'à ses abonnés; le pamphlétaire s'adresse à tout le monde.

Il n'y a pas de sujet qui lui échappe, ni de cœur qui ne batte à son unisson, ni de voix qui ne lui fasse écho.

Continuons :

Le Discours parlementaire se prononce devant une audience mêlée d'aristocratie et de populaire. Là, l'aristocratie, en costume d'ambassadeur, en toilette de marquise, en lorgnette et en gants jaunes, s'étale complaisamment dans les loges d'avant-scène. Le populaire oisif, qui, depuis le matin, secoue, en plein air, la pluie et les frimas à l'abord des vestibules du Palais-Bourbon, s'introduit, se pousse, se coudoie, s'entasse, se foule et se penche du haut des combles. Mais la salle est étroite à le contenir.

Le Pamphlet, au contraire, a pour auditoire tout un peuple, un peuple immense de travailleurs intellectuels, artistiques et manuels.

Où le livre ne pénètre pas, le journal arrive. Où le journal n'arrive pas, le Pamphlet circule. Il court, il monte l'escalier du grand salon. Il grimpe sous les tuiles par l'échelle de la mansarde. Il entre, sans se heurter, sous la basse porte des chaumières et des huttes enfumées. Échoppes, ateliers, tapis verts, âtres, guéridons, escabeaux,

il est partout. Soldats, bourgeois, riches, pauvres, maîtres, artisans, lettrés, illettrés, vieux, jeunes, hommes et femmes de toute opinion et de tout état, se le passent de main en main et le dévorent. En moins d'une semaine, feuilleté, déchiré, noirci, taché, brisé, usé sous le pouce, il a fait, comme un bon ouvrier, son tour de France.

Il n'est besoin, pour endosser l'armet du pamphlétaire, d'être fils de famille et majeur, de sabler le champagne et de dîner chez Véfour ; d'exhiber son diplôme de bachelier ès sciences ou de docteur en droit ; d'avoir travaillé dans le parquet de monsieur le procureur du roi ; d'étaler pignon sur rue ; de payer la foncière ou la mobilière, le droit fixe ou proportionnel, cent écus d'impôt, ni même un écu, ni même cinq centimes. Il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, dix francs pour acheter une rame de papier et trente francs pour solder une feuille de composition. Pourquoi donc ne se lance-t-on pas dans cette voie qui mène si vite, non pas à la fortune, mais à la célébrité? Ce n'est pas à moi, lecteur, vous entendez bien, à vous dire ce pourquoi-là ; j'aime mieux vous laisser le plaisir de le deviner, et en dix ou en cent, je vous le donne !

On a demandé à quoi tenait l'universalité de la langue française? Elle tient à sa lucidité. Il n'y a rien de plus universel que la lumière.

Le Pamphlet est par-dessus tout français, chez les Modernes ; il était par-dessus tout athénien, chez les Grecs.

Le Pamphlet doit être riche de couleurs, simple d'allure, étincelant de clarté, exact de calcul, hardi de raisonnement, varié de ton, s'il veut plaire, et il veut plaire puisqu'il est Français. Il parle à chacun son langage, parce qu'il a plusieurs langages. Avec le logicien, il argumente ; avec le mathématicien, il chiffre ; avec le publiciste, il enseigne ; avec le poëte, il chante ; avec le peuple, il cause.

Comme le Français est un peuple imaginatif, il veut que, sans la lui dérober, on lui cache parfois la vérité sous le voile d'une fine allégorie ; que l'argumentation osseuse et rude du logicien se recouvre de chair et s'anime, et qu'elle devienne chaude et colorée jusqu'à la poésie.

Comme le Français est dialecticien, il veut d'autres fois qu'on lui

montre la vérité toute nue, sans parure de langage, sans autre tissu que celui du raisonnement, et il se fâche si vous raisonnez faux, et il le sent et il vous le dit.

Comme le Français est prompt d'esprit, qu'il finit les phrases que vous commencez et qu'il va vite à la conclusion, il faut souvent ne lui dire que la moitié des choses et lui laisser le plaisir d'achever le reste.

Comme le Français est gai, vif, impétueux, ardent, il veut qu'on aille par bonds, qu'on se précipite, qu'on se mêle à ses passions, qu'on se jette dans ses colères, qu'on rie de ses joies, qu'on chante des hymnes pour la gloire et pour la liberté, et qu'on répande avec lui des imprécations contre les tyrans.

Il y a de tout cela dans le peuple français, et il faut qu'il y ait de tout cela aussi dans le Pamphlet, entremêlé d'ombre et d'éclat, d'art et de négligences, de raison et de passion, de sérieux et de narquois, de verve et de dégoût, de logique et de figures, de vifs abords et de conclusions brusques, d'apostrophes et de résumés. Il faut donc que le Pamphlet soit tour à tour sérieux, badin, positif, allégorique, simple, figuré, agressif ou défensif, et, en tous points, accommodé au génie de notre nation qui n'aime ni ce qui est obscur, ni ce qui est long, ni ce qui est pesant, ni ce qui affirme sans prouver, ni ce qui veut trop prouver, trop expliquer, trop dire.

Le Pamphlétaire est toujours aux écoutes, derrière un paravent, dans le cabinet des ministres ou dans les couloirs de la Chambre. Sitôt qu'il aperçoit un abus qui cloche du pied, il fond sur lui les ailes déployées. Il le saisit entre ses serres redoutables, et l'emportant dans l'espace, il le déchire et il sème de ses dépouilles les villes et les campagnes.

Véritable Protée, lion, aigle, serpent, glaive, flamme, torrent, il mord, il vole, il rampe, il perce, il brûle, il inonde.

Il franchit les Alpes, le Rhin et les mers; il devance le temps, il interroge l'histoire, il fouille dans les archives de la cour et du ministère, il rôde la nuit et il cherche sa proie avec des yeux de lynx et des griffes de vautour. S'il rencontre des sangsues qui s'attachent aux flancs et aux reins du peuple, il répand sur elles le sel à pleines mains, pour les faire dégorger. Si quelque haut personnage se glisse

dans l'ombre, le long des murs du Trésor, et emplit ses poches jusqu'à la ceinture, il dirige sur lui son falot, appelle le sergent et les lui fait vider. Si les abus s'amoncellent et roulent autour de lui, et si, comme les sables de Lybie, ils voilent le soleil et effacent la route, il prend sa pelle et sa pioche, et il la déblaye. Il ne sacrifie pas à Moloch, et il n'offre aux autels du Dieu vivant que quelques grains d'un encens pur. Il ne commande à personne et n'obéit à personne. Il ne porte pas un habit de cour émaillé de plaques et de rubans de moire. Il se passe de lettres closes et il se convoque lui-même. Soldat de la presse militante, combattre et puis combattre, et toujours combattre, voilà son métier, son devoir et sa vie !

Dragon, grenadier, voltigeur, artilleur, pionnier, capitaine ou caporal, en tête, en flanc, que lui importe sous quel pompon il se bat, pourvu qu'il soit vainqueur ! Sabre, mousquet, lance, tout lui est bon, s'il fait balle ou plaie.

D'ailleurs, il sort de sa tente ou il y rentre, comme un volontaire et à sa fantaisie. Il choisit le lieu, l'arme, l'heure de ses escarmouches ; tantôt il se jette dans la mêlée ; tantôt c'est lui qui tire le canon d'alarme ; tantôt il fait sa veille autour du camp pour relever les sentinelles endormies ; tantôt il se met à la queue de l'armée et il pique les traînards avec la pointe de sa baïonnette.

Il écrit sur son genou, à la lueur du bivouac, avec un bout de fusain, et ses feuilles volantes, tout imprégnées de soufre et de salpêtre, éclatent soudainement parmi les escadrons ennemis et y sèment le ravage et l'épouvante.

Une fois, son caprice sera de combattre tout seul, en tirailleur, hors rang. Il ne perd pas sa poudre et son plomb à mitrailler au hasard des soldats vulgaires. C'est à la tête des chefs qu'il vise et tous ses coups portent.

Une autre fois, il s'embusquera aux abords du parlement, et là, s'armant comme Samson d'une mâchoire d'âne, il lui plaira d'abattre à ses pieds trois cents Philistins. Ou bien il ébranlera de ses robustes épaules les colonnes du temple et il renversera sous leur chute les ministres et leurs projets, dût-il périr avec eux dans les décombres !

Tandis que l'Orateur se fatigue et s'égare dans le labyrinthe de ses

exordes, le Pamphlétaire part devant comme une flèche, tire de l'aile, vole tout droit, touche au but.

Le Pamphlétaire peut dire tout ce que dit l'orateur. Mais l'orateur ne peut pas dire, tant s'en faut, tout ce que dit le Pamphlétaire. Celui-ci n'est borné ni comme l'orateur, par le sujet, par les circonlocutions, par les personnes qui siégent devant lui, qui l'écoutent et qui le jugent ; ni comme le journaliste, par le despotisme des partis, par les conventions des sociétaires, par les caprices de l'opinion, par les préjugés inintelligents des abonnés ; ni comme le publiciste, par la solennité du ton et la gravité des matières.

Il n'est pas tenu, sous peine d'amende, de claustrer son indignation dans une feuille longue de quatre décimètres, large de six et demi, et au timbre de cinq centimes.

Il n'est pas obligé de remâcher à ses lecteurs, pour la vingtième fois, ce qui leur a déjà été mâché dix-neuf fois ; ni de parler aux spectateurs, uniquement parce que la toile est levée, que son nom est sur l'affiche, et qu'il faut absolument qu'il parle, n'eût-il rien à dire.

Il dort à son plaisir la grasse matinée, ou il se réveille avant que le coq n'ait chanté. Il prend son vol, soit de la plaine, soit d'un rocher, et il passe par-dessus les routes battues. Il n'aborde pas les abus chapeau bas, mais il les secoue par le menton, et, leur tirant le masque, il leur dit : Je te reconnais, beau masque, c'est toi !

Le Pamphlet est l'artillerie volante de la Presse ; il fait, en tournant sur ses essieux d'airain, un bruit de foudre qui ébranle les pavés des villes, et il retentit, d'écho en écho, dans les gorges des vallées et des montagnes.

Ou il rase la terre et s'éteint dans la fumée, ou il serpente dans l'air en gerbes de feu, et il illumine de ses resplendissantes clartés le ciel, la terre et les eaux.

Le peuple le rejette du pied ou il lui communique, en le touchant, sa taille de géant, sa voix de tonnerre et la force mystérieuse de sa puissance et de son universalité.

Les publicistes et les orateurs soufflent dans leurs petites flûtes, pour faire autour d'eux le plus de bruit qu'ils peuvent. Mais c'est au Pamphlétaire seul que la Renommée met en main sa trompette, et

elle lui laisse sonner la grande voix du peuple par trois cent mille embouchures.

Le Pamphlétaire a quelquefois l'avantage d'être l'homme le plus connu de la cour, quoiqu'elle ne l'ait jamais vu, et de la connaître mieux que personne, quoiqu'il n'y mette jamais les pieds. On l'y hait jusqu'à l'appeler un scélérat, mais on l'y estime jusqu'à ne point tenter de le corrompre. Il a, en effet, ses raisons d'honnêteté pour ne pas accepter de l'or; il a ses raisons d'indépendance pour ne pas vouloir être valet; il a ses raisons de logique pour aller à l'attaque des sophismes; il a ses raisons de vérité pour ne pas trahir la vérité, quand son devoir est de la dire ferme et haut. Et cependant, il faut bien compter avec le Pamphlétaire comme avec une puissance, lorsqu'il s'avance, porté sur les bras de cent journaux, fort de sa force et encore plus de la leur! N'y a-t-il donc pas quelque moyen de conjurer ces tempêtes inconnues qui soufflent à renverser les tourelles du despotisme? Comment s'y prendre, puisqu'on ne peut apprivoiser ces terribles Pamphlétaires, pour briser du moins, entre leurs doigts, leur plume de fer? C'est de les tuer, ce qui serait plus tôt fait, ou ce qui serait peut-être mieux, selon nous, c'est de gouverner dans l'intérêt du pays.

Si le Pamphlétaire, faisant coup double, parvient à jeter bas une mauvaise loi et un mauvais ministère, le ministre sortant lui tourne le dos, ce qui n'a rien de surprenant, et le ministre arrivant ne lui fait même pas la politesse de le remercier. Il s'imagine qu'il n'a eu qu'à se présenter avec son portefeuille sous le bras et à dire son nom au concierge, et qu'il est entré tout seul. Le fat[1]!

Si le Pamphlet est à la portée de tout le monde, c'est qu'il parle comme tout le monde.

S'il chiffre ses raisonnements, c'est qu'il a affaire à des gens qui veulent, pour toute preuve, qu'on aligne droit ses zéros.

S'il raisonne ses chiffres, c'est que d'autres ont un certain art, qui n'est pas le sien, de les grouper et de démontrer très-mathématiquement que deux et deux font cinq.

S'il est coloré, c'est que les figures plaisent au peuple, et que, ce

[1] Allusion à la chute du ministère Molé.

que le philosophe comprend par l'argumentation, le peuple le comprend par l'image.

S'il est court, c'est que c'est le seul moyen de tout dire à des gens qui n'ont pas le temps de tout entendre.

S'il est malin, c'est que le Français est le plus raisonnablement spirituel de tous les peuples, et que tout le monde, en France, a de l'esprit, excepté les sots, et qu'il n'y a pas de sots.

S'il est hardi, c'est qu'il lui faut prendre l'abus au collet, le tirailler, le secouer, et le serrer près du bouton jusqu'à ce qu'il rende gorge.

Enfin, s'il ne laisse plus rien à dire lorsqu'il a dit, c'est qu'il dirait mal s'il ne disait tout.

Le Discours habille pompeusement la vérité et lui met sur la tête des fleurs et des diamants. Le Pamphlet la montre toute nue à nos regards.

L'un marmotte des prières et fait de belles oraisons au bord du puits où la vérité se noie. L'autre y descend et l'en tire.

Le Discours agit sur les députés, le Pamphlet agit sur l'opinion qui réagit sur les députés. Chacun a son action, également décisive, l'une directe, l'autre indirecte.

Le Pamphlétaire et l'Orateur sont deux amis bourrus qui se jalousent et se querellent, mais qui ne peuvent se passer l'un de l'autre. Celui-ci périrait du coup qui tuerait celui-là, ils mourraient ensemble ; tant la Tribune et la Presse, organes vitaux d'un gouvernement libre, sont indivisibles !

Les abeilles de la Tribune font leur miel avec les sucs que les abeilles de la Presse vont butiner sur les fleurs.

Tribune et Presse, éternelles rivales, inséparables jumelles, nées, après un enfantement laborieux, des entrailles de la même mère (quoi de plus uni et de plus pareil ?) ; deux jets de la même lumière, deux élancements du même tronc, deux tuyaux du même orgue, deux cordes de la même lyre, deux flèches du même carquois, deux foudres du même tonnerre, deux branches de la souveraineté, deux accents de la grande voix, deux soupirs de la grande âme du peuple !

Résumons :

Pour durer plus d'un jour, pour se répéter d'écho en écho, il faut

que le Pamphlet plaise à tous, et cependant qu'il ne ressemble à personne ; qu'il relève la grandeur des choses par la simplicité de l'expression ; qu'il soit incisif sans être injurieux, familier sans être trivial, original sans être bizarre, naturel à la fois et plein d'art, facile et travaillé, écrit pour l'Académie et lu par le peuple.

Mais il ne faut pas qu'il babille sans cesse et qu'il redise toujours les mêmes notes chez ces frivoles Athéniens qui se fatigueraient d'entendre toutes les nuits roucouler Philomèle sous les saules de l'Ilissus, ou de voir, à chaque instant du jour, le magnifique oiseau de Junon étaler devant eux son plumage d'émeraude, de saphir et d'or.

Il ne faut pas non plus qu'après les batailles de la Presse et de la Tribune, le Pamphlétaire s'enfle de trop de vent et qu'il s'attribue personnellement tout l'honneur de la victoire. Car il n'est que le réflecteur de l'opinion, que l'organe de ses sentiments, que le crayon de sa main, que le porte-voix de sa volonté, rien de plus, et c'est pour lui assez d'honneur. Mais tout homme qui écrit, tout homme qui parle, s'élève, par un amour sans bornes de soi-même, au-dessus des autres hommes, et l'orgueil de la pensée passe de beaucoup l'orgueil même de la puissance. Nous croyons que notre parole est un glaive et que notre plume n'est rien moins qu'un sceptre. Nous nous imaginons que les affaires de la société ne pourraient aller, si nous ne prenions la peine de nous en mêler, et, plus ambitieux qu'un roi constitutionnel, nous avons la prétention de régner à la fois et de gouverner. Vingt-cinq éditions d'une petite lettre [1] que, par la loi ordinaire des réactions humaines, on oublie d'autant plus vite qu'elle a fait plus de bruit, nous tournent la tête, et je ne sache personne au monde de plus vain qu'un Pamphlétaire, si ce n'est pourtant un Orateur.

Mais l'Orateur sème en bonne terre, en terre bien fumée, en terre de budget.

Le Pamphlétaire se déchire et s'ensanglante les doigts aux ronces du chemin, et c'est là souvent toute sa moisson.

Le Discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses jugeries, au ministère.

[1] *Lettres sur la Liste civile*, de Timon, par exemple.

Le Pamphlet mène au mépris des beaux diseurs, à la haine furieuse et empestée des courtisans, à une renommée turbulente et disputée, à la cour d'assises et à la prison, au guet-apens si ce n'est à l'hôpital, et aux retours de la popularité, plus brusques, plus subits, plus variables que les girouettes de nos toits, plus agités que les vagues profondes de l'Océan lorsqu'il est soulevé par la tempête.

Allez cependant, allez toujours, Pamphlétaire, si telle est votre destinée! Il y a quelque chose au-dessus de toutes les récompenses et de tous les sacrifices, c'est la vérité!

Mais c'est assez de didactique, et je n'eusse pas tant insisté si le Pamphlet n'était point, parmi les divers genres de notre éloquence politique, un genre excellemment français, un genre encore tout neuf.

Épuisons ce sujet, puisque nous y sommes, et joignant les exemples à la théorie, esquissons rapidement les portraits des Pamphlétaires dont le nom est le plus célèbre, et qui ont exercé le plus d'influence sur la vie publique de ce pays-ci.

Les représentants de l'opposition bourgeoise, l'abbé Sieyès; de l'opposition constitutionnelle, B. Constant; de l'opposition anti-courtisanesque, Paul-Louis Courier; de l'opposition républicaine, A. Carrel; de l'opposition royaliste, Chateaubriand; de l'opposition radicale, Cobbett; de l'opposition orléaniste, Henri Fonfrède, et de l'opposition sociale, l'abbé de Lamennais, vont passer sous nos yeux.

Nous commencerons par le pamphlétaire de la bourgeoisie, par l'abbé Sieyès.

L'ABBÉ SIEYÈS

Au moment où une grande révolution est près d'éclater, chacun vous sait gré de dire ce que personne n'a encore dit ou n'a pas osé dire, quoique tout le monde le pense. Alors, ne faire même que poser la question, c'est la résoudre.

Sieyès la posa en ces termes : Qu'est-ce que le Tiers-État? *Tout*.

Le reste du pamphlet devenait inutile. La question posée, la preuve était faite.

L'abbé Sieyès fut le promoteur libéral du gouvernement de la classe moyenne. Ce système bourgeois qui régna sous la Convention même, que l'Empire absorba dans le pouvoir d'un seul, que la Restauration n'a pu essayer de modifier sans périr à la tâche, et que la révolution de Juillet a pleinement établi le maître des affaires, jusqu'à quel point peut-il se concilier avec le principe de la souveraineté du peuple? C'est ce qu'on ne nous a pas encore dit, ni Sieyès, ni les autres. Ils ont trouvé plus commode de nier le principe que de l'accorder avec sa conséquence. Le *Tiers* n'était pas encore le *Peuple;* la Révolution fit avancer d'un pas le mot de Sieyès.

Sieyès n'était remarquable ni par le tour et les grâces du style, ni par la force et la sublimité des pensées, ni par la véhémence oratoire, ni par la vigueur de l'argumentation. Mais, théoricien absolu, dialecticien exercé, comme les abbés indépendants de ce temps-là, il joignait à la finesse un peu aiguë de la scolastique la hardiesse des philosophes. Il voyait les choses d'un point de vue abstrait, sans acception des personnes, des intérêts positifs, des précédents, ni des institutions. Il suivait un principe qu'il voulait reconnaître et mettre à nu, comme un conducteur opiniâtre suit à la sape le filon d'une mine. Il ne laissait plus rien à dire, tant il l'épuisait à fond, sur une question qu'il avait traitée. Il posait, chemin faisant, des axiômes aujourd'hui devenus vulgaires, alors inconnus et presque effrayants par leur nouveauté. Il possédait surtout l'art de coordonner un plan, de charpenter une constitution et d'agencer toutes ses parties avec une sorte de symétrie et de majesté. Espèce de penseur très-propre, par la fécondité, la science et la profondeur de sa méthode, à résumer les faits généraux d'une situation, les exigences dominantes de l'opinion, les déductions complètes d'un principe, et, par conséquent, à formuler un Évangile politique, une loi Organique, une Charte, une Déclaration de droits. Aussi le bouillant Mirabeau, pressé qu'il était de fonder un nouveau gouvernement, interpellait Sieyès et se plaignait de son silence, comme d'une calamité publique.

Mais Sieyès, pour être un des grands esprits de l'Assemblée constituante, n'aimait pas cependant les luttes de tribune. Replié sur lui-même et enseveli dans ses méditations, il poursuivait, au milieu du bruit et de la foule, l'organisation solitaire de ses utopies.

A la vérité, lorsqu'il eut à renverser l'ancien régime, il ne manqua ni de décision ni de précision, soutenu qu'il était et porté en avant par les circonstances et par le flot irrésistible de l'opinion. Mais lorsqu'il fut question de réédifier et qu'on le laissa à lui seul, il retomba dans les nuages de sa métaphysique, souvent plus subtile que profonde, toujours plus ingénieuse que réalisable.

Ces sortes d'esprits, lorsqu'ils s'appliquent à la politique, en étudient les rouages avec une curiosité intérieure et obstinée ; ils ôtent chaque pièce et ils la replacent dans son cercle de rotation. Mais ils ne tiennent pas compte de la déviation des faits, du changement insensible des mœurs et des mille accidents de la société, et ils briseraient la montre la plus parfaite, parce qu'elle avancerait ou qu'elle retarderait d'un centième de seconde.

Sieyès arrangeait en dedans de soi sa petite utopie, avec des institutions équilibrées et avec un mécanisme fort compliqué et fort savant, comme d'autres rêveurs se construisent à part une religion, une société, une littérature.

Grand controversiste de plume, il s'escrimait d'estoc et de taille sur une thèse politique. Mais si cette thèse s'incarnait dans l'Assemblée et devenait homme, il se troublait tout à coup devant elle. Dominateur du droit, il se laissait traîner par le fait, et il savait plutôt prévoir les événements que les maîtriser. C'est qu'il avait plus d'esprit que de caractère, et plus d'emportement d'imagination que de courage. Il fut, comme tant d'autres, terroriste par peur, et que sais-je? peut-être athée, et il se cacha si vite et si bien dans l'ombre du Marais conventionnel, que, quoique présent et vivant, il se fit passer pour absent ou pour mort.

Le plaisant et le bizarre, c'est qu'il lui prit ensuite fantaisie de condamner à l'immobilité du repos constitutionnel un homme qui n'avait pas assez, pour se remuer, de la France et de l'Europe, et dont la vie, battue par tous les vents, fut une continuelle tempête. Bonaparte envoya notre rêveur aligner ses idéologies dans les loisirs dorés de quelque sénatorerie.

Mais l'abbé Sieyès n'en a pas moins dit, en leur temps et lieu, au roi, aux prêtres, aux nobles : Vous n'êtes rien ; et aux bourgeois : Vous êtes tout !

Si la bourgeoisie était reconnaissante, elle élèverait des statues dans ses Musées, dans ses Palais et dans ses Chambres, au pamphlétaire de 89, qui, en lui révélant sa force, lui a donné la victoire et l'empire.

BENJAMIN CONSTANT

Il y a moins loin qu'on ne le pense de Sieyès à Benjamin Constant. Ils avaient tous deux reçu la même éducation, l'éducation du dix-huitième siècle. Ils observent, ils raisonnent, ils dissertent, ils concluent par les mêmes procédés. C'est la même école de philosophie et de politique.

Sieyès voit son sujet de plus haut. Benjamin Constant l'analyse avec plus de patience et de finesse.

L'un se préoccupe davantage du fond, l'autre de la forme.

L'un est plus généralisateur, l'autre plus ingénieux.

L'un a plus de hardiesse, parce qu'il a la foi des débutants, l'autre a plus de circonspection, parce qu'il a les doutes de l'expérience.

Sieyès avait déclaré que le Tiers-État devait être *tout*, et Benjamin Constant a fait voir pourquoi et comment le Tiers était devenu *tout*.

L'un a préparé les voies de la grande révolution de 89, et l'autre les voies de la petite révolution de 1830.

Tous deux, au surplus, manquaient un peu de constance dans les opinions et de résolution au moment d'agir, comme les esprits très-étendus, qui, découvrant à la fois toutes les conséquences d'un principe, présagent quelle objection recevra tel argument et de quel mouvement sortira telle résistance.

Benjamin Constant était plus élégant que véhément, plus souple que fort. Il aimait à se déployer au milieu des fictions subtiles d'une Charte octroyée. C'était, parmi tous ces prestidigitateurs libéraux ou doctrinaires de la Restauration, à qui se tiendrait le mieux en équilibre sur la pointe d'une aiguille, et pour cela ils se donnaient des tours de reins incroyables. On ne pouvait toucher du bout du doigt à cette Charte de fabrique anglaise, à cet édifice qui, assis sur un sol trop

mouvant, tremblait par les fondements et par le faîte. S'il n'eût pas été renversé d'un coup de pavé, il l'eût été d'un coup d'éventail.

Benjamin Constant a dépensé beaucoup d'esprit dans ses gros livres de métaphysique constitutionnelle, que la génération actuelle ne comprendrait plus et que personne ne lit.

Il était plutôt dialecticien que logicien, ce qui n'est pas la même chose; car la logique est l'art de tirer les conséquences nécessaires d'un principe vrai, et la dialectique n'est que trop souvent l'art de tirer des conséquences spécieuses d'un principe faux.

Quoi qu'il en soit, ce publiciste a développé dans la presse, avec une science d'analyse supérieure, les principes du gouvernement restauratif et le jeu mobile et varié de ses combinaisons. Expérimentateur habile, il a dévoilé l'organisme de la société nouvelle. Il a promené le scalpel sur toutes les maladies du pouvoir. Il a sondé les plaies, il a indiqué le remède. Si les fictions de ce régime à triple ressort, vues de plus près, ne satisfont complétement ni la pratique ni la théorie, Benjamin Constant n'en a pas moins fait faire, au départ de l'Empire, un pas immense à la liberté, et il ne faudrait pas lui reprocher d'avoir été trop de son temps. Il n'y a que les hommes qui sont de leur temps, qui agissent puissamment sur l'Opinion.

PAUL-LOUIS COURIER

Vers la même époque, Paul-Louis Courier frondait les ridicules de la cour et les sottises du ministère dans ses pamphlets, modèles inimitables de raison enjouée et de fine satire. Pleins de délicatesse, d'esprit, de grâce et parfois d'éloquence, ces petits écrits exhalent un parfum d'antiquité. Aussi railleur que Lucien, aussi pur que la Bruyère, il travaille toutes les parties de son style d'une main caressante, de même que Canova polissait amoureusement de ses doigts le marbre veiné de Paros. Il néglige les généralités, pour se jouer dans les détails avec un art ingénieux, et la paresse de son goût littéraire craint ou dédaigne d'aborder les grandes thèses de la politique. Mais, en s'attaquant aux gens de cour, en faisant sonner le clinquant

de leurs oripeaux, Paul-Louis Courier égayait et flattait la Nation française, si éprise de l'égalité ; c'était le Béranger de la prose.

ARMAND CARREL

Presqu'au moment où Benjamin Constant quittait la vie, Armand Carrel ramassait sa plume de publiciste et il entrait dans la lice avec éclat. Plus heureux que son devancier, il arrivait sur un terrain déblayé de l'attirail des fictions constitutionnelles. Mais il fallait se frayer un chemin à travers ces décombres, de peur qu'on ne les relevât, et il n'y avait pas de temps à perdre. Armand Carrel aborda les nouvelles thèses politiques sans hésitation, avec une vivacité toute militaire, et il les poussa devant lui l'épée à la main.

Armand Carrel, comme tous les hommes de son tempérament, était inégal dans son humeur et dans sa polémique. Souvent, lorsque son foie se chargeait de bile, il se laissait décourager jusqu'à l'abattement. Puis, lorsque ses yeux s'animaient et que l'indignation faisait bouillonner le sang dans ses veines, il devenait impétueux jusqu'à l'exaltation.

Armand Carrel avait une vaste mémoire, un goût pur et délicat, un savoir profond, une élocution simple et mâle.

D'ordinaire, son style coulait avec une abondance limpide et colorée, comme s'il eût réfléchi les feux du soleil. Quelquefois, il se resserrait, il s'armait d'aiguillons, il se bandait, et son sarcasme partait avec l'explosion de la foudre qui brille et qui tue.

Il ne tournait pas autour d'une question, il la posait nettement et il disait à ses adversaires : Voilà le point d'attaque, allons, commençons !

De même qu'à l'ardeur des troupes, à la science des manœuvres, à la façon dont la tranchée est ouverte, les assiégés reconnaissent bien vite si c'est le général assiégeant qui commande ou ses lieutenants, de même il était facile de voir si c'était Armand Carrel qui, dans son journal, ouvrait lui-même le feu de la polémique. C'était un autre ordre de bataille. C'était des tours inattendus, des expressions originales et

créées, une certaine virilité de langage, un style fier et brave qui semblait sonner du clairon et monter à l'assaut [1].

Il disait que tous les problèmes du gouvernement représentatif resteraient en suspens, et que la révolution de Juillet n'avait rien terminé, parce qu'elle n'avait rien résolu ; que l'antagonisme organisé des pouvoirs et des conditions ne constituait ni un état social, ni un état politique raisonnable et durable ; que c'était encore à recommencer entre l'aristocratie et la démocratie, jusqu'à ce que l'une ou l'autre fût décidément vaincue ; que si les générations actuelles étaient assez molles et assez serviles pour se laisser opprimer, les générations suivantes n'imiteraient pas la lâcheté de leurs pères, et que tout homme de talent et de cœur, dût-il rester seul, n'est le maître ni de ses actions ni de sa pensée, dont il doit compte à la patrie [2].

Il aimait la liberté avec réflexion et la gloire avec enthousiasme. C'était un homme intrépide, équitable, désintéressé, chevaleresque ; peuple par le cœur, grand seigneur par les manières ; la haute raison d'un homme d'État, avec la témérité d'un sous-lieutenant ; je ne sais quel entrain de victorieux et quelle irradiation expansive ; chatouilleux sur le point d'honneur, prompt à se venger et oublieux des injures.

Armand Carrel paraissait né pour le commandement. Il gouvernait les impatiences de son parti. Il disciplinait ses fougues, et par la supériorité de son caractère et de son esprit il exerçait sur tous ses amis une dictature d'autant plus incontestée qu'elle était de leur part plus volontaire. Reprochable sans doute pour n'avoir pas protesté assez vite contre l'usurpation de juillet, et pour avoir été trop féru de deux Chambres et de gloire militaire. Mais c'est là notre caractère à tous d'avoir en politique plus d'élan que de philosophie et plus d'abnégation que de prudence. Tant qu'un Français n'a pas été éprouvé dans quelque grande circonstance, ses plus belles protestations ne signifient souvent rien, et il serait téméraire de répondre pour lui. Si peu d'hommes parmi nous ont su, quoique très-forts sur l'écriture

[1] On en peut dire autant et plus tard de M. Louis Veuillot..

[2] C'était là un langage de polémiste en pleine lutte. Nous aimons à croire que cette lutte peut cesser sur le terrain de la conciliation et par les voies du suffrage universel.

ou sur le discours, résister aux attouchements d'une situation ou aux enivrements du pouvoir !

Résumons :

Armand Carrel fut l'un de ces hommes qui n'ont point d'ancêtres et qui ne laissent point de postérité. Leur nom s'élève, brille et s'éteint avec eux, pareil à ces météores qui, dans la nuit, illuminent l'horizon et puis qui s'effacent. Soldat de l'armée, sans qu'il reste de lui une victoire; soldat de la presse, sans qu'il reste de lui un ouvrage. Cependant il a été plus célèbre que beaucoup de généraux et que beaucoup d'écrivains. Mais sa renommée n'a été que circonstancielle. Encore quelques années, encore quelques flots de ce grand courant du temps qui nous emporte tous, et Carrel ne restera plus que dans les feuillets à moitié déchirés de nos révolutions orageuses. Il ne vivra plus que dans la mémoire de ses amis, mémoire tendre et fidèle qui ne l'oubliera jamais, car ce fut un noble cœur, un grand caractère, un admirable polémiste. Hélas ! qui eût dit que Carrel, si plein de vie, si riche de talents, eût été ravi si tôt aux espérances de sa patrie? Il tomba frappé d'une balle dans une misérable rencontre, pour une querelle qui n'était pas la sienne. Un cimetière de village reçut ses restes, et une statue en bronze, due au ciseau de David, honore désormais la mémoire de cet héroïque et infortuné jeune homme. Une foule immense assista à ses obsèques, où je fus. On voyait marcher derrière le char funèbre deux illustres vieillards, Chateaubriand et Béranger, qui furent ses amis et qui pleuraient; qui n'eût pleuré, en effet, un homme si généreux et si regrettable, si glorieux de son passé et si plein d'avenir? Si plein d'avenir comme homme d'État, car il allait être nommé député, et quelle place ne lui eût pas faite sur les bancs de la Chambre l'irrésistible ascendant de son caractère, dont tous ceux qui le connurent ne pouvaient se défendre ; si plein d'avenir comme orateur, car il avait cette véhémence d'apostrophes qui surprend et désespère ses adversaires, cette éloquence pittoresque, soudaine, passionnée, qui était celle des mouvements et non des mots, de la chaleur de l'âme et non des préparations de l'étude; si plein d'avenir aussi comme écrivain, car il allait écrire l'histoire de Napoléon, telle qu'elle doit être écrite, avec ce style simple, mâle, ferme, coloré sans trop d'éclat, hardi mais avec retenue, plein de sens et de

grandeur, digne, en un mot, de la vie et des actions du héros. Si Carrel, dégagé des soucis du journalisme, de cette vie ardente de la polémique qui vous porte inopinément sur la brèche, à toute heure de la nuit et du jour, sans qu'on ait le temps de se reconnaître et de choisir des armes bien trempées, se fût retiré dans une solitude studieuse, on ne peut dire jusqu'à quel point son talent d'écrivain serait parvenu. Sa manière était si large, si naturelle, si ferme, si abondamment lumineuse! Sa Notice qui sert de préface aux pamphlets de Paul-Louis Courier est un petit chef-d'œuvre d'analyse littéraire.

C'étaient cependant deux esprits bien différents que ces deux esprits-là : l'un, qui portait jusqu'à la superstition le culte de la Grèce; l'autre, qui se précipitait dans les abstractions et les théories novatrices de la démocratie; l'un, qui n'osait pas s'expliquer à lui-même son opinion et qui n'aurait pu dire, combattu qu'il était par les habitudes de sa jeunesse, s'il avait réellement d'autre opinion politique que la haine de la noblesse émigrée et de l'insolent étranger; l'autre, qui allait de pied ferme et de déduction en déduction jusqu'aux dernières limites de la république; l'un, qui calculait les rapports secrets d'une phrase avec une autre phrase, qui raturait la dissonance d'un mot, qui aiguisait finement une épigramme, qui méditait sur la portée d'une antithèse; l'autre, qui s'abandonnait avec impétuosité à sa verve, qui se laissait entraîner à la dérive de sa dictée, et qui, en poursuivant le cours de ses inspirations, ne cherchait pas si le terme signifierait exactement l'idée, mais qui le trouvait précisément parce qu'il ne le cherchait pas. Peut-être est-ce parce que l'esprit entreprenant et prime-sautier de Carrel procédait par d'autres moyens et arrivait à d'autres effets que l'esprit timide et correctif de Courier, qu'il y eut dans Carrel tant d'admiration pour la manière critique et travaillée, pour le faire de l'illustre pamphlétaire. Nous aimons les contrastes et nous sommes surtout frappés dans les autres des qualités que nous n'avons pas, que nous envions, parce qu'elles nous manquent, et qu'elles nous font sentir l'indigence de notre esprit, toujours borné par quelque endroit.

Chevaleresque dans ses manières, ses habitudes et ses goûts, Armand Carrel n'aimait guère les théories égalitaires du Communisme, et il eût bientôt perdu cette popularité qu'on ne garde qu'en se

traînant les mains attachées sur le dos et les pieds emboîtés dans les ornières de son parti. Sotte position, esclavage menteur que le génie indépendant de Carrel n'eût pas souffert deux minutes. En définitive, la presse périodique a été dans les mains d'Armand Carrel une véritable puissance. Il fut l'homme le plus remarquable et le plus complet de la révolution de Juillet. Personne auparavant ne lui avait été semblable, et personne ne l'a remplacé.

CHATEAUBRIAND

De Carrel à Chateaubriand il n'est que la main. Il y avait du gentilhomme dans le caractère, les manières et le style de Carrel, comme il y en a dans M. de Chateaubriand. C'est par là que se touchaient, sans s'en douter peut-être, le jeune républicain et le vieux royaliste.

M. de Chateaubriand a été pair de France, ambassadeur, ministre, par l'accident de sa naissance et de sa fortune littéraire, plus que par la tendance et les dispositions naturelles de son génie.

Dans l'assemblée des Grecs, il aurait chanté comme Homère. Il n'aurait pas délibéré comme Nestor.

M. de Chateaubriand a toujours été beaucoup moins homme d'État que chevalier français ; or, les chevaliers français sont peu propres à faire de la politique, constitutionnelle ou non.

Ses Polémiques se composent moitié de haine pour M. de Villèle, moitié d'amour pour les Bourbons. C'est un antagonisme perpétuel entre l'écrivain et le paladin, entre les affections de son cœur et les lumières de son esprit, entre sa raison et ses préjugés.

Il voulait inconséquemment des choses contradictoires, comme, par exemple, la liberté de la presse en principe et en fait, et cependant pour ministres des hommes ultra-monarchiques qui ne voulaient, eux, de la liberté de la presse ni en fait, ni en principe, et qui, en cela, se montraient logiques.

On se demande par quelle idée bizarre on avait pu réunir et amalgamer dans le même cabinet deux hommes de tous points si opposés.

D'une part, M. de Villèle, roide et précis comme les comptes tout faits de Barême, qui n'a jamais su de sa vie ce que c'était qu'une figure de rhétorique, un jeu d'esprit, un mouvement de sensibilité, une parole de cœur, un élan d'éloquence. Froid arithméticien, logicien, positif, habile à connaître les hommes, à pénétrer leurs stratagèmes, à caresser leurs faiblesses, à modérer leurs passions, à lier un système, à conduire une Assemblée. Ne se laissant ni deviner par la ruse, ni dominer par la peur, ni séduire par la vanité pire que la corruption. Large et prévoyant dans la conception de ses desseins; ferme, sûr, attentif, patient dans l'exécution. Plus soucieux de ce que valent les choses que de ce qu'elles promettent. Réservé, défiant, flegmatique, inaccessible à la raillerie. Au-dessus de la vanterie des succès et des abattements de la défaite.

Et, d'autre part, M. de Chateaubriand, esprit aventureux et quelque peu romanesque, inégal dans son humeur, toujours prêt à se jeter avec impétuosité dans les vastes entreprises, sans s'arrêter aux résistances et sans calculer les moyens de les vaincre; entraînable par le cœur, par l'esprit, par l'imagination, par le côté brillant des choses; frappé du beau plus que de l'utile, du grand plus que du possible; parfaitement en état de décrire pourquoi, dans telle situation extraordinaire, tel ministre avait échoué, et parfaitement incapable de se tirer, lui ministre, des embarras d'une situation ordinaire; ayant plutôt le sens propre soit à la découverte des choses du passé, soit même à la prévision de l'avenir, que le sens propre à la conduite des choses du présent; en nulle façon homme de pratique ni homme d'État.

Absorbé dans sa personnalité, comme les écrivains que la fumée de la gloire a enivrés, et qui ont une cour auprès de leur génie, de même que les rois ont une cour auprès de leur trône; gens irritables, lorsqu'on les contredit au lieu de les encenser ; incommodes autour d'un tapis vert, par la brusquerie de leurs caprices et les fougues de leur imagination; impatients du joug, quinteux à la minute, et toujours prêts à sacrifier la raison d'État à leur vanité de lettré.

M. de Chateaubriand a toujours été plutôt publiciste que polémiste, et plutôt polémiste que pamphlétaire. Il y a dans sa manière du grave, du mélancolique, et quelquefois de l'amer, mais pas de ces traits plaisants et fins qui coupent le discours, et qui reposent le lecteur en

l'amusant. Il se rapproche des masses par les grands sentiments, il s'en éloigne par le langage. Il n'est pas tendu, mais il n'est pas non plus souple, varié, entraînant. Ah ! c'est qu'il n'y a que les pamphlets du peuple qui aient de l'originalité, de la grâce et de la vie ! On dirait que M. de Chateaubriand, en jetant au vent les feuilles légères du pamphlet, a senti passer sur ses mains le souffle glacé de l'aristocratie. Pour la suivre, il a quitté sa vive et libre allure. Il y a dans son naturel même je ne sais quel atticisme, quelle fleur de délicate et haute compagnie. C'est un chevalier qui garde toujours, même dans son déshabillé, quelque pièce de son armure, de peur qu'on ne le confonde avec les manants.

Autant il est gracieux, coloré, sublime, inventif dans ses poëmes d'*Atala*, de *René* et des *Martyrs*, autant il est correct, grammatical et sévère dans la forme de sa polémique. Ici, point de phrases à effet, point de contours saillants, point de mouvements accidentés, point de véhémence. C'est une discussion sage et tempérée. Chose remarquable ! don singulier de l'appropriation ! ce poëte vous expliquera mieux que beaucoup de financiers le jeu des rentes et de l'amortissement. Cet homme d'imagination entrera plus avant qu'un jurisconsulte dans l'esprit et les détails d'une loi civile. Quelquefois, en grand écrivain, il relève la vulgarité de l'idée par la hardiesse du mot. Quelquefois, il vous ramène des hauteurs du débat par la familiarité de l'expression ; ou bien, il entrecoupe le cours uni de la narration par une image éblouissante, par une allusion historique, par un tour inattendu, par un trait, par une date, par un mot tel que Chateaubriand sait les dire.

Nul écrivain impérialiste n'a parlé de Napoléon en termes plus magnifiques ; il n'y a que le génie qui puisse si bien comprendre la gloire.

Nul publiciste constitutionnel, rendons-lui encore cette justice, n'a combattu dans tous les temps pour la sainte cause de la liberté de la presse avec plus d'enthousiasme, de fidélité persévérante, et, en quelque sorte, d'héroïsme.

Nul patriote, en France, n'a cru plus fermement que M. de Chateaubriand à l'avénement de la démocratie. Il est royaliste par souvenir, par fidélité, par chevalerie ; il est républicain par pressentiment.

Fou, éperdu de légitimité, il ornait, dans son amour, cette maîtresse imaginaire des charmes qu'il avait rêvés, et, comme Pygmalion, il ne voyait pas que la Vénus sortie de ses mains était plus belle que Vénus même.

COBBETT

De Chateaubriand à Cobbett, quelle différence de sujet, de caractère, de style, d'opinions, de manières !

Les sciences, l'algèbre, la géométrie, la physique, la chimie, sont de tous pays : elles s'énoncent dans une langue convenue et universelle. La philosophie n'exprime que des idées générales, la morale que des sentiments communs, l'histoire, l'épopée et la tragédie, que les passions du cœur humain. Mais la comédie dans les lettres, la caricature dans les arts, le pamphlet dans la politique, sont des produits particuliers de chaque sol, qui trahissent toujours, plus ou moins, le goût du terroir.

Aussi, les allusions fines, les raisonnements purs glisseraient sur l'épiderme de nos voisins d'outre-mer. Le pamphlet britannique s'empreint vivement des mœurs du pays. Il est rude, agressif, grossier, brutal. Il ne sourit pas, il éclate de rire ; il est bruyant, incohérent, désordonné, et sa colère sent un peu l'alcool. Il appelle les choses sans périphrase et par leur nom. Il caricature les personnes et il les pose, sur ses tréteaux, ou toutes nues, ou grotesquement habillées. Il sonne de la trompe autour d'elles et il assemble les passants. Il ôte, en quelque sorte, sa chemise, se tient sur la hanche, et, les cheveux ébouriffés, l'œil hagard, il ferme les poings, il boxe. Il frappe son adversaire au visage, au cou, au cœur, aux reins, lui brise les membres, le jette à terre et le foule à ses pieds.

Cobbett dictait le plus souvent ses pamphlets. Le pamphlet dicté, que je déclare impossible avec une langue aussi travaillée, aussi châtiée, aussi prude que la nôtre, s'accommode mieux des négligences et du laissé-aller de la langue anglaise. Le pamphlet dicté rachète la pureté et la correction du style par l'abondance, la verve, la chaleur ; il prend son sujet au bond ; il n'est jamais en retard d'un quart d'heure ; il est l'arme du jour pour le combat du jour ; il se mêle à l'événement,

il s'attache à la personne et il ne les quitte plus; il échauffe la multitude, il la passionne, il l'enivre; il est moins durable que le pamphlet élaboré, mais il est plus saisissant; il raisonne moins, mais il persuade mieux; il se lit plus vite; il imite mieux le désordre, les cris, les brusques écarts, les retours, les intermittences de la passion.

Cobbett affectait les formes du style épistolaire, parce qu'il savait bien qu'il n'y a que ce qui est naturel qui soit populaire. Cette forme, d'ailleurs, se prêtait mieux à la variété et à la fécondité inépuisable de sa plume.

Il y a dans les pamphlets de Cobbett une excentricité de mœurs, de style, de figures, de plaisanteries, qui les rendrait incompréhensibles et rebutants aux autres peuples; ils n'en plaisaient que davantage au peuple anglais.

Cobbett était plein de sa personnalité, de son moi, comme tous les hommes qui vivent à l'écart des autres hommes, qui ont bu à longs traits dans la coupe de la popularité, qui ont travaillé avec effort sur eux-mêmes, et qui se sont faits leur propre centre, et, en quelque manière, leur unique idole.

D'abord tory, puis radical, toujours énergique dans ses haines, toujours passionné dans ses convictions; condamné, persécuté, frappé dans sa personne et dans ses biens, contraint de s'expatrier, battu et reporté sans cesse, par les vents contraires, de la bonne à la mauvaise fortune, il se servit du pamphlet comme d'une arme terrible.

Appuyé aux masses énormes du peuple, il lutta contre une aristocratie enracinée dans le sol, hautaine et intelligente, avide et patiente, maîtresse de la terre et des capitaux, de l'armée, du ministère et du parlement.

Agronome, militaire, grammairien, journaliste, moraliste, publiciste, écrivain, il fonda un journal qui eut cent mille abonnés; or, en quelque pays que ce soit, un journal de cent mille abonnés est une grande puissance, et Cobbett eut cette puissance.

C'était un vigoureux haïsseur de gens, et qui, dans la fougueuse explosion de ses sarcasmes, ne ménageait ni ses adversaires ni ses propres amis.

Opiniâtre, bizarre, amer, injuste, cynique jusqu'à l'outrage, sans

pitié et presque féroce pour ses ennemis vaincus, qu'il battait et qu'il piétinait, eux à terre, jusqu'au dernier soupir; ne faisant pas quartier, ne demandant pas grâce; libelliste quelque peu sauvage, et comme ils conviennent à ce peuple taciturne dont les opinions sont d'autant plus absolues qu'il ne les communique pas, et dont les colères sont d'autant plus profondes qu'elles sont plus comprimées.

Ce grand pamphlétaire entremêlait sa polémique de moralités philosophiques et de révélations sur le cœur humain, de portraits, de satires personnelles, d'anecdotes du jour, de causeries intimes, de comparaisons et de peintures animées de la vie champêtre. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans les contrastes si piquants et si imprévus et dans les allures bondissantes de son génie le secret de ses triomphes et de sa popularité.

Nous devions l'hommage d'un souvenir à cet homme qui attaqua si courageusement l'orgueil et les préjugés de l'oligarchie, les cumuls et les sinécures, l'opulence monstrueuse du clergé anglican, et la fustigation barbare du soldat.

HENRI FONFRÈDE

De Cobbett à Henri Fonfrède, le pas est encore plus tranché que de M. de Chateaubriand à Cobbett.

Il y a toute la distance du ciel brumeux de l'Angleterre au ciel étincelant des Pyrénées.

Depuis la mort d'Armand Carrel, je ne connais pas de polémiste comparable à Henri Fonfrède.

Je vais le juger comme si je n'étais pas son contemporain, et comme s'il n'eût pas été mon ennemi, quoique je ne fusse pas le sien très-assurément.

Ses qualités étaient de lui, et ses défauts de son terroir. Henri Fonfrède était un homme du Midi, une de ces natures de feu qui jettent l'écume de leur bouillon jusqu'aux bords du vase, après quoi elle retombe.

Chose singulière ! j'ai vu, en un clin d'œil, toute la population de ces villes méridionales se soulever, se répandre, vous environner et vous suivre en jetant des cris de joie, et puis quand vous croyez qu'ils

vous entourent et que vous allez de l'avant, les voilà qui se sont déjà retirés avec tambours et trompettes.

Les hommes du Midi ne marchent pas, ils courent ; ils ne méditent pas, ils improvisent ; ils ne psalmodient pas leur oraison, ils la précipitent ; ils sont toujours aussi pressés de finir que de commencer, d'arriver que de partir. Leur génie aime la vitesse, le bruit et l'éclat ; il ne quitte pas la région des orages.

Exagérés en tous points, ils vous diront d'un homme, s'il a peu de jugement, qu'il est insensé ; s'il a peu d'esprit, qu'il est stupide ; s'il a quelque talent, que c'est un génie ; s'il a quelque courage, que c'est un héros ; s'il est coupable d'un péché véniel, qu'il faut le condamner au feu éternel. Pour eux, c'est tout enfer ou tout paradis ; ils n'admettent pas de purgatoire.

Il ne faut donc pas prendre trop à la lettre l'emportement de leurs cris et de leur langue ; c'est là leur verbe ordinaire. Il y a souvent plus de malice dans un Normand qui vous lâche un coup fourré que dans un Gascon qui vous lance une ruade. Le premier ne vous pique qu'avec une épingle, mais le sang vient et la piqûre marque. Le second bout de colère, et il vous jette sa bave au visage, mais il suffit de s'essuyer pour qu'il n'en reste rien.

Tout, chez les Méridionaux, est en relief, en saillie, en jeu : le regard, le geste, la parole, le style même. Fonfrède ne savait pas écrire, ou plutôt il n'écrivait pas avec le Dictionnaire de l'Académie. Il inventait, il créait les termes dont il avait besoin, sans que leur néologisme l'arrêtât, n'était-il pas pamphlétaire ? Or, le pamphlet est un combat, un combat vif, précipité, décisif, pied contre pied, poitrine contre poitrine, sans trêve et sans miséricorde. On se mesure des yeux, on se rapproche, on se prend, on se contourne, on s'ébranle, on se terrasse. Voyez-le, ce pamphlétaire du Midi, ce gladiateur impétueux, bondir dans l'arène et saisir à la gorge son adversaire ! pourvu qu'il l'abatte à ses pieds, que lui importe comment ? Il s'agit bien ici des règles de l'escrime ou du pugilat ! il lui faut vaincre ou mourir, mourir sur l'heure, vaincre avec toutes armes !

Croyez-vous donc que Henri Fonfrède eût le loisir d'ordonner un plan ? Il le concevait, il le dévidait, il le tramait, il le tissait, chemin courant. Il s'échauffait dans son idée, il la creusait, il l'épuisait. Il

ne s'inquiétait pas que la péroraison ne répondît point à l'exorde, que son raisonnement boitât et que ses paradoxes tuassent la vérité. Sa plume volait sur le papier, et sa pensée allait plus vite encore que sa plume. Il était trop pressé pour se retourner, il fallait qu'il arrivât, et il arrivait! Peu de goût dans le style, peu de correction dans le dessin, peu de solidité dans l'argumentation, peu de certitude dans les principes, voilà les défauts de Fonfrède; ils sont grands, et il en a encore d'autres. Mais ce publiciste a un tour si original, une verve si intarissable, une sorte d'entrain et je ne sais quoi de si abrupt, de si saisissant dans sa manière, qu'on le reconnaîtrait entre mille, et n'est-ce pas là le signe des écrivains supérieurs?

Fonfrède n'avait égard ni aux précautions oratoires, ni aux ménagements des personnes, ni aux hiérarchies, ni aux dignités, ni aux réputations. Pour lui, rien de trop haut ni rien de trop bas; rien de sacré ni rien de profane. Il frappait à droite et à gauche comme un homme ivre qui, du bâton, se ferait faire place à travers la foule. Il se repliait, il s'enlaçait autour de son adversaire; il le pressait, il le poussait, il l'enveloppait, il le tordait, il l'étouffait dans les nœuds de sa dialectique, et il le forçait à crier, à supplier, à demander grâce.

Fonfrède aimait avec excès l'autorité par peur de l'anarchie, comme d'autres aiment avec excès la liberté par peur du despotisme.

Il était plutôt polémiste que publiciste. Il avait trop de fougue, trop peu d'haleine, trop de prime-saut dans l'esprit, pour composer un livre savant, un livre élaboré. Mais il épuisait, en un seul article, le fond d'une question que vous n'auriez pas suffi à traiter en un gros volume. Il n'était pas fait pour feuilleter patiemment les in-quarto d'une bibliothèque, pour méditer au fond d'un cabinet, il était fait pour la mêlée. Hardi lutteur, brillant sous les armes, qu'il était beau un jour de bataille!

Il groupait dans sa polémique, avec un art d'autant plus merveilleux qu'il paraissait plus naturel, toutes les preuves directes, toutes les inductions d'analogie, toutes les citations historiques, judiciaires ou législatives de son sujet, et il en accablait ses adversaires, coup sur coup, sans pitié, sans repos, sans merci.

Fonfrède portait dans ses mains un prisme à mille facettes, et ce

prisme, aux rayons du soleil du Midi, renvoyait des jets éblouissants. Il découvrait, il déshabillait une situation ou une renommée de la tête aux pieds. D'un coup de sa griffe de lion, il dépouillait de leurs dorures officielles, il mettait à nu ces rois d'un jour, ces ministres superbes qui trônent sur leur siége parlementaire, et lorsqu'il les avait attachés à ses ficelles, il les tirait à lui et il les montrait à la foule par le trou de Polichinelle.

Téméraire dans ses thèses, il était inexorable dans ses conséquences. Il flétrissait le présent d'un sarcasme moqueur et il faisait dans l'avenir des pointes à vous effrayer.

Il s'emportait souvent, malgré lui, au delà du vrai, selon l'habitude de presque tous les hommes de son pays. Il se passionnait et il s'exclamait comme ils se passionnent et comme ils s'exclament, et il écrivait comme ils parlent.

Il était sujet à des repentirs de même que les gens inconséquents qui n'ont pas de principes, ou qui en ont eu d'opposés, ou qui en ont encore plusieurs à la fois, et que leur imagination, pareille au cheval indompté de Mazeppa, tourmente et traîne sans relâche à bout d'horizon, par toutes sortes de vallées, de rochers, de sentiers et d'épines.

Ainsi, il voulait de la monarchie élue, sans la condition de cette monarchie, qui est l'élection. Il voulait de la monarchie non élue, sans la condition de cette monarchie, qui est la légitimité. Il voulait du gouvernement personnel, sans la condition de ce gouvernement, qui est le despotisme. Il voulait de la liberté, sans la condition de la liberté, qui est la souveraineté du peuple. Il voulait d'un parlement, sans la condition du parlement, qui est l'indépendance. Il voulait du bien-être du peuple, sans la condition de ce bien-être, qui est l'économie. Il flottait ainsi, comme un vaisseau dont l'ancre serait brisée, entre deux rivages, éternellement battu par les orages de sa pensée.

Il manquait à Fonfrède ce qui manquait à Sieyès, à Courier, à B. Constant et à tant d'autres, une base fixe, un système lié, un principe. Car Fonfrède était-il légitimiste? Nullement. Et radical? Encore moins. Et parlementaire? Allons donc. Et constitutionnel? Nenni. Et libéral? Oui, jadis. Et absolutiste? Il se disait absolutiste franc, déter-

miné, sans condition et sans limites, absolutiste-absolu. Absolutiste! et pourquoi? Selon la Charte et comment? Sans la Charte et comment? Absolutiste avec qui? Avec Henri V? Non. Avec Louis-Philippe? Oh! oh! Avec qui donc, avec Dieu peut-être? car, selon Fonfrède, la monarchie personnelle venait en droite ligne de Dieu. Mais qu'est-ce qui n'en vient pas? Est-ce que la République, l'Heptarchie, la Monarchie constitutionnelle, l'Oligarchie et toutes les formes de gouvernements existants, ne peuvent pas se targuer, chacune à leur tour, tout aussi bien que Henri Fonfrède et sa forme, de leur providentielle et céleste origine? et alors que deviendrait ce fameux argument de Fonfrède, cet argument du droit divin poussé à l'extrême, à l'excessif, à l'absurde?

Vraiment, je regrette de ne pouvoir donner à cette physionomie-là quelques autres traits de plus. Elle mériterait de passer au coulant de mon pinceau. Je crois que j'aurais fait de Henri Fonfrède une étude originale, un bon tableau. Mais le temps, l'espace, tout me manque.

Finissons, mais auparavant qu'il me soit permis de dire que Henri Fonfrède fut, chose rare, même à Bordeaux! adorateur et non courtisan du pouvoir; il ne se vautra pas, comme tant d'autres, dans les fanges de la corruption, et cet homme de bien, cet homme de foi, se tint à l'écart pour rester indépendant, pur et fort.

J'ai expliqué, je crois, d'où venait l'intempérance de ses paradoxes et la violence extraordinaire de son langage. Aussi, ne puis-je en vouloir beaucoup à ce Scythe, à ce barbare qui m'avait jeté en proie aux griffes et aux dents des lions et des tigres de la Macédoine [1], pour avoir un peu médit du roi Philippe et de son apanage, moi, Timon d'Athènes, bon homme et sans méchanceté aucune, et qui ne me suis pas même fâché de ce qu'on va lire, tout pas mal fort que ce fût.

« Je le déclare, l'un des plus grands crimes politiques qu'on ait

[1] Pendant un mois et chaque matin, Fonfrède demanda, dans son journal, la mise en jugement de Timon, qu'il n'avait jamais vu et qui ne lui avait jamais fait le plus petit mal. Depuis et voyant son portrait peint par Timon, il en fut si content, qu'il sautait de joie, et, le montrant à tout le monde, il s'écriait : Voyez, voyez ce que Timon dit de moi! (*Note de l'Édition de* 1847.)

« jamais commis contre l'existence du peuple, contre la prospérité du « peuple, contre la subsistance du peuple, ce sont les lettres de Timon « sur la Liste civile et les Dotations du roi Philippe. Timon a semé « plus de ruines, plus de misères, plus de souffrances, plus de fa- « mine dans les foyers du pauvre peuple, que dix ans de guerre et de « calamités n'auraient pu le faire. A défaut de la justice humaine qui « lui a laissé accomplir impunément cette œuvre d'iniquité, je lui « prédis qu'un jour il surgira dans son âme quelque grand remords « de son égarement, et qu'il déplorera avec amertume tout le mal « qu'il a fait.

« Signé et contre-signé, FONFRÈDE. »

Par Jupiter, lecteur! j'aurais pu affiler ma bonne lame, donner de la pointe à ce Scythe, à ce barbare, et lui rendre blessure pour blessure.

Mais nous autres, Grecs d'Athènes, si nous avons du sel aux lèvres, nous n'avons pas de fiel dans le cœur, et fût venu Henri Fonfrède jeter sur le Pirée l'ancre de son vaisseau, j'en prends Minerve à témoin, j'eusse été le chercher moi-même par la main, je l'eusse mené entendre le divin Platon sous les ombrages de l'Académie; je lui eusse servi à son souper une assiettée de notre miel si friand du mont Hymette, et je l'eusse reconduit, après l'avoir couronné de fleurs, aux confins de la République.

Malheureusement Fonfrède n'est plus, et je le regrette, quoiqu'il m'eût sans doute encore porté plus d'un terrible coup. Mais les rois sont presque aussi ingrats que les peuples. Fonfrède a usé sa vie à la glorification d'une dynastie qui l'a oublié. Ce n'était pas en éditant dix volumes de ses œuvres informes que personne ne lit, qu'il fallait honorer la mémoire d'un tel serviteur. C'était en inaugurant son buste dans les galeries historiques de Versailles, où tant de majordomes de cour et tant d'insignifiants gagneurs de batailles ont usurpé la place des hommes véritablement célèbres.

L'ABBÉ DE LAMENNAIS

Que dirai-je de M. de Lamennais pamphlétaire? Quelle opiniâtreté de travail ! quelle étendue de science ! quelle fécondité d'imagination ! quelle force de tête ! quel poëte ! quel prosateur !

Je ne ferai point asseoir devant moi l'abbé de Lamennais sur la sellette de l'Orthodoxie. Qui me donnerait cette présomption? qui m'aurait fait cette compétence? Je ne suis pas celui qui sonde les reins et les cœurs. Dieu sans doute a pour les hommes prédestinés à qui il a accordé le génie des miséricordes aussi grandes que sa puissance et que leurs talents. Tout ce que je sais, tout ce que je puis dire, c'est que nul autre qu'un prêtre, et qu'un prêtre tel que lui, ne pouvait manier avec autant de charité ni avec autant d'empire le pamphlet religieux, ce pamphlet qui dévoile l'homme à l'homme, qui attendrit notre nature rebelle pour mieux la soumettre, et qui fait vibrer toutes les cordes de notre âme ! M. de Lamennais aime le peuple avec la simplicité d'un grand esprit. Il l'aime avec la foi et l'espérance d'un chrétien. S'il lui rappelle ses droits, il lui enseigne ses devoirs. S'il l'abat par la vue de ses plaies et de ses misères, il le console par les tressaillements sympathiques de la fraternité. S'il le remplit de pitié pour lui, il l'embrase d'amour et de tendresse pour les autres. S'il lui dit, comme tout noble cœur, de haïr vigoureusement la tyrannie, il l'exhorte néanmoins à la dure patience de la servitude. S'il met la main à ses chaînes pour les soulever, il ouvre devant ses yeux des horizons célestes, tout couronnés de fleurs, d'abondance et de béatitudes infinies.

Jamais écrivain, depuis Bossuet, ne parla un plus haut langage. Il avait gardé les amples périodes, l'harmonie continue et le grand style du grand siècle. Il n'habillait pas sa pensée d'un faux clinquant. Il n'employait pas des mots nouveaux et des locutions étranges et inusitées. La langue ordinaire suffisait à son génie, soit que, d'une voix prophétique, il chante les hymnes du peuple dans les *Paroles d'un Croyant;* soit qu'il interroge, dans l'*Esquisse d'une Philosophie*, les mystères de la création ou de l'entendement humain ; soit que, dans

les *Affaires de Rome*, il peigne d'un ton si chaud et si pur les belles campagnes de l'Italie; soit que, dans ses libelles, il presse avec un raisonnement sans pitié l'ennemi qu'il va terrasser.

Mais on sentait que M. de Lamennais était à l'étroit dans le pamphlet politique; il ne pouvait se plier, s'assouplir à ces luttes vulgaires contre des systèmes usés et des ministres de passage. Il n'était pas fait pour raser la terre avec ces ailes sublimes qui l'enlevaient naturellement vers le ciel, et qui le ravissaient dans les hautes régions de Dieu et de l'éternité[1].

CHAPITRE IV

DE L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE

Il n'y a presque rien de commun entre l'Éloquence sacrée et l'Éloquence profane. On peut même dire que tout diffère, la personne, le lieu, le sujet, l'auditoire.

L'Orateur tient sa mission de son talent, le Prédicateur de son caractère.

L'un, aux yeux des partis, est souvent moins qu'un homme; l'autre, aux yeux de tous les fidèles, est plus qu'un homme.

L'un parle quand il peut, il est député; l'autre quand il veut, il est prêtre. On ne s'enquiert pas si le Prédicateur est jeune ou vieux, s'il a les cheveux longs ou bouclés, s'il est droit ou contrefait, s'il a le geste noble ou vulgaire, ni même si sa voix sonore et accentuée remplit agréablement l'oreille. Ces observations mondaines, l'auditeur de la Chaire ne les fait pas. Il est à d'autres pensées!

Le Prédicateur parle au nom de Dieu, l'Orateur en son propre nom. Aussi, tandis que le Prédicateur s'efface et s'abrite respectueusement sous la redoutable majesté du sanctuaire, l'Orateur s'étale à la Tribune, se déploie et se dresse dans toute la hauteur du moi humain.

Le Prédicateur plie le genou et s'affaisse sous la main de Dieu; l'O-

[1] Allusion aux belles pages de *l'Indifférence*.

rateur relève la tête, s'assure dans sa propre force et brave ses adversaires du geste et du regard.

Le Prédicateur se compare au plus humble de ses auditeurs, à moins que cela, à la poussière du chemin, au brin d'herbe, au vermisseau. Il se frappe la poitrine avec componction. Il s'accuse de ses fautes, il les confesse tout haut, il s'en repent.

L'Orateur se glorifie de la constance de ses opinions et de l'austérité de sa vie ; il ne se juge que pour s'absoudre ; il ne se gonfle que pour s'exalter ; il n'allume l'encens du triomphe que pour le respirer seul et sans rivaux, et il ne descend des régions de son apothéose que pour courir au devant des poignées de main et des embrassements de ses amis.

Le Prédicateur parle dans le silence, l'Orateur dans le bruit. L'un, avec un organe faible ou voilé, se fait entendre dans l'immense vaisseau de l'église, depuis le Calvaire jusqu'aux extrémités du porche; l'autre, dans une salle étouffée et pleine jusqu'aux bords, frappe en vain de son gosier un air absorbant et vicié qui ne rend plus de son. Alors il crie ou s'enroue. On ne l'entend plus ou on l'entend trop.

Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon, remuaient, presque sans voix, un auditoire de courtisans et de peuple, qui, rassemblé dans la vaste nef de nos cathédrales, le cou penché, l'oreille tendue, respirait à peine et priait intérieurement du cœur et des lèvres.

Démosthène, Cicéron, Mirabeau, O'Connell, Berryer, Guizot, de Serres, Jules Favre, Montalembert, Rouher, ne domineraient pas nos assemblées tumultueuses, si, à la sensibilité, à la science, à la véhémence oratoire et aux dons du génie, ils ne joignaient de vastes poumons et les éclats d'une voix puissante.

Le Prédicateur ne rencontre que des cœurs bienveillants, l'Orateur que des oppositions sourdes et entêtées.

Le Prédicateur a pour lui tout son auditoire, l'Orateur en froisse toujours la moitié, le tiers ou le quart au moins.

Le Prédicateur pousse doucement tous vers chacun, chacun vers tous, et il ne réussit qu'en conciliant, en rapprochant les cœurs ; l'Orateur mène au combat, à un combat à mort, une partie de l'Assem-

blée contre l'autre partie, et il ne réussit qu'en divisant, qu'en écrasant ses adversaires.

Le Prédicateur, que le silence accompagne, suit paisiblement le fil de ses idées, semblable à un fleuve majestueux qui se déploie dans sa course limpide et tranquille.

L'Orateur roule ses eaux retentissantes à travers les rochers de son lit barré et les digues de ses rivages.

Un cercle de femmes enluminées et d'étrangers pailletés, dorés, décorés, resplendissants, du haut des tribunes dirigent sur lui leurs lorgnettes. Il faut qu'il prenne garde à tout, à sa déclamation, à son action, à ses regards, à sa pose; si les cordons de ses souliers ne sont pas dénoués; si les bouts de sa cravate ne sont pas inégaux; si sa chevelure n'est pas hérissée; s'il ne dandine pas sur ses jambes; s'il ne se jette pas trop en avant, ou s'il ne se rejette pas trop en arrière; si ses gestes ne sont pas trop multipliés comme ceux d'un baladin, ou trop rares comme ceux d'un philosophe; s'il prend le ton aigu du fausset, ou si sa voix se perd dans les sons rauques et caverneux de la basse-taille.

Derrière lui, le président agite sa sonnette, à l'instant qu'il arrondissait les membres d'une période, ou il arrête notre orateur lorsqu'il se lançait sur les confins d'un beau désordre, qui était un effet de l'art. A ses côtés, l'huissier crie: Silence, messieurs! Devant lui, ses adversaires des centres, de droite ou de gauche, frappent sur leur pupitre avec les couteaux de buis, trépignent sous les tables, causent, sifflent, grognent, murmurent, s'exclament et l'interrompent. On crayonne, à bout portant, sa silhouette grotesque dont on lui laisse entrevoir malignement le profil. On contrefait son organe traînard ou flûté. On répète, en ricanant, ses mots les plus saillants dont on détourne le sens. On l'interpelle, pour le démonter au milieu d'un syllogisme. On se roidit contre ses démonstrations, son éloquence et ses chiffres, prédéterminé qu'on est à ne se laisser par lui ni toucher ni convaincre. On le menace du poing, on lui riposte par des injures, s'il dit une bonne vérité, et ses amis eux-mêmes ne le déconcertent pas moins, en l'applaudissant tout juste au moment où il vient de lâcher une sottise.

L'Auditoire de la Chaire diffère de l'Auditoire de Tribune, aussi bien que la personne et le lieu.

Cet auditoire est composé de quelques hommes fervents et de beaucoup de femmes pieuses et résignées, simples d'esprit et de cœur, qui n'osent lever les yeux ; qui, dans le Prédicateur, ne voient pas un homme, mais un ministre de la Divinité ; qui plient humblement sous sa doctrine ; qui se laissent aller à tous les mouvements qu'il leur imprime ; qui s'indignent s'il s'indigne ; qui aiment ce qu'il leur dit d'aimer ; qui haïssent ce qu'il veut qu'ils haïssent ; qui croient ce qu'il leur ordonne de croire ; qui s'attachent à sa parole avec les étreintes vives de la foi ; qui écartent, comme une tentation mauvaise, les sollicitations du doute et les troubles de leur pensée ; qui tendent leur esprit avec effort pour le comprendre, et qui se lancent à la suite de ses pas, soit qu'il se plonge dans la nuit des morts, soit qu'il remonte aux sources du jour.

A sa terrible voix, la conscience s'épouvante, le frisson court de veine en veine, le crime s'agenouille, le remords s'éveille. Le Prédicateur alors, se penchant du haut de la Chaire, prend toutes ces âmes entre ses mains. Il les effraye et il les rassure ; il les précipite et il les ramène ; il les entraîne tour à tour de la crainte à l'espérance et de la vie au néant, et, après les avoir rassemblées et confondues, il les suspend toutes, comme des anneaux mystérieux, à cette chaîne d'or qui unit le ciel à la terre.

Les sujets d'éloquence manquent à l'orateur de Tribune. La Presse les déflore et ne lui jette le plus souvent que des thèses épuisées.

Au contraire, mille sermons sur un sujet moral ou religieux laissent encore à dire, tant la destination de l'homme est grande ! tant les horizons de la Providence sont infinis ! tant l'âme humaine couvre d'espaces ! tant le cœur a de détours ! Au lieu que, quel est le sujet de paix ou de guerre, de dynastie, de ministère, de liberté, d'impôt ou de presse, qui ne soit pas tari après deux discours, et souvent après un seul ?

Le Prédicateur parle tout seul, sans collègues et sans rivaux. L'Orateur parle avant et après d'autres orateurs ; il faut qu'il lutte contre la monotonie des attaques personnelles, et la lassitude de l'auditoire, et la répétition des arguments, et les piéges de l'insinuation, et les révoltes de la contradiction. Il faut qu'il improvise sur toutes les matières que l'entraînement du débat apporte à la surface de la question, qu'il

s'explique sur les interpellations incidentes, et qu'il duplique à la réplique de son discours.

Quelquefois, il n'a pas encore ouvert la bouche que l'Assemblée impatiente se met à bâiller. S'il veut creuser son sujet, on dit qu'il e trop long et l'on crie : Assez ! assez ! — S'il marche librement dans son exorde, on dit : Au fait ! — S'il s'arrête et se dérobe, on dit : Concluez ! — S'il est coloré : Ce n'est qu'un poëte ! — S'il argumente : Qu'il est sec ! —S'il expose : Raisonnez ! — S'il parle le langage technique, on se demande : Le comprenez-vous ? — S'il parle le langage vulgaire : Qu'il a peu de science ! — S'il est véhément : Quelle fausse chaleur ! — S'il est naturel : C'est bien commun ! — S'il est élevé : Quel pathos !

D'ailleurs, chaque député, dans l'orgueil de son oligarchie parlementaire, se croit un petit souverain, et il a la prétention habituelle des souverains, qui est principalement d'être traité en roi, de tout vouloir, de tout savoir et de tout pouvoir, de commander et de ne pas obéir, d'exiger et de ne rien rendre, de contredire les autres et de n'être contredit par personne. Aussi, les Assemblées ne sont guère endurantes. Il faut qu'on fasse la roue autour d'elles, et qu'on les flatte de la voix et du regard, avant de leur mettre la tête sous l'aile. Il faut qu'on leur passe agréablement la main sur le cou, avant de glisser le fer sous leur épiderme.

Le Prédicateur choisit son sujet. Il le prépare, le dispose, le nourrit, le fleurit, le suspend, le prolonge ou le finit où et comme il veut. Il suit les fantaisies de son génie. Il ne va qu'à son pas, bref ou allongé. S'il est logicien, il démontre ; s'il est narrateur, il expose ; s'il est pathétique, il émeut ; s'il est savant, il enseigne ; s'il est poëte, il chante ; il ne met qu'une corde à la lyre de David, et son archet ne rend qu'un son.

L'Orateur ne choisit pas son sujet. Il faut qu'il se tienne prêt sur tout, prêt à tout moment, à la fin, au milieu, au commencement d'une discussion. Si l'auditoire veut être instruit avant que d'être ému, il faut que l'Orateur commence par lui parler le langage des affaires, qu'il pose les faits, qu'il dise la question, qu'il indique la solution, qu'il revienne sur ses pas, qu'il éclaircisse ce qui est encore nuageux, qu'il lève les doutes, qu'il complète l'incomplet, qu'il

remplisse les lacunes, qu'il précise les dates, et qu'il laisse les esprits se pénétrer de ses enseignements et se diriger d'eux-mêmes vers le but qu'il leur a marqué. Si l'auditoire est las d'attention, il faut, au contraire, que l'Orateur aborde vivement la thèse, qu'il résume en peu de mots, qu'il ne donne que la raison péremptoire et qu'il coupe court. Mille périls hérissent sa route. Mille ennemis se pressent sur ses pas, et, pour le combattre, il lui faut à chaque moment changer d'armes et de tactique.

Lorsque Bourdaloue, allumé d'une sainte colère, s'échauffe, s'indigne, tonne, éclate contre les vices des rois, des grands et du peuple, les rois, les grands et le peuple baissent la tête et s'humilient sous la verge de sa parole. Mais si l'Orateur s'emportait à de trop vives objurgations, les députés inculpés se dresseraient debout sur leurs bancs. On crierait : A l'ordre ! à l'ordre ! et l'on jetterait à la tête du malencontreux orateur, pêle-mêle, les couteaux de buis et les encriers de plomb. La Tribune se verrait prise d'assaut comme une forteresse, et l'Assemblée ne serait plus qu'une arène.

Mais aussi ce qui fait l'embarras et les tribulations de l'Orateur fait sa puissance. Son éloquence féconde la stérilité de son sujet. Les exercices de la contradiction fortifient son tempérament oratoire. Cette vigilante attention sur sa personne, sur ses gestes, sa pose, sa voix, son regard, son argumentation, ses mouvements, ses stratagèmes, ses adversaires, ses amis, ses rivaux, exalte et développe toutes les facultés de l'intelligence. Ainsi Démosthène lutte contre les oppresseurs de sa chère patrie, et il défend pied à pied le terrain de la liberté mourante, miné par l'or de Philippe. Cicéron, dans une république corrompue qui penche vers le despotisme, plaide la vieille cause des mœurs contre les souteneurs effrontés de Verrès et de Catilina. Mirabeau frappe des éclats de sa voix tonnante les révoltes de l'aristocratie, et Berryer, avec une admirable souplesse, passe à travers les drapeaux des camps ennemis et tourne leurs positions, en suivant les évolutions de leurs propres troupes. Partout, à Athènes, à Rome, à Londres, à Madrid, à Washington, à Paris, le triomphe parlementaire est le prix de la difficulté vaincue.

Le Prédicateur est le maître de ses sujets, et ces sujets sont magni-

fiques comme la création, sublimes comme Dieu, vastes comme l'espace, infinis comme le temps. Il n'est borné ni par les montagnes ni par les mers. Il descend dans les profondeurs de l'Océan pour y interroger la végétation obscure du plus petit coquillage. Il monte au-dessus des nuées dans les palais du ciel, tout resplendissants de lumière et tout peuplés de séraphins harmonieux. Il foule à ses pieds la poussière des siècles et des mondes, et de sa verge prophétique il chasse devant lui les générations qui n'ont pas encore vu le jour. Une fleur des champs que le vent arrache de sa tige dans un vallon solitaire, un volcan qui retombe en laves de flamme sur les toits d'une cité, un enfant qui meurt, un trône qui s'écroule, rien n'est étranger à l'éloquence sacrée.

Mais ce qui, pour le Prédicateur, est plus inépuisable que la nature, ce sont les mystères de la religion et les secrets plus incompréhensibles encore peut-être du cœur humain. Quels trésors ! quelles misères ! quelles petitesses ! quelles grandeurs ! Soit qu'armé de la parole de Dieu, il commande aux orgueilleux l'humilité, aux haineux le pardon des injures, aux égoïstes l'amour de leurs frères ; soit qu'il traîne les âmes épouvantées au bord des abîmes sans rivage et sans fond de l'éternité, qu'il les y suspende et qu'il les y plonge ; soit qu'il les ramène de la nuit des tombeaux, qu'il les ravisse sur les ailes de son éloquence et qu'il leur ouvre les portes éclatantes du firmament ; soit qu'il torture les consciences mauvaises et qu'il les pique avec la pointe du remords ; soit qu'il dise aux malheureux : Espérez ! et aux petits enfants : Aimez-vous les uns les autres !

Cependant l'immensité du sujet lui-même accable la plupart des Prédicateurs. Leur langue n'a pas assez de mots, leur poitrine assez d'élans, leur éloquence assez de figures, pour suffire à cette tâche. Il n'appartient qu'à l'aigle de Meaux de planer au haut des airs, et de regarder fixement le soleil lorsqu'il lance ses torrents de feu dans l'enfoncement des mondes étoilés. Mais ces mots seuls, Dieu, néant, immortalité, jetés au hasard, sans suite, sans autre parole, sur les dalles de l'église, s'en vont roulant du porche au sanctuaire, comme un merveilleux écho, et retentissent profondément dans les âmes. Dieu ! c'est tout dire, et la Mort aussi ! et l'Éternité aussi ! et après cela, qu'y a-t-il à ajouter ? Quelle voix d'autrui vaudra pour nous la

voix intime de notre conscience ? Qui pourrait jamais atteindre, par le geste ou par l'expression, à la sublimité de la pensée humaine ? Qui nous parlera, mieux que nous, de nous-mêmes ?

L'Orateur de la Tribune déchire l'outre des passions, pour en faire sortir les vents et les orages ; tantôt il étalera devant le peuple et les soldats la tunique ensanglantée de César ; tantôt il évoquera l'ombre de Napoléon ; tantôt il poussera les peuples contre les peuples ; tantôt il découvrira le sein nu de la patrie et il sondera ses plaies palpitantes, et ce sera son triomphe si des bras tendus se lèvent, si des cris de guerre l'interrompent, si les visages s'enflamment d'une subite rougeur, si les glaives brillent et sortent de leurs fourreaux, et si, quand il crie vengeance, un écho de voix éclatant, immense, indéfinissable, roule dans l'espace et répète : Vengeance ! vengeance.

L'Orateur chrétien embrasse dans son amour tout le genre humain. Il se baisse pour laver les pieds des pauvres, pour relever les suppliants, pour toucher les plaies hideuses des pestiférés. Il réchauffe à son foyer les proscrits poussés par la tempête des révolutions sur le rivage. Il se dépouille de sa robe pour les couvrir. Il se jette entre les hommes de guerre, il a horreur du sang. Il ne se préoccupe pas de la différence des intérêts, des alliances, des langues, des climats, des couleurs de l'étendard, des nuances de la peau, ni même de ce que la vanité appelle la gloire. Il ne voit dans tous les malheureux que des frères, dans les étrangers comme dans ses concitoyens que des enfants également chers à Dieu, et dans le ciel que la patrie commune de tous les hommes. Et tandis que l'enthousiasme et les acclamations du peuple décernent des palmes à l'Orateur de la Tribune, pour avoir peut-être provoqué l'incendie des villes, l'explosion des vaisseaux et des citadelles, le massacre des femmes, des vieillards et des enfants, le pillage des caisses publiques, le renversement des institutions et des lois, les contributions de guerre, les ruptures de douanes, les confiscations directes ou déguisées, l'Orateur chrétien, ce pacifique apôtre, descend de sa chaire et se dérobe, laissant à ses auditeurs, pour dernière exhortation, ces mots : Aimez-vous, faites le bien pour le mal, et priez le Père céleste !

L'Éloquence sacrée a ses parleurs vulgaires, comme l'Éloquence profane.

Les uns sont fardés d'une élégance mondaine, les autres sont négligés jusqu'au laisser-aller. Les uns lancent, à toute volée, le branle de leur improvisation ; les autres balbutient et renouent péniblement dans leur mémoire les feuillets décousus de leur homélie ; ils trébuchent à chaque pas, entre un adjectif et un verbe. Les uns ont une intempérance de gestes et de langage ; ils ébranlent les vitraux du portique ; on croirait entendre les anges du jugement dernier qui soufflent des quatre vents pour ressusciter les morts ; ils font une tempête effroyable dans la chaire de paix. Les autres, timides et précautionneux, louvoient dans les basses eaux de la logomachie.

Mais les prédicateurs, même les plus faibles, se relèvent et se soutiennent par l'exposition des mystères, par l'amour de la foi, par l'enseignement du dogme, par la moralité des exemples, par l'enchaînement des preuves historiques, par la sublimité des images chrétiennes, par les inspirations de la charité et par la vigueur de l'argumentation logique.

Je ne veux pas dire non plus que les prédicateurs didactiques soient inutiles ; il n'y a rien d'inutile en religion, en une chose si grave que celle du salut. Lorsqu'un homme se noie, pour le sauver tous les moyens sont bons. Tantôt on le prend à la main, tantôt on le saisit par les cheveux, on lui jette une bouée, on le tire avec des cordes, on le harponne avec un croc s'il coule et disparaît. De même, il n'y a lieu de négliger pour le service de Dieu aucune des facultés de l'esprit qu'il a données à l'homme, mais il faut savoir en dispenser l'usage.

Le prédicateur didactique convient mieux dans une conférence de séminaire, dans un livre de théologie, dans une controverse avec des philosophes.

Mais dans les assemblées d'hommes et de femmes du monde, il est plus nécessaire de faire sentir Dieu que de le prouver, parce que, dans ces sortes de réunions, il y a plus d'incrédules du cœur que de l'esprit. Démontrer Dieu en quatre points sent le syllogisme. Le syllogisme est grec, et ce n'est pas ainsi que parle l'Évangile. Les femmes nerveuses et blasées du grand monde vont au sermon le ma-

tin, comme elles vont à deux heures à la tribune de la Chambre, comme elles vont le soir au théâtre pour fuir l'ennui de l'oisiveté qui les poursuit sous toutes les formes, pour y chercher une émotion, elles qui n'en ont plus, une émotion de son ou d'image, pour y étaler leur soie, leur velours, leurs bracelets d'or ou leurs dentelles. Lorsqu'elles ont traversé avec des frous-frous de robe les rangs pressés et recueillis des femmes du peuple et qu'elles se sont postées, la lorgnette à l'œil, face à face du prédicateur, Dieu entre-t-il dans leur âme ? Retourneront-elles à l'huis, plus soumises à leurs maris, plus douces à leurs domestiques, plus indulgentes pour le voisin ou la voisine, plus charitables, plus modestes, moins envieuses d'à peu près tout ce qui brille, moins capricieuses et moins frivoles? C'est sur chacun de ces points-là que je voudrais que les grands prédicateurs interrogeassent les grandes dames, afin qu'elles emportassent du moins quelque chose de leurs sermons. Il y aurait aussi des instructions d'un autre genre, mais qui ne seraient pas moins utiles, à donner aux cuisinières, car il est bon de ne pas oublier que les cuisinières font aussi partie du genre humain. Pour tout dire, le prédicateur, tant dans les villes que dans la campagne, après n'avoir touché que quelques mots des vérités du dogme, et déclaré ces points-là comme des points définitivement acquis et complétement résolus, doit s'attacher à l'enseignement de la morale pratique dans les rapports de l'homme avec l'homme et de l'homme avec Dieu. Le prêtre a été envoyé et commis par la Providence pour s'occuper de la belle et sainte mission des âmes ; le prêtre est seul l'agent terrestre du salut de l'homme.

CHAPITRE V[1]

DE L'ÉLOQUENCE DU BARREAU ET DU PARQUET

L'Avocat est le type le plus commun de l'orateur parlementaire.

Il y a l'avocat des Plaids civils, l'avocat des cours d'assises et le

[1] Ce chapitre reproduit en de nombreux passages l'article intitulé : *la Cour d'assises*, qui a paru dans *les Français peints par eux-mêmes*.

procureur du gouvernement, autre genre d'avocat, et enfin l'avocat à la Tribune.

Considéré sous ces trois aspects, nous avons tout l'Avocat.

I. Si l'on voulait assimiler aujourd'hui l'Éloquence judiciaire et l'Éloquence parlementaire, les termes mêmes de la comparaison manqueraient. Car rien n'existe plus de cette éloquence du Barreau qui avait jadis une forme, un caractère, une physionomie à soi. Mœurs, études, législation, hiérarchies, langage et jusqu'au goût du public, tout est changé.

La foule oisive et lettrée qui cherche les émotions scéniques et qui fait les célébrités, allait ouïr des plaids et des sermons, et hantait les théâtres, les palais et les églises, lorsque la Presse était enchaînée.

Mais, depuis que le public devient curieux des émotions à la fois violentes et positives de la Tribune et de la Presse, il déserte les Églises, les Théâtres et le Barreau.

Si l'on va encore à l'Opéra, c'est pour voir les pieds des danseuses, c'est pour entendre les fanfares de Rossini, et uniquement parce que la perfectibilité indéfinie de nos mœurs n'a pas encore amené l'usage des roulades et des gambades sur la scène du Palais-Bourbon.

L'art de nourrir et engraisser les procès et de grossoyer des requêtes et écritures a déchu de son antique splendeur. On gagne davantage à arranger des procès qu'à les plaider. L'Avoué du temps présent est un juge de paix officieux qui concilie les parties, argent sur table.

Il fallait jadis des bibliothèques hautes de dix coudées pour loger convenablement le Digeste et les Novelles, les Édits royaux et les Coutumes, avec leurs scolies et leurs dérivés. Grâce à Dieu, les voilà qui dorment tous, sans que personne y touche, dans leur respectable poussière.

Un in-folio de mille pages, garni à double renfort de ses fermoirs de cuivre, ne contenait qu'un seul traité sur les Substitutions ou sur la Garde noble. Aujourd'hui, un gros petit in-dix-huit enserre tous les Codes de l'Empire français, à savoir le civil et le criminel, et le commercial et le militaire, et le correctionnel et le rural et le forestier ; bien plus, avec notes et commentaires. Il n'y a pas d'étudiant

qui, en allant au bal champêtre de Robinson, ne puisse emporter dans sa poche toute la Loi et les Prophètes.

Et si je disais que le Code civil est encore trop épais de deux doigts! Si je disais qu'on pourrait, sans dommage du surplus, en abattre des pans entiers, le quart peut-être! On ne fait presque plus de testaments, encore moins de donations. Toutes les thèses sur la divisibilité et l'indivisibilité des Obligations ne sont plus que des arguties d'école. On coupe une Succession en autant de parts égales qu'il y a d'héritiers. Chacun, pour son tiers ou son sixième, enterre son mort, pleure ou ne pleure pas, donne quittance, prend son lot et s'en va. Il n'est plus bruit de questions d'État, cette mine si féconde de scandale et d'éloquence; et, en vérité, qui aurait intérêt à se greffer sur de grandes familles, depuis qu'il n'y a plus ni grandes familles, ni grandes fortunes, ni titres qui vaillent, ni priviléges héréditaires? La chicane a été cernée de tous côtés par l'égalité.

Depuis aussi que l'on a mis la science à la portée de tout le monde, il y a tant de savants qu'il n'y a plus de savants; car on ne retient bien que ce qu'on apprend difficilement. Cujas, accroupi sur ses livres, usait de son genou le pavé de sa chambre. Pothier veillait les nuits et se cloîtrait comme un chartreux dans l'étude solitaire du Droit. Aujourd'hui, nous ne rencontrerions peut-être pas un seul avocat qui sût rédiger une consultation, dresser une thèse, argumenter par argumentation, faire un livre. Un avocat est un homme aimable, qui a de charmantes manières, qui mène à grandes guides un élégant wiski, qui dompte un cheval fougueux, qui peigne ses moustaches, qui a bon feu, bonne compagnie, et qui joue au lansquenet.

II. Eh! qui donc maintenant se résignerait à faire un seul jour de halte dans son village, dans son état, dans ses plaisirs et dans son ambition? On ne monte le premier degré de l'échelle que pour arriver au second qui conduit au troisième, et ainsi de suite. Le magistrat n'est pas né pour juger comme un Dandin inamovible, mais pour avancer, se pousser, se hausser et se faire place tant qu'il y en aura. Il est inamovible de son titre, il ne l'est pas de sa personne, et arrière les autres!

Le substitut aspire à devenir juge d'audience, et quand il sera juge d'audience, juge d'instruction, et quand il sera juge d'instruction,

vice-président au chef-lieu, et quand il sera vice-président, président, et quand il sera président, conseiller à la Cour d'appel, et quand il sera conseiller, président de chambre, et quand il sera président de chambre, premier président, et quand il sera premier président, conseiller à la Cour de cassation, et quand il sera conseiller à la Cour de cassation, président de section, et quand il sera président de section, premier président, et quand il sera premier président, sénateur et garde des sceaux. A la bonne heure! parlez-moi d'un juge inamovible de Pontoise ou de Quimper, qui a dans sa giberne la simarre de d'Aguesseau! A son tour, l'Avocat, beau parleur, vise de prime vue au ministère, non pas de la Justice, allons donc! mais de la Marine ou des Affaires étrangères. Un homme comme lui ne peut aller qu'en compagnie d'Ambassadeurs ou de Princes. Eh! messieurs de la toque et de l'hermine, avec cette vanité démesurée, cette ubiquité pétulante, cette ambition sans limite et sans repos, aimez donc votre état, soyez indépendants, faites des études, méditez saintement dans les lares de la justice! Sans doute, et qui ne le sait comme moi, il y a encore des Juges, des Greffiers, des gens du parquet, un Prétoire, une Buvette, mais il n'y a plus de mœurs judiciaires.

III. La Magistrature et le Barreau ne sont plus des professions, mais des métiers; on les fait sans amour, comme on les a pris sans vocation.

Tel Avocat plaide tout botté et éperonné, les yeux et le cerveau encore plongés dans la molle ivresse du champagne, qui eût sabré à ravir les Bédouins de l'Algérie.

Théotime le Substitut, après avoir, le matin, demandé d'une voix lugubre force condamnations aux galères, fredonne le soir gaiement un air de Bellini dans les coulisses de l'Opéra.

Le client, qui a vu l'avocat de sa cause et l'avocat du public se gourmer à l'audience et se prendre quasi aux cheveux, est tout ébahi de les rencontrer le moment d'après, à deux pas du Palais, qui allument leurs cigares à la même flammèche et qui se renvoient, en jouant, des bouffées de tabac. Quels comédiens! et qui est-ce qui n'est pas aujourd'hui comédien?

Où est le temps où les juges, levés à quatre heures du matin, couchés le soir à huit heures, allaient aux plaids, montés sur des mules,

à travers les rues fangeuses de la Cité ? Ils ne sortaient du logis que pour juger ou pour prier. Aujourd'hui, on ne rencontre sur les bateaux à vapeur, au débarcadère des voies de fer, et dans toutes les carrossées, que des magistrats solliciteurs, en familiarité de commis marchands. Jadis un juge blanchissait et mourait sous le même harnais. Aujourd'hui, ce juge ne fait que postillonner et postuler. Il change de jugeries, comme un officier de garnisons. Ne les pressez pas de vous libeller un arrêt en forme pendant qu'ils sont sur les routes, et ne les dérangez pas pour si peu, je vous en conjure; aussi bien, ne voyez-vous point qu'ils sont occupés à écrire, en style romantique, leurs *Impressions de voyages?*

Soyez donc éloquent, c'est-à-dire soyez court avec un client qui mesure votre parole à l'heure, et avec des juges qui ont besoin de ne pas laisser chômer l'Audience! Car il ne siérait pas qu'un naïf avocat s'en vînt dire aux juges, après deux heures de plaidoirie : « Messieurs, « si j'abrégeais ! — Comment abréger? Allez, Monsieur, allez tou- « jours ! Il faut bien que nous paraissions gagner, vous vos honorai- « res, et nous nos épices. »

Pour comble d'infortune, la Révolution, Révolution maudite! n'a guère, de l'avocat antique, gardé que le capuchon. O temps ! ô mœurs! ô vénérable trésor des sacrés et incompréhensibles adages ! ô langue de nos pères, langue du vieux barreau, langue savante et mélangée de grec et de latin, et quelquefois de français ! Tout est changé, tout est perdu ! Ne voilà-t-il pas qu'on exige aujourd'hui que l'avocat parle peu et qu'il parle comme tout le monde?

En effet, on ne serait plus reçu à citer, en plaidant, les Pères de l'Église, saint Basile et saint Chrysostome, ou les fragments de Gaius retrouvés, ou les apophthegmes du grand Papinianus. On ne jurerait plus, la main levée, sur la parole d'Aristotélès. On a seulement dans son cabinet, sous belle montre, Cujas, Dumoulin, d'Aguesseau, Pothier, Merlin, reliés en maroquin superfin avec des filets dorés, comme on aurait des figurines de bronze ou des magots de la Chine ; mais on ne les lit pas, et on se contente de les saluer, en passant devant eux, comme pour les prier de vouloir bien prendre la peine de ne pas se déranger. Un avocat qui expectorerait du latin et du plus beau, du latin d'Ulpianus, ne serait compris ni de ses clients ni peut-être de

ses juges, et il ne prouverait rien, sinon qu'il vient d'être reçu bachelier ès lettres et qu'il peut le faire voir.

Aujourd'hui, dire le fait, c'est tout dire ; un mot de la loi et encore ! encore ! Mais, par exemple, la jurisprudence des arrêts sonne agréablement à l'oreille du juge. On lui remontre que ses prédécesseurs, de glorieuse mémoire, ont, dans une occurrence semblable à celle-ci, jugé de telle manière, et alors le juge, par esprit de corps ou par paresse, s'incline et répond : Amen ! Qui sait couramment bien son Sirey ou son Dalloz, est un jurisconsulte suffisant, un Bayard encapuchonné, un Avocat sans peur et sans reproche.

Les affaires se sont tellement réduites et amoindries, que des avocats doués d'une parole simple, nette et brève, qui se borneraient à exposer le fait, à lire les actes et les pièces substantielles et décisives, à mettre le sinet sur l'article du Code et à citer les arrêts conformes, suffiraient à vider les trois quarts des causes civiles. Le Barreau, de tous côtés, échappe aux Avocats. Les jours de la désolation et de l'abomination se sont levés. Hélas ! hélas ! les Dieux, les Rois et les Procès s'en vont.

Il n'y a donc plus de comparaison à établir entre l'Éloquence de la Tribune et l'Éloquence du Barreau, puisqu'il n'y a plus et qu'il ne peut plus y avoir d'Éloquence du Barreau.

Il n'y a plus d'Éloquence qu'en matière criminelle, mais, par Jupiter, quelle Éloquence !

IV. Mouche du pamphlet, bourdonnez aux oreilles des avocats et de la magistrature ; vous avez assez piqué les ministres et les rois !

Si un autre Corneille faisait, dans sa décrépitude, représenter *Agésilas*, on lui crierait : *Solve senescentem !*

Si l'harmonieux Rossini venait à déchirer notre tympan avec de faux accords, on lui repartirait par un accompagnement de clefs forées.

Si la sylphide de l'Opéra, si Taglioni, au lieu de voltiger dans l'air, ne descendait sur le plancher du théâtre que pour y boiter et y faire de faux pas, on aurait l'impertinence de lui jeter des pommes cuites.

Si les marquis et les vicomtes de l'inimitable Poquelin s'avisaient

de cracher dans un puits pour y faire des ronds, on rirait, d'un fou rire, des vicomtes et des marquis.

On persifle les rois, on siffle le génie, la gloire, l'éloquence, les musiciens, les vicomtes et les danseuses, et je ne sais pas pourquoi on ne sifflerait pas les magistrats sifflables.

V. Il est deux sortes de Magistratures : l'amovible et l'inamovible, celle qui est assise et celle qui est debout, celle qui pérore et celle qui juge, celle qui requiert et celle qui condamne.

Je ne connais pas de fonctions plus augustes, plus redoutables et plus saintes que celles d'un Président d'Assises. Il représente dans l'ensemble de ses fonctions, la force, la religion et la justice. Il réunit la triple autorité du roi, du prêtre et du juge.

Quelle idée un magistrat placé dans un poste si éminent, le premier de la société peut-être, ne doit-il pas avoir de lui-même, c'est-à-dire de ses devoirs, pour les remplir dignement? Avec quelle sagacité ne doit-il pas renouer le fil des débats, cent fois rompu dans les détours tortueux de la défense? Laisser aux témoins étonnés, troublés du spectacle solennel et nouveau d'une Assise, de leur isolement au milieu des juges et du jury, du témoignage qu'ils vont rendre et des conséquences de leur serment, le temps de reprendre leurs esprits, de se recueillir en eux-mêmes et d'assurer leur mémoire et leur voix; leur parler avec accentuation, égard et bonté, poser nettement les questions qu'il leur adresse, et, s'il le faut, les répéter; faire surgir la vérité de leurs contradictions; opposer les dépositions orales aux dépositions écrites ; expliquer les ambiguités; grouper les analogies; trancher les doutes; relever une circonstance, un fait, une lettre, un aveu, un cri, un mot, un geste, un regard, un accent, pour en faire jaillir la lumière; interroger l'accusé avec une douce fermeté; ouvrir par des exhortations son âme à la confession et au repentir ; rehausser ses esprits abattus ; l'avertir quand il se remet en route ; retenir dans les bornes de la décence la défense et l'accusation, sans gêner leur liberté.

Tels sont les devoirs du Président. Heureux celui qui sait les pratiquer!

Mais où trop de magistrats s'égarent, c'est dans le résumé des débats.

Qu'est-ce donc que résumer un débat? C'est exposer le fait avec clarté, rappeler sommairement les témoignages à charge et à décharge, analyser ce qui a été dit à l'appui de l'accusation et à l'appui de la défense, et rien que ce qui a été dit, et poser, dans un ordre simple et logique, les questions à résoudre par le jury. Tout résumé doit être net, ferme, plein, impartial et court.

Mais il y a des Présidents qui se carrent dans leur fauteuil comme pour y prendre du bon temps. Il y en a qui dessinent à la plume les caricatures du prétoire. Il y en a qui passent négligemment les doigts dans les boucles de leur chevelure. Il y en a qui promènent leur lorgnette sur les jolies femmes de l'audience. Il y en a qui intimident l'accusé par la brièveté impérieuse et dure de leurs interrogations, qui brusquent et déroutent les témoins, morigènent les avocats et indisposent le jury. Les uns sont ridicules, les autres sont impertinents.

Il y en a qui font pis encore, qui s'abandonnent sans frein à l'aveugle impétuosité de leurs passions d'homme ou de parti. Ils se jettent à corps perdu dans la bataille politique, s'arment d'un fusil et font le coup de feu. Ils découvrent aux yeux du jury toutes les batteries de l'accusation et mettent dans l'ombre la défense. Ils ressassent lourdement les faits, au lieu de les nettoyer. Ils se perdent dans des divagations de localités, de temps, de caractères, d'opinions, tout à fait étrangères à la cause. Ils veulent plaire au pouvoir, à une coterie, à une personne. Ils insinuent que ce qui pour le jury est encore à l'état de prévention, est déjà complétement passé pour eux à l'état de crime. Ils en font complaisamment ressortir l'évidence, l'imminence et le péril. Ils dissertent de droit, ils s'étourdissent de rhétorique. Ils suppléent, par de nouveaux moyens qu'ils inventent, aux moyens que l'avocat général a omis, et ils croient s'excuser en s'écriant : Voilà ce que dit l'accusation ! qui n'en a pourtant rien dit, et ils ajoutent ainsi le mensonge au scandale.

Figurez-vous maintenant la position de l'accusé rafraîchi, relevé par la parole courageuse et persuasive de son défenseur et qui se penche de nouveau et s'affaisse sous la terreur de ce Résumé ! peignez-vous ses transes, sa rougeur et les frissonnements convulsifs de son corps et de son âme !

Et le Jury! il a pu se mettre en garde contre la véhémence de l'Accusateur qui remplit son métier, et du Défenseur qui plaide pour son client, parce qu'il sait qu'il y a à prendre et à laisser dans leurs paroles. Mais comment se défier du Président qui tient dans ses mains la balance impartiale de la justice, du Président qui n'est que le rapporteur de la cause, du Président qui ne doit jamais laisser transpirer son opinion, jamais laisser paraître l'homme sous la toge du magistrat?

On frémit en songeant que, dans la province surtout, avec un jury campagnard, un jury simple, illettré, effrayable, le Résumé artificieux et passionné d'un Président d'assises peut déterminer seul, tout seul, un verdict de mort.

La loi a voulu que la parole demeurât toujours la dernière à l'accusé, dont elle présume l'innocence. Or, n'est-ce pas le renversement de l'humanité et du droit si, au lieu de faire un Résumé, le Président fulmine un réquisitoire? l'Accusé aura-t-il devant lui, contre lui, deux adversaires au lieu d'un, l'Avocat général et le Président? S'il lève ses regards suppliants sur le tribunal, s'il s'y réfugie comme dans un asile sacré, rencontrera-t-il un glaive tourné contre sa poitrine, au lieu d'un bouclier pour le protéger?

VI. Le Ministère public, lui aussi, a de grands devoirs à remplir.

Quel beau rôle que le sien dans le drame des Assises! Organe de la société, que n'est-il toujours impassible comme elle? La société ne se venge pas, elle se défend. Elle ne poursuit pas le coupable, elle le recherche, et, après l'avoir trouvé, elle le désigne aux exécuteurs de la loi. Elle présume innocent le prévenu, et elle plaint le criminel en le condamnant. Elle n'aime d'autre éloquence que l'éloquence de la vérité. Elle ne veut d'autre force que la force de la justice. Quand un homme est pris, traîné par deux soldats, attaché sur un banc vis-à-vis de douze citoyens qui vont le juger, d'un tribunal qui l'interroge, d'un accusateur qui l'incrimine et d'un public curieux qui le regarde, cet homme, eût-il porté la pourpre et le sceptre, n'est plus maintenant qu'un objet digne de pitié. Sa fortune, sa liberté, sa vie, son honneur plus cher que sa vie, sont entre vos mains : Gens du parquet, ne vous sentez-vous pas émus?

Émus! ah, trop souvent, la face haute et enluminée, debout sur leur siége, ils enveloppent le jury de leurs contorsions et des éclats de leur voix. J'ai vu des jurés fermer l'œil et se boucher les oreilles à l'approche de ces tempêtes de rhéteurs.

Les jurés, en effet, ne sont pas venus en Cour d'assises pour assister aux péripéties d'un drame fictif. Quand ils vont au théâtre, oh! c'est différent, c'est pour y prendre le plaisir des émotions scéniques. Ils veulent qu'on leur fasse bien peur, ou qu'on les attendrisse. Ils n'apportent leur mouchoir que pour le remporter trempé de larmes. Ils savent que les criminels du mélodrame et les traîtres tyrans qui débitent leurs réquisitoires en prose tourmentée sont, au demeurant, de fort bonnes gens, et que les innocents qu'on a tués dans la coulisse se portent le mieux du monde et vont continuer avec leurs assassins, au café d'en bas, leur partie de domino interrompue par le spectacle. Et puis, quand l'acteur s'en tire mal, ils ont la ressource de le siffler, sans préjudice de l'auteur.

Mais lorsque la réalité remplace la fiction, lorsque ces mêmes spectateurs, devenus jurés, siégent au Palais de Justice, lorsque leur verdict va condamner ou absoudre, ils se recueillent en eux-mêmes. Ils chassent de leur présence, avec une sorte d'effroi, l'imagination, cette folle du logis. Ils n'écoutent que la froide raison. Ils n'examinent que le fait. Ils scrutent les pensées de l'accusé. Ils interrogent son visage. Ils étudient avec anxiété ses réponses, ses contractions, ses exclamations, ses émotions et ses joies, sa pâleur et ses frissons. Ils sont là en face de Dieu, en face des hommes, en face de la sainte vérité qu'ils pressent des mains, qu'ils cherchent du regard, qu'ils appellent, qu'ils implorent. Ah! ne les détournez point de cette méditation religieuse! Toute l'éloquence des rhéteurs ne vaut pas la conscience d'un homme de bien.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ils ne le savent pas, ceux qui de magistrats se font hommes, hommes de parti, hommes de théâtre. Alors ils ne requièrent plus, ils plaident, ils s'emportent, ils se contournent, ils se tordent en cent façons. Tantôt le feu de la colère leur sort par les yeux et l'écume par la bouche. Tantôt ils se drapent dans les plis de leur tartan noir pour accuser avec élégance, comme les gladiateurs romains se drapaient pour tomber sous le fer et mourir

avec grâce. Tantôt ils imitent gauchement la pose, la voix, les gestes des tyrans de mélodrame, et ils s'imaginent qu'ils font de l'effet, tandis qu'ils ne font que du tapage.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui se battent les flancs et qui distendent les attaches de leurs deux mâchoires, pour échafauder un grand crime sur les épaules d'un petit délit.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui rhabillent de clinquant et de poésie les lieux communs de leur morale.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui apostrophent les accusés, invectivent les avocats et rudoient les témoins.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui, convaincus par les débats de l'innocence des accusés, n'abandonnent pas franchement l'accusation, mais qui la laissent subsister, sauf les circonstances atténuantes.

Non, ils ne comprennent pas leur métier, ceux qui passionnent la cause, qui, par des figures saisissantes, des appels d'énergumène aux excitations politiques, des roulements d'yeux et des menaces de gestes, remuent et soulèvent le jury, le tribunal et l'auditoire, afin de se donner la malheureuse satisfaction qu'on dise d'eux : Qu'il a été beau ! qu'il a été éloquent !

La rhétorique est assurément une superbe chose. Mais il n'en faut pas faire abus dans des mercuriales boursouflées, abus dans des réquisitoires amphigouriques, abus dans des répliques emportées, abus en tout et partout. Parce qu'un homme ivre, dans le feu d'une dispute, en aura tué un autre, il ne faut pas que l'on s'en aille crier, avec des cris de tête, que la société est ébranlée jusque dans ses fondements, que les fleuves épouvantés remontent vers leur source, que le soleil recule d'horreur, et que les étoiles vont tomber du ciel.

VII. Ne voyez-vous donc point que l'Avocat, piqué au jeu, ne voudra pas être en reste d'éloquence. A son tour, il va battre l'air de ses paroles. Il va grimper sur des échasses de dix pieds de haut, et pour sauver la vie ou la liberté d'un seul homme, il empoisonnera toute la société de ses fausses et dangereuses théories.

Si l'accusé a détroussé les passants sur le grand chemin, c'est tout simplement, dira son avocat, qu'il avait faim et qu'il a voulu mettre en pratique la maxime philosophique que les jouissances de la

société doivent être également réparties entre tous les hommes.

Si l'accusé a prémédité son crime, que d'ailleurs il ne nie pas, c'est qu'il était placé, comme Oreste, sous le coup d'une invincible fatalité.

S'il a tué père et mère, c'est que le sang lui montait un peu trop à la tête, et que, dans ce moment-là, il aurait eu besoin d'une saignée.

S'il a violé des femmes ou des filles, c'est qu'il a péché par excès d'amour, ce qui est assurément bien pardonnable.

S'il a incendié des maisons, ce n'était, comprenez-vous, que par pure curiosité et pour voir l'effet d'un feu d'artifice.

Enfin, il y a des avocats qu'on dirait tout prêts à excuser, sur leurs bonnes intentions, certains accusés qui prétendent que, s'il leur est échappé d'occire leur homme, c'était tant seulement afin qu'il jouît plus tôt de la béatitude céleste, en un mot, que c'était pour son bien!

Tel accusé sorti, comme un monstre tout noir de crimes, des mains du Ministère public, s'en revient aux mains de son Avocat qui lui passe la robe blanche de l'innocence, et qui orne son front pur et virginal d'une couronne de vertus, à tel point qu'il ne resterait plus, en quittant l'audience, qu'à le porter à Rome dans une châsse et à le canoniser.

Là-dessus et si vous le laissez faire, l'avocat se met à sangloter et il pleure si chaudement, si naturellement, que l'accusé lui-même est presque tenté de se croire innocent, et que les jurés à leur tour s'attendrissent tout de bon sur ce pauvre scélérat, jusqu'à ce qu'après s'être bien essuyé les yeux, ils rendent un verdict pour lui faire couper le cou.

Il y a une réforme encore plus urgente à faire que la réforme de la loi électorale, c'est la réforme de l'éloquence criminelle qui s'évertue et se pavane dans les actes d'accusation et dans les réquisitoires. S'amuser, lorsqu'on traîne par les cheveux un homme sous le couteau, à arrondir, à polir, à vernir sa phrase, à faire des hauts-le-corps comme un mime et à déclamer comme Oreste tordu par les serpents des Euménides, mais c'est n'avoir pas d'entrailles, c'est être coupable, c'est mériter d'être envoyé substitut à Quimper-Corentin pour le reste

de ses jours ! Sous le point de vue du goût, je ne saurais trop le redire, tout ce pathos est faux, faux, archifaux. Ne savez-vous donc pas que cet admirable instrument de la parole, l'éloquence, est tantôt l'art de peindre, tantôt l'art d'émouvoir, tantôt l'art de raconter, tantôt l'art de prouver ? Selon les causes, être simple, c'est se montrer éloquent ; viser au sublime, c'est être ridicule. Soyez vrai, mon Dieu, soyez vrai ! on ne vous prie que de cela, et c'est bien assez.

Je me suis demandé souvent ce que tous ces vengeurs officiels de la société et tous ces vengeurs bénévoles de l'innocence venaient faire dans le temple de la Justice, et au bénéfice de qui ils jouaient la comédie. Il me semble que, dans le drame des Assisses, il n'y a de personnages nécessaires que le juge pour faire l'instruction, le président pour interroger, l'accusé pour s'expliquer, les témoins pour témoigner, le greffier pour écrire, le jury pour voir, entendre et juger. Je supprimerais le surplus, moins les gendarmes.

Reste l'Auditoire, et je lui réserve mon dernier coup de pinceau.

VIII. La Cour d'assises a sa sorte de public qui ne ressemble à aucun autre. Quelques ouvriers sans ouvrage, des femmes de mauvaise vie, des piliers de cabaret, des souteneurs de filles, des voleurs émérites ou apprentis, des échappés du bagne, des vauriens, des désœuvrés, des habitués, se pressent aux rampes de l'escalier qui mène à la salle des Assises. A peine ouverte, ils l'inondent, se tiennent debout, se serrent, se coudoient, se lèvent sur la pointe du pied, s'agitent dans tous les sens, et présentent de loin comme une masse noire et mouvante d'où s'échappent des gestes brusques, des plaintes étouffées, des contractions énergiques et des bruits confus de pudeur, de jurements, de langue et d'argot. Tel filou ou tel assassin vient y apprendre comment on doit dérouter un témoin, éluder une question, inventer un alibi, masquer un fait, interpréter une pénalité. Tel n'y va que par curiosité, qui en sort avec de périlleuses tentations, avec un germe de crime formé et tout près d'éclore. La manie de l'imitation fait plus de criminels que l'appareil du jugement et la crainte des supplices n'en épouvante. La Cour d'assises est une détestable école d'immoralité.

Voilà le premier plan, le plan du fond, l'Auditoire. Le peuple (ne profanons pas ce beau nom), la populace est debout au parterre. Les dames occupent les banquettes réservées ou l'orchestre. Parées, agrafées, coiffées de plumes et de fleurs, elles viennent se poser pour voir ou pour être vues.

La Cour d'assises est le rendez-vous du beau monde ; il y a souvent presse de lords anglais, de magnats hongrois et de boyards russes, et le crime fait fureur.

On passe les mers orageuses du Nord, on quitte la riante Italie pour se donner l'horrible plaisir de voir souffrir un malheureux. Des femmes délicates et sensuelles, qui s'en allaient chercher aux eaux les distractions d'un tempérament blasé par le jeu et par l'amour, se détournent de leur route pour de tels spectacles. Elles, pour qui le printemps n'a pas assez de fraîches couleurs, ni les roses assez de parfum, les voilà qui aspirent, la narine ouverte, dans cette atmosphère empestée, des fumets cadavéreux de cimetière et de mort ! Les voilà qui, de leur place, en prêtant l'ouïe, peuvent entendre cuire et pétiller des entrailles humaines sur les braises d'un laboratoire[1] ! et du même air, du même pas, elles vont aller à l'église, remercier Dieu d'avoir permis qu'une éducation chaste et pieuse cultivât secrètement dans leur cœur les semences des vertus chrétiennes, et d'avoir répandu sur toute leur personne les grâces de la plus douce sensibilité !

En quoi, je vous prie, une salle de Cour d'assises diffère-t-elle d'une salle des Boulevards? n'y donne-t-on pas, pour la bonne société, des représentations très-suivies, en fait d'évanouissements et d'attaques de nerfs? On y parie, on y joue à la hausse ou à la baisse sur la vie de l'accusé, et l'on y forme des vœux impies et criminels pour son acquittement comme pour son supplice. On s'y collète absolument comme à la porte des théâtres. Afin que l'orchestre soit au grand complet, il ne manque que les trombones et les cornets à piston, et je suis étonné que les spectateurs impatients ne demandent pas : La musique ! la musique ! Déjà ils deviennent de plus en plus exigeants. Ils se plaignent, ils murmurent de ce que l'accusé baisse les yeux, de

[1] Procès Lafarge.

ce qu'il cache ses angoisses et sa pâleur, et de ce qu'il présente à ces curieux, à ces barbares, de profil et non de face, une tête qui va tomber !

J'insiste, car c'est ici un point de haute moralité :

IX. La femme du monde n'est pas méchante, mais elle est la plus curieuse de toutes les créatures de la création. Elle a des ressauts vifs, précipités, involontaires, continuels. Elle vit, elle se meurt d'émotions à chaque pas, à chaque minute. Elle a un amant à cause de ses vapeurs, et elle a des vapeurs à cause de son amant. Il faut qu'elle souffre pour mieux jouir, il faut qu'elle jouisse pour mieux souffrir. Elle ne redoute rien tant que les heures réglées, que la somnolence de la vie, que les molles tiédeurs du boudoir et de l'édredon. Elle est perpétuellement en quête, à midi et à minuit, au spectacle, à la chambre, au sermon, au bois, au bal, de tout ce qui peut troubler, divertir, ébranler, ravager, désordonner sa pauvre âme et son pauvre corps. Elle se multiplie dans chaque objet qu'elle touche. Elle se porte avec toute sa vie, avec tout son être, dans chaque sensation nerveuse qu'elle éprouve, et l'on dirait qu'elle n'existe plus pour le reste. Rien ne lui est obstacle. Dès qu'elle a résolu de voir quelqu'un ou quelque chose, elle le verra. Si son caprice aujourd'hui est d'aller à la Cour d'assises, elle écrira, coup sur coup, dix petits billets ambrés au Président, pour obtenir la faveur d'une entrée, un fauteuil, une chaise, une banquette, un bout d'escabeau. Elle s'échappe, dès la pointe du jour, de son lit chaud et reposé, et va faire queue à la porte du Palais. Elle y restera le front au vent de bise et les pieds dans la boue, s'il le faut. Elle s'enveloppe de sa mantille. Elle grelotte et frémit dans ses membres délicats. La porte s'ouvre, et la voilà qui se glisse, se faufile, se presse, se foule, se pousse, se baisse, entre et pénètre à travers les gendarmes, les huissiers et les robes noires des stagiaires. Elle se pend et s'accroche aux basques du sergent de ville, lui parle à l'oreille, le supplie d'une voix douce, et ne le lâche pas qu'elle ne soit casée, assise, étalée, les coudées franches, le binocle à l'œil, et à bonne portée de l'accusé et des juges.

Voyez comme elle suit, pas à pas, le drame vivant qui se déroule, et comme elle marche, la poitrine haletante, d'émotion en émotion !

Si le criminel a la barbe hérissée et les yeux hagards, elle éprouve en le regardant un plaisir de peur. S'il a les joues rosées et les cheveux artistement bouclés : Le beau garçon! se dit-elle tout bas, et quel dommage! Si les témoins arrivent les bras pendants, ou débitent des phrases prétentieuses et entortillées, elle rit sous son mouchoir. Si l'accusé sanglotte, elle pleure chaudement, par sympathie. Si quelque jeune fille s'évanouit, elle court, vole, délace son corset et lui fait respirer des sels. A moins que le prétoire ne craque sous ses lourds piliers, cette intrépide audiencière ne quittera pas la place. Les heures coulent, la nuit s'avance, les jurés délibèrent, elle attend! Il faut que ses yeux se collent avidement sur les yeux du criminel, qu'elle se suspende à ses lèvres tremblantes, et qu'elle repaisse son âme des terreurs indéfinissables d'une autre âme. Il faut qu'elle recueille, sursaut par sursaut, les convulsions de cette conscience bourrelée. Il faut qu'elle entende et le coup de sonnette du dernier jugement, et la sentence de mort, et le râle de cet homme dont la face se décompose et dont la vie intérieure se brise et se déchire en lambeaux! Comme elle se penche vers lui! Comme elle prête l'oreille à ses cris inarticulés, à ses soupirs qu'il étouffe! Comme elle le suit d'un long regard jusqu'à ce que les portes du cachot se referment sur l'espérance! Alors elle retombe sur sa chaise, anéantie, absorbée dans la contemplation de son drame. L'huissier de service est obligé de l'avertir que la salle se vide et de la pousser par les épaules. Elle sort enfin, et se traîne le long des sombres corridors du Palais, rentre au logis, épuisée, rompue de fatigue, les nerfs crispés et l'âme en pleurs, et se met au lit, sans songer que son vieux père n'a pas dîné et que depuis le matin sa jeune fille s'inquiète et l'appelle. Les rideaux fermés, son imagination se rallume. Elle pâlit, elle rougit, elle frissonne, elle revole à l'audience. Elle écarte, elle repousse de la main le condamné qui lui apporte sa tête. Elle croit voir, elle voit la prison, les chaînes de fer, les juges, l'accusateur, le bourreau et ses aides, et le panier gorgé de sang et de chairs palpitantes, et, à la fin, elle jette un cri d'horreur. Digne femme!

Que font ces agrafes d'or, ces bandeaux de perles, ces fleurs, ces gazes, ces plumes légères parmi le lugubre appareil des Cours d'assises? Est-ce en spectacle que l'accusé vient se donner, et le prétoire

n'est-il donc plus qu'un théâtre? Qui me dira qu'à l'aspect de ce raout curieux et brillant, l'accusé, revêtu de l'habit grossier des prisons, ne se troublera pas, que quelque témoin ne perdra point la mémoire, et que quelque juré ne sera pas plus occupé de l'émotion rougissante d'une jolie femme, que des angoisses du prévenu?

Si j'avais l'honneur d'être Président de la Cour, je n'admettrais dans son enceinte que les parents de l'accusé et je dirais aux autres : « Mesdames, tant assises que debout, écoutez ce que je vais vous « dire : Vous, allez tricoter les chausses de messieurs vos fils, ou « mettre au bleu les collerettes de mesdemoiselles vos filles. Vous, « ayez soin que le rôt ne brûle pas. Vous, que vos parquets soient « cirés proprement. Vous, que l'huile ne manque pas dans vos lam- « pes, ni le sel dans votre soupe. Vous, nuancez de fleurs vives les « paysages de vos tapis à la main. Vous, déployez sur le théâtre « l'éventail des grandes coquettes. Vous, faites des gammes, et vous, « des entrechats. Allez, mesdames, allez, la Jugerie n'a rien à voir « avec les Grâces, et la Cour d'assises n'est point la place de la plus « belle moitié du genre humain.

« Huissier, exécutez les ordres de la Cour. »

Voilà, en effet, les ordres que je donnerais, et je serais, je crois, approuvé de tous les honnêtes gens.

X. Maigre est le profit pour l'Avocat des Assises, et maigre la gloire. Mais la Tribune! oh! c'est tout honneur et tout bénéfice. Aussi, pour y grimper et s'y retenir, il fait mille efforts des pieds et des mains.

Nous aurons eu, tour à tour, dans notre bon pays de France, le règne des courtisans, des cardinaux, des maîtresses, des militaires et des avocats. Ceux-ci, les Avocats, vont incomparablement plus vite en besogne que tous les autres. Jadis, les courtisans et les cardinaux s'y prenaient de loin et n'arrivaient qu'à pas lents, par des routes cachées et souterraines. Les maîtresses ne s'emparaient pas d'un seul coup d'œil du monarque et des affaires. Les militaires ne gagnaient leurs grades qu'à la pointe de leur épée et tambour battant.

Mais les fortunes des Avocats d'à-présent sont incroyables. Au

début de la campagne et avant presque d'avoir tiré un coup de fusil, un Avocat endosse les grosses épaulettes. En une bataille, de sergent il devient maréchal. Il sort des rangs et commande. Attention! le voilà qui parle dans l'estaminet préparatoire des élections! comme il parle, ah! qu'il parle bien! On le nomme Député. Au débotté de la Chambre, il se met à parler et il parle, ma foi, très-bien! On le fait Procureur général. Mais c'est qu'il parle si bien! Il passe Ministre. Tout cela, en moins de temps presque que je ne l'écris.

Cet homme extraordinaire a donc profondément étudié le droit, la philosophie et la politique, sondé les abîmes du cœur humain, exploré l'histoire, manié les affaires! Que voulez-vous que je vous dise? il parle! Et n'allez pas insister, si vous ne voulez pas que je vous répète encore, il parle! il parle!

L'Avocat plaide à la tribune sur toutes choses : chemins de fer, guerre, marine, sculpture, peinture, architecture, agriculture, musique, danse, morale, cultes, budget, affaires étrangères. Il ne sait que d'hier, mais aussi il sait tout. Il pilote adroitement entre les écueils, et, quel que soit le vent, il s'oriente toujours vers le ministère. Il plante sa toque sur la tribune, comme les navigateurs qui placent des poteaux avec une inscription sur le rivage où ils abordent, et qui, en mettant pied à terre, disent : Ceci est à moi!

Exercé aux subtilités de la chicane, il se glisse à travers les mailles serrées de votre raisonnement. Il oppose aux coups de bélier qui l'assiégent les molles toisons de sa défense. Il fuit, de détour en détour, et il se réfugie, comme en un lieu inabordable, dans un vaste amas de phrases stagnantes.

A peine débarqué du coche d'Auxerre, l'Avocat demande en entrant dans le parlement d'un air délibéré : Quoi? qu'y a-t-il? — On parle sucre. — Je parlerai sucre. — Non, c'est sur l'Orient. — Eh bien! va pour l'Orient. — Je me trompe, il s'agit de chemins de fer. — Eh! que m'importe sucre, Orient ou chemins de fer? Ne suis-je pas prêt sur tout? — Mais vous n'avez encore pas changé de redingote? — Attendez, je vais au vestiaire. — Et le serment? — Ah! j'oubliais! Mon Dieu, que de peine il faut dans ce pays-ci pour s'habiller, jurer et parler! Nous allons plus vite que cela à Brives-la-Gaillarde!

Notez qu'il n'y a pas six semaines que notre Avocat recevait dans son cabinet poudreux des paysans en sabots, et qu'il tendait cordialement la main à tous les huissiers du canton, ses camarades; aujourd'hui, devenu Ministre de la justice, par la grâce de Dieu et du Parlement, il a un train, des valets, des équipages, une loge à l'Opéra, et le reste. Il donne audience aux premiers Présidents qui se pressent dans ses antichambres. Il porte superbement la simarre aux longs plis. Il s'étale, il se carre, il s'épanouit dans le fauteuil du chancelier de l'Hospital. Ou bien, Ministre de la marine, il lance sur la Méditerranée ou sur l'Océan des voiles ou des tourbillons de vapeur. Ou bien, Ministre du commerce, il préside à l'agriculture, il réglemente l'industrie. Ou bien, Ministre de l'intérieur, il manœuvre la police et les fonds secrets. Il ne règne pas, mais il gouverne, tandis que sa femme débourgeoisée, étincelle de pierreries, échange des poignées de main avec les princesses, et daigne admettre à son petit lever l'aristocratie en cornette.

Les Avocats font aujourd'hui le triomphe des révolutions, et les révolutions font le triomphe des Avocats.

CHAPITRE VI[1]

DE L'ÉLOQUENCE DÉLIBÉRATIVE DANS LE CONSEIL D'ÉTAT DU PREMIER EMPIRE

Dans les petites Démocraties, l'Éloquence s'agite sur la Place publique. Dans les États constitutionnels, elle siége à la Tribune. Dans les Monarchies tempérées, elle délibère avec le Prince.

Là plus emportée, ici plus grave. Là sa froideur glacerait les esprits, ici sa véhémence gênerait la délibération. Là vivant d'émotions et de figures, ici parlant le langage des affaires. Là demandant à la publicité son mouvement, ici tirant du secret sa force et sa prudence. Là se mêlant à l'action du gouvernement, ici à la théorie des lois. Là dirigeant les passions de la multitude, ici le pouvoir d'un seul.

[1] Ce chapitre est en grande partie la reproduction de l'article intitulé : *Napoléon au Conseil d'État*, qui a paru dans *le Livre des Cent et un.*

Ainsi le feu sacré de l'Éloquence ne s'éteint jamais, et lorsqu'il ne brille plus aux yeux du peuple, il se garde sous les cendres d'un autre foyer.

Impatient du joug révolutionnaire et des licences du forum, Bonaparte ceignit lui-même le glaive, à deux tranchants, de l'épée et de la parole. Il ne voulut plus d'autre tribune que son fauteuil de Consul, d'autre publicité que la publicité de ses lois et de ses décrets, d'autre presse que sa presse officielle, d'autre écho, en France, que l'écho de sa propre voix.

Il envoya au Sénat les glorieux vétérans de nos armées, moins pour consacrer la prééminence de l'épée dans un gouvernement militaire, que pour s'assurer des suffrages plus dociles. Car il savait que l'habitude de l'obéissance passive et du commandement dispose volontiers les gens de guerre à la sévérité envers les inférieurs et à la servilité envers les maîtres.

Il cousit et enferma dans des habits resplendissants d'or les muets de son Divan législatif.

Il parqua dans le Tribunat les restes de ces Conventionnels remuants dont les tronçons s'agitaient encore, et qu'il devait bientôt écraser sous son pied d'Empereur.

Il mit dans le Conseil d'État des jurisconsultes, des généraux, des marins, des publicistes, des administrateurs, la plupart débris de nos grandes Assemblées. Les plus fougueux révolutionnaires avaient ou péri dans la tourmente, ou été jetés aux grèves de l'exil. D'ailleurs, les hommes d'action ne répondent qu'à l'appel des révolutions. Les hommes d'organisation conviennent mieux aux fondateurs de dynasties. On donna aux pays que nous avions conquis, nos institutions, notre gouvernement et nos lois. On leur emprunta leurs juristes, leurs savants, leurs financiers et leurs diplomates. On prit à Gênes, Corvetto ; à Florence, Corsini ; à Turin, Saint-Marsan ; à Rome, Bartolucci ; à la Hollande, Appélius.

Lorsque l'étranger, attiré par la beauté de leurs colonnes jaspées, de leurs tableaux et de leurs pendentifs, aperçoit dans les salons du quai d'Orsay quelques personnages brodés et emplumés qui viennent statuer sur la mise en jugement d'un garde champêtre ou sur le curage d'un simple ruisseau, il demande si c'est là ce Conseil

d'État dont le nom impérial retentissait en Europe, et dont les Codes immortels régissent encore plusieurs royaumes détachés de la France.

Non, le Conseil d'État actuel, petite jugerie, compétence disputée, repaire de sinécures, établissement sans largeur et sans retentissement, dépendance révocable du ministère, n'est plus ce corps puissant qui, sous Napoléon, préparait les décrets, réglementait les provinces, surveillait les ministres, organisait les États conquis, interprétait les lois et gouvernait l'Empire.

C'était dans la grande salle des Tuileries qui touche à la Chapelle que s'élaborèrent nos Codes dont la conception est si magnifique, l'ordre si simple et la précision si rigoureuse, qui ont survécu aux gloires fastueuses de l'Empire et qui seront plus durables que l'airain. C'est là que fut dressée cette vigoureuse administration de l'intérieur, aux rouages de laquelle, de peur de tomber, se cramponnent encore aujourd'hui tous nos petits hommes d'État.

Le Conseil d'État était alors le siége du gouvernement, la seule parole de la France, le flambeau des lois, et l'âme de l'Empereur[1].

Ses Auditeurs, sous le nom d'intendants, assouplissaient au frein les pays subjugués. Ses ministres d'État, sous le nom de présidents de section, contrôlaient les actes des ministres à portefeuille. Ses Conseillers en service ordinaire, sous le nom d'orateurs du gouvernement, soutenaient la discussion des lois au Tribunat, au Sénat, au Corps législatif. Ses Conseillers en service extraordinaire, sous le nom de directeurs généraux, administraient les régies des Douanes, des Domaines, des Droits réunis, des Ponts et Chaussées, de l'Amortissement, des Forêts et du Trésor, levaient des impôts sur les provinces de l'Illyrie, de la Hollande et de l'Espagne, dictaient nos codes à Turin, à Rome, à Naples, à Amsterdam, à Milan, à Florence, à Coblentz, à Bruxelles, à Anvers, à Hambourg, et allaient monter à la française des principautés, des duchés et des royaumes.

Ce reste d'orageux Conventionnels qui portaient encore la République au fond de leurs souvenirs, cédaient, en grondant, à l'attraction de

[1] Jamais le Conseil d'État n'a recouvré sa grandeur consulaire, son éloquence brève et haute, son indépendance constitutive. Voyez l'article du sénatus-consulte de l'an XII.

l'Empereur. Napoléon les avait comme éblouis de ses victoires et comme absorbés dans sa force. Leurs esprits, las des tourmentes de la liberté, n'aspiraient plus qu'à se détendre au milieu d'un repos plein d'éclat et de grandeur. Le Conseil d'État reproduisait à leurs yeux les luttes animées de la tribune, dans ces graves séances où les débats n'étaient pas sans mouvement, ni la parole sans indépendance et sans empire. C'était là qu'à la voix de Napoléon, toutes les illustrations civiles et militaires de la Révolution semblaient s'être donné rendez-vous. Là brillaient Cambacérès, le plus didactique des législateurs et le plus habile des présidents : Tronchet, le plus grand magistrat de notre âge ; Merlin, le plus savant jurisconsulte de l'Europe ; Treilhard, le plus nerveux dialecticien du Conseil ; Portalis, célèbre par son éloquence ; Ségur, par les grâces de son esprit ; Zangiacomi, par la concision tranchante de sa parole ; Réal, par l'originalité de ses reparties ; Fourcroy, par sa lucidité ; Defermon, par son expérience ; Pelet de la Lozère, par la justesse de son esprit ; Dudon, par son érudition administrative ; Chauvelin, étincelant de saillies ; Fréville, économiste libéral ; Portal, financier exact ; Henrion de Pansey, jurisconsulte éminent ; Cuvier, tête forte et universelle ; Mounier, si caustique ; Pasquier, si fluide ; Boulay, si judicieux ; Thibeaudeau, si ferme et si indépendant ; Fiévée, si fin ; Molé, si grave ; Bérenger, si serré, si incisif, si spirituel ; Berlier, si profond et si abondant ; Degérando, si versé dans la science du droit administratif ; Andréossi, dans l'art du génie, et Gouvion Saint-Cyr, dans la stratégie militaire ; Gantheaume, marin consommé ; Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, orateur brillant, rapporteur infatigable ; Bernadotte, depuis roi de Suède, et Jourdan, le vainqueur de Fleurus.

Napoléon, qui dévorait les hommes et les choses, ne voulait que des ouvriers qui travaillassent sous lui, vite et bien. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, robuste de tempérament, prompt d'esprit, parleur élégant et facile, souple rédacteur de Projets de lois et d'Exposés, apprenait et rendait en quelques heures toutes les pensées de son maître.

Les conseillers d'origine bourgeoise s'y distinguaient des conseillers d'origine noble ; c'était comme deux rivières qui couleraient dans le

même lit sans mêler leurs eaux. Les uns affectaient la simplicité des Conventionnels et semblaient mal à l'aise sous l'habit de cour que les autres portaient avec une grâce négligente. Les uns étaient plus polis dans leurs manières et dans leur langage; les autres plus rudes, et, dans l'entretien familier, parfois cyniques.

Mais parmi les plus habiles du Conseil, chose remarquable! aucun noble de race. Ni les Portalis, les Treilhard, les Tronchet, les Boulay, les Maleville; ni les Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, les Defermon, les Mounier, les Berlier, les Henrion, les Cuvier, les Zangiacomi, les Réal, les Régnier, les Allent, les Merlin; tous ces hommes supérieurs avaient surgi du Tiers-État par la force de leur caractère ou de leur talent, et ceci explique historiquement comment l'empire des affaires est depuis tombé aux mains de la bourgeoisie.

Et non-seulement Napoléon, assisté de ses conseillers, a fondé des monuments de législation impérissables, mais encore il a légué à ses successeurs une foule d'hommes d'État distingués, devenus ministres les uns sous la Restauration, les autres sous la Révolution de juillet : MM. Portal, Gouvion Saint-Cyr, Pasquier, Portalis, de Broglie, Molé, Beugnot, Pelet de la Lozère, Siméon, Saint-Criq, Chabrol.

N'oublions pas non plus trois personnages qui ont porté dans les Conseils d'État de la Restauration les puissantes traditions du Conseil impérial et l'économie ordonnée de ses débats; je veux parler de MM. Bérenger, Cuvier et Allent.

Bérenger était plus subtil que solide; spirituel à force d'être ingénieux; fonctionnaire par occasion, mais opposant par habitude, par caractère et presque par tempérament; courageux défenseur des intérêts nationaux; nourri dans la frugalité des habitudes provinciales; conseiller d'État pour son mérite, pair de France seulement pour avoir été conseiller d'État; enfoui, perdu dans les travaux secondaires et dans les honneurs obscurs du comité qu'il présidait; né cependant, quoiqu'il n'ait jamais quitté le Conseil d'État, né pour combattre à la Tribune du pays, pour y combattre perpétuellement et pour s'y faire un renom.

Je n'ai jamais rencontré dans nos cirques parlementaires d'orateur plus insinuant et de lutteur plus hardi. Quelque épuisée que fût une

thèse, il y trouvait une face nouvelle. Quelque solide sur pied que parût une argumentation, il savait par quelque ricochet la faire trébucher. Il ne doutait quelquefois que pour mieux affirmer, ou il n'affirmait que pour mieux douter. Il semait si bien sous vos pas les artifices et les chausse-trapes de sa dialectique qu'il était difficile de n'y pas choir. C'était une dialectique pleine de facettes, d'ambages imprévues et de filets à mille mailles. C'était comme un sillon qu'il s'ouvrait dans le champ de la discussion la plus aride ou la plus obscure, et qui laissait toujours après soi une trace lumineuse.

Cuvier aimait les affaires pour les affaires, et s'il n'eût pas été naturaliste, il eût été procureur. Toujours le premier aux plaids, il feuilletait les dossiers avec une espèce de passion. On le voyait plus assidu aux audiences judiciaires du Conseil d'État qu'aux séances de l'Institut. Son esprit s'élevait aux découvertes les plus sublimes de la science, et s'abaissait sans peine aux formules banales et stéréotypées d'une acceptation de legs ou d'une autorisation de moulins et d'usines. Vaste à la fois et délié, cet homme qui rattachait entre eux les fils rompus des anciens âges, qui descendait dans les profondeurs de la terre et recomposait par l'effort créateur de son génie les générations éteintes des grands animaux antédiluviens, s'enfonçait, avec la même pénétration, dans les circonvolutions étroites et captieuses d'une procédure ; admirable dans le petit et dans le grand, dans l'exposition administrative des intérêts positifs et vivaces, et dans l'anatomie de la nature morte; recherchant partout la raison des choses avec la patience de l'observation et les lumières de l'analyse.

A toutes les grandes époques de l'histoire, on a toujours vu le génie qui organise les empires deviner le génie qui sert et qui obéit; il semble que, par une sorte d'instinct sympathique, ils se rapprochent pour se confondre. Ainsi Napoléon, dans les derniers moments de son règne, devina Allent. Sous ses auspices, Allent traça le plan de campagne autour de Paris, et, sans la chute de l'Empereur, il serait monté rapidement aux suprêmes honneurs de l'armée. La paix et la Restauration le clouèrent sur les bancs du Conseil d'État.

Versé dans la littérature ancienne, nationale et étrangère, ingénieur

militaire et civil, stratégicien, artiste, administrateur, financier, jurisconsulte même, c'était un homme d'une érudition immense et d'un mérite prodigieux.

Exercé dans la pratique autant que savant dans la théorie, esprit d'ensemble et esprit de détail, Allent était propre à tout, et il eût été aussi bon ministre de la justice que bon ministre des finances, de l'intérieur ou de la guerre. Il était l'âme et le flambeau de toutes les Commissions, et sa capacité gouvernementale égalait en spécialité et surpassait en universalité celle de tous les ministres de la Restauration et des temps qui lui ont succédé.

La soudaineté et l'à-propos de ses expédients étaient proverbiaux au Conseil, et, lorsqu'il opinait, l'Assemblée, d'ordinaire, passait à son avis.

Miné par un mal douloureux, il n'entendait souvent que le commencement ou la fin d'un rapport ; mais sa pénétration était si vive et sa science si vaste qu'à la seule lecture des pièces il comprenait l'affaire et rédigeait l'arrêt sur l'heure, avec autant de précision que de netteté. C'étaient de vrais tours de force qui nous jetaient dans l'admiration.

Non-seulement il découvrait, à première vue, tout l'horizon d'une thèse, mais encore il l'abordait en quelque sorte l'épée à la main, avec impétuosité et avec feu. Il la tranchait, la dépouillait de sa phraséologie et de ses incidents, et ne laissait saillir que le point culminant du litige.

La fortune lui fit toujours échec. Il arriva de quelques années trop tard dans les armées de la République, dans les Conseils de l'Empire et à la Tribune.

Homme d'une modestie singulière et d'un désintéressement antique ; n'attachant aux choses que le prix du devoir ; fuyant les honneurs qui l'allaient chercher ; simple de mœurs et de manières comme les gens supérieurs, et auquel il n'a manqué que de vouloir être pour être, et d'un autre théâtre pour laisser un nom ; homme rare que je voudrais faire revivre dans ces lignes, si un tel homme pouvait mourir ; homme irréparable pour le Conseil d'État, cher au cœur de ses amis et regrettable pour tous ceux qui aiment encore la science et la vertu.

Mais j'ai hâte d'arriver à celui qui les domine et qui les efface tous, à Napoléon. Partout où cette grande figure se montre, y a-t-il place pour quelque autre?

Lorsque le général Bonaparte vint siéger au Conseil d'État dans son fauteuil de Premier consul, il était encore tel qu'il apparut sur les champs de bataille de l'Italie ; pâle, la face saillante, le sourcil proéminent, l'œil méditatif et retiré dans son orbite, portant déjà sur son front, comme au fond de son âme, ses destins de législateur, d'empereur et de conquérant.

On ouvrait la séance et Bonaparte appelait les questions à l'ordre du jour. Souvent, pendant leur appel, il tombait, sans s'en apercevoir, dans une profonde rêverie, et il poursuivait son idée de même qu'un chasseur ardent suit sa proie. Il se parlait comme à lui-même, tout haut, avec des exclamations, des sons entrecoupés et rompus, et quelquefois des larmes. Puis il se portait rapidement sur la question, pour s'en éloigner encore le moment d'après et y revenir.

C'est dans le Conseil d'État qu'il ourdissait les fils de la centralisation gouvernementale et administrative, et que, les tenant réunis en sa main, il sentait le moindre tremblement de leur milieu et de leurs extrémités. C'est là qu'il les étendait sur tout le pays, et qu'il y plantait, comme sur une hauteur fortifiée, le pavillon de sa puissante unité.

Il aimait son Conseil d'État, il s'y mettait à l'aise ; il s'y accoudait ; il y parlait confidentiellement, ainsi qu'on parle à des frères, à des amis ; il s'y délassait avec eux de ses grandeurs officielles ; il y exhalait ses ressentiments ; il y révélait, comme poussé par une force intérieure, l'état de son âme, et l'on pouvait lire dans un sourire de sa bouche, dans un pli de son front, le secret de ses longs desseins. L'ordre du jour n'était pas pour lui ce qui était écrit sur le rôle, mais ce qu'il préméditait dans l'agitation bouillonnante de ses pensées, soit qu'il les préparât de loin ou qu'elles lui accourussent en sursaut. C'est ainsi qu'il se jetait tout à coup hors de la question, quittait les routes battues et faisait des pointes sur toutes sortes de sujets ; il y traitait de tout, de la paix, de la guerre, de ses systèmes administratifs ou philosophiques. de sa diplomatie, de sa politique ;

il y descendait familièrement aux moindres détails d'étiquette sur les cérémonies du sacre, sur la métropole du couronnement, sur l'emblème impérial à prendre, ou le coq, ou l'aigle, ou l'éléphant.

Il admettait dans le sein du Conseil d'État des députations de l'Université, de l'Institut, du Commerce ; il donnait la parole, il provoquait à la demander ; il résumait les questions, il lui plaisait surtout de les poser ; cela allait mieux à son impatience.

Il dictait ses résolutions avec une abondance et une rapidité de verve que la plume ne pouvait pas suivre. C'était le lendemain, le jour même, quelques heures d'avance, qu'il lui fallait un projet de loi, un rapport, un exposé de motifs, un discours développé, mûri, étudié, approfondi, pour le Sénat ou pour le Corps législatif.

Quand une rédaction ne lui convenait pas, il se chargeait lui-même de la corriger ; il n'aimait ni les règlements prolixes et redondants, ni les longs préambules de décrets; il craignait que l'opinion ne prît le contre-pied de ce qui y était dit. Aussi, presque tous les décrets impériaux, pour se conformer au génie de Napoléon, ont une brièveté d'ordre du jour, un air de commandement, une brusquerie de décision, une tournure leste et militaire.

Quelquefois, il feignait de se laisser pénétrer pour mieux pénétrer les autres, et pour s'engager plus avant dans les replis de leur pensée. Ce qu'il n'emportait pas par la force, il le ravissait par la ruse. Ainsi firent presque tous les hommes nés pour le gouvernement des empires : Annibal, Sylla, Cromwell, Frédéric, Richelieu. « Je suis lion, disait Napoléon, mais je sais être renard. » Ce mot révèle la double face de son génie.

Il approchait plus près du secret des cœurs par les voies inaperçues de la causerie que par les excitations apprêtées des débats, parce qu'on ne se tenait pas en défiance contre lui. C'est dans les entretiens familiers du Conseil d'État, qu'il faut aller chercher l'origine et le mot des plus grandes affaires de ce règne.

Malheureusement, la presse d'alors était sans voix. Les acteurs de ces drames intimes n'ont pas eu souci d'en être les historiens. Un secrétaire qui tenait la plume et qui siégeait auprès de Napoléon

n'aurait jamais osé, sans son commandement exprès, noter dans le procès-verbal ses fougues, ses colères, ses tendresses, ses points d'arrêt, ses exclamations confidentielles, ses digressions oratoires. La chair, le coloris, l'animation, la vie manquent au sec et froid squelette de ces plumitifs.

On ne peut aujourd'hui reconstruire que par le souvenir les opinions verbales de cet homme extraordinaire sur différents sujets de constitution, de politique, de gouvernement, de religion, de législation, de police, d'administration.

Lorsque, étant déjà Consul à vie, il gravissait à l'Empire par des routes escarpées, on le vit poser en Conseil d'État la question d'hérédité, absolument comme s'il eût été un républicain.

« L'hérédité de la couronne, affectait-il de dire, est absurde, car « l'hérédité dérive du droit civil. Elle suppose la propriété. Elle est « faite pour assurer la transmission. Or, comment concilier l'héré- « dité de la couronne avec le principe de la souveraineté du « peuple ? »

C'est vrai, comment ? Mais personne n'osa lui dire : Oui, général, comment?

Dans ces occasions, les rôles les plus solennels qui étaient joués au Conseil d'État, et dont il laissait transpirer le récit au dehors par les indiscrétions officieuses de la police, avaient été arrangés et répétés derrière la toile, entre les acteurs et lui.

Toutefois, il ne versait son secret que goutte à goutte ; il ne disait qu'un mot ou il ne s'exprimait que d'un regard, et il fallait deviner et agir dans le sens de ce mot ou de ce regard.

Il était, en tout, d'une habileté singulière, et il savait faire tourner au profit de son ambition les alternatives de crainte ou d'espérance dont il agitait les âmes.

Il n'était pas cruel par nature ni par caractère ; mais il n'avait ni une haute philosophie ni une haute moralité.

Il faut dire toutefois, à l'excuse de Napoléon, qu'il trouva des complices empressés dans ces hommes que le flot révolutionnaire avait usés et arrondis, en les roulant sur les sables du rivage, et qui s'élevaient aux honneurs avec la fortune du conquérant. On songeait bien à Napoléon, mais sous la condition de n'être pas oublié

soi-même. Dès les commencements, le Sénat, mis sur la voie et tenté dans sa cupiditié, stipula effrontément pour l'hérédité de ses titres, salaires et fonctions. Le Tribunat et le Corps législatif demandèrent, comme des valets, une augmentation de gages. La bassesse des serviteurs surpassa l'insolence du maître. Les états-majors, les préfectures, les administrations, les municipalités, les académies, la magistrature et la presse elle-même, se précipitèrent dans la servitude avec une émulation honteuse. On poussa Napoléon, on le porta sur mille bras à l'Empire, et la corruption gangrena si avant tout le corps de la nation officielle, qu'elle n'a pu se relever encore de sa dégradation, et que Paul-Louis va, dans son indignation vertueuse, jusqu'à nous appeler, tous tant que nous sommes, un peuple de laquais.

Disons cependant pour être juste que, dans le silence de la nation, quelques voix plus fières, quelques rares citoyens, quelques tribuns, s'élevèrent contre César :

Carnot, dont la tempérance s'offensait du luxe et des pompes d'une cour ; qui avait vaincu avec l'épée des républicains les armées coalisées de l'Europe ; qui voyait, avec un violent regret, la liberté s'affaiblir et mourir ; qui, pour obéir à ses convictions, se résigna à ensevelir dans la solitude les espérances d'une haute fortune, et qui, plus tard, au jour des périls et de la chute de l'Empire, devait patriotiquement demander à servir non pas l'Empereur, mais le représentant armé de l'indépendance nationale.

Lanjuinais, Breton des anciens temps, impatient du frein, se cabrant sous la main de la Dictature, et protestant contre elle par les vigoureuses exhalaisons de son âme.

Daunou, non moins ennemi de la tyrannie ; esprit droit et solide, élégant sans afféterie, érudit sans pédantisme, éloquent sans cris et sans ostentation ; inaccessible à la séduction, ferme contre la menace; philosophe doux et tempéré, simple dans ses mœurs, profond et retiré dans ses études ; citoyen comme l'étaient les meilleurs citoyens de la Grèce et de Rome ; sage à la manière des sages de la modeste et grave Antiquité.

Benjamin Constant, jeune alors, plein de verve et de feu, et qui devait continuer, dans les brillants salons de madame de Staël, l'opposition de l'esprit contre le génie, de l'examen contre l'enthou-

siasme, du droit contre l'usurpation, de la paix contre la guerre, de la liberté contre le despotisme, et de la justice éternelle contre les extravagances de l'arbitraire.

Quelques autres, plus obscurs, jetaient des cris sourds et rongeaient en frémissant le frein de l'absolutisme; mais le gros de la nation se taisait. Il n'y a pas de gens au monde qui aiment autant que les Français à être conduits, pourvu que ce soit par un maître et non par un égal. C'est par un violent amour de l'inégalité que nous ne voulons que des égaux.

Par tempérament autant que par système, Napoléon professait les maximes du pouvoir. Par instinct autant que par besoin, il voulait un gouvernement fort, des lois sévères et obéies. Il méprisait la populace. Il aimait l'armée comme la signification la plus complète de la nationalité, comme la formule la plus unitaire de l'autorité, comme l'instrument le plus actif, le plus docile, le plus concentré du gouvernement.

Mais il n'aimait ni la presse, ni les avocats, ni les salons de Paris; c'est qu'en effet, la presse, les avocats et les salons de Paris ont été et seront toujours singulièrement gênants pour le despotisme. Il sentait, il disait que les Constitutions impériales n'offraient aucune garantie de durée, et qu'un caporal avec quelques hommes pourrait, comme Mallet faillit plus tard le lui faire voir, s'emparer du trône par un coup de main. Il ne comptait que sur lui-même, et c'est pour cela qu'il fortifiait son trône aux dépens de la liberté.

Au surplus, étonnant contraste! cet homme qui disait qu'on devait mener les fonctionnaires par la crainte, par l'intérêt ou par la vanité, n'avait de foi intime que dans leur désintéressement et dans leur vertu! Cet homme qui voulait des esclaves, s'indignait de leur avilissement! Cet homme qui dédaignait l'Opinion, redoutait par-dessus tout l'Opinion! Cet homme qui fondait pour l'éternité, croyait à peine à l'accident de son pouvoir! Cet homme enfin qui méprisait les hommes, était fou de la gloire qui vient des hommes!

Il voulait un Corps législatif, ni trop fort pour n'en être pas gêné, ni trop faible pour n'en être pas mal servi, ni trop riche de patrimoine pour qu'il fût trop indépendant, ni trop pauvre pour qu'il fût trop exigeant ou trop boudeur.

Homme de génie, il ne craignait pas les hommes supérieurs. Il regardait tous les mérites éclatants comme sa chose, comme destinés à son usage. Il étendait la main sur eux. Il les tirait de la foule et les amenait à soi par cette puissance de fascination qui lui était propre, et à laquelle Carnot lui-même, et Benjamin Constant, et Macdonald, et Lecourbe et tant d'autres, ne purent pas résister.

Napoléon avait des idées plus larges, en matière civile, que les anciens jurisconsultes de la Basoche et du Châtelet. Toutes ses observations avaient un grand sens, et elles étonnaient les légistes par leur justesse et par leur originalité.

Il travailla personnellement au Code qui porte son nom. Plusieurs dispositions de ce Code émanent de lui. « Là, disait-il, où est le drapeau, là est la France. »

Il eut, à propos de la déportation, des mouvements oratoires pleins de sensibilité. « Si vous défendez à la femme d'un déporté de le suivre, tuez plutôt le condamné. Alors sa femme pourra du moins lui élever un tombeau dans son jardin et venir l'y pleurer. »

C'est lui qui fixa l'âge du mariage, qui fit jurer obéissance au mari par la femme dans l'acte de célébration, et il ajouta plaisamment : « Ce mot d'obéissance est bon à mettre pour Paris où les femmes se croient en droit de faire tout ce qu'elles veulent. »

Tous les conquérants et les fondateurs d'empire ont d'abord songé à l'éducation des sujets, par instinct ou par prévoyance.

Napoléon voulait que chacun ne fût pas libre de lever une boutique d'instruction, comme on lève une boutique de draps ; que l'unité despotique du gouvernement passât dans les Lycées ; qu'une corporation de jésuites laïques fît l'éducation morale et politique du peuple, et rapportât tout à l'Empereur ; que les pieds de ce grand corps fussent dans les bancs du Collége et sa tête dans le Sénat ; que l'enseignement de la religion napoléonnienne commençât au berceau ; que l'on enfonçât les esprits dans l'histoire de la vieille Gaule ; que les professeurs eussent leur prise d'habit en épousant l'Université, comme jadis les moines épousaient l'Église.

Il ne voyait dans la mort, qui moissonne par an trente mille personnes à Paris : « Qu'une belle bataille. »

Il n'estimait que le fanatisme militaire. « Il en faut, disait-il, pour se faire tuer. »

Il n'aimait pas, si ce n'est par boutade, à remuer les matières religieuses.

Il s'irritait contre les prêtres qui voulaient se réserver l'action sur l'intelligence et le réduire à l'action sur le corps. « Ils gardent l'âme et me laissent le cadavre ! »

Il voyait la religion politiquement, comme tout le reste. « La religion, disait-il, rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche que le riche ne soit massacré par le pauvre. »

Il voulait faire des missionnaires autant d'agents diplomatiques, pour l'accomplissement de ses lointains desseins.

Il disait : « Tout, dans le culte, doit être gratuit et pour le peuple. L'obligation de payer à la porte ou de payer les chaises est une chose révoltante. On ne doit pas priver les pauvres, parce qu'ils sont pauvres, de ce qui les console de leur pauvreté. »

Il sacrifiait, sans remords et sans débats, les intérêts particuliers à la raison de l'État. Du reste, il manifesta plusieurs fois un vif et délicat sentiment du droit privé. Il se plaignait de n'être qu'une griffe pour la signature des décrets impériaux, et il organisa, de son propre mouvement, la belle institution de la Commission du contentieux. Singulière chose ! il voulait de la justice dans l'arbitraire.

« Croiriez-vous, disait-il, que mon tapissier prétend me faire payer un méchant trône et six fauteuils, cent mille francs? » Ça été là cependant l'unique cause de la compétence du Conseil d'État pour les fournitures de la liste civile.

Voici de ses maximes en matière d'impôt : « Mieux vaut laisser l'argent entre les mains des citoyens, que de le mettre et garder en cave.

« Il faut savoir donner pour prendre.

« Six cent millions de revenu doivent suffire à la France, en temps de paix.

« Il ne faut pas charger l'âne de tous les côtés.

« On doit avoir la place publique et l'eau pour rien ; c'est bien assez de faire payer le sel ! »

Voici un autre de ses axiomes, immoral dans sa moralité : « C'est par l'argent qu'il faut tenir les hommes à argent. »

En toute occasion, il montra du faible pour les émigrés ; il leur restitua leurs biens non vendus et sa politique inclinait à leur accorder une indemnité.

Il voulait, dans l'intérêt du peuple, abaisser le prix des places au théâtre.

Il disait encore : « Il n'y a souvent rien de plus tyrannique qu'un gouvernement qui a la prétention d'être paternel. »

C'étaient là ses mots et ses maximes de Consul. Depuis, parvenu à l'Empire, Napoléon devint plus maître de ses secrets, plus soucieux de ses destinées dont on eût dit qu'il pressentait la fin, plus réservé dans ses épanchements.

Mais c'est encore dans le sein de son Conseil d'État que, le plus souvent, son âme s'échappait sur ses lèvres, que ses pensées cherchaient un écho, et que, par une vieille affection, il aimait à revenir.

A peine, au retour de ses grandes batailles, Napoléon avait-il déchaussé ses éperons, qu'on entendait à la porte du Conseil un frémissement d'armes ; trois fois le tambour roulait. Les portes s'ouvraient à deux battants, et l'huissier criait : « L'Empereur, Messieurs! » Napoléon marchait, à pas brusques, à son fauteuil, saluait, s'asseyait, se couvrait, tandis que ses grands officiers et souvent des princes étrangers, rangés derrière lui, tête nue, se tenaient dans le silence.

J'étais bien jeune alors, et j'avoue que je ne pouvais regarder, sans émotion, ce front chauve sur lequel semblait, du haut du plafond, se refléter la gloire d'Austerlitz [1].

J'assistais à la fameuse séance qui suivit son arrivée de la bataille de Hanau.

Encore brisé des fatigues du voyage, pâle et préoccupé, l'Empereur nous fit passer dans son cabinet de Saint-Cloud. Là, debout et sans préparation, il interpella vivement le comte Jaubert, gouverneur de la Banque de France et qui, à la nouvelle de nos désastres, avait eu,

[1] Le tableau de la bataille d'Austerlitz, par Gérard, ornait le plafond de la salle.

disait-il, l'imprudence de faire, avec trop de précipitation, l'escompte des billets. Napoléon, plein de colère et de son sujet, déroula devant nous les statuts de la Banque; il en expliqua le mécanisme avec la netteté d'un censeur ou d'un régent. C'était un spectacle fort étrange pour moi d'entendre un soldat discourir sur l'organisation des banques et sur les théories de l'escompte. Jaubert, homme doux et timide, balbutia quelques excuses que nous n'entendîmes pas. On rouvrit les portes de la grande salle; chacun s'assit, et le Conseil se tint.

L'Empereur fit d'abord une longue pause. On voyait qu'il était absorbé par ses pensées; sa tête retombait malgré lui sur sa poitrine. Il déchirait machinalement avec son canif plumes, tapis et papier. A la fin, sortant comme d'un rêve : « Les Bavarois! les Bavarois! j'ai passé sur leurs corps; j'ai tué Wrède[1]! l'invasion court, le temps presse; eh bien, Messieurs, que ferez-vous? qu'avez-vous à me dire?

— Sire, répliqua Regnault de Saint-Jean-d'Angély, comptez sur la valeur des Hollandais.

— Les Hollandais! ce n'est pas du sang, c'est de l'eau rougie qui coule dans leurs veines.

— Mais déjà de toutes parts, les Adresses arrivent, Sire, et tous les corps de l'Empire protestent de leur fidélité et de leur dévouement.

— « Que dites-vous donc, monsieur Regnault? est-ce que je ne sais pas comment se fabriquent ces Adresses-là? Que signifient-elles? est-ce que j'y crois? C'est de l'argent, des hommes qu'il faut et point de phrases; et vous, Messieurs, vous êtes des citoyens éminents, des pères de famille, les pères de l'État. C'est à vous à ranimer l'esprit public par l'éloquence de vos exhortations. Prévenez la honte et les misères de l'invasion qui menace l'Empire. »

Paroles tardives! l'Empire penchait d'heure en heure vers sa ruine, et quand les temps sont marqués, il faut que, malgré leur génie ou leur puissance les gouvernements et les peuples soient en-

[1] Il le croyait.

traînés dans la tombe par cette fatalité qui n'est, après tout, que l'enchaînement logique de leurs fautes.

Si Napoléon a péri si complétement, c'est qu'on peut dire qu'il était à lui seul, en quelque sorte, sa renommée, sa dynastie et son empire. Qui ne se serait pas courbé devant une supériorité si naturelle? qui n'a senti, en l'approchant, le charme de sa séduction toute-puissante? Il n'y avait pas de servilité dans cette obéissance, parce qu'elle était volontaire; il y avait de l'entraînement pour l'homme, quelquefois même de la passion. On ne pouvait se lasser de contempler ce front large et méditatif qui renfermait les destinées de l'avenir. On ne pouvait lutter du regard contre ce regard irrésistible qui allait déplier vos pensées jusque dans le fond de votre âme. Tous les autres hommes, Empereurs, Rois, Maréchaux, Ministres, paraissaient devant lui comme des êtres d'une espèce inférieure et commune. Il avait dans son génie de la pompe orientale et de la précision mathématique. Il avait aussi du commandement dans la voix, et quelquefois une douceur, une tendresse d'organe, une sorte d'insinuation italienne qui remuait la fibre. C'est par ce mélange inconcevable de grâce et de force, de simplicité et d'éclat, de bonhomie et de dignité, de finesse et de brusquerie, qu'il domptait les esprits les plus rebelles et qu'il ramenait les plus prévenus. On peut dire qu'il a été conquérant par le langage aussi bien que par les armes.

Son éloquence, qui n'était pas pour lui une fleur d'étude, mais un moyen de gouvernement, se pliait à tous les temps et à toutes les circonstances. Il parlait aux soldats, qui sont les hommes du peuple, le langage du peuple qui aime les grandes figures, les souvenirs et les émotions; il traçait avec ses maréchaux les plans de campagne; il dictait à ses ministres et à ses secrétaires les notes de sa diplomatie et les articles du *Moniteur;* il passait sans le moindre effort de la haute discussion des lois civiles et politiques aux détails minutieux d'une ordonnance d'habillement de la Marine, ou d'un règlement sur la Boulangerie; il présidait, coup sur coup, le comité des Travaux publics, le comité de la Guerre et les conseils d'Administration; il dissertait de littérature et de science avec les membres de l'Institut; il corrigeait avec les commis de Bureau des tableaux chargés de statis-

tique et de chiffres. Au Conseil, il rédigeait les lois avec Tronchet, Treilhard, Merlin, Bérenger, Cambacérès et Portalis.

Tandis que les conseillers d'État, fatigués, appesantis, se laissaient vaincre par le sommeil, il prenait un malin plaisir à prolonger la séance jusque dans la nuit. Il n'éprouvait ni faim, ni besoins, ni lassitude. On aurait dit que son indomptable volonté dominait sa constitution, comme tout le reste,

Je l'ai vu qui se plaisait à mettre les conseillers d'État aux prises les uns avec les autres ; je l'ai vu qui les agaçait en quelque sorte, pour qu'ils se disputassent, soit que cette polémique lui rendît l'image de la guerre, soit qu'il voulût faire jaillir la vérité du choc de la discussion. Lui-même, il s'escrimait quelquefois contre Treilhard, logicien opiniâtre, athlète intrépide, qui ne lâchait pas son adversaire impérial, et il disait familièrement qu'une victoire remportée sur Treilhard lui coûtait plus de peine que le gain d'une bataille.

Son argumentation était vive, précipitée, attachante, sans liaison, sans méthode, mais pleine de naturel, de verve et de saillies. Il répandait, par tourbillons, de la flamme et de la fumée.

Au dehors, qu'est-il resté de tant de victoires arrosées de notre sang? Nous n'avons laissé sur le sol étranger, et en quelques lieux seulement, que les incrustations vivaces de nos Codes, de notre jury et de nos tribunaux. Mais au dedans, que serait aujourd'hui notre justice civile, criminelle et commerciale, sans l'unité de notre législation, la concordance de notre jurisprudence et l'institution perfectionnée de la Cour de cassation? Que deviendraient les garanties, la conformité et la responsabilité de l'administration, sans l'unité de la division territoriale, des Préfectures, du Ministère et du Conseil d'État? Qui arrêterait les vexations et les dilapidations fiscales, sans l'unité de l'impôt, de la comptabilité à partie double et de la Cour des comptes? Ainsi, nous marchons, depuis Napoléon, dans les ornières que son char administratif avait creusées, et tant de secousses politiques n'ont pu, si bien roulant qu'il est, le jeter hors de ses voies. Napoléon, en Conseil d'État, a été la centralisation incarnée, la centralisation avec la consubstantialité de l'Empire, la suprématie du commandement, la ténacité d'une seule volonté et la

vie continue de la même action. Avec la centralisation de la France, notre pays pèsera toujours, du poids homogène de trente-huit millions d'hommes, dans la balance de l'Europe. Avec la centralisation de l'Europe, la civilisation du monde marchera en avant dans les voies de son unité, comme Dieu veut qu'elle y marche, et Napoléon sera plus admiré de la postérité pour avoir été un précurseur de l'avenir qu'un ravageur de nations, un politique qu'un guerrier, un législateur qu'un conquérant, et un organisateur qu'un victorieux.

CHAPITRE VII

DE QUATRE GENRES D'ÉLOQUENCE COMPARÉS DANS LEUR TENUE, LEURS GESTES, LEUR PERSONNEL, LEURS HABITUDES, LEUR LANGAGE ET LEUR EFFET.

Chaque genre d'éloquence a son temps, son lieu, sa physionomie, son allure et ses mœurs.

I. L'Éloquence Académique se cadence et se prélasse devant les glaces de ses appartements. Elle se regarde et se mire, comme une coquette, de la tête aux pieds.

Elle entre, en s'inclinant respectueusement, dans le Palais de l'Institut; elle caresse d'un demi-regard la vanité des autres, pour qu'on encense la sienne; elle glisse plutôt qu'elle ne marche sur les parquets cirés du vestiaire, sans frôler personne : elle a le nez au vent pour mieux flairer l'encens qu'elle-même exhale, et l'oreille au guet pour entendre les doux propos que lui valent ses louanges; elle n'aime ni trop de bruit, ni trop de pas, ni trop de paroles, ni trop d'idées; elle se berce mollement dans un milieu de bienséances étudiées, de délicatesses impalpables et d'allusions fines.

Tous les immortels qu'elle daigne admettre à ses banquets ont reçu leur invitation sur de petits billets glacés et musqués. En dame de bonne compagnie, elle prend ses convives par la main, lorsqu'on les annonce; elle leur indique, d'un doigt discret, le fauteuil où ils vont s'asseoir, et elle fait ouïr, en langue des dieux, à chacun de ces grands hommes, toutes sortes de douceurs. L'excellent ton, pen-

dant le repas, est de ne point trop serrer les mâchoires en mangeant, de ne point choquer les verres, de ne s'enivrer que de flatteries et pas de champagne, et de ne point se dédommager de l'ennui des compliments et des apothéoses, en donnant à ses voisins des coups de pied par-dessous la table. A la fin du banquet, l'Éloquence Académique se lève; elle porte, en l'honneur des immortels, un toast si fin et si léger, qu'il s'évapore avant que le son n'en parvienne à leur oreille. Puis, elle touche sa lyre d'or d'où s'échappent quelques notes voilées, et elle se couronne de roses pâles, écloses au charbon de terre dans les serres chaudes de l'Institut.

II. L'Éloquence Parlementaire ne porte pas, comme sa sœur, des gants parfumés et des chaussures de velours. Elle n'a pas toujours ni dans ses yeux de doux regards, ni sur ses lèvres de doux sourires. Elle est même parfois un peu brutale dans son langage, un peu ferrée dans ses souliers, un peu mal peignée dans sa chevelure, et un peu sale dans toute sa personne, mais heureusement elle se tient à une certaine distance des tribunes publiques, et il faut dire que les spectateurs n'y regardent pas de si près. Au surplus, le thermomètre, la questure et les calorifères y condensent tout l'auditoire dans une température fort convenable au-dessus de zéro, et l'on y est tout à fait à l'abri du vent de bise et des injures du temps. Quant aux autres injures, leur circulation n'est pas permise, de peur, j'imagine, qu'on ne se prenne aux cheveux et qu'on ne se boxe en pleine salle et en plein visage; on ne veut pas apparemment que le public s'amuse trop. Il est donc assez défendu de nommer les gens, de les appréhender au corps, et de les assiéger sur leurs bancs. Mais il n'est pas défendu d'attaquer leurs intentions, pourvu qu'on ait bien soin de dire qu'on n'attaque pas les intentions. Et aussi, il n'est pas non plus défendu d'interpeller du geste et du regard les députés que vous ne pouvez nommer nominativement, pourvu que vous ne manquiez pas de dire que vous n'entendez absolument parler que du dehors où notez qu'il n'y a personne, et en aucune façon du dedans où notez que sont tous vos adversaires. C'est ce qu'en langage parlementaire on appelle la haute et délicate bienséance des précautions oratoires. Donnez-vous donc la peine d'être poli de la sorte, et qu'il y a de vérité dans ces mœurs-là!

III. L'Éloquence en veste de Clubiste a aussi son genre d'orateurs, son jargon et sa température. Généralement, on étouffe de chaleur dans les Clubs, et l'on n'y voit pas trop clair. Si l'on y a toutes les peines du monde à parler à son tour, on peut, en revanche, y prendre le plaisir de parler tous à la fois. L'ordre à mettre dans les idées n'est pas ce qui embarrasse le plus les orateurs du Club, parce qu'il est rare qu'on y ait plus d'une seule idée, quand on l'y a. Du reste, on y est parfaitement libre d'avoir une opinion à soi, à condition néanmoins que ce sera celle des meneurs. On n'est pas là, cela va sans dire, pour discuter, mais pour crier, et chacun vient, à son tour, souffler, à force de poumons, dans l'embouchure de la même trompette. Le plus grand orateur d'un Club est toujours celui qui fait, dans le sens du Club, la motion la plus énergique, j'allais dire la plus extravagante. Si vous êtes de la minorité et que vous ayez la témérité grande de risquer un amendement, on vous regarde d'un mauvais œil; si vous insistez, on vous dénonce comme un perturbateur; si vous demandez la parole, on s'indigne de tant d'audace, et les catéchumènes vous jettent à la porte de leur petite église, bien heureux que vous êtes de n'avoir pas été mis par eux hors la loi et de vous retrouver sain et sauf dans la rue, face à face avec le nez d'un sergent de ville.

L'Éloquence des Clubs est fort échauffée, fort écervelée, fort échevelée, fort criarde, fort vantarde, fort hargneuse, fort désordonnée, fort intolérante, fort déclamatoire et fort peu éloquente. Elle a sans doute des qualités, mais je crois qu'elle les cache, et des modèles, mais je ne les connais pas.

IV. Vive l'Éloquence en plein air, l'Éloquence d'O'Connell, et parlons de celle-là!

L'Éloquence en plein air ne convient ni en tous lieux, ni en toutes saisons; en tous lieux, car si en Amérique, en Irlande, en Belgique, en Allemagne, cent mille hommes rassemblés écouteraient patiemment un orateur, au contraire, en Italie, en Espagne, en France, au bout d'un quart d'heure, on pourrait bien crier aux armes et tirer des coups de fusil; en toutes saisons, car on est mal à l'aise, dans nos climats de pluie, de bise et de neige, pour ouïr un orateur de dessous un parapluie ou un parasol, et la plupart des assistants ont le vent

au nez, les pieds dans la boue ou le soleil sur la tête, mais il en faut bien passer par là.

Il paraît, au surplus, que la déesse de l'Éloquence n'est pas bégueule et qu'elle sait volontiers se prêter à la circonstance. Tantôt, chez nos voisins, elle monte sur un tonneau; tantôt elle se fait voir à la multitude par la lucarne d'une taverne; tantôt elle se hisse sur les roues de derrière d'un fiacre; elle se barbouille de lie de vin; elle escalade les hustings avec accompagnement de clefs forées, de trognons de choux et de pommes cuites; elle retrousse ses bras jusqu'aux épaules, et ivre de cris, d'injures et de bière forte, elle ne sort de la mêlée qu'avec son tablier déchiré, des côtes enfoncées et des plaies saignantes! Ce n'est pas là le beau côté de son affaire.

Mais si l'Éloquence en plein air a ses saturnales, elle a aussi ses grandes et belles fêtes. Alors elle s'avance majestueusement, précédée de drapeaux où son nom est écrit en lettres d'or et d'azur. On la promène dans un char tiré par quatre coursiers superbes, et elle fend les flots d'un peuple admirateur qui sème les fleurs et l'encens sous ses pas et qui fait retentir les cieux de mille acclamations.

Ce n'est pas avec une voix flûtée, une poitrine étroite, une taille de nain, le geste philosophique et les yeux humblement baissés, qu'on fait de l'Éloquence en plein air. Le peuple ne comprend l'Éloquence et le génie que sous les emblèmes de la force; il veut respecter ce qu'il aime; il ne cède qu'à ce qui le pousse; il ne s'incline que sous ce qui le courbe; il ne comprend que ce qu'il entend bien; il ne s'attache des yeux qu'à ce qu'il voit de loin; il ne s'attache du cœur qu'à ce qui le remue; il ne s'inspire que de ce qu'il inspire; il ne rend bien que ce qu'on lui communique, et c'est le comble de l'art que l'orateur fasse accroire au peuple qu'il n'est que le porte-voix de ses opinions, de ses préjugés, de ses passions et de ses intérêts.

Il est donc presque indispensable que l'orateur populaire ait une haute stature, une voix tonnante, un port mâle, des yeux pleins de flamme. Il faut qu'il se mêle si bien à ceux qui l'écoutent qu'il ne paraisse pas pouvoir en être séparé; qu'il domine de la tête les flots de la multitude, qu'il les soulève d'un geste et qu'il les apaise d'un regard; qu'il soit le maître, le maître absolu de toutes ces âmes dont

il ne paraît être que le serviteur ; qu'il interpelle son Auditoire, qu'il le presse, qu'il l'enlace dans les chaînes d'or de son éloquence, et qu'il ne lui laisse le temps ni de réfléchir, ni de se reposer, ni de se distraire ; qu'il aille remuer au fond de ses entrailles tous les grands sentiments de liberté, de morale, de justice, d'humanité, de pitié, de vertu, qui sommeillent dans le cœur de tous les hommes ; qu'il évoque devant ces bouches béantes, devant ces yeux ardents et fixes, devant toutes ces têtes admiratives, les grandes images de la gloire, de la religion et de la patrie ; qu'il vous égare au bord des riantes prairies ; qu'il vous enchante des sons lointains de la flûte champêtre, ou qu'il saupoudre ses plaisanteries d'un gros sel ; qu'il vous apostrophe vivement et qu'il attende votre réponse ! enfin que, tour à tour poétique et coloré, jovial et sarcastique, il vous fasse entendre les bruits immenses de la cité ou les mugissements de la tempête.

Un homme s'est rencontré qui a eu cette magie, qui a eu cette puissance, et cet homme est O'Connell [1].

CHAPITRE VIII

DE L'ÉLOQUENCE OFFICIELLE

La cour de France a toujours été la plus polie et la plus galante de l'Europe. Le monarque régnait sur les hommes, et les femmes sur le monarque : Odette sur Charles VI, Agnès Sorel sur Charles VII, la Féronnière sur François I[er], Gabrielle sur Henri IV, la Montespan sur Louis XIV, la Parabère sur le Régent, la Pompadour sur Louis XV. La cour imitait le roi, la ville imitait la cour, et les provinces imitaient la ville. Les chevaliers complimentaient les dames. Les poëtes complimentaient les grands seigneurs. Les graves prédicateurs de la chaire complimentaient les cadavres des princes, sous leur suaire de velours et d'argent. Voltaire dut la moitié de sa gloire à la délicatesse chevaleresque et fine de ses flatteries. En ce temps-là, la vie élégante s'usait

[1] Voir le portrait d'O'Connell.

à trouver des formules de plaire, à saluer avec grâce, à s'écrire et à parler poliment.

Tout ce peuple d'adulateurs vint se heurter le front et se briser aux angles un peu rudes de la Révolution ; mais une nation ne perd jamais son génie, et du compliment naquit l'Adresse politique, l'Adresse aussi souple, aussi variée, aussi efféminée, aussi universelle, aussi menteuse, aussi ridicule que le compliment lui-même.

L'Adresse est un arbrisseau tout particulier au climat de France ; il y prospère, il s'y développe, il y pousse des branches dans toutes les directions et des feuilles de toutes couleurs.

Il serait impossible de nombrer les rames de papier qui ont gémi sous le poids des Adresses. Quel est, depuis soixante ans, le Français sachant lire et écrire, dont la signature ne se trouve pas au bas de quelque Adresse? Naissance de princes, avénement au trône de quelque dynastie que ce soit, mort de rois douces ou violentes, assassinat ou tentative d'assassinat, mariages de filles ou de fils de rois, victoires ou défaites, tout est bon pour les faiseurs d'Adresses ; ils ne sont pas difficiles sur le sujet.

On signe par entraînement, on signe par peur, on signe par calcul, mais on signe toujours.

Il y a dans les greffes de tous les tribunaux et dans les archives de toutes les mairies et préfectures des moules à Adresses pour toutes sortes de gouvernements légitimes et illégitimes. Les modèles n'ont pas besoin d'être expédiés de Paris, chaque fonctionnaire sait comment il doit formuler son dévouement, et, à jour fixe, les autorités se rendent dans la cathédrale pour y chanter un *Te Deum* en l'honneur de la République, de l'Empire ou de la Royauté, sauvés par la grâce du Tout-Puissant, qui veut bien, selon eux, répandre ses bénédictions sur tous les gouvernements révolutionnaires et contre-révolutionnaires, pourvu qu'ils soient triomphants.

Si la garde royale de Charles X avait culbuté dans la boue et dans le sang les héros des barricades, il n'y a pas le moindre doute qu'une pluie d'Adresses ne fût tombée sur les marches du trône. On y aurait complimenté l'auguste monarque de ce qu'il avait mis Paris en état de siége et de ce qu'il aurait fait fusiller Laffitte, Lafayette, B. Constant, Casimir Périer et une bonne partie des députés, en qualité de

traîtres à la Patrie. Le clergé de Notre-Dame, par ordre, la mitre en tête et revêtu de ses plus beaux surplis, aurait sonné sa victoire à grande volée de cloches. Les ministres d'alors l'auraient congratulé du triomphe remporté par la raison sur le désordre et par les lois sur l'anarchie. Les conseils municipaux, les conseils généraux, les chambres de commerce, éternellement fidèles, les préfets, les tribunaux, les chefs de l'armée, les députés et les pairs, de même et à toujours éternellement fidèles, auraient supplié le monarque herculéen d'écraser sous son pied l'hydre de la Presse, et de ne plus gouverner qu'avec de bonnes ordonnances, ou avec des lois d'exception qui sont bien meilleures encore.

Tout cela se serait passé à la lettre, comme je vous le dis.

Règle générale : le ciel est toujours pour celui qui réussit, c'est la morale des Adresses.

Dès que l'un de nos huit ou dix gouvernements (je dis huit ou dix comme je dirais vingt-cinq) a eu le bonheur d'échapper au complot, attentat, émeute, insurrection, conjuration, révolution, machine infernale, pétard, poignard ou coup de pistolet, on s'écrie que Dieu a sauvé la France!

Ainsi, Dieu a sauvé la France quand la République a tué la Monarchie ; Dieu a sauvé la France quand l'Empire a tué la République ; Dieu a sauvé la France quand la Restauration a tué l'Empire ; Dieu a sauvé la France quand la révolution de Juillet a tué la Restauration, sans parler des autres. Est-il possible de se moquer autant de la France? Est-il possible de se moquer autant de Dieu?

Les phrases à effet, l'*amour*, le *profond respect*, la *fidélité inébranlable* aux Républiques unes et indivisibles, aux Constitutions de l'Empire, aux Chartes octroyées, aux Actes additionnels et aux augustes Dynasties, ainsi que le *dévouement sans bornes*, jouent un très-grand rôle dans les Adresses. Le genre d'Adresse l'exige absolument. Il n'y a même pas d'Adresse sans ces mots sacramentels.

De leur côté, les vingt-cinq gouvernements félicités s'habillent tous des mêmes robes et chaussent les mêmes cothurnes dans le même vestiaire, et ils montent devant les mêmes spectateurs sur les mêmes planches. On se drape tantôt comme un pontife de l'Être suprême, tantôt comme un président du Directoire, tantôt comme un consul de

la République, tantôt comme un Empereur romain, tantôt comme un père du Peuple. On pose la main sur son cœur, en disant qu'on n'a vécu que pour la prospérité de la France ; que l'on n'aspire, comme Cincinnatus, qu'au repos des champs ; que le trône est un fardeau bien lourd, et que les exécrables factions ne vous laissent pas dormir. Bonaparte annonçait qu'il était prêt à abdiquer le Consulat, tandis qu'il rêvait d'être Empereur. Un autre, avec les yeux au ciel, parlera de son douloureux sacrifice, tirera trois longs gémissements du fond de sa poitrine et se laissera archidoter. Cela fait, on se mêle familièrement les uns aux autres, on se serre les mains, on se prodigue les plus aimables sourires, on s'attendrit et les larmes du bonheur public coulent de tous les yeux. Mais combien de fois, en rentrant dans leur cabinet, sujets féliciteurs et princes félicités ne se sont-ils pas pris à rire de la comédie qu'ils venaient de jouer [1] ?

N'importe, on recommence. Est-ce que l'on ne représente pas sur les Boulevards cent fois de suite la même pièce ? Sans cela, que deviendraient les acteurs, et le théâtre, et les manteaux, et les coulisses, et les spectateurs, et l'argent ?

A toute force, un président, un roi, un consul, un empereur, pourraient se contenter de régner sans gouverner ; mais se passer de parler, non pas ! Un avocat parle, un député parle, un universitaire parle, toute brute parle, et le roi ne parlerait pas ! Mais la langue se soulève à cette idée ! mais la Charte violerait la nature ! On s'est donc arrangé de manière à ce que le Directeur de la chose, quel que fû son nom, sa dynastie et sa toque, débitât son discours d'ouverture couramment, une fois l'an, en public. C'est une besogne dont il s'acquitte ordinairement de la meilleure grâce du monde, le chapeau sur la tête devant les représentants du peuple souverain, ce qui n'est peut-être pas très-respectueux, et entouré de militaires éperonnés, ce qui n'est peut-être pas très-constitutionnel.

Les pronoms *mes* sujets, *mon* armée, *ma* marine, *mon* gouvernement, *mon* trésor surtout, ornent de leurs gracieux possessifs l'éloquence de la Couronne. S'il arrive qu'elle se contredise incompara-

[1] Historique.

blement d'année en année et d'un discours à l'autre, il n'y faut pas faire la moindre attention ; car ce sont des ministres différents de noms, de dates, de caractères, de plans, d'opinions, de conduite, qui parlent par la même bouche, et quelle bouche! une bouche royale. Tout passe par là : aujourd'hui la paix, demain la guerre, tantôt des dotations, tantôt des apanages. Droit commun et monopole, religion et philosophie, liberté et censure, un discours de la Couronne souffre tout et promet tout, excepté la diminution des impôts; par exemple, il n'y a aucune variante à espérer sur ce point-là. Discours de première année, de l'argent! Seconde année, beaucoup d'argent! Troisième année, encore plus d'argent! et ainsi de suite, sans qu'on en prévoie la fin. C'est là le fond propre, le fond solide et massif, le fond métallique des discours de la Couronne. Le reste n'est que broderies et enjolivements, plus ou moins littéraires.

Les Adresses des Chambres, en réponse au Discours de la Couronne, ne sont que des joutes parlementaires devant les ambassadeurs de l'Europe et les belles dames de la Galerie. Chacun des rhétoriciens qui entre en lice se croit obligé d'épancher, à propos des affaires étrangères et des affaires intérieures, tout ce qu'il a sur la conscience; et comme il n'a pas parlé de six mois, qu'il a soif de parler, qu'il veut parler, qu'il parlera et qu'il parle, il fait durer le plaisir, moi auditeur j'en sais quelque chose, le plus longtemps qu'il peut. Dès que le premier inscrit sur la liste de ces jouteurs a débité sa pièce d'Éloquence, agité sa langue et ses bras, et sué abondamment sous sa toge, il passe au vestiaire, change de robe, et s'en va sans plus songer à ce qu'il vient de dire. Et puis, un autre recommence le même manége, et puis un autre après celui-ci, et un autre encore après celui-là ; si bien que les minutes, les heures et les jours se perdent à mêler, brouiller et troubler l'eau de la question la plus claire. Cela fait, et lorsque la dernière parole vient de tomber, le Président de la Chambre colle sur la vitre, avec quatre pains à cacheter, le Discours de la Couronne, d'où chacun s'approchant peut lire ce qui suit :

« Messieurs, j'ai la joie de vous annoncer une bonne nouvelle, et je puis me féliciter hautement avec mes chers et féaux sujets, de ce que les finances de mon royaume sont dans le meilleur état; de ce

que les recettes surpassent de beaucoup les dépenses, et de ce qu'au moyen d'un emprunt de quelques centaines de millions tout au plus, nous pourrons dorénavant, chaque année, faire face, avec la plus grande économie possible, à toutes les éventualités. »

Sur ce, le Président, tenant le papier d'Adresse entre le pouce et l'index, décalque à l'envers sur la vitre le Discours de la Couronne, et donne ensuite lecture à la Chambre du paragraphe ainsi retourné :

« Sire, nous avons la joie d'apprendre votre bonne nouvelle, et nous nous félicitons hautement avec Votre Majesté, de ce que les finances de votre royaume sont dans le meilleur état ; de ce que les recettes surpassent de beaucoup les dépenses, et de ce qu'au moyen d'un emprunt de quelques centaines de millions tout au plus, vos chers et féaux sujets pourront vous aider, chaque année, à faire face, avec la plus grande économie possible, à toutes les éventualités. »

La même cérémonie se répète au fur et à mesure de chaque paragraphe, non sans accompagnement de commentaires, gloses, scolies, disputations et périphrases, et c'est après qu'on a perdu quinze jours de la sorte, qu'on s'aperçoit que, pour en finir, il ne fallait qu'un quart d'heure [1].

Au demeurant, si le Gubernatif parlementaire n'avait pas, de temps à autre, à offrir de ces divertissements-là, avec quoi voulez-vous donc qu'il amusât le peuple le plus spirituel de la terre ?

N'oublions pas d'ailleurs, et ceci est plus sérieux, que les fameuses Adresses de Mirabeau et de Royer-Collard ont, à quarante ans de distance, renversé les monarchies de Louis XVI et de Charles X. On s'y est pris pour cela, il est vrai, avec la politesse la plus exquise et avec des respects inimaginables ; tant il y a que la forme ne gâte jamais le fond !

Il ne faudrait pas croire que cette manie gauloise, cette déman-

[1] Voir tous les discours de la Couronne, toutes les adresses et toutes les discussions des Chambres.

geaison de parler qu'éprouvent nos Pharamonds de toutes les races, se puisse satisfaire avec un seul discours d'ouverture. On a été jusqu'à prétendre que, s'il y a eu quelquefois deux sessions législatives dans la même année, c'était uniquement pour fournir à la Couronne deux occasions solennelles de parler, et même que, si la Charte de 1814 a divisé le Parlement en deux Chambres, ça avait été pour que la Couronne eût l'agrément de faire deux réponses aux deux Adresses des Pairs et des Députés. Je ne pourrais vous dire, au vrai, ce qui en est; cependant je ne serais pas surpris qu'un sens aussi profond n'eût été caché dans la Charte.

Il n'y a rien de plus ordinaire, on le sait, que les dîners, les bals, et les festoieries de la Cour. Mais vivent ses galas représentatifs, où l'on ne consomme que des paroles! Comme il y a dans le calendrier Grégorien certains jours fériés où l'on peut louer Dieu plus particulièrement, il y a aussi dans le calendrier du Château certains jours officiels où cette grande envie de pérorer peut se mettre à l'aise et s'en donner pour tout le surplus de l'année[1].

Ces jours-là, tous les Corps constitués se présentent devant le pieux monarque, entre la messe et vêpres, et ils défilent processionnellement. A mesure que l'huissier de service les appelle, le doyen de chaque Compagnie tire de dessous sa souquenille une cassolette d'or, y brûle quelques grains d'encens, salue et se retire. Autant de Corps, autant d'Adresses; autant d'Adresses, autant de Réponses. Le sténographe recueille dans un pan du manteau royal toute cette moisson d'éloquence. Ce sont là les plus grands jours de la monarchie!

Le premier de l'an surtout, ô le beau jour! à peine le coup de midi a-t-il sonné, que la nation officielle se chausse, se coiffe, s'attife, s'enlumine, se compose un visage, marmotte entre ses dents la répétition de quelque mensonge, et, les pieds gelés, la tête nue, escalade les degrés et inonde les vestibules du Château.

Un étranger qui assisterait à ces réceptions solennelles, où se sont traînés et salis tant d'habits, de robes et de consciences, croirait que le pays de France est le plus heureux, le plus uni, le plus florissant

[1] Allusion aux réceptions officielles du temps qui n'est plus jusqu'à ce qu'il revienne, ne fût-ce que pour cela.

et le mieux gouverné de la terre. Les princes y sont toujours des héros et de grands rois. Ils ne respirent, jusqu'à ce qu'ils tombent du trône, que pour le bonheur et la gloire du peuple français. Les finances, qui, dans le budget, succombent lugubrement sous le poids des charges et des dépenses, ne se présentent devant le monarque qu'en costume de fête et comme un rentier qui ne doit rien. Les factions ont été à jamais vaincues et désarmées par la force du Gouvernement dans l'année qui vient de s'écouler, sauf à recommencer dans l'année courante, pour être encore une fois à jamais désarmées et vaincues par la force du même Gouvernement. Le corps diplomatique proteste de son désir d'une paix immuable, au moment même où il manœuvre sourdement pour la troubler. Le monarque a-t-il un fils, on fait des vœux pour cet illustre guerrier. En a-t-il deux, trois, quatre, on les place tous quatre, chacun sur son piédestal, au temple de Mémoire. Que n'a-t-on pas dit du héros du Midi, du vainqueur du Trocadéro, du pacificateur de l'Espagne, du duc d'Angoulême enfin? A peine se rappelle-t-on aujourd'hui que ce Dauphin tant complimenté ait vécu. Ce que c'est que la gloire?

Tous les princes en veulent cependant, de la gloire! c'est apparemment le besoin des grands cœurs, et tous les princes, comme on sait, ont de grands cœurs. Les princes d'après la Révolution n'ont pas, sous ce rapport, dégénéré des princes d'avant la Révolution, car ils veulent comme eux de la gloire, et si les organes respectueux des corps de leur État ne leur en accordaient pas dans les Adresses, ils en obtiendraient du moins dans les Réponses, de la reconnaissance royale et paternelle, toujours, entendons-nous bien, sous le contre-seing responsable des ministres.

Et le second jour de l'an, quand le sac aux harangues est encore plein de la veille, est-ce qu'il ne faut pas le vider? Est-ce qu'il n'y a pas encore à prononcer des discours? Mon Dieu, quand finiront-ils donc avec tous leurs discours? Il faut que le roi se tienne sur ses jambes, pour entendre le grand-maître de l'Université qui parle après le président du Tribunal, et le chancelier de l'Institut après le président, et le Préfet après le chancelier, et le Général après le préfet, et l'Archevêque après le général. Quand finiront-ils donc avec tous leurs discours, mon Dieu, mon Dieu!

Les Adresses officielles sont à jour et heure fixes. Mais point de jour, point d'heure, point de limites pour les Adresses spontanées. Sitôt qu'une nouvelle du Château, heureuse ou malheureuse, vraie ou fausse, s'ébruite, on voit des députés officieux, le poil hérissé, l'œil en feu, courir çà et là dans les couloirs du Palais-Bourbon, se parlant à eux-mêmes et jetant des cris inarticulés : Une Adresse ! vite une Adresse ! Où sont les questeurs ? où est le président ? allons au Château ! Ils marchent, se démènent, s'étouffent, et chacun, sans s'enquérir à peine de quoi il est question, prend son rang d'escorte pour montrer du dévouement.

Je ne m'étonne certes pas que tous ces braves députés, fonctionnaires en titre ou en espérance, se fassent voir si empressés et si reconnaissants; c'est fort juste. Puis, ils disent qu'ils représentent la Nation, je le veux bien encore, jusqu'à preuve contraire.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que ces Adresses à la course produisent toujours deux bons effets. Cela prouve d'abord qu'on a du zèle et qu'on aime son roi, et ensuite que ceux qui ne vous imitent pas sont des factieux tout au moins, si ce n'est des républicains. Se servir soi-même et nuire à ses adversaires, ce n'est pas là, vous l'avouerez, être si maladroit.

Dans ces circonstances graves et solennelles, le *Moniteur* a soin de dire que les Chambres sont allées en masse porter au Château l'expression profonde et sentie de leur joie ou de leur douleur, le tout selon la nature de l'événement en question. Si, au contraire, les Chambres en masse, sortant de leur Palais, allaient s'adresser à la Couronne pour lui demander le changement de ses ministres, le *Moniteur* ne les appellerait plus alors les Chambres fidèles, mais les Chambres séditieuses, et les sentinelles, barrant la porte d'entrée, leur crieraient : Halte-là ! on ne passe point !

On ne manquerait pas de dire que ce sont des individus attroupés qui délibèrent hors du siége et des termes de leurs attributions, et qui accourent pour imposer à la Couronne leurs fantaisies passionnées et tyranniques. Ainsi, lorsqu'on vient louer, tout est bien, tout est légal, et lorsqu'on vient blâmer, tout est mal, tout est illégal. Qu'en sait-on ? c'est peut-être encore là une des conséquences de la Charte-Vérité [1].

[1] La charte d'alors, la charte bâclée; car la constitution d'aujourd'hui, c'est bien différent !

Mais les Adresses que le *Moniteur*, dans ses longues colonnes, enregistre avec le plus de complaisance, ce sont celles de la Garde nationale et des Conseils municipaux, et en voici la raison. Quand les corps de l'État nommés par le pouvoir, payés par le pouvoir, avancés par le pouvoir, décorés par le pouvoir, louent le pouvoir, on dit : Mais cela est tout naturel! Au lieu que, lorsque c'est la Garde nationale et les Conseils municipaux ou généraux qui congratulent, on dit : Voyez donc la spontanéité flatteuse de ces corps indépendants! cela ne part-il pas d'un cœur naïf, d'un cœur pénétré? oh! que c'est bien de la vraie joie que celle-là! ou, oh! que c'est bien de la vraie douleur!

Il faut dire, en revanche, que si la Garde nationale veut regimber, on lui ferme la bouche, et que, si elle insiste, on la dissout. Il en est de même des Conseils municipaux ou généraux, c'est ainsi que les compensations s'établissent.

Les louangeurs officiels voudraient bien que je citasse leurs noms, professions, phrases et domiciles; je ne demanderais pas mieux, mais, en vérité, la pancarte serait trop longue.

Je ne saurais cependant m'empêcher de payer un juste tribut d'hommages à messieurs les employés salariés par le Gouvernement. Je reconnais avec plaisir qu'ils ont toujours été fidèles à cette grande et belle maxime : Celui qui paie doit être loué par celui qui est payé. Aussi, quoique notre malheureux pays ait traversé, depuis près de quatre-vingts ans, les régimes les plus opposés l'un à l'autre, de nom, de forme, de principes et de conduite, les employés n'ont jamais manqué d'assurer chacun de ces tristes gouvernements qu'il était toujours le meilleur des gouvernements possibles, qu'il faisait le bonheur de la France, qu'il devait lever sa massue et terrasser les factieux, et que, s'il succombait, la Patrie, frappée d'un coup mortel, s'engloutirait avec lui dans la tombe. Je n'ai rien à dire là-dessus, si ce n'est que messieurs les employés devraient bien se contenter de se rendre exactement à leurs bureaux, à dix heures précises du matin, pour n'en sortir qu'à quatre de relevée.

Quant à messieurs les juges congratuleurs, je crois qu'il y a dans la Charte un certain article 48 qui leur enjoint de rendre la justice de toutes les forces de leur âme, sans désemparer et à chaque mi-

nute du jour, et il me semble avoir entendu dire qu'il y avait aussi de par le monde une foule de justiciables qui aimeraient tout autant voir messieurs les juges se mettre à juger leurs petits procès, que de s'en aller balayer, des plis de leur simarre rouge ou noire, les antichambres des Tuileries. Personne assurément ne doute du zèle de messieurs les juges pour la recherche et la punition des crimes, ni de leur inaltérable dévouement à la personne du prince; car tous les princes légitimes ou illégitimes, les princes nés sur le trône, de même que les princes nés fort loin du trône, ont subi tour à tour les hommages sincères et traditionnels de l'inaltérable dévouement de messieurs les juges. L'histoire est là pour condamner celui qui en douterait.

Au surplus, ce qu'il est bon d'apprendre aux Anglais aux Espagnols, aux Russes, aux Prussiens, aux Autrichiens, aux Badois, aux Bavarois, aux Wurtembergeois, aux Hessois et aux Mecklembourgeois, et ce qui n'est pas le côté le moins comique des Adresses officielles, c'est que l'Institut de France, l'Université, le Clergé, la Garde nationale, la Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour royale, la Chambre des députés, la Chambre des pairs, la Chambre de commerce et toutes les Chambres possibles ne savent pas, en entrant au palais des Tuileries, le premier mot de toutes les jolies choses que l'orateur de chaque Corps va débiter en leur acquit. Par exemple, ce robin fourré et toqué roucoule, au nom de la magistrature, une idylle fleurie, absolument comme Céladon parlerait à Amaryllis. Ce gros major tire sa flamberge oratoire et s'escrime de tierce et de quarte au nom des troupiers, contre l'hydre de l'Anarchie. Ce grand-maître de l'Université sonne, en faux-bourdon, la cloche d'alarme et sangle des coups de martinet dans les jambes des professeurs barbus qui l'accompagnent. Ce chancelier de l'Académie française estropie la grammaire, et ce Président de la Chambre tord le cou à la Charte, comme il ferait d'un poulet. Mais ne croyez pas que les membres de toutes ces illustres compagnies qui s'en reviennent des Tuileries au logis, grommelant entre leurs dents et sous leur rabat, en veuillent tant à l'orateur parce qu'il a parlé en leur nom sans les consulter, ou parce qu'il a mal parlé; oh! pas du tout, c'est uniquement parce qu'il a parlé tout seul; car ils sont aux regrets de n'avoir pu parler tous à la fois.

On dirait vraiment que les rois constitutionnels, les deux Chambres, les cinq classes de l'Institut, les audiences de rentrée, les oraisons funèbres de la Chaire, les Cours d'assises, les baptêmes et mariages de princes, les banquets patriotiques, les comices agricoles, les revues de la Garde nationale, les théâtres et les enterrements, n'ont été inventés tout exprès, dans notre bon pays de France, que pour les réjouissances et les galas de la parole. Un vent de babil souffle de tous les points de l'horizon sur notre peuple sensible, volage, oublieux et charmant, et il emporte dans son tourbillon le droit, la logique et la vérité.

Non, il n'y a pas dans les quatre parties du monde de peuple plus complimenteur que le mandarin gaulois, si ce n'est peut-être le chinois. On passerait à un singe les manches de l'habit royal, qu'à l'instant même la tourbe des fonctionnaires titrés, brodés, dorés, enrubanés, se précipiterait, les lèvres palpitantes de louanges, aux pieds de Sa Majesté l'Orang-Outang.

Non, il n'y a pas de scélérat sur le trône, de prince à la bavette, de tyran légitime, d'usurpateur régnant, de septembriseur coupe-tête qui, à l'occasion et dans les bons moments, n'ait été loué et reloué, pour être ensuite, le cas échéant, ramené et traîné des catafalques du Panthéon aux gémonies de l'égout.

Non, il n'y a pas de pays où l'on ait fait plus abus en prose et en vers du panégyrique, de l'hyperbole et de l'apothéose. A entendre les sots de l'Institut, tous les académiciens sont des célébrités ; à entendre les prostituées de la ville et de la cour, toutes les maîtresses des rois sont des femmes d'une exquise vertu ; à entendre les courtisans, tous les princes blonds ou bruns sont un peu au-dessus de Napoléon ; à entendre les chambriers du Palais-Bourbon, tous les députés sont des martyrs intrépides de la liberté ; à entendre les chambriers du Luxembourg, tous les pairs de boutique sont des grands seigneurs ; à entendre les gens d'Église, tous les prélats sont des petits saints ; de telle sorte que nous aurions tous la jubilation de vivre dans un pays de vierges, de génies, de héros, de grands hommes et de bienheureux.

Le pérorer gagne de proche en proche, il m'éblouit la vue, il m'assourdit les oreilles. Où fuir ? où me cacher ?

Bon! voilà que ce sérieux magistrat m'entraîne à la suite de sa compagnie. Il gravit le perron du pavillon de Flore, et se prosternant devant un marmot de trois ans, il lui dit : « Nous venons d'apprendre de votre bonne, avec la plus extrême sensibilité, que vous aviez eu cette nuit la colique. Ah! Monseigneur, vous serez un jour le plus grand prince de la terre! » A quoi l'enfant demande, en pleurant, pourquoi l'on ne veut pas lui rendre son polichinelle [1].

Où courent ces jardiniers politiques et champêtres de la Société d'horticulture, avec leur pot de dalhias à la main? Ils vont piteusement offrir au roi leurs félicitations congratulatoires et lacrymatoires. Et que répond le roi? Le roi, embarrassé d'un cas si nouveau, et il y a de quoi l'être, répond avec une présence d'esprit admirable, que l'Adresse de ces jardiniers est la *meilleure consolation* qu'il puisse recevoir. Avouez que ce n'est pas trop mal s'en tirer [2].

Où vont ces jeunes filles avec leurs corbeilles de roses et de lauriers! A genoux, profanes qui foulez la terre sainte des morts! Oyez cette oraison funèbre où l'on vous parle du néant de la vie et du mépris des grandeurs! Venez, hommes superbes, qui êtes encore férus de la vaine gloire, venez, approchez tous, et lisez sur le marbre, en lettres d'or, cette Adresse funéraire si belle dans sa simplicité et qui dit tout : Ci-gît un Épicier [3]!

Quel est cet autre épicier qu'une centaine d'électeurs patentés viennent de nommer député de la France? Comment? encore à celui-ci une Adresse de félicitation! et que va-t-on lui dire? Le Municipal en écharpe s'avance, et se découvrant : « Monsieur, grâce à la recommandation de Son Excellence le ministre de la Police dont vous êtes le fournisseur à juste prix, nous venons de vous choisir pour représenter la France en général et le commerce de l'épicerie de notre localité, en particulier. Lorsqu'il s'agira des grands intérêts de la France, ne perdez pas de vue, Monsieur le député, ah! ne perdez

[1] Historique.
[2] Historique.
[3] Cimetière du Père-Lachaise.

jamais de vue le clocher de votre endroit. Le clocher, c'est la Patrie !

« — Oui, mes amis, mes braves électeurs, répond le fournisseur du ministre, la Patrie, c'est le clocher! Je suis Français, mais je suis épicier avant tout, et dans les grandes comme dans les petites occasions, je le ferai bien voir [1]. »

La Pairie, elle, qui ne peut pérorer avec les électeurs de compte à demi, puisque c'est le ministre tout seul qui contre-griffe ses nominations après un bon déjeuner, prend largement sa revanche dans le genre de l'Oraison funèbre. Il n'y a pas de pair ou de sénateur défunt qui, malgré l'obscurité de ses faits et gestes, puisse se flatter d'échapper aux stigmates de l'ovation posthume. Et ne croyez pas que le panégyriste luxembourgeois, pour soulager sa douleur, aille chercher son mort sous l'ombre pieuse des cyprès et des tombeaux. Il faut à sa parole l'éclat du jour et de la gloire, et c'est devant la Chambre du Luxembourg, en pleine audience, qu'il s'exprimera à peu près de la sorte :

« Très-illustres et très-affligés collègues, permettez-moi de raconter devant Vos Seigneuries la solennelle et resplendissante vie du comte Chopart, très-haut et très-noble membre de notre illustre assemblée. Il naquit dans un village, d'un villageois. Il fut nourri au sein ou au biberon, mais je dois dire que là-dessus les historiens ne sont pas bien d'accord, et il apprit à lire chez le maître d'école. Il fut ensuite, pendant vingt ans, greffier, receveur, ou apothicaire. Après quoi, on le nomma député, et après quoi, dignitaire de céans; il prêta serment à Louis-Philippe, après l'avoir prêté à Charles X; il vota pour M. Guizot, après avoir voté pour M. Thiers, et ainsi de suite; enfin il mourut après avoir vécu. Homme étonnant, que la terre te soit légère [2]! »

Ah! par exemple, j'allais faire ici une belle étourderie! J'oubliais net les Mercuriales de rentrée, autre variante de l'Éloquence officielle. Je sais bien que tout homme qui se mêle d'écrire, et moi donc! nous avons mille raisons de ne pas nous brouiller avec Messieurs les gens

[1] Voyez les discours après les élections.
[2] Voyez les éloges des pairs morts et des sénateurs qui ne vivent plus.

du roi, et je proteste que j'ai pour leur élocution fourrée, tous les respects qu'on peut avoir.

Il y a dans les homélies de Messieurs deux sortes de langage : l'un pour le public, l'autre pour les initiés.

Réquisitorius joue à merveille ce double rôle, et lorsque, après les ides de novembre, viennent les grandes rentrées de la magistrature et du barreau, Réquisitorius enfonce intrépidemment son bonnet carré jusqu'aux deux oreilles, et, retroussant ses manches, il commence ainsi son petit discours à partie double :

(*Tout haut.*) « Avocats! membres de cet Ordre illustre, aussi pur que la vertu, aussi ancien que la société, aussi nécessaire que la justice, vous êtes sans doute les plus désintéressés de tous les mortels qui peuvent avoir affaire aux veuves et aux orphelins. »

(*Tout bas.*) « Cela n'empêche pas, vous entendez bien, Avocats, que les plus huppés de la Basoche n'amassent très-légitimement, sur la fin de leurs vieux jours, deux ou trois millions, à force de ne rien prendre, et je les en félicite d'autant plus que je voudrais bien, quant à moi, pauvre substitut, être à leur place. »

(*Tout haut.*) « Avocats! vous êtes tous, chacun le sait, et surtout depuis la révolution de Juillet, de Février, de Décembre, et autre, vous êtes tous inaccessibles à la faveur et à l'ambition. Vous vous renfermez dans votre état, et votre modestie répand son parfum, comme la violette à l'ombre des grands bois. »

(*Tout bas.*) « A la vérité, on rencontre beaucoup de ces violettes en petits paquets sur les perrons de chaque ministère, et je vois avec plaisir que tous les salons du pouvoir en sont embaumés. »

(*Tout haut.*) « Avoués, à vous maintenant, Avoués! soyez fermes, exacts, ponctuels et vigilants dans la manutention de la procédure, et ne grossoyez de rôles que ce que le sac aux plaids en peut contenir. »

(*Tout bas.*) « Quand je vous fais cette recommandation-là, Avoués! vous comprenez que c'est pour vous engager seulement à ne pas tondre trop près de la peau le lainage de vos brebis; les temps sont durs, les charges sont coûteuses, et vous ne devez pas

mettre en oubli l'art consommé des vieux procureurs qui savaient si bien engraisser et nourrir les petits procillons. »

(*Tout haut.*) « Et nous, Magistrats! soyons aussi intègres, aussi tempérants, aussi vertueux que le furent nos pères qui restaient au logis, et qui se contentaient de juger comme de vrais Dandins. »

(*Tout bas.*) « Je n'ai pas besoin, doctes et intelligents confrères, de vous prier de ne pas prendre mes paroles à la lettre, et, en effet, de quoi servirait que la vapeur fît tourner les ailes des bateaux, ou que les locomotives nous emportassent dans l'espace avec la rapidité de la flèche, si nous n'en profitions pas comme tout le monde pour quitter notre ville et pour suivre le grand chemin de la place Vendôme? C'est à la Chancellerie, c'est dans les salons du ministre, et là seulement, que nous pourrons faire connaître les rares mérites dont la nature et l'ambition nous ont si magnifiquement pourvus. C'est là que les bons services que nous rendrons nous mèneront aux bons traitements, et ce n'est qu'avec de bons traitements, vous le savez mieux que moi, doctes et intelligents confrères, qu'on peut faire de bonnes maisons! »

Je ne dirai mot de ces municipaux endimanchés, de ces préfets brodés, de ces vierges pudibondes, qui se coulent entre les chambellans, les valets, les cochers et les nourrices des principicules, et qui, au risque d'être écrasés sous les roues de la voiture, se prosternent dans l'adoration et dans la poussière. Hélas! combien j'en ai vu de ces carrosses royaux, naguère tirés à bras d'hommes et jonchés de fleurs, s'en aller ensuite couverts d'imprécations et de boue, par les routes solitaires de l'exil [1]!

Singulière nation qui se met aux genoux de ses rois, à moins qu'elle ne les tue, et qui se dit souveraine, à moins qu'elle ne se passe elle-même au cou la bride, le mors et les grelots!

Et vous, me dira-t-on, n'auriez-vous pas, impitoyable censeur, à vous confesser en votre nom, ou au nom des vôtres, de certains péchés d'éloquence officielle que commet, à sa manière, l'Opposition

[1] Voyages triomphants et exils désolés de Napoléon, de Charles X, Louis-Philippe et suivants.

extra-parlementaire ? — Sans doute, et vous voulez parler apparemment des Banquets patriotiques ! Eh ! pourquoi ne dirais-je pas, avec la franchise d'un homme qui n'est le courtisan de personne, qu'il y a eu certains banquets ridicules, d'où un parlage effréné bannissait la cordialité et l'effusion des sentiments, la vérité des principes, la certitude des résolutions, la décence du maintien, le respect de la langue et le discernement opportun et judicieux des besoins, des intérêts et des vœux du pays [1] ?

J'aime assez cependant les Banquets patriotiques, pourvu que l'on n'y soit ni trop étouffé sous les rayons plombants de la canicule, ni trop battu au visage par la pluie et le vent de bise ; que les clarinettes y jouent d'accord ; que l'on vous dise au juste avec qui vous êtes, et un peu de quel objet on va s'occuper ; que chaque convive, après boire, ne monte pas tumultuairement sur un escabeau, au milieu des pots et des bouteilles, pour m'apprendre comme quoi, bien avant la naissance du monde, tous les hommes étaient égaux et frères, et comme quoi, du temps du déluge et même depuis, les ministres ont pressuré les laboureurs et les ouvriers pour se faire bâtir de beaux palais de marbre, entretenir des maîtresses, caracoler au bois de Boulogne, et lamper du champagne mousseux. Est-ce que nous ne savons pas tout cela et de reste, et qu'est-il nécessaire d'aller porter des toasts gloutons et vineux :

A la tempérance des Spartiates, dont les Rois et les Éphores se seraient léché les doigts avec les miettes et coulures de nos banquets patriotiques ;

A la misère des prolétaires, qui se morfondent en guenilles à la porte, et qui n'ont le bonheur d'entendre ni le son de votre argent ni celui de vos discours ;

Au travail, qui était bien mieux organisé, à ce qu'on prétend, sous le patriarcat de Noé, quand le bonhomme sortit de l'Arche ;

A Brutus et à Cassius, meurtriers de César, aristocrates fort entêtés de leur patriciat, usuriers et prêteurs à la petite semaine, maîtres et fouetteurs d'esclaves, et qui ne se seraient pas dégantés pour donner des poignées de main aux portefaix de Rome ;

[1] Discours et toasts des banquets patriotiques.

A la persévérance politique, dont tous les fonctionnaires qui ont traversé la monarchie de Louis XVI, la République, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, les Cent Jours, la Caroléiade, la Philippide et le reste, nous fournissent les plus intéressants exemples ;

A la rotondité du budget, qui finira par crever d'une indigestion d'or ;

A la gloire de la France, qui brille d'un si vif éclat depuis les sables d'Alexandrie jusqu'aux rivages de Buenos-Ayres et de la Cochinchine.

A des religions nouvelles qui, pour ne pas trop heurter les préjugés du peuple, pourront bien lui permettre d'adorer Dieu, pourvu toutefois qu'à cette époque il y ait encore un Dieu !

A des sociétés nouvelles, où il n'y aura plus de pauvres parce que tout le monde y sera riche, où il n'y aura plus de serviteurs parce que tout le monde y sera maître, et où il n'y aura plus de Code pénal, de prisons et d'échafauds, parce que tous les hommes y seront innocents et vertueux ;

A des constitutions nouvelles, et si nouvelles qu'elles vivront chacune plus de dix-sept ans, treize jours, vingt-deux minutes, quatre secondes, et qu'elles ne dévoreront pas, l'une dans l'autre, plus de cinquante-trois ministres ;

A des Électeurs, si désintéressés et si peu exigeants que chacun d'eux ne demandera pas au député de son choix plus d'une grande route, d'un chemin de fer, d'une rivière, de trois ponts, de quatre jugeries de paix et de six bureaux de tabac.

N'omettons pas, en finissant, une remarque essentielle et de la dernière importance, c'est que, d'ordinaire, un patriote banqueteur ne va festiner que pour la satisfaction des cinq sens parfaitement complets dont le Créateur l'a doué, et il ne lui suffit pas de bien boire et de bien manger, il faut encore qu'il voie, qu'il touche et qu'il entende le héros de la fête, car où n'y a-t-il pas de héros ? et si ledit héros, ayant mal à la gorge ou à l'orteil, s'avisait de ne point parler, les banqueteurs désappointés ne manqueraient pas de dire que, s'ils avaient su cela, ils n'auraient pas payé leur écot de trois francs cinquante centimes; qu'il ne valait pas la peine de se déranger pour

ne pas même voir le bout du nez de leur héros, ne pas lui toucher dans la main, et ne pas ouïr un mot de sa bouche ; qu'on ne leur en a pas donné pour leur argent, et qu'une autre fois on ne les y reprendra plus.

Décidément, la France est le pays des Adresses.

Il y a eu des Adresses où l'on a dit au Peuple : Affligez-vous et pleurez ! comme si la douleur nationale se commandait à l'administration des pompes funèbres, avec les larmes d'argent et les chevaux empanachés ! celles-là sont officielles.

Il y a eu des Adresses où l'on a dit à Dieu : Nous venons de tuer à coups de sabre ou de canon une grande quantité d'hommes ; Saint des saints ! exaucez nos vœux ! celles-là sont impies.

D'autres où l'on a dit au Parlement : Coupez avec le glaive la tête de nos ennemis ; celles-là sont atroces.

D'autres où l'on a dit au Pouvoir : Vous voyez notre dévouement ; celles-là sont intéressées.

D'autres où l'on a dit à un Prince : Vous êtes plus qu'un homme ; celles-là sont serviles.

D'autres où l'on a dit à des princesses aussi brunes que laides : Vous êtes plus blanche que le lis de la vallée et votre haleine a le parfum des roses ; celles-là sont simplement ridicules.

Mais ce qui est plus ridicule encore, c'est de vouloir, dans une Adresse, faire accroire à un monarque sensé toutes sortes de choses nouvelles et surprenantes dont il se serait douté assurément moins que personne ; par exemple, qu'il guérit des écrouelles ou du choléra; qu'il est digne d'être membre de l'Institut ; qu'il dore les moissons ni plus ni moins que le soleil, et qu'il fait, comme la rosée du ciel, pousser les herbes des prairies et les champignons. S'il est guerrier, qu'il a de la gloire ; s'il est pacifique, qu'il a du génie ; s'il est prodigue, que l'économie est un vice ; s'il est avare, que la lésinerie est une vertu ; s'il est célibataire, que la nation ne lui survivra pas ; s'il a des enfants, que sa dynastie se perpétuera jusqu'à la consommation des siècles ; s'il est malade, que sa santé n'a jamais été plus florissante, et s'il est près d'expirer, qu'il est immortel [1].

[1] Historique, historique et mille fois historique.

Détestables flatteurs, race empestée, vous perdrez avec vos Adresses tous les gouvernements faibles et parleurs que vous servirez !

Oui, si les hommes graves de l'Europe se moquent de nos discoureurs, tant grands que petits ; si la masse des locutions vicieuses, des redondances, des périphrases, des *qui* et des *que* bons à retrancher dans les harangues des adressiers, effraye l'imagination ; si ces lieux communs, si cette fade rhétorique ont remplacé les réponses pleines de sens et de précision de Napoléon et de Louis XIV ; si leur lecture est la plus lourde, la plus verbeuse, la plus filandreuse, la plus empâtée, la plus fastidieuse, la plus monotone, la plus assommante de toutes les lectures ; si les casiers de l'imprimerie, si les cylindres de la presse à vapeur, si les rayons des bibliothèques plient et se rompent sous le poids de leur volume, ce n'est pas aux empereurs et aux rois, plus ou moins constitutionnels, qu'il faut s'en prendre, mon Dieu ! c'est au babil étourdissant, c'est aux exigences, à l'importunité de la Nation officielle et complimenteuse.

J'admire, au contraire, que des princes tantôt légitimes, tantôt usurpateurs, tantôt mixtes, dont ce n'est assurément pas le métier ni le talent d'être orateurs, soient doués d'une assez prompte fluidité de parole, d'une assez merveilleuse patience, pour lutter contre le flot de tant de félicitations. J'admire, j'admire fort qu'on puisse répéter à tout venant les mêmes phrases, avec tout autant d'onction et de facilité que l'on marmotterait l'oraison dominicale ; qu'on puisse se tenir sur le même pied, sans broncher, pendant des heures entières ; qu'on puisse remuer mécaniquement, un jour durant, les deux attaches de sa mâchoire, sans se désarticuler ; qu'on puisse, sans fermer les yeux, sans tomber de sommeil, voir passer devant soi tant de travestissements, de visages plâtrés, de dos cintrés et de courbettes. Mais il y a des grâces d'état ! Heureusement, la Providence veille sur la France et sur ses gouvernements royaux, républicaux, directoriaux, impériaux, nationaux, antinationaux, et il faut espérer qu'après avoir triomphé de tant de conjurations, ils sauront bien, à la fin, triompher de tant d'Adresses !

Quand les héros de Juillet eurent brûlé leur dernière cartouche, on s'interrogea avec anxiété et l'on se demanda : Eh bien, qu'allons-

nous mettre à la place de ceci? Qui osera se dévouer et qui nous fera des discours? Le duc de Bordeaux lit à peine couramment. Le duc de Reichstadt nous haranguerait en patois de Bohême. Il nous faut quelqu'un qui sache nous entendre et qui puisse nous répondre. Français, ingrats Français! vous aviez trouvé celui qui sait vous entendre et vous répondre, celui qui parle en toute occasion, celui qui parle à tous, celui qui parle sur tout, celui qui parle autant, et plus, et mieux que pas un de vos Avocats. Mais vous finirez, je vous en avertis, par tarir une abondance aussi extraordinaire de mots et par ne plus tirer de ce gosier sec une seule parole, et vous ne vous doutez seulement pas de ce qui pourrait vous arriver à la première Révolution, dont Dieu nous garde!

Qu'on offre alors le Trône à qui on voudra, sous la condition de faire et d'ouïr tant de discours; qu'on le tambourine, ce trône, qu'on le propose, chose tentante! avec vingt, avec trente millions de Liste civile, au chiffonnier du coin ou au roi de Prusse, à un marchand de salades ou à l'Empereur de toutes les Russies, vous n'en trouverez pas un, j'en fais serment, qui voulût accepter, pas un, pas un, et vous verrez plutôt si le trône ne resterait pas vacant et s'il ne faudrait pas le mettre à l'enchère et l'adjuger au rabais!

CHAPITRE IX

DE L'ÉLOQUENCE MILITAIRE

L'Éloquence militaire, chez les anciens, n'est guère qu'une fiction de leurs historiens et de leurs poëtes.

Haranguer des soldats, non pas dans le cirque et du haut d'une tribune, mais devant l'ennemi, comme on rapporte que leurs généraux l'ont fait, cela devait être beau, je suis loin de le nier, mais cela était tout simplement impossible.

Ces mots : « Viens les prendre, » de Léonidas à Xerxès; celui d'Épaminondas mourant : « Je laisse deux filles immortelles, Leuctres « et Mantinée; » celui de César : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu; » ces mots-là peuvent avoir été dits, précisément parce que ce ne sont

que des mots. Mais d'un mot de quelques syllabes à une harangue de quelques pages, il y a loin. Il y a toute la distance du vrai au faux.

Si, en effet, à la Chambre des Députés, dans une Salle où la répercussion des sons a été favorisée par les dispositions de l'acoustique, il y a cent membres au moins sur quatre cents qui n'entendent jamais bien distinctement les allocutions les plus sonores des orateurs les plus exercés, comment les généraux de l'antiquité auraient-ils pu se faire ouïr sur les terrains accidentés d'un champ de guerre, devant le front étendu de cent mille combattants, au milieu des pluies et du vent qui brisent et qui rabattent la parole à quatre pas de l'orateur? Ne peut-on point, d'ailleurs, être un grand général, un grand orateur, et n'avoir qu'un organe faible et peu retentissant? La plupart de ces monstrueuses armées n'étaient qu'un ramassis de barbares venus de tous pays, accouplés sous la verge d'un maître, ne sachant ni lire ni écrire, ni se faire comprendre les uns des autres, et ne s'entendant parfaitement bien que pour le viol, le meurtre et le pillage. Mais l'illusion est secourable aux vieilles choses. Nous croyons de pleine foi à ces historiens qui font parler Alexandre, Scipion, Annibal, comme si Alexandre, Scipion, Annibal étaient des aligneurs de phrases étudiées et qui, dans le plus fort de la mêlée, se fussent bien gardés de déranger d'une virgule la symétrie grammaticale, la cadence et le temps d'un supin et d'un gérondif!

Au surplus, toutes ces fictions de discours remontent un peu haut. Les Grecs étaient de beaux parleurs, et les héros du vieil Homère haranguent presque autant qu'ils se battent. Virgile et lui n'ont même pas assez de faire parler les hommes d'ici-bas. Ils font surabondamment parler les Dieux de l'Olympe. A leur imitation, le Tasse met des paroles subtiles et travaillées dans la bouche de Renaud, de Soliman et de Godefroy qui, en leur qualité d'hommes d'épée, se faisaient honneur de ne pas savoir épeler une seule lettre de l'alphabet turc ou gaulois. Milton va plus loin; il prête des discours, fort pathétiques assurément, aux Séraphins ailés du ciel et aux Anges des ténèbres, pour exciter les milices divines et les milices infernales à se battre bravement les unes contre les autres, sauf à ne jamais se tuer, puisque des âmes sans corps ne peuvent pas mourir.

Les harangues démesurées de Quinte Curce sont des pièces de rhétorique, que cet historien met dans la bouche de son Alexandre qui n'est qu'un bavard.

Polybe, Thucydide, Salluste, Plutarque, habillent les héros grecs et romains des livrées de leur style. Ce n'est pas du Germanicus que nous lisons dans les *Annales*, c'est du Tacite tout pur. Tite Live n'en finit pas avec ses harangues, et ce phraseur harmonieux des salons de Mécène ne s'aperçoit pas qu'il n'aurait pas même été compris des généraux de la vieille Rome. Il aurait fait beau voir les chambellans de Tarquin bégayant le patois du dialecte toscan, au milieu d'un rire inextinguible, dans la cour polie d'Auguste. C'est à peu près comme si madame de Sévigné eût voulu se faire entendre des grossiers serviteurs du roi Childebert.

Le plus élégant de nos gens d'esprit, M. Villemain, ne polirait, n'arrondirait ou n'aiguiserait pas mieux sa phrase dans son cabinet bien clos, que le rude Coriolan sous les murs de Rome naissante, ou que le féroce Arminius dans les marais de la Germanie.

Galgacus, par exemple, était une sorte de sauvage hérissé, velu et barbu de la tête aux pieds. Il tirait d'un gosier âpre des cris inarticulés, en brandissant son épée. Il se connaissait mal en *que* retranchés et en ablatifs absolus, et il est plus que probable qu'il n'avait pas eu le temps d'achever sa philosophie à l'université d'Oxford. Eh bien ! Tacite en a fait un rhéteur, une espèce de secrétaire perpétuel de l'Académie française. Tout son discours est verni et passé à la brosse. Rien n'y manque, l'exorde, la disposition, les preuves, la péroraison, et, de plus, la logique, la véhémence, le coloris. Avec cela une peinture admirable de mœurs et le style des grands maîtres; il eût fait envie à Cicéron.

Tous ces historiens avaient consumé leur jeunesse à suer d'esprit et de corps dans les disputes de l'école. Leurs harangues laborieuses sentent toutes l'huile. D'ailleurs, les portraits et les discours étaient, à ce qu'on peut conjecturer, fort à la mode de ce temps-là, et pour plaire au public d'alors, les historiens lui faisaient des portraits et des discours.

Enfin, les Romains et les Grecs, gens de beaucoup d'imagination, ont toujours aimé les fictions en religion, en gouvernement, en

poésie, en législation, en tout. Si l'on doit juger de la sincérité des faits et gestes que Salluste, Tite Live, Quinte Curce et Tacite rapportent, d'après la vérité des harangues qu'ils nous débitent, il n'y a pas grand fonds à faire sur toutes ces histoires-là.

Ce qui ajoute encore à l'invraisemblance de ces harangues, ce qui la démontre, c'est leur improvisation même. Car on ne dit pas qu'on les dictât à un secrétaire, ni qu'il se tînt auprès du général pour les recueillir; on ne les gravait pas avec la pointe du stylet, sur les tablettes enduites de cire; on ne les attachait pas aux palissades du camp; on ne les lisait pas dans les veillées, au feu du bivouac: on ne les retenait pas de mémoire, pour les réciter à d'autres.

Aujourd'hui, les harangues militaires ne s'improvisent pas. Elles ne seraient pas entendues au milieu du cliquetis des fusils et des baïonnettes, du piaffement et des hennissements des chevaux, du bruit des rhumes, des mouchoirs, des conversations, des chuchottements et des piétinements d'hommes.

Il serait impossible au général de réunir, sur un point assez concentré, l'infanterie, la cavalerie, et les états-majors, et l'artillerie, et les équipages et le génie. De même, il ne pourrait se faire porter à bras d'hommes, sur un pavois ni sur une tribune. Cela sentirait l'apprêt, cela serait ridicule. Le général parle donc moins à l'oreille du soldat qu'à son esprit. Il l'encourage avant le combat, il le félicite après la victoire. Les harangues se mettent à l'ordre du jour, et l'ordre du jour s'affiche aux murs, arbres ou poteaux du camp, se lit, se répète, se commente au bivouac, à la veillée, et il se multiplie, tant qu'on veut, par l'impression.

Il y a de la possibilité, de la vérité, un résultat dans nos oraisons militaires. Mais on est à se demander, je le répète, ce que signifiait l'improvisation dans les armées de l'antiquité, et quel pouvait être l'effet, la portée de ces paroles semées au vent et qui retombaient, sans être entendues, aux pieds mêmes de l'orateur? Toute longue allocution des généraux anciens est donc un pur ornement d'histoire, une fiction, une invention, un mensonge.

César est le seul qui échappe à ces critiques, parce que César n'était pas seulement un guerrier; César était aussi l'un des aristocrates les plus polis de Rome, au temps de sa grande littérature. César

avait tous les talents et toutes les qualités ; élégant et fort, humain et courageux, prudent et décidé, véhément et fin, vaste dans ses plans, hardi dans l'exécution, fier de son origine patricienne et familier avec ses soldats dont il était adoré. A la fois grand général, grand écrivain, grand orateur, il retrace dans les Commentaires écrits par lui-même ses batailles et ses discours. Mais comme César était, de même que tous les beaux esprits, sensible aux vanités de la gloire littéraire, il n'est pas très-sûr, je ne m'y fierais pas du moins, qu'il n'ait point refait, amplifié, coloré, embelli et peut-être, ne fût-ce que pour son plaisir, préparé dans les loisirs de la tente plusieurs de ses harangues, prétendues improvisées. Après la victoire, il songeait à la postérité.

Quoi qu'il en soit, je ne fais pas, pour ma part, difficulté d'admettre que César a été le premier orateur militaire de l'antiquité. On ne disputera même guère sur cette opinion. L'éloquence va si bien aux vainqueurs et aux maîtres du monde !

Dans les temps modernes, saint Louis, Philippe Auguste, François Ier, Bayard, du Guesclin, ont dit des mots de bravoure militaire. Les allocutions de Henri IV surtout sont brèves, saisissantes, pleines d'âme, étincelantes d'esprit. Mais tous ces rois, tous ces capitaines ne se placent qu'au milieu d'un cercle de chevaliers. C'est par un chevalier que François Ier se fait armer sur le champ de bataille. C'est à des chevaliers qu'il laisse pour adieu ce mot célèbre : « Tout est perdu, Messieurs, fors l'honneur. » Ce mot même, l'honneur, est un mot de chevalier. C'est à des chevaliers que Louis XII, à Aignadel, répond : « Que ceux qui ont peur se mettent à couvert derrière moi! » C'est à un chevalier, à Crillon, que Henri IV écrit : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas ! » C'est à des chevaliers, aux princes de Condé et de Nemours, qu'il crie : « Vive Dieu ! Messieurs, en avant ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. » C'est à des chevaliers qu'il adresse, en courant, ces belles paroles : « Suivez mon panache blanc, vous le reconnaîtrez toujours sur le chemin de la victoire ! » Mais n'y a-t-il pas quelque féodalité dans de tels sentiments et dans de telles paroles? Ne croirait-on pas que ces preux couronnés sont plus fiers d'être gentilshommes que d'être rois? C'étaient les mœurs et l'esprit du temps,

et il est juste de le dire, ces princes valaient mieux que les institutions.

Il y avait, sous les rois de l'ancienne France, des corps de troupes braves et disciplinées. Il n'y avait pas encore d'armée nationale. La grande éloquence militaire naquit avec la liberté dans les guerres de la Révolution. Mais la plupart des héros qui commandaient nos armées avaient plus de courage que de littérature. Ils savaient mieux vaincre que parler. On ne parlait même pas alors, on chantait. La *Marseillaise* gagna plus de batailles que les plus beaux discours. On n'avait pas besoin d'exhortations guerrières pour courir, la baïonnette au poing, sur les carrés autrichiens. Chaque citoyen était soldat, et chaque soldat, pour repousser l'ennemi, avait le cœur d'un capitaine. Les ordres du jour de la Convention étaient souvent plus éloquents que les allocutions des généraux. Ils se terminaient, aux acclamations unanimes de l'Assemblée, par ces simples mots : « L'armée des Pyrénées, l'armée du Rhin, l'armée de Sambre-et-Meuse, l'armée de l'Ouest, l'armée d'Italie, ont bien mérité de la patrie. »

Les accents mâles et fiers de l'éloquence républicaine expirèrent sous l'Empire. On eût dit que l'énergie morale de la nation n'existait plus que dans un seul cerveau, celui de Napoléon, et que, pour le reste à peu près de ses lieutenants, elle se fût réfugiée au bout de leurs bras. Plus d'élan, plus d'initiative; ils obéissaient, voilà tout. L'un disait : « Au nom de mon auguste souverain, Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, j'ai à vous prescrire, officiers et soldats, que chacun de vous fasse son devoir[1]. » Un autre général, plus servile encore, écrivait : « En vertu des ordres de Son Excellence le maréchal d'Empire, commandant du quatrième Corps d'armée, vous aurez, soldats, à courir à la victoire[2]. »

Que dire de l'Éloquence militaire des Russes, des Allemands et des Anglais ?

On a de Suwarow une belle et grande pantomime, lorsque pour arrêter les Russes qui reculaient, il fit creuser par ses grenadiers

[1] Historique.

[2] Historique.

une fosse, où, se couchant avec ses décorations, son épée et ses épaulettes, il ordonna qu'on l'enterrât tout vif.

Du reste, les généraux russes traitent leurs soldats comme des serfs abrutis; ils leur recommandent de songer, en se battant, à leurs Seigneurs et d'adorer l'image du grand saint Nicolas, ainsi que l'épée de l'archange saint Michel. Leurs proclamations sont flasques, verbeuses et fanatiques.

On n'a jamais fait bruit de l'éloquence des archiducs autrichiens ni des princes savoyards.

Les généraux anglais sont sobres de mots. Leurs bulletins de guerre sont presque tous simples, brefs et dignes. Ils ne sont ni louangeurs ni colères. Ils disent la vérité et vont au fait. Leurs soldats sont froids, intelligents, disciplinés, intrépides, moins sensibles à la gloire qu'au devoir, et aux compliments spirituellement tournés qu'au bien-être matériel. On ne ravirait pas leur imagination par des figures de rhétorique ; on ne ranimerait pas leur courage par les échauffements de la parole ; on ne remuerait pas leur cœur par des accents de sensibilité. Mais on ne leur dirait pas non plus, sans les faire murmurer : Vous n'avez ni souliers, ni capotes, ni vin, ni bière, ni pain, ni viande; en attendant, mes amis, vous pouvez voler à la victoire ! Les Chambres aristocratiques de la Grande-Bretagne votent aux généraux et officiers, en guise d'actions de grâces et de sabres d'honneur, de magnifiques pensions. C'est un peuple où, jusqu'à la gloire même, tout finit par de l'argent.

Le Bulletin anglais est un peu sec, j'en conviens, mais je le préférerais cent fois, c'est mon goût, au Bulletin espagnol qui est encore plus enflé que nos Bulletins d'Afrique et du Mexique, et qui nomme la moindre escarmouche une bataille, et le moindre escarmoucheur un héros. Il n'y a que ce royaume-là où l'on voie des Marquis de la Fidélité, des Princes de la Paix, des Ducs de la Victoire, deux ducs à la fois de cette qualité-là dans les deux camps opposés, en sorte qu'il n'y aurait jamais de vaincus d'aucun côté, puisque tout le monde y serait vainqueur. C'est l'immortel Riégo, l'immortel Zumalacarregui, l'immortel Cabrera, l'immortel Espartero et l'immortel Don Quichotte ! Héroïsme, fanfares, lauriers, décorations à tête de diamants, portraits enluminés et tabatières, voiturages du triomphateur à bras d'hommes

et harangues ampoulées, tout cela heureusement n'y tire pas à conséquence, et l'on dit qu'il faut laisser l'armée, les municipalités et les Cortès donner carrière aux fougues de leur imagination, et passer quelque chose aux gens de ce pays-là, parce qu'il y fait chaud.

CHAPITRE X

LES VICISSITUDES DE L'ÉLOQUENCE

(INÉDIT)

Les orateurs grecs étaient des orateurs politiques au premier chef.

Lorsque Démosthènes plaidait contre Philippe roi de Macédoine, c'était pour le salut de sa patrie.

Lorsqu'il plaidait contre Eschine, c'était pour savoir à qui des deux, d'Eschine ou de lui, l'exil serait infligé.

Lorsque Cicéron plaidait contre Verrès ou contre Catilina, il s'agissait de sauver Rome infestée par ces deux brigands, ces deux aristocrates corrompus.

L'Éloquence de Démosthène et de Cicéron était aussi grande que leur cause, aussi animée que devaient l'être les fiers et généreux sentiments qui débordaient de leur âme.

Pareillement, dans les parlements anglais, Pitt, ce patriote outré, s'inspirait de la haine contre la France.

Chez nous, au commencement de la Révolution, le bouillant Mirabeau trouva des mots dont il jeta les brandons enflammés sur la monarchie et sur la noblesse. Il électrisa le Tiers-État lorsqu'il adressa au grand-maître des cérémonies cette foudroyante apostrophe : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes, » et cette autre imprécation contre les gentilshommes de Provence : « Quand Gracchus périt, il prit un peu de poussière et il la lança vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius ; Marius, moins grand pour avoir vaincu les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Plus tard, une éloquence imagée, boursouflée, pleine d'injures,

de défis, de tourbillons et de flammes, se répandit sur les bancs de la Convention où chacun disputait sa tête au bourreau et lui envoyait celle des autres.

Les discours d'alors ressemblaient aux actes; ils étaient atroces.

Sous la double monarchie des Bourbons, où la Chambre des députés nommait directement ses présidents et indirectement les ministres, et où les portefeuilles étaient l'enjeu des tournois oratoires, il y avait, il devait y avoir de la passion, de la colère, dans les esprits et dans les discours.

Il y en avait aussi sous la république, quand, poussée par le souffle de la coalition légitimiste et orléaniste, l'Assemblée se précipitait dans les aventures périlleuses de l'omnipotence et que l'incarcération du président allait s'écrire en lettres de feu sur les murs du cachot de Vincennes.

Mais dès que la révolution flagrante du pouvoir exécutif eut répondu coup pour coup à la rébellion intestine du pouvoir législatif et que le peuple souverain eut prononcé son verdict d'indemnité sur l'acte illégal du 2 décembre, qu'y avait-il à dire, si ce n'est à se taire, devant lui et qu'y avait-il à faire, si ce n'est à lui obéir?

Il n'y a plus aujourd'hui de lutte vitale et gigantesque de possible. puisqu'il n'y a plus d'enjeux de la victoire, que la souveraineté de la terre, semblable à celle du ciel dont elle est l'écoulement et l'image, est revenue aux mains d'où elle n'aurait jamais dû sortir et que, devant le peuple même, rois et empereurs, il n'y a plus que des délégués, des mandataires et des égaux.

La Révolution a porté ou va porter ses changements d'être sur la Presse et sur la Tribune, comme sur les trônes.

Les temps de la grande Éloquence sont passés et où je cherchais des orateurs, je ne vois plus que des rhétoriciens.

Sans doute, mes chers amis, lorsque vous représentiez des privilèges de cités et de provinces, des aristocraties de bourgeois avides d'honneurs et d'argent, ou des intérêts irritables et passionnés, je trouvais naturel, je trouvais permis que vous mêlassiez à la chaleur de vos gestes l'emportement de vos déclamations et de vos cris. Mais aujourd'hui, souvenez-vous donc du noble sang dont vous sortez, et que vous êtes tous issus du suffrage universel, et qu'au lieu de vous tordre

comme devant dans les étreintes d'une charte fatalement éternelle, vous pouvez vous étaler complaisamment dans les aspirations d'une constitution modifiable et perfectible.

*
* *

Dans l'éloquence, il y a à considérer le but et l'acoustique.

Les Grecs vivaient dans un climat ravissant, ils parlaient la plus belle des langues, une langue toute d'harmonie. Ils avaient, par un don de la nature, une oreille et une intelligence à tout comprendre ; leur existence se passait sous la voûte étoilée du firmament, une existence d'artiste et de plein air. La multitude, naturellement plus sensible et plus lettrée que les poëtes des autres nations, était avide de fêtes, de spectacles, de cérémonies et de harangues. Souvent la voix de l'acteur tragique ou de l'orateur politique ou judiciaire n'avait pas assez d'ampleur et de portée pour atteindre les derniers rangs de la foule compacte et bruyante assise ou debout. On empruntait le secours des masques antiques qui répercutaient et grossissaient le volume du son.

Le Christianisme qui, par sa pente, tourna bientôt vers l'occident et le nord de l'Europe, eut besoin, pour le développement de son culte et de ses mystères, des vastes nefs des églises qui pouvaient à peine contenir le nombre toujours croissant des chrétiens. On édifia des chaires suspendues au-dessus de la foule et du haut desquelles le prêtre annonça d'une voix retentissante et grande comme son sujet la parole de Dieu. La construction vaste et élevée des temples propageait d'écho en écho la diffusion du son, que favorisait d'ailleurs le recueillement profond, l'oreille tendue et la bouche béante des fidèles.

Mais pour que l'éloquence produise son effet dans nos salles parlementaires, il faut que l'orateur soit pourvu d'un organe ample, mordant et sonore.

La tribune est fermée, sous peine d'insuffisance et de ridicule, aux voix maigres, sourdes, bégayantes, aiguës, criardes, empâtées, discordantes.

Encore faut-il vaincre et dominer le bruit des partis enclins à troubler l'ordre, en touchant la passion et en surenflant le diapason de sa

voix; or, surenfler sa voix, pour ne dire que des choses médiocres ou vulgaires, c'est prêter à rire; toucher la passion, c'est pis, c'est provoquer des résolutions anarchiques et funestes.

L'ouïe et l'émotion ont leurs zones. Au delà d'un rayon donné, à partir de la tribune, le discours ne parvient plus à l'oreille, l'émotion se refroidit. L'auditeur ne devient plus qu'un spectateur, et il se demande pourquoi cet homme qui est à l'estrade roule des yeux enflammés et se démène si furieusement. C'est même là l'un des plus forts arguments qu'on puisse faire contre les assemblées trop nombreuses.

On se moque de l'enflure des plaidoiries d'avocats ; soyez sûr que cela tient beaucoup à l'habitude qu'ils ont de gonfler leur voix pour plaire à leurs clients et pour réveiller leurs juges, ou, si vous voulez, pour ne les laisser que légèrement sommeiller pendant qu'ils parlent.

Lorsqu'à leur tour les avocats qui s'appellent eux-mêmes les princes de la parole — excusez cette appellation modeste — se sont promus et établis de leur pleine autorité dans les conseils de l'État, c'est une peste ; ils condamnent au mutisme les hommes de science et d'étude qui ne peuvent soutenir le choc et l'inondation de leur verbe filamenteux. Si ceux-là veulent surélever aussi la voix pour la mettre de niveau avec les éclats de la Basoche, ils ne tardent pas à perdre dans ce bruissement fictif le fil de leurs raisonnements et de leurs idées, et ils sont obligés de se rasseoir et de se taire.

La raison voudrait qu'on débattît simplement les choses simples.

Que dirait-on d'un pénitent qui, agenouillé sous le porche de l'église, se confesserait tout haut à un prêtre retiré dans le sanctuaire? Je ne dis pas que, de même que dans l'oreille du prêtre, on doive discuter à voix basse les affaires d'administration et de gouvernement, mais je dis que les conseils les plus solennels et les plus nombreux ne devraient jamais excéder douze, quinze, vingt personnes, durer plus de deux heures, et se tenir autrement qu'à l'entour d'un tapis vert, dans une salle modeste,

Mais la phrase et la périphrase? comment guérir de la phrase et de la périphrase une nation qui s'est galvaudée dans le parlementaire et qui est gouvernée par des avocats?

*
* *

L'une des plus grandes révolutions intellectuelles qui ait changé le monde et qu'on n'a pas assez remarquée, s'est faite depuis l'imprimerie. Le sceptre des esprits a passé des orateurs aux écrivains.

Il faut des peuples à esclaves pour l'éloquence, c'est-à-dire des peuples aristocrates; mais un orateur, se fît-il entendre de dix mille hommes du peuple avec une voix de stentor, du haut des tours de Notre-Dame, ne serait pas plus compris de cette foule que s'il lui parlait grec.

Il faut à l'éloquence populaire, à la grande éloquence, un ciel éclatant de splendeur pour dôme, une mer azurée pour perspective, des temples aux portiques de marbre pour invocation, un peuple sensible et éclairé pour auditoire, et un organe harmonieux qui ravisse l'oreille et qui excite tantôt l'attendrissement et tantôt l'enthousiasme des spectateurs. Or, toutes ces conditions nous manquent à la fois : le lieu, le ciel d'azur, la vaste mer, les portiques de marbre, les chœurs d'accompagnement, la voix douce et suave de l'orateur, la sensibilité, le génie et les émotions savantes et préparées de l'auditoire.

C'est beaucoup de se faire entendre de plus de cinq cents personnes qui ont comme nous les pieds dans la boue, qui sont comme nous embarrassées de leurs parapluies, qui parlent comme nous des langues si dures et qui ont comme nous des esprits si vulgaires.

La Presse a détrôné sa rivale et, pour comble d'humiliation, elle lui prête en l'estropiant, en lui coupant ses ailes, en lui ôtant son action, en défigurant ses tons, ses sons, ses couleurs, ses gestes, ses figures et sa bouillante audace, les analyses fades, les caractères illisibles et les accoutrements ridicules de son compte-rendu.

Quelquefois on supprime le discours d'un orateur à son plus beau moment et l'on fait rire les auditeurs qui pleuraient. Comme c'est fâcheux !

Tandis que, dans le Premier-Paris, la Presse s'épanouit comme une reine et qu'elle voit à ses pieds cent mille abonnés, cent mille auditeurs, cent mille sujets ou plutôt cent mille serfs qui, chaque matin, lui

tendent les mains et la supplient de leur apprendre ce qu'ils doivent savoir, croire, aimer, haïr, craindre, espérer et vouloir ; à la charge d'apprendre, de croire, d'aimer, de haïr, de craindre, d'espérer et de vouloir, le lendemain, le contraire de la veille, sans qu'ils s'en aperçoivent à cause de la grande habitude, et sans que, s'en apercevant, ils ils se fâchent et se plaignent le moins du monde, parce qu'on leur a assuré que les choses devaient ainsi se passer et que si on leur disait aujourd'hui oui, et demain non, et après-demain oui et non, c'était pour le meilleur placement de leurs fonds, vers la fin du mois, ou dans l'intérêt de leur gloire éternelle.

C'est là l'avantage décidé sur l'antique, des populations modernes de quarante millions d'hommes.

Pour moi, j'en prends mon parti, et il le faut bien ; toutefois, je ne puis pas m'empêcher de faire remarquer, à l'honneur de la parole parlée sur la parole écrite, qu'après avoir entendu chez les Grecs un orateur pour, on ouïssait un orateur contre sans qu'on en fût guère plus avancé pour cela, tandis que chaque journal se garde bien de faire savoir à ses lecteurs ce qu'il y aurait à lui répondre, s'il permettait la réponse. Mais je conviens tout des premiers qu'en n'en écoutant qu'un, on gagne à cela un discours de moins, et que lorsqu'on ne met sous vos yeux qu'un raisonnement d'une façon, qu'une opinion d'une façon, et qu'un avis d'une façon, sans vous indiquer même où vous trouverez le raisonnement contraire, l'opinion contraire et l'avis contraire, on vous épargne ainsi la peine de juger et l'embarras de choisir. C'est tout profit.

*
* *

Lorsque l'agitation est sur les flots de la mer, elle passe dans l'âme des passagers qu'elle trouble. Les deux frémissements, celui des flots et celui de l'équipage, sont à l'unisson.

Lorsque l'agitation est dans la rue ou dans les esprits, et qu'on soit en république ou en monarchie, en danger intérieur ou extérieur, en Chambre unique ou en double Chambre, peu importe, le dedans et le dehors de l'Assemblée sont à l'unisson.

On conçoit que les deux langages participent de la double émotion des esprits, que la parole s'anime, que le geste menace, que les réso-

lutions s'exagèrent ; il y a de l'excès dans le transport, mais il y a de la vérité. On ne peut pas exiger d'un homme en colère qu'il s'exprime comme un homme tranquille et froid.

Mais il n'est pas non plus tolérable que, lorsque la ville est reposée, que la Constitution dort, qu'il ne s'agit pas d'une émeute ni d'une guerre, qu'aucune grande question ne passionne les esprits, que le peuple est en pleine possession de sa souveraineté, qu'on ne se dispute — car il faut bien toujours se disputer sur quelque chose — qu'au sujet d'une loi courante, d'un détail, d'un point secondaire, si alors vous vous battez les flancs, si vous invoquez les dieux infernaux, si vous soupirez, si vous gémissez, si, à propos de rien, vous dites que le pouvoir suprême est un tyran ou qu'il est un grand homme, alors vous sortez des deux côtés de la mesure et de votre sujet.

*
* *

Vous n'êtes pas à la tribune pour y faire des cours spéciaux, il ne vous est pas permis de m'instruire lorsque je ne veux pas l'être, et lorsque vous le faites trop longuement. Vous n'êtes pas là pour vous faire la main, vous déshabiller, nettoyer les verres de vos lunettes, mettre votre amour-propre à l'aise et vous donner du bon temps à nos dépens.

*
* *

Il n'y a pas un membre de l'Opposition ni un membre du Ministère qui n'ait la prétention de ne jamais exagérer en rien, de dire toujours la vérité, toute la vérité ; il n'y en a pas un qui ne la défigure à ne point la reconnaître. Je conclus donc, avec tous les gens sensés, à la double suppression de ce double mécanisme parlementaire.

Au surplus, depuis dix-sept ans, il ne nous est pas né un seul nouvel orateur. Les vieux chanteurs chevrottent, et ils auraient aussi bien fait de ne pas remonter sur les planches.

Il n'y a que les ruines des anciens temples qui soient d'autant plus majestueuses et d'autant plus vénérables qu'elles sont plus vieilles et que tout le monde sait qu'elles ont renfermé des dieux. Mais les vieux pontifes, s'ils apparaissaient au milieu des colonnes renversées et gisant à terre, n'auraient pour nous rien de curieux.

*
* *

Il y a quatre parties dans le discours, savoir : l'exposition des faits, la position de la question, la démonstration et la conclusion.

Lorsque l'Opposition ou le Ministère ont besoin, à cause du dégarnissement de leurs bancs, que l'on remette la discussion à demain, ils coulent ces mots dans l'oreille d'un parleur dispos, abondant et fluide :

— Montez à la tribune, parlez, parlez et surtout ne finissez pas.

— On y va, reprend le bavard ; on y va, maître, on y va !

— C'est bien, montez, montez vite et faites en sorte que vous n'en descendiez pas.

*
* *

Toutes les conditions de l'éloquence parlementaire d'autrefois sont changées [1].

La Représentation n'est plus la même. On ne représentait jadis que les Électeurs censitaires du monopole. On ne représente plus aujourd'hui que les Électeurs personnels de l'universalité.

Le monarque prétendait n'être issu que de lui-même. Il était toujours en lutte avec le droit du peuple, lutte perpétuelle, lutte mortelle de deux principes rivaux. Aujourd'hui prince, principes et pouvoir, tout vient du peuple.

Chaque année, les formes et les attributions essentielles des Chambres ne font que changer d'année en année comme les cornes de la lune au bout du télescope.

Ainsi, les ministres étaient jadis obligatoirement présents ; aujourd'hui il n'y pas de ministre à portefeuille qui soit obligatoirement présent. Il n'y a plus guère que des conseillers d'État et un ministre d'État sans travaux d'effet et qui n'a pas même le contre-seing du pre-

[1] Depuis que les pages ci-dessus ont été écrites, notre mécanisme constitutionnel a subi de grandes modifications, et ces modifications mêmes prouvent la justesse des réflexions de M. de Cormenin, car elles ont porté presque toutes sur les points qu'il indique ici comme donnant prise à de justes critiques.

(*Note de l'éditeur.*)

mier Empire. Tout ministre d'alors venait défendre ses propres actes. Tout ministre d'aujourd'hui, vient par la bouche d'autrui, justifier les volontés de son maître. Les gens du gouvernement sont, dans toute la force du terme, des messagers brodés à la couture, des porte-paroles ou des porte-queues, de vrais avocats du roi.

Les ministres dirigeants sortaient du sein de la majorité, ils étaient responsables devant les Chambres et, par conséquent, sujets à interpellation. Aujourd'hui, ils ne sont responsables que devant l'Empereur, et, par conséquent, n'étant pas tenus de répondre, ils ne sont pas sujets à interpellation ; si ce n'est que l'Empereur concède la réponse au ministre, après que la majorité a concédé l'interpellage à l'Opposition.

Les députés nommaient leur président dans leur sein. Aujourd'hui, le président n'est qu'un grand officier de la couronne impériale.

Ces divers fleurons de la couronne parlementaire, l'interpellation, l'initiative, l'amendement, la pétition et l'accusation, sont tombés du front de la Chambre. Mais il lui reste l'interruption à l'aide de l'interjection, de l'interjection perfectionnée, j'en conviens : Oh! ah ! eh ! hi ! quoi? non! oui ! si ! si !

Les députés, prémunis d'un cens d'éligibilité, ne recevaient pas de salaire. Aujourd'hui, sous prétexte qu'il faut ouvrir aux citoyens pauvres une porte qu'on leur ferme au nez, on accorde à chaque membre du Corps législatif une indemnité de 12,500 francs par session, et pour gagner cet émolument déguisé, il faut faire durer le plaisir que ça leur cause de divertir leurs représentés pendant un laps de quatre mois, qu'ils pourraient raisonnablement réduire à quinze jours.

Autrefois, les rois s'adressaient dans leurs discours d'ouverture aux seigneurs, aux bourgeois et aux lettrés du pays. Voilà quel était l'objectif de leur Adresse. Aujourd'hui, s'ils comprenaient qu'ils sortent du peuple, comme tout autre citoyen, ils feraient un Message à la nation française et auquel la nation française ne répondrait pas plus que ne répond au président Johnson, la nation transatlantique, et, prince, ministres, sénateurs et députés feraient plus d'affaires que de discours, et ce serait d'abord trois mois de temps de gagné et quinze jours seulement d'indemnité à sortir des caisses du Trésor.

Et, s'il est vrai qu'il est poli, décent, convenable que les députés qui représentent tout le monde se mettent comme tout le monde, on ne voit pas pourquoi ils ne parleraient pas simplement comme parle tout le monde.

Et si vous me remontrez que ce n'est pas ce que j'ai connu, ce que j'ai vu, ce que j'ai peint, ce que j'ai loué, et que je ne veux donc plus qu'on relise mes portraits et que je me fais tort à moi-même, je vous dirai qu'il ne m'importe point de savoir si je me fais ou non du tort à moi-même. La question est pour moi, comme pour les autres, de savoir si les principes et les modes d'existence du gouvernement sont toujours les mêmes, s'il ne faut pas renvoyer les parades du geste et de l'oraison aux théâtres des boulevards, et si les parlementaires et leurs parlementariats ne cesseront pas, comme tant d'autres choses, d'avoir bientôt leur raison d'être, et si l'horizon de l'avenir ne commence pas déjà à s'illuminer d'autres aurores boréales.

*
* *

Toute cette machine de. gouvernement éclos au milieu de la tempête, et dont on avait promis, dont on attendait, d'année en année, la perfectibilité, au lieu de se simplifier, se complique.

Par quelle raison ou plutôt par quelle fatalité le chef de la locomotive, cet homme si doux et si réfléchi, ce prince libéral et sincèrement ami des ouvriers et du pauvre, et qui sait le prix de l'argent et du temps, et qui est résolu, et qui n'est point bavard, s'est-il mis entre les mains des avocats, sorte d'hommes qui doutent de tout, et particulièrement de la liberté, si ce n'est de leur fortune?

Au lieu de se manifester par un message direct et annuel au peuple, son souverain, à qui il doit tout, il s'adresse sous forme de Discours à des Corps auxquels il ne doit rien, puisque c'est non pas lui, mais ses préfets qui les désignent et les enfournent, et qui, ne représentant pas très-parfaitement le Pays, ne peuvent communiquer au Prince la force qu'il leur demande et l'autorité qu'ils n'ont pas.

Lui-même il cache sa responsabilité constitutionnelle sous le triple et épais rideau d'un Conseil privé, d'un Conseil des ministres et d'un Conseil d'État.

Mais quel n'est point l'abus d'un Conseil privé qui n'est pas limité dans son nombre ni dans ses matières, qui n'est pas présidé par le ministre d'État, par le second personnage de l'Empire, par l'*alter ego* de l'Empereur, et dont la plus éminente fonction qui apparaisse sur l'horizon du Trésor, consiste dans l'émargement d'un salaire énorme et cumulé.

A quoi bon aussi, pourrait-on dire, un Conseil des ministres, qui flotte sans direction, que le ministre d'État devrait tenir sous la main ferme de ses inspirations et de sa conduite, et où les ministres dépenseurs poussent les crédits de leurs services jusqu'à leurs dernières limites et même au-delà, sans considération des ensembles et des balancements du Budget?

A quoi bon un Conseil d'État, plus gros de moitié que le célèbre Conseil de Napoléon; qu'il faudrait réduire à vingt-cinq membres, tout au plus; qui ne discute jamais ou presque jamais l'opportunité politique ou civile d'une loi; qui étouffe dans ses délibérations par l'enflure et par l'intempérance de ses conseillers-avocats — toujours les avocats! — l'expression timide du bon sens et de la pratique des autres conseillers, et qui n'a que trop souvent gâté par ses substitutions et ses intercalations d'articles la sévère ordonnance de nos codes et la simple majesté de leurs commandements?

Un fabricant qui emploierait une mécanique aussi compliquée et aussi coûteuse d'engrenages et d'ouvriers, serait bientôt obligé de fermer sa manufacture, après banqueroute.

Voyons les choses de plus haut :

Ce que nous avons eu et ce que nous avons n'a plus de raison d'être.

La France est un trop petit État pour supporter les grosses machines de sa Cour, de son Sénat, de sa Chambre, de son administration, de ses impôts, de ses colonies, de ses flottes et de ses armées. Il est temps d'y aviser.

Nous comptons sur Napoléon qui est plus libéral que ses ministres et même que ses flatteurs.

Il a deux grandes choses à entreprendre, et qui sont bien faites pour toucher un noble cœur.

Il faut premièrement qu'il contraigne les rois à se démettre, leurs

peuples aidant, et qu'il s'offre lui-même, tout le premier, à en faire autant pour le bon exemple.

Il faut secondement qu'il convoque toutes les nations de l'Europe pour que, dans un Plébiscite, elles proclament toutes ensemble leur unité[1].

Et, comme lorsque nos corps sont soumis aux aspirations de la machine pneumatique, nos yeux perdent leur lumière et se ferment presque malgré nous, notre face devient violacée et nous tombons aux pieds de l'appareil, quasi sans pouls et sans voix ; de même lorsque l'on nous couche à plat, dans une assemblée politique dont on a retiré le mouvement et la vie, nous ne nous reconnaissons plus nous-mêmes, et sous le poids du cauchemar qui nous oppresse, nous ne retrouvons ni la plénitude de notre volonté ni la fière indépendance de nos intelligences.

Les difficultés de ce métier de ministre d'État, à travers lesquelles passa et s'échappa si habilement M. Billault[2], soit spécialité d'une sur cent, soit absorption complète de sa personnalité, sont frappantes pour tout le monde, et il faut bien que je les dise.

On vous prend un avocat, et quel autre pourrait-on prendre qu'un avocat, qui puisse être propre à plaider et à défendre toute cause? Mais a-t-il du moins, comme l'avait Palmerston, comme l'avait Guizot, la pleine et libre direction du débat? Est-il personnellement d'avis de toutes ces expéditions diplomatiques, nautiques, adriatiques et atlantiques qui ont été émergées et immergées? A-t-il préalablement approuvé la pensée, l'opportunité, la forme et la rédaction de tous les projets de lois qu'il va défendre? Sera-t-il secondé à la fois par les ministres portefeuillés qui sont presque tous et presque toujours absents et à jamais irresponsables, et qui jalousent ce chef nominal, et par les sous-avocats qui posent leur toque à côté de la sienne, et qui s'apprêtent à faire assaut d'éloquence avec lui?

Ainsi, de quelle force entraînante, de quel éclat n'eussent pas brillé,

[1] Cette idée de l'unité de l'Europe revient souvent dans les derniers écrits de M. de Cormenin. Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans la notice placée en tête du présent volume. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Voir sur MM Billault, Rouher, Jules Simon et les autres célébrités parlementaires de notre temps le tome II du *Livre des Orateurs*.

dans une Assemblée libre, à l'égal peut-être des plus grands maîtres de l'art, le chef de l'Opposition et ses braves compagnons Émile Ollivier, Pelletan et Jules Simon ?

Et sur les bancs ministériels, M. Rouher, dont la puissante dialectique se trouve gênée dans les cadences finales de la petite ritournelle, M. Vuitry, le premier financier de notre pays, qu'il fallait laisser à la savante explication du Budget dans son ensemble et dans ses détails ; et M. Chaix d'Estange qui ne devait pas s'étonner de ne point rencontrer à cette tribune morte, comme dans son barreau libre, l'animation spirituelle et passionnée de sa parole et les mouvements de son ancienne éloquence.

Pour trouver quelque chose de semblable, il faut passer par-dessus les Assemblées de Louis-Philippe, de la Restauration et de la République, et remonter jusqu'aux écoles des rhéteurs de Rome.

SECONDE PARTIE

PORTRAITS

CONSTITUANTE

MIRABEAU

Lorsque Christophe Colomb, après avoir sillonné l'immense étendue des mers, s'avançait tranquillement vers le continent de l'Amérique, tout à coup le vent siffle, l'éclair brille, le tonnerre gronde, les cordages se déchirent, le pilote se trouble et le navire va se perdre et s'engloutir dans les flots.

Mais Colomb, tandis que les soldats et les matelots prient à genoux et se désespèrent, lui, confiant dans ses hautes destinées, prend le timon, gouverne à travers les mugissements de la tempête et l'horreur de la profonde nuit, et, sentant la proue de son vaisseau labourer les rivages du nouveau monde, il s'écrie d'une voix retentissante : Terre ! terre !

Ainsi, lorsque la Révolution s'égarait, avec ses ancres rompues et ses voiles échevelées, sur une mer semée de rochers et d'orages, Mirabeau, debout à l'avant du navire, défie les éclats de la foudre et, rassurant les passagers tremblants, il élève au milieu d'eux sa voix prophétique et il leur indique du doigt les terres promises de la liberté.

Tout concourut à faire de Mirabeau le superbe dominateur de la Tribune : son organisation exceptionnelle, sa vie, ses études et ses

luttes domestiques, le temps extraordinaire où il est apparu et l'ensemble véritablement merveilleux de ses facultés oratoires.

Il faut, dans une Assemblée de douze cents législateurs[1], que l'Orateur soit vu de loin, et Mirabeau était vu de loin ; il faut qu'il soit entendu de loin, et Mirabeau était entendu de loin ; il faut que les détails de la physionomie disparaissent, que l'homme intérieur se révèle dans ses traits et que la grandeur de l'âme passe sur le visage et dans le discours. Or, Mirabeau avait cet ensemble, il avait ces traits, il avait cette âme ; Mirabeau, à la tribune, était le plus beau des Orateurs.

Orateur tellement accompli, qu'il est plus difficile de dire ce qu'il ne possédait pas, que ce qu'il possédait.

Mirabeau avait une corpulence massive et carrée, des lèvres épaisses, un front large, osseux, protubérant, des sourcils arqués, un regard d'aigle, des joues grosses et un peu pendantes, la figure parsemée, piquetée de trous et de taches, une voix tonnante, une chevelure énorme, une face de lion.

Né avec un tempérament de feu, il surpassa les vertus et les vices de sa race. Les passions le prirent presque dans son berceau et dévorèrent toute sa vie. Ses exubérantes facultés ne pouvant se développer au dehors, se concentrèrent sur elles-mêmes. Il se fit en lui un amas, un travail, un bouillonnement de toutes choses, comme le volcan qui condense, amalgame, fond et broie ses laves avant de les lancer dans les airs par sa bouche enflammée. Littérature grecque et latine, langues étrangères, mathématiques, philosophie, musique, il apprenait tout, retenait tout, savait tout. Escrime, natation, équitation, danse, course, tous les exercices gymnastiques lui étaient familiers.

Les maux que les heureux philosophes du siècle n'avaient fait que peindre, il les avait soufferts. Il avait fièrement regardé le despotisme paternel et ensuite le despotisme ministériel face à face, sans qu'il en eût peur et sans s'en laisser abattre. Pauvre, fugitif, exilé, proscrit, incarcéré, chaque jour, chaque heure de sa jeunesse fut une faute, un orage, une étude, un combat. Sous les verrous des donjons et

[1] L'Assemblée constituante était composée de douze cents membres.

des bastilles, la plume à la main et le front penché sur les livres, il emplissait les vastes réservoirs de sa mémoire des trésors les plus riches et les plus variés. Il trempait et retrempait son âme dans ses bouillants assauts contre la tyrannie, comme ces aciers qu'on plonge dans l'eau, encore tout rouges de la fournaise.

Tandis que les autres jeunes gens de l'aristocratie dissipaient leurs jours dans une débauche ignare et frivole, lui luttait courageusement contre tous et contre tout. Son âme, fortifiée plus que révoltée par l'injustice et l'arbitraire, se roidissait aux obstacles. Son esprit, aiguisé par le malheur, abondait en expédients et en inventions. Que de stratagèmes! que de ressources! que d'audace et de finesse! Comment échapper à son père, à la police, à ses ennemis? comment fuir et par où? comment vivre seul? comment surtout vivre deux? comment relever l'appel de sa sentence capitale? comment ramener son père, sans se séparer de sa maîtresse? comment ne pas s'en séparer, pour se réunir à sa femme? comment s'en séparer sans l'avilir, sans la tuer? comment pourvoir à tant de besoins renaissants? comment suffire à tant de situations perplexes, à tant d'exigences, à tant de délicatesses, à tant de périls? comment plaider des thèses si contraires, sans manquer à la logique et sans violer la morale? Il se double, il se multiplie; il se défend et il attaque; il supplie et il menace; il écrit et il parle, il parle dans sa propre cause, comme un avocat, sans être avocat, mieux qu'un avocat, comme seul pouvait parler Mirabeau. Dans ce procès d'Aix, il terrassa Portalis par son éloquence, le public sortit de la salle ivre d'admiration.

Immorale défense, sans doute! situation fausse et sophistique; jours sans repos, nuits sans sommeil; vie orageuse semée d'écueils et de naufrages; efforts toujours tendus, quelquefois heureux, le plus souvent échoués. Mais dans ce cœur, quelles études du cœur humain! mais dans cette tête, quel labeur d'esprit! quelle fécondation! quels enfantements! Comme il savait se plier, s'assouplir, se relever, s'abaisser, prendre tous les tons, soit qu'il peignît à Sophie, en traits de feu, les déchirements de son âme, soit que plus tard il écrivît aux Marseillais, sur la cherté du grain, une lettre, petit chef-d'œuvre de bon sens populaire, de calcul précis et de simplicité!

Partout, partout déjà Mirabeau se révèle : dans ses lettres, dans

ses plaidoyers, dans ses mémoires, dans ses ouvrages sur les emprisonnements arbitraires, sur la liberté de la presse, sur les priviléges des nobles, sur l'inégalité des distinctions, sur les matières financières et sur la situation de l'Europe. Ennemi de tous les abus, chaleureux polémiste, hardi réformateur ; plus remarquable, il est vrai, par l'élévation, la hardiesse et l'originalité des pensées, par la vérité des observations et par la vigueur du raisonnement, que par les grâces de la forme; verbeux, même lâché, incorrect, inégal, mais entraînant et coloré dans son style, style parlé plutôt qu'écrit, ainsi que font les orateurs.

Avec quelle mâle éloquence il objurgue le roi de Prusse !

« Si vous faites ce que le fils de votre esclave aura fait dix fois par jour, mieux que vous, les courtisans diront que vous avez fait une action extraordinaire ; si vous obéissez à vos passions, ils vous diront que vous faites bien ; si vous prodiguez les sueurs de vos sujets comme l'eau des fleuves, ils diront que vous faites bien ; si vous affermez l'air, ils diront que vous faites bien ; si vous vous vengez, vous si puissant, ils diront que vous faites bien ; ils l'ont dit, lorsqu'Alexandre, dans l'ivresse, déchira d'un coup de poignard le sein de son ami ! Ils l'ont dit quand Néron assassina sa mère ! »

N'est-ce pas là du discours ? et quelle éloquence !

L'orateur ne se trahit-il pas également tout entier dans sa lettre de remercîment au Tiers-État de Marseille, qui l'avait nommé son député ? « O Marseille ! ville antique, ville superbe, asile de la liberté, puisse la régénération qui se prépare pour le royaume verser sur toi tous ses bienfaits ! il ne me reste plus de voix pour te dire ni ce que je sens, ni ce que je pense, mais il me reste un cœur ; il est inépuisable et je fais des vœux ! »

D'un autre côté, n'est-ce pas merveille de le voir, en des temps si arriérés, poser déjà, au nom des communes, devant les États de Provence, les bases du suffrage universel et de la délégation des pouvoirs.

« Lorsqu'une nation est trop nombreuse pour être réunie dans une seule Assemblée, elle en forme plusieurs, et les individus de chaque Assemblée particulière donnent à un seul le droit de voter pour eux.

« Tout représentant est, par conséquent, un élu. La collection des représentants est la nation, et tous ceux qui ne sont pas représentants ont dû être électeurs, par cela seul qu'ils sont représentés. »

« Il ne doit exister aucun individu dans la nation qui ne soit électeur ou élu, représentant ou représenté. »

Ne dirait-on pas que Mirabeau a déjà trouvé, ou plutôt créé par un effort de son génie précurseur, la forme, les définitions et les termes du langage politique !

Résumons, car sa vie a plusieurs phases, résumons Mirabeau à cette époque.

Il avait durement et studieusement vécu dans les bastilles, éprouvé les rigueurs et les privations de l'exil, écrit sur la politique, formulé des codes, plaidé ses propres causes, rédigé des mémoires, prêché la multitude, rompu en visière à sa caste, hanté les ministres, visité l'Angleterre, étudié la Suisse, habité la Hollande, observé en Prusse. Tour à tour militaire, prisonnier d'État, victime de la tyrannie, homme de cabinet, homme de lettres, homme d'affaires, homme de plaisirs, homme de diplomatie, homme de cour, homme du peuple, il avait médité, souffert, comparé, jugé, légiféré, imprimé, péroré. Son éducation parlementaire était déjà faite que le Parlement n'était pas encore ouvert ; il parlait déjà couramment la langue politique que les autres ne faisaient que bégayer ; il la parlait mieux que les avocats du barreau, mieux que les prédicateurs de la chaire; il était orateur avant que de le paraître , avant même peut-être que de le savoir. Il allait bientôt devenir le gouverneur autant que l'orateur de l'Assemblée Constituante, le prince de la Tribune, le maître de l'Éloquence, et pour tout dire, la plus haute personnification de la Révolution de 1789.

La Révolution de 1789 a été le plus grand événement des temps modernes. Les Philosophes par leurs écrits, les Parlements par leurs résistances, la Cour par ses folles prodigalités, le Clergé par l'excès de ses richesses, le Peuple par sa misère, l'Établissement financier par ses banqueroutes, la Législation par ses abus, la civilisation par ses progrès, l'Angleterre et les États-Unis par leur exemple, tout annonçait une catastrophe.

La vieille société de nos pères craquait à la fois par le faîte et par les fondements ; à mesure qu'on découvrait, pour la réparer, quelque

portion de l'édifice, on s'apercevait qu'elle était minée par le temps. Aussi, dès que le marteau du démolisseur eut détaché quelques pierres, il se fit dans les murailles un ébranlement général, et la société croula.

On s'agitait confusément au milieu des décombres, lorsque les États-Généraux furent convoqués ; un long cri s'éleva pour demander qu'il n'y eût plus d'étages superposés les uns aux autres, ni de grands logements pour une ou quelques personnes, ni de petits logements pour une multitude d'hommes ; que l'édifice n'appartînt plus à un seul propriétaire, mais à tous les habitants de la cité politique, et que leurs délégués fussent chargés de pourvoir à la reconstruction, à la sûreté et à la commodité de la nouvelle habitation.

Mirabeau s'avance dans la carrière comme un géant, et la Provence tremble sous ses pas. Noble, il mène au combat le Tiers contre la Noblesse d'Aix qui l'avait follement expulsé de ses rangs, sous le vain prétexte qu'il ne possédait ni propriété ni fief. Mirabeau s'en irrite, et se comparant à Gracchus proscrit par le sénat de Rome, il laisse à son Ordre ces formidables adieux : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les grands ont implacablement poursuivi les amis du peuple, et si, je ne sais par quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime.

« Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des Patriciens ; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les Dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius ; Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse ! »

Y a-t-il dans l'antiquité un mouvement plus oratoire ? Au surplus, tout ce morceau est d'une haute éloquence, et il se termine par cette belle prophétie :

« Les priviléges finiront, mais le peuple est éternel. »

Cette fière réponse terrassa ses adversaires, et Mirabeau se jeta à corps perdu dans les voies de la Démocratie. Une fois sur ce terrain, il le pétrit, il le foula sous ses pieds, il s'y étendit, il s'y affermit, et il y lutta, comme l'athlète du peuple, contre les Ordres du Clergé et

de la Noblesse, avec toute la puissance de sa logique et avec toute l'énergie de son indomptable volonté.

On s'imagine vulgairement que la force de Mirabeau consistait dans les fanons de son poitrail et dans les touffes épaisses de sa crinière de lion ; qu'il balayait ses adversaires d'un coup de sa queue ; qu'il roulait sur eux avec les mugissements et la fureur d'un torrent ; qu'il les atterrait de son regard ; qu'il les écrasait avec les éclats de sa voix, semblable au tonnerre ; c'est là le louer par les qualités extérieures du port, de l'organe et du geste, comme on louerait un gladiateur du cirque ou un comédien ; ce n'est pas le louer comme doit l'être ce grand orateur.

Sans doute, Mirabeau dut beaucoup, dans le commencement de sa fortune oratoire, au prestige de son nom ; car il était déjà maître de l'Assemblée par la renommée de sa parole, avant de l'être par sa parole elle-même.

Sans doute, Mirabeau dut beaucoup à cette voix pénétrante, flexible et sonore qui remplissait aisément l'oreille de douze cents personnes, à ces fiers accents qui passionnaient une cause, à ces gestes impétueux qui portaient à ses adversaires effrayés des défis sans réponse.

Sans doute, Mirabeau dut beaucoup à l'infériorité de ses émules, car, devant lui, les autres renommées s'effaçaient, ou plutôt elles ne se groupaient comme des satellites autour de cet astre que pour le faire briller d'un plus vif éclat. L'abbé Maury n'était qu'un élégant rhéteur ; Cazalès, un parleur facile ; Sieyès, un métaphysicien taciturne; Thouret, un jurisconsulte ; Barnave, une espérance.

Mais, ce qui établit son incomparable domination sur l'Assemblée, c'est d'abord la prédisposition enthousiaste de l'Assemblée elle-même, c'est l'ensemble et le concours de ses étonnantes facultés, la fécondité de son travail, l'immensité de ses études et de ses connaissances ; c'est la grandeur et l'étendue de ses vues politiques, la solidité de sa dialectique, la méditation et la profondeur de ses discours, la véhémence de ses improvisations et le tranchant de ses reparties.

Que ces temps-là sont loin des nôtres ! Le peuple de Paris tout entier se mêlait haletant aux discussions de la Législature. Cent mille

citoyens remplissaient les Tuileries, la place Vendôme, les rues adjacentes, et l'on se passait de main en main les bulletins copiés, répandus, jetés dans la foule, sur les vicissitudes de chaque moment du débat. Il y avait alors de la vie publique. La Nation, les Citoyens, l'Assemblée étaient tous dans l'attente de grands événements, tous remplis de cette électrique et vague émotion, si favorable aux spectacles de la Tribune et aux triomphes de l'Éloquence.

Nous, qui vivons dans une époque sans foi et sans principes, dévorés que nous sommes, des pieds à la tête, par la lèpre du matérialisme politique; nous, assemblées de petits hommes qui nous gonflons comme une montagne pour n'accoucher que d'une souris; nous coureurs d'affaires, de portefeuilles, de rubans, d'épaulettes, de perceptions et de jugeries, nous, gens de baisse ou de hausse, du trois ou du quatre, de l'Haïti ou du Napolitain; nous, hommes de cour, de police, de coteries de toutes sortes d'époques, de toutes sortes de régimes, de toutes sortes de presses, de toutes sortes d'opinions; nous, députés d'une paroisse ou d'une confrérie; députés d'un port, d'une route, d'un canal, d'un vignoble; députés de la canne ou de la betterave; députés de la houille ou des bitumes; députés du charbon, du sel, du fer, du lin; députés de la race bovine, chevaline, asine et porcine; députés de tout, excepté de la France, nous ne comprenons pas, nous ne comprendrons jamais tout ce qu'il y avait, dans cette fameuse Assemblée Constituante, de convictions et de sincérité, de simplicité de cœur, de vertu, de désintéressement et de véritable grandeur.

Oui, l'on eût dit qu'il n'existait plus alors dans cette Assemblée, ni dans cette nation de nos pères, d'hommes mûrs qui eussent traversé les mauvais jours du despotisme, ni de vieillards qui se souvinssent du passé; c'étaient des renoncements de soi-même, des élancements de patriotisme, des spasmes de liberté, des aspirations sans fin vers un meilleur avenir; c'était comme un beau soleil qui brille au matin du printemps, qui réchauffe la nature engourdie et qui dore tous les objets de sa pure et douce lumière. La Nation, jeune et rêveuse, croyait entendre des voix qui l'appelaient aux plus hautes destinées; elle avait des tressaillements, des pleurs, des sourires, comme une mère dans l'enfantement de son premier-né; c'était la Révolution au Berceau.

Nos Chambres actuelles sont autant de petites églises où chacun place son image sur l'autel, se chante des *Magnificat* et s'adore soi-même.

Nos orateurs actuels ne sont souvent que des chefs sans soldats ; ils ne représentent que des opinions effacées, des partis épuisés et mourants, des fractions de fractions, si ce n'est des unités ; ils ne font d'autre bruit que le bruit de leur voix ; ils n'exercent pas de pression sur le dehors.

Au contraire, Mirabeau représentait et conduisait son époque. On croit le voir encore dans la nuit orageuse du passé, debout sur la montagne, comme un autre Moïse, au milieu de la foudre et des éclairs, portant les Tables de la loi entre ses bras, et le front couronné d'une auréole de feu, jusqu'à ce qu'il aille se perdre et s'enfoncer dans l'ombre qui monte et qui l'enveloppe.

C'est à la voix de Mirabeau que les États-Généraux s'assemblent. C'est à la lueur de son flambeau qu'ils vont marcher. L'ordre de la Noblesse se sépare violemment et s'insurge. Mirabeau tempère, par sa longanimité, les impatiences du Tiers-État. Il flatte, il caresse, il honore la minorité du Clergé pour l'attirer dans ses rangs, et il prête au roi ses propres pensées pour intimider la Noblesse.

Puis, lorsqu'il a peu à peu rassuré les timides bourgeois des Communes, étonnés d'abord de la témérité de leur entreprise, il les éblouit tout à coup du titre de Représentants du peuple ; ils ne sont déjà plus une fraction de l'Assemblée, pas même la plus grande, mais toute l'Assemblée ; les Ordres du Clergé et de la Noblesse doivent s'absorber comme de faibles rayons dans l'éclat de la majesté nationale.

« Qu'ai-je besoin, dit-il, de démontrer que la divison des Ordres, que l'opinion et la délibération par Ordre, seraient une invention vraiment sublime pour fixer constitutionnellement l'égoïsme dans le sacerdoce, l'orgueil dans le patriciat, la bassesse dans le peuple, la confusion entre tous les intérêts, la corruption dans toutes les classes dont se compose la grande famille, la cupidité dans toutes les âmes, l'insignifiance de la Nation, la tutelle du Prince, le despotisme des Ministres ? »

Il ne suffisait pas à Mirabeau d'avoir, par une manœuvre habile,

séparé et rompu l'union des deux Ordres dissidents, d'avoir consacré la permanence de l'insurrection par l'inviolabilité personnelle des insurgés, enfin, d'avoir fait décréter l'unité, l'indivisibilité et la souveraineté de l'Assemblée Constituante; il lui fallait trouver à cette souveraineté de l'exercice et une sanction.

La Cour, par l'arbitraire et prodigue création des impôts, et la Noblesse et le Clergé, par leur refus de concours, avaient amoncelé la dette de l'État et précipité la ruine des finances. Le mal portait en soi le remède, remède encore plus politique que financier, remède qui ne pouvait guérir la nation qu'autant qu'elle se l'appliquerait à elle-même par ses propres mains. Ce remède était le vote préalable de l'impôt par le Peuple. Or, l'Assemblée Constituante représentait le Peuple. Donc, avec le refus de l'impôt, elle pouvait arrêter sur pied le gouvernement, comme on démonte le ressort d'une horloge, comme on détache l'essieu d'un char roulant. Avec le refus de l'impôt proposé par Mirabeau, mieux que le fameux mot de Sieyès, *le Tiers-État est tout*, la Révolution n'était plus à faire, elle était faite.

Nos pères ont coulé leurs œuvres en bronze, nous décalquons les nôtres sur la vitre ; ils cherchaient sagement les semblables, nous amalgamons follement les contraires ; ils inventaient, nous copions ; ils étaient des architectes, nous ne sommes que des goujats.

Depuis Mirabeau, nous n'avons guère fait que rétrograder dans la science politique, et si l'on en doutait, qu'on lise sa *Déclaration*.

Elle contenait toutes les conditions du Régime représentatif.

La préface de la Constitution de 1793 et les Chartes de 1814 et de 1830 ne sont, sous beaucoup de rapports, que la reproduction, tantôt démocratisée, tantôt aristocratisée de la *Déclaration* de Mirabeau.

Les discours de Mirabeau n'ont été presque que le commentaire éloquent de sa *Déclaration*.

Il semait avec profusion, dans sa course immense, toutes les grandes maximes du gouvernement représentatif : la souveraineté du peuple, la délégation des pouvoirs, le refus éventuel de concours, l'indépendance, la responsabilité et le contre-seing des ministres, l'égalité de l'impôt.

Tout sujet en délibération, quel qu'il fût, politique, social, admi-

nistratif, civil, littéraire, le trouvait prêt. Il parle avec autant de diversité que d'abondance pour la liberté de la presse, des cultes, de l'individu, de la locomotion; l'amovibilité des emplois; la constitution des municipalités et des tribunaux; l'établissement de la garde nationale et du jury; la viagérité de la liste civile et sa réduction à un million de rente; l'exemption de l'impôt pour les classes nécessiteuses; l'unité monétaire et le calcul décimal; la liberté des associations pacifiques; le secret des lettres: le renouvellement périodique et fréquent de la législature; le vote annuel des troupes, la responsabilité pécuniaire des collecteurs et la responsabilité pénale des communes; les passe-ports des députés; la vente des biens nationaux; la vérification des pouvoirs parlementaires par le parlement; l'emploi de la force armée; les maisons de correction paternelle; la loi martiale; l'égalité des successions; la présence légale et l'interpellation facultative des ministres dans le sein de l'Assemblée; la dénomination des départements; une éducation civique.

Il parle contre les mandats impératifs, contre la dualité des Chambres, contre l'initiative directe et personnelle du Roi, contre la permanence des districts, contre la loterie.

On est surpris, on s'arrête, on recule effrayé devant les œuvres de géant accomplies par Mirabeau, pendant les deux années de sa vie parlementaire. Grands discours, apostrophes, répliques, motions, adresses, lettres à ses commettants, polémique de la presse, rapports, séances du matin, séances du soir, conférences de comités, il fait de tout et il est à tout. Rien pour lui de trop grand et rien de trop petit. Rien de trop complexe et rien de trop simple. Il porte sur ses épaules un monde de travaux, et il semble, dans cette carière d'Hercule, n'éprouver ni fatigue ni dégoût.

Il se multipliait à la fois dans sa propre personne et dans tous ceux qui l'approchaient; il les occupait, il les lassait, il les épuisait tous, amis, électeurs, rédacteurs, secrétaires; il conversait, il pérorait, il écoutait, il dictait, il lisait, il compilait, il écrivait, il déclamait, il correspondait avec toute la France; il digérait les travaux des autres et il se les assimilait comme sa propre substance; il recevait des notes au bas de la tribune, à la tribune même, et il les passait, sans s'interrompre, au fil de son discours; il retouchait les harangues et les

rapports dont il avait donné le cadre, le plan, l'idée; il les châtiait de sa verge, il les colorait de son expression, il les fortifiait de sa pensée. Ce plagiaire sublime, ce grand maître employait ses aides et ses élèves à tirer le marbre de la carrière et à dégrossir son œuvre, comme le statuaire qui, lorsque le bloc est à moitié taillé, s'approche, prend son ciseau, lui donne la respiration et la vie, et en fait jaillir un héros ou un Dieu.

Mirabeau avait une intelligence parfaite du mécanisme et des droits d'une Assemblée délibérante. Il savait jusqu'où elle peut aller et où elle doit s'arrêter. Ses formules disciplinaires ont passé dans nos règlements, ses maximes dans nos lois et ses conseils dans notre politique. Ses paroles faisaient arrêt. Il présidait comme il parlait, avec une dignité grave, et il répondait aux députations avec une verve d'éloquence et un bonheur d'expression tels, qu'on peut dire que l'Assemblée Constituante n'a jamais été mieux représentée que par Mirabeau, sur le fauteuil du Président et la tribune de l'Orateur.

Et lui, quelle grande idée il se faisait de la Représentation nationale! lui Mirabeau, disant : « Toute députation étonne mon courage. » C'est avec ces saints frémissements qu'il aborda la Tribune.

Mirabeau préméditait la plupart de ses discours.

Sa comparaison des Gracques, son allusion à la roche Tarpéienne, son apostrophe à l'abbé Sieyès, ses fameuses harangues sur la constitution, sur le droit de paix et de guerre, sur le *veto* royal, sur les biens du clergé, sur la loterie, sur les mines, sur la banqueroute, sur les assignats, sur l'esclavage, sur l'instruction publique, sur les successions, où brillent et se déploient les trésors de sa science et la profonde élaboration de sa pensée, sont des morceaux écrits.

Sa manière oratoire fut celle des grands maîtres de l'antiquité, avec une admirable puissance de gestes et une véhémence de diction que Démosthène et Cicéron n'eurent jamais. Il est fort, parce qu'il n'est pas tendu; il est naturel, parce qu'il ne met pas de fard; il est éloquent, parce qu'il est simple; il n'imite pas les autres, parce qu'il n'a besoin que d'être lui-même; il ne surcharge pas son discours d'un bagage d'épithètes, parce qu'il le ralentirait; il ne se jette pas dans les digressions, parce qu'il craindrait de s'égarer.

Ses exordes sont tantôt vifs tantôt majestueux, selon que la matière le comporte ; il narre les faits avec clarté ; il pose la question avec certitude. Sa phrase ample et sonore est assez semblable à la phrase parlée de Cicéron ; il déroule, avec une solennelle lenteur, les ondes de son discours ; il n'accumule pas ses énumérations comme des ornements, mais comme des preuves ; il ne cherche pas l'harmonie des mots, mais l'enchaînement des idées ; il n'épuise pas un sujet de sa lie, mais de sa fleur. S'il veut éblouir, les images naissent sous ses pas ; s'il veut toucher, il abonde en élans du cœur, en persuasions délicates; en mouvements oratoires qui ne se heurtent pas mais qui se soutiennent, qni ne se confondent pas mais qui se succèdent, qui s'engendrent les uns des autres, et qui s'échappent avec un désordre heureux de cette belle et riche nature.

Mais dès qu'il aborde le débat, dès qu'il entre dans le cœur de la question, il est substantiel, nerveux, logicien autant que Démosthène; il s'avance dans un ordre serré, impénétrable ; il fait la revue de ses preuves, dispose leur plan d'attaque et les range en bataille.

Couvert des armes de la dialectique, il sonne la charge, fond sur ses adversaires, les saisit, les frappe au visage et ne les lâche pas qu'il ne les ait forcés, le genou sur la gorge, à s'avouer vaincus ; s'ils tournent le talon, il les poursuit, il les bat par derrière comme par devant, et il les presse, il les pousse, et il les ramène invinciblement dans le cercle impérieux qu'il leur a tracé ; comme ces marins qui, sur le pont d'un étroit navire pris à l'abordage, placent un ennemi sans espérance entre leur glaive et l'Océan.

Combien sa parole devait surprendre par sa nouveauté et émouvoir la fibre populaire, lorsqu'il traçait ce tableau d'une Constitution légale !

« Trop souvent on n'oppose que les baïonnettes aux convulsions de l'oppression ou de la misère. Mais les baïonnettes ne rétablissent jamais que la paix de la terreur et le silence du despotisme, Ah ! le peuple n'est pas un troupeau furieux qu'il faille enchaîner ! toujours calme et mesuré, lorsqu'il est vraiment libre, il n'est violent et fougueux que sous les gouvernements où on l'avilit pour avoir le droit de le mépriser. Quand on pèse tout ce qui doit résulter, pour le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes, d'une constitution légale substituée aux caprices ministériels ; du concours de toutes les volontés, de toutes

les lumières pour le perfectionnement de nos lois, de la réforme des abus, de l'adoucissement des impôts, de l'économie dans les finances, de la modération dans les peines, de la règle dans les tribunaux, de l'abolition d'une foule de servitudes qui entravent l'industrie et mutilent les facultés humaines, en un mot de ce grand système de liberté qui, s'affermissant sur les bases des municipalités rendues à des élections libres, s'élève graduellement jusqu'aux administrations provinciales, et reçoit sa perfection du retour annuel des États-Généraux ; quand on pèse tout ce qui doit résulter de la restauration de ce vaste empire, on sent que le plus grand des forfaits, le plus noir attentat contre l'humanité, serait de s'opposer à la haute destinée de notre nation et de la repousser dans le fond de l'abîme, pour l'y tenir opprimée sous le poids de toutes ses chaînes. »

Avec quelle justesse, avec quelle finesse d'observation il énumère les difficultés de l'administration civile et militaire de Bailly et de Lafayette, lorsqu'il propose de leur voter des remercîments.

« Quelle administration ! quelle époque où il faut tout craindre et tout braver ! où le tumulte renaît du tumulte, où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir ; où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime ; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannique ; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même ; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi formidables que des conspirateurs ; où l'on est obligé, même dans des occasions pressantes, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles ; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, montrer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire comme si l'on ne servait point ! »

Au moment où M. Necker, ministre des finances, demandait à l'Assemblée un vote de confiance, Mirabeau, pour enlever ce vote, déploya tout ce que sa parole avait d'ironie et tout ce que sa dialectique avait

de puissance, et quand il vit l'auditoire ébranlé, il lança contre la Banqueroute ces foudroyantes paroles :

« Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de Banqueroute, je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements nationaux, par la crainte de l'excès des sacrifices, par terreur de l'impôt... Qu'est-ce donc que la Banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus désastreux des impôts? Mes amis, écoutez, un mot, un seul mot!

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens, mais choisissez! car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme ; il va se refermer... Vous reculez d'horreur... hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la Banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le déficit. Mais croyez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la substanter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime! Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France; impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer le mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse?...

Non, vous périrez; et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances! Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant! votez-le, parce que les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-même! Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que vous seriez coupables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais. Eh! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection, qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces cris forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de vous ni Catilina, ni péril, ni factions, ni Rome... Mais aujourd'hui, la Banqueroute, la hideuse Banqueroute est là. Elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur... Et vous délibérez! »

C'est du Démosthène tout pur.

Mirabeau discoureur était admirable. Mais que n'était pas Mirabeau improvisateur? Sa véhémence naturelle dont il comprimait les élans dans ses harangues méditées, débordait dans ses improvisations. Une sorte d'irritabilité nerveuse donnait alors à toute sa personue l'animation et la vie. Sa poitrine se gonflait d'un souffle tempétueux. Sa face de lion se plissait et se crispait. Ses yeux dardaient des flammes. Il rugissait, il bondissait, il secouait son épaisse crinière toute blanchie d'écume, et il prenait possession de la tribune avec la suprême autorité d'un maître et d'un roi.

Qu'il était beau à le voir, de moment en moment, se hausser et grandir sous l'obstacle! comme il étalait l'orgueil de son front dominateur! Ne l'eût-on pas pris pour l'orateur antique qui, avec toutes les puissances déchaînées de sa parole, soulevait et réprimait dans le Forum les flots irrités de la multitude? Alors il laissait là les notes mesurées de sa déclamation habituellement grave et solennelle. Il lui échappait des cris entrecoupés, des voix de foudre, et des accents déchirants et terribles. Il recouvrait de chair et de coloris les arguments osseux de sa dialectique; il passionnait l'Assemblée, parce qu'il

se passionnait lui-même; il entraînait, parce qu'il était entraîné. Et cependant, tant sa force était grande ! il se précipitait sans s'égarer, il s'emparait des autres avec le souverain empire de son éloquence, sans cesser de la gouverner elle-même.

Ses improvisations, soit épuisement rapide, soit plutôt instinct de son art, étaient brèves. Il savait que les émotions perdent de leur effet par leur durée ; qu'il ne faut pas laisser à l'enthousiasme de ses amis le temps de se refroidir, ni aux objections de ses rivaux le temps d'apparaître ; qu'on se rit bientôt de la foudre qui gronde en l'air sans tomber, et qu'on doit abattre vite son adversaire, comme le boulet de canon qui tue d'un seul coup.

On prétendait que l'Assemblée ne devait pas avoir l'initiative de l'accusation des ministres.

Mirabeau réplique à l'instant même : « Vous oubliez que le Peuple, à qui vous opposez la limite des trois pouvoirs, est la source de tous les pouvoirs, et que lui seul peut les déléguer ! Vous oubliez que c'est au souverain que vous disputez le contrôle des administrateurs! Vous oubliez enfin que nous, les représentants du souverain, nous devant qui sont suspendus tous les pouvoirs, ceux mêmes du chef de la nation, s'il ne marche point d'accord avec nous, vous oubliez que nous ne prétendons point à placer et à déplacer les ministres en vertu de nos décrets, mais seulement à manifester l'opinion de nos commettants sur tel ou tel ministre ! Eh ! comment nous refuseriez-vous ce simple droit de déclaration, vous qui nous accordez celui de les accuser, de les poursuivre, et de créer le tribunal qui devra punir ces artisans d'iniquité dont, par une contradiction palpable, vous nous proposez de contempler les œuvres dans un respectueux silence? Ne voyez-vous donc pas combien je fais aux gouvernants un meilleur sort que vous, combien je suis plus modéré? Vous n'admettez aucun intervalle entre un morne silence et une dénonciation sanguinaire. Se taire ou punir, obéir ou frapper, voilà votre système ! Et moi, j'avertis avant de dénoncer, je récuse avan de flétrir. »

Il usait, par inspiration, de ces vives figures qui transportent subitement les hommes, les choses et les lieux sur la scène, et qui les font ouïr, parler et agir comme s'ils étaient présents.

Dans son beau discours sur le Droit de paix et de guerre, Mirabeau était arrivé, à travers quelque confusion d'idées, à résoudre la difficulté, par la responsabilité des ministres et par le refus de subsides de la part du pouvoir législatif. Mais à peine eut-il prononcé ces dernières paroles : « Ne craignez plus qu'un roi rebelle, abdiquant lui-même son sceptre, s'expose à courir de la victoire à l'échafaud. »

De violents murmures l'interrompent. D'Espréménil demande son rappel à l'ordre, pour avoir attaqué l'inviolabilité du roi !

« Vous avez tous, réplique Mirabeau à l'instant, entendu ma supposition d'un roi despote et révolté qui vient, avec une armée de Français, conquérir la place des tyrans. Or, un roi dans ce cas n'est plus un roi. »

On applaudit.

Mirabeau poursuit : « C'est le tocsin de la nécessité qui seul peut peut donner le signal, quand le moment est venu de remplir l'imprescriptible devoir de la résistance ; devoir toujours impérieux lorsque la constitution est violée, toujours triomphant lorsque la résistance est juste et vraiment nationale. »

Dans cette même improvisation et peu après, Mirabeau, par une adjuration célèbre, amena en scène l'abbé Sieyès.

« Je ne cacherai pas, dit-il, mon profond regret que l'homme qui a posé les bases de la Constitution, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamne lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, que l'abbé Sieyès... je lui demande pardon, je le nomme... ne vienne pas poser lui-même dans sa Constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, qu'écrasé d'un travail trop au-dessus de mes forces intellectuelles, sans cesse ravi au recueillement et à la méditation qui sont les premières puissances de l'homme, je n'avais pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étais à me reposer sur ce grand penseur de l'achèvement de mon ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de l'amour de la patrie, ce sentiment bien autrement énergique et sacré, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la Constitution. Il m'a refusé, je vous le dénonce !

Je vous conjure, à mon tour, d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret, d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique! » Quel langage éloquent et raisonné, il m'a refusé, *je vous le dénonce*, et ce silence de Sieyès, qui est *une calamité publique !* Qui a jamais parlé de la sorte avant Mirabeau et depuis?

Jamais aucun orateur français n'eut sur une assemblée, sur les ministres et sur l'opinion, la puissance incomparable de Mirabeau. Il traitait avec le roi en roi. Comme l'Assemblée, pleine d'émotions, volait au-devant du prince, Mirabeau se lève, et d'un geste il réprime son élan. « Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque dans un moment de douleur ! Le silence des peuples est la leçon des rois. »

J'ai dit que ce qui a élevé Mirabeau, sans aucune comparaison, au-dessus des autres orateurs, c'est la profondeur et l'étendue de ses pensées, la solidité de sa dialectique, la véhémence de ses improvisations; mais c'est surtout la fortune inouïe de ses reparties.

En effet, les auditeurs et principalement les rivaux des orateurs se tiennent en garde contre des discours préparés. Comme ils savent que l'orateur a tendu d'avance ses piéges pour les surprendre, ils s'arrangent aussi d'avance pour lui échapper. Ils cherchent à mesure qu'i parle, ils devinent, ils trouvent, ils disposent eux-mêmes, dans un ordre plus ou moins habile, les arguments qu'il a dû employer, ses faits, ses preuves, ses insinuations, et quelquefois même ses figures et ses mouvements les plus heureux. Ils ont, toutes prêtes contre lui, leurs objections. Ils ferment les trous de leur visière et bouchent les défauts de leur cuirasse, par où son fer pourrait s'introduire, et quand l'orateur franchit la barrière et qu'il s'élance, il rencontre devant lui un ennemi armé de pied en cap qui lui barre le chemin et qui dispute vaillamment la victoire.

Mais le bonheur d'une repartie oratoire étonne et charme jusqu'à vos adversaires : elle produit l'effet des choses inattendues.

La repartie ébranle les masses irrésolues et flottantes d'une assemblée. Elle fond sur vous, comme l'aigle caché dans le creux d'un rocher fond sur sa proie et l'emporte toute palpitante dans ses serres, avant même qu'elle n'ait jeté un cri.

Elle réveille, par la secousse de sa nouveauté, les auditeurs épais, lymphatiques et mous qui s'abandonnaient au sommeil ; elle attendrit soudainement les âmes ; elle fait crier aux armes ! aux armes ! elle arrache des exclamations de colère ; elle provoque un rire inextinguible ; elle contraint l'adversaire, chef ou soldat, à aller cacher sa rougeur et sa honte dans les rangs de sa troupe, qui ne les lui ouvre qu'avec pitié ou moquerie ; elle résout d'un mot la question ; elle signifie un événement ; elle révèle un caractère ; elle peint une situation ; elle résume un débat ; elle absout un parti, elle le condamne ; elle fait une réputation ou elle la défait ; elle glorifie, elle flétrit, elle abat, elle relève, elle délie, elle rattache, elle sauve, elle tue ; elle attire, elle suspend magiquement, comme par une chaîne d'or, toute une assemblée aux lèvres d'un seul homme ; elle concentre à la fois toute son attention sur un seul point, engendre pour un moment l'unanimité, et peut décider tout à coup la perte ou le gain d'une bataille parlementaire.

Jamais Mirabeau ne reculait devant aucune objection ni devant aucun adversaire. Il se redressait de toute sa hauteur sous la menace de ses ennemis, et il enfonçait à coups de massue le tronçon de lance qu'on voulait qu'il arrachât.

Il bravait, à la tribune, les préjugés, les objurgations sourdes et les impatiences frémissantes de l'Assemblée. Immobile comme un roc, il croisait les bras et il attendait le silence.

Il ripostait à l'instant même, coup sur coup, à tous et sur tout, avec une rapidité d'action et une justesse d'à-propos surprenantes.

Il peignait les hommes et les choses avec une manière et des mots qui n'étaient qu'à lui.

Il appelait énergiquement la France ancienne « une agrégation inconstituée de peuples désunis. »

Il disait, dans son langage monarchique :

« Le monarque est le représentant perpétuel du peuple, et les députés sont ses représentants temporaires. »

Membre du Directoire de Paris, il s'exprimait ainsi devant le roi :

« Un grand arbre couvre de son ombre une large surface. Ses racines profondes s'étendent au loin et s'entrelacent à des rochers éternels.

Pour l'abattre, il faut bouleverser la terre. Telle est, Sire, l'image de la royauté constitutionnelle. »

Attaqué, comme Président de l'Assemblée constituante, par M. de Faucigny qui voulait tomber sur le côté gauche le sabre au poing, et dont on demandait le rappel à l'ordre, il rédige le décret d'admonition en ces nobles termes :

« L'Assemblée, satisfaite des témoignages de votre repentir, vous remet, Monsieur, la peine que vous avez encourue. »

Quelle vivacité, quelle actualité, quelle noblesse dans toutes ses reparties ! quelle spirituelle et chevaleresque ironie ! quelle vigueur !

On était à délibérer, beaucoup plus de temps qu'il ne fallait, sur les prétentions de la république de Gênes à l'île de Corse.

Mirabeau : « Je ne pense pas qu'une ligue de Raguse, de Lucques, de Saint-Marin et de quelques autres puissances aussi formidables, doive vous inquiéter ; je ne regarde pas non plus comme très-dangereuse la république de Gênes, dont les armées ont été mises en fuite par douze hommes et douze femmes sur les côtes de la mer en Corse. Je demande un ajournement extrêmement indéfini. »

Cazalès proposait, pour remède aux maux publics, d'investir le roi pendant trois mois de la puissance exécutive illimitée.

Mirabeau dit : « M. de Cazalès est hors de la question, car il discute celle de savoir si on accordera ou si on n'accordera pas au roi la dictature. »

Et comme l'abbé Maury insistait sur le droit de parler ainsi qu'avait Cazalès ;

Mirabeau répliqua : « J'ai prétendu, non pas que le préopinant fût hors de son droit ; j'ai dit seulement qu'il était hors de la question. On a demandé la dictature ; la dictature ! chez une nation de vingt-cinq millions d'âmes ! La dictature à un seul ! dans un pays qui travaille à sa constitution, dans un pays dont les représentants sont assemblés, la dictature d'un seul ! »

Aux optimistes de l'Assemblée qui sommeillaient :

« Nous dormons, mais ne dort-on pas au pied du Vésuve ? »

A l'abbé Maury qui l'inculpait d'appeler la populace à son aide :

« Je ne m'abaisserai pas jusqu'à repousser l'inculpation qui vient de m'être faite, à moins que l'Assemblée n'élève cette inculpation

jusqu'à moi, en m'ordonnant d'y répondre. Dans ce cas, je croirais avoir tout dit pour ma justification et pour ma gloire, en nommant mon accusateur et en me nommant. »

A son frère le vicomte de Mirabeau qui avait traité cavalièrement une motion :

« J'ai toujours regardé comme la preuve d'un très-bon esprit qu'on fît son métier gaiement. Ainsi, je n'ai garde de reprocher au préopinant sa joyeuseté dans des circonstances qui n'appellent que trop de tristes réflexions et de sombres pensées. »

A une rédaction logomachique de la Constitution :

« Je fais observer qu'il n'y aurait pas de mal à ce que l'Assemblée nationale de la France parlât français, et même qu'elle écrivît en français les lois qu'elle propose. »

A ceux qui réclamaient l'inamovibilité des fondations anciennes du Clergé :

« Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

A un député qui proposait l'ajournement d'une motion de plus ample informé, relative à de malheureux condamnés :

« Si l'on devait vous pendre, Monsieur, proposeriez-vous l'ajournement d'un examen qui pourrait vous sauver ? »

A M. d'Espréménil, qui s'escrimait pour les mandats impératifs :

« Si le système de M. d'Espréménil eût prévalu, il n'aurait pas eu besoin de venir en personne ; il aurait pu se contenter d'envoyer ici son cahier, et nous eussions été privés du plaisir de l'entendre. »

A ceux qui prétendaient que la demande au roi du renvoi des ministres avait perdu l'Angleterre :

« L'Angleterre est perdue ! Ah ! grand Dieu ! quelle sinistre nouvelle ! Eh ! par quelle latitude s'est-elle donc perdue ? ou quel tremblement de terre, quelle convulsion de la nature a englouti cette île fameuse, cet inépuisable foyer de si grands exemples, cette terre classique des amis de la liberté ?... Mais vous nous rassurez... L'Angleterre répare dans un glorieux silence les plaies qu'elle s'est faites au milieu d'une fièvre ardente. L'Angleterre fleurit encore pour l'éternelle instruction du monde ! »

A Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui s'indignait contre la proposition d'une Chambre unique :

« J'ai toujours redouté d'indigner la raison, mais jamais les individus. »

A l'adresse de la ville de Rennes, qui déclarait traîtres et ennemis de la patrie les approbateurs du Véto royal :

« Si l'Assemblée délibère longtemps sur un pareil sujet, elle aura l'air d'un géant qui se hausse sur ses pieds pour paraître grand. Melun, Chaillot, Viroflay, ont le droit de débiter les mêmes absurdités que Rennes : comme Rennes, ils peuvent qualifier d'infâmes ou de traîtres à la patrie ceux qui ne partageront pas leurs opinions. L'Assemblée nationale n'a pas le temps de s'instituer professeur des municipalités qui avancent de fausses maximes. »

Au Comité de constitution qui s'opposait à ce qu'on délibérât sur un amendement :

« Les Comités sont très-certainement l'élite de l'univers. Mais l'Assemblée nationale n'a pas encore dit qu'elle voulût leur décerner le privilége exclusif d'éclaircir et de débattre les questions. »

A un membre qui voulait conserver dans les promulgations royales ces mots : *A tous présents et à venir salut !*

Mirabeau dit : « Si la mode de saluer venait à passer ! »

A un autre qui demandait qu'on employât toujours ces expressions: *Roi de France et de Navarre :*

« Ne serait-il pas à propos d'ajouter *et autres lieux?*

A un membre qui soutenait que les députés devaient jouir des priviléges d'inviolabilité des ambassadeurs, puisqu'ils représentaient comme eux *des nations :*

« Je répondrai que je ne savais pas encore qu'il y eût dans cette Assemblée des ambassadeurs de Dourdan, des ambassadeurs du pays de Gex. J'aime mieux croire que nous ne sommes ici que les représentants de la Nation française, et non pas *des nations* de la France. »

A ceux qui attaquaient la qualification de *peuple français :*

« Je l'adopte, je la défends, je la proclame, par la raison qui la fait combattre. Oui, c'est parce que le nom du Peuple n'est pas assez respecté en France; parce qu'il est obscurci, couvert de la rouille des préjugés ; parce qu'il nous présente une idée dont l'orgueil s'alarme

et dont la vanité se révolte ; parce qu'il est prononcé avec mépris dans les Chambres des aristocrates ; c'est pour cela même, Messieurs, que je voudrais, c'est pour cela même que nous devons nous imposer, non-seulement de le relever, mais de l'ennoblir et de le rendre désormais respectable aux ministres et cher à tous les cœurs. »

A un pamphlet lancé contre lui, répandu sur les bancs de l'Assemblée, et dont il lut seulement le titre en montant à la tribune :

« J'en sais assez, et l'on ne m'emportera d'ici que triomphant ou en lambeaux. »

A un libelle de Marat, qui le qualifiait de noir et de coquin à pendre :

« On parle des noirs dans ce libelle d'un homme ivre. Eh bien ! ce n'est pas au Châtelet de Paris, c'est au Châtelet du Sénégal qu'il faut renvoyer cette extravagance. J'y suis seul nommé, passons à l'ordre du jour. »

A un rapporteur qui lisait une lettre saisie sur un prétendu agent de Mirabeau, et où l'on disait : Riquetti l'aîné est un scélérat :

« Monsieur le rapporteur, ne me flattez-vous pas ? Vous avez eu la bonté de me communiquer les pièces, et je crois avoir lu : Riquetti l'aîné est un *infâme* scélérat. Il est bon de montrer sous ses véritables couleurs le portrait fidèle que mon agent fait de moi. Lisez tout. »

Et une autre fois :

« J'ai eu cinquante-quatre lettres de cachet dans ma famille. Oui, Messieurs, cinquante-quatre, et j'en ai eu dix-sept pour ma part. Ainsi, vous voyez que j'ai été partagé en aîné de Normandie. »

Quand il eut dit au sujet des émigrés :

« La popularité que j'ai ambitionnée et dont j'ai joui n'est pas un faible roseau. C'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'inébranlable base de la raison et de la liberté. Je jure, si vous faites cette loi d'émigration, je jure de n'y obéir jamais ! »

Interrompu par les clameurs de la Gauche, il se tourne vers Lameth, Robespierre, Duport et leurs amis, et il leur jette, avec un inexprimable dédain, ce commandement :

« Silence aux trente voix ! »

Et les trente voix se turent.

A ceux qui contestaient à l'Assemblée les légitimes pouvoirs d'une Convention nationale :

« Notre Convention nationale est supérieure à toute imitation comme à toute autorité ; elle ne doit compte qu'à elle-même, et ne peut être jugée que par la postérité. Messieurs, vous connaissez tous le trait de ce Romain, qui, pour sauver sa patrie d'une grande conspiration, avait outre-passé les pouvoirs que lui conféraient les lois : Jurez, lui dit un tribun captieux, que vous avez respecté les lois. Je jure, répliqua cet grand homme, que j'ai sauvé la république ! — Et vous, Messieurs... je jure que vous avez sauvé la patrie ! »

Les deux partis opposés l'accusaient à la fois de conjuration :

« Tantôt conspirateur factieux, répond-il, tantôt conspirateur contre-révolutionnaire! permettez, Messieurs, que je demande la division. »

Mirabeau s'opiniâtrait dans la défense du Véto royal ; aussitôt le vent de sa popularité tourne. On passe de la faveur à la haine, on s'ameute contre Mirabeau, on le dénonce, on l'accuse de haute trahison.

« Et moi aussi, réplique-t-il à Barnave, dans un mouvement oratoire qui électrise l'Assemblée, et moi aussi l'on voulait, il y a quelques jours, me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : *La grande conspiration du comte de Mirabeau !* Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne ! »

Enfin, qu'y a-t-il, dans l'histoire et dans les mouvements de l'éloquence antique, de plus libre, de plus fier, de plus héroïque, de plus insolent, de plus inattendu, de plus victorieux, de plus étourdissant, de plus atterrant, de plus écrasant, que la repartie de Mirabeau au Grand-Maître des cérémonies de la cour? A peine M. de Brézé avait-il intimé à l'Assemblée, au nom du roi, l'ordre de se séparer, que Mirabeau, la tête haute, l'œil en feu, se lève, et d'un geste impératif :

« Les Communes de France ont résolu de délibérer : et vous, Monsieur, qui ne sauriez être l'organe du roi auprès de l'Assemblée nationale ; vous qui n'avez ici ni place, ni voix,. ni droit de parler, allez dire à votre Maître que nous sommes ici par la volonté du Peu-

ple, et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes ! »

M. de Brézé, comme s'il eût été frappé de la foudre, marcha à reculons en sortant de la salle. C'était la Monarchie qui se retirait devant la Révolution.

Je ne descendrai pas dans la vie privée de Mirabeau, qui lui a été plutôt un obstacle qu'un secours, une tache qu'un relief. Je ne suis pas un conteur d'anecdotes, ni un biographe de scandales; je suis peintre et je n'ai à représenter, dans chacun de mes personnages, que l'homme politique, et surtout que l'homme-orateur.

Au surplus, on est moins sévère pour les orateurs de l'Opposition, tels que Mirabeau, Shéridan, B. Constant et autres qui ont vécu de nos jours, car ils n'ont fait que de la parole. On est plus sévère pour les hommes du pouvoir, et c'est justice, car ils font de l'action. Qu'a-t-on dit de Mazarin ? Il est relâché. Que disait-on de Turgot ? C'est un ministre scrupuleux. Et de Robespierre ? Il est incorruptible. Et de Louis XVI ? C'est un honnête homme. Les peuples ont besoin d'estimer ceux qui les gouvernent. Ce sentiment fait honneur à la moralité de l'espèce humaine.

Mirabeau a souvent regretté ces débauches d'imagination et de tempérament qui déflorèrent sa jeunesse ; il les a noblement réparées en les avouant, même à la tribune. Il portait le cœur aussi haut que la tête.

J'ajoute que ses discours, ses motions, ses adresses, ses amendements respirent, comme homme public, une pure moralité.

Il disait : « Il est plus important de donner aux hommes des mœurs et des habitudes que des lois et des tribunaux. »

Chose singulière ! c'est lui qui fit, par sentiment religieux, maintenir l'intitulé : *Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français.*

Il aimait, lui échappé des cachots de Vincennes, la liberté avec fanatisme, avec idolâtrie ; il avait pour les droits et la misère du peuple un respect profond, élevé, délicat ; il voulait qu'on établît dans la société un tel ordre de choses que partout les vieillards eussent un asile et les pauvres du travail et du pain.

Plus vicieux de tempérament que de cœur ; extrême dans ses passions, hautain dans ses repentirs ; impatient de tout joug, insouciant

du lendemain à la manière des gens de lettres ; oublieux des injures, comme toutes les grandes âmes ; pauvre, travaillé de besoins, affamé de représentation, entêté de gentilhommerie et tranchant à la fois du grand seigneur et du tribun ; séduisant, à fasciner ses ennemis mêmes : tel était Mirabeau.

Son âme était un foyer inépuisable de sensibilité d'où sortaient les soudaines illuminations de son éloquence ; vif, oseur, naturel, enjoué, humain, généreux à l'excès, expansif jusqu'à la familiarité et familier jusqu'à l'indiscrétion ; prompt d'esprit, étincelant de verve et de saillies, avec une immensité de mémoire, de goûts, de talents et de connaissances, et avec un travail d'une facilité prodigieuse : tel était encore Mirabeau.

Il avait longuement médité sur la stratégie militaire. Brave de sa personne et né d'un sang héroïque, son tempérament de fer, son coup d'œil étendu, ses vastes facultés, sa présence d'esprit et son insurmontable fermeté dans le péril, l'eussent porté bien vite aux premiers honneurs de la guerre. Il eût été aussi bon général que bon harangueur.

Homme à peu près complet et le seul de sa sorte, Mirabeau a été à la fois le plus grand orateur et le plus grand politique de son temps. Il en eût été le plus grand ministre ; car il avait le génie des affaires, l'ensemble et la certitude des systèmes, la patience des détails, la connaissance des hommes, la vision de l'avenir, la fertilité des expédients, l'affabilité des manières, l'énergie du vouloir, l'instinct du commandement, la confiance du pays et l'universalité de la renommée.

Mirabeau et Napoléon ont tous les deux, chacun relativement au temps où il a paru et à la spécialité de ses travaux, le plus contribué à organiser la France moderne, car l'un a constitué la Révolution et et l'autre l'Empire.

Mirabeau enfin a été l'homme à qui il avait été donné, s'il eût vécu, de plus détruire et de plus réédifier ; également propre à ces deux choses, par la puissance de son génie et par la persévérance de sa volonté.

Ce n'est pas que Mirabeau voulût relever ce qu'il avait abattu. Il savait bien qu'on ne reconstruit pas les nouveaux édifices avec les ruines des anciens.

« Un corps gangrené, disait-il, ne peut pas être pansé plaie à plaie, ulcère à ulcère. Il faut une transfusion de sang nouveau. »

Mais avec du sang nouveau, ce n'est plus le vieil homme qu'on refait, c'est un homme nouveau, c'est un autre homme.

Malgré cela, il rêvait l'alliance, tant cherchée depuis et si vainement, de la Liberté avec la Monarchie. Il voulait cette monarchie avec toutes les conditions de sa puissance et de sa durée, et par une étrange inconséquence, ses maximes étaient républicaines et ses moyens révolutionnaires.

Soit qu'il ne s'aperçût pas de cette contradiction, soit qu'il se flattât d'en triompher, il allait tenter son amalgame, sa fusion, sa chimère, par le Parlement et hors du Parlement.

Il disait, dans l'Assemblée Constituante, avec sa manière pittoresque :

« Nous ne sommes pas des sauvages arrivant tout nus des bords de l'Orénoque pour former une société. Nous sommes une nation vieille, trop vieille. Nous avons un gouvernement préexistant, un roi préexistant, des préjugés préexistants. Il faut, autant que possible, assortir toutes ces choses à la Révolution, et sauver la soudaineté du passage. »

Il essaya de radouber avec son Véto le navire royal qui sombrait; il ne vit pas qu'avec la réalité du Véto sous un roi héréditaire, la souveraineté du Peuple n'est plus qu'un nom et qu'une ombre, et qu'avec la fiction du Véto sous une constitution populaire, la souveraineté du monarque n'est plus de même qu'un nom et qu'une ombre. C'est qu'il faut, de toute nécessité, que la souveraineté soit en quelque lieu, et qu'étant, de sa nature, une et indivisible, elle ne peut reposer à la fois sur deux têtes différentes. Il faut donc choisir; car deux volontés égales et indépendantes ce n'est pas l'harmonie, c'est la guerre; la guerre, c'est le combat; le combat, c'est la mort de l'un des combattants.

Le Véto absolu du prince implique que le prince gouverne; car c'est pleinement gouverner que de faire ce qu'on veut, et de ne pas faire ce qu'on ne veut pas.

Le Véto suspensif du prince implique que le prince règne, mais ne gouverne pas; car ce n'est pas gouverner que d'être, en définitive, obligé à faire ce qu'on ne veut pas.

Le Véto du prince n'est, dans une monarchie parlementaire, que le Véto des ministres. Or, des ministres responsables sont les serviteurs du Parlement ; ils sortent de lui, ils rentrent en lui, ils exécutent par lui, ils gouvernent pour lui. Le moyen qu'à la fin eux et leurs successeurs ne lui cèdent pas ?

Toute cette thèse se réduit aujourd'hui à quelques points fort nets, que voici :

Le refus de l'impôt met, en résultat, toute la puissance entre les mains du refusant. Le Véto suspensif, c'est, si vous voulez, une seconde Chambre et rien au delà. La dissolution du Corps législatif, c'est l'appel des Ministres au peuple. La contre-force du Véto persistant, c'est une Révolution.

Voilà, de notre temps, où nous en sommes. Nous en sommes encore à ces pauvretés-là [1].

Mirabeau eut quelques pressentiments de cette espèce de monarchie, soit par prescience de l'avenir, soit par inspiration de son ambition. Mais il eût fallu d'abord constituer le Ministère dans ses rapports avec le Parlement, tandis que, les ministres ne pouvant ni se présenter de leur personne et siéger sur les bancs en face des députés, ni exposer, ni analyser, ni interroger, ni s'expliquer, ni se défendre verbalement, resserrèrent d'abord et cessèrent ensuite presque leur correspondance par message avec l'Assemblée. Le Pouvoir exécutif, qui, surtout en France, doit toujours frapper les yeux, toujours se tenir sur le premier plan, toujours paraître, s'effaça se cacha, et se mit aux genoux de la Législature. Les Ministres absents, impuissants, sans vie, sans éclat, sans initiative, sans mouvement propre et même sans force empruntée, abandonnèrent la victoire aux disputes des partis. Eux qui sont les gardes du corps des rois constitutionnels, s'abritèrent derrière le monarque au lieu de le couvrir. Ils laissèrent le roi lutter seul, à poitrine découverte, sans autre aide que les intrigues et les rancunes de ses domestiques, contre une Assemblée rivale qui le dépeçait morceau par morceau et qui finit par le dévorer.

Mais comme il faut que le Gouvernement existe quelque part, il passa dans l'Assemblée Constituante, et le Comité des Rapports et

[1] C'était écrit sous Louis-Philippe.

des recherches donna naissance, plus tard, aux formidables Comités de la Convention.

Sans doute, les envieux de sa renommée voulaient exclure du ministère le grand Mirabeau. Mais indépendamment de cette cause particulière, l'Assemblée Constituante, par la nécessité, par la loi de sa position, par la fatalité instinctive de son but, par la logique invincible de ses principes, par l'aveugle résistance des courtisans, devait vouloir pour elle, pour elle seule, la permanence, l'unité et l'omnipotence. Qui pourra dire qu'elle eût tort? La raison providentielle d'une Révolution n'est pas la raison d'une société normale.

Mirabeau, vaincu par les défiances de l'Assemblée contre l'Autorité royale sur la question du Véto, revint à la charge sur la question des Ministres; mais, malgré des efforts inouïs d'esprit, d'éloquence et de dialectique, il succomba. C'est en vain qu'il demanda soit un banc dans l'Assemblée pour les conseillers de la Couronne, comme aujourd'hui en 1867, soit la compatibilité de la Députation avec le Ministère ; ses ennemis, sous prétexte d'indépendance pour l'Assemblée et d'abnégation pour eux-mêmes, firent écarter la proposition ; ce fut là une faute, une grande, une irréparable faute. Excepté la Constitution elle-même qui, étant censée précéder le monarque et ses agents, ne pouvait pas être l'objet d'un débat ministériel, tout dans une révolution, jusqu'à la législation, est mesure d'urgence, de police, de règlement, d'administration. Comment donc exclure le Gouvernement des matières de Gouvernement? Comment se priver de la connaissance des faits, des obstacles et des incidents de chaque moment? Comment séparer la force qui applique d'avec la force qui ordonne, et dont les rapports et l'unité constituent la société politique? Comment reléguer le ministère dans les bas côtés et dans les coulisses du pouvoir, lorsqu'il devait avoir en pleine Chambre le siége principal, la riposte verbale, la priorité de l'initiative et l'intégralité de l'exécution? Comment imposer une responsabilité juste et sérieuse à des ministres qui ne pouvaient ni discuter,, ni même être avertis qu'on discutât? Comment interdire aux ministres la Députation, lorsque de tous les fonctionnaires on aurait dû ne la permettre qu'à eux seuls, ou du moins leur laisser l'entrée libre dans l'Assemblée comme ministres, ainsi que la faculté contradictoire du débat?

Mirabeau résolut alors de chercher hors du Parlement un appui et des forces contre le Parlement. Mais pourquoi, et c'est ici que revient cette embarrassante question : pourquoi Mirabeau s'arrêta-t-il tout à coup sur les pentes de la Révolution? Était-il effrayé lui-même du bruit et de la violence de sa course? Ne voulait-il que sauver la liberté de ses propres écarts en lui passant dans la bouche un mors et des rênes? Ses précédents, ses habitudes d'éducation, de famille, de gentilhomme, le ressaisissaient-ils à son insu? Avait-il fait avec la Cour un pacte secret? Voulait-il une Monarchie tempérée, purgée de féodalité et de favoritisme, un roi et deux Chambres, une trinité constitutionnelle? Ou bien, las, repu des émotions de l'Orateur, cet homme à grandes passions voulait-il goûter les émotions différentes du ministère? Avait-il l'ambition, sous le nom d'une Royauté impuissante et nominale, de gouverner l'Assemblée et la France?

La Postérité donnera, ou peut-être ne pourra-t-elle pas donner la solution de ce problème, insoluble pour nous.

On a dit que Mirabeau voulait pousser ses collègues à des excès, peut-être à des crimes, pour les punir ensuite de les avoir commis. Perdition satanique et digne de Machiavel, immoralité politique que les âmes honnêtes ne sauraient flétrir avec trop d'indignation et qui s'étendrait comme une tache noire, bien noire, sur la gloire de ce grand homme.

Quoi qu'il en soit, Mirabeau adossé, comme un autre Hercule, aux brèches du torrent révolutionnaire, s'efforça tardivement de retenir les conséquences qui, de toutes parts, s'écoulaient avec impétuosité de leur principe. Il avait dans son étoile la foi un peu superstitieuse des grands hommes ; il s'imaginait que la flèche qui vole d'une aile rapide peut s'arrêter dans les airs avant d'avoir touché le but ; il voulait lui-même, lui seul, servir intrépidement de but au tiré de ses ennemis ; il s'apprêtait déjà, avec une surexcitation d'énergie, à recommencer sa lutte de géant, lorsque tout à coup sa vie lui échappa, ses forces s'affaissèrent et se déchirèrent en lambeaux, comme la Monarchie dont il emportait le deuil[1].

[1] Frappé subitement comme d'un mal inconnu, il vit s'approcher la mort avec une grande sérénité d'âme. Il garda jusqu'au bout la conscience de sa puissance et

A cette étonnante nouvelle, Paris s'émeut, le peuple accourt ; il entre, il se répand avec des lamentations et des pleurs, autour de Mirabeau mourant, de Mirabeau expiré. Il contemple d'un œil morne le cadavre de son tribun, couché à ses pieds. Il y touche, il y cherche encore des restes de chaleur ; il veut, tout éperdu de désespoir, s'ouvrir les veines et, pour ranimer sa vie, lui donner une partie de la sienne ; il veut presser ces mains glacées qui lancèrent tant de fois les foudres populaires ; il s'attelle à son char et il traîne ses funérailles au Panthéon, avec les pompes et l'apothéose d'un roi.

Hélas ! on ne devait plus l'entendre, cette voix du tribun dont les retentissements se prolongeaient, comme les éclats du tonnerre, de colonne en colonne, dans les magnifiques péristyles de la Révolution, cette voix du politique qui avait proclamé les principes de la Constitution française, cette voix de l'Orateur qui, dans la haute antiquité, aurait remué, par son inconcevable puissance, les nations, les cités et les royaumes. O retours de la popularité ! Ces statues qu'on avait érigées en son honneur, on allait bientôt, au nom de la patrie, les envelopper de crêpe, comme on couvre d'un voile noir le visage des parricides ! et ce peuple enthousiaste et mobile, qui avait voulu se faire tirer du sang pour le transfuser dans les veines épuisées de Mirabeau, et qui l'avait porté entre ses bras triomphants sous le dôme du Panthéon, devait tout à l'heure maudire son tribun et lapider sa mémoire ! Et ce Panthéon, où son glorieux cadavre avait été confié pour l'éternité à la garde de la nation reconnaissante, devait le revomir de son sein, comme une dépouille de souillure et d'horreur !

Et lui, lui qui, sur le bord de sa couche brûlante, rêvait de gloire et de postérité, et qui demandait à tous ses amis en pleurs des épitaphes pour son tombeau, combien n'eût-il pas frémi s'il eût su qu'on irait, non loin de là, non longtemps après, la nuit, à la lueur d'une torche, précipiter ses restes dans la fosse vulgaire des criminels ? Où sont maintenant ces épitaphes fastueuses qu'il s'était promises ? Où

de sa renommée. Mourant, il disait à son domestique : « Soutiens cette tête, c'est la plus forte de France. — Quelles épitaphes, disait-il aussi, va-t-on placer sur mon tombeau? »

retrouver et comment reconnaître la tête de ce grand Riquetti au milieu de tant de tronçons sanglants et de têtes mutilées par le glaive des bourreaux? O vanité de nos songes! ô néant des grandeurs humaines!

CONVENTION

DANTON

La Convention s'ouvrit sous les sombres auspices de la mort, ayant la guillotine à ses côtés et le tribunal révolutionnaire en perspective.

Les Constituants avaient été des hommes de théorie. Les Conventionnels furent des hommes d'action.

Quels temps ! quels drames ! quelles scènes orageuses et terribles !

La Montagne[1] et la Gironde[2] s'avançaient l'une contre l'autre, comme deux armées ennemies sur un champ de bataille, se mesuraient des yeux et se renvoyaient des défis à outrance, tandis que le Marais[1], ballotté par les vents contraires, se portait, ainsi qu'un corps flottant, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et se laissait aller aux dérivations de sa frayeur.

Il semblait qu'un glaive, suspendu par quelque fil invisible, se promenât dans l'Assemblée sur la tête du président, de chaque orateur, de chaque député. La pâleur était sur les visages ; la vengeance bouillonnait au fond des cœurs ; l'imagination se remplissait de cadavres et de funérailles ; un frisson de mort courait dans tous les discours ; on ne parlait, à mots entrecoupés et comme involontairement, que de crimes, de conjurations, de trahisons, de complicité, d'échafauds.

Marat inculpé tirait de son sein un pistolet, et, se l'appuyant sur le front : « Un mot de plus, disait-il, et je me fais sauter la cervelle. » Personne autour de lui ne reculait, ni ne s'épouvantait. Tant de se tuer ou d'être tué, cela paraissait alors naturel !

[1] Côté des jacobins.
[2] Côté des fédéralistes.
[3] Côté des modérantistes.

David, le grand peintre David, debout sur son banc, s'écriait dans son exaltation comme un énergumène : « Je demande que vous m'assassiniez ! »

On s'élançait à la tribune, l'œil en feu, le poing fermé, la poitrine haletante, pour incriminer ou pour se défendre. En témoignage de son innocence, on offrait sa tête ; on demandait celle des autres. On n'invoquait, pour tous les crimes sans distinction, d'autre peine que la peine capitale. Il ne manquait plus dans l'Assemblée que le bourreau, qui n'était pas loin.

La victoire parut un moment se déclarer pour la Gironde. Alors on ne peut se faire une idée de la violence d'injures, de mépris, de gestes, de regards qui assaillirent Marat. On s'écartait de sa personne avec horreur, comme s'il n'y eût eu en lui rien de l'homme, ni la figure, ni la parole, ni même le nom.

Dans les commencements, quand Robespierre montait à la tribune, on proférait les cris : A bas l'ambitieux ! à bas le dictateur !

Robespierre plia, mais bientôt il se redressa avec audace, et chaque jour il amassait ce nuage gros de foudres et de tempêtes, des flancs duquel allaient s'échapper la mort de Louis XVI, le supplice des Girondins, le soulèvement de la Vendée, la loi des Suspects, l'érection du Tribunal révolutionnaire, la permanence de la Guillotine, la démagogie des Clubs, l'engorgement des Prisons, les Dénonciations, la Terreur.

Vergniaud guillotiné, Danton guillotiné, la Convention s'assombrit et se stupéfia. Elle avait eu jusque-là le transport au cerveau et la fièvre. Elle eut ensuite les sueurs froides de l'abattement et les membres brisés. On y parlait encore, on n'y discutait plus. Robespierre, Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, venaient y lire leurs rapports dans l'horreur du silence. On n'osait respirer, ni se regarder, ni surtout contredire. Les plus timides se dissimulaient sous les feintes de l'enthousiasme. Les plus hardis balbutiaient les excuses de la peur. L'initiative était passée au Club des Jacobins, la force armée à la Commune; et la haute direction de la police à Robespierre. La minorité triumvirale opprimait la majorité du gouvernement dans le Comité de salut public. La Convention, mu-

tilée par les exécutions du Tribunal révolutionnaire, ne remuait ni les bras ni les lèvres, comme si sa vie se fût arrêtée et que son sang eût été tout à coup figé dans ses veines : elle n'avait plus que les mouvements automatiques d'une machine à décrets.

Robespierre, d'ordinaire si habile, se perdit par le dédain qu'il eut d'elle ; il resta quarante jours, et quarante jours d'alors c'était un siècle, sans lui faire l'honneur d'y siéger ; il ne comprit pas que, chez une nation telle que la nôtre, une Assemblée, quelle qu'elle soit, aura toujours une puissance énorme, même quand on dirait qu'elle sommeille ; que la multitude s'attache, soit par devoir, soit par intérêt, soit par faiblesse, soit par habitude, aux signes extérieurs et à l'unité du pouvoir ; que le gouvernement, en révolution, ne se garde qu'à la condition de s'exercer, de paraître et d'être vu à chaque heure dans les mains qui le détiennent ; qu'il ne faut jamais s'arrêter, jamais s'éloigner, jamais se confier, jamais se reposer, jamais dormir. Il dormit, il crut qu'il subjuguerait toujours, par son ascendant, la Convention et les Comités ; il les accusa sans s'insurger ; il éclata avant que d'être prêt ; il voulut poser son pied sur un terrain mouvant qui changeait de jour en jour, et qu'il ne connaissait déjà plus ; il trébucha, et ses complices, de peur d'y tomber eux-mêmes, le poussèrent dans l'abîme.

Mais le vulgaire, frappé de la grandeur des événements, suppose toujours aux hommes d'action de vastes pensées et de lointaines prévoyances ; il veut absolument trouver du merveilleux dans les causes, parce qu'il y en a dans les effets ; on oublie qu'en France surtout c'est l'imprévu qui gouverne ; les révolutions surgissent de l'engendrement successif des faits, quelquefois d'une occasion, presque jamais de la volonté préméditée ou d'un homme, ou d'un parti, ou d'un système.

On a cru voir également une unité et une force admirables dans l'organisation de la Convention. On se trompe, elle ne dut son salut plusieurs fois qu'au hasard. D'abord, peu s'en fallut qu'au 31 mai les Girondins ne la renversassent ; plus tard, sans une ruse de Saint-Just, Danton triomphait d'elle ; sans la lâcheté et l'imbécillité de Henriot, Robespierre, proscrit le 8 thermidor, prisonnier mais délivré presque aussitôt, redevenait maître ; sans une charge de cavalerie faite à

propos, la populace, ivre de carnage et de sang, continuait de délibérer, au 1er prairial, dans le sein même de la législature et avec quelques députés insurgés, après avoir enfoncé les portes de la salle, égorgé Féraud et chassé la Convention; enfin, sans le héros du 13 vendémiaire, les sections de Paris massacraient sur place la Représentation nationale.

L'anarchie d'action et de volonté a travaillé les Montagnards eux-mêmes comme le reste. Il y a eu plusieurs Montagnes : la Montagne de Marat qui allait tout seul, puisqu'il était répudié à la fois par Danton et par Robespierre ; la Montagne de Danton et de ses amis Camille Desmoulins, Legendre et Lacroix; la Montagne de Robespierre, Couthon et Saint-Just; la Montagne de Billaud-Varennes, Tallien, Barère, Collot-d'Herbois ; la Montagne de Bourbotte et Goujon ; elles se sont tour à tour jeté à la face de la boue et du sang ; c'est malheureusement là l'histoire de tous les partis dans presque toutes les Assemblées ; en temps de paix, on s'injurie ; en temps de révolution, on se tue.

Qu'on ne dise donc plus que la Convention a été une Assemblée parfaitement libre, ordonnée, conséquente, dirigeante, reine de fait autant que de droit, et maîtresse absolue et spontanée de tous ses mouvements. La Convention, depuis son ouverture jusqu'au supplice des Girondins, n'a été qu'une arène de mort entre les deux partis. Après les Girondins, son obéissance a été presque silencieuse. Sous Robespierre, il y a eu en elle terreur et mutisme. Depuis Robespierre, contre-terreur, avec de rares intermittences.

Décréter d'arrestation à l'unanimité les Girondins, à l'unanimité Danton, à l'unanimité Saint-Just; voter à l'unanimité, le 8 thermidor, l'impression du discours de Robespierre, et, le lendemain, sa mort : était-ce là de la raison, de la conséquence, de la liberté? Chose étrange ! la Convention a été la plus souveraine et la plus sujette de toutes nos assemblées, la plus parlante et la plus muette, la plus gesticulante et la plus morne, la plus indépendante par intervalles et la plus dominée par continuité; et c'est précisément parce qu'elle a été, entre les mains du gouvernement révolutionnaire, un instrument puissant, dépendant, passif, unitaire, que ce Gouvernement a pu faucher résolûment ses ennemis tout autour de lui et tout

au loin, et qu'il leur a imposé à tous le silence de la victoire ou de la terreur.

A bien dire, la Convention n'a été que le greffier en chef de la Révolution. Les Comités de Salut public et de Sûreté générale gouvernaient seuls. Au dehors, ils s'appuyaient sur les Représentants du peuple, en mission à l'armée : au dedans, sur les Districts et les Sociétés populaires qui correspondaient avec eux, sur la Convention qui décrétait leurs mesures, et sur le Tribunal révolutionnaire qui leur donnait, au besoin, sa terrible sanction.

Le Gouvernement délibérait en commun sur le rapport de ses membres ; mais chacun d'eux était indépendant et à peu près maître dans son bureau ; ainsi, Carnot dirigeait exclusivement le département de la guerre ; Cambon maniait les finances ; Robespierre avait la police. Chaque membre du gouvernement réunissait donc à la puissance individuelle de sa suprême direction la puissance collective des Comités. La dictature était complète.

C'est à cette dictature des Comités, beaucoup plus qu'à la Convention, qu'il faut rapporter tout ce qui se fit de mal alors et aussi tout ce qui se fit de grand et de victorieux. Quels hommes de fer que tous ces membres des Comités de Salut public et de Sûreté générale ! quelle obstination de volonté ! quelle précision d'ordonnance ! quelle promptitude d'exécution ! Guerre, marine, finances, subsistances, police, intérieur, extérieur, législation, ils suffisaient à tout ; ils péroraient aux Jacobins, délibéraient dans les Comités, rapportaient à la Convention, travaillaient quinze heures par jour, dressaient les plans d'attaque et de défense, correspondaient avec quatorze armées et organisaient la victoire.

A la fois rois, députés et ministres, ordonnateurs et rédacteurs, chefs et expéditionnaires, ils portaient le poids du gouvernement dans son ensemble et dans ses détails. Le pouvoir débordait dans leurs mains ; il n'avait pour étendue que leur vouloir, et pour limites que l'échafaud ; s'ils osaient trop, on les appelait dictateurs ; s'ils n'osaient pas assez, conjurés ; omnipotents sur tout, mais responsables de tout, responsables à mort du succès comme de la défaite[1].

[1] Les conventionnels ont témoigné par l'excès même de leurs théories et de leurs

La Députation n'était pas alors un métier de loisir ou d'exploitation; on traversait, pour se rendre à l'Assemblée, des places hérissées de canons, la mèche au vent; on passait entre des haies de fusils et de piques; on entrait dans la salle en roi, on ne savait pas si l'on n'en sortirait point en proscrit. Le président Boissy-d'Anglas se couvrait, sans sourciller, devant la tête décollée du député Féraud, que des femmes échevelées et sanglantes hissaient au bout d'une pique. Lanjuinais continuait son discours, le pistolet d'un assassin sur l'oreille. Robespierre, la mâchoire fracassée, gisait à terre dans une salle adjacente de la Convention. D'autres députés se frappaient eux-mêmes d'un coup de poignard à deux pas de là, dans le prétoire du Tribunal révolutionnaire; d'autres avalaient du poison pour échapper au bourreau; c'étaient là des spectacles ordinaires.

Entre des partis politiques qui se déciment et qui s'immolent, la pitié et l'espérance sont interdites. Montagnards contre Girondins, Montagnards contre Montagnards, il fallait combattre; combattants, il fallait vaincre; vaincus, il fallait mourir.

Vergniaud a-t-il été un fédéraliste? Danton conspirait-il contre la République? Robespierre marchait-il à la Dictature? C'est ce que des arrestations subites et des procès turbulents, sans pièces, sans preuves, sans témoignages, sans défenses, sans confrontations, sans formes, sans règles, sans dénonciateurs libres, sans tribunal impartial, sans jury sérieux, n'ont pas encore suffisamment démontré. Ils se sont entre eux accusés, flétris et décimés, ils ne se sont pas jugés.

L'histoire impartiale dira qu'il y eut dans ces hommes, tour à tour proscripteurs et proscrits, juges et victimes, plus de fanatisme que d'ambition, plus d'exaltation que de cruauté; elle dira qu'il faut attribuer les excès de ce temps-là plutôt aux vices des institutions révolutionnaires, qu'aux hommes qui leur servaient d'instruments; qu'une telle Assemblée qui prétendait à la fois constituer, légiférer, délibérer, accuser, juger, administrer, surveiller, combattre, agir, et

actions, que l'éducation d'alors était plus forte que celle de nos jours. La religion avait commencé à tremper leurs âmes qui avaient malheureusement tourné à une insensibilité cruelle. Que cette considération n'échappe pas aux historiens de l'époque.

qui cumulait ainsi tout le gouvernement avec toute la législature, se condamnait à subir l'anarchie ou le despotisme; que cette Convention, organe unique et légal de l'universalité du peuple, n'aurait pas dû laisser s'établir à ses côtés la domination d'un Club rival, aussi puissant qu'elle; ni souffrir, sous le prétexte d'un prétendu respect de la souveraineté du peuple, que des autorités ou des corps, quels qu'ils fussent, vinssent assiéger sa barre de motions incendiaires et défiler triomphalement devant elle, en armes ou sans armes, ni courber la majesté de la Représentation nationale devant un clubiste, hurleur de carrefour, se tordant les bras, écumant de la bouche, envoyé par on ne sait qui, et ne sachant ce qu'il disait; ni proroger indéfiniment les pouvoirs omnipotents de ses Comités exécutifs; ni, se dépouillant de son inviolabilité parlementaire, leur permettre de lancer des mandats d'arrestation contre ses membres, ni en lancer elle-même contre eux, sans entendre leurs défenses; ni autoriser sur tous les points de la République, sans les régler et sans les contenir, dix mille Sociétés bavardes, désordonnées et terroristes; ni laisser envahir les tribunes et ses propres siéges par un ramas d'hommes et de femmes déguenillés et sinistres qui applaudissaient, vociféraient, montraient le poing et délibéraient; ni convertir tumultuairement en décrets, par acclamation, sans débats préalables et sans intervalle, des motions d'accusation, de législation ou de police, que le motionnaire n'avait lues qu'une fois, et que l'Assemblée n'avait pas comprises, ou même écoutées; ni tolérer qu'on appelât ses collègues du banc opposé des scélérats et des conspirateurs, et qu'on parlât sans cesse à la Tribune un langage de mort qui mène, plus vite qu'on ne le pense, à des actions de mort; ni s'imaginer que la souveraineté du peuple pût se fractionner et résider dans l'usurpation improvisée de quelques autorités ou de quelques individus qui s'insurgeaient et qui s'investissaient eux-mêmes de la parole et des insignes du suprême commandement; ni même enfin qu'une Convention fût capable de porter seule sur ses épaules, quelque fortes qu'elles fussent, la puissance énorme, universelle, écrasante de trente millions d'hommes.

Mais les clubs, mais les comités, mais les meneurs de la Convention ne s'arrêtèrent pas à ces anomalies de principes et de conduite. Ils se

crurent appelés à remplir une mission du destin, et ils la remplirent. Ils allèrent jusqu'au bout, sans détours, sans tempéraments, sans peur, sans pitié, sans remords. Ils savaient qu'ils foulaient aux pieds la règle ordinaire, et ils mirent la raison d'État au-dessus de la règle ordinaire. Ils savaient qu'ils seraient violents, et ils furent violents; que leur mémoire serait attaquée, et ils sacrifièrent leur mémoire. Ils jetèrent le voile de la dictature sur la statue de la liberté. Ils suspendirent la Constitution de 1793. Ils opposèrent la levée en masse à la coalition des rois, et le fer de la guillotine à leurs ennemis intérieurs. Ils poussèrent, droit devant eux, avec une énergie furieuse et désespérée, le char de la Révolution qu'ils avaient armé de faux tranchantes, et ils abattirent sous le niveau de l'égalité les cités et les campagnes, les lois et les institutions, les hommes et les choses.

Ah! je dois le dire, cette odeur de sang qui s'exhale sur les traces de la Convention, jusqu'à se faire sentir encore après plus de soixante et quartorze années, me monte au cœur et me fait mal. Cette abominable peine de mort, que la Convention elle-même répudia dans son testament, nous, amis de la liberté, nous n'en avons jamais voulu; non, nous n'en voudrons jamais, jamais! Est-ce que, quelque grande qu'on la conçoive, l'omnipotence d'un Dictateur ou d'une Assemblée ne devrait pas toujours être bornée par la justice? Les effroyables boucheries de septembre, les tribunaux révolutionnaires, l'antagonisme des clubs, les insurrections des municipalités, les émeutes, les échafauds permanents, les guillotines ambulantes, les noyades, les mitraillades, les mises hors la loi, les persécutions de simples opinions, les incarcérations de vieillards, de femmes et de filles, outre leur cruauté et leur infamie, à quoi bon? le gouvernement révolutionnaire en a-t-il été plus fort, plus juste, plus respecté, plus aimé, plus victorieux, plus stable? la civilisation, le progrès, la moralité, la fraternité y ont-ils gagné? Non, mille fois non! on ne peut régner avec la terreur que sur des peuples lâches ou cruels.

Mais tout en détournant nos regards avec dégoût, avec horreur, des échafauds politiques, nous devons être juste, nous devons reconnaître que la Convention a eu un profond sentiment de la liberté, un immense amour de la commune patrie, et qu'elle a fondé trois grandes choses :

l'indépendance du territoire, l'unité du gouvernement, et l'égalité des citoyens[1].

Au surplus, le croirait-on? parler, même après plus d'un demi-siècle, de la Convention Nationale, c'est vouloir écrire sur un baril de poudre, entre des panégyristes enthousiastes et des détracteurs forcenés, tout prêts, chacun de leur côté, à vous faire sauter en l'air, si vous n'êtes pas exclusivement de leur avis, et nous n'en sommes pas, dussent-ils mettre le feu aux poudres !

Ainsi, qui pourrait nous empêcher de dire qu'on a fait sur la Convention, et cela dans tous les partis, plus de roman que d'histoire? Nous affublons encore aujourd'hui les hommes de 1793 de nos opinions, de nos idées, de nos systèmes, de nos préjugés, de nos utopies et d'un certain tour d'esprit qu'ils n'eurent jamais, et, hâtons-nous de l'avouer, que nous n'avions pas nous-mêmes, il y a trente ans. La confusion des avis règne ici comme dans tout le reste. Ainsi, par exemple, les uns prétendent résolûment que Robespierre n'était que l'agent stipendié des Bourbons et de l'Angleterre; les autres veulent qu'il aspirât ouvertement à la dictature ; ceux-ci, qu'il rêvât l'établissement de l'égalité absolue ; ceux-là, que son unique plaisir fût de se baigner dans le sang, comme une hyène ; beaucoup disent, avec un air de profondeur, en fronçant le sourcil et en hochant la tête, que Robespierre n'a pas été compris, et ils lâchent ainsi carrière à toutes les hypothèses.

Dès lors, il me sera permis d'en faire à mon tour, et si après avoir lu et relu ses derniers discours à la Convention, j'en ai bien pénétré le sens, je dirai qu'il me paraît que Robespierre était sur le point d'enrayer le char de la Terreur sur les pentes de la Révolution; mais je pourrais bien me tromper en me lançant dans le vague des suppositions; je ne suis pas un publiciste d'imagination, je ne veux pas faire comme ces commentateurs qui, dans leur adoration de l'antiquité, prêtent à Virgile et à Homère des artifices de style et des mélodies imitatives dont Homère et Virgile ne se sont jamais doutés. Ainsi, les publicistes d'imagination ont prêté à Robespierre et à Saint-Just, après

[1] « Je remercie la Convention d'avoir sauvé alors l'indépendance de la France. » (Discours de Berryer. *Moniteur* du 17 janvier 1839.)

coup, des plans tout organisés de réformation sociale et de nivellement démocratique, que leurs discours ne font pas même pressentir. On ne veut pas voir que tous les meneurs des révolutions montent d'abord à l'assaut du gouvernement existant ; après quoi, si leurs adversaires résistent et tant qu'ils résistent, ils les jettent du haut de la muraille dans le fossé. Ces hommes ne sont que les agents d'une Providence dont ils croient être les moteurs ; ils sont enchaînés par la succession des faits et par la logique des principes qui les entraîne à leur insu et qui les conduit souvent où ils ne voudraient pas aller, et où surtout ils ne savent pas qu'ils vont.

Au surplus, chose incroyable ! Robespierre et Saint-Just voyaient la nature comme on la voit sur la scène et dans les décors de l'Opéra, à travers une optique pastorale, avec des chœurs harmonieux de vieillards et force Rosières. Ils moralisaient spéculativement sur la liberté et sur l'égalité, avec moins d'éloquence que Rousseau, mais avec plus de pédagogie ; ils n'étaient, comme organisateurs, ni plus ni moins avancés que les autres Montagnards ; ils vivaient au jour le jour, de même que tous les chefs de parti en pleine révolution ; trop occupés du soin de se défaire de leurs ennemis et de se défendre eux-mêmes, pour songer à autre chose. Chez eux, l'action absorbait la pensée, et le présent l'avenir. La Révolution, pareille à un torrent, les emportait, les roulait avec son flot ; or, on ne fonde pas un édifice dans le courant, mais sur le rivage.

Quoi qu'il en soit, ce qui demeure hors de contestation, et voilà tout ce qui nous importe, c'est la secousse prodigieuse que donna au monde le colosse français lorsque, brisant les chaînes de la monarchie absolue, il se leva, et que, se dressant de toute sa hauteur, il se mit à marcher dans sa force et dans sa liberté.

De même que les métaux les plus hétérogènes se dissolvent et s'agglutinent dans le creuset et sous le feu d'une ardente forge, de même, sous le souffle puissant de la Convention, les provinces de la France, les plus étrangères les unes aux autres, se soudèrent et ne firent plus qu'un seul et même corps. Chaque village, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, chaque fraction du territoire, travaillée, remuée jusque dans ses dernières couches par les laboureurs révolutionnaires, reçut et garda les semences de la li-

berté. Le mépris de la mort, la grandeur tragique des événements, l'enthousiasme de la gloire trempèrent ces âmes d'acier, ces fortes générations de nos pères[1]. La France d'alors n'était plus qu'un camp, une fabrique de fusils et de canons, un arsenal de guerre, une immense place d'armes. Les mères offraient leurs fils à la patrie ; les jeunes époux s'arrachaient des bras de leurs femmes ; des légions de soldats sortaient comme de dessous terre ; pieds nus, sans vêtements, sans pain, sans poudre quelquefois, ils enlevaient à la baïonnette les retranchements et les batteries de l'ennemi. Quels capitaines ! Hoche, pacificateur de la Vendée ; Marceau, le héros de Wissembourg ; Pichegru, ce rapide envahisseur de la Hollande, et Moreau qui depuis... mais alors il triomphait à Nerwinde ! Ces généraux de la république allaient devenir les glorieux maréchaux de l'Empire, Ney, Soult, Murat, Masséna, Lannes, Lefebvre, Davoust, Augereau, et au-dessus d'eux Bonaparte, plus grand peut-être que Napoléon. Ce jeune général de la Convention, qui, à vingt-quatre ans, mitrailla les Anglais du haut des forts de Toulon, devait un jour ébranler l'Europe au bruit de ses pas, et s'asseoir, couronné par le pape, sur le trône des Césars. Ces soldats déguenillés devaient faire avec lui le tour du monde, camper au pied des Pyramides, conquérir l'Italie, et ceints des lauriers d'Arcole, d'Aboukir, de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna, planter leurs aigles triomphantes sur les clochers de Vienne, de Lisbonne, de Rome, d'Amsterdam, de Madrid, de Berlin et de Moscou. Cette nation, dont l'étranger méditait la ruine et le partage, devait être bientôt saluée par le grand Empereur du nom de grande Nation. Autour de lui, marchaient, comme pour lui faire un magnifique cortége, des hommes de génie, les uns déjà illustres, les autres près de l'être ; dans les sciences, les Laplace, les Lagrange, les Biot, les Carnot, les Monge, les Cuvier, les Chaptal et les Berthollet ; les Larrey, les Pinel, les Cabanis, les Bichat et les Dupuytren ; dans les beaux-arts, les David, les Gros, les Girodet ; dans les lettres, les Lebrun, les Fontanes, les Bernardin de Saint-Pierre, les Chénier, les Chateaubriand ; dans la politique, les Talleyrand et les Sieyès ; dans la législation, les Cambacérès, les Treilhard, les Berlier, les Zangiacomi, les Daunou et les Merlin ; dans l'adminis-

[1] Voy. plus haut.

tration, les Portalis, les Defermon, les Regnault de Saint-Jean-d'Angély, les Allent, les Régnier, les Thibeaudeau, les Fouché, les Réal, les Pastoret, les Siméon, les Boulay de la Meurthe.

La Convention ne régna donc pas sur une époque vulgaire et sur des générations sans vertu, sans génie et sans gloire ; elle eut ses guerriers, ses savants, ses artistes, ses jurisconsultes et ses hommes d'État ; elle eut aussi ses orateurs.

L'Éloquence parlementaire s'inspire toujours des passions et se teint des couleurs de chaque temps ; l'éloquence conventionnelle, il faut le dire, était souvent plutôt une éloquence de club, de cour d'assises, de motionnaires, que la grande éloquence de tribune, que l'éloquence de Mirabeau.

Sous le rapport de l'art, du style, de la science, de la disposition, des preuves, de la méthode, il n'y a aucun orateur montagnard ou girondin qui puisse s'égaler ni aux Orateurs de l'Assemblée Constituante, ni aux princes de la nouvelle Tribune.

Sous le rapport des effets oratoires, au contraire, je ne sache pas qu'aucun de ces princes-là ait jamais, malgré les plus merveilleux efforts de sa parole, arraché un seul vote à la ténacité industrielle et bornée de nos Chambres bourgeoises, tandis que Robespierre, Barère et surtout Danton ont emporté plusieurs fois les décrets de la Convention de haute lutte.

Eux étaient des puissances et nous des très-excellents joueurs d'orgue ; les plus beaux sons du monde, et après le son, rien.

L'Éloquence d'alors était outrée, ampoulée, forte, gigantesque comme la Révolution qu'elle défendait ; la nôtre se ravale souvent aux proportions de ces Don Quichottes munis de longues jambes et de longs bras, qui servent d'enseignes à nos auberges de villages ; la leur sentait la poudre à canon ; la nôtre sent parfois la filasse ou la betterave ; la leur préconisait les intérêts libéraux ; la nôtre, les intérêts matériels ; la leur était violente jusqu'à l'accusation, cynique jusqu'à l'injure ; la nôtre est persifleuse, entortillée, babillarde, hypocrite ; la leur conduisait ses orateurs à la pauvreté, aux dénonciations, à l'ostracisme, à la prison, à l'échafaud ; la nôtre fait monter ses héros, par des pentes fleuries, aux échelles de soie et d'or de l'opulence et aux honneurs du Ministère.

Soit difficulté d'invention, soit précédents, soit éducation classique, les républicains de 1793 essayèrent de ressusciter dans leurs costumes, leurs poses et leurs harangues, Sparte, Athènes et Rome. Chose étrange! les plus farouches démagogues admiraient sincèrement les lois, les mœurs, les vêtements, les usages, le caractère, les discours, la vie et la mort des aristocrates les plus fiers et les plus insolents de l'antiquité.

On prit le bonnet grec, les coiffures nattées et les longues chlamydes; on proscrivit les lettres, la seule consolation des esprits sensibles et délicats; on condamna ses plus chers amis, avec la paternité dénaturée du premier des Brutus; on eut pour les rois la haine furieuse d'Horatius Coclès; on se dévoua à la mort, on s'ouvrit les veines, on se déchira les entrailles, on s'enfonça éperdument dans sa destinée, comme fit Décius, comme fit Régulus, comme firent les sénateurs de Tibère et de Néron dans Rome esclave; on jura de mourir sur son siége de représentant, comme les vieux Romains sur leurs chaises curules; on menaça les dictateurs des Comités et de la Convention du poignard d'Harmodius et de la roche Tarpéienne. On affecta la frugalité de Cincinnatus et des Spartiates; on coucha le nom de ses ennemis, à l'encre rouge, sur des listes de proscription, en commémoration de Sylla; on décréta l'immortalité de l'âme, en vue de Caton mourant; on dit, pour se dispenser d'en porter, que le démocrate Jésus n'avait jamais eu de culottes; on vous mit, sans jugement, hors la loi, de même que les Romains interdisaient aux proscrits l'eau et le feu; on étouffa la nature, on viola la justice, on déchaîna la liberté, on exagéra la vertu même, pour mieux leur ressembler.

Voilà pour la partie extérieure du discours qui se nourrit de formes, de mouvements et d'images. Pour la philosophie politique, l'économie financière, et les définitions des droits et des devoirs de l'homme, c'était la philosophie, l'économie et les définitions de Rousseau et des encyclopédistes.

A la Commune de Paris, au club des Jacobins, dans les Sociétés populaires, dans les Comités du Gouvernement, dans les ordres du jour de l'Armée, au front des bataillons, à la barre de l'Assemblée, sur les places publiques, au pied même de l'échafaud, partout, c'était le

même fond d'idées, les mêmes furies, la même grandeur, les mêmes figures, les mêmes exclamations, les mêmes imitations, les mêmes apologies, les mêmes dénominations, le même langage.

Dans ce Drame révolutionnaire, dans ce spectacle oratoire si vivant, si animé, si bruyant, si terrible, tout se mêle, tout s'agite, tout se confond, les clubs, les députés, les pétitionnaires, le peuple, la barre, le fauteuil et les tribunes ; des combles de la salle à ses portes, dans les couloirs, au dedans, au dehors, tout jouait son rôle, tout était action, combat, cris, applaudissements, murmures. Les Sections armées, poussées, guidées par des chefs invisibles et inconnus, envahissaient la Convention, refoulaient ses rangs, indiquaient du doigt les députés suspects, et demandaient que, séance tenante, ils tombassent sous le glaive de la loi :

« Le peuple s'est levé ! il est debout, il attend ! »

Temps extraordinaires ! singulier contraste ! cette Assemblée qui jetait hardiment ses défis de guerre à tous les rois de l'Europe, reculait elle-même devant la menace et l'injure de quelques dénonciateurs écumant de rage, et elle poussait la longanimité ou plutôt la pusillanimité jusqu'à leur accorder les honneurs de la séance.

Quelquefois, les Sections venaient aiguillonner les lenteurs de Robespierre lui-même, et elles ne trouvaient pas sa Constitution assez démocratique.

« Vous qui habitez la Montagne, s'écriait leur orateur, dignes Sans-Culottes, resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel ? jusqu'à quand souffrirez-vous que les accapareurs boivent dans les coupes dorées le sang le plus pur du peuple ? Montagnards, levez-vous, ne terminez pas votre carrière avec ignominie ! »

La Montagne s'indignait et dévorait l'outrage.

La Commune révolutionnaire de Paris, le maire en tête, admise à la barre, disait :

« Montagne, à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire, soyez le Sinaï des Français ! lancez au milieu des foudres les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple ! agitez-vous et tressaillez à sa voix ! Montagne sainte, soyez le cratère dont les laves brûlantes consumeront les méchants ! »

Et poursuivant la même figure, le député Gaston répondait : « Paris, comme le mont Etna, doit vomir de son sein l'aristocratie calcinée. »

Les esprits se montaient peu à peu par l'ivresse de la parole, et s'exaltaient jusqu'au délire ; Legendre s'écriait : « S'il se présente un tyran, il mourra de ma main. J'en jure par Brutus! »

Et Drouet : « Soyons brigands pour le bonheur public, soyons brigands !... »

Ce ne sont là, au surplus, que des accidents de situation et de caractère, et il ne faudrait pas s'imaginer que tous les acteurs du drame révolutionnaire se tordissent la bouche et gambadassent comme des maniaques et des extravagants.

Plusieurs, nés dans le peuple ou tout près du peuple, eurent un amour invincible de l'égalité, une originalité propre de physionomie et de langage, une éloquence forte et colorée, une diction véhémente, une brusquerie d'attaque, une intrépidité de défense, un désintéressement, une indigence noble, un respect pour la souveraineté nationale, une tendresse filiale pour la patrie, un renoncement aux intérêts de personnes et de localité, un instinct généreux et puissant de gloire, de grandeur et d'unité, qu'on ne retrouve plus guère après eux !

Là, car c'était un champ de bataille, là campaient dans les rangs de la Gironde :

Guadet dont l'éloquence venait du cœur, mais qui n'en jetait des lueurs que par intervalles. C'est lui qui, regardant face à face Robespierre, lui dit :

« Tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, j'ai le cœur trop haut, j'ai l'âme trop fière pour reconnaître d'autre souverain que le peuple. »

Louvet, spirituel et chaleureux écrivain, vif et brillant orateur, qui ouvrit le feu contre la Montagne avec plus de courage que de prudence.

Lanjuinais, Breton opiniâtre, roide de doctrines, savant publiciste. Il ne reculait devant aucun danger, il ne composait avec aucun sophisme. Faible de corps, mais intrépide, il luttait avec les Montagnards, voix contre voix, gestes contre gestes; il s'attachait de ses deux mains, il se cramponnait à la tribune. Comme on réclamait sa

démission de député, le couteau sur la gorge et l'injure à la bouche, il laissa tomber avec majesté ces belles paroles : « Sachez que la victime ornée de fleurs et qu'on traînait à l'autel n'était pas insultée par le prêtre qui l'immolait. »

Bazire, qui dit un mot sublime.

Le projet de Constitution portait : « Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. »

Mercier : « De tels articles s'écrivent ou s'effaçent avec la pointe de l'épée ; avez-vous donc fait un traité avec la victoire? »

Bazire : « Nous en avons fait un avec la mort. »

Camille Desmoulins, doué d'une imagination trop ardente, mais d'un cœur sensible ; il aimait la liberté avec idolâtrie, et ses amis plus que lui-même ; il se jeta, avec une témérité étourdie, au-devant de la Révolution ; il voulut lui faire rebrousser chemin après l'avoir lancée dans ses voies, et il fut écrasé sous les roues du char qui portait la fortune de Robespierre.

Camille avait une physionomie expressive et le geste oratoire ; mais un embarras de langue lui interdisait la tribune, et la fougue de son esprit ne lui permettait pas de lier, d'ordonner ses idées dans un discours savant et mesuré. Libelliste plutôt qu'orateur, libelliste ingénieux, mais cynique. Passionnés, naïfs, colorés, trop souvent sans logique et sans goût, ses pamphlets sont tantôt sombres, tantôt brillants, toujours rompus comme les songes d'un malade ; quelquefois et par intervalles, pleins de verve railleuse, de naturel et de grâce. Il eut peur à la fin pour ceux qui avaient peur ; il souffrit pour ceux qui souffraient ; il emprunta les mâles couleurs de Tacite pour peindre les tyrans du peuple ; il tourna et retourna dans leurs blessures le poignard de l'ironie ; il essaya le remords, il essaya la pitié, mais il était trop tard ; il eut beau se précipiter, tête baissée, du rivage dans le torrent, afin de le contenir et de le guider ; le flot courait, et le torrent l'emporta. On le plongea dans les cachots du Tribunal révolutionnaire, et c'est de là que, tout près de monter sur l'échafaud, il adressa à sa jeune femme, à sa Lucile tant aimée, cette lettre touchante dont la fin arrache des larmes : « Adieu, Lucile, ma chère Lucile! je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! je la vois! mes bras croisés te serrent, mes mains liées t'em-

brassent, et ma tête séparée repose sur toi, je vais mourir. »

Vergniaud, esprit flexible et étendu, patriote sincère, orateur élégant, onctueux, métaphorique, trop métaphorique peut-être, dont on a retenu ce mot :

« La Révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. »

Et cette comparaison, qui sent l'amplification et la paraphrase, mais qui fut alors tant applaudie : « Si nos principes se propagent avec lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes anarchiques, des mouvements tumultueux, et surtout par un crêpe ensanglanté.

« Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil, pour l'appeler Père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non, sans doute ; brillant de gloire, il s'avançait dans l'immensité de l'espace, et répandait sur l'univers la fécondité et la lumière. »

Et sa réponse à Robespierre :

« Si nous sommes coupables et que vous ne nous envoyiez pas devant le Tribunal révolutionnaire, vous trahissez le peuple. Si nous sommes calomniés et que vous ne le déclariez pas, vous trahissez la justice. »

Et cette belle apostrophe :

« Craignez qu'au milieu de vos triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur. S'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il ? des cendres inanimées et le silence des tombeaux ! »

Cherchez bien et qu'on se rappelle tous les souvenirs oratoires, c'est toujours l'image qui frappe la multitude dans les Assemblées législatives, comme ailleurs.

Du reste, orateur peu substantiel, peu serré, peu fort dans l'argumentation, peu propre à dominer ces Assemblées orageuses où la pétulance du geste et l'insolence familière du verbe et de l'expression sont les accompagnements obligés du discours.

Vergniaud eut, comme les autres Girondins, le tort impardonnable de s'attaquer aux personnes plus qu'aux choses et d'irriter, de grossir la Montagne par ses violences. La postérité blâmera également ces

deux partis qui changèrent tout d'abord la législature en une arène de gladiateurs.

En face des Girondins, et sur les bancs opposés de l'amphithéâtre, siégeaient les Montagnards, leurs ennemis mortels :

C'était Barère, rapporteur élégant des victoires que Carnot organisait. Il improvisait des motions, des décrets, des adresses, comme Danton ses discours. Moins hyperbolique dans ses images, plus châtié, plus littéraire, plus fidèle aux règles de la grammaire et aux convenances du langage ; hardi à la fois et retenu ; impétueux à l'occasion, mais toujours prévoyant ; sachant d'où soufflait le vent et où allait tomber l'orage ; fin diplomate, plus fin député.

Marat, homme aux instincts féroces et à la figure basse et ravalée, que Danton répudiait et dont Robespierre ne daignait pas s'approcher ; dénonciateur universel, qui invoquait la *sainte* guillotine, poussait le peuple à l'assassinat et demandait, par passe-temps, deux cent mille victimes, la tête du roi et un dictateur. Homme de qui l'on ne saurait dire s'il fut plus cruel que fou ; du reste, goguenard et trivial, sans tenue, sans dignité, sans mesure ; il s'agitait sur son banc comme un énergumène, se levait en sursaut, claquait des mains, riait aux éclats, assiégeait la tribune, fronçait les sourcils, et se laissait mettre ridiculement sur la tête, devant la Convention, une couronne de feuilles de chêne. S'adressant à l'Assemblée, il répétait sans cesse avec emphase : « Je vous rappelle à la pudeur, si vous en avez ! »

Il disait de ses adversaires : « Quelle clique ! ô les cochons ! ô les échappés de Bicêtre ! » Il criait à l'orateur : « Tais-toi, vil oiseau ! » ou : « Tu es un infâme ! tu es un radoteur ! tu es un imbécile ! »

On le lui rendait bien, car de tous côtés partaient ces exclamations : « Taisez-vous, scélérat ! »

Il était en horreur à la Gironde surtout, et à la plupart de ses collègues, qui l'accablaient d'injures, d'abjections et de mépris, reçus, il faut le dire, avec calme et même avec une effronterie grossièrement railleuse. Marat n'était pas orateur ; il n'était pas même un parleur vulgaire ; mais ce n'était pas non plus un polémiste sans talent ; et il a eu quelquefois assez de perspicacité pour deviner les ambitieux sous leur masque et assez de hardiesse pour le leur arracher.

Billaud-Varennes, dur, farouche, atrabilaire, inexorable ; martyr

lui-même de sa foi républicaine, et qui, dans Robespierre, crut immoler un tyran.

Couthon, le conseiller de Robespierre dont Saint-Just était le bras ; paralysé des deux jambes, et seul ne pouvant se remuer parmi tous ces hommes d'action ; Couthon, qui, décrété de mort sous prétexte d'avoir voulu gravir au rang suprême, se contenta de répondre avec ironie en se regardant : « Moi ! j'aurais aspiré à devenir roi ! »

Saint-Just, républicain par conviction, austère par tempérament, désintéressé par caractère, niveleur par système, tribun dans les comités, intrépide sur les champs de bataille. Sa jeunesse, qui touchait à l'adolescence, était mûre pour les grands desseins. Sa capacité n'était pas au-dessous de sa situation. Un feu sombre brillait dans ses regards ; il avait le visage mélancolique, un certain goût de solitude, une parole lente et solennelle, une âme de fer, une volonté déterminée, un but fixe devant les yeux ; il élaborait ses rapports avec un dogmatisme étudié ; il les semait de lambeaux métaphysiques ramassés dans Hobbes et dans Rousseau, et il joignait au positif très-violent et très-expéditif de ses moyens révolutionnaires une philosophie sociale mêlée d'imagination et de rêves fleuris.

Voici de ses mots : « Le feu de la liberté nous a épurés, comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure. »

Et cette parole : « Osez ! »

Et cette autre :

« La trace de la liberté et du génie ne peut s'effacer dans l'univers. Le monde est vide depuis les Romains, et leur mémoire le remplit. »

Son Rapport contre Danton est disposé, ordonné et conduit dans toutes ses parties, avec un art infini, j'allais dire infernal. Il commence par incriminer Bazire, Chabot, Camille Desmoulins et les autres ; il garde Danton pour le dernier. Là, il s'arrête... il mesure sa tâche, et il rehausse toutes ses forces contre le géant ; il revient sur ses pas, il rassemble ses preuves, il les précipite, il les serre, il les accumule, il les groupe en faisceau ainsi qu'une hache d'armes, et, pour passionner l'auditoire, il apostrophe Danton comme s'il eût été présent, comme le ferait un accusateur criminel dans une Cour d'assises ; il déroule la liste prétendue de ses trahisons, de ses conjurations et de ses

crimes ; il dévoile sa vie privée, il redit ses paroles, même confidentielles ; il le dénonce, il le flétrit, il refuse de l'entendre, il ne l'entend pas ; il le juge, il le condamne, il le traîne sur l'échafaud, et il lui coupe la tête avec son discours, mieux qu'il ne l'aurait fait avec le fer tranchant de la guillotine. Vous ne jouiez pas là un beau rôle, Saint-Just, et la Convention frémissante qui, après cela décrète, à l'unanimité, la mise en jugement de Danton, la Convention, dans ce moment, je le demande, était-elle libre ?

Robespierre, orateur disert, rompu aux harangues des clubs et aux luttes de la trtibune ; paient, taciturne, dissimulé, envieux de la supériorité des autres et vain de caractère ; maître de la discussion et de lui-même ; ne laissant d'issue à ses passions que par des exclamations sourdes ; ni si médiocre que ses ennemis l'ont fait, ni si grand que ses amis l'ont vanté ; pensant beaucoup trop avantageusement et parlant beaucoup trop longucment de soi, de ses services, de son désintéressement, de son patriotisme, dc sa vertu, de sa justice ; se ramenant sans cesse sur la scène après de laborieux circuits, et surchargeant tous ses discours du poids fatigant de sa personnalité.

Robespierre écrivait ses rapports, récitait ses harangues et n'improvisait guère que dans ses répliques.

Il savait tracer avec talent le tableau extérieur du monde politique ; il avait, peut-être plus que ses collègues, des vues d'homme d'État, et, soit vague instinct d'ambition, soit système, soit dégoût final de l'anarchie, il voulait de l'unité et de la force dans le pouvoir exécutif.

Sa manière oratoire était pleine des souvenirs de la Grèce et de Rome, et les échappés de collége qui peuplaient l'Assemblée écoutaient bravement, la bouche béante, tous ces récits d'antiquité. Qui, aujourd'hui, parlerait à la Tribune, sans que le rire ne vînt aux lèvres, des Crétois, de Lacédémone, du dieu Minos, du général Épaminondas, des sénateurs romains à la longue toge, du bon Numa et de la nymphe Égérie ?

Interpellé par Vergniaud qui lui disait : « Concluez !... — Oui, je vais conclure et contre vous ! contre vous qui... » Et déroulant la série de ses accusations, Robespierre animé s'éleva ici jusqu'à l'éloquence. Mais, le plus souvent, sa phraséologie était fausse et déclamatoire.

Ainsi, il disait que : « Les Girondins appelaient de toutes parts les *serpents* de la calomnie, le *démon* de la guerre civile, l'*hydre* du fédéralisme, le *monstre* de l'aristocratie. » Ces quatre figures, accumulées dans la même phrase, sont ridicules et de mauvais goût. Figurez-vous Robespierre avec ces phrases et cette manière, montant à la tribune de la Chambre des députés ! On ne l'écouterait pas deux minutes, et il périrait sous le rire, pire que les sifflets.

Robespierre s'interrompait tout à coup au milieu de son discours pour interroger le peuple, comme si le peuple eût été là ; faisant, dans ces occasions, grand abus de rhétorique ; il débitait aussi de longues tirades philosophiques sur la vertu, visibles réminiscences de Jean-Jacques Rousseau.

Souvent il procédait par des prosopopées et autres figures qui peuvent surgir dans la chaleur de l'action oratoire et qui peignent plus vivement la pensée, mais qui gâtent une dissertation. Quelquefois, cependant, il revêtait ses images d'une élégante forme : « Calomnie-t-on l'astre qui anime la nature, pour des nuages légers qui glissent sur son disque éclatant ? »

Cette autre pensée est belle : « La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'il habite ; la moitié en est plongée dans les ténèbres, quand l'autre est éclairée. »

Mais quoi de plus déplacé dans un rapport que ces allusions, infiniment trop prolongées, aux hommes et aux choses de l'antiquité ? « Les lâches ! ils osent vous dénoncer les fondateurs de la République ! Les Tarquins modernes osent vous dire que le sénat de Rome était une assemblée de brigands ! les valets de Porsenna traitaient de même Scévola d'insensé. Suivant les manifestes de Xerxès, Aristide a pillé le trésor de la Grèce. Les mains pleines de rapines et teintes du sang des Romains, Octave et Antoine ordonnent à toute la terre de les croire seuls cléments, seuls justes, et seuls vertueux. Tibère et Séjan ne voient dans Brutus et Cassius que des hommes de sang et même des fripons. »

Au surplus, les Montagnards ne savaient pas, excepté peut-être Barère et Saint-Just, ranger leurs idées dans un ordre logique et savant, tendre au but et conclure. Les rapports de Robespierre ne souffrent guère l'analyse ; il y a dans ces rapports du remplissage, de la confusion et de la bouffissure.

Robespierre n'attaquait guère ses ennemis en face et de front ; il les prenait en dessous et par insinuation, et il leur lançait de ces menaces indirectes, de ces mots à lueur sinistre, comme Tibère en jetait, dans le sénat romain, à ses victimes désignées.

Robespierre était déiste ainsi que Saint-Just ; or, être déiste et le dire tout haut, c'était être presque religieux pour ces temps-là.

La veille de sa mort, à son apogée, lorsqu'il vint dénoncer à la Convention les Comités de Salut public et de Sûreté générale, il s'étendit, avec une complaisance affectée, sur le rôle de pontife qu'il avait joué dans la fête de l'Être suprême. L'apostrophe qui termine cet épisode ne manque pas d'animation et de coloris :

« Citoyens, vous avez rattaché à la cause de la Révolution tous les cœurs purs et généreux. Vous l'avez montrée au monde dans tout l'éclat de sa beauté céleste. O jour à jamais fortuné, où le peuple français tout entier se leva pour rendre à l'Auteur de la nature un hommage digne de lui ! quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent enchanter les regards et le cœur des hommes. O vieillesse honorée ! ô généreuse ardeur des enfants de la Patrie ! ô joie naïve et pure des jeunes citoyens ! ô larmes délicieuses des mères attendries ! ô charme divin de l'innocence et de la beauté ! ô majesté d'un grand peuple, heureux par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa vertu ! Être des êtres ! le jour où l'univers sortit de tes mains toutes-puissantes, brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux que le jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes regards et de ses destinées ? »

Il y a de la facture et de l'art dans ce morceau. Mais était-il bien placé entre une dénonciation à mort et une insurrection méditée ? Les oraisons révolutionnaires sont pleines de ces contrastes.

Robespierre avait pris au sérieux sa fête et sa restauration de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme ; il ne pardonnait pas aux railleries indévotes des autres membres du gouvernement ; deux choses en eux le révoltaient, d'abord leur matérialisme, et ensuite qu'ils eussent cru pouvoir, pendant quarante jours, se passer de lui.

Lorsque, dans les commencements, Robespierre fut en butte aux terribles assauts de Vergniaud et de Louvet, il courba la tête et laissa passer l'orage ; mais lorqu'il sentit que la Convention décimée pliait,

il parla en maître ; il voulut que l'Assemblée discutât ou plutôt décrétât sur-le-champ les lois les plus épineuses et les plus farouches, proposées à l'instant même par le Comité de salut public. La majorité asservie pâlissait de colère, et la vengeance couvait dans les cœurs. Merlin, Tallien se troublaient ; Bourdon, dévorant son injure, balbutiait avec des lèvres tremblantes : « J'estime Couthon, j'estime le Comité de salut public, j'estime l'inébranlable Montagne qui a sauvé la liberté ! »

Cette Montagne, minée dans ses fondements, allait bientôt se renverser sur elle-même.

Quel drame oratoire, quel discours en action, que la fameuse séance du 9 thermidor !

Robespierre monte à la tribune et lance son terrible réquisitoire contre ses ennemis. Il en descend ; on se tait, on hésite ; puis, un long frémissement court de banc en banc ; on s'aborde, et des groupes se forment ; on se regarde, on se compte, on se consulte, on s'indigne, on éclate. Robespierre est discuté, il est perdu. Saint-Just vole à son secours, Saint-Just dénonce Tallien. A peine ce nom sort-il de sa bouche, que Tallien, pâle, défait, moitié vivant, moitié mort, demande que le rideau qui couvre Robespierre soit entièrement déchiré.

Billaud-Varennes s'écrie : « La Convention est entre deux égorgements ; elle périra si elle est faible... » (*Non ! non ! elle ne périra pas !* — Tous les députés sont debout ; ils agitent leurs chapeaux, ils jurent de sauver la République.)

Billaud-Varennes : « Y a-t-il un seul citoyen qui voulût exister sous un tyran ? » (Toute l'Assemblée : *Non ! non ! périssent les tyrans !*)

Robespierre s'élance à la tribune. (Un grand nombre de voix : *A bas le tyran ! à bas ! à bas !*)

Alors Tallien : « J'ai vu hier la séance des Jacobins, j'ai frémi pour la Patrie ! j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein ! (*Vives acclamations.*)

Robespierre, adossé aux rampes de la Tribune, réclame la parole, il veut la prendre. (Sa voix se perd sous les cris redoublés : *A bas le tyran ! à bas ! à bas !*)

Robespierre insiste, Tallien le repousse et poursuit son accusation.

Alors Robespierre interroge du regard les plus ardents Montagnards. Les uns détournent la tête, les autres restent immobiles. Il invoque les centres : « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands.... (*Violente interruption.*) Pour la dernière fois, Président d'assassins, je te demande la parole. » (*Non ! non !*)

Le bruit continue, Robespierre s'épuise en efforts ; sa voix s'enroue.

Garnier : « Le sang de Danton t'étouffe ! »

Ce Danton, dont le sang montait à la gorge de Robespierre et l'étouffait, ce Danton que je vais peindre, ce Danton inférieur à Mirabeau, à lui seul, dépassait de la tête tous les autres Conventionnels.

Il avait, comme Mirabeau vu de près, un teint basané, des traits écrasés, un front ridé, une laideur de détails repoussante. Mais, comme Mirabeau vu de loin et dans une Assemblée, il attirait, il frappait les regards par sa physionomie saisissante et par cette mâle beauté qui est la beauté de l'Orateur.

L'un tenait du lion et l'autre du dogue, tous deux emblèmes de la force.

Né pour la grande éloquence, Danton eût, dans l'antiquité, avec sa voix retentissante, ses gestes impétueux et les colossales figures de ses discours, gouverné, du haut de la Tribune aux harangues, les vagues de la multitude.

Orateur du peuple, Danton avait ses passions, comprenait son génie et parlait son langage. Exalté, mais sincère ; sans fiel, mais sans vertu; suspect de rapacité, quoique mort pauvre ; cynique dans ses mœurs et dans sa conversation. Sanguinaire par système plus que par tempérament, il coupait les têtes, mais sans haine comme le bourreau, et ses mains machiavéliques dégouttaient des massacres de Septembre. Abominable autant que fausse politique ! il excusait la cruauté des moyens par la grandeur du but.

Deux hommes ont tour à tour dominé la Révolution, tous deux semblables et tous deux différents, Danton et Robespierre.

Tous deux chefs de parti et maîtres de la Convention ; tous deux

poussant aux mesures les plus extrêmes ; tous deux intelligents des affaires du dedans et du dehors ; tous deux hommes de conseil et hommes de main ; tous deux incriminés de trahison, de tyrannie et de dictature ; tous deux refusés d'être ouïs dans leur défense personnelle, pour avoir refusé d'ouïr les autres ; tous deux décrétés d'accusation, à l'unanimité, par leurs propres complices ; tous deux condamnés par le Tribunal révolutionnaire qu'ils avaient érigé ; tous deux, pour en finir plus vite, mis hors la loi ; tous deux immolés presqu'à la fleur de leur âge, Danton par Robespierre, et Robespierre à cause de Danton ; tous deux enfin, traînés au même supplice, dans les mêmes charrettes et sur le même échafaud.

Danton était intempérant, fou de plaisirs, avide d'argent, moins pour le thésauriser que pour le dissiper ; Robespierre était sombre, austère, économe, incorruptible.

Danton, indolent par nature et par habitude ; Robespierre, ardent au travail, à en perdre le sommeil.

Danton avait du dédain pour Robespierre, et Robespierre avait du mépris pour Danton.

Danton était léger jusqu'à l'inconséquence ; Robespierre, atrabilaire, concentré, défiant jusqu'à la proscription.

Danton, vantard de ses propres vices et du mal qu'il faisait, et fanfaron des crimes même qu'il n'avait pas commis ; Robespierre, vernissant ses haines et ses vengeances des couleurs du bien public.

Robespierre, spiritualiste ; Danton, matérialiste, peu soucieux de savoir ce qu'il adviendrait après sa mort, pourvu que son nom fût inscrit, comme il le disait, « dans le Panthéon de l'histoire. »

Danton déployait sur son front plissé et dans ses yeux ardents la fougue et les passions tumultueuses de son âme ; Robespierre dissimulait sa colère sous l'immobilité de ses traits.

Danton en imposait par sa stature athlétique et par les éclats brisés de sa voix tonnante ; Robespierre glaçait les accusés de sa parole et les terrifiait de son oblique regard.

Danton se jetait sur sa proie ; Robespierre s'enlaçait autour d'elle.

Danton allait, après le combat, se coucher au fond de sa tente, et il

s'y endormait ; Robespierre ne croyait jamais avoir abattu assez d'ennemis, tant qu'il lui en restait encore à abattre.

Danton s'effaçait devant les dangers de la Patrie, et se compromettait pour ses amis ; Robespierre, en servant la liberté, ne s'oubliait pas lui-même. Il se louait par sa propre bouche ; il se mirait dans son orgueil.

Robespierre avait plus de talents ; Danton, plus de génie.

Danton s'abandonnait à l'inspiration du moment, s'échauffait de son verbe et de son geste, et répandait à pleines mains l'hyperbole dans ses discours ; Robespierre, impassible, replié sur lui-même, s'avançait avec précaution dans le débat et calculait l'effet de ses motions élaborées.

Danton allait par bonds et par soubresauts, brusquant l'occasion, vif et pétulant dans ses exordes, présomptueux à l'excès, accoutumé aux triomphes de la parole et s'y fiant trop, sans songer aux mécomptes de la popularité et de l'absence.

Robespierre ourdissait avec art les trames du piége où devaient se prendre ses ennemis, tenait sa menace suspendue sur plusieurs têtes à la fois, et ne la laissait tomber comme la foudre qu'à la fin de son discours.

Danton terminait avec fracas, mais sans conclusions. Robespierre, moins brillant mais plus précis, moins impétueux, mais plus adroit, ne battait pas l'air en vain, ne parlait pas pour parler, ne perdait jamais de vue son but, et ne terminait que par un décret d'accusation rédigé en forme et soumis à l'acceptation immédiate de la Convention.

Danton s'imaginait qu'il n'avait qu'à se présenter pour combattre et à combattre seul pour triompher ; Robespierre cherchait dans l'effervescence des Jacobins et dans la force armée de la Commune un épouvantail contre les Comités et la Convention elle-même.

Il y eut chez Danton moins de trahison que de relâchement, moins d'oubli de la Révolution que de lui-même, et chez Robespierre plus de vanité blessée que d'aspiration à la dictature, plus de rancune que de tyrannie préméditée.

Danton périt par l'excès de sa confiance en lui-même ; Robespierre. par l'excès de ses soupçons envers ses complices.

Danton passa comme un météore sur l'horizon conventionnel ; Ro-

bespierre tint l'Assemblée, les Comités et les Clubs sous sa dépendance, gouverna sans être ministre, régna sans être roi et donna son terrible nom à son époque.

L'Éloquence parlementaire, dans nos Chambres de monopole et dans nos gouvernements à ressorts compliqués, n'est, le plus souvent, qu'un son d'oreille, un vain bruit de phrase, et rien que cela. Mais alors, un dictateur populaire, un tribun, un Danton, par la puissance, la volonté et l'enfantement de sa parole, faisait marcher six cent mille hommes, rejetait l'étranger au delà de nos frontières, abattait des catégories de proscrits, remuait les provinces jusque dans leurs fondements et improvisait des armées, des tribunaux, des lois et des constitutions.

L'Éloquence légiférait et gouvernait dans la Convention, dans les Clubs, sur la Place publique. Aujourd'hui l'on se fait de la députation un marche-pied pour le ministère. Alors, Danton quittait le ministère pour rester représentant du peuple; c'est qu'un représentant du peuple était plus qu'un ministre, c'est qu'il était tout.

Danton se renferma dans la Convention, comme dans une forteresse hérissée de canons dont la moitié serait tournée contre ses défenseurs et l'autre moitié contre l'ennemi. Là, il fit feu par toute brèche et sans qu'on lui disputât le généralat. Mais lorsque la Convention se scinda en deux camps rivaux, Danton hésita; s'il fût passé à la Gironde, il eût écrasé Robespierre; mais imprudemment refoulé, acculé par les Girondins au pied de la Montagne, il y monta et il donna tête baissée dans sa destinée. « Ah! tu m'accuses, disait-il à Guadet, en se redressant de toute sa hauteur, tu m'accuses, moi! tu ne connais pas ma force! »

Elle était grande, cette force! car il tenait dans sa main, pour soulever la Convention, deux puissants leviers, la terreur et l'enthousiasme.

Elle était grande, cette force de terreur, lorsqu'il asseyait sur ses gigantesques piliers le Tribunal révolutionnaire.

Elle était grande, cette force d'enthousiasme, lorsque, ranimant de son souffle invincible l'ardeur martiale des Français qui tombe si on ne la réchauffe pas sans cesse, il disait : « Ce qu'il nous faut pour vaincre, c'est de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace! »

Et ailleurs : « Le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables ! prodiguez vos richesses. Quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde ! Laissez là vos querelles futiles, je ne connais que l'ennemi. Battons l'ennemi. Eh ! que m'importe d'être appelé buveur de sang ? Que m'importe ma réputation ? Que la France soit libre, et que mon nom soit flétri ! »

C'était là une éloquence monstrueuse, mais originale, emportée, saisissante, qui sortait par élans de la poitrine de l'orateur, qui entraînait l'Assemblée et qui lui arrachait des applaudissements frénétiques.

Voici encore quelques figures de cette éloquence :

« Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la Liberté n'est pas encore fondue, le métal bouillonne ! »

Et celle-ci : « Marseille s'est déclarée la montagne de la République. Elle se gonflera, cette montagne ; elle roulera les rochers de la liberté, et les ennemis de la liberté seront écrasés. »

Et ce mot si juste : « Quand un peuple brise la Monarchie pour arriver à la République, il dépasse le but par la force de projection qu'il s'est donnée. »

Et cette menace si fière : « C'est à coups de canon qu'il faut signifier la Constitution à nos ennemis. »

Danton payait aussi tribut au mauvais goût du temps. Par exemple, l'un de ses plus célèbres discours se terminait ainsi : « Je me suis retranché dans la *citadelle de la raison*, j'en sortirai avec le *canon de la vérité*, et je pulvériserai mes accusateurs. »

Éternel sujet d'historique méditation ! D'un côté, quelle course immense et glorieuse n'eût pas fournie la Liberté, si tant de confiscations, tant de proscriptions, tant d'incarcérations, de massacres et de tortures, tant de flots de sang répandus, tant de têtes coupées, tant de bourreaux et tant de victimes, ne nous eussent pas ramenés violemment par l'anarchie au despotisme ! D'un autre côté, quels périls de mort, lorsque la Convention elle-même paraissait hésiter, n'eût pas courus notre France une et indivisible, menacée de l'écartèlement et du partage de ses membres, si, dans ce moment fatal qui sauve ou qui tue les empires, Danton eût désespéré d'elle !

Ce qui le perdit, lui, et ce qui devait perdre Robespierre, ce fut moins d'avoir voulu gouverner, que de n'avoir pas assez gouverné.

On ne doit point bouder les révolutions; on ne doit point les regarder passer de la berge du rivage; il faut s'embarquer avec elles sur le même navire, traverser les mêmes orages, veiller nuit et jour sur les conjurations et ne pas quitter un seul instant le gouvernail.

Danton s'endormit au souffle trompeur de sa popularité; le timon échappa de ses mains; il tomba dans la profonde mer et le gouffre se referma sur lui.

Les révolutions vont vite, le peuple oublie, les factions dévorent.

Ni la faveur des Cordeliers, ni le bruit de son nom, ni la mémoire de ses services, ni les frémissements mal étouffés de la Convention, ni les secrètes sympathies du Tribunal révolutionnaire, ni le dévouement de ses amis, ni la légèreté de l'accusation, ni son amour pour la liberté, ni son audace, ni son éloquence, rien ne put le sauver!

Le couteau était levé, et Robespierre attendait sa victime.

Danton, en allant à la mort, passe devant la maison de Robespierre. Il se retourne, et de sa voix de tonnerre : « Robespierre, s'écrie-t-il, Robespierre! je t'ajourne à comparaître avant trois mois sur l'échafaud! » Il monte les marches fatales, il tient pour la dernière fois embrassé l'un de ses amis. Le bourreau les sépare : « Misérable, lui dit-il, tu n'empêcheras pas nos deux têtes de se baiser tout à l'heure dans le panier. » Quel temps et quel mot!

EMPIRE

NAPOLÉON

Lorsque la Providence met sa main dans la foule pour y choisir et pour en retirer les hommes extraordinaires qu'elle a prédestinés à changer la face des empires, elle leur communique et elle leur attribue tout ensemble la puissance matérielle et la puissance intelligente de la société, et elle ne les fait apparaître, de loin en loin, sur la scène du monde que dans des circonstances qu'elle semble avoir préparées tout exprès pour leur élévation et pour leur chute.

Tels furent Alexandre, César et Napoléon.

La Grèce était à bout de rhéteurs et de poëtes, de corruption, de guerres civiles et de grands hommes, lorsque le monde asiatique s'ouvrit avec toutes ses richesses, avec ses religions ridicules et méprisées, ses satrapes énervés, ses populations pourries avant d'être mûres, ses gouvernements usés et ses limites indéfinies, à l'ambition du jeune Alexandre.

L'Univers romain, travaillé par le dégoût d'une liberté orageuse et par le besoin de l'unité depuis les conquêtes de l'Asie, de l'Espagne. de la Gaule et de l'Angleterre, n'attendait qu'un maître et il se donna encore plus à César que César ne voulut de lui. Les légions de vétérans accoutumées à vaincre sous César, ne connaissaient plus que les faisceaux et le nom de César. Rome aussi n'aspirait qu'à lui remettre le sceptre du monde que ses débiles mains ne pouvaient plus porter.

Napoléon, à son tour, s'empare habilement des forces vives de la Révolution, qui, lasses de bouillonner au fond de leur cratère et de retomber sur elles-mêmes, cherchaient à se répandre au dehors et débordaient

vers la conquête. Il fut maître parce qu'il voulut l'être, parce qu'il put l'être et parce qu'il sut l'être; il absorba dans le despotisme de son Empire les consciences, les intelligences et les libertés ; il eut de l'audace parce qu'il eut du génie, et peut-être il eut du génie parce qu'il eut de l'audace ; il méprisa les hommes, parce qu'il les jugea ; il aima la gloire, parce que tout le reste ne pouvait remplir le vide immense de son âme ; il dévora le temps, il dévora l'espace, parce qu'il lui fallut vivre plus vite, marcher plus vite que les autres hommes. Il pesa le monde dans sa main, et il le trouva léger, et le front à demi penché sur l'abîme, il se mit à rêver l'éternité de sa Dynastie et la Monarchie universelle.

Mais après avoir élevé si haut les conquérants, la Providence éteint d'un souffle l'éclat de leur diadème, et elle les donne en spectacle à l'univers, pour lui montrer que, malgré leur gloire et la sublimité de leur domination, ils sont sujets à des chutes sans relevée et qu'ils sont bornés par le néant.

Ainsi, Alexandre meurt à la fleur de son âge, rassasié de triomphes et de voluptés, dans l'ivresse d'un festin. César tombe au pied de la statue de Pompée, frappé du poignard de Brutus, lorsqu'il allait se faire couronner par le sénat Empereur perpétuel de Rome, après avoir rangé sous ses lois toute la terre. Enfin, Napoléon ne s'arrête dans la course de son ambition, que lorsqu'on l'eut acculé sur un rocher solitaire, environné de tous côtés par les vagues de l'Océan.

Napoléon était l'un de ces hommes prodigieux qui se sentent créés et qui sont faits pour le gouvernement des peuples et des empires. Pour eux, il n'y a que l'une ou l'autre de ces alternatives, mourir ou régner.

Ils sortent à peine d'être simples soldats et ils commandent comme s'ils étaient généraux. Ils ne sont encore que sujets et ils parlent déjà en maîtres.

Napoléon n'était pas né, comme Alexandre, sur les marches d'un trône, ni comme César dans les langes de la pourpre sénatoriale; mais dès qu'il mit l'épée à la main, il commanda, et dès qu'il commanda, il régna. Simple capitaine, il assiége et prend Toulon. Général de brigade, il organise la journée du 13 vendémiaire et sauve la Convention. Généralissime de l'armée d'Italie, il traite en roi avec les rois, les

princes et le pape. Vainqueur de l'Égypte, il mène cette expédition avec l'autorité d'un chef absolu, revient d'Afrique sans lettres de rappel, aborde à Fréjus, traverse la France en triomphe, fait trembler le Directoire, traîne à sa suite les autres généraux, chasse les deux Conseils, improvise une nouvelle Constitution et prend les rênes du gouvernement. Empereur, il tient sous ses pieds, dans une muette obéissance, le Sénat, le Corps législatif, l'administration, le peuple et l'armée.

En sorte qu'on peut dire que Napoléon, quoique né dans la bourgeoisie et simple officier, n'a jamais servi en second, jamais exécuté les volontés d'un chef, et que, pas plus qu'Alexandre n'aurait obéi à la Confédération des Grecs, ni César aux ordres du Sénat romain, Napoléon n'aurait jamais pu se plier sous la verge d'un Parlement ou d'un roi.

On peut croire qu'Alexandre, César et Napoléon eussent été maîtres. en quelque lieu et en quelque temps qu'il eussent vécu ; cependant, il ne faut pas croire non plus que les hommes célèbres ne soient pas les agents passifs des circonstances, aussi bien qu'ils sont les agents actifs de leur propre génie.

Si les Kléber, les Hoche, les Desaix, les Joubert, les Marceau, eussent vécu autant de jours que les Bernadotte, les Soult, les Murat, les Ney et les Masséna, ils fussent devenus comme eux maréchaux d'empire, ducs, princes et rois, et si Napoléon eût été emporté au pont d'Arcole par un boulet, il eût passé dans l'histoire pour un héros républicain. Tant le cours irrésistible des événements et la différence des situations modifient profondément les caractères et les principes! tant les jugements des hommes sont sujets à l'erreur!

Chose remarquable! les trois plus grands conquérants du monde ont été aussi puissants dans l'art de la parole que dans l'art de la guerre.

Le fils du Macédonien, l'élève d'Aristote, s'empara par son éloquence aussi bien que par ses triomphes de l'imagination des Grecs et des Barbares. César domina les légions romaines par l'ascendant de sa parole. Napoléon prit tout à coup sur les vieux généraux de la république, sur son armée et sur sa nation, l'empire irrésistible de la victoire, de l'éloquence et du génie.

On trouve, dans les proclamations, bulletins et ordres du jour de Napoléon, les accents de la vertu militaire, l'art de l'orateur et le sens profond et délié du politique. Ce n'est pas seulement un général qui parle, ce n'est pas seulement un roi, ce n'est pas seulement un homme d'État, c'est tout cela à la fois. Si Napoléon a été un orateur à peu près complet, c'est qu'il était un homme à peu près complet. S'il a tout dit, c'est qu'il lui était permis de tout dire. Quelle force, quelle splendeur n'a point le génie uni à la puissance ! Quelle autorité la parole de ce ravageur de peuples, de ce fondateur d'États, ne devait-elle pas tirer de la majesté du commandement suprême, de l'éminence et de la perpétuité du généralat, du nombre immense de ses troupes, de leur fidélité et de leur dévouement, de l'éclat multiplié de ses victoires, de la nouveauté, de la soudaineté, de la hardiesse et de la grandeur extraordinaire de ses entreprises !

Napoléon a réuni toutes les conditions de l'audace personnelle, de la souveraine puissance et des talents politiques et guerriers, à un plus haut degré qu'aucun autre capitaine des temps modernes, et c'est pour cela qu'il leur est, de tous points, supérieur et incomparable.

Ne confondons pas, au surplus, les mots militaires avec les harangues dont nous parlerons après.

Les mots sublimes abondent dans les fastes guerriers de tous les pays et de tous les temps.

« Reviens vivant avec ton bouclier, ou mort dessus, » dit une mère lacédémonienne à son fils.

« Nos forêts de traits obscurciront le soleil. — Tant mieux, répond Léonidas à Xerxès, nous combattrons à l'ombre. »

César tombe en mettant le pied sur le rivage d'Afrique. A l'instant, pour détourner les mauvais présages, il s'écrie : « Afrique, je te tiens ! »

Henri IV, à Coutras, se dégageant de ses chevaliers : « A quartier, Messieurs, je vous prie, ne m'offusquez pas, je veux paraître. »

Villars, expirant, se lamente : « Ce Berwick qui vient d'être coupé en deux par un boulet ! et moi, je meurs dans mon lit ! J'avais toujours dit que Berwick serait plus heureux que moi. »

Et le général Larochejaquelein qui se jette dans la mêlée en disant : « Je ne veux être qu'un hussard pour avoir le plaisir de me battre. »

Et ce mot de Kléber à Bonaparte : « Général, vous êtes grand comme le monde. »

Et ces belles paroles de Desaix : « Allez dire au premier Consul que je meurs avec le regret de ne pas avoir assez fait pour la postérité. »

Et ces mots de généraux, de capitaines, de soldats et de tambours.

« La garde meurt et ne se rend pas ! »

« A moi, d'Auvergne, ce sont les ennemis ! »

« Je meurs, mais ils fuient ! »

« Il me reste encore une main pour battre la charge ! »

Et tant d'autres.

Napoléon a dit aussi une foule de mots militaires.

Au Commissaire de la Convention nationale, à Toulon :

« Mêlez-vous de votre métier de représentant, et laissez-moi faire le mien d'artilleur. »

Aux troupes qui reculaient sur le pont foudroyé d'Arcole :

« En avant ! suivez votre général ! »

A ses soldats d'Égypte :

« Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent. »

Aux plénipotentiaires de Léoben :

« La République française est comme le soleil. Aveugle qui ne la voit pas ! »

A l'armée de Marengo :

« Soldats, souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur les champs de bataille. »

Aux soldats d'artillerie, révoltés à Turin :

« Ce drapeau, que vous avez abandonné, sera suspendu au temple de Mars et couvert d'un crêpe funèbre. Votre corps est dissous. »

En entendant le premier coup de canon de Friedland :

« Soldats, c'est un jour de bonheur, c'est l'anniversaire de Marengo ! »

Au 4e régiment de ligne :

« Qu'avez-vous fait de votre aigle ? Un régiment qui a perdu son aigle a tout perdu. — Oui, mais voici deux drapeaux ennemis que nous avons pris. — C'est bien, dit-il en souriant, je vous rendrai votre aigle. »

Au général Moreau, en lui offrant une paire de pistolets richement ornés :

« J'ai voulu y faire graver le nom de toutes vos victoires. Mais il ne s'est pas trouvé assez de place pour les contenir. »

A un grenadier surpris par le sommeil et dont il montait la garde :

« Après tant de fatigues, il est bien permis à un brave comme toi de s'endormir. »

A un soldat qui s'excusait d'avoir, malgré sa consigne, laissé pénétrer dans sa tente le général Joubert :

« Va, celui qui a forcé le Tyrol peut bien forcer une sentinelle. »

A un général de cour qui demandait le bâton de maréchal :

« Ce n'est pas moi qui fais les maréchaux, c'est la victoire. »

Au jeune commandant de l'artillerie russe d'Austerlitz, qui lui disait dans son désespoir : « Sire, faites-moi fusiller ! je viens de perdre mes pièces.

« — Jeune homme, consolez-vous ! on peut être battu par mon armée et avoir encore des titres à la gloire. »

Au duc de Montebello, fracassé par un boulet et qu'il serre dans ses bras, qu'il arrose de ses larmes :

« Lannes, me reconnais-tu ? c'est Bonaparte ! c'est ton ami ! »

A son armée, en ouvrant la campagne de Russie :

« Soldats ! la Russie est entraînée par la fatalité ; que ses destins s'accomplissent ! »

En voyant, le matin de la bataille de la Moscowa, le soleil se lever sans nuages :

« C'est le soleil d'Austerlitz ! »

A ses grenadiers qui s'effrayaient de lui voir pointer les canons à Montereau :

« Allez, mes amis, ne craignez rien, le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu. »

A Grenoble, au retour de l'île d'Elbe, devant un régiment qui hésite, il saute à bas de son cheval, et découvrant sa poitrine :

« S'il en est un parmi vous, s'il en est un seul qui veuille tuer son général, son Empereur, il le peut, me voici ! »

Mais c'est dans les harangues militaires surtout que se révèle Napo-

léon. Il s'improvisa orateur comme il s'improvisa général. Ce qui étonne surtout dans un si jeune homme, c'est la fécondité, la souplesse, la finesse de son génie. Il sait ce qu'il doit dire, ce qu'il doit être avec tous, en toute occasion. Personne ne le lui a appris, et il le sait. Avec le Pape, il est respectueux, tout en prenant ses villes. Avec le prince Charles, il a la hauteur d'un égal et la courtoisie d'un chevalier. Il recommande la discipline, il honore les artistes et les savants, il protége la religion, la propriété, les femmes et les vieillards. Il met des sentinelles à la porte des églises. Il envoie Soult tous les dimanches à la messe, avec son état-major. En Égypte, il portera le turban, s'il le faut, et récitera les versets du Coran. Il passe des marchés de fournitures, rétablit les communications, organise des comptabilités, institue des municipalités civiles et des gouvernements provisoires. A peine a-t-il conquis un territoire, qu'il l'administre. Ce n'est pas au nom du Directoire qu'il traite, c'est au nom de Bonaparte. Ce n'est pas seulement en généralissime de l'armée qu'il débute, c'est en maître. Les vieux généraux frémissent devant ce guerrier adolescent. Ils ne peuvent soutenir ces brèves paroles qui les interrogent, ce regard qui les perce, cette volonté qui les subjugue. Ils se sentent à la fois attirés et contenus. Ils se rangent, ils admirent, ils se taisent, ils obéissent, et le reste de l'armée avec eux.

Sa manière de haranguer n'a rien de semblable chez les modernes ni dans l'antiquité. Il parle comme s'il était, non sur un tertre ordinaire, mais sur une montagne. On dirait qu'il a lui-même cent coudées de haut. Il ne s'arrête point aux ennemis qu'il va combattre, ni aux lieux qu'il traverse en courant. Il fait la revue de l'Europe et du monde. Son armée n'est point une simple armée, c'est la grande Armée. Sa nation n'est pas une simple nation, c'est la grande Nation. Il raye les Empires de la carte. Il scelle du pommeau de son épée les nouveaux royaumes qu'il institue. Il prononce sur les dynasties, au milieu de la foudre et des éclairs, les arrêts du Destin.

Le langage figuré de Napoléon prendrait mal aujourd'hui, et toucherait presque au ridicule. On n'aime plus les fanfares de guerre. On a d'autres besoins, d'autres idées, d'autres préjugés peut-être. On est plus civilisé, on est plus sage, on est plus libre, on a fait un pas. Mais alors les imaginations étaient ébranlées; on sortait d'une révolu-

tion qui avait tout détruit, tout renouvelé : on se jetait dans les aventures ; on allait vers l'inconnu.

Il fallait ce temps-là à Napoléon, comme il fallait Napoléon à ce temps-là.

A peine a-t-il relevé Schérer et pris le commandement de l'armée d'Italie, qu'il s'empare, en ces mots, du cœur et de l'imagination des soldats :

« Soldats, vous êtes nus, mal nourris ; le Gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre courage, votre patience au milieu de ces rochers, sont admirables, mais ils ne vous procurent aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; nous y trouverons honneur, gloire et richesses. Soldats, manqueriez-vous de courage et de constance ? »

Les soldats frémissent d'enthousiasme, et, du haut des rochers des Alpes, ils se jettent en Italie, fondent sur les Autrichiens et brusquent la victoire.

Écoutez maintenant Napoléon ! quelle verve, quel élan, quelle confiance, quel ton de vainqueur et de maître dans cette Proclamation d'un général de vingt-six ans !

« Soldats, vous avez, en quinze jours, remporté six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante pièces de canon, plusieurs places fortes, fait quinze cents prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes. Vous êtes les égaux des conquérants de la Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canon, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté, étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. Grâces vous soient rendues, soldats ! la patrie a droit d'attendre de vous de grandes choses. Vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il d'entre vous dont le courage s'amollisse ? En est-il qui préféreraient retourner sur les sommets stériles de l'Apennin et des Alpes, essuyer patiemment les injures de cette soldatesque esclave ? Non, il n'en est pas parmi les vainqueurs de Montenotte, de Millésimo, de Dégo et de Mondovi !

« Amis, je vous la promets, cette glorieuse conquête, mais soyez les libérateurs des peuples, n'en soyez pas les fléaux! »

Ce discours électrise l'armée, et Napoléon ne fit plus que marcher de triomphe en triomphe, dans ces immortelles campagnes d'Italie.

Une fois, une seule fois, accablés par le nombre, saisis d'un abattement soudain, deux bataillons s'ébranlent, et de poste en poste, ils reculent.

Napoléon se présente sur leur front, entouré de ses officiers :

« Soldats, je ne suis pas content de vous ; vous n'avez montré ni discipline, ni constance, ni bravoure ; aucune position n'a pu vous rallier ; vous vous êtes abandonnés à une terreur panique ; vous vous êtes laissé chasser d'une position où une poignée de braves devait arrêter une armée. Soldats du 39e et du 85e, vous n'êtes pas des soldats français! Général chef d'état-major, faites inscrire sur les drapeaux : *Ils ne font plus partie de l'armée d'Italie.* »

Lorsque Napoléon s'engageait à la poursuite de l'archiduc, dans les gorges du Tyrol, le gouvernement vénitien, traître à la parole donnée, avait fait massacrer des soldats français et incarcérer leurs alliés. Napoléon ordonne à ses troupes de marcher sur Venise. Le Sénat s'humilie. Une députation est envoyée au général en chef.

« Les prisonniers sont-ils en liberté? s'écrie-t-il d'une voix tonnante. Je les veux tous, tous! J'irai moi-même détruire vos cachots sous le Pont-des-Larmes. Les opinions seront libres ; je ne veux plus d'inquisition. Si tous les prisonniers ne sont pas relâchés, l'agent anglais renvoyé et le peuple désarmé, à l'instant je vous déclare la guerre. Je pouvais aller à Vienne, si je l'avais voulu : j'ai conclu la paix avec l'Empereur. J'ai quatre-vingt mille hommes et vingt chaloupes canonnières. Je ne veux pas entendre parler d'inquisition ni de sénat. Je vous dicterai des lois ; je serai un Attila pour Venise. Si vous ne pouvez désarmer votre populace, je le ferai à votre place. Votre gouvernement est trop vieux, il faut qu'il tombe. »

Quel maître le Directoire exécutif avait rencontré là, et quelle triste destinée les armées ont faite jusqu'ici aux républiques grandes ou petites! Faut-il donc qu'elles succombent dans les convulsions de l'anarchie ou qu'elles périssent sous le sabre d'un soldat!

Tour à tour châtiant et récompensant, Napoléon courait d'une vic-

toire à l'autre. A son entrée à Milan, pour soutenir, pour enfler encore davantage le courage de ses troupes, il leur dit :

« Vous vous êtes précipités comme un torrent du haut des Apennins. Le Piémont est délivré, Milan est à vous. Votre pavillon flotte dans toute la Lombardie. Vous avez franchi le Pô, le Tésin, l'Adda, ces boulevards tant vantés de l'Italie. Vos pères, vos mères, vos épouses, vos sœurs, vos amantes, se réjouissent de vos triomphes, et se vantent avec orgueil de vous appartenir. Oui, soldats ! vous avez beaucoup fait, mais ne vous reste-t-il plus rien à faire ? la postérité vous reprochera-t-elle d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie ! Partons ! nous avons encore des marches forcées à entreprendre, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, des injures à venger !

« Rétablir le Capitole et les statues de ses héros ; réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage. Voilà ce qui vous reste à faire !

« Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant : Il était de l'armée d'Italie. »

On n'avait jamais parlé à des soldats français un tel langage. Ils étaient fous de lui. Il les aurait conduits au bout du monde. C'était déjà ce qu'il rêvait, et ce rêve de son imagination, il le faisait passer dans leur âme.

Aussi, voyez comme il parle à ses compagnons d'Italie, lorsque, déjà en pleine mer, il cinglait vers Malte et qu'il leur dévoilait à moitié le secret de l'expédition d'Égypte :

« Soldats, vous êtes l'une des ailes de l'armée d'Angleterre ! Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de siéges. Il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour tour sur cette mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter les fatigues, disciplinées, fermes. Mais, soldats ! l'Europe a les yeux sur vous ! Vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des fatigues à vaincre. »

Et lorsque, du haut des mâts, la flotte découvre les rivages d'Alexandrie, Bonaparte laissant éclater ouvertement ses desseins :

« Français, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. La première ville que nous allons rencontrer a été bâtie par Alexandre [1]. »

A mesure qu'il s'enfonce avec son armée dans les sables d'Égypte, il s'aperçoit qu'il a affaire à un peuple fanatique, ignorant et vindicatif, quise méfie des chrétiens, mais qui déteste encore plus les avanies, les exactions, l'orgueil et la tyrannie des Mameluks, et, pour flatter ses haines et ses préjugés, il lui adresse une proclamation tout à fait dans le genre turc :

« Cadis, Cheiks, Imans, Chorbadgys, on vous dira que je viens pour détruire votre religion : né le croyez pas. Répondez que je viens pour rétablir vos droits et punir vos usurpateurs, et que je respecte plus que les Mameluks Dieu, son prophète et le Coran.

« Dites au peuple que tous les hommes sont égaux devant Dieu. La sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux.

« Or, y a-t-il une belle terre ? elle appartient aux Mameluks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison ? tout cela appartient aux Mameluks. Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur en a fait ! Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple. Tous les Égyptiens seront appelés à gérer toutes les places. Que les plus sages, les plus éclairés, les plus vertueux gouvernent, et le peuple sera heureux.

« Il y avait jadis parmi vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce. Qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mameluks ?

« Cadis, Cheiks, Imans, Chorbadgys, dites au peuple que nous sommes de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans ? Ne sommes-nous pas les amis du Grand Seigneur ?

« Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils prospéreront

[1] Je demande si un pareil homme ne devait pas remuer, avec un pareil langage. les fibres de la jeunesse de mon temps.

Mais, outre qu'il n'y a jamais eu deux Bonaparte, le héros vivrait de ce temps-ci que ses idées auraient pris le même cours que les nôtres, et qu'il serait aussi amoureux des conquêtes de la paix qu'il l'a été de celles de la guerre.

dans leur fortune et dans leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! ils auront le temps de nous connaître et ils se rangeront avec nous.

« Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et qui combattront contre nous ! il n'y aura pas d'espérance pour eux, ils périront ! »

Après la révolte du Caire, il profite de la terreur et de la crédulité des Égyptiens, pour se poser devant eux comme un être surnaturel, comme l'envoyé de Dieu, comme l'homme inévitable du destin.

« Cheiks, Ulémas, sectateurs de Mahomet, faites connaître au peuple que ceux qui ont été *mes* ennemis n'auront de refuge ni dans ce monde ni dans l'autre. Y a-t-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le Destin lui-même dirige *mes* opérations?

« Faites connaître au peuple que depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'Islamisme, fait abattre les croix, *je* viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que dans le saint livre du Coran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et ce qui arrivera est également expliqué.

« *Je* pourrais demander à chacun de vous compte des sentiments les plus secrets de son cœur. Car *je* sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne. Mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que *je* suis conduit par des ordres supérieurs, et que tous les efforts ne peuvent rien contre *moi*[1]. »

Au 18 brumaire, entouré de son brillant état-major, il apostropha le Directoire avec la superbe autorité d'un maître qui redemanderait ses comptes à ses intendants, et comme s'il eût été déjà le souverain absolu de la France :

« Qu'avez-vous fait de cette France, que *je* vous avais laissée si brillante? *Je* vous ai laissé la paix, *je* retrouve la guerre. *Je* vous ai laissé les millions de l'Italie, *je* retrouve partout des lois spoliatrices et la misère... Qu'avez-vous fait de cent mille Français que je connaissais

[1] Mettez un pareil homme à la tête de quatre cent cinquante millions de Chinois, et vous verrez ce que deviendra l'Europe avec ses trente États indépendants et hostiles les uns aux autres.

tous, tous mes compagnons de gloire et de travaux! Ils sont morts! »

La veille de la fameuse bataille d'Austerlitz, il initie vivement son armée aux inspirations de sa stratégie :

« Les Russes vont tourner ma droite, et ils me présenteront le flanc.

« Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons. Je me tiendrai loin du feu si, avec votre bravoure accoutumée, vous portez le désordre et la confusion dans les rangs ennemis. Mais si la victoire était un moment incertaine, vous me verriez courir au-devant des premiers coups. Il y va de l'honneur de l'infanterie française, la première infanterie du monde. Cette victoire finira votre campagne. Alors la paix que je ferai sera digne de la France, de vous et de moi! »

Quelle grandeur avec quel orgueil dans ces dernières paroles!

Son discours après la bataille est un chef-d'œuvre d'éloquence militaire ; il est content de ses soldats ; il se mêle à eux ; il leur rappelle ceux qu'ils ont vaincus, ce qu'ils ont fait, ce qu'on dira d'eux ; pas un mot des chefs ; l'Empereur et les soldats, la France pour perspective, la paix pour récompense, la gloire pour souvenir. Quel commencement et quelle fin!

« Soldats! je suis content de vous, vous avez décoré vos aigles d'une immortelle gloire. Une armée de cent mille hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été, en moins de quatre heures, ou coupée ou dispersée; ce qui a échappé à votre fer, s'est noyé dans les lacs.

« Quarante drapeaux, les étendards de la garde impériale de Russie, cent vingt pièces de canon, vingt généraux, plus de trente mille prisonniers, sont le résultat de cette journée à jamais célèbre. Cette infanterie, tant vantée et en nombre supérieur, n'a pu résister à votre choc, et désormais vous n'avez plus de rivaux à redouter.

« Soldats, lorsque le peuple français plaça sur ma tête la couronne impériale, je me confiai à vous pour la maintenir toujours dans ce haut éclat de gloire qui seul pouvait lui donner du prix à mes yeux. Soldats, bientôt je vous ramènerai en France. Là vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes, et il vous suffira de dire : *J'é-*

tais à la bataille d'Austerlitz, pour qu'on réponde : *Voilà un brave !* »

Le jour anniversaire de cette bataille, il récapitule avec complaisance les dépouilles accumulées qui sont tombées dans les mains des Français, et il enflamme leur ardeur contre les Russes au souvenir de cette victoire. « Eux et nous, ne sommes-nous pas les soldats d'Austerlitz ! » C'est un trait de maître.

« Soldats, il y a aujourd'hui un an, à cette heure même, que vous étiez sur le champ mémorable d'Austerlitz. Les bataillons russes épouvantés fuyaient. Leurs alliés ne sont plus. Leurs places fortes, leurs capitales, leurs magasins, leurs arsenaux, deux cent quatre-vingts drapeaux, sept cents pièces de bataille, cinq grandes places de guerre sont en notre pouvoir. L'Oder, la Warta, les déserts de la Pologne, les mauvais temps, rien n'a pu vous arrêter, tout a fui à votre approche. L'aigle française plane sur la Vistule. Les braves et infortunés Polonais croient revoir les légions de Sobieski.

« Soldats, nous ne déposerons pas les armes que la paix générale n'ait restitué à notre commerce sa liberté et ses colonies. Nous avons conquis sur l'Elbe et l'Oder, Pondichéry, nos établissements des Indes, le cap de Bonne-Espérance et les colonies espagnoles. Qui donnerait aux Russes l'espoir de balancer les destins? Eux et nous, ne sommes-nous pas les soldats d'Austerlitz? »

Il ouvre la campagne de Prusse par ces paroles qui sont brûlantes comme la foudre tout près d'éclater.

« Soldats, je suis au milieu de vous, vous êtes l'avant-garde du grand peuple. Vous ne devez rentrer en France que sous des arcs de triomphe. Eh quoi ! vous n'auriez donc bravé les saisons, les mers, les déserts, vaincu l'Europe plusieurs fois coalisée contre nous, porté notre gloire de l'Orient à l'Occident, que pour retourner aujourd'hui dans notre patrie comme des transfuges, et pour entendre dire que l'aigle française a fui épouvantée à l'aspect des armées prussiennes?

« Marchons donc, puisque notre modération n'a pu les faire sortir de cette étonnante ivresse. Qu'ils apprennent que s'il est facile d'obtenir un accroissement de puissance avec l'amitié du grand

peuple, son inimitié est plus terrible que les tempêtes de l'Océan ! »

A son entrée à Berlin, il exalte, il enorgueillit ses troupes par la rapidité de leur marche et de leurs triomphes : « Les forêts, les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe, que nos pères n'eussent pas traversés en sept ans, nous les avons traversés en sept jours, et nous avons livré dans l'intervalle quatre combats et une grande bataille, Nous avons précédé à Potsdam, à Berlin, la renommée de nos victoires ; nous avons fait soixante mille prisonniers, pris soixante-cinq drapeaux, six cents pièces de canon, trois forteresses, plus de vingt généraux. Cependant, plus de la moitié de vous regrette de n'avoir pas encore tiré un coup de fusil. Toutes les provinces de la monarchie prussienne jusqu'à l'Oder sont en notre pouvoir. »

A Eylau, il honore le trépas de ses braves guerriers :

« Nous avons marché à l'ennemi, et nous l'avons poursuivi l'épée dans les reins, l'espace de quatre-vingts lieues. Nous lui avons enlevé soixante-cinq pièces de canon, seize drapeaux, et tué, blessé ou pris plus de quarante-cinq mille hommes. Les braves qui, de notre côté, sont restés sur le champ de bataille, sont morts d'une mort glorieuse. C'est la mort des vrais soldats ! »

A Friedland, même énumération de victoires :

« En dix jours, nous avons pris cent vingt pièces de canon, sept drapeaux, tué, blessé ou fait prisonniers soixante mille Russes, enlevé à l'armée ennemie tous ses hôpitaux, tous ses magasins, ses ambulances, la place de Kœnigsberg, les trois cents bâtiments qui étaient dans le port chargés de toute espèce de munitions, cent soixante mille fusils que l'Angleterre envoyait pour armer nos ennemis. Des bords de la Vistule nous sommes arrivés sur ceux du Niémen, avec la rapidité de l'aigle. Vous célébrâtes à Austerlitz l'anniversaire du couronnement ; vous avez cette année dignement célébré l'anniversaire de Marengo. Soldats de la grande armée française, vous avez été dignes de vous et de moi ! »

En 1809, tout prêt à punir l'Autriche de ses trahisons, il confie à l'armée ses grands desseins : il la mêle, il l'associe à ses vengeances. Il ne se sépare pas d'elle, c'est sa cause qu'il va défendre. Quel élan militaire dans ce discours !

« Soldats, j'étais entouré de vous lorsque le souverain d'Autriche vint à mon bivouac de Moravie. Vous l'avez entendu implorer ma clémence et me jurer une amitié éternelle. Vainqueurs dans trois guerres, l'Autriche a dû tout à notre générosité. Trois fois elle a été parjure! Nos succès passés vous sont un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et qu'à notre aspect l'ennemi reconnaisse ses vainqueurs! »

C'est avec la même ardeur qu'il anime contre les Anglais l'armée expéditionnaire de Naples. Ne dirait-on pas que sa parole va au pas de course?

« Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, les débiles bataillons des tyrans des mers! Ne tardez pas à m'apprendre que la sainteté des traités est vengée, et que les mânes de mes braves soldats égorgés dans les ports de la Sicile, à leur retour d'Égypte, après avoir échappé à tous les périls des naufrages, des déserts et de cent combats, sont enfin apaisés! »

C'est encore pour abattre la puissance de son implacable, de son éternelle ennemie, qu'il harangue l'armée d'Allemagne à son retour, et qu'il ouvre devant ses regards la conquête de l'Ibérie :

« Soldats, après avoir triomphé sur les bords du Danube et de la Vistule, vous avez parcouru l'Allemagne à marches forcées. Je vous fais aujourd'hui traverser la France, sans vous donner un moment de repos. Soldats! j'ai besoin de vous. La présence hideuse du léopard souille les continents d'Espagne et de Portugal. Qu'à votre aspect il fuie épouvanté! Portons nos aigles victorieuses jusqu'aux colonnes d'Hercule : là aussi nous avons des outrages à venger! Soldats, vous avez surpassé la renommée des armées modernes; mais avez-vous égalé la gloire des armées de Rome qui, dans une même campagne, triomphèrent sur le Rhin et sur l'Euphrate, en Illyrie et sur le Tage? »

Le matin de la bataille de la Moscowa, il étale aux yeux des soldats cette nouvelle moisson de lauriers qu'ils vont cueillir, et il les met, avec lui-même, en présence de leurs souvenirs et de la postérité.

« Voici la bataille que vous avez tant désirée! Désormais la victoire

dépend de vous, elle vous est nécessaire. Elle vous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver, un prompt retour dans la patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk, à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite avec orgueil ce que vous aurez fait dans cette journée. Que l'on dise de vous : Il taità cette grande bataille sous les murs de Moscou! »

Nous sommes arrivés, avec le soleil, sur le haut de la montagne. Il faut la redescendre dans l'ombre : arrêtons-nous un instant.

La gloire s'éteint à bout de luire : la liberté seule se répare par ses épuisements mêmes. Plus elle se répand, plus elle se féconde. Mais Napoléon ne voulut pas se jeter dans les bras de la liberté. Peut-être je dis peut-être, eût-il, en se mettant à l'avant-garde de la démocratie européenne, renversé, mieux qu'avec ses armées, tous les rois de l'Europe. Il ne le voulut pas. Le pouvait-il lui, aussi et plus despote que les autres potentats? Trop nouveau pour les rois et trop ancien déjà pour les peuples, Napoléon eut bientôt contre lui les peuples et les rois. Il avait effrayé les dynasties; les dynasties soulevèrent les nationalités. Or, on triomphe d'une armée, on ne triomphe pas d'une nation, de plusieurs nations. Le génie et la victoire ne peuvent rien à la fin contre l'indépendance des peuples, contre le droit et contre le nombre. C'est la loi humaine, loi de justice et de moralité, loi providentielle. Napoléon devait donc périr et sa chute était marquée, presque à heure fixe.

En vain ce fier courage voulut se retremper dans les forces vives de la France d'où son *moi*, ce *moi* aride et fatal, sortait toujours malgré lui. Comme un lion acculé dans son antre et menacé de tous côtés par les épieux des chasseurs, il s'adossa à la nation et rugit à faire trembler le monde. Il était trop tard!

C'est triste de voir cet empire de pourpre et d'or qui se détache par lambeaux; cette vaste monarchie qui craque, dans ses ais mal joints, de Rome au Texel, des Alpes à Hambourg; ces négociations vingt fois reprises, vingt fois avortées; ces résistances désespérées d'un héros, ces orages de son âme, ces lueurs de victoire qui brillent dans la nuit; ces trahisons inouïes, cet abattement des courages, ces transactions secrètes d'avarice et de vanités repues, ces aspirations invin-

cibles au repos, cette lassitude universelle de la France rompue et brisée.

Passons, passons vite dans la cour de Fontainebleau pour écouter les adieux de Napoléon aux restes fidèles de son armée, à ces soldats qui ne pouvaient se séparer de leur général, et qui pleuraient autour de lui. Il n'y a pas dans l'antiquité de scène à la fois plus déchirante et plus sublime.

« Soldats ! je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans que nous sommes ensemble, je suis content de vous. Je vous ai toujours trouvés au chemin de la gloire. Toutes les puissances de l'Europe se sont armées contre *moi*. Quelques-uns de mes généraux ont trahi leur devoir et la France. Elle-même a voulu d'autres destinées : avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir la guerre civile ; mais la France eût été malheureuse. Soyez fidèles à votre nouveau roi ; soyez soumis à vos nouveaux chefs, et n'abandonnez pas notre chère patrie. Ne plaignez pas mon sort ; je serai heureux lorsque je saurai que vous l'êtes vous-mêmes. J'aurais pu mourir ; si j'ai consenti à survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. J'écrirai les grandes choses que nous avons faites... Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasse votre général. Venez, général Petit, que je vous presse sur mon cœur ! Qu'on m'apporte l'aigle ! que je l'embrasse aussi ! Ah ! chère aigle, puisse ce baiser que je te donne retentir dans la postérité ! Adieu, mes enfants ; mes vœux vous accompagneront toujours ; gardez mon souvenir. »

Il part, et du fond de l'île d'Elbe il organise sa fabuleuse expédition. Il n'a pas encore mis le pied sur les rivages du golfe Juan, que déjà, du haut de ce frêle esquif qui porte César et sa fortune, il livre aux flots, il sème aux vents sa proclamation. Il évoque aux yeux de ses soldats les images de cent victoires, et il envoie ses aigles devant lui comme les messagers de son retour triomphant.

« Soldats, dans mon exil j'ai entendu votre voix... Nous n'avons pas été vaincus... mais trahis ; nous devons oublier que nous fûmes les maîtres des nations ; mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être le maître chez nous ? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Montmirail ! Les vétérans de l'armée de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Ita-

lie, d'Égypte, de l'Ouest, de la Grande armée sont humiliés... Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef... La victoire marchera au pas de charge... L'aigle, avec ses couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame!... »

Le lendemain de son arrivée aux Tuileries, et dans l'étonnement des esprits qui suit une nuit d'enthousiasme et d'ivresse, il rallie la vieille garde autour de son drapeau. Il lui présente ses braves compagnons de l'île d'Elbe. Quelle gradation, quel art, quelle convenance, quelle habileté oratoire dans cette improvisation!

« Soldats! voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur: ils sont tous mes amis; ils étaient chers à mon cœur. Toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée. Dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments; tous me rappelaient ces grandes journées dont le souvenir m'est si cher : car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant, c'est vous tous, soldats de l'armée française, que j'aimais... Ils vous rapportent ces aigles; qu'elles vous servent de ralliement; en les donnant à la Garde, je les donne à toute l'Armée; la trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre; mais, grâce au peuple français et à vous, elles reparaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouveront toujours et partout où l'intérêt de la patrie les appellera! Que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire n'en puissent jamais soutenir les regards! »

Il y aurait trop à dire que de faire sentir toutes les beautés de situation de ce morceau-là.

Quelques jours après, au Champ de Mars, il ne parle plus de la gloire des combats et du dévouement de ses compagnons : il flatte, il exalte, il caresse, devant le Peuple et le Corps législatif, le grand sentiment de la souveraineté nationale.

« Empereur, Consul, Soldat, je tiens tout du Peuple! Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au Conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir de voir réaliser la promesse don-

née de conserver à la France son intégrité naturelle, son honneur et ses droits... »

Plus tard, il conjure les Chambres d'oublier leurs querelles devant la grandeur du péril national. On a retenu ces mots :

« N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites, au moment où le bélier brisait les portes de la ville... C'est dans les temps difficiles que les grandes nations, comme les grands hommes, déploient toute l'énergie de leur caractère. »

Bientôt, il tombe inopinément au milieu de son armée, et il lui rappelle qu'elle ne doit pas se laisser effrayer par le grand nombre des ennemis ; qu'elle a d'atroces injures à venger ; que les nations voisines sont impatientes de secouer le joug et de combattre, en se ralliant à elle, les mêmes ennemis.

« Eux et nous, ne sommes-nous plus les mêmes hommes ? Soldats ! à Iéna contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un contre deux, et à Montmirail un contre trois.

« Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers chez les Anglais, vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts !

« Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la Confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à des princes ennemis de la justice et des droits des peuples. »

Et, quand tout est fini, quand la foudre de Waterloo vient de le frapper, qu'elles sont touchantes ses dernières paroles à l'Armée ! Comme il s'efface ! comme il se dérobe à lui-même ! ce n'est plus à des soldats, c'est à des patriotes, à des citoyens, à des frères qu'il s'adresse. Il ne se qualifie plus, il ne se nomme plus leur souverain ni leur général ; ce n'est plus l'Empereur, c'est Napoléon, c'est leur camarade qui leur fait ses adieux et qui se confond avec eux.

« Soldats, je suivrai vos pas ; quoique absent, c'était la patrie pardessus tout que vous serviez en m'obéissant, et si j'ai eu quelque part à votre affection, je le dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune. Soldats ! encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter. »

C'en était fait : *le Bellérophon* mouillait déjà dans les eaux de la Bretagne. Napoléon fugitif y monte avec cette confiance, toujours naïve, des héros malheureux. C'est du pont de ce vaisseau qu'il écrivit au prince régent cette lettre si connue et d'une si noble simplicité :

« ALTESSE ROYALE,

« En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois que je réclame de Votre Altesse royale, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis ! »

Ainsi devaient faire, ainsi devaient parler les grands citoyens de l'antiquité, lorsque, frappés d'ostracisme et battus par les tempêtes de leur patrie, ils allaient demander aux étrangers l'hospitalité de l'exil.

Encore quelques mots, lecteurs ! on ne quitte qu'à regret les grands hommes vivants ou morts, et je voudrais vous faire admirer celui-ci jusqu'au bout.

Au sein de cette île, sa triste prison, son imagination refoulée dans le passé se reportait vers l'Égypte et l'Orient, et s'illuminait des souvenirs brillants de sa jeunesse :

« J'aurais mieux fait, disait-il en se frappant le front, de ne pas quitter l'Egypte. L'Arabie attend un homme. Avec les Français en réserve, les Arabes et les Égyptiens comme auxiliaires, je me serais rendu maître de l'Inde, et je serais aujourd'hui Empereur de tout l'Orient. »

Une autre fois, revenant sur cette grande idée, il disait : « Saint Jean-d'Acre enlevé, l'armée française volait à Damas et à Alep. Elle eût été, en un clin d'œil, sur l'Euphrate. Les chrétiens de la Syrie, les Druses, les Arméniens se fussent joints à elle. Les populations allaient être ébranlées... J'aurais atteint Constantinople et les Indes. J'eusse changé la face du monde. »

Puis, comme si la liberté, plus belle que l'empire de l'univers, eût fait luire à ses yeux une lumière nouvelle, il s'écriait : « Les grandes et belles vérités de la Révolution française dureront à jamais, tant nous les avons entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges ! Nous en avons lavé les premières souillures dans des flots de gloire. Elles seront immortelles. Sorties de la tribune, cimentées du sang des batailles, décorées des lauriers de la victoire, saluées des acclamations des peuples, sanctionnées par les traités, elles ne sauraient plus rétrograder. Elles vivent dans la Grande-Bretagne, elles éclairent l'Amérique, elles sont nationalisées en France. Voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. »

Et aussi, le souvenir de son berceau natal, de cette île qu'il avait rendue si fameuse, lui revenait sans cesse.

« Ah ! disait-il, quels souvenirs la Corse m'a laissés ! je jouis encore de ses sites, de ses montagnes. Je la foule, je la reconnais à l'odeur qu'elle exhale. »

Toujours des images de guerre flottaient devant ses yeux dans cet état maladif, indécis et rêveur entre la veille et le sommeil.

« Allez, mes amis, retournez en Europe, allez revoir vos familles ; moi, je reverrai mes braves dans les Champs-Élysées. Oui, Kléber, Desaix, Bessières, Duroc, Ney, Murat, Masséna, Berthier, tous viendront à ma rencontre ; en me voyant, ils deviendront tous fous d'enthousiasme et de gloire. Nous causerons de nos guerres avec les Scipion, les Annibal, les César, les Frédéric, à moins que là-bas, disait-il plaisamment, on n'ait peur de voir tant de guerriers ensemble. »

Dans son délire, il se croyait à la tête de l'armée d'Italie. Il entendait le tambour battre, et il criait : « Steingel, Desaix, Masséna, allez, courez, prenez la charge, ils sont à nous ! »

Tantôt il parlait tout haut et tout seul, tantôt il dictait à ses secrétaires, tantôt il écrivait sur des feuilles volantes toutes les pensées qui s'échappaient par bonds, par fragments, de son âme trop pleine pour les contenir.

« Nouveau Prométhée, je suis cloué à un roc, où un vautour me ronge. Oui, j'avais dérobé le feu du ciel pour en doter la France. Le feu est remonté à sa source, et me voilà ! L'amour de la gloire ressemble à ce pont que Satan jeta sur le chaos pour passer de l'enfer

au paradis. La gloire joint le passé à l'avenir dont il est séparé par un abîme immense. Rien à mon fils, rien que mon nom ! »

Dans les accès de sa mélancolie, il se croyait, il se disait repoussé vivant, repoussé mort de l'Europe. « Qu'on m'ensevelisse sous les saules près de cette source où coule une eau si douce et si pure ! » Mais ce n'était pas là le dernier vœu de son testament, le dernier regard qu'il tournait vers la patrie absente, le dernier soupir exhalé de cette grande âme.

« Je désire, disait-il, que mes cendres reposent sur les rives de la Seine, au milieu de ce peuple que j'ai tant aimé ! »

Voilà l'inscription, la seule inscription qu'il fallait mettre sur les banderoles flottantes du vaisseau qui le rapporta, sur le piédestal des colonnes et sur le frontispice des arcs de triomphe qui bordaient la route, sur les manteaux violets du char funéraire, sur les quatre-vingt-six drapeaux des départements, sur le péristyle des Invalides et sur le marbre de son tombeau.

Plus ce tombeau s'enfoncera dans l'ombre du temps, plus il rayonnera de gloire aux yeux de la postérité. Les hommes extraordinaires sont comme les montagnes, et leur image nous paraît d'autant plus grande qu'elle s'éloigne plus de notre vue, et qu'elle s'élève toute seule sur les confins de l'horizon.

Mais tâchons de surmonter l'illusion de cette optique trompeuse, et voyons Napoléon comme le verront les sages de la postérité.

Homme d'État, il avait à la fois trop de génie et trop d'ambition pour consentir à déposer le gouvernement suprême et à régner sous un maître quel qu'il fût, Parlement, Peuple ou Roi.

Homme de guerre, il est tombé du trône, non pas pour n'avoir pas voulu restaurer la légitimité, puisque personne, ami ou ennemi, ne songeait alors à la légitimité, ou pour avoir étouffé la liberté, puisque personne, ami ou ennemi, ne songeait alors à la liberté, mais pour avoir succombé dans la guerre. Il n'a pas été et il ne pouvait pas être Monck ni Washington par une raison toute simple, c'est qu'il était au-dessus de tous les héros et de tous les rois, c'est qu'il s'appelait Napoléon.

Il a régné comme règnent toutes les puissances de ce monde, par la force de son principe. Il a péri comme périssent toutes les puis-

sances de ce monde, par la violence et l'abus de son principe.

Plus grand qu'Alexandre, que Charlemagne, que Pierre Ier, et que Frédéric, il a, comme eux, laissé son nom à son siècle. Comme eux, il fut législateur. Comme eux, il fonda un empire. Sa mémoire universelle vit sous les tentes de l'Arabe et traverse avec les canots du sauvage les fleuves lointains de l'Océanie. Le peuple de France, qui oublie si vite, n'a, d'une Révolution qui bouleversa le monde, retenu que ce nom-là. Les soldats, dans les entretiens du bivouac, ne parlent pas d'un autre capitaine, et lorsqu'il passent dans nos villes, n'attachent pas leurs yeux sur une autre image.

Quand le peuple a fait la Révolution de juillet, le drapeau souillé de poussière que redressaient les soldats-ouvriers, chefs improvisés de l'insurrection, c'était le drapeau surmonté de l'aigle française, c'était le drapeau d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, plutôt que celui de Jemmapes et de Fleurus; c'était le drapeau qui fut arboré sur les tours de Lisbonne, de Vienne, de Berlin, de Rome, de Moscou, plutôt que celui qui flotta à la fédération du Champ de Mars; c'était le drapeau criblé de balles à Waterloo; c'était le drapeau que l'Empereur tenait embrassé à Fontainebleau, lorsqu'il dit adieu à sa vieille Garde; c'était le drapeau qui ombragea à Sainte-Hélène le front du héros expirant; c'était, en un mot, pour tout dire, le drapeau de Napoléon!

Lui, cet homme! a fait tomber l'illusion vulgaire qui attachait au sang des rois la souveraineté, la majesté et la puissance. Il a relevé le peuple dans sa propre estime, en lui montrant les rois issus des rois, aux pieds d'un roi issu du peuple. Il les a tellement accablés de sa comparaison, tellement oppressés de sa grandeur, qu'en prenant un à un tous ces rois et tous ces empereurs, morts ou vivants, et en les approchant de ce colosse, à peine les aperçoit-on, tant ils sont obscurs et petits!

Arrêtons-nous : car aussi bien j'entends gronder déjà une voix plus sévère, et je crains que l'Histoire ne dresse à son tour son acte d'accusation contre Celui pour qui la postérité commence, et ne dise :

Il détrôna la souveraineté du peuple. Il était Empereur de la république française, et il se fit despote. Il jeta le poids de son épée dans

les balances de la loi. Il incarcéra la liberté individuelle dans ses prisons d'État. Il étouffa la liberté de la presse sous les bâillons de la censure. Il viola la liberté du jury. Il tint sous ses pieds, dans l'abaissement de la servitude, les Tribunaux, le Corps législatif et le Sénat. Il mit les générations en coupe réglée, et il dépeupla les ateliers et les campagnes. Il greffa sur le militarisme une noblesse nouvelle qui serait devenue bientôt plus insupportable que l'ancienne, parce qu'elle n'aurait eu ni la même antiquité, ni les mêmes prestiges. Il leva des impôts arbitraires. Il voulut qu'il n'y eût dans tout l'Empire qu'une seule voix, sa voix, qu'une seule loi, sa volonté. Notre capitale, nos villes, nos armées, nos flottes, nos palais, nos musées, nos magistrats et nos citoyens, devinrent sa capitale, ses villes, ses armées, ses flottes, ses palais, ses musées, ses magistrats et ses sujets. Il traîna la Nation sur des champs de bataille, où nous n'avons laissé d'autre souvenir que l'insolence de nos victoires, nos cadavres et notre or. Enfin, après avoir assiégé les forts de Cadix, après avoir eu dans ses mains les clefs de Lisbonne et de Madrid, de Vienne et de Berlin, de Naples et de Rome, après avoir fait trembler les pavés de Moscou sous le roulement de ses canons, il a rendu la France moins grande qu'il ne l'avait prise, toute saignante de ses blessures, démantelée, ouverte, appauvrie et humiliée.

Ah! si j'ai trop admiré peut-être cet homme extraordinaire qui fit à mon pays tant de bien et tant de mal, dont la mémoire sera éternellement glorifiée dans les ateliers et dans les chaumières et dont le nom populaire se confondait dans mon imagination avec toutes les prospérités et toutes les espérances de la patrie; si l'orgueil de ses conquêtes a trop chatouillé mon cœur; si les rayons de sa gloire ont trop ébloui mes regards de jeune homme; du moment, ô liberté, où je t'ai connue, du moment où ton pur éclat s'est fait jour dans mon âme, c'est toi que j'ai suivie, toi de qui mes bras qui te pressent ne pourront plus jamais se détacher; toi, liberté, seule passion des cœurs généreux, seul trésor digne d'envie! toi qui préfères aux hommes qui s'en vont les principes qui ne changent jamais, et aux brutalités de la force les victoires de l'intelligence; toi, qui es la compagne bien aimée de l'ordre, de la justice et de la charité; toi, qui viens de Dieu et qui, après avoir relevé la femme et abattu la servitude, prépares sur toute l'é-

tendue de notre globe le règne universel du Seigneur ; toi, qui luis sur le front du prêtre, de l'écrivain, du magistrat et du laboureur ; toi, qui tiens tous les citoyens pour égaux et tous les hommes pour frères ; toi, qui ne reconnais de supériorité légale qu'à des magistrats responsables, et de supériorité morale qu'à la vertu ; toi, qui vois passer sous tes yeux la fuite orageuse des empires héréditaires, comme ces nuages qui obscurcissent un instant la pureté d'un ciel serein ; toi, qui brilles à travers les barreaux du prisonnier politique ; toi que médite le sage, toi que l'esclave appelle, toi que soupirent les tombeaux ; toi qui, comme un ouvrier voyageur, feras ton tour d'Europe, pour remuer les villes et les royaumes par la force et les enchantements de la parole ; toi qui, devant ta marche triomphale, verras tomber les barrières des douanes, les tribunaux secrets, les prisons d'État, les supplices de l'échafaud, les aristocraties, les chartes bâclées, les armées permanentes, la censure et les monopoles ; toi qui, dans une sainte alliance, confédéreras les nations diverses de langues et de mœurs, au nom du même intérêt, au nom de leur indépendance, de leur dignité, de leur civilisation, de leur repos et de leur bonheur ; toi qui méprises les vaines conquêtes et les fausses grandeurs et qui n'es pas descendue du ciel sur la terre pour l'opprimer, mais pour la délivrer et pour l'embellir ; toi qui fécondes le commerce et qui inspires les beaux-arts ; toi, qu'on ne peut servir qu'avec désintéressement et qu'on ne peut aimer qu'avec transport ; toi qui causes la première palpitation du jeune homme et qui es la sublime invocation des vieillards ; toi, liberté, qui, après avoir brisé leurs fers, conduiras les derniers esclaves, avec des chants de gloire et les palmes à la main, aux dernières funérailles du despotisme !

RESTAURATION

Elle ne fut pas sans éclat, cette époque de notre vie politique où la liberté si longtemps comprimée par la main d'un despote, relevait la tête; où la France s'éveillait à des accents inconnus; où l'éloquence de la Tribune déliait sa langue de muette et parlait; où tous les intérêts, toutes les passions, toutes les espérances semblaient s'être donné rendez-vous autour d'elle, pour s'y disputer la possession du présent et la domination de l'avenir.

L'Empire, abattu dans son chef, vivait encore au souvenir des vieux soldats. Il faut toujours une passion à la France, et la liberté avait remplacé la gloire. Les émigrés rêvaient de Louis XV, les militaires de Napoléon, et les jeunes gens de la Révolution. Le peuple frémissait autour du Forum. C'était quelque chose alors qu'un député! C'était beaucoup qu'un orateur!

Aujourd'hui [1], nous entendons encore parler la même langue. Le président s'asseoit dans le même fauteuil doré. Les mêmes cariatides supportent encore la même tribune; mais le peuple détrompé ne se presse plus en foule sur les degrés et dans les parvis du temple. Il ne croit plus aux oracles menteurs du gouvernement représentatif. Les temps sont froids, la nuit s'approche, le soleil descend sous l'horizon et sa pâle lumière n'éclaire plus le monde.

Trois écoles politiques se disputaient le terrain de la Restauration : l'école Anglaise, l'école Légitimiste et l'école Libérale.

M. de Serre était l'orateur de l'école Anglaise dont M. Royer-Collard était le pontife. Ils avaient tous deux, pour principe, la souveraineté de la raison, pour moyen, la hiérarchie des pouvoirs, pour but, la monarchie parlementaire.

[1] 1847-1867.

Autour d'eux, marchaient Camille Jordan qui mouillait de larmes ses paroles ; Pasquier, dont l'argumentation fluide échappait à l'analyse et à la réfutation ; Saint-Aulaire qui jetait sa phrase avec la grâce négligée et impertinente d'un grand seigneur ; Courvoisier, le plus dispos et le plus intarissable des parleurs, si Thiers n'eût pas existé ; Siméon, profond jurisconsulte ; Kératry, au verbe indigeste ; De Cazes, ministre élégant et d'une charmante figure, dont la phraséologie n'était pas sans abondance et sans flexibilité, ni le geste sans éclat ; qui, pressé, entraîné par les exigences du moment, par les fantaisies et par les peurs du Château, par le flux et le reflux de mille ennemis, se laissait aller à la dérive de toutes sortes de courants ; qui, à la fois, musela la liberté de la presse et suspendit les réactions de la terreur, et qui, maître de son maître et de la France, mêla les services aux fautes et la prudence d'un politique à la faiblesse d'un courtisan ; Lainé, homme d'État vaporeux, mélancolique, rêveur, et dont la voix rendait les sons vagues d'une harpe d'Ossian ; caractère indécis, main tremblante et molle qui ne sut pas tenir les rênes du pouvoir, mais orateur grave, à la parole cadencée, qui eut quelquefois l'éloquence du cœur et qui, compatissant aux proscrits, s'attendrissait sur leurs misères, et embrassait pour eux avec des pleurs et des supplications les autels de la miséricorde et de la pitié ; enfin, Beugnot, l'homme le plus fin du royaume de France et de Navarre, après M. de Sémonville, qui l'était moins que M. de Talleyrand.

L'école Légitimiste se fractionnait en deux parties :

L'une se composait d'hommes ardents, poussant les choses à l'absolu, ou d'hommes plus doux, dévots à Dieu dans le ciel et au roi sur la terre ;

L'autre se composait d'hommes non moins croyants, mais modifiés par l'exercice du pouvoir et qui s'accommodaient de la Charte, comme d'une nécessité plus forte qu'eux et que la royauté qui la subissait.

A la tête de la première phalange, brillait M. de la Bourdonnaie ; il proposa les fameuses catégories des proscrits et il fit expulser Manuel. Contre-révolutionnaire trempé à la manière des anciens conventionnels ; subjugué par la raison d'État ; plus impérieux qu'habile, et qui ne manquait, dans son langage, ni d'élévation, ni de vigueur.

M. de Lalot, dont la foudroyante allocution renversa le ministère Richelieu ; plein d'images dans son style et d'une abondance véhémente et colorée.

M. Dudon, si profondément versé dans l'étude de la législation administrative ; son front haut ne pliait devant aucune objection, et il recevait à bout portant les coups de mitraille de l'Opposition, avec le flegme d'un Anglais.

M. de Castelbajac s'agitait sur son banc avec une vivacité toute méridionale, frappait du pied et du poing, criait, s'exclamait et interrompait les députés incrédules à sa foi monarchique.

M. de Bonald, orateur un peu nébuleux, philosophe religieux, et, sans contredit, l'un des plus grands écrivains de notre temps.

M. de Salaberry, chaud royaliste, orateur pétulant, marchant la menace au poing à la rencontre des libéraux, et répandant sur eux, du haut de la tribune, les bouillantes imprécations de sa colère.

M. de Marcellus, pour qui la royauté n'était pas seulement un principe, mais une divinité, et qui se prosternait devant son idole, avec la ferveur naïve d'un pèlerin et d'un chevalier.

A la tête de la seconde phalange brillait M. de Villèle.

Autour de lui on voyait groupés des hommes d'un mérite différent : M. Corbière, l'un des jurisconsultes les plus savants d'une province où ils le sont tous ; coureur de vieilleries littéraires ; dialecticien caustique et pressant, qui attachait deux ailes à sa flèche pour qu'elle volât plus vite au but et qu'elle perçât plus sûrement ses adversaires; M. de Berbis, habile explorateur des budgets, esprit lucide, conscience droite ; M. de Peyronnet, remarquable par les éclatantes vibrations de sa voix, par l'habileté ingénieuse de sa dialectique, par la vigueur de son argumentation et par la pompe fleurie de son langage; M. de Martignac, ce mélodieux orateur qui jouait de la parole comme Tulou jouait de la flûte; MM. Josse de Beauvoir et Cornet d'Incourt, voltigeurs à l'armure légère, détachés sur les flancs de la phalange ministérielle pour engager le combat et pour viser les chefs à la tête, dans les broussailles de l'Opposition ; M. Pardessus, orateur disert, jurisconsulte profond ; M. Ravez, l'aigle du barreau Girondin, célèbre par la gravité de sa prestance et l'ample beauté de son organe ; l'un de ces hommes qui commandent, où ils paraissent et où ils parlent, l'atten-

tion de leurs auditeurs ; puissant par sa logique, savant dans ses expositions, maître de ses passions et de celles des autres, et qui, s'il n'eût pas été président de la Chambre, aurait, comme orateur, dominé le côté droit.

L'école Libérale fut une école belligérante. M. de Serre entra le premier en campagne, et après avoir tiré ses coups de fusil et vidé sa giberne, il se retrancha derrière les hauteurs du pouvoir. Manuel commandait le corps de réserve de l'Opposition, et le général Foy l'avant-garde. Benjamin Constant attaquait la censure, Laffitte le budget, Bignon la diplomatie. D'Argenson lançait dans l'air, à vol perdu, les premières fusées du radicalisme. Casimir Périer, emporté hors des rangs par le feu de ses esprits, provoquait le ministère en combat singulier. Corcelles, Stanislas Girardin et Chauvelin voltigeaient autour de ses bancs et lui tiraient, même en fuyant, des flèches mortelles, et pour dernière et inévitable conséquence de ce système, ce fut après une bataille de discours une bataille de rue qui défit la monarchie.

MANUEL

L'Empire français tournait autour de Napoléon, comme la circonférence autour de son axe. Seul, il dirigeait ses armées sur les champs de bataille. Seul, du fond de son cabinet, il nouait et dénouait ses ligues et ses traités. Seul, il expédiait ses ordres aux Préfets de l'Intérieur. Seul, il dissertait de politique dans ses journaux censurés. Seul, il parlait, par l'organe de ses commissaires, dans les Assemblées muettes du Corps Législatif et du Sénat. En sorte qu'on peut dire qu'il n'y avait dans tout l'Empire d'autre général, d'autre diplomate, d'autre administrateur, d'autre publiscite, d'autre orateur que Napoléon.

Aussi, lorsque la Tribune redevint libre et que les barrières de l'éloquence furent rouvertes, les orateurs parlementaires ne s'avancèrent dans la carrière qu'en tâtonnant et comme des hommes déshabitués de parler. Ils étaient gênés dans leurs mouvements ; ils essayaient

leur voix qui ne rendait que des sons faibles et communs. Manuel parut.

Manuel avait une taille élevée, une figure pâle et mélancolique, une accentuation provençale mais sonore, et une grande simplicité de manières.

Il déliait les difficultés plus qu'il ne les tranchait. Il circulait, avec une dextérité incomparable, autour de chaque proposition. Il l'interrogeait, il la palpait, il la sondait en quelque sorte, dans les flancs et dans les reins, pour voir ce qu'elle renfermait, et il en rendait compte à l'assemblée sans omission et sans emphase. Il ne s'emportait pas de cris et de gestes, comme ces rhéteurs apoplectiques tout suants et tout pantelants sous leur manteau, et qui font toujours craindre que leurs poumons ne s'engorgent et qu'ils ne viennent à vomir des flots de sang avec leur dernière parole. C'était un homme de haute raison, naturel et sans fard, toujours maître de lui-même, disert et facile de langage, habile dans l'art d'exposer, de résumer et de conclure. Ces qualités séduisirent la Chambre des Représentants.

Il ne faut pas croire, lorsque les tempêtes politiques grondent, qu'un orateur trop véhément prenne toujours beaucoup d'empire sur les Assemblées ; car il pousse, d'ordinaire, vers les résolutions hardies, et s'il plaît aux hommes énergiques, il épouvante les timides qui sont toujours les plus nombreux. Comme ceux-ci s'imaginent voir, dans l'ombre, des épées levées sur leurs têtes, des piéges semés sous leurs pieds, et de noires trahisons prêtes à les envelopper, ils aiment des orateurs sincères, en qui ils puissent se fier et croire. Comme ils ont des tremblements de membres, ils aiment à se réfugier sous l'abri des âmes sereines et fermes. Comme ils ont des troubles de jugement, ils aiment qu'on ne leur apporte que des questions toutes vidées. Ainsi fit Manuel.

Quand il vit, après l'abdication de Napoléon, que le pouvoir exécutif ne savait plus au nom de qui porter le commandement, que la guerre civile menaçait d'éclater au milieu de la guerre étrangère, que la Chambre des Représentants elle-même se fractionnait, et que, poussés par mille vents contraires, chacun allait à l'aventure et penchait, qui pour les Bourbons, qui pour la République, qui pour le duc d'Orléans, qui pour le fils de l'Empereur, Manuel invoqua le vœu

de l'Armée, le salut de la Patrie et le texte de la Constitution, en faveur de Napoléon II.

L'Assemblée salua cette proposition avec enthousiasme. Elle lui sut gré de l'avoir tirée d'une embarrassante perplexité et de l'avoir rendue à cette unité dont toutes les Assemblées ont besoin, surtout dans les temps de crise.

Manuel fut nommé rapporteur du projet de Constitution ; mandat périlleux, charge de confiance, testament politique qu'au nom de la Chambre mourante il rédigeait pour la postérité. Il poursuivit noblement sa discussion au milieu des balles et de la mitraille qui sifflaient à ses oreilles. Il appela aux armes les citoyens, et lorsque tout fut perdu et que le canon prussien grondait déjà sur le pont d'Iéna, Manuel, intrépide et calme, répétait du haut de la tribune ces paroles de Mirabeau : « Nous ne sortirons d'ici que par la puissance des baïonnettes. »

Manuel a été le plus considérable et presque le seul orateur de la Chambre des Représentants. La confiance de cette Chambre l'eût placé à la tête du gouvernement, sous la minorité de Napoléon II.

Il arriva dans les Chambres de la Restauration, précédé d'une réputation colossale. D'ordinaire, ces trop grands bruits de renommée ne se soutiennent guère, et le dégoût suit de près l'engouement. Manuel, d'ailleurs, était intérieurement miné par une maladie cruelle qui, plus tard, le mit au tombeau, et sous l'impression de sa douleur, ses belles facultés perdirent quelque chose de leur force et de leur éclat.

Ministériel libéral et modéré pendant les Cent-Jours, Manuel devint, pendant la Restauration, l'un des tribuns de l'Opposition. Il la servit avec les qualités de son caractère et de son talent. Comme il était plus opiniâtre que fougueux, il soutenait dans l'arrière-garde les dernières charges de l'ennemi. Comme il avait plus de vigueur de raisonnement que de véhémence oratoire, il argumentait sur chaque thèse et il retorquait, contre eux, avec une vivacité pleine de justesse, les citations de ses adversaires. Quelque bien close que parût être une discussion, il y rentrait toujours par quelque côté, et il renouvelait le combat avec une subtilité de dialectique et une abondance de discours extraordinaire.

Manuel a été le plus remarquable improvisateur du côté gauche d'alors. Sa diction était tout à fait parlementaire, point chargée d'ornements ambitieux mais point incorrecte, point entraînante mais point molle non plus. Peut-être était-il un peu long, un peu diffus, sans cesser pourtant d'être clair, mais revenant sur ses pas et se répétant comme tous les discoureurs d'une extrême facilité.

Quelquefois, il opinait par écrit en matière de finances. Ses discours sont nettement rédigés, mais sans grandes vues, sans profondeur et sans style. Manuel, à la manière des improvisateurs, s'appropriait rapidement les idées des autres et les reproduisait dans un ordre habile et direct. Mais il n'était ni administrateur, ni philosophe, ni financier, ni économiste. Depuis son expulsion, nourri, enrichi par de fortes études dans les retraites de l'ostracisme, il serait remonté avec des trésors de science sur la scène législative.

Deux hommes s'attirèrent les antipathies fortement prononcées des deux partis contraires : de Serre, les antipathies de la gauche, après son abjuration ; Manuel, les antipathies de la droite, dans tous les temps.

Alors, les partis étaient en état d'hostilité flagrante. L'émigration et la révolution, l'aristocratie et la démocratie, l'égalité et le privilége, siégeaient dans la Chambre en face l'un de l'autre, se mesuraient des yeux et se haïssaient d'une haine mortelle. Chaque séance n'était presque remplie que de dissertations subtiles et à perte d'haleine, sur les factions et les partis, et tout en affirmant du bout des lèvres qu'on respectait les intentions de ses adversaires, ce qu'on incriminait le plus dans son cœur, c'était leurs intentions. La vérité, on peut, aujourd'hui que la postérité est arrivée pour eux, la vérité, on peut la dire à ces partis. C'est qu'ils jouaient tous également la comédie[1]. Les royalistes voulaient le roi sans la Charte, et les libéraux voulaient la Charte sans le roi. Il n'y avait que cela de vrai, de sérieux au fond des débats parlementaires ; le reste n'était qu'accident, broderie, parlage. A la fin, et après quinze ans de scènes plus ou moins bien filées, les acteurs et les spectateurs se sont lassés de tant attendre, et il a bien fallu lâcher le dernier mot de la comédie. Le roi sans la Charte,

[1] Rôle que l'auteur a toujours donné aux orateurs de tribune

ç'a été les fameuses Ordonnances, et la Charte sans le roi, ç'a été la Révolution de juillet.

Manuel s'enlaçait subtilement autour de la Charte, comme un serpent s'enlace autour d'un arbre qui n'a que les vertes et florissantes apparences de la vie, et dont le bois serait mort en dedans. Il la pressait de ses plis, il la tordait, et il voulait absolument lui faire rendre ce qu'elle ne contenait pas.

Aujourd'hui, ces continuels rappels à l'ordre avec d'interminables discours sur le sens net ou louche de la Charte, ces incriminations de lèse-majesté constitutionnelle, ces efforts de métaphysique déliée, fatigueraient l'auditoire.

Mais alors, on naissait au gouvernement représentatif, et l'on voulait savoir par curiosité si véritablement il y avait quelque chose au fond de tout cela[1].

Les ministres qui aiment à jouir des réalités du pouvoir sont toujours pressés d'arriver à la fin du débat. Manuel leur faisait une guerre de temporisation. Il les incommodait au commencement de la discussion par ses attaques, et ensuite par ses retours. Il expédiait au Président des amendements improvisés, et, sous prétexte de les développer, il rentrait dans la thèse générale dont il élargissait le terrain. Battu sur l'amendement, il se retranchait dans le sous-amendement. Il se repliait ainsi en cent façons, tantôt avançant, tantôt rétrogradant, défendant comme un général habile chaque position pied à pied, et quand il se voyait près d'être pris, se faisant sauter lui-même avec les poudres.

Élection, presse, budget, lois pénales, pétitions, il n'y a pas une seule thèse de liberté ou d'économie qu'il n'ait soutenue, pas de combat de la gauche où il n'ait pris sa part.

Manuel a été le plus judicieux des gens de son parti. Il ne se laissait pas égarer par l'imagination, ni secouer par l'enthousiasme, cet autre mal français. Il pesait les choses tout juste ce qu'elles valaient, et il avait la vision si longue et si nette, qu'il prévoyait et qu'il annonça qu'une révolution sortirait de l'article 14 de la Charte.

Il avait aussi un sentiment très-vif du prolétariat laborieux, et c'est

[1] Pas plus alors qu'aujourd'hui.

peut-être à cause de cette sympathie secrète qui liait les masses à leur défenseur que son nom parmi elles est resté si populaire. Le flambeau de la démocratie projetait de temps en temps sur sa route quelques-uns de ses rayons, et c'est à sa lueur qu'il effleura presque toutes les questions de l'avenir.

Les gens de la droite écoutaient Manuel avec une visible impatience ; ils l'accablaient de leurs mépris et de leurs injures. Tantôt ils haussaient les épaules, tantôt ils lui tournaient le dos. Tantôt ils grondaient en murmures qui étouffaient sa voix, tantôt ils descendaient avec colère de banc en banc, et ils le poursuivaient, jusqu'au pied de la tribune, des sarcasmes les plus mordants et des épithètes les plus outrageantes. Manuel, impassible au milieu des plus violents orages, gardait la sérénité de son visage et de son âme. Il recevait le choc sans s'ébranler, croisait les bras et attendait que le silence se fît, pour reprendre son discours.

C'était un homme d'une intrépidité calme et d'un cœur patriote et chaud, avec les manières les plus affables, les mœurs les plus douces, une honnêteté de principes toute naturelle, une retenue d'ambition et une modestie singulières.

Je n'en dirai pas davantage de ses qualités morales. Il fut l'ami de Laffitte et de Dupont (de l'Eure). C'est assez le louer.

Il y a beaucoup plus d'imagination qu'on ne le pense au sein de tous les partis. Ils sont avides de vivre et de s'établir, non-seulement dans le présent et dans l'avenir, mais encore dans le passé. Ils refont, ils arrangent l'histoire au gré et au profit de leurs passions. Ils imposent par fantaisie, à quelque illustre mort, le rôle de représenter leur opinion, même lorsque ce personnage n'aurait pas voulu la représenter, même lorsque cette opinion n'aurait pas alors eu de vie et presque de nom. Ainsi, les républicains veulent absolument que, sous la Restauration, Manuel ait été leur serviteur ; tandis que les doctrinaires prétendent qu'il aurait marché dans leurs voies. Ce sont là deux pures illusions. Manuel avait, comme des millions de Français l'avaient en 1847, le sentiment républicain plutôt que des théories républicaines. Ainsi, il préféra hautement, libre de faire le contraire, Napoléon II à la République. Il disait que : « Les républicains sont des têtes non mûries par l'expérience. »

Et ailleurs : « Que la République a pu séduire des âmes élevées, mais qu'elle ne convient pas à un grand peuple, dans l'état actuel de nos sociétés. »

Et enfin que : « Le trône est la garantie de la liberté. »

Puis encore que : « La liberté est inséparable du trône. »

Il se prononça du reste pour la prérogative royale, pour l'institution de deux Chambres, pour l'hérédité de la Pairie, pour le salaire du Clergé, pour la garantie administrative des fonctionnaires.

Manuel n'était pas non plus de la coterie du Palais-Royal, et comme on voulait exploiter sa popularité au profit d'un certain personnage, Manuel obsédé laissa échapper cette exclamation : « Ne me parlez pas de cet homme-là ! »

C'est une opinion assez commune que, si Manuel eût vécu, sa haute expérience eût dirigé les fondateurs de la révolution de Juillet, qu'il eût signalé les écueils où des pilotes trop confiants entraînaient le navire, et qu'il eût rendu impossible à la prérogative de franchir ses rivages et de submerger la liberté.

Au surplus, les belles actions valent mieux que les meilleurs conseils et les plus beaux discours. Non, tous les conseils de Manuel n'eussent pas empêché la fatalité des choses de s'accomplir, et quant à ses discours, ils passeront, ils sont même passés. Mais tant que le courage civil, plus rare cent fois que le courage guerrier, sera honoré parmi nous, le nom de Manuel vivra dans la mémoire des Français.

Nous étions en 1823 ; tout à coup la patience de la Droite se rompit. Elle avait déjà fait éclat, lorsque Manuel, laissant déborder le trop-plein de son cœur, exprimait ses répugnances pour les Bourbons. Dès cet instant, son nom fut couché sur les tables de proscription. L'oreille attentive et la main levée, ses ennemis, embusqués au coin de la tribune, veillaient et le guettaient au passage de chaque mot. L'orage pendait sur sa tête.

A peine Manuel eut-il, dans un nouveau discours, ébauché l'apologie indirecte et voilée de la Convention, que M. de la Bourdonnaie surgit brusquement de sa place et réclama, pour cause d'indignité, l'expulsion du député de la Vendée.

La Chambre punit Manuel d'avoir loué la Convention et elle l'imitait; elle s'aliéna l'opinion, ce qui est une faute; elle abusa de sa force, ce qui est une lâcheté; elle fit un coup d'État, ce qui perd les Chambres comme les rois, même lorsqu'ils réussissent; elle viola l'inviolabilité de la Tribune; elle enveloppa dans la condamnation d'une seule expression toute la vie parlementaire de Manuel; elle lui fit un procès de tendance; elle frappa au cœur la parole, comme elle venait de frapper la Presse.

Ce qu'il y avait de plus étrange dans cet étrange procès, c'était de voir les députés du privilége s'arroger le droit de représenter la France et de parler en son nom. Pauvre France! Ils te font tous parler, ceux d'autrefois, ceux d'aujourd'hui, députés et journalistes. Quand donc, pour les faire taire, parleras-tu une bonne fois toi-même[1]?

Le grand caractère de Manuel ne se démentit point dans les débats. Il y porta ce front calme qui irritait ses faibles et violents ennemis. Il se défendit avec une éloquente simplicité, et l'on a retenu ces paroles:

« Je déclare que je ne reconnais ici à personne le droit de m'accuser ni de me juger. Je cherche d'ailleurs ici des juges et je n'y trouve que des accusateurs. Je n'attends point un acte de justice, c'est à un acte de vengeance que je me résigne. Je professe du respect pour les autorités; mais je respecte bien plus encore la loi qui les a fondées, et je ne leur attribue plus de puissance, dès l'instant qu'au mépris de cette loi ils usurpent des droits qu'elle ne leur a pas donnés.

« Dans un tel état de choses, je ne sais si la soumission est un acte de prudence; mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir.

« Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui veulent s'arroger le droit de m'en exclure; et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus grands périls, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. »

[1] Prévision justifiée par la pratique du suffrage universel

Manuel tint parole. Il constata son droit jusqu'au bout, ne cédant qu'à la violence. Il fallut que la main d'un gendarme l'empoignât sur son banc et l'arrachât du sein de ses amis indignés.

La foule des libéraux qui, grossie d'une autre immense foule, devait plus tard se retrouver au triomphe de ses obsèques, accompagna le vaillant député. Mais la foule écoulée, la solitude et le silence se firent autour de lui. Les colléges électoraux d'alors eurent la lâcheté de ne pas le réélire, de ne pas l'essayer du moins. Tant il y a peu d'esprit civique en France ! Tant les services n'y trouvent que des mémoires ingrates ! Tant les renommées y meurent vite !

Toutefois, singuliers jeux de la fortune ! il ne se doutait guère, ce grand citoyen, lorsque, ignominieusement chassé pour avoir parlé d'une autre assemblée et d'une autre dynastie, il sortait de la Chambre, comme un malfaiteur entre deux gendarmes, qu'un jour le roi de ses répugnances, chassé à son tour, s'embarquerait pour un exil éternel ; que le fils d'un Conventionnel gravirait sur le trône et dans le lit de son maître ; que les députés, qui venaient de proscrire un député au nom des électeurs, seraient eux aussi exclus par les mêmes électeurs du temple des lois et que, sur le frontispice d'un autre temple, le ciseau de David sculpterait la figure de deux proscrits, celle d'un héros[1], et celle d'un tribun[2].

Manuel supporta l'ostracisme avec dignité, mais non sans quelque tristesse, non sans quelque regret de la tribune.

« Vous êtes homme de lettres, disait l'orateur à Benjamin Constant, vous avez votre plume ; mais que me reste-t-il à moi ? »

Il lui restait ses funérailles et le Panthéon !

[1] Napoléon.

[2] Manuel. J'ai connu Manuel et je l'ai aimé et j'eusse désiré pour lui mieux que des funérailles de parti et qu'un sacrilége de fronton. Mais que voulez-vous? le lieux et les temps !

M. DE SERRE

Louis XVIII était remonté sur son trône, et le vaisseau de l'exil emportait Napoléon vers le rocher de Sainte-Hélène. Les armées de l'Europe avaient remis leur sabre dans le fourreau. Elles campaient tranquillement sur notre sol, pour la seconde fois souillé de leur présence. Mais les partis, comprimés par la stupeur de l'invasion, allaient se retrouver sur le terrain parlementaire.

Un peu d'ambition, un peu de haine et un peu de vengeance composent le fond de tous les partis vainqueurs. Comment voulait-on que la Chambre de 1815, toute royaliste, ne se mît pas à faire de la réaction ! Comment voulait-on qu'il n'y eût pas lutte de l'émigration contre les débris de l'armée impériale, de la province contre la Cour, des intérêts anciens contre les intérêts nouveaux, de l'esprit de localité contre l'esprit de centralisation, de la propriété contre l'industrie, du royalisme contre le libéralisme, des idées religieuses contre les idées philosophiques? Cette lutte était infaillible, imminente, et elle devait être implacable.

C'étaient des hommes d'un autre temps que la plupart de ces députés de 1815 ; et la génération actuelle, même la génération légitimiste dont tant de membres sont libéraux, ne peut s'en faire aucune espèce d'idée. Hauts bourgeois ou petits nobles de province, retirés dans leurs manoirs ou dans leurs salons, ils ne connaissaient les hommes de l'Empire que par la haine qu'ils leur portaient et les actes de ce pouvoir que par la surcharge des impôts et les coupes annuelles de la conscription. Pleins à la fois des frayeurs de la Révolution et des préjugés de l'émigration, illettrés, opiniâtres, ils auraient voulu un monarque sans charte, sans pairie et sans cour, mais non sans institutions provinciales. Le gouvernement au roi, l'administration des départements à la grosse bourgeoisie et à la noblesse, tel était leur rêve. Hommes, du reste, à mœurs simples et honnêtes, sincères dans leur foi légitimiste et religieuse, indépendants par les habitudes de leur vie, par position de fortune, par fierté de gentilhomme,

et qui n'avaient rien de commun avec notre obéissance servile et plate.

Échauffée par ses passions, ivre d'un triomphe aussi entier qu'inespéré, une Chambre ainsi composée devait aller très-loin dans la carrière orageuse et sanglante des réactions politiques, beaucoup plus loin qu'elle ne l'aurait sans doute voulu elle-même.

M. de Serre, ce grand citoyen, oui, il le fut, M. de Serre vint et l'on peut dire qu'il vint à point et qu'il en était temps. Le nom du roi débordaitdans tous les Discours, dans toutes les Allocutions, dans tous les Rapports. Le cri de VIVE LE ROI ! éclatait spontanément au sein de la Chambre ébranlée, moins comme un cri d'amour que comme un cri de guerre. A ce cri, la majorité frémissante battait des mains et se levait avec les transports et le vertige du délire. Encore un flot, et le torrent de la réaction franchissait ses digues et noyait toute la France ! M. de Serre, sans hésiter, se jeta intrépidement dans le torrent et rompit son cours.

Soldat et chef à la fois, tantôt sur la défensive, tantôt sur l'offensive, il se multipliait et tenait à lui seul presque lieu d'une armée. Que de services inoubliables n'a-t-il pas rendus à la cause de la liberté ! Avec quels foudres de paroles il tonna contre le rétablissement de la confiscation, contre les violences des comités directeurs ; contre les extorsions de la fiscalité, contre la tyrannie des cours prévotales, contre l'organisation infernale et secrète des espionnages, des embauchages et des assassinats ! Quel courage au milieu de quels périls ! quelle haute raison au milieu de quelles extravagances !

La noblesse de province, soit qu'elle gardât le ferment jaloux de cet esprit d'opposition qui, depuis les temps féodaux, l'anima héréditairement contre les gens de Cour, soit qu'elle voulût concentrer les forces de l'aristocratie dans les administrations locales, demandait avec instance, sous couleur populaire, l'élection à deux degrés. Comme s'il pouvait y avoir de suffrage sincère qui ne fût pas le suffrage direct ! M. de Serre déjoua ce stratagème et fit passer l'élection à un seul degré, élection qui avait l'avantage d'être directe et le tort d'être restreinte et monopolisée, et, lorsqu'en 1819 on revint à la charge contre ce mode d'élection, dont le vice était facile à corriger, M. de Serre le défendit avec des raisonnements si pressants et avec une élo-

quence si entraînante, que l'enthousiasme des tribunes éclata en applaudissements.

La carrière oratoire de M. de Serre fut courte, mais qu'elle fut bien remplie ! Quelle énergie de volonté ! quelle puissance d'argumentation ! quelle force, quelle plénitude, quelle variété dans ses discours ! quelle multitude de combats ! quelle suite de victoires ! Comme il vole au secours des employés contre les classificateurs, les épurateurs et les délateurs ! Comme il plaide avec chaleur contre les orateurs banqueroutiers qui, pour annuler ou diminuer le gage des créanciers de l'arriéré, flétrissaient l'origine et la cause de leurs titres ! Comme il fait rougir les dénonciateurs de l'illustre Masséna ! Comme il cherche à émouvoir, quand il ne peut pas convaincre ! comme sa voix s'attendrit ! comme il invoque la pitié, quand on n'écoute plus la justice !

Ministre, M. de Serre continua à marcher dans la voie du progrès. Son Code de la presse fut une œuvre très-libérale, œuvre alors prodigieusement difficile pour l'élaboration de la matière, œuvre complète pour la définition des délits, les voies de procédure et l'articulation des peines. M. Guizot, sans atteindre alors à l'éloquence de M. de Serre, le soutint cependant avec honneur dans une admirable discussion, et cette belle action de son passé lui vaut l'absolution de bien des fautes. Jamais, depuis l'établissement du gouvernement représentatif, en aucun autre débat, aucun ministre ne s'éleva à la même hauteur que M. de Serre. Il se montra tour à tour homme d'État dans les considérations politiques du sujet, dialecticien dans la déduction des preuves, jurisconsulte dans la gradation des pénalités, orateur dans la réfutation de ses adversaires. Plus sage que les procureurs généraux du temps, il défendit contre leurs préjugés l'attribution des délits de la presse au jury. Plus libéral que l'Opposition elle-même, il combattit Manuel qui voulait étendre l'inviolabilité aux opinions écrites et non prononcées à la tribune. Que de belles et retentissantes paroles sortirent alors de la bouche de M. de Serre : « Je n'interdis pas au député le droit d'être écrivain. » Et celle-ci : « La liberté n'est pas moins nécessaire au perfectionnement moral et religieux des peuples, qu'à leur perfectionnement politique. »

C'est dans cette discussion que M. de Serre ayant dit que toutes

les majorités avaient été saines : — « Et la Convention aussi? » — s'écria M. de la Bourdonnaie. — « Oui, Monsieur, repartit M. de Serre, et la Convention aussi, si la Convention n'avait pas délibéré sous les poignards. »

Oh! combien M. de Serre ne se prendrait-il pas d'indignation et de pitié, s'il avait le malheur de vivre sous notre régime sans liberté parce qu'il est sans principes, sans popularité parce qu'il est sans grandeur; s'il pouvait comparer la tempérée législation de la presse sous le roi de 1819, roi par la grâce de Dieu, avec la violente législation de septembre sous l'autre roi de 1847, roi, dit-on, par la grâce du Peuple, et s'il voyait à côté du jury, cette libérale justice du pays, notre pauvre petite pairie ministérielle rendant sur de pauvres petits procès ses pauvres petits jugements !

La confiscation flétrie, le crime puni, la justice relevée, les dénonciations étouffées, les créanciers de l'État rassurés, la féodalité refoulée, les élections épurées, les pétitions vengées, les partis équilibrés, la législation éclairée, la tribune libre, la presse affermie : voilà les travaux et les résultats de la première et brillante moitié de la vie parlementaire de M. de Serre comme député, comme président de la Chambre et comme ministre. Je conjure mes amis de me dire si, depuis dix-sept ans, un seul député, un seul ministre, un seul orateur, a obtenu soit pour l'ordre, soit pour la liberté, la dixième partie des conquêtes de M. de Serre[1] !

Mais voici que tout à coup et par un brusque et éclatant retour M. de Serre, après avoir été le plus vigoureux champion de la liberté, se constitue fatalement l'homme-lige du Pouvoir. Il attaque ce qu'il avait défendu, il brûle ce qu'il avait adoré. Il signale la tempête qui s'avance et qui monte, il replie les voiles, il jette du haut du mât un cri de détresse et il se cramponne sur les écueils au bord de l'abîme où la loi des élections entraînait la Royauté. Ses forces s'épuisent, et pour les ranimer, il part, il s'éloigne un moment de la scène parlementaire. Cependant son collègue, M. Pasquier, soutenait le choc de l'Opposition, mais en reculant. Le ciel était sombre et la nuée allait crever. On rappelle en toute hâte M. de Serre; il accourt, il se préci-

[1] Écrit en 1847.

pite à corps perdu dans la mêlée, il change à l'instant même le terrain du combat, il transporte l'offensive avec la victoire dans le camp des libéraux et il sauve la Monarchie.

Il ne faut être injuste envers personne. L'Opposition faisait son métier d'Opposition. Pourquoi M. de Serre n'aurait-il pas fait son métier de Ministre? Les gouvernements dont la base n'est point large et nationale sont des corps malsains qu'une dose un peu trop forte de liberté tue infailliblement. M. de Serre était le conseiller responsable, le médecin politique d'une Royauté infirme, il ne pouvait tuer son malade. Or, y il avait alors plus de péril, de péril de mort pour la Dynastie dans la loi des élections du 5 février 1817, que dans le suffrage universel lui-même.

Mais nous libéraux, nous voulons trop souvent juger nos adversaires à notre point de vue, et nous nous fâchons, non pas tant de ce qu'ils n'ont point nos principes, que de ce qu'ils agissent ou de ce qu'ils parlent selon leurs principes. C'est comme un général d'armée qui trouverait mauvais que l'ennemi qu'il attaque le repoussât avec son artillerie, sa cavalerie et ses fantassins. Pour juger avec impartialité M. de Serre, il faut se mettre non pas à notre place, mais à la sienne. M. de Serre était émigré, royaliste, aristocrate et ministre. Quand il y eut réaction de la royauté contre la liberté, il défendit la liberté par libéralisme et non par républicanisme. Quand il y eut réaction de la liberté contre la royauté, il défendit la royauté par royalisme et non par servilisme. Dans les deux cas, il fut conséquent à son point de départ. M. de Serre ne pouvait, par caractère, mollement servir ses amis ni combattre ses ennemis. Une fois adossé au trône, il se roidit avec une vigueur haute et désespérée contre le refoulement des partis, contre la démocratie des élections et contre les menaces de la presse.

M. Pasquier avait la parole habile et polie et la main légère. M. de Serre avait la parole hardie et la main rude. Il ne se cachait pas sous des artifices de langage. Il allait tout droit à ses adversaires, et il leur assenait son coup de massue. J'étais présent et je crois le voir encore, lorsque, se tournant du côté de l'Opposition et la regardant fixement entre les deux yeux, il lui cria : « Je vous ai vus, je vous ai pénétrés, je vous ai démasqués. » L'Opposition bondissait de colère.

« Quoi que vous ayez fait pour les intérêts nouveaux, disait-il encore aux députés de l'extrême gauche, vous n'avez pas plus fait que moi ! » Et il disait vrai. Il aurait même dû dire : « Vous n'avez pas fait autant que moi ! »

Les exposés de M. de Serre valaient ses discours. Quelle touche de grand maître dans ce tableau de la liberté de la presse en Amérique et en Angleterre !

« Supposez une population naturellement calme et froide, disséminée sur un vaste territoire, cernée par l'Océan et le désert, absorbée par les travaux de la culture et du négoce, encore indépendante des besoins de l'esprit et des tourments de l'ambition ; divisez cette population en petits États plus ou moins démocratiques, faiblement constitués, sans distinction ni rang, et vous comprendrez que la licence des journaux y soit tolérable, qu'elle soit même un ressort utile de la démocratie, un stimulant qui arrache les citoyens isolés aux soins domestiques, pour les appeler à la discussion des grands intérêts publics.

« Supposez ailleurs un royaume où le temps ait accumulé sur une haute aristocratie une influence, des dignités, des richesses et des possessions presque royales ; il faut un frein à l'orgueil des grands ; il faut leur rappeler ce qu'ils doivent au trône et au peuple, leur inculquer chaque jour que l'influence ne peut se conserver que comme elle a été acquise, par la science et le courage, par le patriotisme et les services. Les journaux et même leur licence sont admirables pour cela. Que si vous ajoutez que cette haute aristocratie n'est point isolée dans l'État ; qu'au-dessous d'elle, descendent et s'élargissent des degrés successifs ; que ces degrés sont fortement enchaînés, indissolublement soudés en une seule hiérarchie ; que tout se meut par elle, gouvernement, justice civile et criminelle, administration, police ; alors qu'on ne s'étonne pas qu'une société ainsi arrangée, survive aux agitations de la presse périodique. »

M. de Serre avait un génie organisateur. Il s'effrayait des progrès dissolvants de l'individualisme. Il voulait, à la manière de Napoléon, constituer des classes, des corporations, des cités, des contre-poids, un ensemble résistant de forces politiques. Il n'était pas aristocrate par préjugé de caste, par entêtement ou par orgueil ; il semblait dominé

par le besoin d'une discipline hiérarchique et d'une classification montante et descendante des Chambres et de la société elle-même. Mais les nations ne se laissent pas ainsi pétrir et mouler sous le doigt capricieux du législateur. La France a les mœurs de l'égalité, elle répugne autant par tempérament que par sagesse aux roides et intolérantes hiérarchies des conditions et du pouvoir.

Quoique élevé à l'école de la philosophie allemande, M. de Serre portait dans la discussion des affaires les procédés d'une méthode profonde sans être creuse, ingénieuse sans être subtile. Il remontait volontiers à la source des choses, et il était admirable dans ses expositions historiques. Il commentait savamment les antinomies de la législation. Il traitait toutes les matières civiles, politiques, militaires, fiscales, religieuses, avec une singulière netteté de vues et avec une grande sûreté de doctrine. Douanes, Budget, Enregistrement, Presse, Liberté individuelle, Pétitions, Règlement de la Chambre, Élection, Recrutement, Pensions, Amortissement, Instruction publique, Conseil d'État, Affaires étrangères, il parlait sur toutes ces questions, et ne les quittait point sans laisser sur ses pas des traînées de lumière.

A la manière dont il posait les divisions de son discours, à la fermeté de sa progression et à l'enchaînement substantiel et nourri de ses raisonnements, on reconnaissait tout de suite la marche d'un esprit supérieur. M. Guizot a beaucoup de cette manière.

M. de Serre était long et maigre de corps. Il avait le front haut et proéminent, les cheveux plats, l'œil vif, la bouche pendante et la physionomie inquiète d'un homme passionné. Il ânonnait en commençant à parler, et l'on voyait à la contraction de ses tempes que les idées s'amassaient lentement et s'élaboraient avec effort dans son cerveau. Mais, peu à peu, elles s'arrangeaient, elles prenaient leur cours, et elles sortaient dans un ordre pressé et merveilleux ; il pliait, il palpitait sous leur poids et il les répandait en magnifiques images et en expressions pittoresques et créées.

Je ne dirai que quelques-uns de ces mots ou plutôt de ces pensées qui lui échappaient avec une si vive abondance :

— « A mesure que le peuple désapprend à obéir, le ministère désapprend à gouverner. »

— « Une société bien ordonnée est le plus beau temple qu'on puisse élever à l'Éternel. »

— « Les tribunaux extraordinaires prennent mal en France. »

— « Si les ministres abusaient de leur pouvoir, on saurait alors découvrir les lois de la responsabilité et les routes de l'accusation. »

— « Nous avons vu ce grand peuple chanceler et les convulsions de l'anarchie le saisir. »

— « Élèves des écoles; vous avez à apprendre la science et la sagesse, et vous vous portez garants de la science et de la sagesse, et vous prétendez juger vos maîtres et les supérieurs de vos maîtres ! »

— « Si, dépouillée de la mousse du temps, la racine de tous les droits pouvait se découvrir à nos yeux, apparaîtraient-ils purs de toute usurpation, de toute souillure ? »

— « Si la liberté est pour les Français une corde détendue, l'égalité est une corde toujours frémissante. »

— « La loi est le rapport des êtres entre eux. Le droit est l'expression de ces rapports. »

— « La démocratie coule à pleins bords. »

Mais si par l'illumination soudaine de la pensée, si par le coloris, le nerf et la véhémence du discours, M. de Serre a été l'homme le plus éloquent de la Restauration, il s'est laissé aller quelquefois, comme tous les grands orateurs, aux écarts d'une parole bouillante et emportée. Il a prononcé son fameux *jamais* qu'on lui a tant reproché et dont il s'est assez repenti.

M. de Serre a été, pendant ses dernières années, le point de mire de l'Opposition. C'est contre ce génie élevé, contre cette puissante tête, pour parler comme Benjamin Constant, que l'Opposition dirigeait ses coups. Elle harcelait ce lion du ministère. Elle le tirait par la crinière, et elle lui lançait ses dards les plus aigus. Elle aurait voulu pouvoir lui rogner les ongles et le renfermer dans une cage de fer. Foy, Benjamin Constant, Manuel, Chauvelin, rôdaient sans cesse autour de ce fier ennemi, sans le laisser un seul instant respirer, et Casimir Périer, qui, devenu ministre, ne pouvait souffrir qu'on hochât tant seulement la tête, et qui criait d'un ton de commandement à la bande de ses députés serviles : « Allons, allons donc, debout, Mes-

sieurs, debout ! » s'emportait alors contre M. de Serre avec des violences extraordinaires de geste et de langage.

S'il m'était permis de tenir mon pinceau levé et d'oublier que je ne trace ici qu'un portrait oratoire, je dirais que M. de Serre était homme de bien, courageux, sincère, intègre, orné de toutes les vertus domestiques, trop sensible peut-être ! La tribune use ces sortes d'organisations nerveuses. Le général Foy était malade du cœur, Casimir Périer du foie et de Serre du cerveau. Les surexcitations de la sensibilité perfectionnent l'orateur, mais tuent l'homme.

Lorsque le parti de la Cour se fut servi de M. de Serre pour abattre la loi électorale et puis la presse, on lui ôta les sceaux et la simarre, et on l'envoya dans le brillant exil d'une ambassade méditer sur le néant des triomphes parlementaires. Cet homme, qui avait présidé la Chambre et qui était le plus éloquent de ses orateurs, n'eut pas le crédit de se faire réélire simple député. Il fut trouvé trop royaliste par les libéraux, et trop libéral par les royalistes. D'ailleurs, la plupart des électeurs bourgeois n'aiment pas les supériorités. Le génie offusque, et, par une sorte d'instinct, les médiocrités s'appareillent. Pour leur complaire, pour rester leur homme, il faut se faire tout à tous ; ne pas trop nuire et ne pas trop servir ; ne pas nager droit dans le courant, mais flotter comme une écume sur le rivage des partis ; renfoncer sa tête entre ses épaules ; se tapir dans un coin pour ne pas voir le soleil qui se couche et pour saluer celui qui se lève ; vivre de la vie animale des dîners ministériels et des soirées de la Cour. Soyez cela, et vous serez toujours député !

M. de Serre conçut un violent chagrin de sa répudiation électorale. Sa tête se troubla, et les yeux tournés vers cette tribune de France encore retentissante des échos de son éloquence et tant regrettée, il mourut.

Vanité des réputations ! Qui se souvient aujourd'hui de M. de Serre ? Vanité de son peintre ! Qui saurait sans moi, si je n'avais reproduit ses traits, sa physionomie, sa forte et mâle éloquence, si je ne l'avais jeté sur la toile et rendu à la lumière, qui saurait, dans notre âge oublieux, que M. de Serre a vécu, qu'il a comprimé la guerre civile, qu'il a sauvé la monarchie, qu'il a été grand orateur, à ce point que, parmi les princes de la tribune moderne, on ne pourrait le comparer qu'à Berryer, si Berryer était comparable à quelque autre !

M. DE VILLÈLE

M. de Villèle a été, sous la Restauration, le chef du côté droit. C'était un homme d'un port assez vulgaire, grêle, de petite stature, avec des yeux perçants, des traits irréguliers mais expressifs, une voix nasillarde mais accentuée. Il n'était pas orateur et il avait plus que le talent d'un orateur, car il avait l'habileté d'un politique.

Dans les commencements, les gens de son parti déployaient plus d'impétuosité que de prudence. Il les assouplit au frein et il les disciplina. Ils ne connaissaient guère ni les hommes ni les choses au milieu desquels ils arrivaient du fond de leurs provinces, il les leur apprit. Soldats obéissants, ils s'assemblèrent sous ses drapeaux et ils se formèrent en bataillon carré, impénétrable aux baïonnettes de l'Opposition.

M. de Villèle n'avait point de fleurs dans son style, de pompe dans ses images, de véhémence dans son action, de nœud dans sa dialectique. Mais il était clair, plein, ferme, raisonnable, positif. Il ne lui échappait pas, dans la chaleur de l'improvisation, de ces mots hasardés dont vos adversaires s'emparent et dont la presse se joue.

Si la nature lui avait refusé les dons plus brillants que solides de l'imagination et de l'éloquence, elle lui avait donné, à un degré suprême, ce sens droit, ce coup d'œil de l'homme d'État qui voit vite et qui voit bien; qui démêle ce qu'il y a de faux dans le vrai et de vrai dans le faux; qui dispose sa riposte avec vivacité, en même temps qu'il reçoit l'attaque sans émotion; qui n'avance pas trop, de peur de s'enferrer, et qui ne recule pas trop non plus, de peur de tomber dans le précipice; et qui, sûr de son terrain, parce qu'il le sonde à chaque pas, et de ses positions parce qu'il les domine, profite de toutes les fautes de l'ennemi et décide la victoire plus encore par la stratégie que par la bravoure. Non, ce n'était pas un homme ordinaire que cet homme qui lutta sans peur et sans faiblesse, pendant son long ministère, contre Manuel, Foy, Laffitte, Dupont (de l'Eure), Chauvelin, Bignon et Benjamin Constant, et, ce qui n'était pas moins difficile, contre les exigences de la Cour et de ses propres amis.

Lorsque Casimir Périer, comme un athlète fougueux, tournait autour de lui, cherchant partout du fer le défaut de sa cuirasse, M. de Villèle résistait par son immobilité. Puis, reprenant l'offensive, il rendait à chaque objection sa réponse, à chaque fait son caractère, à chaque chiffre sa valeur. Quelquefois, il éludait un choc ou trop lourd ou inattendu, avec une adresse toute languedocienne. Logicien, il aimait mieux convaincre qu'émouvoir. Modéré, il aimait mieux parlementer que combattre. Il répugnait aux violentes résolutions, aux expédients désespérés ; car il avait levé le dessous des vêtements de la monarchie, et voyant la purulence de ses plaies , il craignait de la tuer par un remède héroïque.

C'est un avantage pour un ministre de n'avoir pas été écrivain, parce qu'il n'est pas obligé de venir à la tribune expliquer, commenter et recoudre les théories de son livre, dont on lui jette malignement les fragments à la tête. C'est un autre avantage, pour un ministre, d'être à peu près dénué de cet esprit subtil et fin qui n'est pas toujours le grand esprit ; c'est un dernier avantage pour un ministre de n'avoir aucune imagination, pourvu qu'il ait une réplique preste et un jugement résistant. Ainsi, avec la prestesse de sa réplique, M. de Villèle rendait objection pour objection, et il allait, comme un trait, tout droit au but. Avec la résistance de son jugement, il empêchait qu'on ne pénétrât dans les muscles et les chairs de son argumentation, par aucun endroit vulnérable. Que sert d'ailleurs à un ministre, dans nos assemblées froides et raisonneuses, de les séduire par ses images, de les entraîner par son éloquence ou de jouer avec elles au jeu périlleux des épigrammes ? Imaginatif, il risquera d'inventer quelque figure ampoulée ou grotesque ; véhément, de s'emporter trop loin, pour se rétracter le moment d'après ; caustique, de s'aliéner des gens qu'il est sur le point peut-être de ramener à soi et qui, surtout en France, aimeraient mieux qu'on les fît passer pour des factieux que pour des sots.

M. Molé, malgré ses affections de courtisan pour le gouvernement personnel, s'est soutenu au pouvoir, plus qu'on ne le pense, par la décence de ses formes, par l'exquise urbanité de son langage et par la prudence qu'il eut de ne pas heurter violemment les susceptibilités de la gauche. M. Guizot, au contraire, pour avoir, dès l'origine, en-

venimé ses traits d'un fiel âcre, irrita, déchira les cœurs des vieux athlètes de l'Opposition qui en saignèrent longtemps. M. Thiers, aussi, pour avoir impertinemment qualifié les centres, s'y fit des ennemis irréconciliables. M. de Villèle ne mordit jamais ses adversaires à la joue ni ailleurs, de manière à y laisser la trace de sa dent, et il ne les terrassait que par la seule force de sa logique. On ne saura jamais combien le député le plus obscur renferme en soi de vanités à triple étage, sur lesquelles il s'assied et se pavane. Gardez-vous, Ministres français, gardez-vous bien d'humilier ces coqs de village dont l'amour-propre est déjà éveillé et chante avant l'aube !

Ç'a été un problème parlementaire, un phénomène unique que celui de ces trois cents Spartiates enrégimentés et retenus pendant tant d'années sous la bannière de l'Agésilas ministériel. Fut-ce par la force du principe légitimiste? fut-ce par la peur des libéraux? fut-ce par les allèchements de la corruption? fut-ce par l'adresse et le savoir-faire du pasteur de ce bétail? il y a un peu de tout cela dans l'explication qu'on peut en donner.

Mais déjà les gens de l'extrême droite qui pointaient leurs batteries dans le sens des Ordonnances de juillet, trouvaient que M. de Villèle n'allait ni assez vite, ni assez loin, et, d'un autre côté, les gens de la gauche grossissaient à vue d'œil en audace et en nombre. M. de Villèle se sentit débordé de toutes parts, et pour faire rentrer dans son lit le torrent croissant de l'Opposition, il tenta la dissolution de la Chambre. Fit-il bien? fit-il mal? En d'autres pays, pour un gouvernement, avoir longtemps existé, c'est une raison de subsister. En France, pour un gouvernement, avoir beaucoup vécu, c'est une raison de mourir. On ne veut pas tant changer pour être mieux, que pour être autrement. Rois, Chambres, ministres, citoyens, systèmes, tout y vit de l'imprévu et dans l'imprévu.

Les ultra-royalistes de la Chambre et la presse légitimiste manquèrent de prévoyance, et ils firent une lourde faute en renversant M. de Villèle. S'il fût resté au timon de l'État, il eût louvoyé avec dextérité entre les écueils, et il eût peut-être sauvé la Monarchie du naufrage où elle sombra.

La supériorité de M. de Villèle pour le gouvernement du haut et du bas était si naturelle et tout d'abord si bien reconnue, qu'elle lui

valut toujours et partout l'honneur de la première place. Quoique simple planteur, il mania, par le choix instinctif et spontané des habitants, l'administration d'une Colonie. Quoique presque inconnu, et qui pis est, modéré, il fut ensuite appelé à la magistrature municipale de Toulouse. Quoique petit gentillâtre, il devint, dans la Chambre aristocratique de 1815 et parmi tant de gentilshommes assez éclatants, le chef de l'opposition royaliste. Enfin, quoiqu'il eût M. de Châteaubriand avec lui dans le Cabinet, il arriva sans contradiction à la Présidence du Conseil des ministres.

Mais M. de Villèle ne fut jamais plus brillant que lorsqu'il soumit à la discussion son fameux projet sur la Conversion des rentes. M. de Villèle, dans cette mémorable campagne qui dura dix jours, fit des prodiges de valeur parlementaire. Il tint la Chambre captive sur ses bancs par la hauteur de ses vues et le nerf de sa raison. Assailli en queue et en flanc par les gens de l'Opposition, abandonné des siens dont la phalange commençait à se rompre, mal servi par ses collègues, il soutint seul tout l'effort du combat. Il fit tête à Casimir Périer, tête à Humann, ces deux lions de la finance qui le harcelaient par leurs morsures et leurs rugissements. Après les fatigues du jour, il se retrouvait le lendemain plus ferme et plus dispos. Il improvisait, il répliquait à l'instant même avec ce sang-froid imperturbable qui ne se laisse démonter par aucune objection, avec cette perspicacité qui voit de loin les piéges et qui les évite, avec cette souple dialectique qui se resserre pour mieux se défendre et qui se développe pour mieux attaquer, avec cette facilité d'élocution qui ne prête à la virilité de la pensée que ce qu'il lui faut pour la vêtir et non pour la cacher.

Dans la mêlée des amendements, le choc redoubla. Chacun des adversaires de M. de Villèle le prit au corps, essayant de l'abattre. Mais lui, soldat à la fois et capitaine, paraissait se multiplier sous leurs coups. Il monta onze fois à la tribune dans la même séance sans que ses forces s'épuisassent et sans que sa logique bronchât, et, victorieux par la puissance toujours renaissante de son argumentation et par la vérité de son principe, il resta maître du champ de bataille.

Pourtant, chose triste à dire ! après avoir triomphé dans la Chambre des députés, il succomba devant la Chambre des pairs, dans cette cause excellente et incomprise de la Conversion dont l'adoption eût

fait baisser le taux de l'intérêt, ouvert à l'industrie et au commerce une source de richesses nouvelles, relevé l'agriculture de sa stérilité et de sa dégradation, et amélioré le sort des travailleurs et des prolétaires ; et la même Chambre qui repoussait cette grande, cette bienfaisante mesure, avait applaudi M. de Villèle lorsqu'il faussa les élections, gêna la presse et musela la liberté.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire aujourd'hui qu'en posant le doigt sur la question des rentes, M. de Villèle, meilleur financier que Casimir Périer et à l'égal de M. Laffitte, avait touché juste et devancé son époque.

Il savait que la bonne comptabilité des finances veut de l'unité dans l'ensemble et de l'exactitude dans les détails. Il y avait mis un ordre admirable.

Doué d'une merveilleuse aptitude pour toutes les affaires, il traitait les grandes avec la décision d'un homme d'État et les petites avec la ponctualité d'un commis. Il les saisissait à la première vue, sur une seule lecture et comme en se jouant. Non moins perspicace que M. Thiers, mais moins léger, il ne se livrait pas ainsi que lui à de brillantes digressions, pour le seul plaisir de parler de tout et de bien parler. Mais il restait dans la question, jugeait le point litigieux, passait à un autre, et il expédiait, sans fatigue comme sans confusion, les litiges les plus divers, les plus arides et les plus compliqués.

De tous les chefs du Cabinet que le régime de nos deux Chartes a tout d'abord dévorés, il n'y en a que deux qui aient fait du bruit et qui laisseront peut-être quelque trace dans l'histoire, M. Casimir Périer et M. de Villèle. Tous deux antipathiques par leurs opinions, leur tempérament et leurs facultés ; tous deux assis d'abord sur les bancs de l'Opposition et ensuite sur les bancs du Ministère. L'un impérieux et colère, l'autre poli et réservé. L'un ne montant à la tribune que pour réfuter l'autre qui en descendait. L'un ne se servant que de la figure vive et parlante de l'apostrophe, l'autre procédant par les voies logiques du raisonnement, sans se déconcerter ni sans se reprendre. L'un poussant la brusquerie presque jusqu'à la grossièreté, et l'autre la finesse presque jusqu'à l'astuce.

Mais tous deux hommes d'élite, avec des qualités diverses. Tous deux naturellement habiles dans l'art de commander aux hommes et

de s'en faire obéir. Tous deux conduisant leur majorité, l'un par la peur, l'autre par la séduction. Tous deux enfin, quoique adversaires, rapprochés par un point important, c'est qu'à la différence des autres ministres, ils avaient compris le secret du régime parlementaire, et qu'ils ont gouverné leur pays en laissant régner leur maître.

GÉNÉRAL FOY

Le public, au commencement de la Restauration, ne comprenait guère les importations de la Charte anglaise de 1814, avec la fiction métaphysique de sa trinité, sa double Chambre, la vaine responsabilité de ses ministres et la balance menteuse de ses pouvoirs. Les doctrinaires ne commençaient à faire du bruit que dans le sanctuaire de leur petite église. La haine de l'étranger, dont l'insupportable joug pesait sur notre territoire, et la haine de la vieille aristocratie qui froissait l'amour-propre de la bourgeoisie et qui inquiétait les intérêts nouveaux de la Révolution ; voilà les sentiments les plus généraux qui dominaient dans la nation.

Le général Foy arriva à la Chambre portant cette double haine au cœur. Lorsqu'en montant pour la première fois à la tribune, il laissa tomber ces paroles : « Il y a de l'écho en France quand on prononce ici les mots d'honneur et de patrie, » l'orgueil national s'émut et des larmes coulèrent des yeux de tous les vieux guerriers de l'Empire. Il leur semblait avoir entendu comme un cri de guerre contre l'étranger. Ce qui fit la fortune des chansons de Béranger et des pamphlets de Paul-Louis, fit la fortune des discours de Foy. Ils eurent tous trois un sens exquis, une vive et rare intelligence de l'esprit et des besoins de leur époque. Ils surent tous trois parler au peuple sa langue du moment ; car le peuple, selon les temps, a plus d'une langue à son usage.

C'est par le travail agricole, industriel, scientifique et guerrier que les générations nouvelles s'étaient élevées sur les ruines de l'oisiveté nobiliaire. Aussi, lorsque le général Foy accablait de ses

sarcasmes les gentilshommes de la Cour et de l'émigration, toute la France applaudissait. C'est que Foy, comme Paul-Louis Courier et comme Béranger, avait touché celle des fibres nationales qui vibrait le plus alors. Il était à l'unisson.

Après tant d'orateurs avocats, tous à peu près coulés dans le moule de la même parole, la Tribune avait enfin son orateur militaire. L'éclat, le piquant de cette nouveauté et le prestige de la vertu guerrière qui agit sur tous les Français, même à leur insu, rendaient le général Foy cher à l'Opposition, sans qu'il fût désagréable à l'Émigration, malgré ses attaques contre elle.

Il n'en fallait pas davantage pour environner le général Foy, dès son apparition sur la scène parlementaire, de cette brillante renommée qui l'a suivi jusqu'au tombeau. Mais la postérité ne ratifiera pas le jugement trop précipité des contemporains. M. de Serre a été, sous la Restauration, l'aigle de la Tribune. Foy ne vient qu'après. Qu'est-ce en effet qu'un orateur qui n'improvise pas?

Les discours du général Foy ne valent pas, à beaucoup près, pour la force de la pensée, pour l'imagination du style, pour l'enchaînement des raisonnements, pour la véhémence, pour la profondeur, pour la finesse, ceux de Royer-Collard et de Benjamin Constant. Ils pèchent par l'enluminure d'une fausse rhétorique, et ce sont de véritables amplifications de collége, en comparaison des fameuses harangues de la Grèce et de Rome. Ces discours, d'ailleurs, ne sortent point du cercle étroit d'un constitutionnalisme bâtard ; il sont aussi libéraux que l'époque, mais ils ne la devancent pas ; ils laissent trop le droit pour le fait ; ils n'ont point de philosophie ; ils s'attachent trop à la superficie des choses, au présent, aux événements accomplis ; ils ne regardent pas assez dans l'avenir ; ils ne prennent pas assez pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles valent, les fictions de ce représentatif absurde à l'existence desquelles la postérité ne pourra jamais croire un jour, qui clochent et se disloquent à chaque pas, et qui ne supportent ni l'épreuve de la logique, ni l'épreuve des affaires ; ils sont frappés de cette incurable impuissance qui engourdit tous les orateurs dans nos législatures de monopole. Ils manquent de génie.

Mais la profondeur de la pensée, la hardiesse de la théorie, la

vérité des principes, la beauté de la forme, la science du discours, ne sont goûtées que d'un petit nombre de connaisseurs. Le général Foy avait de cette sorte d'éclat mêlé de faux et de vrai qui éblouit le vulgaire des assemblées. Les gens d'esprit eux-mêmes, en voyant passer la foule, émus des mêmes transports, se mêlent à elle et accompagnent volontiers un instant le triomphateur; mais, à la suite du cortége, arrive la critique qui appelle or ce qui est or, clinquant ce qui est clinquant, et qui remet les choses et les hommes à leur véritable place.

Qui le croirait? les discours du général Foy ont été, dans leur temps, et à l'aide des sacrifices de la grosse finance, dorés sur tranche, imprimés sur vélin à dix mille exemplaires, et vantés par ses panégyristes à l'égal des harangues de Cicéron et de Démosthène. Bien plus, on lui a élevé, à grand renfort de souscriptions et d'écus, un cénotaphe de marbre avec des couronnes murales et des Renommées déployées, comme au dieu de l'éloquence. A peine aujourd'hui si l'on trouverait dans la bourse même de ses amis de quoi lui planter une croix de bois. Pour des lecteurs, il n'en a plus, et d'acheteurs encore moins.

Le général Foy avait les dehors, la pose et les gestes de l'orateur, une mémoire prodigieuse, une voix éclatante, des yeux étincelants d'esprit et des tournures de tête chevaleresques. Son front bombé, renversé en arrière, s'illuminait d'enthousiasme ou se plissait de colère. Le général s'attachait au marbre de la tribune, il le secouait et il y avait en lui un peu de la Sibylle sur son trépied. Il se débattait en quelque sorte héroïquement dans son argumentation, et il écumait sans contorsions, et j'oserais presque dire avec grâce. Souvent on le voyait se lever tout à coup de son banc et escalader la tribune comme s'il allait à la victoire. Il y jetait ses paroles d'un air fier, à la manière de Condé lançant son bâton de commandement par-dessus les redoutes de l'ennemi.

Le général Foy n'improvisait pas ses grands discours. C'est qu'on n'apprend pas plus, à quarante ans passés, l'improvisation que la natation, l'équitation ou la musique. La tribune a, pour ainsi dire, son doigté comme le piano. La parole française surtout, si correcte, si surchargée d'incises, si coupée d'ablatifs, si réservée, si prude, a

besoin d'être travaillée et maniée de bonne heure. Aussi n'y a-t-il de parleurs impréparés que les avocats ou les professeurs, ou les bavards de salon, ces hommes à langue de femme.

Pour suppléer à l'insuffisance de son éducation oratoire, le général Foy méditait longuement ses harangues. Il en formulait, il en distribuait dans sa vaste mémoire l'ensemble et les proportions. Il disposait ses exordes, classait les faits, dressait ses thèses et ébauchait ses péroraisons. Puis, le voilà qui aborde la tribune, et maître de son sujet, fécondé par l'étude et par l'inspiration, il s'abandonne au courant de sa pensée. Sa tête bout, son discours s'échauffe, se détend, s'allonge, se pétrit, se formule, se colore. Il sait ce qu'il va dire, mais il ne sait pas comment il va le dire. Il voit le but, mais il ignore par quels chemins il y arrivera. Il a les mains pleines d'arguments, d'images et de fleurs, et à mesure qu'ils se présentent il les prend, il les choisit, il les entrelace pour en assortir le bouquet de son éloquence. Ce n'est ni le froid de la lecture, ni la psalmodie monotone de la récitation. C'est un procédé mixte, à l'aide duquel l'orateur, à la fois solitaire et illuminé, improvisateur et écrivain, s'enchaîne lui-même sans cesser d'être libre, oublie et se souvient, rompt le fil de son oraison et le renoue, pour le rompre encore et le retrouver sans s'égarer jamais, mêle les saillies, les incidents, les soudainetés et le pittoresque du verbe, avec la réflexion, la suite et la pensée, et tire ses ressources et sa puissance de l'apprêt et de l'imprévu, de la précision rigoureuse de l'art et des grâces de la nature. N'est pas donné à qui veut d'être orateur de cette façon-là, car il y faut de la mémoire et de l'invention, de l'originalité et du goût, du laisser-aller et de l'étude, qualités qui s'excluent entre elles le plus souvent.

Cette méthode du général Foy, et qui n'allait peut-être qu'à lui seul, n'est pas sans avantage. D'abord, les assemblées vous savent gré volontiers de la peine qu'on se donne pour elles. Ensuite, comme les limites du discours sont ici marquées d'avance, l'orateur ne s'égare point dans l'espace sans fin des divagations improvisées. Il ne se présente pas en pantoufles et en jaquette sur les hustings, et il n'enfile pas des mots jusqu'à ce que l'idée vienne, comme si les auditeurs n'étaient là que pour vous attendre !

Il y a, en effet, des orateurs qui font leur toilette à la tribune, qui y arrivent négligemment avec une robe flottante et lâchée, qui s'y habillent, qui s'y mettent en train et qui, s'échauffant peu à peu, courent devant eux à perte d'haleine et traversent l'œil en feu, le jarret tendu, des lieux fleuris ou déserts, des escarpements et des plaines, jusqu'à ce qu'ils tombent rendus, essoufflés, tirant la langue, se tenant les côtes. Alors, il faut les débrider et leur mouiller les tempes et les lèvres avec une éponge. Ils tournent l'œil et les voilà qui se pâment et lorsque, après les avoir dessanglés, ils sont revenus à eux, demandez-leur quelle route ils ont parcourue, ils ne s'en souviennent pas plus que vous et moi.

Les mots les plus brillants du général Foy n'étaient que des mots tenus en réserve, des mots à encadrement.

Avec quel art il savait amener une situation préparée, un effet dramatique, une figure saisissante, un mot heureux ! Avec quel à-propos par exemple, il plaça dans une discussion de budget le portrait du maréchal Gouvion Saint-Cyr, peint d'avance, si admirablement peint !

Mais si les grands discours du général Foy, malgré la parfaite exposition du sujet, la clarté de la diction et l'abondance des raisonnements, ne sont pas sans défauts ; si l'on peut leur reprocher d'être un peu compassés, un peu trop laborieux, de sentir trop l'huile, je n'en dirai pas autant de ses improvisations qui couraient à brève haleine. Quel naturel ! quelle vive et puissante ironie ! quel incroyable bonheur de riposte ! et cela en toute occasion, à chaque pas, à chaque interruption, et toujours le mot juste, le mot décisif.

A ceux qui lui reprochaient de regretter la cocarde tricolore :

« Ah ! dit-il, ce ne serait pas les ombres de Philippe Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs tombeaux de voir les fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau d'Austerlitz. »

A ceux qui lui demandaient : Qu'est-ce donc que l'aristocratie?

« L'aristocratie ! je vais vous le dire : l'aristocratie, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités, voilà l'aristocratie ! »

A ceux qui criaient : La clôture ! la clôture !

« Vous voulez des clôtures et non des vérités. Les vérités vous submergent. »

Aux loups-cerviers qui lui disaient : Envoyez vos nouvelles étrangères à la Bourse :

« Je ne connais pas les jeux de Bourse : je ne joue, moi, qu'à la hausse de l'honneur national ! »

Aux députés qui prétendaient que la Commission de censure avait été mise à demi-solde :

« Si cela est vrai, je désire qu'elle soit traitée comme les officiers à demi-solde le sont depuis deux ans. Je désire qu'elle ne soit jamais rappelée au service ! »

Aux ministres qui défendaient le luxe ridicule et les sinécures du département des affaires étrangères :

« Faites-nous donc connaître vos diplomates qui n'ont servi ni avant, ni après, ni pendant notre héroïque Révolution ; vos pensions accordées à celui-ci pour qu'il fasse un livre, à celui-là pour qu'il n'en fasse pas ; vos médecins qui n'ont jamais de malades à soigner ; vos historiographes qui n'ont pas d'histoires à écrire ; vos paysagistes qui n'ont pas d'autre paysage à peindre que le jardin de l'hôtel de Wagram. »

Aux ministres qui refusaient de payer le traitement des légionnaires :

« Au moment du splendide festin de l'Indemnité, laissez tomber de la table, oui, de votre table, quelques miettes de pain pour de vieux soldats mutilés. »

Aux mêmes, qui s'abritaient sous le nom du Prince :

« Ne couvrez pas du manteau royal vos guenilles ministérielles. »

Parlant indirectement de M. de Serre, transfuge du libéralisme :

« Il est en politique des situations tellement descendues qu'elles ne comptent plus devant aucune opinion. »

Parlant directement à M. de Serre, garde des sceaux :

« Pour toute vengeance, pour toute punition, je ne vous condamne, Monsieur, qu'à tourner les yeux, lorsque vous sortirez de cette enceinte, sur les statues de l'Hôpital et de Daguesseau[1] ! »

[1] Qui sont placées au bas du péristyle.

Cette apostrophe oratoire est de la plus grande beauté.

C'était un fier temps, que celui de l'Opposition de quinze ans, temps qui ne reviendra plus ! Les Carbonari n'avaient pas encore quitté leurs conciliabules et leurs logès souterraines, pour s'engraisser dans les orgies du pouvoir. Les députés de la gauche n'avaient pas encore faussé leur serment, n'avaient pas indignement vendu la liberté à de lâches concessions, à des honneurs flétrissants ou à des peurs de femme. On était dans l'innocence des premières illusions. On avait foi dans la probité des hommes politiques. On ne sentait pas sous l'habit d'un collègue une main qui va vous trahir, un fer prêt à vous percer. Tous les députés de l'Opposition n'avaient qu'une voix, qu'une âme, qu'une pensée, qu'une épée, qu'une tente, qu'un champ de bataille. Ils veillaient tous sur chacun, chacun sur tous. Toujours bottés et éperonnés, toujours sur la brèche, écrasés d'un côté, se relevant de l'autre et ne désespérant jamais de leur petit nombre, de la liberté et de l'avenir. Systématiquement organisés, ils avaient leurs chefs, leurs sentinelles avancées, leurs flanqueurs, leur corps d'armée, leur plan d'attaque et de défense, leur mot d'ordre. La France les suivait du cœur et des yeux, et assistait à leurs luttes avec des applaudissements et des palmes. C'était, il faut le redire, quelque honneur alors d'être député. C'en était un grand d'être orateur, plus que d'avoir remporté des victoires, car naguère on en avait gagné par centaines et l'on foisonnait encore de héros. Mais aujourd'hui, être député c'est si peu de chose ! Être pair, c'est moins encore, beaucoup moins. Nous avons vu tant de saltimbanques gambader sur les tréteaux du représentatif ! Nos polichinelles de vestiaire ont beau jouer des ficelles, croiser les bâtons et faire le mort ; le peuple dégoûté tourne les talons et court à d'autres spectacles.

Le général Foy avait, lui, pris son rôle au sérieux, et il l'étudiait jour et nuit. Il compulsait assidûment les mémoires et les rapports, les ordonnances et les lois. Il dictait, il prenait des notes, il analysait ses immenses lectures, cueillant ainsi la fleur de chaque sujet, pour en composer son miel.

Il ne dédaignait pas de descendre, le fil de la comptabilité à la main, dans le dédale des lois de finances. Il feuilletait notre volumineux budget, chapitre par chapitre, article par article, avec la patience

aride et minutieuse d'un commis d'ordre. Rien n'échappait à sa prodigieuse sagacité. Aussi attentif aux détails d'exécution qu'à l'esprit des règlements, il recherchait l'origine des dépenses, recommençait les comptes, vérifiait les chiffres, et décomposait tous les éléments de chaque service. Intendances, états-majors, génie, solde, recrutement, subsistances, casernement, pensions, troupes, gendarmerie, équipages, justice militaire, il voyait, il examinait, il discutait tout. Lois ecclésiastiques, lois civiles, procédure même, il fallait qu'il s'en rendît compte. Emprunts, rentes, amortissement, douanes, dette consolidée, presse, conseil d'État, instruction publique, administration intérieure, affaires étrangères, rien de ces questions si diverses et si ardues ne le prenait en défaut. C'était un homme de fer, un de ces hommes de l'école napoléonienne, qui allaient à la conquête de la liberté du même pas qu'ils avaient marché à la conquête du monde, le front haut, l'œil déterminé, sans s'effrayer des obstacles et sans douter de la victoire ; qui sacrifient leurs jours, leurs nuits, leur fortune, leur santé, leur existence, à leur devoir ; qui s'attachent, comme avec des crampons, à ce qu'il y a de plus difficile dans chaque sujet, qui ne lâchent jamais pied, qui vivent et qui meurent de l'énergie de leur volonté !

Mais ce qui fait voir surtout le grand sens du général Foy, c'est la lutte acharnée, la lutte de tous les jours qu'il soutint pour empêcher le changement de la loi électorale. La loi électorale ! c'est là, en effet, tout le gouvernement, tout l'État, toute la Constitution.

On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il n'y pas dans le pays d'autre loi véritablement politique, ou si l'on veut, en d'autres termes, qu'elle contient toutes les autres lois, puisqu'elle est la loi matrice. La Constitution est la société au repos. La loi électorale est la société en marche. Dites-moi quels sont vos électeurs, et je vous dirai quel est votre gouvernement. N'ayez que des électeurs fonctionnaires, vous aurez un gouvernement despotique. N'ayez que les propriétaires les plus imposés, vous aurez le gouvernement oligarchique. Ayez le suffrage universel, vous aurez le gouvernement démocratique [1].

Le général Foy sentait d'instinct que la loi électorale des moyens-

[1] C'est pour cela que l'auteur appelle l'Empire une *démocratie impériale*.

imposés amenait de vive force le gouvernement dans la grosse bourgeoisie, dont il était. Il travaillait, sans le vouloir, au triomphe ignoble du *chacun chez soi*, du *tout pour soi*. Dans l'histoire cependant, on ne voit que le Peuple ou l'Aristocratie qui aient fait de grandes choses. Les gros bourgeois ne se haussent guère qu'à la hauteur de leur pourpoint. Pourtant, un régime bourgeois sans liberté et sans gloire, je doute que Foy, tout en le servant, s'en fût grandement réjoui.

A quoi, du reste, ont abouti tant et de si beaux parlages législatifs sur le vote simple et le double vote? Est-ce que dans les Assemblées du monopole, l'Éloquence, cette fille du ciel, a jamais guéri des cœurs corrompus et redressé des esprits faux? Est-ce que c'est jamais la légalité qui gouverne le monde? est-ce que ce n'est pas l'imprévu? Aurait-on dit, trois jours avant le 25 juillet, qu'un coup d'État tuerait la Charte, et à trois jours de là, qu'un coup de pavé tuerait la Monarchie? l'Éloquence fait tout au plus l'effet du tambour qui bat la charge, mais jusqu'à présent c'est malheureusement la fusillade et le canon qui décident la victoire [1].

C'était un noble cœur que le cœur du général Foy, un cœur tout plein des grands sentiments de l'amour de la patrie et de l'indépendance nationale, un cœur héroïque qui aimait la gloire, non pour lui, non pour elle-même, mais pour son pays, comme on l'aimait à Austerlitz, comme on l'aimait aux jours de la République naissante!

Jamais l'armée, la perle de notre couronne nationale, n'eut dans les lices parlementaires un chevalier plus brillant. Ils ont de l'autorité, ces hommes qui vous parlent de gloire, en montrant leur poitrine criblée de blessures et leurs bras sillonnés par les boulets de l'ennemi!

On rapporte que l'intérieur de sa vie était admirable, une vie de soldat et de citoyen, tendre et honnête dans ses affections de famille, dévouée à ses amis, simple et studieuse, intègre, naïve, désintéressée et digne, à l'exemple des grands hommes de l'antiquité, d'être racontée par un autre Plutarque.

Il y a dans les discours du général Foy je ne sais quoi de pudique et d'attrayant, je ne sais quel parfum de vertu, quelle grâce du cœur

[1] Avant et après.

qui, dans l'orateur, fait aimer l'homme : on voyait, on sentait qu'en parlant, son âme passait sur ses lèvres.

Elles ne s'ouvriront plus, ces lèvres éloquentes ! le feu de la parole les a consumées. Oui, la Tribune dévore les consciencieux orateurs. On y perd le repos du jour et le sommeil des nuits. On ne vit plus que d'une vie agitée et convulsive. L'action des organes se suspend ou se précipite. Les cheveux blanchissent, les mains tremblent, le cœur se contracte, se dilate et se brise[1].

J'ai beau reculer, je me vois contraint d'aborder une question de physiologie politique que je me suis faite cent fois.

Si Louis XVIII, après son retour de Gand, eût offert au général Foy le gouvernement d'une province, qui pourra nous dire si le général Foy l'eût refusée, et s'il n'eût pas refusé, que serait-il sorti de toute cette tempête d'éloquence ? pas même du vent. Combien n'avons-nous pas vu dans les Chambres de 1816 et au dehors, de ces libéraux et des plus ardents, qui ne l'étaient que par occasion ; des anoblis de Napoléon, parce qu'ils rougissaient sottement d'être marqués au front du péché originel de roture ; des justiciers, parce qu'on avait ôté de dessous eux les coussins à fleurs de lis ; des généraux, parce qu'ils n'avaient pas eu de commandements dans l'armée ; des officiers de la garde-robe, parce qu'ils n'avaient plus la faveur de présenter la chemise au roi à son grand lever ! Le besoin de plaire au maître a toujours été, chez les Français, la maladie des plus honnêtes gens. Presque tous les amis du général Foy, presque tous ces députés, dont les figures mornes et douloureuses semblent pleurer sur les bas-reliefs de son Mausolée, ont déserté la sainte cause de la liberté qui fit leur gloire et notre espérance ! Tous ces Scévola, ces Cincinnatus, ces Brutus de l'Opposition, hormis deux ou trois, se sont précipités à corps perdu dans la servitude d'un nouveau règne. Le général Foy eût-il, comme eux, embrassé les autels de cette autre idole ? Les eût-il fait fumer de son encens ? Je sens de la douleur à le dire, mais je le crois. A la vérité, aucun orateur de la gauche n'a fait, sous la Restauration, plus de professions dynastiques que le général Foy. Il accablait la famille

[1] Le général Foy mourut d'une maladie de cœur, comme Salverte et tant d'autres députés.

aînée des Bourbons de tant de compliments, de protestations si expressives, de si chaudes tendresses, qu'aucuns ont douté s'il fût passé en 1830 dans les rangs du peuple. Comment aurait-il expliqué ces mots : « Celui qui veut *plus* que la charte, *moins* que la charte, *autrement* que la charte, celui-là manque à ses serments? » Bah ! il s'en serait tiré comme les autres ! l'objection du serment rompu ne l'eût guère arrêté, lui qui disait que le serment qui domine tous les serments était la fidélité à la Patrie. Vienne donc tout gouvernement qui voudra, on a toujours la ressource de dire qu'on est fidèle à la Patrie !

Mais voici d'autres raisons plus décisives :

Le général Foy était l'un des familiers de la coterie d'Orléans. Dans la Chambre de 1825, il avait été fauteur et souteneur d'apanages. Il eût volontiers déchiré les écussons historiques de la vieille noblesse, mais peut-être eût-il été moins en courroux contre cette noblesse endimanchée qui hante actuellement les salons des Tuileries. Il inclinait pour l'hérédité de la pairie avec Casimir Périer et presque toute l'Opposition des quinze ans. Homme d'action, homme d'entraînement, il eût suivi le second flot de 1830. Il eût laissé le peuple au rivage et il se fût embarqué sur le navire doré qui portait la fortune d'une autre dynastie. Pour résister, il eût fallu avoir plus qu'un noble cœur, plus que de l'éloquence, il eût fallu avoir des principes : le général Foy n'en avait pas. Les plus grands orateurs du monopole, sans application particulière à celui-ci, ne sont souvent que de pauvres politiques. Ils se drapent théâtralement dans la pourpre des friperies constitutionnelles. Ils sonnent, à son de trompe, les mots ronflants d'égalité, de liberté, de patrie, d'indépendance, d'économie, de vertu. Ils savent où se doivent placer les figures de rhétorique, l'apostrophe, les métaphores, la prosopopée. Ils ouvrent une grande bouche pour tirer le suffrage unanime de ces acclamations officielles et banales que l'on prodigua tour à tour à Louis XVI, à la Convention, au Directoire, au Consulat, à l'Empire, à la Restauration et à tout le reste. Ils vous diront comment on doit s'y prendre pour colorer les usurpations de la violence et de la ruse sur les droits de la nation. Mais de la primordialité de ces droits, de leur souveraineté, de leur universalité, de leur imprescriptibilité, de leur inviolabilité, de leur caractère, de leur

étendue, de leur communication, de leur exercice et de leurs garanties, qu'en savent-ils ? Cela ne s'apprend point à l'école des rhéteurs ni dans les Chambres du privilége. Le livre du peuple n'a jamais été ouvert devant eux.

Combien de fois Napoléon n'a-t-il pas regretté d'avoir vécu trop d'un jour ! Oh ! comme il enviait, sur le rocher de Sainte-Hélène, le destin du soldat qui fut tué par le premier boulet de Waterloo ! La fortune, au contraire, en l'ensevelissant dans le sein de ses triomphes oratoires, n'a pas voulu que le général Foy perdît rien de sa noble et pure renommée. S'il eût vécu, il eût été peut-être Ministre de la guerre, Maréchal de France, Connétable !

Il a mieux fait de mourir.

M. DE MARTIGNAC

La Tribune a perdu ce brillant orateur qui n'appartient que par les derniers restes de sa vie à la révolution de Juillet.

M. de Martignac a été ministre, député, homme de lettres.

Comme ministre, il a rendu à la liberté des services dont elle est reconnaissante, et il a préparé, plus qu'on ne pense, à son insu et sans le vouloir, la rapide et surprenante révolution de Juillet.

M. de Corbière, en quittant le ministère, avait laissé la liberté de la presse dans la servitude et les élections dans la corruption. M. de Martignac, en opposant aux inscriptions d'office le contrôle des tiers, ranima l'énergie des citoyens et purgea les fraudes préfectorales. En abolissant la censure facultative, il restitua à la liberté de la presse la plénitude de son action, et il mit M. de Polignac dans l'impuissance de l'enchaîner. En effet, les élections épurées amenèrent à la Chambre une majorité de députés patriotes. La majorité maintint législativement la liberté de la presse, et la liberté de la presse renversa la folle usurpation de M. de Polignac. Ces trois conséquences s'enchaînent l'une à l'autre, et nous avons donc raison de dire que, sous ce rapport, M. de Martignac a rendu service à son pays.

Comparez maintenant le ministre Martignac au second ministre

éclos de juillet. L'un partait du despotisme et arrivait, quoique à pas lents, à la liberté. L'autre partit de la liberté, et marcha rapidement vers la corruption. L'un, spirituel, insinuant, affectueux dans ses manières, poli dans son langage, conciliant dans ses transactions. L'autre, dur, hautain, atrabilaire, méprisant, impérieux. Ce n'est point M. de Martignac qui, dans les élections, eût salarié des libellistes pour insulter la probité et l'indépendance des candidats de l'Opposition. Ce n'est pas lui qui eût dissous les gardes nationales, pour les punir de leur modération. Ce n'est pas lui qui, par la violence de ses mesures exceptionnelles, eût placé des communes hors la loi. Ce n'est pas lui qui, par des dénégations mensongères, eût outragé des municipalités libres. Ce n'est pas lui qui eût chargé de chaînes le jury et la presse. Ce n'est pas lui qui eût inventé les tortures du Mont-Saint-Michel et rétabli la confiscation par l'excès des amendes. Ce n'est pas lui qui eût destitué brutalement des députés fonctionnaires. Ce n'est pas lui qui, sur son banc, eût roulé, comme un énergumène, des yeux enflammés, montré le poing à ses anciens amis, et traité ses collègues et ses gens parlementaires comme des vassaux.

Comme orateur, M. de Martignac aura une place à part dans la galerie des hommes parlementaires. Il captivait plutôt qu'il ne maîtrisait l'attention. Avec quel art il ménageait la susceptibilité vaniteuse de nos Chambres françaises! avec quelle ingénieuse flexibilité il pénétrait dans tous les détours d'une question! quelle fluidité de diction! quel charme! quelle convenance! quel à-propos! L'exposition des faits avait dans sa bouche une netteté admirable, et il analysait les moyens de ses adversaires avec une fidélité et un bonheur d'expression qui faisaient naître sur leurs lèvres le sourire de l'amour-propre satisfait. Pendant que son regard animé parcourait l'assemblée, il modulait sur tous les tons sa voix de syrène, et son éloquence avait la douceur et l'harmonie d'une lyre. Si, à tant de séductions, si, à la puissance gracieuse de sa parole, il eût joint les formes vives de l'apostrophe et la précision vigoureuse des déductions logiques, c'eût été le premier de nos orateurs, c'eût été la perfection même.

Comme littérateur, M. de Martignac avait cette élégance naturelle et cet atticisme qui manquent à presque tous nos orateurs de la tribune et du barreau; mais il ne possédait pas cette richesse d'imagination,

ces beaux effets de style, cette savante composition d'artiste, ces pensées fortes ou sublimes et ces délicatesses de goût qui constituent la différente manière de nos grands écrivains.

Comme personne privée, la défense spontanée, généreuse, désintéressée de M. de Polignac, son antagoniste et son successeur, honore beaucoup le caractère inoffensif et noble de M. de Martignac. Les méditations de son plaidoyer et les émotions si dramatiques de ce procès achevèrent de ruiner sa santé chancelante.

C'était un homme d'une facilité de mœurs agréable et charmante, étincelant d'esprit, ardent pour les plaisirs, laborieux à l'occasion, et d'une intelligence supérieure dans les affaires.

Tel a été, sans haine et sans flatterie, M. de Martignac.

BENJAMIN CONSTANT

Benjamin Constant a été l'orateur et le publiciste du parlementalisme anglais : importation étiolée d'outre-mer qui ne s'acclimatera jamais en France[1] ; trinité incompréhensible de personnes inégales par leur pouvoir, diverses par leur origine, contraires par leur volonté ; Constitution bizarre où l'on prétend trouver l'élément dans l'amalgame, l'harmonie dans l'antagonisme, la vérité dans la fiction, le mouvement dans la résistance et la vie dans la mort ; systématique division en hiérarchies, en castes, en monopoles, en priviléges, d'une société comme la nôtre qui tend sans cesse à l'agglomération et à l'unité ; œuvre anti-française et contre nature, que nos tempéraments, nos mœurs, notre logique et notre égalité repoussent, qui met les fers aux pieds du gouvernement au lieu de lui donner des ailes, qui ne lui communique ni de force au dedans, ni de grandeur au dehors, et qui semble éternellement condamnée à périr dans les tempêtes de la démocratie, ou sous la botte ferrée de quelque soldat heureux[2].

Mais peut-être, après l'action énervante du despotisme sur les cœurs et sur les esprits, la nation infirme et maladive n'avait-elle la force de

[1] Prédiction vérifiée.
[2] Vérifié, vérifié, toujours vérifié.

supporter qu'un régime de transition ; peut-être que des remèdes trop énergiques l'eussent tuée.

Benjamin Constant était merveilleusement propre à faire sortir de ce régime mixte tout ce qu'il paraissait renfermer de juste. Il exagéra même les conséquences de la charte de 1814, et il eut assez d'imagination pour trouver qu'elle avait fait de la liberté, là où il était plus clair que le jour qu'elle n'avait voulu faire et qu'elle n'avait fait que de l'arbitraire.

Entraîné, à son insu même, par le génie de notre nation, il expliquait dans le sens de l'égalité ces institutions anglaises qui n'ont été fabriquées que dans l'intérêt de l'aristocratie. C'était bien là ce qu'on appelle enter fiction sur fiction ; mais qu'importe d'où vienne le bien, pourvu qu'il se fasse ? Benjamin Constant mit en train la nation. Il lui apprit, avant d'agir, à penser. Il fit l'éducation politique des bourgeois, ne pouvant faire celle des masses.

Benjamin Constant n'avait ni la facilité de Manuel, ni la profondeur de Royer-Collard, ni la véhémence de Casimir Périer, ni l'éclat de Foy, ni l'harmonie de Lainé, ni les grâces de Martignac, ni la puissance de de Serre ; mais il a été, de tous les orateurs de la gauche, le plus spirituel, le plus ingénieux et le plus fécond.

Il avait un corps fluet, des jambes grêles, le dos voûté, de longs bras. Des cheveux blonds et bouclés tombaient sur ses épaules et encadraient agréablement sa figure expressive. Sa langue s'embarrassait entre ses dents et lui donnait un parler de femme, sifflant et quelque peu bredouillé. Quand il récitait, il traînait sa voix d'un ton monotone. Quand il improvisait, il s'appuyait des deux mains sur le marbre de la tribune, et il précipitait le flux de ses paroles. La nature lui avait refusé tous ces avantages extérieurs du port, du geste et de l'organe dont elle a été si prodigue envers Berryer [1]. Mais il y suppléait à force d'esprit et de travail.

Soldat infatigable de la presse et de la tribune et armé de son épée à double tranchant, Benjamin Constant n'a pas, dans la guerre de quinze ans, quitté un seul instant la brèche. Dès qu'il ne parlait plus, il écrivait, et à peine cessait-il d'écrire, qu'il parlait. Ses articles, ses

[1] Voir le portrait de cet orateur.

lettres, ses brochures et ses discours composeraient plus de douze volumes.

Alors, un député plongé dans la méditation des lois, plié en deux sur le Budget, vouait ses jours et ses nuits aux travaux parlementaires. Aujourd'hui, la vie politique n'est qu'un accident, un passe-temps, une distraction, si ce n'est une corvée[1].

Alors, les grands sujets de la liberté religieuse, de la liberté de la presse, de la liberté individuelle et de la liberté des élections, avaient l'attrait de la nouveauté. On avait foi aux apôtres du culte politique. On se pressait avec avidité autour de leur chaire. On recueillait pieusement leurs oracles. On battait des mains, on s'inclinait devant eux, à leur entrée et à leur sortie de la Chambre. Aujourd'hui, ces prédicateurs sans ouailles prêcheraient dans le désert. Religion constitutionnelle, cérémonies, sermons, auditeurs, croyances, tout cela n'est plus, mais tout cela fut.

C'est avec les discours écrits de Foy, de Bignon, de Benjamin Constant, de Laffitte, de Dupont (de l'Eure), de Royer-Collard surtout, que se fit l'éducation de la France libérale. Tels discours écrits qui faisaient peu d'effet au dedans sur les députés, en faisaient beaucoup au dehors sur le public. S'ils avaient moins d'action sur la formation des lois, ils avaient plus d'action sur la formation de l'opinion, et, en définitive, n'est-ce pas l'opinion qui sanctionne les lois? Ne vaut-il pas mieux avoir des millions de lecteurs, que quelques centaines d'auditeurs? On a, du reste, trouvé un moyen commode et tout simple de trancher la question si controversée de la supériorité relative de l'écriture et de la parole. On ne lit plus les scripteurs et l'on n'écoute plus les improvisateurs.

Jamais orateur ne mania avec plus d'habileté que Benjamin Constant la langue politique. D'où vient que l'on pourrait lire encore aujourd'hui, sans fatigue, ses plus longs discours? C'est qu'il y a en eux ce qui fait vivre, il y a du style, un style plein de séduction. La plupart sont des chefs-d'œuvre de dialectique vive et serrée, qui n'ont eu depuis rien de semblable et qui font les délices du nombre toujours infiniment petit des connaisseurs. Quelle richesse! quelle abondance! quelle

[1] Écrit en 1847.

flexibilité de ton ! quelle variété de sujets ! quelle suavité de langage ! quel art merveilleux dans la disposition et la déduction enchaînée des raisonnements ! comme cette trame est finement tissue ! comme toutes les couleurs s'y nuancent et s'y fondent avec harmonie ! Ainsi l'on voit sous une peau transparente et satinée le sang circuler, les veines bleuir et les muscles légèrement paraître.

Peut-être même ces discours sont-ils trop finis, trop perlés, trop ingénieux pour la tribune. Quand on ne comprend pas tout de suite ce qu'on lit, on a la ressource de le relire. Quand on ne comprend pas tout de suite ce qu'on écoute, on n'a pas la ressource de le faire répéter. Les redites sont insupportables à la lecture, elles sont nécessaires à la tribune, de même qu'au théâtre il n'y a que les sons de ritournelle qui s'emparent bien complétement de l'oreille des spectateurs. Les Orateurs sont comme ces statues élevées sur un portique, qui doivent être taillées un peu grossièrement, pour faire effet de loin. Les Chambres ne ressemblent pas aux salons de la haute aristocratie. Les fines fleurs du langage sont la plupart du temps, pour elles, sans parfum et sans éclat. Les antithèses leur échappent, et les argumentations trop vigoureusement nouées les lassent. Il faut, pour s'en faire comprendre, leur redire la même chose trois ou quatre fois de suite. Il faut, pour leur plaire, frapper fort plutôt que frapper juste, et parler à leurs passions plutôt qu'à leur intelligence.

Moins qu'à Manuel, la Droite en voulait à Benjamin Constant. C'est que dans les assemblées françaises, quelles qu'elles soient, on a toujours du faible pour les gens d'esprit. C'est bien d'elles qu'on peut dire avec le poëte :

J'ai ri, me voilà désarmé.

Le préjugé de parti tient bon contre l'éloquence, contre les faits, contre la logique, contre l'enthousiasme même : il ne tient pas contre le rire.

Ce n'est pas que les orateurs de la Gauche fussent à leur aise dans les premières Chambres de la Restauration. La Tribune de ce temps-là était plus personnelle, plus âcre, plus sottisière que la nôtre, tout gentilhomme qu'on se prétendît être et que quelquefois l'on ne fût pas.

On riait d'un rire de moquerie, si quelques députés de la Gauche s'avisaient de qualifier d'*honorable* le général Lafayette. On ne se gênait pas pour crier aux gens de l'Opposition : « Vous êtes un factieux ! — Otez-lui la parole ! — Vous calomniez ! — Rebelle ! révolté ! incendiaire ! séditieux[1] ! »

Voici encore d'autres aménités parlementaires de ce temps-là : « Allons-nous-en ! ne l'écoutons pas ! — Vous prêchez l'anarchie ! — Collègue de malheur ! — Vous déshonorez la Chambre ! — Vous ne valez pas la peine qu'on vous entende ! — Vous êtes un infâme[2] ! »

Benjamin Constant ripostait avec énergie, et il fallait que le torrent menaçât tout à fait de l'engloutir, pour qu'il se retirât un peu de côté et qu'il laissât passer le flot.

Souple lutteur, il se repliait en cent façons avec une torsion de reins singulière et ne s'avouait jamais vaincu.

Il était toujours maître de son expression comme de sa pensée. Si la Droite se sentait blessée de quelque mot un peu vif, il retrouvait, sans rompre le fil de son discours, l'équivalent de ce mot, et si l'équivalent offensait encore, il lui substituait, à l'instant même, un troisième à peu près. Cette présence d'esprit, cette profonde connaissance des ressources de la langue, cette merveilleuse dégradation de synonymes adoucis, surprenaient agréablement ses adversaires eux-mêmes. Ainsi, par exemple, disait-il : Je veux épargner à la Couronne (*on murmure*) ; il change : Au Monarque (*on murmure encore*), il reprend : Au Roi constitutionnel (*on ne murmure plus*).

Benjamin Constant était bien plus caustique que Manuel. Mais il trempait dans le miel son aiguillon avant de piquer. Il disait tout, parce qu'il avait l'art de tout dire.

D'ailleurs, tout libéral et tout opposant qu'il fût, Benjamin Constant était bon gentilhomme, et ces Chambres de gentilshommes avaient du faible pour la qualité.

Dois-je ajouter qu'il était doué, au plus haut point, de cette puissance d'appropriation qui distingue les gens de lettres, et qui est

[1] Historique.
[2] Historique.

la faculté des imaginations pénétrantes et mobiles. Dès que ces sortes d'esprits se sont mirés dans un sujet, ils le réfléchissent avec des façons de ressemblance qui font illusion au vulgaire. Ils n'ont que la superficie de la science. Il n'en ont souvent que les mots, et l'on dirait qu'ils en possèdent la substance et le fonds.

Tous ses discours abondaient en expressions vives, ingénieuses et fines. Il caractérisait ainsi la presse :

« La presse est la tribune agrandie. La parole est le véhicule de l'intelligence, et l'intelligence est la maîtresse du monde matériel. »

Il définissait la censure : « La calomnie en monopole exercée par la bassesse au profit du pouvoir. »

En parlant des ministres, il disait : « Il est aussi impossible, dans tout ce qui tient à l'arbitraire, de les calomnier que de les attendrir. »

Comme la Droite faisait semblant de se lamenter de ce qu'on finirait, à force d'exiger des garanties, par ne plus pouvoir trouver de fonctionnaires : « Ne craignez pas, disait Benjamin Constant, de décourager les aspirants au pouvoir, leur courage est inépuisable. Lorsqu'une préfecture est vacante, prend-on la fuite pour n'y être pas condamné ? »

En parlant de certains députés qui défendaient verbeusement les sinécures : « On ne fait économie ni d'argent, ni de paroles. »

Tout cela est de l'esprit, mais tout cela sent l'écrivain plus que l'orateur.

Voici une brillante imprécation contre la loterie, qui donnera une idée des qualités et des défauts de sa manière.

« S'il existait, Messieurs, sur vos places publiques ou dans quelque repaire obscur, un jeu qui entraînât infailliblement la ruine des joueurs ; si le directeur de cette illicite et fallacieuse entreprise vous avouait qu'il joue à coup sûr, c'est-à-dire en opposition avec les lois de la probité la plus vulgaire ; que, pour assurer le succès de sa déloyale spéculation, il tend des piéges à la classe la plus facile à tromper et à corrompre ; s'il vous disait qu'il entoure le pauvre de séductions ; qu'il pousse l'innocent aux actions les plus coupables ; qu'il a recours, pour aveugler sa proie, à l'imposture et aux mensonges ;

que ses mensonges et ses impostures se colportent au grand jour dans toutes nos rues ; que ses promesses absurdes et illusoires retentissent aux oreilles de la crédulité et de l'ignorance ; qu'il a organisé des moyens de clandestinité et de ténèbres, afin que ses dupes se précipitassent dans le gouffre, sans que la raison pût les éclairer, la crainte du blâme les retenir, les cris de leurs proches les préserver de la tentation ; s'il ajoutait que pour répondre à ses invitations perfides, renouvelées sans cesse, le domestique vole son maître, le mari dépouille sa femme, le père ses enfants, et que lui, tranquillement assis dans une caverne privilégiée, instigateur à la fois et recéleur et complice, il tend la main pour recueillir les produits du vol et les misérables centimes arrachés à la subsistance des familles ; s'il terminait par reconnaître que chaque année les désordres qu'il a provoqués entraînent ses victimes de la misère au crime, et du crime au bagne, au suicide ou à l'échafaud, quels sentiments éprouveriez-vous ? »

Quand Benjamin Constant était pressé par les interrupteurs, il faisait feu de toute prunelle, et il lui échappait une foule de traits naturels et piquants. Il tirait parti de tout, d'une lettre, d'un fait, de la moindre circonstance, d'un rapprochement historique, d'un aveu, d'une exclamation, d'un mot. Comme un vautour qui guette sa proie, les serres ouvertes, il ne lui fallait que les fermer pour la saisir. Accoudé à l'extrémité de son banc, l'oreille dressée, le cou tendu, la plume à la main, il couvait le débat, la tribune et l'orateur.

Il avait une attention si absorbante et une si grande facilité de composition, qu'en écoutant le discours d'un adversaire, il en écrivait, à la main courante, la réfutation qu'il venait lire immédiatement à la tribune. Méthode, ordonnance, argumentation, style, rien n'y manquait, tant il savait puissamment s'isoler et s'abstraire au milieu du bruit, de la foule et de ses propres émotions !

Mais, on doit le dire, ces finesses de style, cette exquise élégance, cet art des synonymies poussé au dernier point, ôtent à la récitation parlementaire sa vigueur, sa souplesse naturelle et même sa grâce. Il ne faut pas que la Tribune sente trop l'Académie et qu'un orateur ne soit qu'un artiste. A chaque lieu son genre, à chaque personnage son caractère.

Il y a deux sortes de dialectique : l'une insinuante et fine, l'autre nerveuse et serrée. L'une qui résiste par le poids des raisonnements, l'autre qui se fait jour par la pointe aiguë de ses traits. L'une qui va chercher tout droit la question dans la question, l'autre qui tourne autour d'elle et qui y pénètre par les jointures et par les issues. Benjamin Constant avait cette dernière espèce de dialectique.

Il y a deux sortes d'éloquence : l'une qui sort du fond de l'âme comme d'une source, qui roule ses flots avec abondance, qui pousse devant soi, qui accable de sa propre masse, qui presse, qui renverse, qui engloutit ses adversaires ; l'autre qui multiplie ses fils autour d'eux, qui les attire dans ses piéges, qui les fascine du regard, qui les enlace, qui les agglutine, qui les retient, et qui leur donne une mort de mille morsures. Benjamin Constant avait cette dernière espèce d'éloquence.

Il éblouissait plus qu'il n'échauffait. Il était plus adroit que véhément, plus persuasif que convaincant, plus fin que coloré, plus délié que nourri, plus subtil que fort.

S'il aimait l'art pour la politique, il aimait aussi l'art pour lui-même. Il se plaisait aux reflets chatoyants de style, aux oppositions de mots ou de pensées, et il s'amusait à faire jaillir l'éclat des facettes de l'antithèse. L'oraison parlementaire veut plus de nerf, de gravité, de simplicité et de largeur. Pour être orateur, il ne faut pas trop vouloir le paraître.

Benjamin Constant n'était pas seulement un discoureur de tribune, il était encore un grand publiciste, et c'est à ce titre qu'il s'était donné plus particulièrement la mission de protéger les écrivains.

Nul n'a mieux connu, mieux défendu que lui les droits de la presse, de cette puissance plus forte que les armées, les sectes, les législatures et les rois, plus rapide que les vents, plus vaste que l'espace, aussi intelligente que la pensée. Or, ce qui caractérisait par-dessus tout les Chambres de la Restauration, c'est leur haine envieuse, instinctive et mortelle de la presse. Avaient-elles un secret pressentiment que la presse les renverserait?... Oui, la presse les a renversées, mais elles y aidaient bien. Au surplus, la tribune a été, dans tous les temps, jalouse de la presse. La tribune a toujours cherché à l'humilier par des sarcasmes de taverne, et à l'étouffer sous des procédures iniques et des

pénalités monstrueuses. C'est la révolte du cens contributif contre l'esprit. Le député le plus obscur du bourg le plus ignoré de France se croit, cela fait pitié, beaucoup au-dessus d'un journaliste. Il ne se doute pas que tel Périgourdin qui monte à la tribune pour y baragouiner son patois, ne serait pas jugé digne d'être admis parmi les plieuses et les scribes des arrière-bureaux de la rédaction, et qu'on craindrait qu'il n'estropiât le nom des abonnés sur les bandes du journal.

Benjamin Constant se rappela sans cesse qu'avant d'être député il était journaliste, et que c'était la plus belle part de sa gloire. En toute occasion et à tout moment, il réclama avec énergie la réforme de l'arbitraire préfectoral, l'abolition de toute juridiction exceptionnelle, l'attribution au jury des délits de l'écriture et la liberté de l'imprimerie, Aujourd'hui [1] il postulerait les mêmes garanties ; car, à la honte d'un gouvernement né des entrailles et du sang de la presse, la presse se roule et se débat encore dans les mêmes entraves que sous la Restauration. Il faut qu'elle mente ou qu'elle se taise. Il faut qu'elle s'abstienne de discuter le principe du gouvernement, ou qu'elle reçoive à la figure les coups de pied et les crachats d'un sénat podagre. On lui a lié les poings, et, ainsi emmenottée, on l'a placée entre les ruines de la confiscation et les langueurs de la prison ; et pour comble d'injures, pour dernière souffrance, les gâcheurs de toute cette plâtrerie s'époumonnent à crier : Triomphe ! triomphe ! la Presse est libre.

Benjamin Constant, plus qu'aucun autre publiciste, avait contribué à tirer la grosse bourgeoisie de l'ignorance politique où, depuis 1830, elle s'est mollement renfoncée. Il aimait aussi à prodiguer de magnifiques éloges à la jeunesse studieuse des écoles. Aujourd'hui, la jeunesse studieuse sommeille avec le reste de la nation. On surcharge sa mémoire, au lieu de former son jugement. On énerve sa tendre intelligence par la superfétation des leçons et des cours. On la plonge et on la replonge dans les matérialités de l'éclectisme. On ne lui enseigne ni la religion, ni la morale, ni la logique, ni la charité, ni la liberté. Mais il est vrai de dire que jamais la jeunesse studieuse et dorée n'a mieux dansé la mazurka.

[1] Régime de juillet.

Dans les pays libres, ceux qui veulent asservir le peuple commencent toujours par efféminer les intelligences et par corrompre les cœurs, par étouffer l'esprit d'association, par opprimer la presse, et surtout par bannir de la république des lettres ces grands sentiments, ces généreux instincts qui enfantent les grandes actions, et qui, s'ils ne peuvent la rétablir, assistent du moins la liberté, à son heure suprême, de leurs consolations et de leurs regrets.

Benjamin Constant payait de continuels hommages à la vertu, à la profonde sagesse, à la légitimité du roi Louis XVIII; il alla même, par un tour habile de phraséologie, jusqu'à imputer la nomination du conventionnel Fouché à Louis XVIII, comme un effet de sa magnanimité, qui n'était qu'un effet de sa peur. Pareillement, le général Foy, pour justifier l'absurde substitution de l'effigie de Henri IV à celle de Napoléon sur la croix de la Légion d'honneur, disait que c'était là une gracieuse et touchante fiction. La droite et la gauche ne pouvaient, comme les anciens augures, se regarder sans rire, lorsque l'une parlait de son amour pour la Charte et l'autre de son amour pour le Roi. Mais que voulez-vous? Il faut bien que les orateurs mentent ou qu'ils se condamnent au mutisme. Ainsi Benjamin Constant acceptait en France les faits accomplis. En Angleterre, les radicaux adoptent la Reine, et personne ne la salue plus bas qu'O'Connell. Puis quand le Roi, le Prince, le Directeur, le Consul ou l'Empereur qui a reçu le serment s'en va, on en est quitte pour dire que c'est bien sa faute; que c'est lui qui est vraiment le traître et le parjure, puisqu'il est le vaincu; qu'il a faussé sa parole, et que nous sommes dégagés de la nôtre, et qu'on ne voit pas, après tout, pourquoi les vivants seraient obligés de s'enterrer avec les morts. S'il n'y avait pas eu, entre les partis, de convention tacite sur tous ces points-là, est-ce que la comédie restaurative aurait pu durer quinze ans? Aucun des acteurs parlementaires de la gauche ne serait monté sur les planches, et il aurait fallu laisser tomber le rideau et rendre l'argent du public à la porte.

Le nom du roi revenait alors dans tous les discours. On rapportait tout au roi. Il était la cause de l'effet, aujourd'hui il n'est plus que l'effet de la cause. Il était le principe du gouvernement, aujourd'hui il n'est plus que la conséquence bâtarde du principe. Il était

avant tout ce qui était, aujourd'hui il n'est plus qu'après ce qui a été.

Toutes ces phrases, habillées de respect et de très-humbles salutations, n'ont pas empêché le Peuple de porter la main sur la personne inviolable et sacrée du Monarque, et de l'expédier par mer à Holy-Rood. Alors, on a laissé à chaque parti la liberté, non pas tout à fait de dire la vérité, mais du moins de ne pas mentir. Aussi, que M. Berryer aille se pâmer de tendresse devant Louis-Philippe, comme les porte-galettes des cuisines de Neuilly, et l'on se moquerait de lui, et l'on aurait raison. La corruption est dans la moelle parlementaire, plus avant encore que sous la Restauration ; mais nous avons l'hypocrisie libérale de moins, et c'est quelque chose.

Il ne faudrait pas non plus prendre trop à la lettre certaines formules obséquieuses qui tiennent à l'urbanité exquise de notre langue et de nos mœurs. Homme du monde, Benjamin Constant apportait à la tribune les manières et la délicatesse d'une société ingénieuse et polie.

Son instruction de législateur n'avait rien de très-solide. Comme tous les publicistes de la Restauration, il n'était guère versé dans les connaissances des intérêts matériels et des véritables principes de l'économie industrielle et agricole. Il y avait aussi dans sa religiosité et dans sa philosophie politique un peu de vague et comme un reflet de l'incrédulité et du scepticisme du dix-huitième siècle. Benjamin Constant n'avait que la foi de l'esprit, il n'avait pas la foi du cœur. Il n'aimait pas la religion pour le dogme, mais pour l'apaisement des inquiétudes de la conscience. Il ne voulait pas de la Royauté pour son droit, mais pour sa nécessité. Il ne repoussait pas les principes de la République, mais sa forme. « La République, disait-il, est impossible dans l'état des esprits, dans l'état industriel, mercantile, militaire et européen de la France. » C'était pour lui une question d'opportunité, une question presque de géographie.

Il attaquait Rousseau pour avoir soutenu le droit divin, et lui, n'admettait pas la souveraineté du peuple, mais une sorte de souveraineté de la justice, fort approchante de la souveraineté de la raison des doctrinaires et aussi indéfinissable, aussi incompréhensible, aussi inapplicable qu'elle. Est-ce que la souveraineté du peuple, telle que nous l'entendons, n'implique pas nécessairement la souveraineté du

droit, de la justice, de la raison? je ne sache presque pas une seule question politique ou sociale que la souveraineté du peuple ne résolve[1].

Politiquement, la souveraineté du peuple est la lumière qui luit dans les ténèbres de la dispute humaine. C'est à sa lueur seule que les logiciens peuvent marcher. Hors d'elle, il n'y a qu'arbitraire, iniquité, contradictions, chaos. Faute de ce pilote si sûr, si infaillible, le plus grand publiciste de la Restauration alla s'échouer tête baissée, comme un naufragé vulgaire, sur les écueils de la révolution de Juillet. Il ne comprit pas qu'aucune puissance ne peut prescrire ni prévaloir contre le droit éternel des nations, de se donner le gouvernement qui leur plaît[2].

Sa seconde erreur fut de croire qu'il pourrait être impunément fonctionnaire et indépendant. Au lieu de rester avec le peuple sur le rivage et de regarder le torrent doctrinaire passer, il s'arrêta au milieu du courant et le flot l'entraîna. Sa haute raison plia et son imagination devint tout à fait maîtresse du logis. Déjà il avait suffi en 1815 d'un regard de Napoléon pour le fasciner. Il venait de retomber sous le charme d'un autre pouvoir et, dans le burlesque orgueil de sa paternité, il était tout fier, lui deux cent dix-neuvième engendreur, d'être accouché d'un citoyen à l'état de roi. Sa joie tenait du délire ; la fièvre de lait lui prit au cerveau, et, dans ses moments de transport, il lui échappait des expressions d'une telle hyperbole qu'on aurait pu les prendre pour autant d'ironies, comme par exemple : « Nous avons l'idéal d'un roi citoyen[3]. »

Ces accès-là, il est vrai, ne durèrent que quelques jours, et quand il eut bien cuvé son ivresse dynastique, il recouvra peu à peu la plénitude de ses facultés. Il y a toujours dans l'âme des gens de lettres un point coin où se loge le sentiment démocratique, et quelque oblitéré qu'il puisse être par la corruption des faveurs, des dignités et de l'or, ce sentiment se fait jour de côté ou d'autre. De toutes les classes de la nation, celle des lettrés est, à tout prendre, la plus indépendante parce

[1] Théorie de l'auteur depuis quarante ans.

[2] Même théorie.

[3] Être fonctionnaire sous le régime du monopole, c'était être serviteur du prince. Être fonctionnaire sous le régime du suffrage universel, c'est être le serviteur du peuple.

que c'est elle qui a le plus d'esprit, et que l'esprit est ce qu'il y a de plus indépendant au monde. Or, Benjamin Constant était homme de lettres. Quand il s'aperçut que sa chaîne dorée se rivait à ses deux poignets, il la secoua, et, encore un effort, il allait la rompre! D'ailleurs, il avait une immense soif de popularité, presque autant que Lafayette, et il préférait la qualité de journaliste et de député à toute fonction publique, et il avait raison; car sa force et sa gloire lui venaient de la presse et de la tribune.

Il ouvrit enfin les yeux, et il reconnut que la révolution de Juillet n'était pas une paix, mais une trêve. Benjamin Constant eût bientôt laissé le butin pour la mêlée et, démissionnaire ou destitué, il n'eût pas tardé à sonner le boute-selle de l'Opposition.

Mais déjà les ressorts de sa vie s'usaient. Sa noble tête s'affaissait, et il la tenait parfois enveloppée de ses deux mains, comme pour méditer sur la vanité des révolutions. Ces songes d'avenir, ces belles illusions qui, pendant quinze ans, avaient passé devant ses yeux, s'évanouissaient l'un après l'autre. Il se sentait monter au front de noires tristesses, d'invincibles mélancolies. Il se traînait péniblement de son banc à la tribune, et de ses lèvres éteintes qui ne pouvaient plus sourire, il dit adieu à la liberté mourante et il descendit avec elle dans le tombeau.

ROYER-COLLARD

Royer-Collard a été le vénérable patriarche des royalistes constitutionnels de la Restauration.

Naguère encore[1], il passait devant nous comme une ombre, afin seulement qu'on se souvînt qu'il avait vécu; semblable à ces majestueuses cariatides d'Osiris et d'Isis, que les Romains, maîtres de l'Égypte, plaçaient devant les nouveaux temples, pour attester qu'il y avait eu sur ces rivages orientaux un autre temple et d'autres divinités, une autre foi et d'autres pontifes.

[1] Écrit en 1847.

Assis au plus haut sommet de la Chambre, Royer-Collard ne se mêlait plus à ses débats; il ne dirigeait plus, il observait. Il ne parlait plus, il méditait. Il n'appartenait plus aux temps qui s'accomplissent, et nous pouvions déjà porter sur lui le jugement des morts.

Les Chambres de la Restauration ont eu plusieurs écoles politiques.

Le général Foy représentait l'école militaire; Casimir Périer, l'école financière; de Serre, l'école gouvernementale; Benjamin Constant, l'école constitutionnelle; Royer-Collard, l'école philosophique.

Il avait moins d'éclat que le général Foy; moins de finesse, de dialectique et de souplesse que Benjamin Constant; moins d'impétuosité et de feu que Casimir Périer; moins de science législative et d'originalité que de Serre.

Mais il était le premier de nos écrivains parlementaires.

Royer-Collard avait une manière de style vaste et magnifique, une touche ferme, des artifices de langage savants et prodigieusement travaillés, et de ces expressions accouplées qui se gravent dans la mémoire et qui sont les bonnes fortunes de l'orateur. Il y a de la virilité dans ses discours, à la manière de Mirabeau; quelques mouvements oratoires presque aussitôt retenus que lancés, comme s'il eût craint leur véhémence; une haute raison dans les sujets religieux et moraux; partout une méthode ample sans roideur, dogmatique, sévère.

Un seul axiome, un mot fécondé par la méditation de cette forte tête, se grossissait, épaississait, grandissait comme le gland qui devient chêne, dont toutes les ramifications partent du même tronc et qui, animé de la même vie, nourri de la même séve, ne forme qu'un tout, malgré la variété de son feuillage et la multiplicité infinie de ses rameaux. Tels étaient les discours de Royer-Collard, admirables par les pousses vigoureuses du style et par la beauté de la forme.

C'était la philosophie appliquée à la politique, avec ses synthèses abstraites et souvent obscures. Royer-Collard était, qu'on me passe l'expression, un creuseur d'idées. C'était une pensée qui parlait.

Il y a quelquefois cependant plus de vide que de plein dans cette profondeur, et l'éclat du discours fait illusion sur la vanité des principes.

Les harangues de Royer-Collard, répandues à flot dans tous les journaux de l'opposition libérale, ont profondément remué la bour-

geoisie, qui, réveillée de sa torpeur par la nouveauté d'un gouvernement représentatif, lisait alors, et qui aujourd'hui ne lit plus [1].

Royer-Collard a, plus que tout autre, par l'autorité de son nom et de sa parole, formé les mœurs dites constitutionnelles. Il a poussé les classes moyennes, sans le vouloir, au renversement du trône. Il a été l'un des plus inintentionnels sans doute, mais l'un des plus actifs démolisseurs de ce régime.

Cette fameuse Adresse des deux cent vingt et un, qu'il fit entendre à Charles X, fut le premier coup de hache donné à l'antique édifice de la monarchie, lequel en vacilla comme un vieux pin qui sent trembler ses moindres feuilles jusqu'au faîte de ses branches, lorsque la cognée du bûcheron a retenti à ses pieds.

Ainsi la Providence se sert de toutes sortes de voies pour châtier les empires. Ils périssent par l'entêtement de leurs fausses maximes, beaucoup plus que par la violence de leurs ennemis. Ils sont déjà ruinés dans leurs fondements, qu'ils paraissent encore se soutenir, et ce sont les mains qui devaient les affermir, qui les ébranlent et qui les mettent bas.

Royaliste bourgeois, ennemi habile, ardent, inexorable des priviléges de l'aristocratie, il la poursuivit à outrance par l'ironie, par l'argumentation, par l'éloquence. Mais, avouons-le, une charte octroyée, une monarchie d'origine féodale pouvait-elle ne pas s'appuyer sur un corps intermédiaire, sur une noblesse? Cette charte n'était pas un contrat national, mais un don royal. Cette monarchie ne pouvait se passer des conditions de son existence. Lorsqu'un rocher de montagne est miné tout à l'entour dans les terres qui le retenaient, il tombe. Ainsi fit le trône. Attaquer la couronne et renier le peuple, ç'a été la prodigieuse inconséquence des libéraux d'alors.

On a employé quinze ans à organiser l'antagonisme entre les Chambres et la royauté. Celle-ci poussait au despotisme, celles-là à leur propre omnipotence. La Restauration n'a été qu'un combat perpétuel entre ces deux puissances, pour gagner, l'une sur l'autre, quelques pouces de terrain. Mais la théorie véritable ne reconnaît qu'un seul souverain dont personne alors ne faisait compte, la Nation.

[1] Et encore moins en 1867.

Roi, président, consul, Chambres, ministres, ne sont que des délégués de la Nation [1]. Elle confie aux uns le législatif, aux autres l'exécutif. Elle ne leur dit pas : Faites-vous la guerre, mais entendez-vous et marchez d'accord. Que dirait un fermier à ses valets de charrue, si au lieu de labourer la terre et de rentrer les moissons, ils s'entrebattaient jusqu'à effusion de sang? Que dirait le manufacturier à ses ouvriers, si au lieu de se tenir chacun à ses outils et à son métier, ils se querellaient? A toute machine, industrielle ou politique, il faut de l'unité, il faut de l'harmonie.

Les théories du gouvernement représentatif, telles qu'elles ont séduit Royer-Collard, sont plus métaphysiques que politiques, plus spéculatives qu'expérimentales. Elles se rangent dans un bel ordre, mais, au marcher, elles clochent. Il les a vernies des couleurs d'un brillant langage, mais elles ne peuvent souffrir l'analyse. Elles ne résisteraient pas au moindre coup d'épaule de la logique [2].

En serrant d'un peu près Royer-Collard, on l'eût acculé bien vite dans la Charte, et si on lui eût demandé ce que veut la Charte et surtout qui a fait la Charte, celle-ci ou l'autre, Royer-Collard n'aurait pu s'en tirer.

Ses subtiles et trop souvent nuageuses distinctions entre les supériorités et les intérêts, entre les partis et les factions, entre la souveraineté du peuple et la souveraineté de la raison, sont plutôt des arguments d'école que des arguments de tribune. C'est presque toujours un professeur de philosophie qui parle, ce n'est pas un publiciste.

La vie parlementaire de Royer-Collard n'a été qu'un va-et-vient continu du pouvoir à la liberté, et de la liberté au pouvoir. Il ne marchait qu'ayant ces deux anges à ses côtés, fortement tiraillé à droite et à gauche par tous les deux, qui souvent changeaient de place. Il allait de l'un à l'autre parti, épaulant celui qui faiblissait, retenant celui qui se précipitait; n'oubliant qu'une chose, c'était de les définir.

La faute du général Foy, de Royer-Collard et des autres, a été de

[1] Vérifié.
[2] Même théorie en 1867.

dire : « La Charte étant la loi fondamentale, ce n'est pas à la théorie à se mesurer avec elle. » Je vous en demande bien pardon, Messieurs, mais la théorie, qui n'est que la faculté du libre examen, a le droit de se mesurer sur tout, avec tous, et en fait, la théorie de la souveraineté nationale, la seule vraie, s'est si bien mesurée avec la Charte de 1814, qu'elle l'a terrassée.

Quel spectacle, quelle leçon que ce vain et impuissant débat des plus grands esprits contre le principe plus grand encore de la souveraineté du peuple qui les presse et les enveloppe, comme l'écorce de ces arbres fabuleux qui enveloppait et pressait de ses plis invincibles les héros et les demi-dieux!

« Pour que le gouvernement représentatif existe, disait Royer-Collard, il ne suffit pas de la présence d'une Chambre, ni de la solennité de ses débats et de la régularité de ses délibérations, ni de la loyauté, du patriotisme et des lumières des hommes qui la composent, et la véritable élite de la France discernée par un choix surnaturel et rassemblé dans cette enceinte ne *réaliserait pas* encore le gouvernement représentatif, si elle n'était pas envoyée par *la nation*. »

Reste à savoir ce que c'est que la nation. Question peut-être pour Royer-Collard, mais pour nous, belle question! la nation, c'est la Nation.

Une autre fois, Royer-Collard disait avec une sorte de naïveté : « Il n'y a rien de plus difficile que de se dégager de la souveraineté du peuple. Elle demeure dans l'esprit de la plupart de ceux qui la combattent. »

Je le crois bien, et il aurait dû ajouter qu'elle finit par y rester si avant qu'elle n'en sort plus.

Royer-Collard lui rend lui-même un hommage, involontaire dans les paroles suivantes :

« Je vous le demande, Messieurs, que représentez-vous ici? les personnes et les volontés. Mais ceux qui vous ont envoyés ne forment peut-être pas la *cinquantième* partie de la population *capable de vouloir*. La plus extrême bienveillance commme la plus haute estime ne sauraient découvrir en vous qu'une *imperceptible oligarchie*, en *contravention flagrante* à la souveraineté du peuple. »

Or si, de l'aveu du roi actuel, des ministres actuels, des Chambres

actuelles et des conservateurs actuels, la souveraineté du peuple est le principe fondamental de notre gouvernement, et si, selon Royer-Collard, le gouvernement est en pleine contravention à son principe, je demanderai ce que le gouvernement lui-même pense de cette contravention, et ce que la nation doit penser alors de ce gouvernement.

Royer-Collard ajoute que : « La volonté populaire du jour rétracte celle de la veille, sans engager celle du lendemain. »

A cela, on pourrait répondre que les monarques absolus peuvent aussi changer de fantaisie, de minute en minute, aussi bien que la volonté populaire.

Mais si, dans une société où ne règne qu'un seul homme, il ne se fait point de ces changements à vue, pourquoi s'en ferait-il dans un pays où règnerait la loi seule? Pourquoi ce qui se fait au profit d'un seul ou de quelques-uns serait-il sujet à moins de changements que ce qui se fait au profit de tous?

Votre vie aussi est à vous; personne ne peut vous empêcher d'aller vous jeter à l'eau ou de vous brûler la cervelle; vous ne vous tuez pas cependant!

Vous pouvez incendier votre maison ou la démolir; vous ne le faites point, cependant!

Ce n'est pas avec plus de fondement que Royer-Collard s'appuie sur ce qu'il appelle le droit.

« Il n'y a pas de droit contre le droit, le droit sans lequel il n'y a rien sur la terre, qu'une vie sans dignité et une mort sans espérance. »

Voilà qui est parfaitement dit. Mais il reste à définir le droit et à nous démontrer où il est; et c'est là ce que ne démontre pas Royer-Collard, et c'est là le difficile, ou plutôt cherchez bien, et vous verrez qu'en définitive le droit plie sous la loi du nombre, parce qu'en définitive le droit résulte du nombre. Cela est si vrai, que le droit tel qu'il se formule en législation, tel qu'il se résout en application, en oui ou non, dépend toujours d'une seule voix. Cent un contre cent, voilà le droit légal qui veut obéissance et qui ordonne et conduit toute la société.

Les lois fondamentales dont parle Royer-Collard ne sont et ne

peuvent être que celles que la nation se donne et qu'elle peut modifier. Les droits nationaux dont parle Royer-Collard ne sont et ne peuvent être que les droits de la nation. Il n'y a pas à remonter au delà.

Aucune nation ne saurait être gouvernée à toujours par les lois de ses pères, car elle ne serait pas libre. Les nations, composées d'hommes qui se meuvent et qui changent, ne peuvent demeurer immobiles. Les morts n'ont pas la puissance d'enchaîner, malgré eux, les vivants. Chaque génération s'appartient à elle-même, et ne peut pas plus lier l'avenir qu'elle n'a été liée par le passé. Les générations sont solidaires, mais elles ne sont pas stationnaires. C'est là du fait et du droit, et qu'y a-t-il à dire et à faire contre le fait et le droit? Rien.

« Que d'autres, s'écriait Royer-Collard lui-même, s'en affligent ou s'en courroucent! pour moi, je rends grâces à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. »

Eh bien ! ce que Royer-Collard demandait dans l'intérêt de la classe moyenne, nous le demandons, nous, dans l'intérêt du peuple. Nous demandons, comme lui, qu'on appelle aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de créatures humaines. Royer-Collard est ici, sans s'en douter et sans le vouloir, sur la pente du suffrage universel. Il y marchait, nous y arrivons[1].

Cependant Royer-Collard insiste : « La souveraineté du peuple n'est, selon lui, que la souveraineté de la force et la forme la plus absolue du pouvoir le plus absolu. »

Mais si le pouvoir qui vient de tous constitue nécessairement le plus absolu de tous les pouvoirs, comment la souveraineté du peuple, qui est la forme de ce pouvoir, ne serait-elle pas la plus absolue de toutes les formes? C'est la conséquence inévitable du principe. La question d'ailleurs n'est pas de savoir si c'est philosophiquement la forme la plus absolue, mais si c'est théoriquement la plus vraie et pratiquement la meilleure.

Royer-Collard se hâte d'ajouter, non sans quelque contradiction :

[1] Prévision justifiée.

« Avec cette souveraineté sans règles et sans limites, sans devoirs et sans conscience, il n'y a ni constitutions, ni lois, ni bien, ni mal, ni passé, ni avenir. »

J'affirme, pour me servir d'une expression habituelle de Royer-Collard, j'affirme que c'est là de la pure déclamation. Car, repousser l'autorité du plus grand nombre, ou, ce qui est la même chose, de la majorité, c'est mettre forcément le pouvoir dans la minorité. Donc il faut, ou convenir que la souveraineté de la minorité est aussi sans règle et sans limite, sans devoir et sans conscience, et qu'avec elle il n'y a ni constitution, ni lois, ni bien, ni mal, ni passé, ni avenir, ou il faut dire que la majorité ou le grand nombre a des devoirs, des règles, des limites, une conscience, tout aussi bien que la minorité ou le petit nombre.

Nous ne voyons pas que les États-Unis, où la loi du nombre est en plein dogme et en plein exercice, ne soient pas tout aussi moraux, tout aussi consciencieux que les monarchies. Et de plus, ils ont pour eux les réalités de la liberté, et les monarchies n'en ont que l'ombre, et ils ont pour eux le droit, et combien y a-t-il de monarchies qui aient pour elles le droit? qu'on les nomme[1] !

Dès les commencements de la Restauration, Royer-Collard entrevoyait la Révolution de juillet qui apparaissait déjà aux confins un peu sombres de l'horizon politique. Il classait et définissait à sa manière les partis, les deux seuls qui eussent de la vie et qui se disputassent l'empire.

« Il y a une faction née de la Révolution, disait-il, de ses mauvaises doctrines et de ses mauvaises actions, qui cherche vaguement peut-être, mais qui cherche toujours l'usurpation, parce qu'elle en a le goût encore plus que le besoin. Il y a une faction née du privilége, que l'égalité indigne et qui a besoin de la détruire. Je ne sais pas ce que font ces factions, mais je sais ce qu'elles veulent, et surtout j'entends ce qu'elles disent. Je reconnais l'une à la haine de toute autorité légitime, politique, morale, religieuse; l'autre, à son mépris instinctif

[1] Celle de 1852, mais celle-là seule en Europe, et une autre qui marche à sa suite, et il faut dire qu'elles y sont en principe et malheureusement pas dans leurs conséquences.

pour tous les droits publics et privés, et à la cupidité arrogante qui lui fait tout convoiter dans le gouvernement et dans la société. Les factions dont je parle, réduites à elles-mêmes, sont faibles en nombre ; elles sont odieuses à la nation et n'y auront jamais de racines ; mais elles sont ardentes, et pendant que nous nous divisons, elles marchent à leur but. Si, le gouvernement persistant à nous abandonner et à s'abandonner lui-même, elles doivent s'entrechoquer encore, et si notre malheureuse Patrie doit être encore déchirée, ensanglantée par elles, je prends mes sûretés ; je déclare d'avance à la faction victorieuse, quelle qu'elle soit, que je détesterai sa victoire ; je lui demande dès aujourd'hui de m'inscrire sur les tables de ses proscriptions. »

Ce que Royer-Collard appelait, dans son langage doctrinaire, la lutte des deux factions, n'était autre chose que la lutte de l'aristocratie et de la démocratie, de ces deux puissances indestructibles et rivales que la Providence a cachées dans les profondeurs de toutes les sociétés pour leur donner, jusqu'à la fin des siècles, l'agitation de la vie.

M. Guizot, par imitation de son maître, a repris à son usage la fameuse distinction entre les *factions* et les *partis*, bien entendu qu'ils sont, ses amis et lui, des *partisans*, c'est-à-dire des gens de cœur, de bien et de génie, et que leurs adversaires sont des *factieux*, c'est-à-dire des gens de lâcheté, de mal et d'ignorance ; je me défie beaucoup des distinctions de ces messieurs.

En général, M. Guizot a beaucoup vécu dans les conversations de Royer-Collard, et, lorsqu'il pérorait à son tour, il nous donnait souvent pour du nouveau ce qui n'était que du rajeuni.

Au surplus, Royer-Collard, à l'exemple des légitimistes les plus modérés, reconnaissait la *primordialité* d'un contrat entre le souverain et la nation. Mais n'était-ce pas là reconnaître implicitement la souveraineté du peuple ? Car, en vertu de quel droit le peuple aurait-il fait ce contrat, si ce n'est en vertu de son droit naturel, antérieur, indépendant, universel ? et s'il a fait ce contrat avec une famille, n'était-il pas libre de le faire avec une autre, ou de ne le faire avec aucune ? Donc, il faut conclure que tout vient du peuple, le droit, la souveraineté, la puissance.

La haute raison de Royer-Collard, qui se débattait dans des solu-

tions impossibles, donnait de continuels démentis à ses principes d'emprunt. Sans doute, il ne nous appartient pas par ses sentiments conservateurs et par sa foi politique, mais il nous appartient, en quelque sorte, par sa volonté involontaire et par les échappées de ses discours.

Lisez plutôt ceci : « Là où la minorité peut prévaloir, l'élection n'est pas un droit[1]. Là où l'élection n'est pas un droit, il n'y a pas de question. »

Et ceci : « Plus le droit électoral est exercé, plus il est possédé, et quelle garantie aussi solide que la possession? En matière d'élection, chaque année, c'est chaque jour. »

Et cette figure si vive :

« La source de la race royale n'est pas cachée, comme celle du Nil, dans des déserts inaccessibles ; nous la découvrons, et nous voyons encore au delà d'autres races de rois, et la France avec un droit public, imprescriptible et primordial. » Ah! la France a un droit imprescriptible et primordial ! Mais, Monsieur, vous renversez là le droit divin et vous proclamez la souveraineté du peuple !

Élections, impôts, liberté de presse, état militaire, loi du sacrilége, organisation judiciaire instruction publique, responsabilité des ministres, institutions municipales, tous les grands sujets ont exercé les méditations de ce génie grave et élevé. Tous ses discours sont semés de belles sentences. En voici plusieurs :

— « Les crimes de la Révolution n'étaient pas nécessaires. Ils ont été l'obstacle, non le moyen. »

— « Le gouvernement représentatif est la justice organisée, la raison vivante, la morale armée. »

— « Le beau se sent, et ne se définit pas. Il est partout, en nous et hors de nous; dans les perfections de notre nature et dans les merveilles du monde sensible ; dans l'énergie indépendante de la pensée solitaire et dans l'ordre public des sociétés ; dans la vertu et dans les passions, dans les joies et dans les pleurs, dans la vie et dans la mort. »

[1] Ainsi la minorité prévaut dans les élections partielles des départements.

— « Les gouvernements représentatifs ont été condamnés au travail. Comme le laboureur, ils vivent à la sueur de leur front. »

— « Les Constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil. »

— « Les lois d'exception sont des emprunts usuraires qui ruinent le pouvoir, alors même qu'ils semblent l'enrichir. »

— « Il y a toutes sortes de républiques :

« Il y a la république aristocratique, celle d'Angleterre.

« Il y a la république bourgeoise, la nôtre.

« Il y a la république démocratique, celle des États-Unis[1]. »

— « L'institution de Juillet n'est qu'une Démocratie royale. »

— « Les ministres ont deux sortes de responsabilité : la responsabilité tragique et la responsabilité morale. »

C'est en combattant une aristocratie oligarchique qu'il disait : « Voulez-vous que la nation vous appelle? Embrassez sa cause. Défendez le droit contre le privilége. La confiance est le véritable lien des sociétés. Étudiez ce qui attire cette nation, ce qui la repousse, ce qui la rassure, ce qui l'inquiète; en un mot, relevez d'elle. Soyez populaire ! »

Vaines exhortations ! la noblesse parlementaire et de province s'entêtait dans ses préjugés, et à la fin Royer-Collard lui lança ces écrasantes paroles :

« Nous sommes tous pairs ou peuple. Si quelqu'un prétend autre chose, qu'il le dise[2] ! »

Elle ne se releva pas du coup.

Dans un élan de ferveur monarchique, Royer-Collard avait dit :

« La France ne veut pas que le roi soit prisonnier des factions. Elle ne veut pas qu'il rende son épée ! » A d'autres qu'à elle, aurait-il dû ajouter, et c'est ce qui se fit en juillet.

Le roi rendit son épée. Il ne se souvint pas de cette prophétie du fidèle et consciencieux orateur : « Le danger s'accroît d'année en année, de ministère en ministère, de jour en jour[3]. »

[1] Et la république impériale de 1852?

[2] Quels pairs qui n'avaient pas de pouvoir ! quel peuple qui n'avait pas de vote !

[3] C'est ce qui s'est fait, se fit et se fera toujours dans les mêmes conditions.

Contraire d'abord à la liberté des journaux, Royer-Collard s'était dégagé des langes ministériels, et, de session en session, il avait grandi pour la liberté. Voyez comment il défend la presse !

« Des bibliothèques, les livres ont passé dans les esprits. C'est de là qu'il faut les chasser. Avez-vous pour cela un projet de loi ? Tant que nous n'aurons pas oublié ce que nous savons, nous serons mal disposés à l'abrutissement et à la servitude. »

Avec quelle vigueur de forme, avec quelle hauteur de pensée, il discutait la loi du sacrilége !

« Les sociétés humaines naissent, vivent et meurent sur la terre. Mais elles ne contiennent pas l'homme tout entier. Il lui reste la plus noble partie de lui-même, ces hautes facultés par lesquelles il s'élève à Dieu, à une vie future, à des biens inconnus dans un monde invisible. Ce sont les croyances religieuses, grandeur de l'homme, charme de la faiblesse et du malheur, recours inviolable contre les tyrannies d'ici-bas. »

Comme son éloquence s'agrandit avec son sujet !

« La religion est en elle-même et par elle-même. Elle est la vérité sur laquelle les lois ne décident point. La religion n'a d'humain que ses ministres, faibles hommes comme nous, soumis aux mêmes besoins, sujets aux mêmes passions, organes mortels et corruptibles de la vérité incorruptible et immortelle. »

Et cet autre passage, comme il est beau !

« Nous avons traversé des temps criminels ; nous n'avions pas cherché la règle de nos actions dans la loi, mais dans nos consciences. Nous avons obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes ; nous sommes les mêmes hommes qui ont fabriqué des passe-ports et peut-être rendu de faux témoignages pour sauver des vies innocentes. Dieu nous jugera dans sa justice et dans sa miséricorde. »

Où peut-on voir une plus vive peinture de l'immoralité et de l'égoïsme de notre siècle, que dans l'incrimination suivante ?

« Le gouvernement, au lieu d'exciter l'énergie commune, relègue tristement chacun au fond de sa faiblesse individuelle. Nos pères n'ont pas connu cette profonde humiliation. Ils n'ont pas vu la corruption placée dans le droit public et donnée en spectacle à la jeunesse étonnée, comme la leçon de l'âge mûr... »

Nous terminerons par un fragment admirable sur l'inamovibilité des juges.

« Lorsque le pouvoir chargé d'instituer le juge au nom de la société appelle un citoyen à cette fonction éminente, il lui dit : Organe de la loi, soyez impassible comme elle ! Toutes les passions frémiront autour de vous, qu'elles ne troublent jamais votre âme ! Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiégent, et dont il est si malaisé de se garantir entièrement, m'arrachent des commandements injustes, désobéissez à ces commandements, résistez à mes séductions, résistez à mes menaces. Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte, ni une espérance. Soyez impassible comme la loi !

« Le citoyen répond : Je ne suis qu'un homme, et ce que vous me demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort, et je suis trop faible. Je succomberai dans cette lutte inégale. Vous méconnaîtrez les motifs de la résistance que vous me prescrivez aujourd'hui, et vous la punirez. Je ne puis m'élever au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez donc ma faiblesse, affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance ; promettez que je ne descendrai pas du tribunal, à moins que je ne sois convaincu d'avoir trahi les devoirs que vous m'imposez.

« Le pouvoir hésite ; c'est la nature du pouvoir de se dessaisir lentement de sa volonté. Éclairé enfin par l'expérience sur ses véritables intérêts, subjugué par la force toujours croissante des choses, il dit au juge : Vous serez inamovible ! »

Matières, sentences, pensées, style, tout cela est d'un autre temps et d'un homme à part. Royer-Collard avait poursuivi, sous la Restauration, à travers les vicissitudes des hommes et des choses, le rêve de son gouvernement. Il le poursuit encore dans les commencements de la Révolution de juillet. Les longs orages qui battirent sa vie l'avaient fatigué dans sa polémique, mais affermi dans ses opinions. Il croyait reconnaître dans les soudaines révolutions de notre pays l'épreuve et les leçons d'une Providence qui châtie les peuples et les rois. Il pensait qu'il y avait une loi morale qui régit le monde des intelligences, comme il y a des lois physiques qui régissent les phénomènes de la nature. Pour lui, la légitimité était, par l'antiquité de son institu-

tion, par la vénérabilité de ses souvenirs et par l'étendue et la profondeur de ses assises, la plus haute figure de l'ordre social; mais il voulait tempérer cet ordre dont l'excès constitue le despotisme, par les conditions austères de la liberté. Il se faisait de ses croyances dynastiques une sorte de religion imposante et raisonnée. Il coordonnait son régime de gouvernement, comme on coordonne une thèse de philosophie : chimère qui a plus de belles formes que de fond, car les alliances mystérieuses et fortes du passé et du présent, de la liberté et du pouvoir, sous le sceptre d'une dynastie qui se perd dans la nuit des temps, ne sont pas intelligibles au vulgaire. Elles se rompent d'ailleurs par tous les bouts à l'application. L'équilibre de cette fiction est sans cesse dérangé par le courant irrégulier des affaires humaines. Il faudrait, pour que de pareils édifices se tinssent debout, qu'il n'y eût jamais de nuages au firmament ni de vent dans l'air, et ce sont châteaux de cartes qui culbutent au moindre souffle.

Ce qui honore Royer-Collard par-dessus les autres célébrités parlementaires, c'est d'avoir, malgré les avances les plus hautes et les plus prodigues, conformé sa conduite à ses maximes. Grande et rare louange pour notre temps, d'avoir été simple dans ses mœurs, point ambitieux, tempérant, honnête homme !

Ajoutons que la vertu de Royer-Collard a brillé non-seulement par son propre éclat, mais encore par la corruption de ses élèves.

Aussi, dans la pratique, les élèves de Royer-Collard l'ont bien vite laissé là, et il est resté tout seul sur son canapé avec sa philosophie. Royer-Collard, qui aimait l'ordre, mais qui ne l'aimait pas jusqu'au despotisme, s'est alors retourné vers la liberté. Il était un peu tard, car la liberté n'existait plus?

Pourquoi n'existe-t-elle plus? C'est que le pouvoir n'a jamais été, en France, assez bridé dans l'impétuosité extravagante de ses caprices. Il s'est toujours égaré vers les abîmes, non pas qu'on l'y poussât, mais parce qu'il s'y jetait follement de lui-même. La vieille Monarchie, l'Empire, le Directoire, la Restauration, ont péri tour à tour par l'excès de leur puissance. On veut toujours, dans ce pays-ci, trop gouverner, trop administrer, trop légiférer, trop faire. La liberté essaye d'abord de diriger le fleuve entre ses digues, mais il les rompt, se dérobe et s'écoule si vite et par

tant de pores, qu'il ne reste bientôt plus rien ni de son bruit ni de son eau.

Avouons aussi que nous sommes les plus oublieux des hommes. Sitôt qu'on revient à nous, nous applaudissons avec une sorte de frénésie ceux que nous repoussions avec emportement. Les partis en France n'ont pas la moindre rancune. Au bout de leur admiration ou de leur haine, il n'y a pas de racines. C'est sans doute une très-aimable qualité de notre nation, que cette espèce de sans-souci-là. Mais ne témoignerait-elle pas que, si nous sommes aptes à toutes les autres sciences par la mobilité de notre merveilleux génie, nous ne sommes guère propres à la science politique, qui veut plus d'application, de constance et de tenue.

C'est ainsi que nous revendiquions, que nous nous arrachions Royer-Collard, qui ne nous appartenait pas, qui avait trop de probité politique pour nous appartenir, car il suivait avec persévérance sa ligne qui n'était pas la nôtre.

En effet, Royer-Collard regrettait qu'on eût déplacé les anciens fondements de la monarchie. Il n'avait participé ni de conseil, ni de main, ni de cœur, à la Révolution des trois jours. Il avait plaidé pour l'hérédité de la pairie. Il avait repoussé l'extension du privilége électoral. Il avait versé les pleurs de son éloquence sur la tombe de Casimir Périer. Il n'était ni de l'extrême gauche, ni de la gauche dynastique, ni même du tiers parti. Il avait d'abord voté les budgets, les lois et les mesures de nos gens de peur et de corruption, et il fallut que la coupe d'iniquité fût pleine jusqu'aux lèvres, pour qu'il leur criât qu'elle allait déborder. Et vous, députés de l'Opposition, oublieux de tout ce passé qui n'était pas le vôtre, vous appeliez Royer-Collard l'apôtre de la liberté! mais Royer-Collard lui-même, je le sais, n'acceptait point ce démocratique apostolat. Il ne voulait pas qu'on crût qu'il avait été ce qu'il n'avait point été, ni paraître ce qu'il n'était pas.

Résumons :

Royer-Collard a été presque le seul légitimiste de ce temps-ci[1] ; car il l'était par principe et les autres ne le sont guère que par affection

[1] Écrit en 1847.

ou par chevalerie. Ceux-ci aiment Henri V pour Henri V, comme d'autres aiment Louis-Philippe pour Louis-Philippe, comme d'autres aussi aimaient Napoléon pour Napoléon, et ainsi du reste. Royer-Collard aimait la légitimité dans les représentants de la légitimité, quels qu'ils fussent ; aujourd'hui le duc de Bordeaux, demain et après l'extinction de la branche aînée la branche cadette. C'était un amour abstrait, un amour de philosophe, et il faut expliquer dans ce sens la conduite de Royer-Collard, conseiller de Bonaparte et en même temps correspondant des Bourbons. Prenez garde, lecteur, que je cherche ici à expliquer, à excuser la singulière aberration d'un homme si honnête, si moral, si religieux. Selon moi, et si vous voulez savoir le fond net de ma pensée, il n'est permis de conspirer que pour le triomphe de la seule légitimité que Dieu ait faite en créant les hommes, la seule et sainte légitimité du peuple ; j'appelle conspirer, ramener publiquement et sans cesse à la vérité des principes les gouvernements qui les violent. Mais je nie de toutes mes forces qu'il soit jamais permis à personne de conspirer ici pour dénoncer là-bas, de recevoir là-bas pour trahir ici, d'accepter deux fonctions, l'une française, l'autre étrangère, l'une de celui qui règne et l'autre de celui qui va régner, et de servir à la fois deux maîtres. C'est alors que l'on se fait de mauvaises théories, conformes à ses mauvaises actions, et que l'on tombe dans le faux de la conduite et du discours. Mais la morale de nos jours a été tellement viciée par les exemples encore plus que par les systèmes, qu'on peut dire qu'il n'y a plus de morale, de morale politique du moins. Si je prétendais que, parmi les députés, les orateurs et les publicistes les plus éminents et les mieux famés qui ont vécu, qui ont traversé plusieurs révolutions, il n'y en a pas un seul peut-être qui soit pur, qui sonne un son sans alliage, qui mérite d'être appelé vertueux, toujours politiquement s'entend, on ne manquerait pas de dire qu'une telle proposition sent trop son pamphlétaire. Si j'ajoutais que je suis prêt à le prouver, on me crierait d'arrêter : je m'arrête, je n'ai pas le droit d'être plus sévère que les hommes de mon temps, que l'opinion de mon temps, et aussi bien, puisqu'il n'y a personne ou presque personne en Chambre ou hors Chambre qui professe ni qui pratique la vérité politique, je finirai en disant que nous serions encore trop heureux de rencontrer

sur nos bancs de corruption et de matéralisme beaucoup de personnages qui eussent dans leurs relations oratoires ou privées autant de désintéressement, de gravité et d'éloquence, que Royer-Collard[1].

[1] Ceci a été écrit en 1847.

APPENDICE

APPENDICE

ET

NOTES HISTORIQUES

LA JOURNÉE DU 7 AOUT

Le lecteur vient de parcourir la brillante galerie des Orateurs de la Restauration; il connaît les hommes qui, dans nos Assemblées politiques, ont attaqué, glorifié, défendu ou renversé le gouvernement des Bourbons de la branche aînée. D'autres orateurs vont paraître sur la scène; mais avant de les étudier et de les suivre, au milieu des luttes du nouveau régime, il n'est pas sans intérêt de rappeler par quels jeux de la fortune et du hasard la branche cadette a été appelée à régner sur la France. M. de Cormenin, dans un article resté célèbre, a retracé l'un des épisodes les plus curieux de la révolution dynastique qui s'est accomplie en 1830; c'est cet article que nous reproduisons ici, pour servir de complément à l'histoire des Orateurs de la Restauration, et de transition à l'histoire des Orateurs qui, à leur tour, ont attaqué, glorifié, défendu ou renversé le gouvernement de Juillet. Il est impossible d'être mieux renseigné que ne l'était M. de Cormenin, et les pages qui suivent sont sans contredit l'un des documents les plus intéressants de notre histoire contemporaine.

(*Note de l'Éditeur.*)

Pour bien saisir une époque, il faut l'étudier par ses grands et par ses petits côtés. L'histoire se compose, comme l'homme, dont elle reproduit les faits et les gestes, de grandes et de petites choses. — C'est pour cela que les mémoires particuliers ne servent pas moins aux his-

toriens que les journaux officiels, les actes généraux des Assemblées, les monuments publics et le bruit de la vulgaire renommée. — Celui qui écrit ces lignes est fort peu par lui-même; mais comme il a été l'un des acteurs, passif si l'on veut, du drame qui s'est joué en juillet 1830, et qu'il a seul représenté, seul exprimé le grand principe de la souveraineté du peuple dans la Chambre de 1830, par le refus obstiné de son vote et la protestation de son silence, il lui sera peut-être pardonné de se mettre en scène lui-même, pour mieux faire ressortir l'esprit, le caractère et le jeu des différents partis d'alors.

Il n'y a souvent que les gens du dehors qui voient bien ce qui se passe au dedans; car les gens du dedans sont trop occupés d'eux-mêmes, et ils ont bien assez de peine, en temps de révolution, à se démêler de la bagarre et à prendre un parti, sans s'inquiéter de ce qui se mène autour d'eux et de ce que font les autres. Lorsque je reçus, le matin du 27 juillet 1830, les fatales ordonnances, j'étais à la campagne, à trente lieues de Paris. Je froissai le *Moniteur* entre mes mains, et, dans mon indignation, je résolus de partir à l'instant même pour aller remettre au ministre ma démission de maître des requêtes. J'appris, en traversant Orléans, dont je venais d'être nommé député pour la seconde fois, à une majorité immense, que l'ordre avait été donné de me jeter en prison pour avoir protesté, dans le grand collége, contre la violation des lois. Le bruit se répandait qu'on tirait le canon à Paris; je courus rejoindre mes collègues; je franchis les barricades, et j'arrivai chez M. Laffitte, où les députés de l'opposition s'étaient rassemblés. On levait la séance. On indiquait pour le lendemain, vendredi, une réunion préparatoire des députés présents à Paris. J'y fus. Le comité était secret. M. Laffitte nous présidait. Pourquoi lui plutôt qu'un autre? Personne n'en savait rien, et personne ne le demanda. L'assistance me sembla peu nombreuse : les députés, dispersés sur les bancs, étaient comme frappés, non pas de stupeur, mais d'une sorte d'étourdissement. Plusieurs légitimistes s'agitaient dans la vague espérance du duc de Bordeaux. MM. Salverte et Demarçay grondaient sourdement, et se tenaient en méfiance de quelque surprise. Pour moi, j'étais en examen, et il me paraissait que le président, M. Laffitte, M. Bérard et d'autres travaillaient, sans trop se gêner, pour le duc d'Orléans. Les couloirs de la Chambre foisonnaient d'émissaires à

écharpe tricolore. On les entendait dire : « Finissez-en, messieurs ; la duchesse d'Orléans et madame Adélaïde ont été admirables. Finissez-en, messieurs ! » Un message du duc de Mortemart, qui venait parlementer au nom de Charles X, fut assez mal reçu. C'était vingt-quatre heures plus tôt qu'il fallait rapporter les ordonnances et changer le ministère. Les concessions tardives hâtent la chute des princes, au lieu de la retenir.

Vers le milieu de la séance, on s'en vint chercher, de la part de la commission provisoire séant à l'Hôtel de Ville, mon voisin de banc, le général comte de Lobau, qui en se levant me dit : « Je n'entends rien aux affaires ; si nous avons besoin de vous, permettez que nous vous priions de nous aider. » J'avais déjà oublié ce propos, jeté en courant, lorsqu'un message de la commission provisoire apporta un papier que lut M. Laffitte. J'étais nommé commissaire au département du commerce et des travaux publics. Je sortis à l'instant même, et je me mis à réfléchir. Accepterai-je? J'y étais poussé par les raisons suivantes : Je n'avais aucune sorte d'affection personnelle pour Charles X, de qui je m'étais approché une seule fois, en compagnie de trois autres secrétaires de la Chambre, et qui ne daigna pas me parler, me connaissant de l'Opposition. Je n'étais pas non plus pour la légitimité, quoique peut-être en eussé-je parlé, comme tout le monde en parlait alors, sans y attacher un sens précis et déterminé. La vérité est qu'en Chambre du moins, et sans plus de réflexion, on tenait la légitimité pour une maxime de courtoisie, et la Charte pour un quasi-contrat. Foy, B. Constant, C. Périer, Laffitte, Bérard et les autres, mettaient le droit régalien de Charles X hors de controverse. La Révolution de juillet vint éclairer à mes yeux d'une lumière subite cette question, sur laquelle je n'avais jamais médité, et je découvris bien vite qu'il n'y a d'autre principe vrai que celui de la souveraineté du peuple, ce à quoi j'étais déjà, il faut le dire, instinctivement porté. Mais, pour accueillir ou pour refuser la proposition du commissariat, je ne m'embarrassai pas du principe du gouvernement ; je ne vis que le fait tout particulier de ma position. J'étais encore maître des requêtes, puisque ma démission n'avait pu être, à cause des événements, donnée ni reçue. Je me trouvai donc dans une situation tout à fait exceptionnelle parmi les députés de la gauche. Mes amis, que j'allai consulter, voyant peut-

être leur élévation dans la mienne, me pressaient d'accepter. Ils me représentaient que j'avais toujours été sous la Restauration du parti de l'opposition dans le conseil d'État; que j'avais été plusieurs fois menacé de destitution pour l'indépendance hardie de mes rapports; que j'étais le seul maître des requêtes qui n'eût point reçu le prix de vingt ans des plus laborieux travaux; que j'avais toujours, comme député, voté avec la gauche, concouru à l'adresse des 221, rejeté le budget, demandé l'abolition de l'hérédité des pairs et des sinécures, et le rétablissement du jury pour les délits de la presse; que le duc d'Orléans avait manifesté sa satisfaction de mon élection; qu'en refusant le commissariat provisoire, je refusais implicitement le ministère; qu'il n'y avait point d'ambition illégitime à servir son pays dans un poste élevé, etc. Mais toutes ces raisons, plus ou moins plausibles, n'empêchaient pas que je ne fusse encore matériellement fonctionnaire de Charles X; que mon serment de maître des requêtes ne me liât tant que Charles X ne m'en aurait pas délié, soit en abdiquant, soit en acceptant ma démission; et puis, je ne trouvais pas, je l'avouerai, qu'il fût généreux de donner des coups de pied aux gens parce qu'ils étaient à terre : il n'y avait pas de portefeuille qui me parût valoir une lâcheté. Je me roidis donc contre mes amis et un peu contre moi-même, et j'allai résigner ma commission entre les mains de M. de Schonen, alors secrétaire de la commission provisoire. Ceci dérangea, m'a-t-on dit, la combinaison ministérielle, qui prit une autre figure : on fit un revirement de portefeuilles. Du reste, je ne sais pas à quoi l'on avait songé, dans la précipitation du moment, en me donnant les travaux publics et le commerce; je n'y étais nullement propre, et c'eût été là un pauvre choix.

En sortant de l'Hôtel de Ville, j'allai m'enfermer chez moi, et je me dis qu'un homme politique doit se déterminer par des principes, et non pas par des raisons de position. Je ne tardai pas à découvrir, je le répète, en portant ma vue sur la Révolution de juillet, qu'elle n'avait pas d'autre fondement légitime et social que le principe de la souveraineté du peuple, ou, si l'on veut, de la souveraineté nationale (car ce n'est là à mes yeux qu'une dispute de mots, puisque j'entends par peuple toute la nation, et par nation tout le peuple); que je n'avais reçu du peuple, ou de la nation, comme on voudra, aucun man-

dat ; que je ne pouvais donc prendre aucune part, comme député, aux actes subséquents de la Chambre, et que je ne pouvais y assister et y figurer que comme un simple spectateur. Aussi, lorsque le lendemain, les députés firent une adresse au peuple français, ne me mêlai-je en aucune façon ni aux débats ni au vote. Quatre-vingt neuf députés assistèrent à la séance. On prit leurs noms ; aucun d'eux ne signa ; on mentionna seulement qu'ils étaient *présents*. Le *Moniteur* du 2 août insinue, je le sais, qu'il n'y avait pas eu unanimité sur la *forme* à donner à l'acte et sur sa rédaction, ce qui impliquait qu'on aurait été unanime sur le *fond*. Mais cette induction n'était pas exacte. De quel droit les quatre-vingt-neuf députés *présents* offraient-ils au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume ? Certes, ils auraient été très-embarrassés d'expliquer la validité de leur propre mandat, l'étendue de leurs pouvoirs constituants, la collation virtuelle d'un droit qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Car de qui le tenaient-ils ? Des électeurs ? Mais comment les électeurs le possédaient-ils, ce droit ? Du peuple ? Mais dans quelle forme le peuple l'avait-il délégué ? Si quelqu'un pouvait nommer un chef provisoire en l'absence du peuple non assemblé, il me semblait que c'était plutôt, c'était vraiment la commission de l'Hôtel de Ville, le seul pouvoir légitime d'alors.

MM. Salverte, B. Constant et Demarçay firent de l'opposition dès ce premier jour. Ils demandèrent des garanties ; ils voulaient qu'on en mît, et de toutes sortes, dans l'offre de la lieutenance générale. Mais on n'en tint compte, et on se montra plus pressé d'aller en corps porter l'adresse au duc d'Orléans. On faisait alors beaucoup de promenades officielles du Palais-Bourbon au Palais-Royal. Cela est fâcheux à dire, mais notre nation est toujours prête à se précipiter dans la servitude, et nous ne justifions que trop, à toute occasion et en tout temps, ce mot de Paul-Louis, qui disait que nous étions un peuple de valets. Une assemblée de députés qui a le sentiment de sa dignité, de ce qu'elle vaut, de ce qu'elle représente, ne doit pas sortir de chez elle et s'en aller courir par les rues, à la suite des gamins de Paris. On se fait regarder du haut en bas par les domestiques des antichambres royales, et voilà tout ce qu'on y gagne pour soi-même et pour le pays.

La même comédie se donna le jour de la Charte, le 7 août 1830.

On n'a jamais, il faut l'avouer, mené plus rondement le train d'une constitution. M. Dupin, à cette occasion, fit des merveilles. Armé de sa serpette, il ébranchait des mots et des virgules au passage de chaque article, sans toucher au tronc : jamais rapporteur ne se montra plus habile. La séance fut plutôt confuse qu'orageuse. Les députés qui arrivaient en foule par tous les voiturins, et qui entraient dans la salle les yeux encore gros de sommeil, les tribunes qui retenaient leur haleine, les affiliés de la maison d'Orléans qui bourdonnaient dans les couloirs, le président et les secrétaires qui ne savaient comment tout cela allait tourner, toute l'Assemblée. en un mot, de la balustrade aux combles, était pleine d'anxiété, et si l'on regardait les autres avec curiosité pour savoir ce que tout ce monde-là allait faire, on se regardait beaucoup aussi soi-même pour voir ce qu'on ferait. Les légitimistes surtout étaient inquiets et agités : ils s'attendaient à pis, et M. Berryer ne put s'empêcher de louer la modération du rapporteur.

La séance du soir ajouta à l'animation des discours ; M. de Conny s'écria : « Dynastie sacrée, reçois nos hommages ! auguste fille des rois, » etc., et M. Pas de Beaulieu commença son allocution par le couplet de la *Marseillaise* : « Amour sacré de la patrie ! » C'était du sentiment plutôt que de la politique ; mais ce langage ampoulé, qui eût paru ridicule dans un autre moment, ne messeyait pas alors et dans la bouche de ces honorables députés. M. Hyde de Neuville toucha l'Assemblée par la franchise de ses aveux et la noblesse de ses sentiments. M. de Martignac défendit Charles X avec générosité : « Lui féroce ! dit-il, lui cruel ! non, l'amour de la patrie brûlait son cœur. » M. de Martignac avait quelque raison ; Charles X, prince aimable et doux, ne fut qu'un homme inconséquent et entêté ; pour féroce, c'était absurde ! Mais c'était une autre exagération de dire que l'amour de la patrie brûlait son cœur ; l'amour de la patrie ne se sépare guère de l'amour de la liberté, et cette locution ne s'emploie que pour les grands citoyens. Mais que voulez-vous ? il y a toujours de l'avocat dans l'avocat. C'était au surplus une chose remarquable, et qui fit un grand effet, d'entendre M. de Martignac déclarer que les ordonnances étaient infâmes, et que la résistance du peuple avait été héroïque. M. Persil, qui se repentit depuis de cette ardeur de novice, voulait absolument

que l'on inscrivît au frontispice de la Charte : « C'est du peuple et du peuple seul que part la souveraineté. » Il appuyait sa thèse de raisons solides. M. Dupin éluda fort adroitement l'argumentation démocratique du futur garde des sceaux. Il prétendit que le préambule amendé de la Charte, en déclarant que le droit du peuple est *essentiel*, répondait au vœu de M. Persil, qui dès lors était sans objet. M. Persil se paya de cette raison. M. Dupin exprimait le véritable sens de la Charte ; mais l'addition textuelle de l'article 12 de la Constitution de 1791 n'eût rien gâté. M. Charles Dupin fit substituer les mots de culte de la *majorité*, à celui de culte de l'*État*. Selon moi, la nouvelle signification est plus expressive que l'ancienne, et le clergé y a plutôt gagné que perdu. M. de Corcelles ne parvint pas à faire adopter son amendement final : *sauf l'acceptation du peuple*. Cet amendement choquait trop l'omnipotence d'une Chambre *effrayée*, la plus absolue et la plus intolérante, et j'ajoute la plus pressée d'en finir, de toutes les omnipotences. M. Fleury (de l'Orne) consentait à modifier la Charte, mais il voulait un mandat *ad hoc* pour l'élection d'un roi, véritable inconséquence, puisque qui peut le plus peut le moins. Mais la question restait toujours de savoir si la Chambre d'alors pouvait le plus. La Charte fut votée au scrutin comme une loi ordinaire. MM. Bérard et Pétou voulaient qu'on mît les noms à côté des votants, et même que chacun signât. Soit peur, soit impatience, on s'y refusa. Tout à coup, M. Dupin paraît avec un ruban tricolore à sa boutonnière, et puis, trois par trois, les députés à la file s'en allèrent porter la couronne au duc d'Orléans. On aurait pu attendre qu'il vînt la chercher. C'eût été plus digne; mais souvenez-vous de ce que dit Paul-Louis !

Tel est l'abrégé de cette fameuse journée du 7 août, où l'on se dépêcha d'une telle vitesse, que je donnai le nom de *Charte bâclée* à la constitution qui en sortit, et ce nom lui est resté. Les députés bâcleurs furent très-fiers, fort enflés et tout victorieux de leur besogne ; il leur semblait qu'ils eussent entrepris la plus belle chose du monde. Des bourgeois de province engendrer un roi de France ! Cela, en effet, valait la peine d'être crié sur les toits, et ne se voit pas tous les jours : aussi n'entendis-je longtemps retentir à mes oreilles à la Chambre et dans les couloirs que ces mots ronflants et superbes : *Le roi que nous avons fait ! Oui, le roi que nous avons fait !* Comme ils en remplissaient

leur bouche. Mais revenons encore sur quelques traits de cette journée. Je ne fus pas peu surpris, je l'avoue, de voir tous les parlementaires qui avaient étourdi pendant quinze ans la tribune du bruit de leurs théories constitutionnelles faire ce jour-là si bon marché des principes. B. Constant, soit besoin d'honneurs et de gouvernement, soit faiblesse d'âge ou de maladie, était plongé dans une espèce d'adoration béate: il rayonnait de félicité. Demarçay poussait quelques exclamations entrecoupées et sans suite ; Salverte, aveuglé par des ressentiments personnels, prenait bravement la responsabilité de la révolution, au lieu d'en poser les bases. On eût dit que personne n'avait sa tête à soi. On n'était pressé que d'une seule chose : c'était d'en finir ; on regardait autour de soi avec des yeux effarés. Si quelqu'un hasardait une réflexion, un amendement, un mot, on lui lançait une injure, mais une injure sourde : c'était presque un crime de lèse-majesté d'arrêter, de suspendre la délibération ; les minutes étaient des siècles. « Allons, allons, allons donc ! » disait-on avec des frémissements de colère. M. de Rambuteau ayant terminé son oraison par ces mots : « Il faut sauver la France ! » « Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts, il faut la sauver *sur-le-champ !* » M. Mauguin, pour avoir demandé quelques minutes de répit, fut traité d'insurgé et de révolutionnaire.

Seul, immobile sur mon banc, les bras croisés, je regardais ce spectacle et ces acteurs, comme si j'eusse été assis au théâtre de Londres ou de New-York ; on se levait auprès de moi, on se rasseyait ; personne ne s'inquiétait de son voisin, ni les tribunes de chaque député, ni chaque député des tribunes : chacun était enfoncé, absorbé dans sa personnalité. Je ne pouvais m'empêcher de sourire en voyant ce sentiment de peur, sentiment bien peu français, qui dominait à son insu une si grande assemblée. C'est ce sentiment, il faut bien l'avouer à la honte de l'espèce humaine, qui opprima pendant les trois quarts de son existence la Convention elle-même ; la peur, j'en suis persuadé, est le sentiment le plus vulgaire, mais le plus puissant, le plus général et le plus efficace qui agisse, à toutes les époques de crise, sur les assemblées politiques. — Je fus, j'ai tort de dire que je fus seul à faire ce que je fis : un autre député, assis à mes côtés, m'imita automatiquement ; je ne le nommerai pas : je ne suis qu'un

paria, et lui, il est monté à de suprêmes honneurs ! Au moment de voter : « Que ferez-vous ? » me dit-il. Je lui répondis que je n'avais pas pris part au débat, parce que je n'avais pas de pouvoirs ; que n'ayant pas de pouvoirs je n'avais dû ni repousser ni admettre la Charte par assis et levé, et que dès lors je ne pouvais faire au scrutin ce que je ne m'étais pas cru compétent pour accorder ni rejeter à l'assis et levé. Cette conclusion était logique. Ce disant, je pris mon chapeau, et je m'en allai : la pièce était jouée ; on venait de baisser la toile. Nous sortîmes de la salle. Avec nos deux voix de plus, la Charte eût obtenu deux cent vingt et une voix, nombre pareil à celui de l'adresse des 221.

Voici la fin de ce qui me regarde en ceci, et dont je ne dirai quelques mots que parce que cette fin se lie au commencement. A quelques jours du 7 août, on s'en vint requérir les députés de prêter serment. Comment aurais-je prêté serment brusquement à une Charte que je venais de refuser de faire ? Encore fallait-il qu'elle obtînt du moins l'assentiment tacite du pays. Comment d'ailleurs aurais-je prêté ce serment en qualité de député, moi qui ne me reconnaissais pas la qualité et le mandat de député ? Presque au même moment, et pour redoubler l'embarras de ma position, je fus appelé comme secrétaire dans le comité de réorganisation du Conseil d'État. On dressait à deux pas de moi la liste des membres conservés ou promus, et j'entendis prononcer mon nom parmi ceux des nouveaux conseillers d'État, et cela d'assez près pour être obligé de me reculer. Le duc de Broglie, ministre et président du conseil d'État, me pria gracieusement de rédiger le rapport au roi. J'acceptai, mais j'avais déjà résolu de donner ma double démission de député et de membre du conseil : de député, parce que je ne faisais plus à mes propres yeux qu'en porter le nom sans en posséder les pouvoirs ; de membre du conseil, parce qu'il me répugnait de penser qu'on pût croire que j'abdiquais une fonction gratuite pour conserver une fonction salariée. Je remis donc, peu de jours après, ma démission entre les mains du duc de Broglie, et le lendemain le *Moniteur* contenait le rapport au roi, qui est de moi, et l'ordonnance de réorganisation, où ma démission était acceptée ; circonstance singulière, et qui ne s'est peut-être jamais rencontrée en aucun autre temps, ni en aucun autre pays.

Je quittai le conseil d'État, mes travaux de vingt ans, mes amitiés si douces et ma vie si tranquille, si modeste et si honorée, avec des regrets déchirants. Mais ma conscience l'exigeait. Bientôt je consommai mon sacrifice en adressant à la Chambre ma démission de député, dans les termes suivants : « Je n'ai pas reçu du peuple un mandat constituant, et je n'ai pas encore sa ratification. Placé entre ces deux extrémités, je suis absolument sans pouvoirs pour faire un roi, une charte, un serment. Je prie la Chambre d'agréer ma démission. Puisse ma patrie être toujours glorieuse et libre ! » En m'entendant donner cette démission, les légitimistes poussèrent des cris de joie. Ils se méprirent ou feignirent de se méprendre sur le sens de mes paroles. On ne manqua pas de dire que j'étais un carliste déguisé. Mes commettants m'exclurent de leurs suffrages, lors de la réélection, avec force injures, calomnies et menus assaisonnements d'usage ; et le jour même où ils me faisaient cette avanie dans mon propre département, j'étais nommé député dans une autre contrée éloignée et inconnue, et, la réaction continuant à se faire, six mois ne s'étaient pas écoulés que j'eus l'insigne honneur d'être élu, le même jour, député dans quatre colléges.

Je ne devais pas toujours retrouver cet attachement ; mais je connais parfaitement les hommes de mon pays et de mon temps : citoyens, électeurs, députés, je sais quelle est leur inconsistance, leurs caprices, plus variables que les vents, leur incomparable oubli des règles les plus élémentaires de la politique, leurs dégoûts et leurs engouements, leurs grandes faiblesses de tête, souvent avec les meilleures intentions du monde. Aussi ne doit-on pas considérer les personnes et s'attacher à ces revirements de position et de fortune qui traversent la vie de presque tous les hommes politiques. C'est déjà bien assez de ne considérer que leurs principes, lorsqu'ils en ont ; car les trois quarts n'en ont pas, n'en ont jamais eu. Moi-même, qui me pique d'être un puritain, un logicien inflexible, est-ce que je n'ai pas manqué à ce puritanisme, à cette logique, en acceptant d'être député sous la Charte de 1830, après avoir refusé de fabriquer la Charte de 1830? Je sais bien que cette Charte a reçu depuis l'assentiment tacite du pays ; qu'elle n'est au fond, et pour plus de vingt articles, que l'expression cinquantenaire et impérissable des conditions de la liberté ; que j'étais censé,

comme député, me porter le représentant, le mandataire implicite de tous les citoyens qui devraient voter, aussi bien que de ceux qui votent. Certes, pour me défendre, pour m'excuser, les prétextes ne me manqueraient pas, et je saurais les trouver tout comme un autre. J'aime mieux avouer simplement que j'ai été inconséquent. Il eût été plus rationnel que j'eusse maintenu ma démission en me tenant à l'écart. Je serai donc assez franc pour n'engager personne, en pareille occurrence, à imiter ma conduite. Mais ce n'est pas une raison pour que je ne défende point mes principes : et n'est-ce pas une suprise que j'aie été *le seul* qui, dans la Chambre de 1830, ait protesté pour l'éternelle vérité de ces principes? Cette protestation éclatante et solitaire effacera, je l'espère, les fautes de ma vie, et je n'attends pas de mon nom d'autre souvenir. Ç'a aura été quelque chose, lorsque *toute* l'opposition du dedans et du dehors se ruait à la porte des honneurs et usurpait, sans délégation, la souveraineté du peuple, de m'être fermement assis, malgré les entraînements de la foule, sur la pierre de la souveraineté, et d'avoir réclamé l'exercice universel d'un droit qui ne peut ni s'aliéner ni se prescrire. B. Constant, C. Périer, Salverte, Demarçay, pour ne parler que des morts, ont dans ce moment failli, et Lafayette aussi, et tous les députés patriotes, qui sont mes amis, ont failli, tous sans exception. Car ils auraient dû tous protester; car ils auraient dû tous s'abstenir du moins, et donner leur démission. Armand Carrel lui-même a hésité un instant, et ses yeux ne se sont dessillés que le troisième jour. J'eusse fait comme eux, si je m'étais jeté dans le mouvement, dans le bruït, dans l'ivresse, dans l'irrésistible entrain de la victoire. Mais je pris le soin de me séquestrer, de me mettre en quelque sorte moi-même aux arrêts dans mon propre cabinet, et là, de méditer solitairement, profondément, sur la cause et sur les principes de la Révolution.

Les révolutions ne sont que des situations, des mouvements, des faits où la réflexion a peu de part. On pourrait même dire que tout n'y est qu'action. Beaucoup de gens y tendent au même but, mais sans y être poussés par la même cause. Les uns veulent en finir parce qu'ils sont impatients de jouir, les autres parce qu'ils craignent de perdre leurs emplois, le plus grand nombre parce qu'ils ont peur pour leur personne ou pour leur famille, et parce que ces

troubles extraordinaires dérangent leurs habitudes. Il ne leur faut pas tous ces motifs à la fois pour improviser une charte : ils n'ont besoin souvent que du plus futile d'entre eux. Tout obstacle les irrite, par cela seulement que c'est un obstacle ; tout expédient leur convient, par cela seulement que c'est un expédient. Il y a en France, et pourquoi ne pas dire en tout pays ? très-peu d'hommes politiques pour qui les principes soient une affaire de quelque conséquence. Nous tenons avant tout à ce que la machine sociale ne s'arrête pas. Tout gouvernement qui peut procurer cet avantage aux citoyens paye assez sa bienvenue, et passera volontiers à leurs yeux pour légitime. On ne lui demandera pas de certificat d'origine, et c'est vraiment du gouvernement qu'on peut dire qu'il n'a pas d'autre raison à donner à la foule de son existence que son existence elle-même. Mais, quel que soit le laisser-aller, le sans-souci de presque toutes les nations et même de presque tous les hommes d'État (qui ne songent pas aux principes au moment où il faudrait le plus y songer, parce que tout le monde, et eux avec tout le monde, se trouve dans l'action, c'est-à-dire dans le mouvement ou dans la résistance), il n'en est pas moins vrai que c'est toujours une très-grande faute de faire dédain et abandon de ces principes. Car, au jour où le gouvernement tombe, on lui reproche sévèrement de les avoir violés, et c'est là l'une des causes et l'un des griefs de sa chute. Ainsi, M. Dupin et la Chambre des députés, sur sa proposition, n'ont pas manqué de déclarer que l'on supprimait, selon le *vœu* et l'*intérêt* du *peuple français*, le préambule de la Charte de Louis XVIII, comme blessant la dignité nationale, et paraissant *octroyer* aux Français les *droits* qui *leur appartiennent effectivement*. Étrange aveuglement des hommes d'État ! le 7 août, au moment où M. Dupin condamnait l'usurpation de Louis XVIII, il ne s'apercevait pas que lui-même et tous ses compagnons étaient sans mandat et sans pouvoirs, soit pour constituer ce qu'ils ont constitué, soit pour priver, non pas eux-mêmes, mais le reste de la nation de ses droits. « *Qui sait donc*, disais-je en 1844, *si le trône actuel venant, par la faute des courtisans, à s'abîmer dans la conflagration d'une révolution nouvelle, quelque autre M. Dupin ne viendrait pas prononcer contre la dynastie d'Orléans la sentence fatale que la Chambre de* 1830 *prononça, par la bouche de son rapporteur, contre la dynastie de*

Louis XVIII? » La conduite que je tins en 1830, et qui passa pour personnellement hostile à la famille d'Orléans, était donc, en la regardant de près, beaucoup plus dans l'intérêt de cette dynastie que la conduite de M. Dupin et de ses votants. On serait arrivé, dans le fait, cela est plus que probable, mais par des moyens réguliers, au même but. On enlevait à l'opposition plus des trois quarts de ses prétextes, ou plutôt de ses meilleures raisons, et par conséquent de ses forces. Que voulez-vous, par exemple, que puissent dire les hommes de bonne foi et de logique, comme je prétends l'être, lorsqu'on a dans l'établissement d'une constitution respecté les principes? On n'a plus alors qu'à défendre le secondaire, au lieu d'attaquer le fondamental. Mais, au contraire, lorsque nous voyons que dès l'origine on se met à violer les principes, notre honnêteté et nos convictions nous obligent, nous autres logiciens, à fuir les honneurs, les emplois, les dignités, à nous retirer de côté, comme font les spectateurs, et à combattre contre, au lieu de combattre pour. Je dois ajouter, pour expliquer sinon pour justifier l'excentricité quasi-unique de mes résolutions, de mes actions et de mes écrits à ce moment-là, que j'y fus déterminé à la fois par mon caractère et par mes maximes. Je croyais et je crois encore qu'on s'en serait tiré sans trouble et sans guerre civile, ni guerre étrangère, et c'est tout ce qu'il fallait.

Maintenant, un mot sur la question de principes. C'est voir les choses humaines par un bien petit côté que d'attribuer les révolutions aux causes les plus futiles. Les hommes d'État et les philosophes, lorsqu'il ne s'agit pas de révolutions de palais ou de sabre, mais de révolutions nationales, doivent leur chercher des motifs sérieux. Cela posé, est-ce que la révolution de Juillet se fit parce que le prince de Polignac avait violé la Charte, ou parce que le roi Charles X avait été parjure, comme on le répétait alors sur tous les tons et à satiété? Nullement. Si les ministres avaient violé la Charte, il suffisait de les mettre en jugement et de les punir. Si c'était Charles X qui l'avait violée, il fallait encore punir les ministres ; car le roi était inviolable, aux termes de cette Charte, et la responsabilité des ministres n'avait été inventée précisément que pour qu'ils fussent punis le cas échéant, et seuls punis. En quoi (ce qui n'a pas été dit dans la défense) le roi pouvait-il violer la Charte, puisque si les ministres

n'avaient pas contre-signé les fameuses ordonnances, celles-ci, revêtues de la seule signature du roi, n'eussent été que de simples chiffons de papier, sans force, sans application, sans effet? Chasser le roi, c'était donc le punir de l'œuvre de ses ministres. C'était, au moment où l'on criait à tue-tête *Vive la Charte !* violer la Charte, qui déclarait le roi inviolable. Dès qu'on ne punit pas dans ces sortes de matières l'intention, mais le fait, Charles X n'était pas coupable. Si nous l'avons cru, si nous l'avons dit en 1830, nous avons eu tort : l'allégation de parjure est constitutionnellement absurde. Absurde, parce que le viol est un fait, et qu'il n'y a point de viol dans un impuissant. Absurde, parce que les Chartes ne sont et ne peuvent *jamais* être, comme on l'a faussement prétendu, des *contrats. Il n'y a de contrats qu'entre des parties égales, et il n'y a rien d'égal entre une nation et un homme quelconque.* Les nations délèguent non pas leur *souveraineté*, qui est indélégable comme elle est imprescriptible, mais elles délèguent le *pouvoir* de les gouverner à qui il leur plaît et dans la mesure qu'il leur plaît, ou bien il ne faut pas dire qu'elles sont souveraines, comme la Charte de 1830 l'a dit, comme la Chambre l'a reconnu bien des fois, et enfin comme cela est. Il suit de là que la seule cause raisonnable de la Révolution de juillet, la cause non apparente, non hurlée dans les carrefours, non déclamée à la tribune, mais la cause cachée, la cause du fond, la vraie cause, a été la la violation originaire et perpétuelle de la souveraineté du peuple par l'octroi royal de la Charte de 1814. Certes, ce qu'il y a de plus inique, de plus insolent, de plus usurpateur, de plus condamnable, de plus punissable, c'est qu'un roi foule aux pieds, *en paraissant le lui octroyer*, pour nous servir des expressions de M. Dupin, le droit incommunicable, inaliénable et inoctroyable de la nation. Dès lors donc que le peuple français n'a plus été comprimé par la force des baïonnettes et qu'il a pu relever son front, il a dû regarder la Charte de 1814 comme si elle n'existait pas, et par conséquent il a pu en agir avec Charles X comme il l'a voulu, puisque le prince ne tirait son inviolabilité que d'une Charte octroyée que la Révolution de juillet venait d'écraser d'un coup de pavé.

La conséquence de ceci est que tout peuple a le droit de se constituer à sa manière : d'où il suit qu'il doit être régulièrement con-

sulté ; et d'où il suit encore que plus il y a de membres de la nation qui participent à ce conseil-là, et plus le gouvernement, quel qu'il soit, monarchique, républicain, oligarchique, simple, mixte, de toute sorte de forme, qui en émane, a de force, d'universalité, de légitimité et de durée.

LA MORT D'ARMAND CARREL

> Il tomba frappé d'une balle, dans une misérable rencontre, pour une querelle qui n'était pas la sienne. PAGE 108.

Nous complétons le portrait de Carrel par l'émouvant récit de ses derniers moments, tel qui se trouve dans l'*Histoire de dix ans*, de M. Louis Blanc. L'éloquent historien, après avoir rappelé, avec la plus sévère impartialité, les causes qui ont amené la fatale rencontre, continue en ces termes :

(*Note de l'Éditeur.*)

Le débat était-il engagé de telle sorte que, s'il demeurait dans les mêmes termes, une rencontre dût naturellement s'ensuivre? Carrel avait une susceptibilité trop altière pour hésiter. Accompagné de M. Adolphe Thibaudeau, homme d'un rare talent et son ami, il se rendit en toute hâte chez M. Émile de Girardin, décidé à obtenir ou une explication publique ou une réparation par les armes. Il entra tenant à la main le journal de son adversaire. Il faisait effort sur lui-même pour être calme, et il n'y eut rien que de très-poli, soit dans ses manières, soit dans son langage. Mais à peine avait-il commencé, que M. Émile de Girardin exprima le désir d'appeler dans la discussion un de ses amis, M. Latour-Mézeray, qu'il envoya aussitôt chercher. Jusqu'à l'arrivée de M. Latour-Mézeray, il y eut un assez vif échange de paroles. Armand Carrel crut voir dans la résistance de M. de Girardin une intention de duel, et, comme il en faisait l'observation : « Une rencontre avec un homme tel que vous, Monsieur, lui dit M. de Girardin, me paraîtrait une bonne fortune. — Un duel ne me paraît jamais une bonne fortune, à moi, » répondit Carrel. Peu

d'instants après, M. Latour-Mézeray étant arrivé, sa présence vint donner à la discussion un tour plus conciliant, et il fut enfin convenu que quelques mots d'explications seraient publiés dans l'un et l'autre journal. M. Émile de Girardin parlant de rédiger la note, séance tenante : « Vous pouvez vous en fier à moi, Monsieur, lui dit Armand Carrel avec dignité. » La querelle paraissait presque éteinte : un incident la ralluma. M. de Girardin demandait que la publication de la note eût lieu simultanément dans les deux journaux ; Carrel voulait, au contraire, qu'elle eût lieu dans *la Presse ;* mais il rencontra sur ce point une opposition persistante. Alors, étonné, blessé au vif, n'ayant plus rien à ajouter aux efforts de modération auxquels jusque-là il s'était plié si noblement, Carrel se leva et dit : « Je suis l'offensé, je choisis le pistolet. » Il sortait, lorsque, par une louable inspiration, M. Latour-Mézeray courut après lui pour le retenir et le calmer. Mais une inexorable fatalité pesait sur toute cette affaire. Le soir, la discussion se ranima entre MM. Thibaudeau et Ambert, amis de Carrel, Latour-Mézeray et Paillard de Villeneuve, représentants de M. de Girardin. On ne put s'entendre. Il est souvent donné aux natures supérieures d'avoir de ces intuitions sûres qu'on ne saurait nier, quoique la raison soit impuissante à en pénétrer le mystère. Armand Carrel, dans les affaires d'honneur, s'était toujours élancé au devant du péril avec une insouciance extraordinaire, en homme qui s'abandonne à sa fortune et qui se plaît à interroger fièrement la destinée. Or, on observa que, sous ce rapport, un changement notable venait de s'opérer en lui. C'était bien toujours le même sang-froid, la même sérénité ; mais ses discours semblaient contenir, pour ses amis, je ne sais quelles consolations cachées, son sourire avait quelque chose d'un adieu, et il était tout entier par la pensée à ceux qui lui étaient chers. Il mit à rendre un dépôt qu'on lui avait confié une précipitation étrange ; et, ce qu'il n'avait jamais fait, il s'occupa de son testament.

Ce fut le vendredi 22 juillet 1836, de grand matin, qu'Armand Carrel et M. de Girardin se retrouvèrent en présence dans le bois de Vincennes. Le premier avait pour témoins MM. Maurice Persat et Ambert ; les témoins du second étaient MM. Latour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. Pendant qu'on chargeait les deux pistolets, Carrel dit à M. de Girardin : « Si le sort m'est contraire, Monsieur, et que vous fas-

siez ma biographie, elle sera honorable, n'est-ce pas, c'est-à-dire vraie? — Oui, Monsieur, répondit celui-ci. » Les témoins avaient mesuré une distance de quarante pas : on devait s'approcher jusqu'à distance de vingt. Armand Carrel s'avança aussitôt, sourd aux exhortations de M. Ambert, qui lui criait de s'effacer, et présentant à la balle qui le cherchait toute la largeur de son corps. M. de Girardin s'était avancé de quelques pas. Les deux coups étant partis presqu'en même temps, on vit les deux adversaires tomber, blessés tous deux, l'un à la jambe, l'autre dans l'aîne.

Au nombre des amis les plus dévoués de Carrel était M. Grégoire, qui l'avait accompagné jusqu'à la porte du bois et qui attendait là le dénoûment dans un cruel état d'anxiété. Tout à coup le bruit d'un tilbury roulant avec rapidité dans les avenues se fait entendre. Le tilbury s'arrête à la grille, et deux amis de M. de Girardin en descendent. C'étaient MM. Cleeman et Boutmy, qui, de la part de Carrel, venaient chercher M. Grégoire. Par eux il apprit l'issue fatale du combat, et avec eux il se hâta vers le lieu de la scène. En arrivant, il aperçut les deux adversaires étendus par terre, l'un à gauche, l'autre à droite, aux bords du chemin. La blessure de Carrel était la plus profonde, la plus dangereuse, la balle ayant froissé les intestins. On s'empressa autour de lui pour le soulever. En passant à côté de M. de Girardin, il lui demanda s'il souffrait, noble et généreux jusqu'au bout. Cependant il était en proie à de vives douleurs et il se sentait perdu. Un homme qui travaillait aux champs étant accouru et cherchant à le rassurer sur les suites, il répondit par un sourire d'incrédulité et d'indignation. Transporté à Saint-Mandé chez un de ses anciens camarades de l'École militaire, M. Peyra, il y reçut l'hospitalité la plus affectueuse et la plus touchante. Pendant les premières heures, un léger rayon d'espoir soutint ses amis. Les docteurs Jules Cloquet et Marix veillaient sur cette vie précieuse. Au dehors, cependant, la sinistre nouvelle s'était répandue de proche en proche; la consternation fut universelle, inexprimable. Les uns refusaient de croire qu'une aussi haute destinée pût être tranchée par une balle vulgaire ; les autres, comme il arrive aussi dans les grandes inquiétudes, osaient à peine se livrer à l'espérance, et ils reprochaient à Carrel cette magnanime puérilité qui lui avait fait jouer sa vie contre un homme qu'ils ju-

geaient indigne d'un tel adversaire. Chez plusieurs, la fureur contre M. Émile de Girardin était au comble, et ils l'accusaient de n'avoir vu dans une rencontre dont on devait tant parler qu'une affaire de bruit, qu'une manière de spéculation. Tous enfin rappelaient à l'envi la carrière fournie par Armand Carrel et ses qualités éclatantes.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, l'état du blessé prit le caractère le plus alarmant. Ses souffrances étaient devenues intolérables ; et, d'une voix déchirante, il suppliait les assistants de lui faire apporter un bain. Il demanda tout à coup à M. Grégoire, qui ne l'avait point quitté, si l'on venait de retirer la lampe. — « Oui, » répondit M. Grégoire avec une émotion contenue... La lampe brûlait toujours auprès du blessé, mais Carrel entrait dans la nuit éternelle. L'agonie commença alors. Au sein de ces ténèbres de la mort, qui déjà prenait possession de lui, et en présence d'amis silencieux, Armand Carrel eut un délire sublime. Ses bras, étendus hors du lit, cherchaient sans cesse la main de ceux qu'il savait là et qu'il aimait. Dans son monologue, mystérieux comme un rêve et coloré comme une prophétie, on eût dit qu'il se hâtait d'exhaler tout ce que renfermait son âme puissante. Il parla de la France, de l'Espagne, dont ses vœux et ses regrets mêlaient étroitement les destins. Il fit avec une netteté surprenante la description imaginaire des rues de Madrid, qu'il n'avait jamais vues. Il exprima quelques plaintes sur l'injustice de ses ennemis, et il évoqua le souvenir de plusieurs de ses amis dans un langage d'une éloquence passionnée. En parlant d'un officier nommé Maillé, mort en Afrique, il s'écria : « Il a été tué d'un coup de pistolet... non... d'un coup d'épée... c'était un brave. » Les parties de cette funèbre improvisation étaient diverses, sans liaison entre elles ; mais chaque fragment, pris à part, formait un sens complet et présentait des aperçus d'une grandeur singulière. De temps en temps, le mourant s'interrompait pour redemander son bain. On dut céder à ce désir, qu'il n'y avait plus, hélas ! de danger à satisfaire. Après avoir indiqué de quelle manière le bain devait être préparé, Carrel perdit le mouvement et la parole. Il y eut là un moment d'une solennité terrible. Était-ce le sommeil ? était-ce la mort ? Tous étaient debout, muets, remplis de respect, et comme enchaînés dans une attente formidable. Tout à

coup on entend dans l'escalier le frôlement de la baignoire. Aussitôt, Carrel, qui depuis un quart d'heure ne donnait plus signe de vie, se soulève, dans un indescriptible transport : « Voilà le bain ! Allons ! allons ! » Ses amis le prirent dans leurs bras ; mais à peine avait-il touché l'eau qu'une suffocation le saisit. Il murmura quelques paroles confuses : *France*, *ami*, *république*, poussa un faible cri, et rendit l'âme. Ceux qui ont assisté à une pareille scène ne pourront jamais l'oublier. Je l'ai vu dans sa dernière attitude : son pâle visage exprimait la passion au repos ; la mort chez lui paraissait pleine de pensées ; et il avait la roideur guerrière et la fière immobilité d'un capitaine endormi.

Tous les partis s'unirent pour bénir sa mémoire et pour le pleurer; MM. Arnold, Scheffer, Thibaudeau, Maillefer, lui firent des adieux touchants auxquels s'associa la France entière ; et Chateaubriand, Arago, Cormenin, Béranger, furent aperçus en larmes autour de la fosse qui attendait et qui garde ce vaillant homme. L'illustre sculpteur David l'a fait revivre en bronze, et son tombeau est devenu le but d'un pèlerinage austère. Il manque encore aujourd'hui à son parti, qu'il honora, mais dont il n'a pas emporté avec lui le courage et la fortune.

M. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, t. V, p. 58.

CONJURATION DE MIRABEAU

> On s'agitait confusément au milieu des décombres lorsque les états généraux furent convoqués. Page 216.

Depuis l'année 1847, époque à laquelle a paru la dix-septième édition du *Livre des Orateurs*, des documents intéressants, relatifs à Mirabeau, ont été mis en lumière. M. Edgard Quinet, dans son beau livre sur la *Révolution*, a consacré à ce grand Orateur des pages éloquentes. Nous en reproduisons ici quelques fragments, qui complètent d'un point de vue nouveau le portrait tracé par M. de Cormenin.

(*Note de l'éditeur.*)

MIRABEAU A-T-IL VENDU LA RÉVOLUTION?

Tous les cahiers généraux que les députés avaient apportés de leurs provinces à l'Assemblée constituante se résument par ces mots : *Concilier la liberté nouvelle avec le catholicisme et avec l'ancienne royauté.* C'était là le problème que se posait la France de 1789. Mais quoi ! personne n'examinera-t-il d'abord si l'énigme est impossible à résoudre ?

Tous, au contraire, la croient facile et s'en font un jeu. Ils viennent de chaque point de l'horizon, la tête haute, apporter leur solution au sphinx. Et s'il arrivait, par hasard, que le problème, tel qu'une génération entière l'accepte, n'eût pas de solution possible, si les termes s'en excluaient, si ces nobles esprits poursuivaient une tâche imaginaire, ne faudrait-il pas s'attendre à un spectacle inouï, et de toutes parts, à un deuil sans exemple ? Car chacun, rencontrant une difficulté là où il croyait trouver une issue, ne manquerait pas d'accuser tous les autres de ce qui serait la nature des choses.

Voulez-vous voir ce qu'était en soi la seconde partie du problème, je veux dire la conciliation de l'ancienne dynastie et de la liberté? Jetez les yeux sur la manière dont le plus grand homme de ces temps, qui avait l'esprit le plus droit, le plus profond, Mirabeau, a résolu la question. Mirabeau s'épuise, il se consume, se déshonore à chercher cette alliance. Il y laisse, pour holocauste, sa mémoire. Quand un tel homme résoud un tel problème par l'infamie, dites hardiment que le problème était impossible.

La divulgation des *Notes secrètes* de Mirabeau a montré chez lui des profondeurs qu'on ne soupçonnait pas. On voit un homme descendre dans la fraude, dans le mensonge, autant qu'il s'était élevé dans la vérité et dans la gloire. On savait bien que Mirabeau était vendu, mais on ne savait pas quelle hardiesse, quelle audace, quel génie il avait gardé dans ces ténèbres, ni quel rude pasteur il avait été pour ce qu'il appelait le *royal bétail*.

Le décret qui interdit aux députés le ministère est du 7 novembre 89. Mirabeau le considéra, non sans raison, comme une attaque détournée contre lui, et il se résolut dès lors à perdre l'Assemblée, qui lui donnait la gloire et l'autorité, et lui refusait le pouvoir nominal. Son entrevue avec la reine, dans les jardins de Saint-Cloud, le 8 juillet 1790, eût achevé de le gagner si son traité secret et vénal avec la Cour lui eût laissé quelque incertitude. Ses dettes payées, six mille francs par mois, un million après la session de l'Assemblée, dans le cas où l'on serait content de lui, voilà ce que se vendait alors le plus beau génie de la terre !

Il entre dans le projet de rétablir l'autorité royale, comme dans une conjuration florentine. C'est un chapitre à ajouter à celui des conspirations dans *le Prince* de Machiavel. Il veut former une société royale, dont lui seul, avec M. de Montmorin, tiendra les fils; il prétend y ranger Cazalès, l'abbé de Montesquiou, pêle-mêle avec Barnave, Chapelier, Thouret, sans que nul d'entre eux connaisse le but auquel tous concourront. Lui seul remuera à son gré ces instruments.

Tant de ruses, de replis, de connaissance des bas côtés de la nature humaine, tant d'éclairs dans la profonde nuit, une science si accomplie du mal, un art de corrompre si expérimenté, si invétéré, l'aigle qui devient le serpent, qui garde ses ailes sublimes, voilà assurément

ce que personne ne soupçonnait à ce degré. Les proportions de Mirabeau deviennent ainsi monstrueuses.

S'il est vrai que la plupart des hommes ne respectent et ne saluent que la force dans l'histoire, on peut dire que cette découverte ne diminuera en rien leur opinion sur Mirabeau, car il leur apparaîtra désormais comme un être qui dépasse toutes les proportions connues.

Le premier apôtre de la Révolution en est en même temps le Judas, colosse d'infamie autant que de gloire. C'est assez s'ils ne l'en admirent pas davantage.

Sous les idées triomphantes du dix-huitième siècle, sous les formes expansives de l'*Émile*, sous la candeur du disciple du *Vicaire savoyard*, on découvre dans le même homme, avec stupeur, les côtés ténébreux et les abîmes de Machiavel ; soit que, par les Riquetti, il tienne par une chaîne invisible aux traditions du secrétaire de Florence, soit que la nature ait voulu former à l'entrée de la Révolution française un esprit qui dispose également du bien et du mal, du vrai et du faux, de la lumière et des ténèbres pour figurer dans un seul toutes les routes les plus diverses où les hommes peuvent s'engager.

Et quand je parle de Machiavel, il ne faut pas se représenter en Mirabeau un imitateur, mais un émule ; il met aussitôt lui-même en pratique les leçons nouvelles qu'il donne aux autres :

« On ne se sauvera que par un plan qui amalgame les combinaisons de l'homme d'État et les ressources de l'intrigue, le courage des grands citoyens et l'audace des grands scélérats... Il nous faut une sorte de pharmacie politique, où le chef seul, également muni de simples salutaires et de plantes vénéneuses, dose ses compositions sous la direction de son génie et sous les auspices d'une confiance aveugle de la part du malade. »

Au sortir du moyen âge, l'art conseillé par Machiavel au prince consiste surtout à envelopper, à tromper des individus, et il fait un grand usage des moyens violents auxquels son temps était accoutumé. A cet art, Mirabeau ajoute celui de tromper des masses, un peuple, une Assemblée. Il ne conseille ni le poison, ni le fer, mais la perfidie, le mensonge continu, le cynisme dans la fraude.

Veut-on un exemple ? Mirabeau dresse pour la cour le plan de deux embûches, dans lesquelles il promet de faire tomber l'Assemblée et

la France. Le premier de ces moyens est un vaste *atelier de police* ou d'espionnage, dont il couvrira le royaume. On saura, par cette voie, quels sont, en chaque endroit, les chefs qu'il faut se hâter d'acquérir à tout prix, jusque dans le fond des provinces. Les agents secrets, auxquels il donne le nom de « voyageurs, » iront du centre aux extrémités nouer le complot royal, pousser toute chose à l'extrême, désorganiser le royaume, préparer la guerre civile, rendre Paris odieux, *multiplier* l'anarchie et décider ainsi la crise.

Le second moyen est un *atelier de presse* vénale, qui conservera toutes les apparences de l'indépendance. Il faudra se procurer un très-grand nombre d'acteurs, ne laisser en dehors de cette fraude « aucun homme de premier talent. » L'opinion publique se trouvera, à un moment donné, submergée sous un flot de paroles achetées. De chaque point du territoire partira le même mot d'ordre, que répéteront des voix que l'on croira libres, et cet accord, dans un thème secrètement convenu et imposé, réduira bientôt à l'impuissance les hommes et les partis abandonnés à leur seule sincérité.

On peut dire que du premier regard Mirabeau a atteint, dans l'art de corrompre la presse, une perfection qui ne devait être surpassée par personne. Dans ce vaste réseau, où la liberté sert à frauder la liberté, il a omis une seule chose : il n'a pas pensé à organiser la conspiration du silence contre les hommes, les idées et les renommées qu'il voulait étouffer. Mais vous l'excuserez, si vous réfléchissez que la France était alors si retentissante, que c'eût été folie de se fier au silence du soin d'étouffer une conscience ou une vérité. Dans tout le reste, il a tracé les règles, il demeure le maître et l'inventeur. Il ne s'agit chez lui que de désinfluencer la Constituante, *d'enferrer l'Assemblée.* « J'indiquerai, dit-il, quelques moyens de lui tendre des piéges ; » et sur cela, il déroule tout un système, qui consiste le plus souvent à pousser les hommes à des excès, à des violences, pour dégoûter la nation de ses libertés nouvelles et la rejeter aux pieds du prince.

Chez Machiavel, c'est par le silence que doit s'établir l'autorité du prince. Chez Mirabeau, c'est par la parole. Il s'agit de faire servir le discours à dérouter l'intelligence. C'est sous un flot d'éloquence qu'il faut déconcerter et aveugler la raison publique. Dans cet échafaudage

où Mirabeau a tout prévu, il trace des règles qui sont devenues plus tard les lois de toute réaction. Ces règles sont excellentes pour le but qu'il se propose, elles sont fondées sur une profonde connaissance de la nature humaine, en général ; elles ouvrent la voie dans laquelle on entrera après lui. Elles ont, comme système, une valeur incontestable, mais il leur manque une qualité essentielle, c'est d'être en rapport avec l'époque à laquelle elles étaient proposées.

Les maximes de Machiavel n'étaient qu'un écho du seizième siècle, en Italie, et c'est pour cela qu'elles se sont si aisément réalisées. Celles de Mirabeau étaient en dehors du dix-huitième siècle, personne ne pouvait encore les comprendre. Ce siècle brillant, humain, expansif, ingénu même, était incapable du sang-froid, de la dissimulation rampante, de la perversité calculée qu'exigeait de lui Mirabeau.

Comment faire de Louis XVI ce *scélérat* que demandait, que réclamait le système du tribun de la royauté? Comment assujettir la reine à ces habitudes de duplicité, de mensonge glacial, dont il avait besoin? Les murailles mêmes parlaient et, dans aucune époque, les hommes ne se déguisèrent moins : il y avait encore trop d'espérances et trop de passions dans les âmes pour que le mensonge permanent fût scellé sur toutes les lèvres.

Et d'ailleurs, quels moyens d'obtenir cette universelle hypocrisie, quand les classes étaient déjà aux prises? Comment ce jeu était-il possible, quand l'émigration jetait le cri de guerre? Aussi Mirabeau ne put-il alors convertir personne à sa théorie frauduleuse. Il proposait à des partis jeunes encore, et qui ne désespéraient de rien, un système propre à des générations usées. Il resta seul. Il avait devancé son siècle en corruption de plus de soixante ans.

Ce qui montre, au reste, la valeur de ses idées, c'est qu'elles ont régné plus tard comme le code ou le génie de toute contre-révolution, et je ne crois pas que l'on puisse citer, de nos temps, un prince qui se soit mal trouvé de les avoir suivies. Comme Machiavel, à la fin du moyen âge, a marqué le chemin aux princes qui ont voulu usurper violemment sur un peuple qui ne les avait pas provoqués, Mirabeau a montré la route à tous les princes qui, après avoir été menacés par une révolution populaire, se sont dégagés des liens du peuple, et, en sacrifiant une apparence de l'ancienne autorité, ont recouvré tout le

reste. C'est ce que nous avons vu, de nos jours, en Autriche, en Prusse, en Allemagne, en Espagne, où les souverains, à moitié renversés, et qui ne gardaient qu'une ombre, ont pu, en se conformant aux conseils de Mirabeau, ressaisir presque sans lutte l'autorité passée, si bien que l'on peut se demander si, loin de l'avoir perdue, ils ne l'ont pas augmentée.

Tous les princes qui se sont conformés à la théorie de Mirabeau sont aujourd'hui en sûreté, et ont remis, sans trop de peine, le frein au peuple ; tous ceux qui ont agi autrement sont tombés : par où l'on voit que ce qui manquait aux idées de Mirabeau, proposées à Louis XVI, ce n'était pas la force du génie, mais la seule conformité avec le temps. Si la Constituante et la France n'ont pas succombé entre ces deux machines de guerre, son atelier de police et son atelier de presse, ce n'est pas sa conception qu'on doit en accuser ; l'époque seule lui a manqué, et il faut répéter avec son coopérateur, M. de la Mark : « Le système semblait fait pour d'autres temps et d'autres hommes. » En effet, prématurées au dix-huitième siècle, ces idées se sont trouvées d'accord avec notre époque ; nos esprits fatigués, nos âmes désabusées, détrempées, ont prêté au système la matière corrompue que lui ont refusée nos pères.

La Révolution, par M. Edgard Quinet, t. I, p. 208-216. 1865.

MANUEL ET M. GUIZOT

Il préféra hautement, libre de faire le contraire, Napoléon II à la république.

Page 307.

L'extrait suivant, que nous empruntons aux *Mémoires* de M. Guizot, confirme de tout point ce que dit M. de Cormenin des prédilections de Manuel pour Napoléon II. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à la distance des années le jugement que le député de l'opposition de 1823 et l'homme d'État le plus illustre du règne de Louis-Philippe portaient en 1832 sur l'avenir révolutionnaire de la France.

(*Note de l'Éditeur.*)

Un peu plus tard, en 1832, quand les écrits que je viens de rappeler eurent produit leur effet, je reçus la visite de M. Manuel. Nous nous rencontrions quelquefois chez des amis communs, et nous vivions en bons rapports, mais sans aucune intimité. Il venait évidemment m'en offrir et en chercher davantage. Avec une franchise dans laquelle la nature un peu étroite de son esprit avait peut-être autant de part que la fermeté de ses résolutions, il passa promptement des compliments aux confidences, et en se félicitant de mon opposition, il me laissa voir toute la portée de la sienne. Il ne croyait ni à la Restauration, ni à la Charte, tenait la maison de Bourbon pour incompatible avec la France de la Révolution, et regardait un changement de dynastie comme la conséquence nécessaire du changement de l'état social. Il amena dans le cours de l'entretien la mort récente de l'empereur Napoléon, la sécurité qui en résultait pour la paix européenne, et le nom de Napoléon II comme une solution possible, probablement la meilleure, des problèmes de notre avenir. Tout cela fut dit en ter-

mes mesurés, mais clairs ; sans détour comme sans passion, et avec l'intention marquée de voir à quel point je repousserais ou j'admettrais de telles perspectives. Je ne m'attendais ni à la visite, ni à la conversation : mais je ne m'y refusai point, ne me flattant guère d'attirer à moi M. Manuel, mais n'ayant nulle envie de me cacher de lui : « Loin de croire, lui dis-je, qu'un changement de dynastie soit nécessaire à la France, je le regarderais comme un grand mal et un grand péril. Je tiens la Révolution de 1789 pour satisfaite aussi bien que pour faite ; elle a dans la Charte toutes les garanties que réclament ses intérêts et ses vœux légitimes. Je ne crains point la contre-révolution ; nous avons contre elle la puissance du droit comme celle du fait, et si l'on était jamais assez fou pour la tenter, nous serions assez forts pour l'arrêter. Ce qui importe aujourd'hui à la France, c'est d'expulser l'esprit révolutionnaire qui la tourmente encore, et de pratiquer le régime libre dont elle est en possession. La maison de Bourbon convient très-bien à ce double besoin du pays. Son gouvernement est antirévolutionnaire par nature et libéral par nécessité. Je redouterais beaucoup un pouvoir qui, tout en maintenant l'ordre, serait d'origine, de nom, ou d'apparence, assez révolutionnaire pour se dispenser d'être libéral. J'aurais peur que le pays ne s'y prêtat trop aisément. Nous avons besoin d'être un peu inquiets sur nos intérêts pour apprendre à garder nos droits. Sous le gouvernement de la maison de Bourbon, nous nous sentons obligés en même temps au respect et à la vigilance. L'un et l'autre sentiment nous sont bons. Je ne sais ce qui nous arriverait si l'un ou l'autre venait à nous manquer. »

M. Manuel n'insista point. Il avait trop de sens pour se plaire aux paroles inutiles. Nous continuâmes quelque temps à causer sans discuter, et nous nous séparâmes, pensant bien, je crois, l'un de l'autre, mais persuadés l'un et l'autre que nous n'agirions jamais en commun.

Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps, par M. Guizot, 1858, t. I, p. 310-312.

EXPULSION DE MANUEL

Il fallut que la main d'un gendarme
l'empoignât sur son banc.

Page 310.

L'enlèvement de Manuel de son banc de député a été, sous la Restauration, l'un des événements qui ont le plus vivement impressionné l'opinion publique. On trouvera dans l'*Histoire des deux Restaurations*, de M. de Vaulabelle, édit. de 1852, t. II, de la p. 54 à la p. 77, le récit détaillé des faits et de la discussion qui ont amené l'acte de violence dont fut victime le célèbre et courageux député. Manuel avait pris la parole au sujet de l'expédition d'Espagne. Il fit entendre des avertissements sévères : « Le gouvernement de Ferdinand VII, dit-il, s'est montré atroce en 1814 et 1815, que sera-ce donc lorsqu'il aura des injures personnelles à punir... Vous voulez, dites-vous, sauver Ferdinand et sa famille ! ne renouvelez donc pas les mêmes circonstances qui, dans d'autres temps, ont conduit à l'échafaud les victimes pour lesquelles vous manifestez, chaque jour, un intérêt si vif. » A ces derniers mots, les colères des royalistes de la Chambre éclatèrent avec une véritable fureur. Manuel fut accusé de faire l'apologie du régicide. La droite demanda son expulsion, ce qui eut lieu dans la séance du mardi 4 mars 1823. Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, le procès-verbal de cette séance, l'une des plus fameuses de nos Assemblées parlementaires.

(*Note de l'Éditeur.*)

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 1823

M. le Président vient prendre place au fauteuil à une heure et demie. Aucun membre de la gauche ne se trouve dans la salle. Tous les députés de la gauche rentrent bientôt en masse. M. Manuel est au milieu d'eux. Une foule de conversations particulières s'établissent.

M. le garde des sceaux, MM. les ministres de la guerre, des affaires étrangères et de l'intérieur, sont dans la salle.

A deux heures, M. le Président annonce que la séance est ouverte.

M. le Président : L'article 91 de votre Règlement porte :

« La police de la Chambre lui appartient.

« Elle est exercée en son nom par le Président, qui donne à la garde de service les ordres nécessaires. »

Dans notre séance d'hier, vous avez décidé que M. Manuel était exclu des séances de la Chambre pendant la présente session. Conformément à votre décision, le Président a écrit ce matin à messieurs les questeurs pour les inviter à donner aux huissiers l'ordre ne pas laisser entrer M. Manuel dans la Chambre.

Cet ordre a été effectivement donné, mais la consigne a été violée, et M. Manuel s'est introduit...

M. de Girardin : Il ne s'est pas introduit, il est bien entré !...

M. Foy et d'autres membres a gauche : Silence, écoutez !...

Je raconte le fait tel qu'il est attesté par l'huissier qui présidait à l'observation de la consigne.

M. Manuel étant dans la salle, j'invite M. Manuel à se retirer.

M. Manuel : Monsieur le Président, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence ; aujourd'hui je viens tenir parole.

M. le Président : Je propose à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure, et de se retirer dans ses bureaux.

Dans cet intervalle, le Président, chargé de la police de la Chambre, donnera les ordres nécessaires.

M. Dupont (de l'Eure) : Nous protestons contre cet acte de violence.

Une foule de voix a droite : Oui ! oui !... dans les bureaux.

M. le Président quitte le fauteuil. Les membres de la droite, du centre droit, et une partie du centre gauche, se rendent dans les bureaux.

La gauche reste sur ses bancs.

Après une heure de suspension, le chef des huissiers entre dans la salle, accompagné de huit huissiers ; il se dirige vers le banc où siége M. Manuel, et lui dit :

— Monsieur, j'ai reçu l'ordre suivant, dont je vous donne commu-

nication : « En vertu de l'article 91 du Règlement de la Chambre des députés, portant : « La police de la Chambre lui appartient ; elle est « exercée en son nom par le Président, qui donne, à la garde de « service, les ordres nécessaires. »

« Attendu la décision prise, hier, par la Chambre, et qui prononce que M. Manuel est exclu des séances de la Chambre pendant la durée de la présente session ;

« Le Président de la Chambre des députés ordonne aux huissiers de ladite Chambre de faire sortir de la salle des séances M. Manuel, et d'empêcher qu'il n'y rentre ; à l'effet de quoi, ils se feront assister, s'il en est besoin, de la force armée, requise pour l'exécution de la décision de la Chambre.

« Fait au Palais de la Chambre, le 4 mars 1823.

« *Signé* : Ravez. »

Conformément à cet ordre, je dois vous faire sortir de la salle des séances.

M. Manuel : L'ordre dont vous êtes porteur est illégal ; je n'y obtempérerai pas.

Le chef des huissiers : Je serai contraint d'employer la force armée, comme j'en ai reçu l'ordre.

M. Manuel : J'ai annoncé que je ne céderais qu'à la violence ; je persiste dans cette résolution.

Le chef des huissiers sort de la salle et rentre quelques instants après assisté d'un piquet de garde nationale et de vétérans, qui se rangent dans le couloir placé près de la gauche.

M. de Lafayette : Comment, de la garde nationale pour exécuter un pareil ordre !

MM. Casimir Périer, Labbey de Pompières, et un grand nombre d'autres membres, à gauche : C'est déshonorer la garde nationale !

M. Chauvelin : Laissez faire cette besogne-là à la troupe de ligne.

M. Laffitte : Les citoyens ont le droit de nous garder, et non de nous opprimer...

M. de Lamothe : On a osé nous envoyer notre garde d'honneur...

L'officier des vétérans, commandant le poste : J'ai l'ordre de ne

pas faire retirer la garde nationale jusqu'à ce que M. Manuel ait quitté la salle.

M. Manuel : Montrez-moi votre ordre.

Le chef de bataillon des vétérans fait lecture des ordres qu'il a reçus.

M. Manuel : Eh bien ! exécutez cet ordre, car je ne sortirai que quand j'y serai contraint.

Une foule de membres a gauche : Qu'on fasse entrer la gendarmerie !.. La garde nationale ne peut se souiller au point d'arracher de la salle un mandataire du peuple !

L'officier du poste ordonne au sergent d'avancer ; celui-ci ne fait aucun mouvement.

M. le général Foy et autres membres de la gauche : Bravo ! bravo ! Honneur à la garde nationale ! (Ce cri est répété dans une tribune publique.)

Le chef des huissiers sort de nouveau et fait entrer un piquet de gendarmerie ; à la tête de cette troupe est un colonel qui s'adresse ainsi à M. Manuel :

— Nous avons l'ordre de votre président de faire sortir M. Manuel par la force, s'il n'obéit pas aux représentations qui lui sont faites.

Nous serions désolés d'être obligés d'employer la force vis-à-vis d'un député, mais nous y sommes contraints par la loi.

Plusieurs membres : Non ce n'est pas en vertu de la loi.

C'est en vertu de l'ordre que nous avons reçu. La gendarmerie n'est venue que pour seconder les efforts de la garde nationale.

Plusieurs membres, à gauche : Elle n'a fait aucun effort.

Je répète que mon devoir est de forcer M. Manuel à sortir, et je le ferai. M. Manuel veut-il descendre ?

M. Manuel : Non !

L'officier : Gendarmes, exécutez l'ordre.

Les gendarmes se répandent dans le second banc, où siége M. Manuel, et le saisissent.

M. Casimir Périer : Doucement, ne blessez personne ; songez qu'il est sous votre sauve-garde et que vous en répondez !

Les gendarmes emmènent M. Manuel ; à l'instant tout le côté gauche s'écrie :

— Emmenez-nous aussi ! nous voulons le suivre.

A ces mots les membres de la gauche se précipitent au milieu des gendarmes et sortent de la salle avec eux et M. Manuel.

M. le Président monte au fauteuil à trois heures et demie et annonce que la séance est reprise.

Messieurs les députés de la droite et du centre droit, dont une partie était restée dans le couloir, rentrent dans la salle et reprennent leurs places.

Le côté gauche reste tout à fait dégarni ; les membres qui composent le centre gauche n'ont point quitté leurs bancs.

Un de messieurs les Secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier ; la rédaction en est adoptée sans réclamation.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi relatif au crédit extraordinaire de cent millions.

Messieurs les Ministres ont repris leur place.

M. le Président rappelle à la tribune M. Ricard (du Gard), à qui M. Réveillère a cédé son tour dans l'ordre de la parole. M. Ricard prononce, en faveur du projet de loi, une opinion assez étendue, dont nous donnerons demain le texte.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Sébastiani.

M. LE GÉNÉRAL SÉBASTIANI : J'éprouve une émotion trop vive, une douleur trop amère, une indignation, je le dirai, trop profonde pour pouvoir me livrer, dans cet instant, froidement à la discussion qui nous occupe, devant une Chambre qui a commis un attentat !...

VOIX NOMBREUSES A DROITE : A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT : Je dois faire remarquer à M. le général Sébastiani qu'il ne lui est pas permis de qualifier ainsi un acte de la Chambre.

M. SÉBASTIANI : Je n'ai plus rien à dire.

VOIX A DROITE : A la bonne heure !

M. le Président appelle à la tribune M. Humblot-Conté.

M. HUMBLOT-CONTÉ : La profonde émotion que m'a fait éprouver la scène dont nous avons été témoins ne me laisse pas assez de liberté d'esprit pour discuter la loi proposée. Je suis monté à cette tribune pour dire que c'est par ce motif seul que je ne prends pas la parole.

PLUSIEURS VOIX, au centre gauche : Renvoyez la discussion à demain.

VOIX A DROITE : Non, non.

M. Dudon : Aux voix la proposition!...

M. le Président appelle successivement à la tribune MM. Darieux, d'Anthouard, Lefèvre-Gineau et Sappey, inscrits pour parler contre la proposition du Gouvernement.

M. Sappey : Dans le trouble où je suis, il m'est impossible de prendre la parole.

M. le Président : La liste des orateurs inscrits contre le projet de loi se trouve épuisée, puisque les uns ne peuvent pas prendre la parole et que les autres sont absents.

M. Sappey : Je demande l'ajournement de la séance à demain, cela sera beaucoup plus convenable.

M. le Président : Vous avez la parole.

M. Sappey : Dans le trouble où nous sommes, il m'est impossible de discuter une loi aussi importante. Il me semble qu'il entrerait dans vos intérêts et dans l'intérêt même de la loi proposée, que vous ajourniez à demain cette discussion !..

M. Dudon, et autres membres de la droite : Non ! non ! La clôture de la discussion générale...

M. le Président met aux voix la demande de l'ajournement à demain.

Cette proposition est adoptée à une grande majorité.

La séance est levée à quatre heures un quart[1].

[1] Le procès-verbal ci-dessus a été taxé d'inexactitude en ce qui touche l'ordre donné aux gendarmes d'expulser Manuel. Suivant tous les récits du temps, insérés dans les journaux de l'opposition, l'officier de gendarmerie aurait dit : *Gendarmes, empoignez M. Manuel!* Suivant la *Nouvelle biographie générale*, cet officier, qui était M. le vicomte de Foucault, aurait dit : *Gendarmes, faites votre devoir!* l'expression *empoignez* aurait échappé à un subalterne. Quoi qu'il en soit, elle est devenue historique.

LA CONVERSION DES RENTES

M. de Villèle ne fut jamais plus brillant que lorsqu'il soumit à la discussion son fameux projet sur la conversion des rentes.

PAGE 325.

L'opération financière à laquelle est resté attaché le nom de M. de Villèle a été très-diversement jugée. M. de Cormenin n'en dit que quelques mots : elle occupe, dans l'histoire de la Restauration, une place trop importante pour que nous n'ajoutions pas ici quelques détails aux indications données par le *Livre des Orateurs*. Voici donc deux extraits empruntés à l'*Histoire des deux Restaurations*, de M. de Vaulabelle, et au *Système financier de la France*, de M. d'Audilfret.

(*Note de l'Éditeur.*)

La Chambre élective avait entamé, immédiatement après l'adoption du milliard de l'indemnité, la discussion du projet de la loi sur *la dette publique et l'amortissement*. Ce projet, d'après l'exposé des motifs de M. de Villèle, avait pour but « de fournir au gouvernement les moyens de supporter l'accroissemeut donné à la dette publique par l'indemnité, sans affecter le crédit, et de pourvoir au payement des intérêts de cette nouvelle charge, sans accroître les impôts existants et sans affaiblir la dotation de l'amortissement. » Le calcul du ministre était celui-ci : l'amortissement possédait une dotation annuelle de 40 millions qui, depuis le vote originaire, lui avait servi à acheter 37,500,000 francs de rente à 5 p. 100. Ajoutées au fonds annuel de dotation, ces rentes rachetées élevaient dès lors à 77,500,000 francs la somme que l'amortissement pouvait consacrer à ses opérations, c'est-à-dire au rachat annuel de 4 millions de rente à

5 p. 100. Or, l'indemnité devait être liquidée en cinq ans, par cinquième, à raison de 6 millions de rente par année ; en portant toute la puissance de l'amortissement sur le nouveau fonds 3 p. 100, l'État se trouvait donc en mesure de racheter immédiatement la moitié des rentes inscrites pour le payement de chaque cinquième de l'indemnité, même en les calculant au taux de 75 francs. Quant aux trois millions formant l'autre moitié, M. de Villèle comptait les trouver dans l'augmentation du revenu public. De cette manière, le Trésor acquittait la nouvelle dette sans recourir à aucune demande de crédit et sans aggraver aucun impôt. Mais pour assurer le succès de cette combinaison, il était nécessaire de concentrer l'action de l'amortissement sur les seules rentes 3 p. 100 ; le ministre, pour y parvenir, insérait dans la loi (art. 3) que cette action cesserait d'être appliquée aux fonds ayant dépassé le pair. Le 5 était alors à 103 francs. M. de Villèle n'admettait pas qu'il pût baisser, et croyait avoir assuré ainsi, aux nouvelles valeurs, le privilége d'un rachat exclusif. Voilà pour la partie du projet relative à l'*amortissement*. Réduite à ces termes, la proposition du ministre des finances n'aurait probablement rencontré qu'une assez faible opposition ; mais elle embrassait un double objet : M. de Villèle joignait à la question de l'amortissement un nouveau projet de *conversion*. « Les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 p. 100, était-il dit (art. 4), auront, durant trois mois, à dater de la publication de la loi, la faculté d'en requérir la conversion en rentes 3 p. 100 au taux de 75 francs. Les rentes ainsi converties continueront à jouir des intérêts à 5 p. 100 jusqu'au 22 décembre prochain. »

Ce projet n'avait de commun avec la mesure présentée l'année précédente que le mot *conversion*. Il ne s'agissait plus, en effet, d'une opération embrassant la totalité de la dette remboursable, et obligeant tous les rentiers. On sollicitait la conversion, au lieu de l'imposer ; elle devenait un sacrifice volontaire. Mais en perdant son caractère de contrainte à l'égard des porteurs de rentes, cet acte maintenait les conditions onéreuses que la proposition de 1824 imposait à l'État. Chaque conversion opérée augmentait de 33 p. 100 le capital nominal de la rente convertie. Le ministre ne pouvait présenter, cette fois, comme la compensation suffisante de cette augmentation, une diminution de 28 millions dans les dépenses annuelles du gouverne-

ment ; le nombre des rentiers que l'appât d'un capital plus élevé déciderait à consentir à la réduction de leur revenu serait nécessairement fort restreint ; les résultats de l'opération deviendraient insignifiants. Quel pouvait être dès lors le but de la mesure ? « De réaliser une économie quelconque dans la dette publique, répondait M. de Villèle, et d'appliquer cette économie, quelle qu'elle fût, à réduire d'autant la contribution foncière. » — « Non, répliquaient MM. Casimir Périer, Dudon et Bertin (de Vaux), l'intérêt des contribuables n'est que le but apparent de ce nouvel essai de conversion, le projet couvre un intérêt tout privé ; le ministre ne l'a conçu que pour sauver de la ruine à laquelle il les a exposées les compagnies de banquiers dont il s'était assuré le concours l'année dernière, pour opérer le remboursement intégral de la dette, et qui, en vue de cette colossale entreprise financière, s'étaient chargés d'une masse de rentes 5 p. 100 restées dans leurs mains. » — « Il est de notoriété sur la place de Paris, au parquet de la Bourse, dans les comptoirs des banquiers, dans les études de notaires, ajoutait Bertin (de Vaux), qu'il existe une compagnie de spéculateurs qui, par suite du rejet de la réduction de la rente, est engagée de 5 p. 100 pour une somme énorme. Elle supporte, dit-on, l'accablant fardeau de 20 millions de rentes qui, au cours actuel, représentent un capital de 400 millions. Comment sortir de cette position ? Le problème n'était pas facile à résoudre. Il se trouve résolu par le projet actuel. Voilà tout le mystère. Si la loi passe, on en sortira non-seulement sans perte, mais avec bénéfice ; si elle est rejetée, que voulez-vous que je vous dise ? Le deuil sera dans Jérusalem. » Il est facile de comprendre, en effet, que si cette compagnie, voulant se défaire de la masse de rentes dont elle était chargée, les jetait sur la place, elle écrasait les cours du 5 p. 100, et subissait une perte ruineuse, tandis qu'en échangeant ces rentes contre les titres nouveaux dont M. de Villèle demandait la création, titres qui, avec un intérêt moindre, donnaient un capital plus élevé, que soutiendraient, d'ailleurs, toute la puissance de l'amortissement et tous les efforts de la spéculation, elle pourrait, non-seulement rentrer dans ses capitaux, mais réaliser même des bénéfices, si le nouveau fonds, comme l'annonçait M. de Villèle, s'élevait au-dessus de 75 francs. Ces révélations furent impuissantes à changer les convic-

tions complaisantes de la majorité qui, le 26 mars, après une discussion de neuf jours, adopta le projet de loi à la majorité de 237 voix contre 119. Portée le 2 avril à la Chambre des Pairs, et attaquée avec autant de vivacité qu'à la Chambre élective, la loi y fut également votée le 27, après un débat de trois jours, par 134 voix contre 92. Nous dirons immédiatement ses résultats.

L'événement trompa toutes les prévisions de M. de Villèle : il avait constamment affirmé que le 5, alors au-dessus du pair, s'élèverait encore, et que les nouveaux titres, emportés par le même mouvement d'ascension, monteraient à 80 et à 85 francs. Cette certitude de hausse formait même la base de la loi, puisque l'élévation du 5 au-dessus du pair permettait seule de concentrer la puissance de l'amortissement sur le nouveau fonds. Or, cinq mois après le vote de la loi, le 5 p. 100 était tombé, de chute en chute, à 99 fr. 50 c., et le 3 avait baissé de 4 francs. Vainement, pour soutenir les cours des deux fonds, M. de Villèle constitua les receveurs généraux de soixante-dix-huit départements en une compagnie de spéculateurs dont l'association avait pour objet « toutes les opérations de banque et de finance que le syndicat jugerait avantageux aux intérêts de la Compagnie et principalement celles qui seraient utiles au service du Trésor; » cette compagnie, dont la création était tout à la fois une atteinte à la morale publique et aux règles les plus élémentaires de l'administration des finances d'un grand pays, car elle faisait une loi aux agents les plus élevés de cette administration de spéculer sur les effets de Bourse, de se livrer à de véritables opérations de jeu, cette compagnie, disons-nous, malgré la puissance de ses ressources et l'appui du Trésor, ne put arrêter la baisse des nouveaux titres. Les rentiers, il est vrai, avaient obstinément résisté à la conversion, et le résultat fût resté complétement nul si M. de Villèle, s'opiniâtrant dans ses affirmations, n'eût fait à tous les fonctionnaires détenteurs de rentes une obligation de les convertir ; il ne s'arrêta pas à cette intimidation exercée envers les personnes, la conversion fut imposée à tous les dépôts publics ; des circulaires émanées de tous les préfets et de tous les sous-préfets du royaume allèrent chercher des titres à convertir jusque dans les commissions administratives des hospices des plus petites villes et dans tous les bureaux de charité ; on violenta même

les fabriques des églises. M. de Villèle mit en œuvre jusqu'aux missionnaires : dans nombre de lieux, à Amiens entre autres, on put les entendre tonner du haut de leurs chaires contre le prêt à intérêt ; puis, dans le secret du confessionnal ou de leurs entretiens, ils engageaient leurs pénitents, les simples domestiques comme les maîtres, à retirer leurs fonds d'entre les mains des notaires, des marchands et des banquiers pour les employer en rentes 3 p. 100. Malgré ces efforts, les titres convertis ne présentèrent qu'un chiffre assez minime ; le délai accordé pour cet échange était de trois mois ; le 5 août, une commission nommée pour constater l'état des conversions publia le résultat suivant :

Rentes 5 p. 100 converties.	30,574,116 fr.
Ces rentes réduites à 3 p. 100 présentaient un intérêt de.	24,459,035 fr.
Bénéfice obtenu par l'État sur les intérêts. . . .	6,115,081 fr.

A cette date, le 3 p. 100 était encore à 75 francs ; au mois de novembre suivant, six mois après le vote de la loi, il ne valait plus que 60 francs. Tous les rentiers qui, ayant converti, se trouvaient encore porteurs de ces titres, avaient donc perdu un cinquième de leur revenu sans bénéficier d'un centime sur leur capital ; mais les spéculateurs dont parlait M. Bertin (de Vaux) avaient vidé depuis longtemps leurs portefeuilles, et notre administration financière comptait dans son sein une puissante compagnie de jeu, le syndicat des receveurs généraux.

Histoire des deux Restaurations, par M. de Vaulabelle, 1852, t. VI, p. 321-326.

La puissance de dialectique et les ressources inépuisables du talent de M. de Villèle se manifestèrent avec toute leur portée et leur énergie dans la discussion du projet de loi présenté le 6 mai 1824, pour la conversion ou le remboursement des rentes 5 p. 100. Cet homme d'État fut le premier à reconnaître, en l'envisageant sous

tous les points de vue, la nécessité de cette importante mesure de crédit, aussitôt que la sécurité publique, l'abondance du Trésor, le développement de la richesse nationale et l'abaissement du loyer des capitaux, eurent élevé le cours de cet effet public au-dessus du pair. Son plan était simple, facile à saisir et éminemment favorable à l'intérêt général. Il offrait à chaque rentier le remboursement de son titre, au pair de 100 fr., ou l'échange de son inscription en 5 p. 100 contre du 3 p. 100 au cours de 75 fr.; c'est-à-dire qu'il opérait ainsi une diminution d'arrérages d'un franc, ou, en d'autres termes, qu'il réduisait l'intérêt à 4 p. 100, en présentant au porteur d'inscription la perspective d'un nouvel accroissement de capital promis par la prospérité publique.

Pendant le débat de cette grave question, soit devant la Chambre des députés, où son projet fut adopté, soit devant la Chambre des pairs, qui la repoussa par quelques voix de majorité, la force et la lucidité de sa parole ont rendu tout à fait incontestable le droit de l'État de se libérer envers les titulaires du Grand livre par le remboursement du capital de la dette, ainsi que le devoir du gouvernement de ne plus faire supporter aux contribuables une dépense abusive d'intérêts élevés, en faveur d'anciens créanciers qui pouvaient être remplacés à de meilleures conditions par de nouveaux prêteurs volontaires...

Système financier de la France, par M. le marquis d'Audiffret. Paris, 1864. T. IV, p. 507-508.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

PRÉCEPTES

LIVRE PREMIER

DE L'ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE

LIVRE II

DES AUTRES GENRES D'ÉLOQUENCE

SECONDE PARTIE

PORTRAITS

APPENDICE ET NOTES HISTORIQUES

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.


DUE OCT '66 H
CANCELLED